



HAL
open science

Gérer durablement la forêt méditerranéenne : exemple du parc naturel régional des Alpilles

Sylvain Tillier

► **To cite this version:**

Sylvain Tillier. Gérer durablement la forêt méditerranéenne : exemple du parc naturel régional des Alpilles. Géographie. Université du Maine, 2011. Français. NNT : 2011LEMA3005 . tel-00653442

HAL Id: tel-00653442

<https://theses.hal.science/tel-00653442>

Submitted on 19 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

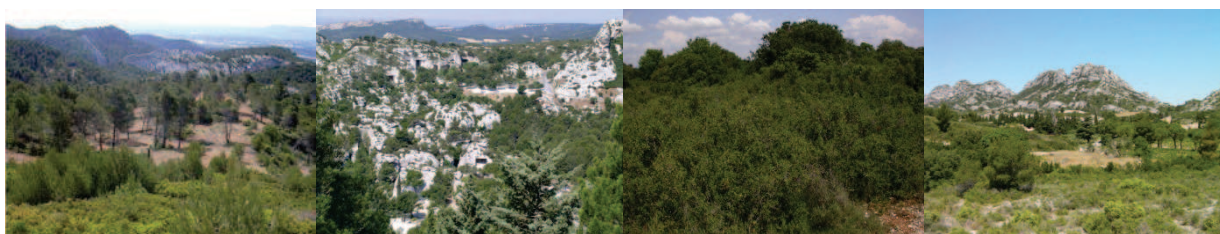
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DU MAINE - LE MANS
UFR Lettres, Langues et Sciences humaines
Espace et Société - UMR CNRS 6590 - ESO Le Mans



GERER DURABLEMENT LA FORET MEDITERRANEENNE

EXEMPLE DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES



THESE

Pour obtenir le grade de docteur de l'Université du Maine

Spécialité : Géographie

Présentée et soutenue publiquement

par Sylvain TILLIER

le 27 septembre 2011 au Mans

Jury

Yamna DJELLOULI, Professeur à l'Université du Maine, *directrice de thèse*

Vincent ANDREU-BOUSSUT, Maître de conférence à l'Université du Maine, *co-directeur de thèse*

Aziz BALLOUCHE, Professeur à l'Université d'Angers, *rapporteur*

Jeannine CORBONNOIS, Professeur à l'Université du Maine

Michel GODRON, Professeur émérite associé à l'Université de Paris VII

Lucette LAURENS, Professeur à l'Université de Montpellier III, *rapporteur*

A ma femme et mes enfants

Note aux lecteurs

Cette thèse contient un grand nombre de sigles et acronymes. La signification de chacun d'eux est systématiquement donnée dès leur première utilisation mais il a malgré tout semblé utile de les répertorier. La liste complète de ces sigles et acronymes figure ainsi à la fin ce document.

Résumé

Le paradigme du développement durable a été traduit pour les forêts par la notion de gestion durable dès 1992. Cette dernière, redéfinie et précisée par les forestiers (Helsinki, 1993), semble se résumer à des adaptations voire des modifications des pratiques courantes de gestion forestière basées sur la production et la récolte du bois. C'est en effet la fonction économique de la forêt qui sous tend toute la gestion en apportant les ressources financières nécessaires mais aussi en garantissant l'intérêt et l'implication du propriétaire. Mais qu'en est-il pour la forêt méditerranéenne dont l'une des principales caractéristiques est précisément la très faible productivité n'assurant presque aucun revenu à son propriétaire ? Peut-elle alors être l'objet d'une gestion durable ? C'est à ces questions que cette thèse tente d'apporter des réponses sur un plan théorique dans un premier temps puis en s'intéressant plus précisément au cas particulier de sa mise en œuvre sur le territoire du Parc naturel régional des Alpilles.

La première partie sonde la notion de gestion durable dans ces multiples approches et la forêt méditerranéenne dans toutes ses particularités. De ces analyses peuvent alors émerger les contours d'un projet de gestion durable. Ce projet ne peut être mené que sur des territoires clairement identifiés tels les PNR, pleinement investis dans la gestion de leur forêt en région PACA.

La deuxième partie est en une présentation et une analyse de pratiques de gestion forestière tant individuelles que collectives mises en œuvre dans le PNR des Alpilles. Elle montre ainsi que la gestion durable est envisageable voire qu'elle existe. Cependant, elle illustre aussi les difficultés que peuvent rencontrer les acteurs pour collaborer.

La troisième partie montre que le territoire du PNR des Alpilles présente pourtant des atouts qui garantissent la mobilisation de ses acteurs. Le principal en est sans doute l'existence d'une véritable identité territoriale à laquelle tous adhèrent. Cependant une enquête auprès des acteurs partenaires du parc révèle des tensions, à défaut de conflits ouverts. Celles-ci peuvent s'expliquer par les stratégies des acteurs dans le cadre des jeux de pouvoir inhérents à la mise en œuvre de la gouvernance voulue par le parc. Pour l'heure, ces difficultés ne conduisent pas à un blocage de la situation mais constituent autant de freins que le parc doit lever pour envisager la mise en œuvre d'une véritable gestion durable.

Mots clés : Gestion durable, forêt méditerranéenne, Parc naturel régional, Alpilles, système d'acteurs.

Summary

The Sustainable Development paradigm was translated into forestry objectives with the Sustainable Forest Management (SFM) notion as early as 1992. The next year, European foresters redefined and specified this engagement (Helsinki, 1993), with, at first glance, an impression that it was mostly small adaptation or modifications of practices already in use in modern forestry with mostly a productive ambition. Indeed, economics guide almost every forest management decision by giving the landowner financial tools worthy of interest and guaranteeing his involvement. But what about the Mediterranean forest that stands apart of this reality by being almost non-productive and giving no substantial revenue to its owner? Can this particular forest be managed sustainably? This thesis will try to answer these questions on a theoretical basis at first and then by examining a particular case of the territory of the « Parc Naturel Régional des Alpilles » (PNR des Alpilles).

The first part will interest the reader in clearly defining Sustainable Forest Management with its multiple approaches and discovering the mediterranean forest in its many subtleties. From these analyses colliding emerges the contours of a Sustainable Forest Management project. To make this project work, a clearly defined territory and its actors, like that of a PNR, is most suitable because they are already well involved in their forest's management in the « Provence-Alpes-Cotes d'Azur » (PACA) region.

The second part consists of a presentation and an analysis of forest practices that are in place in the PNR des Alpilles at the individual or at the collective level. It demonstrates that Sustainable Forest Management is possible and even a certain reality. However, it also illustrates the difficulties that the parks actors must face, their collaborations.

The third part of this thesis, illustrates that the territory of the PNR des Alpilles presents many assets that could guarantee its actors mobilization. The first is, without a doubt, a real attachment to the territory by its inhabitants. Nevertheless, an inquiry revealed that tensions are high even if open conflicts are avoided. Most of these seem to be highlighted by the strategies of the Parc's many actors in their power struggle to govern the parc itself. For now, these difficulties do not seem to block the evolution of the PNR but illustrate its many obstacles in their effort of a real Sustainable Forest Management.

Key words : Sustainable forest management, Mediterranean forest, “Parc Naturel Régional”, Alpilles, Actors

Sommaire

Résumé	5
Sommaire	7
Avant propos - Histoire d'une recherche	9
Introduction générale	13

Première partie

La fabrication du concept de gestion durable des forêts et ses enjeux en forêt méditerranéenne

Chapitre I - Du développement durable à la gestion durable des forêts : évolution des contenus et des concepts	39
1. Les visions de la forêt et de sa gestion	40
2. La gestion durable des forêts, traduction appauvrie du développement durable.....	68
3. La mise en œuvre de la gestion durable des forêts, trois approches alternatives	79
Chapitre II - Singularités et enjeux de la forêt méditerranéenne	83
1. Les facteurs physiques de la méditerranéité	84
2. Les facteurs humains et sociétaux de la méditerranéité	96
3. Les écosystèmes spécifiques de la forêt méditerranéenne.....	105
4. La forêt méditerranéenne, des espaces multi-usages.....	109
5. Conséquences des spécificités de l'écosociosystème forestier méditerranéen en termes de gestion durable	116
Chapitre III - De la théorie à la pratique dans la forêt méditerranéenne : politiques publiques, outils et territoires	127
1. La forêt méditerranéenne dans les politiques publiques.....	127
2. Les outils de gestion durable de la forêt méditerranéenne	135
3. Les PNR et la forêt méditerranéenne, l'exemple de la région PACA	148

Deuxième partie

Les pratiques de gestion forestière dans le territoire du PNR des Alpilles

Chapitre IV - Le PNR des Alpilles, ses espaces boisés et les enjeux de leur gestion durable....	169
1. La forêt dans les Alpilles, un contexte difficile.....	171
2. Une charte conservatrice prônant la gouvernance à tous les niveaux	193
Chapitre V - Gérer sa forêt, le propriétaire face à la gestion durable	203
1. Deux forêts représentatives des problématiques méditerranéennes	204
2. Un propriétaire privé pragmatique et opportuniste.....	211
3. La gestion de la forêt communale, une collaboration imposée avec l'ONF.....	216
Chapitre VI - Coordonner des actions collectives, le PNRA face à la gestion durable.....	223
1. Les stratégies de prévention dans les Alpilles	224

2. Le projet RECOFORME, regrouper les propriétaires privés pour agir.....	234
3. La maîtrise d’ouvrage du PIDAF par le parc : programmation et financement.....	242

Troisième partie

Déconstruction de l’action du PNR des Alpilles, les freins et les atouts pour la mise en œuvre de la gestion durable

Chapitre VII - Objectifs et méthodologie de déconstruction de l’action du PNR des Alpilles ..	253
1. Evaluer l’action d’un PNR	253
2. Le programme QualiGouv, une évaluation interne au PNR des Alpilles.....	259
3. Démarche et méthodologie de l’étude	269
4. Un premier état des lieux de la situation dans le PNR des Alpilles	278
Chapitre VIII - Les atouts pour la mise en œuvre de la gestion durable	283
1. Des acteurs réunis autour d’un patrimoine commun	283
2. Les Alpilles : un territoire et une identité	296
Chapitre IX - Les freins à la mise en œuvre de la gestion durable	313
1. Des dysfonctionnements liés au « facteur humain »	313
2. Le jeu des acteurs à l’origine des dysfonctionnements	327
3. Les pratiques des acteurs du parc et la gouvernance	340
4. Une situation à relativiser	345
Conclusion générale	349
Bibliographie générale	359
Liste des sigles et acronymes - Liste des figures	379
Table des matières	389

Avant propos

Histoire d'une recherche

« Je vous dis aujourd'hui, mes amis, que malgré les difficultés et les frustrations du moment, j'ai quand même fais un rêve. C'est un rêve profondément enraciné dans le rêve **du développement durable**.

J'ai fait un rêve, qu'un jour, sur les collines de Provence, les forestiers, les agriculteurs, les touristes, les chasseurs, les écologistes, les élus et bien d'autres encore s'assiéront à la même table pour œuvrer de concert au profit de la forêt méditerranéenne.

J'ai fait un rêve, qu'un jour même cette forêt méditerranéenne, si riche mais si fragile et soumise à tant de contraintes, sera gérée et mise en valeur pour la satisfaction des besoins actuels et futurs de tous.

J'ai fait un rêve, que cette forêt méditerranéenne sera un jour reconnue pour ce qu'elle offre à tous et pas seulement pour le risque de partir en fumée qu'elle court tous les étés.

J'ai fait un rêve aujourd'hui.

J'ai fait un rêve, qu'un jour, la forêt méditerranéenne sera gérée durablement. »

Et si ce jour, c'était aujourd'hui !

Discours librement inspiré de celui de Martin
Luther King, le 28 août 1963

Qui peut bien faire un tel rêve ?

A priori, plus sûrement un forestier ou un écologue qu'un géographe. C'est en tout cas ce qu'un inventaire rapide des publications récentes sur ce thème (depuis 1995 et l'arrivée du paradigme du développement durable sur le devant de la scène) laisse apparaître. Ainsi une recherche dans le catalogue du système universitaire de documentation¹ à l'aide des mots clés « forêt méditerranéenne » ou « espaces boisés méditerranéens » ne fait-elle ressortir qu'une

¹ <http://www.sudoc.abes.fr/>

cinquantaîne de publications dont aucune dans une revue géographique et dont très (très) peu relèvent d'une approche géographique. La quasi-totalité de ces publications sont en effet le fait de forestiers et/ou d'écologues auxquels s'ajoutent quelques historiens.

Pourtant ce rêve est à l'origine de la recherche qui a abouti à la thèse que vous vous apprêtez à lire et cela justifie, sans doute, quelques explications.

Boutefeu (2007) s'appuie sur les travaux de Morin (1999), Latour (2001) et Bourdieu (1997) pour affirmer que « la trajectoire du chercheur influe toujours sur son objet de recherche » (p. 8). Partageant cet avis, il m'apparaît utile de retracer les grandes lignes du parcours sinueux qui m'a amené à réaliser cette recherche.

Pur produit de l'enseignement agricole, et titulaire du titre d'Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts (ITEF) depuis 1992, alors que la notion de Développement Durable sortait à peine de l'anonymat du rapport Brundtland, rien ne me prédestinait, à priori, à postuler un jour au grade de Docteur en Géographie.

Bien qu'aspirant plus à la gestion et à l'étude des grands espaces forestiers canadiens ou équatoriaux (déjà le grand écart !), c'est la forêt méditerranéenne qui « m'a attrapé » dès mes années de formation. La première rencontre date d'un voyage d'étude dans le massif des Maures, puis elle fut, dès l'année suivante, le support de mon mémoire d'ingénieur portant sur la cartographie des peuplements naturels de chêne vert et chêne pubescent ardéchois à partir de la photo-interprétation et d'images satellitaires.

C'est ensuite le marché du travail qui me conduit dans l'enseignement technique forestier dans un petit établissement au cœur du PNR du Haut-Languedoc, à proximité de cette forêt méditerranéenne. Je suis alors un forestier, un vrai, c'est-à-dire sûr de son savoir et pétri de certitudes techniques, qui voit d'un œil interrogateur la montée en puissance d'une nouvelle notion à la mode, la durabilité (les forestiers ne l'ont-ils pas inventé dès le XIVème siècle ?). Mais petit à petit les certitudes laissent place à une forme de doute, à de la curiosité et à une envie d'en savoir plus. C'est ainsi qu'est né en 2005, le projet de reprendre des études en vue d'élargir mon champ de vision et de m'intéresser d'un peu plus près à ce qu'est réellement le Développement Durable et son pendant forestier, la Gestion Durable. Mais cette reprise d'études devait répondre à deux impératifs logistiques : être compatible avec le maintien de mon activité professionnelle à temps plein et représenter une progression en termes de diplôme en même temps qu'un élargissement de mon champ de compétences.

Seule une formation universitaire, conduisant au doctorat, par correspondance ou à distance pouvait répondre à mes attentes. J'ai alors découvert un monde nouveau pour moi, celui des universités, où d'un seul coup mon titre d'ITEF ne veut plus dire grand chose et ne permet

certainement pas une poursuite d'études aussi linéaire que j'avais pu l'imaginer ! Après quelques déboires, c'est finalement l'Université du Maine qui m'a proposé d'intégrer le Master II Recherche « Sciences Humaines et Sociales, option développement durable » par la voie de la formation professionnelle en septembre 2006. Pour la définition d'un thème de recherche, c'est presque naturellement vers une problématique liée à la mise en œuvre de la Gestion Durable en forêt méditerranéenne que je me suis tourné, profitant de la réflexion menée par le PNR du Haut-Languedoc en vue de l'élaboration d'une Charte forestière de territoire. Ce choix s'est rapidement avéré riche et motivant à travers quelques rencontres de passionnés que ce soit lors d'ateliers de travail de l'Association internationale de la forêt méditerranéenne (AIFM) ou de colloques de l'association Forêt Méditerranéenne.

Ce premier travail, encadré par V. Andreu-Boussut, fut aussi l'occasion de me pencher sur les PNR en tant qu'acteurs clés dans le développement durable des territoires. Mon travail, bien que jugé « peu académique » pour un Master II Recherche par V. Andreu-Boussut et « très forestier » pour un diplôme de géographie sociale par Y. Djellouli, ouvrait un champ d'investigation que tous deux m'ont encouragé à prospecter dans le cadre d'une thèse, celui du rôle et de l'action des PNR dans le cadre du développement durable des espaces boisés méditerranéens.

La phase de décantation et de recherche bibliographique sur ce thème a rapidement montré que ce projet était très ambitieux mais surtout qu'il s'appuyait sur une hypothèse à valider : **la forêt méditerranéenne est, ou peut être l'objet, d'une gestion durable.**

Ce constat a alors conduit à réorienter et recentrer la recherche vers cette nouvelle problématique liant forêt et durabilité, c'est-à-dire traitant « aussi bien des hommes que des lieux, des acteurs que des temporalités, des objectifs que des moyens » (Arnould et Clément, 2004, p. 163).

Je me suis alors trouvé à la croisée de nombreux chemins à explorer, de plusieurs disciplines à découvrir mais aussi, et surtout, dans l'obligation de remettre en cause certaines de mes certitudes et d'investiguer des domaines que je considérais anecdotiques jusque là. Cela ressemble beaucoup à une rupture, et cela en fût une au début tant les données et pensées à intégrer étaient nombreuses et nouvelles. Mais petit à petit, au gré des lectures et des rencontres, les choses se sont mises en place. L'histoire, la géographie et la sociologie sont venues compléter la foresterie déjà riche des apports de l'écologie et de l'économie. J'ai pu, avec les conseils de Y. Djellouli, directrice de cette thèse, et V. Andreu-Boussut, le co-directeur, me familiariser et assimiler, enfin je l'espère, les méthodes et principes de la recherche en géographie.

Le travail du chercheur n'est jamais un travail solitaire. Sans doute ... mais cela peut y ressembler quand on mène sa recherche chez soi, parallèlement à une activité professionnelle et non dans un laboratoire au sein d'une équipe de recherche. Dans ce cas, plus que de réelles collaborations sur le long terme, le parcours du chercheur est émaillé de rencontres plus ou moins fugaces. Celles-ci ont été très importantes, aussi bien pour les conseils et les informations qu'elles ont apportés que pour les encouragements qui les accompagnaient. Elles m'ont toutes incité à poursuivre et confirmer l'intérêt du travail entrepris. Que toutes ces personnes, connues ou anonymes, soient ici vivement remerciées de leur petit mot amical voire de leur conseil.

Ce travail n'aurait également pas été possible sans la compréhension et la souplesse de mon chef d'établissement et de mes collègues enseignants qui ont su, tout au long de ces quatre années, me dégager du temps et s'adapter à ma moindre disponibilité.

J'adresse également un grand merci à toute l'équipe du Parc naturel régional des Alpilles pour son accueil et plus particulièrement à Benjamin Noc, technicien Espace Naturel - DFCI - Forêt, pour sa disponibilité et l'intérêt qu'il a porté à mon travail. Je remercie également toutes les personnes liées au PNRA qui ont accepté d'être interviewés et qui ont parfaitement « jouer le jeu » et fait preuve d'une grande franchise.

Je ne peux terminer cet avant-propos sans exprimer ma profonde reconnaissance à ma femme et mes enfants qui m'ont soutenu, parfois supporté, et qui ont surtout su accepter mon indisponibilité chronique pour une vie de famille « normale ».

Introduction générale

Introduction générale

Derrière l'appellation « forêt méditerranéenne » se cache une réalité polysémique. Celle-ci peut ainsi être l'écrin d'une villa ou d'un lieu de villégiature, un patrimoine familial ou commun à préserver, un paradis pour le botaniste ou l'écologue voire, parfois, la « star » des journaux télévisés quand elle est parcourue par de grands incendies. Elle est aussi un objet de recherche pour les écologues, les biogéographes et les forestiers depuis le début du XXème siècle. Elle a ainsi justifié le rassemblement de gestionnaires et de chercheurs de multiples spécialités dès 1908 avec la création de la Société Forestière Méditerranéenne et Coloniale qui publia la revue trimestrielle « Le chêne », consacrée à la forêt, la chasse, la pêche et au tourisme, jusqu'en 1939. Parallèlement en 1911 fut créée l'Association Forestière Méditerranéenne, à caractère international, qui devint *Sylva Mediterranea* en 1922 et publia une revue éponyme qui aborda la gestion, la reconstitution, la protection et la connaissance de cette forêt de 1924 à 1935. D'autres associations et revues ont aujourd'hui repris le flambeau, notamment l'association française Forêt Méditerranéenne et sa revue du même nom créées en 1978.

La forêt méditerranéenne est ainsi née deux fois.

Physiquement d'abord, au cours d'un long processus d'adaptation de la flore à des conditions climatiques changeantes à l'échelle géologique. Au cours de ce processus, débuté au Pliocène il y a près de cinq millions d'années, le sud de la France a connu de nombreux changements climatiques allant de conditions fortement xériques aux glaciations du quaternaire ainsi que des variations importantes et brutales du niveau de la mer. Ces bouleversements ont pris fin vers - 10 000 ans et l'homme est devenu, et est toujours, l'un des principaux facteurs d'évolution des écosystèmes forestiers méditerranéens. Cette longue phase de construction a donné une réalité biogéographique à la forêt méditerranéenne.

Socialement ensuite, entre le XIXème et le XXème siècle, par un cheminement intellectuel analysé par Chalvet (2000). La forêt méditerranéenne s'est progressivement imposée dans ses différences et son unité aussi bien aux forestiers (création des diverses associations et revues mentionnées plus haut) qu'aux politiques de tous niveaux (intégration de *Silva Mediterranea* à la FAO en 1948 puis création de l'Entente pour la forêt méditerranéenne regroupant les régions et départements français du sud en 1963). Devenue objet de recherche, elle a ensuite justifiée la mise en œuvre de techniques sylvicoles particulières et d'aménagements

spécifiques. Mais elle n'a eu de réelle reconnaissance du grand public et de la puissance publique nationale qu'à partir des années 1960 - 1970 surtout à cause des incendies.

L'écosociosystème « forêt méditerranéenne »

La forêt méditerranéenne, milieu fortement anthropisé, constitue un écosociosystème², système complexe dans lequel les humains et la nature interagissent et sont interdépendants (Berkes et Folke, 2000). Ce concept intégrateur insiste notamment sur l'impossibilité de considérer les sociétés sans les écosystèmes qui génèrent des biens et services contribuant au bien-être des hommes (Marien et Billand, 2009). L'écosociosystème forestier méditerranéen se démarque dans toutes ses dimensions par deux caractéristiques contradictoires en apparence : son unité et sa diversité.

Le climat, premier facteur d'unité et de diversité des écosystèmes forestiers méditerranéens

Braudel (1985, p.23) l'affirme, « l'unité essentielle de la Méditerranée, c'est le climat, un climat très particulier, semblable d'un bout à l'autre de la mer, unificateur des paysages et des genres de vie ».

Ce climat, ses conséquences sur les milieux naturels et leurs évolutions historiques sont aujourd'hui relativement bien connues grâce aux nombreux travaux menés depuis le milieu du XXème siècle³. L'ensemble de ces études montre à la fois une unité liée aux spécificités climatiques (notamment la sécheresse estivale) mais aussi une grande diversité en raison de la fragmentation des milieux, de l'impact de l'homme et des variantes climatiques. Les climatologues définissent en effet différents bioclimats méditerranéens⁴ à l'aide d'indices climatiques tels que la moyenne des minima du mois le plus froid (m), la pluviométrie totale annuelle (P), le quotient pluviothermique (ou indice d'Emberger : Q_2)⁵ ou encore l'indice xérothermique (X)⁶. A chacun de ces bioclimats correspond un type de végétation potentielle, et donc un type de forêt avec ses espèces emblématiques et représentatives (Fig. 1). La forêt méditerranéenne se présente ainsi comme une forêt plurielle, unique et diversifiée.

² Ou système socio-écologique forestier pour Marien et Billand, 2009

³ On peut notamment retenir : UNESCO-FAO (1963), Jalut *et al.* (2000) pour le climat ; Aidoud (1998), Franchis (2003), Quézel et Médail (2003), Nandin (2008) pour les milieux méditerranéens ; Vernet (1997), Fesquet (2002, 2006), Bergaglio *et al.* (2006), Fabre et Vernet (2006) pour les évolutions historiques.

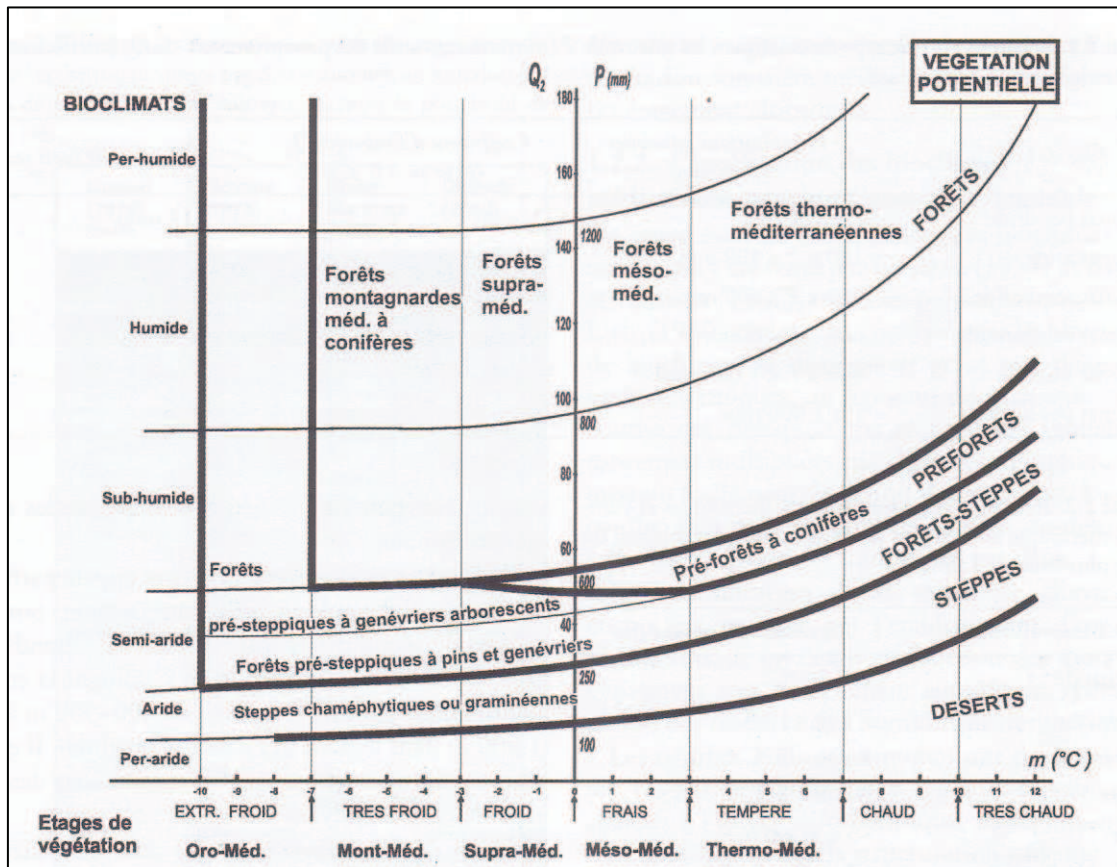
⁴ Du plus chaud ou plus froid selon Quézel et Médail (2003) : thermo-méditerranéen, méso-méditerranéen, supra-méditerranéen, montagnard-méditerranéen, oro-méditerranéen.

⁵ $Q_2 = 2000P/(M^2 - m^2)$ avec P = précipitation totale annuelle en mm, M = moyenne des températures maximales du mois le plus chaud en degré Kelvin, m = moyenne des températures minimales du mois le plus froid en degré Kelvin.

⁶ X = nombre de jours biologiquement secs

Fig. 1 : Climagramme d'Emberger indiquant les grands types de structure de végétation méditerranéenne en fonction des bioclimats et des étages de végétation

Source : Quézel et Médail, 2003, p. 33



Des cultures différentes mais empruntées des mêmes fondements

La Méditerranée est avant tout un lieu de rencontres, rencontre de trois continents mais aussi de trois civilisations : l'occident ou chrétienté, l'islam et l'univers grec ou orthodoxe (Braudel, 1985). Ces trois mondes s'opposent, parfois militairement, mais ils ont surtout des histoires qui s'imbriquent et des cultures montrant les mêmes caractéristiques.

Ainsi, s'il est abusif de parler d'une culture strictement méditerranéenne, les peuples de la Méditerranée partagent un « socle de valeurs communes » hérité des grands courants civilisateurs et notamment du monde romain : l'urbanisme, le commerce, l'écrit, le droit et le monothéisme (Braudel, 1985, 1986 ; Abis, 2004). De fait, même si l'espace méditerranéen est géographiquement limité, il n'en est pas de même pour sa dimension culturelle (Braudel, 1985). Être méditerranéen ne signifie pas seulement baigner dans la *mare nostrum* des romains mais correspond à une adhésion à ces valeurs communes dont le poids de la famille, l'importance de la cité, les échanges et les modes d'utilisation du sol.

P. Solinas (*in* Braudel, 1986) identifie deux caractéristiques essentielles et constantes de la forme et du fonctionnement de la famille traditionnelle méditerranéenne : la famille comme

« mode irremplaçable d'existence des individus » (Solinas *in* Braudel, 1986, p. 83) et le patriarcat. Le concept de famille recouvre alors deux idées complémentaires qui sont à la base de son fonctionnement : celle de totalité indivise et celle de dépendance de l'individu aussi bien au groupe qu'à une autorité centrale. Pour exister cette famille doit s'identifier, être identifiable. Cette identité recouvre deux éléments indissociables : le patrimoine et l'ancêtre commun par lignage masculin. Cet ancêtre commun, le chef de famille ou patriarche, représente et garantit l'unité de la communauté (Solinas *in* Braudel, 1986). Il dispose à ce titre de prérogatives et de pouvoirs certains sur sa famille et l'ensemble de ses membres. Le patrimoine se compose généralement de l'habitation et du lopin de terre dont la surface et la situation lui permettra de plus ou moins bien subvenir aux besoins de la famille.

Cependant, cette stricte organisation familiale ne suffit pas car l'homme touche rapidement aux « limites d'une terre à laquelle il s'est d'ailleurs habitué à demander peu » (Aymard *in* Braudel, 1985, p. 194). Il est important pour lui de vivre en société et de pouvoir communiquer avec d'autres hommes. L'habitat s'est donc groupé pour constituer des villages dans des sites parfois privilégiés mais plus souvent inhospitaliers choisis pour de multiples raisons (eau et soleil, routes de terre ou de mer, qualité d'un port ou d'un gué, insécurité et insalubrité des plaines) qui ont joué tour à tour mais en sens contraire.

Ce village s'articule autour de la place ou de la médina, lieu de rencontres et d'échanges traduisant « le principe qui consiste à aller à la rencontre de l'autre » (Abis, 2004). L'homme méditerranéen ressent le besoin permanent de communiquer, de s'exprimer ce qui en fait souvent un être volubile voire extraverti pour qui l'usage de la parole rythme le quotidien. Ainsi, le monde méditerranéen se caractérise-t-il par une tradition intellectuelle, une forme de discours liée au plaisir du langage. L'art de la conversation et ce besoin de nouer des relations jouent un rôle important et créent une atmosphère particulière qui, associée à des règles et des coutumes familiales génèrent en partie l'unité de la Méditerranée qui peut être retranscrite par le mot **ambiance**, pour Abis (2004).

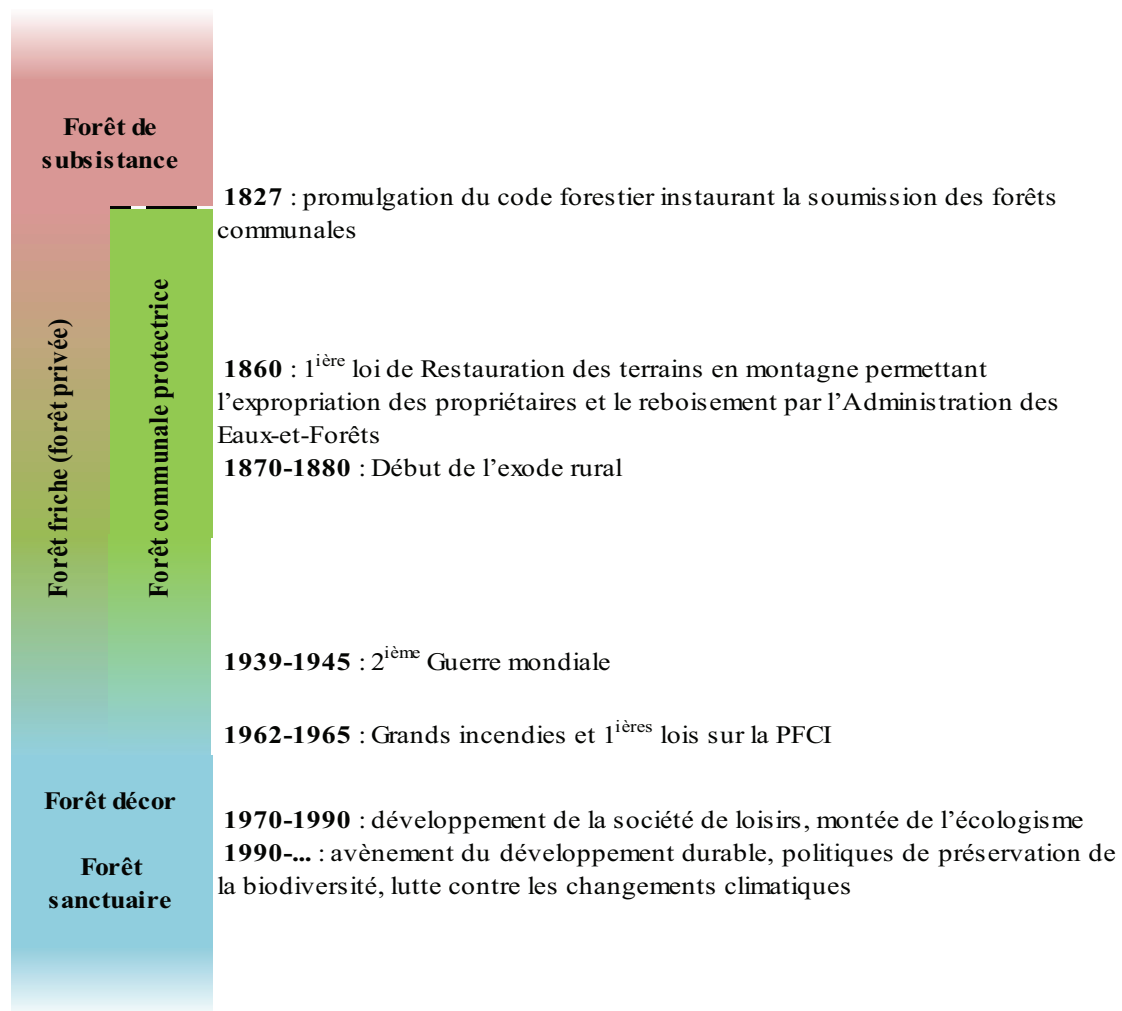
L'homme méditerranéen réside dans son village aux habitations serrées, avec leurs ceintures de jardins, vignes et vergers, dont il ne s'éloigne jamais plus ni plus longtemps que nécessaire pour les travaux des champs. Ce mode de vie se traduit directement dans les paysages méditerranéens par l'inégalité de l'occupation du sol et les oscillations de son exploitation. C'est ainsi une même division du territoire qui se retrouve presque partout de Rome à nos jours : d'un côté la zone des champs cultivés, *l'ager*, de l'autre les zones incultes domaines des bergers et des animaux domestiques ou sauvages, *le saltus*, et aux confins la zone boisée, *la silva*. Cette division de l'espace, qui définit une certaine forme d'équilibre agro-sylvo-pastoral, se retrouve

ailleurs que sur le pourtour méditerranéen mais c'est surtout la répartition de ces trois occupations du sol qui est caractéristique d'une culture et des relations de l'homme à son espace naturel. Khunholtz-Lordat identifie et définit quatre schémas types de répartition *silva-saltus-ager* en fonction des régions et des conditions de milieu. Ces types de répartition font apparaître une spécificité du monde méditerranéen, à savoir la quasi-absence de la *silva* au profit d'un *saltus* boisé. Les espaces boisés deviennent ainsi de véritables annexes des champs.

L'évolution de l'écosociosystème forestier méditerranéen : de nouvelles fonctions et de nouvelles valeurs

Les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont vu les fonctions et les valeurs de la forêt méditerranéenne se modifier profondément au gré des évolutions sociétales. La Fig. 2 retrace les évolutions de l'écosociosystème forestier méditerranéen, au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, en indiquant quelques grandes dates ou événements marquants et pouvant être retenus comme jalons de ces bouleversements.

Fig. 2 : Evolution de l'écosociosystème forestier méditerranéen



La forêt méditerranéenne est ainsi, jusqu'au XIX^{ème} siècle, une « forêt de subsistance » fournissant bois de feu, charbon de bois, tanin, champignons et fruits, fourrage, abri pour les troupeaux, miel, ... (Blondel, 2009 ; Léonard, 2003 ; Vernet, 1997). Elle est ainsi l'objet d'une exploitation et d'une mise en valeur intense (voire intensive) qui conduit à sa quasi-disparition. Face aux conséquences dramatiques de cette déforestation (inondations, érosion, ...) l'Etat entreprend sa reconstitution dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Ce sont alors de grands reboisements qui sont entrepris dans le cadre de la Restauration des terrains en montagne (RTM) et/ou de la mise en œuvre du régime forestier institué par le code forestier de 1827 pour les forêts publiques (Fesquet, 1998 ; Brugnot et Cassayre, 2003). Les paysans et les bergers, responsables de la déforestation aux dires des forestiers, sont alors chassés des espaces communaux boisés ou à boiser par les forestiers de l'administration des Eaux et Forêts (Fesquet, 1998, 2002 ; Chalvet, 2001). Ces espaces communaux, lieux de parcours des troupeaux utilisés plus ou moins intensivement selon les besoins et lieu de vie pour les communautés locales, deviennent alors des espaces interdits, protégés par les forestiers et dont le rôle premier est la protection des sols et des cours d'eau. C'est une « forêt protectrice » (Fesquet, 1997).

Les forêts privées, quant à elles, continuent d'être une « forêt de subsistance » jusqu'au début du XX^{ème} siècle, puis tombent en déshérence à partir de la seconde guerre mondiale. L'exode rural et la mécanisation de l'agriculture ont conduit à la disparition des systèmes agraires traditionnels dans lesquels les espaces boisés jouaient un rôle important. L'abandon brutal de ces mises en valeur et récoltes se traduit rapidement par une uniformisation de l'occupation des sols avec un embroussaillage qui affecte tout l'espace. Seules quelques zones restent cultivées, le reste est soit bâti soit abandonné à l'enfrichement (Corvol, 2009). La forêt privée méditerranéenne (plus de 80 % des surfaces boisées en France méditerranéenne) devient alors une « forêt friche » sans valeur et sans intérêt pour les propriétaires et la société (Léonard, 2003). Mais elle devient aussi rapidement une menace avec la multiplication des grands incendies qui la parcourent dès les années soixante-dix et obligent la puissance publique à imaginer et mettre en œuvre des politiques de prévention et de lutte. Mais, parallèlement elle devient aussi un décor, un cadre naturel qui augmente la valeur du foncier (Corvol, 2009). Cette fonction de décor fût ainsi directement utilisée comme argument de vente pour des projets immobiliers sur la côte d'Azur dont les publicités vantent davantage la « douce quiétude d'une pinède classée » ou « l'ondoyante canopée des pins parasols » que la présence d'une plage privée ou la proximité de Saint-Tropez (Corvol, 2009). Ce décor attire également le tourisme, véritable manne financière de la région méditerranéenne qui capte à elle-seule près de 35 % du tourisme mondial (Abis, 2004). Ainsi l'usage ludique des espaces boisés, que ce soit pour le camping, les

sports verts, la promenade ou la photographie, est-il largement dominant dans les départements côtiers de la région PACA (Corvol, 2009).

La fin du XXème siècle est marquée par l'avènement de la pensée écologique et l'impérieux besoin ressenti de protéger coûte que coûte les espaces naturels. Ces mouvements ont donné une nouvelle valeur à cette forêt, celle de haut lieu de la biodiversité mondiale. Les écosystèmes méditerranéens sont en effet d'une richesse floristique et faunistique peu égalée, et rassemblent, par exemple, près de 10 % des espèces végétales identifiées dans le monde sur seulement 1,5 % de la surface terrestre (WWF, 2001). Mais cette richesse est menacée essentiellement par l'homme et le bassin méditerranéen fût classé point chaud de biodiversité⁷ (*hot spot*) dès 1999 et la publication du recensement des 25 premiers points chauds. La forêt méditerranéenne passe ainsi du statut de « forêt friche » à celui de « forêt sanctuaire » à protéger et préserver contre de nombreuses menaces dont l'homme n'est pas la moindre. La région méditerranéenne française est ainsi l'objet d'une profusion de zones d'inventaires (ZNIEFF) et de protection (APB, ZSC et ZPS du réseau Natura 2000) qui se superposent et se croisent formant un millefeuille en région PACA par exemple (Fig. 3). Toutes ces zones de protection bénéficient de règles et/ou de directives plus ou moins précises quant à leur gestion et conservation.

Il faut également ajouter à ce dispositif de protection : les deux réserves de biosphère de Camargue et du Lubéron, les réserves naturelles nationales, régionales ou domaniales, les parcs nationaux des Cévennes, du Mercantour, de Port Cros et des Calanques. Ces réserves et parcs disposent, eux aussi, de règles de gestion parfois très strictes.

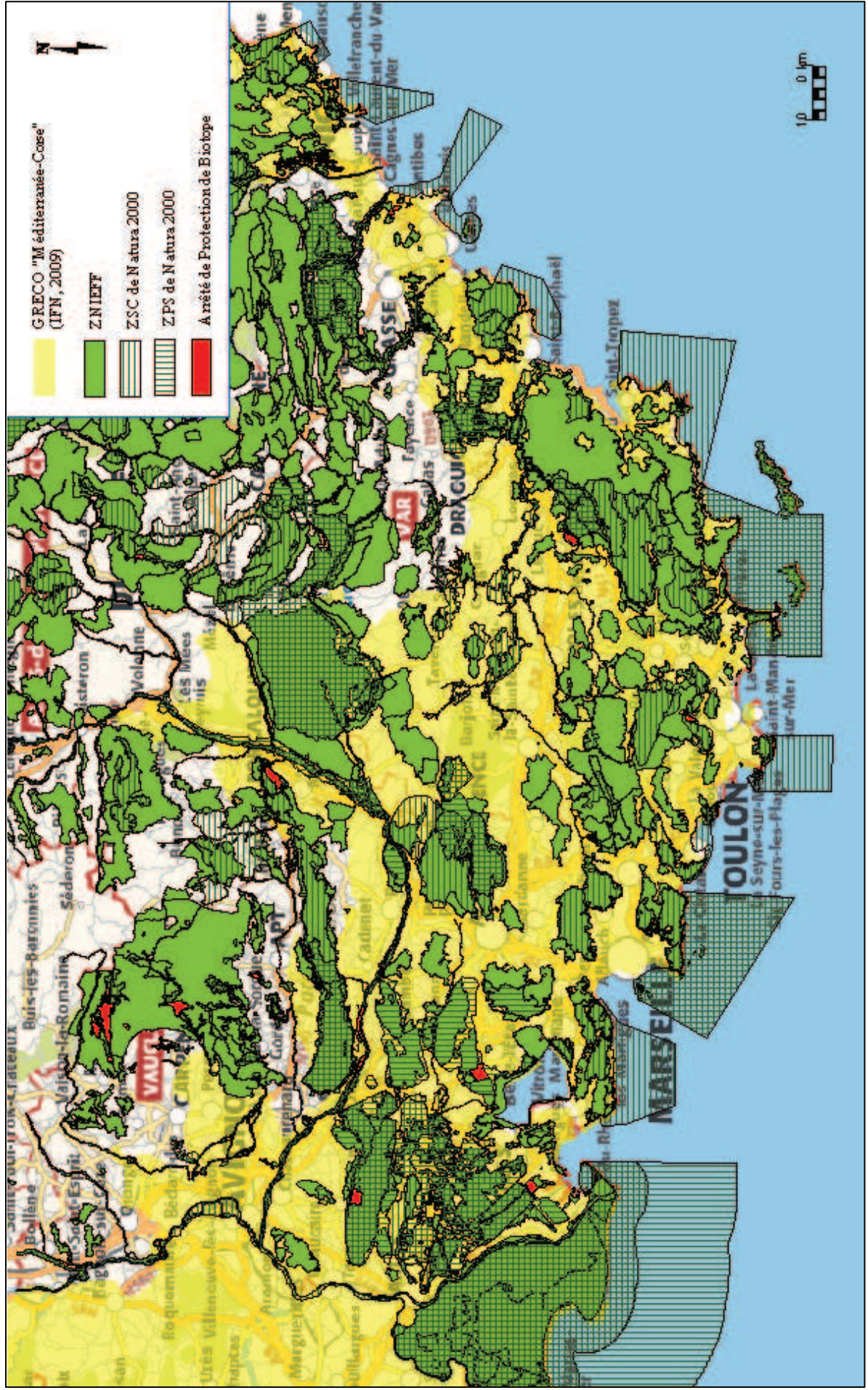
Une forêt laboratoire des enjeux de la société face à son environnement

Avec le XXIème siècle et l'arrivée sur le devant de la scène du changement climatique et des territoires, la forêt méditerranéenne prend une nouvelle dimension. Elle suscite ainsi un intérêt nouveau de la part des chercheurs et des politiques qui voient la région méditerranéenne comme un « possible laboratoire pour des problèmes que la société aura à résoudre, plus tard, ailleurs » (Gauthier, 2009, p. 320).

⁷ Le concept de point chaud de la biodiversité est né en 1988 avec l'écologiste britannique Norman Myers. Ces points chauds sont classés selon deux critères précis : compter au moins 1500 espèces endémiques recensées et avoir déjà perdu au moins 70% de son habitat d'origine. L'identification de ces zones poursuit quatre objectifs : préserver les espèces et les territoires les plus menacés, diminuer l'action de l'homme sur ces territoires pour stopper les extinctions d'espèces, créer un outil de communication pour faire prendre conscience du défi actuel concernant la biodiversité et trouver des financements pour les projets de conservation.

Fig. 3 : Le millefeuille des zones d'inventaire et de protection en PACA

Réal. : S. Tillier ; Crédits : IGN, DIREN PACA, IFN



La protection et la gestion de la forêt méditerranéenne sont en effet soumises à des contraintes d'une ampleur et d'une complexité rarement atteintes ailleurs en raison d'une extrême artificialisation et fragmentation des milieux, de la déprise des territoires ou encore de modes de gestion inadaptés (Gauthier, 2009 ; Roman-Amat, 2009). La forêt méditerranéenne est ainsi plus qu'une réalité écologique, elle est le reflet d'une société en mutation. La compréhension des dynamiques de cet espace ne peut donc pas s'affranchir d'une réflexion sur la société qui y projette ses fantasmes, ses peurs et ses utopies (Lewis *et al.*, 2005 ; Peyron, 2005). La forêt se trouve alors chargée de références culturelles dont de nombreux mythes occidentaux (Larrère, 1995 ; Lewis *et al.*, 2005). La forêt de Paimpont, requalifiée en « forêt de Brocéliande », incarne ainsi en partie le mythe de l'épopée du roi Arthur, totalement construit au Moyen-âge mais réactivé et modernisé au XIX^{ème} siècle au point d'en oublier la forêt physique (Mille-Réault, 1997 *in* Lewis *et al.*, 2005).

Deux grandes thématiques mobilisent aujourd'hui des chercheurs et les forestiers autour de la forêt méditerranéenne : les impacts du changement climatique et l'intégration de la forêt dans les politiques territoriales.

Le changement climatique mobilise la communauté scientifique depuis moins longtemps que l'incendie mais cette mobilisation est large comme en témoigne l'étendue des thèmes retenus par les appels à propositions de recherche (APR) du programme Gestion et impacts du changement climatique (GICC), lancé en 1999 par le ministère chargé de l'écologie et piloté par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL). Ce programme de recherche opère par appel à propositions de recherche annuel portant sur neuf thématiques dont la Fig. 4 montre l'étendue.

Fig. 4 : Les thèmes de recherche du GICC

Source : <http://www2.gip-ecofor.org/>

- | |
|---|
| Thème 1 : Scénarios d'évolution du climat du 21 ^o siècle |
| Thème 2 : Les interactions climat-économie-société |
| Thème 3 : Séquestration de carbone en forêts, pratiques agricoles et politiques climatiques |
| Thème 4 : Action nationale / action internationale |
| Thème 5 : Emissions de Gaz à effet de serre et aérosols : quelles émissions nettes ? |
| Thème 6 : Impacts sur la biosphère terrestre |
| Thème 7 : Impacts sur les hydrosystèmes |
| Thème 8 : Impacts sur la santé |
| Thème 9 : Impacts sur la biodiversité |

Sur la douzaine de projets retenus à chaque APR au moins un traite directement ou indirectement de problématiques forestières à travers deux grands thèmes : le stockage du carbone (thème 3) de 1999 à 2001 puis l'adaptation des écosystèmes forestiers (thèmes 6 et 9) depuis 2003.

La forêt méditerranéenne, et ses espèces emblématiques que sont le pin d'Alep, le chêne vert ou le pin sylvestre, ont fait l'objet de divers programmes visant à étudier comment les changements climatiques, la canicule de 2003 et l'augmentation du taux de CO₂ atmosphérique affectent et vont affecter la productivité des espèces forestières méditerranéennes et la structure des paysages (Guiot, 2007 ; Guibal *et al.*, 2007 ; Badeau *et al.*, 2007 ; Jacq, 2008). Partant du constat que les milieux méditerranéens semblent déjà soumis aux effets du changement climatique (Vennetier *et al.*, 2005), ces études doivent permettre de mieux comprendre ce phénomène mais aussi d'imaginer la forêt et les techniques sylvicoles du XXIIème siècle. La région méditerranéenne et sa forêt constituent ici une véritable répétition générale des changements qui pourraient affecter plus d'un tiers du territoire national français d'ici 2100 d'après les modèles climatiques (Gauthier, 2009 ; Badeau *et al.*, 2007).

L'autre grand thème de réflexion découle directement du concept de développement durable et surtout de sa mise en œuvre à l'échelle locale du territoire. Ces travaux mobilisent ainsi des chercheurs de tous horizons mais aussi des gestionnaires d'espaces naturels et des responsables politiques dans des approches pluridisciplinaires et transversales. Les thématiques abordées concernent essentiellement la multifonctionnalité des écosystèmes (Benoit de Coignac, 2001 ; Guérin, 2008 ; Blondel, 2009 ; Chassagny, 2009 ; Lepart, 2009), l'identification et la prise en compte de la demande sociale (Dérioz, 1997 ; Cazaly, 2002 ; Desmartin et Duhén, 2008 ; Duhén, 2008, 2009) ou les pratiques et outils de gestion durable (Etienne, 2001 ; Brédif, 2002 ; Avias, 2006 ; Bonnieux *et al.*, 2006 ; Le Bourdonnec, 2006 ; programme QualiGouv).

La revue et l'association Forêt Méditerranéenne se sont régulièrement fait les porte-paroles de ces travaux à travers de nombreux articles et la manifestation triennale « Foresterranée » dont l'évolution des thèmes depuis 1982 est révélatrice de l'évolution des préoccupations et actualités de la forêt méditerranéenne. Ces trois décennies sont ainsi marquées chacune par une thématique dominante (Fig. 5) : la connaissance de la forêt méditerranéenne

(1980 - 1990), la place et le rôle de l'homme (1990 - 2000) puis la gestion durable et la multifonctionnalité (depuis 2000)⁸.

Fig. 5 : Quelques exemples de thèmes des manifestations organisées par l'association Forêt Méditerranéenne

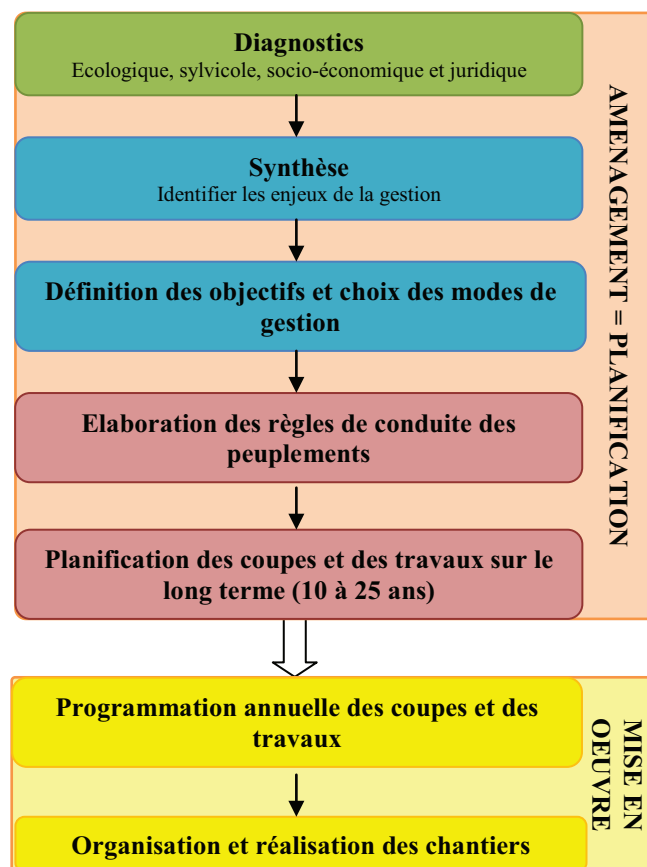
Source : <http://www.foret-mediterraneenne.org>

Période et grande thématique	Manifestations
1980 - 1990 La connaissance de la forêt méditerranéenne	1982 - Premières rencontres de la forêt méditerranéenne « Les nouvelles données de la gestion de la forêt méditerranéenne »
	1984 - Deuxièmes rencontres de la forêt méditerranéenne « Valorisation des patrimoines forestiers méditerranéens »
	1990 - Foresterranée'90 « De la friche à la forêt méditerranéenne »
1990 - 2000 La place et le rôle de l'homme	1993 : Foresterranée'93 « L'homme méditerranéen et sa forêt »
	1996 : Foresterranée'96 « Pour une forêt méditerranéenne de notre temps »
2000 - ... La gestion durable et la multifonctionnalité	2002 : Foresterranée 2002 « Espaces naturels et forestiers méditerranéens : l'impératif de la gestion durable »
	2005 : Foresterranée 2005 « Les Etats généraux de la forêt méditerranéenne »
	2006-2007: Séminaires « La forêt méditerranéenne : un atout pour le développement des territoires »
	2007 : Journées « Changements climatiques et forêt méditerranéenne »
	2008 : Séminaire franco-marocain « Erosion-Risques-Population »
	2008 : Foresterranée 2008 « Un enjeu à partager entre chercheurs et gestionnaires : la production durable de biens et services en forêt méditerranéenne »
	2009 : Journées « Energie - Forêt - Territoires : le bois énergie au service des écosystèmes, de la forêt méditerranéenne et des territoires »
2011 : Foresterranée 2011 « Usages, biodiversité et forêt méditerranéenne »	

⁸ Voir liste des thèmes et des travaux de l'association à l'adresse : <http://www.foret-mediterraneenne.org/realisations.htm>

C'est ainsi la gestion et non plus la connaissance ou la simple protection de la forêt méditerranéenne qui est aujourd'hui au centre des réflexions. C'est en tout cas ce qu'affirme P. Boulvais, alors Sous-préfet chargé de la défense et de la sécurité civile de la région PACA, en ouverture des Etats généraux de la forêt méditerranéenne en 2005 : « La gestion des espaces forestiers est aujourd'hui une question centrale de l'aménagement du territoire ». Il ne s'agit pas dans son esprit de se contenter de conserver ces espaces boisés mais bien de les gérer, c'est-à-dire de les mettre en valeur que ce soit économiquement, écologiquement, socialement ou culturellement. Cette mise en valeur constitue l'objet même de la gestion forestière, qui consiste à planifier et réaliser des travaux très variés. Ceci implique de connaître la forêt et son environnement écologique, social et économique, mais aussi de faire des choix, puis de planifier et programmer l'ensemble des opérations dans le respect des objectifs du propriétaire et de l'équilibre de l'écosystème. La gestion forestière peut ainsi se schématiser sous forme d'une démarche générale en deux grandes étapes : la planification et la mise en œuvre (Fig. 6).

Fig. 6 : Schéma général de la démarche de la gestion forestière



Il s'agit donc aujourd'hui d'intégrer les principes du développement durable à cette démarche de gestion forestière, dont les fondements ont été posés dès le XIV^{ème} siècle et

l'ordonnance de Brunoy (1346) qui précise que « Les Maîtres des Forests (...) enquerront et visiteront toutes les forêts et bois qui y sont et feront les ventes qui sont à faire, eu regard à ce que lesdites Forests et bois se puissent perpétuellement soustenir en estat » (extrait de l'Ordonnance Royale édictée à Brunoy par Philippe VI de Valois, le 29 mai 1346).

Ce travail d'adaptation des pratiques et principes de gestion forestière au paradigme du développement durable a donné naissance au concept de gestion durable. Mais ce nouveau concept soulève des questionnements tant au niveau théorique qu'à celui du passage à la pratique, notamment pour le cas de la forêt méditerranéenne. C'est à ces questionnements que mon étude cherche à apporter des réponses, ou tout au moins des éléments de réponse.

Questionnements et hypothèses de recherche

Ce sont ainsi trois questions, correspondant à différentes étapes de la mise en œuvre d'une gestion durable, qui m'ont interpellé et justifié des travaux de recherche.

Comment s'est fabriqué le concept de gestion durable ?

Le développement durable, tel que défini par le rapport Brundtland (1987), est un concept axé sur la satisfaction des besoins des hommes d'aujourd'hui et de demain. En termes de gestion des espaces forestiers il se traduit par le concept de gestion durable, approche fonctionnaliste prônant une gestion multifonctionnelle.

Par quel processus, pourquoi et par qui cette traduction a-t-elle été opérée ? Est-ce une traduction fidèle ou une libre interprétation ? Quels sont les conséquences et les impacts aussi bien conceptuels que pratiques de cette traduction ? Ce ne sont là que quelques-unes des questions que soulève le concept de gestion durable tel qu'il a été défini lors de la conférence d'Helsinki en 1993.

Observateur privilégié du monde forestier et de ses évolutions depuis près de vingt ans, **la gestion durable telle qu'elle est généralement mise en œuvre m'apparaît comme une traduction appauvrie du développement durable.** En effet, outre le basculement d'un concept anthropocentré (le développement durable) à un autre sylvocentré (la gestion durable), peu de choses semblent avoir profondément changées dans les pratiques forestières depuis 1993. La durabilité s'est surtout manifestée par son aspect environnemental avec une plus grande prise en considération de la préservation de l'environnement (paysages, biodiversité ordinaire ou extraordinaire). Les forestiers se sont, ou ont été, contraints de modifier ponctuellement leurs

pratiques voire leur approche de la gestion des peuplements et des massifs mais aussi, et surtout, de communiquer plus encore qu'avant sur la qualité de leur gestion.

Le volet social et la satisfaction des besoins restent à ce jour les parents pauvres de la gestion durable. Les nombreuses études (enquêtes, mémoires, thèses, ...) traitant de la demande sociale en forêt (Perraud, 1991 ; Normandin, 1998 ; Léonard, 2004 ; Lewis *et al.*, 2005 ; Peyron, 2005) ont malheureusement peu de retombées pratiques. Il s'avère en fait que très peu des forestiers (gestionnaires, propriétaires, techniciens, enseignants) que j'ai rencontrés au cours de ces quatre dernières années ne les connaissaient. Un tel constat peut être lié soit à l'indifférence des forestiers pour ces aspects sociaux, soit à la réelle difficulté, soulevée par tous les auteurs, d'appréhender avec un minimum d'exactitude une demande sociale multiforme et complexe (Lewis *et al.*, 2005).

Comment s'effectue le passage de la théorie à la pratique en matière de gestion durable ?

La gestion forestière s'appuie sur une démarche éprouvée (Fig. 6) et basée sur une échelle spatiale, celle de la propriété forestière, et un outil de planification, le document d'aménagement qui projette le gestionnaire sur les 10 à 25 prochaines années.

Cette échelle et cet outil sont-ils aujourd'hui les plus pertinents dans le cadre de la gestion durable ? Comment mettre en œuvre les principes de la gestion durable, quelles adaptations des pratiques ? La loi d'orientation forestière de 2001 apporte quelques éléments de réponses à ces questions en introduisant l'obligation de gestion multifonctionnelle et en facilitant le regroupement des petits propriétaires privés pour l'élaboration de leur document de gestion. Elle a surtout créé un outil de gestion forestière durable, la Charte forestière de territoire (CFT).

Cet outil place la gestion durable à l'échelle d'un territoire pertinent au regard des problématiques forestières et notamment d'offres et de demandes identifiées. En outre, ces CFT visent une gestion multifonctionnelle et partagée grâce à la rencontre entre les propriétaires forestiers, offreurs de biens et services, et des demandeurs motivés par ces biens et services afin de réaliser un diagnostic commun de la situation et de définir ensemble les grandes orientations et évolutions souhaitables de la gestion forestière. La CFT doit notamment permettre la prise en compte de biens et services non marchands auxquels la société accorde de plus en plus de valeur (qualité de l'environnement, paysage, ...) en vue « d'assurer une juste rémunération de certains services rendus par les forêts dès lors qu'une demande formalisée est identifiée et qu'un contrat prenant en compte le coût de satisfaction de cette demande particulière est librement négocié » (Barthod *et al.*, 2001, p. 497).

Ainsi, les CFT sont basées sur l'hypothèse, à laquelle j'adhère pleinement, que **la gestion durable doit être menée à l'échelle d'un territoire et implique des actions collectives et la mise en œuvre d'une gouvernance.**

Cet impératif d'appréhension globale des problématiques et de la gestion forestière prend une ampleur particulière pour la forêt méditerranéenne qui cumule deux difficultés liés à ses spécificités.

En effet, la gestion durable est un concept universel mais il a été dès le départ adapté et traduit pour les grands types forestiers mondiaux parmi lesquels ne figure pas explicitement la forêt méditerranéenne. Celle-ci peut ainsi s'apparenter soit aux forêts tropicales par leur biodiversité et leur fragilité, soit aux forêts tempérées occidentales par leur rôle social, soit encore aux forêts boréales par leur faible productivité. De plus, à une échelle spatiale plus fine, il est sans doute faux de parler d'UNE forêt méditerranéenne tant les contextes écologiques et sociaux peuvent varier au sein même de l'aire méditerranéenne. A quelle approche de la gestion durable faut-il alors se référer ?

D'autre part, la fonction productive (de bois) y est insignifiante et ne permet généralement pas de générer des recettes suffisantes pour financer des opérations plus écologiques (réhabilitation de milieux fragiles, adaptation des pratiques diminuant la rentabilité des opérations) ou plus sociales (aires d'accueil du public, information et sensibilisation du public) comme cela peut exister ailleurs en France (Brédif, 2008).

Enfin, l'omniprésence de l'incendie, et du risque inhérent de destruction aussi bien de la forêt que des autres milieux (agricoles ou urbains), mobilisent toutes les énergies (et financements) actuels et rendent difficile toute projection à long terme, pourtant indispensable à la gestion forestière durable.

Des gestionnaires désireux de mener à bien une gestion durable de la forêt méditerranéenne sont à l'œuvre depuis plus d'une décennie et ont ainsi pu imaginer et tester diverses solutions qui constituent autant d'innovations. Parmi ces innovations, on peut citer les actions d'accueil du public en forêt privée de l'association Forestour (Duhén, 2008 et 2009), les opérations d'éclaircies de pinèdes à objectif PFCI du projet RECOFORME (Agence publique du massif des Alpilles, 2005), les multiples conventions et études sur le sylvopastoralisme (Guérin, 2008 et 2009) ou encore le programme *Fire Paradox* sur l'utilisation du feu comme outil de gestion (Rigolot, 2008). Toutes ces initiatives, généralement menées à l'échelle d'une propriété ou d'un petit groupe de propriétaires motivés voire dans le cadre de programmes expérimentaux,

montrent la voie à suivre pour s'approcher d'une véritable gestion durable. Elles restent donc à développer et à étendre à l'échelle de territoires forestiers pertinents, identifiés et organisés.

Quel est le rôle du territoire dans la mise en œuvre de la gestion durable dans le contexte spécifique de la forêt méditerranéenne ?

Le territoire évoqué ici est celui susceptible de donner naissance à un projet collectif de gestion forestière, c'est-à-dire le territoire approprié par ses acteurs. Celui-ci est ainsi l'espace où l'on vit, dont on vit et que l'on marque, à tel point « qu'il vous appartient et (que) vous lui appartenez » (Brunet, 2001, p.17). Plus qu'un espace géographique, le territoire est alors un construit social et sa connaissance passe par l'écoute des acteurs et par la prise en compte de leurs pratiques et de leurs représentations (Di Méo, 1998).

De nombreuses approches et définitions de ce territoire existent, elles sont recensées par Lévy et Lussault (2003). Parmi celles-ci, c'est celle relevant de l'économie et des sciences politiques qui est retenue dans le cadre de ma recherche. Le territoire se définit ainsi comme un « espace dont l'enracinement historique et l'identité créent une spécificité qui peut constituer une ressource pour le développement local » (Lévy et Lussault, 2003, p. 909). Cette définition correspond en effet au territoire tel qu'il est conçu dans la démarche de création et de fonctionnement des territoires de projet, surtout des Parcs naturels régionaux, susceptibles de porter une politique de gestion forestière durable. La construction du territoire s'appuie dans ce cadre sur deux piliers : son identité, fruit de son appropriation par les habitants, et le projet ou action de développement local (ici la gestion forestière durable).

Le sentiment identitaire naît de l'attachement de l'individu à l'espace. Lorsque ces sentiments individuels sont regroupés et attisés par le contexte historique, politique ou par la présence d'une menace, ils peuvent donner naissance au sentiment d'identité territoriale (Guermond, 2008). Cet attachement résulte d'une appropriation de l'espace géographique par l'individu. Cette appropriation constitue pour Brunet (2001, 2005) le point de départ, le moteur, de la construction d'un territoire car c'est elle qui engendre les rapports d'appartenance réciproque entre l'habitant et l'espace habité. Mais il existe une multitude de formes et de niveaux d'appropriation qu'elles soient individuelles, collectives, communautaires ou organisationnelles. Nommer un lieu, c'est se l'approprier, se battre pour ce lieu aussi, mais dans un sens beaucoup plus fort. Ainsi, l'appropriation poussée à son extrême, dans les registres durs de l'appropriation juridique (souveraineté et exercice du pouvoir) ou éthologique (contrôle exclusif), peut aussi devenir la source de conflits entre les acteurs et donc un frein au projet de développement.

Pour que le territoire émerge, prenne consistance, il doit être l'objet d'actions (Gumuchian *et al.*, 2003), d'un projet de développement, c'est-à-dire de valorisation d'une ressource locale (Hadjou, 2009). Il s'agit ici de la ressource au sens large et pas seulement au sens économique du terme, le critère marchand n'est pas le seul retenu pour la définir. Ainsi, des biens collectifs matériels ou immatériels (paysage, climat, eau, forêt, mythe, histoire, valeur commune, ...) peuvent constituer la ressource à valoriser car, bien que sans valeur marchande apparente, ils sont à même de retenir l'attention des acteurs et constituent des enjeux de développement. Méasson (2007) place le projet au cœur de la relation espace/société pour faire du territoire une construction sociale, un « territoire de projet ».

Gumuchian (2003) distingue ainsi le « territoire donné » du « territoire voulu ». Le premier est l'espace géographique, résultat de l'action humaine passée voire de l'histoire (le « territoire hérité »). Le second est LE territoire, il est constitué par « ce qui se choisit, ce qui est voulu, ce qui se sélectionne et fait l'objet de représentations particulières » (Gumuchian *et al.*, 2003, p. 99). Le territoire est donc le fruit non seulement d'une appropriation par les acteurs mais aussi (et surtout pour les auteurs) de leurs actions volontaires et des intentions qui sous-tendent ces actions. Le territoire est donc indissociable de ces acteurs et ne peut se comprendre que par l'analyse du système et des jeux d'acteurs, c'est-à-dire de leurs intentionnalités (traduites par des stratégies) et les relations de collaboration/coordination (voire de gouvernance) qui s'installent.

Le territoire ainsi conçu et organisé devrait permettre la généralisation de pratiques innovantes qui font leurs preuves à petites échelles. Cependant, ni la littérature ni les acteurs de la gestion forestière en région méditerranéenne rencontrés à l'occasion de mes travaux ou d'autres voyages d'études ne font écho de telle situation.

Ce constat conduit à émettre l'hypothèse que **les vraies difficultés de mise en œuvre de la gestion durable sont sociales et non techniques.**

Méthodologie générale

Poser les questions dans cet ordre donne les grandes lignes de ma recherche : préciser le concept de gestion durable de la forêt méditerranéenne puis analyser les conditions techniques et politiques de sa mise en œuvre. Il s'agit donc essentiellement de s'interroger sur des pratiques, des situations concrètes rencontrées sur un territoire donné.

Une méthodologie inductive

Des pratiques se constatent, elles ne se décrètent pas. La démarche de recherche se tourne donc vers une logique inductive s'appuyant sur des observations de faits et l'analyse des discours des acteurs d'un territoire considéré comme représentatif de la problématique. Ce travail devra permettre d'identifier et de comprendre les déterminants techniques, sociaux et politiques de la mise en œuvre d'une véritable gestion durable de la forêt méditerranéenne, mais aussi (et surtout) les freins et écueils susceptibles d'être rencontrés.

La recherche s'articule donc en trois phases : (a) une analyse théorique du concept de gestion durable accompagnée d'une réflexion sur sa traduction pour le cas particulier de la forêt méditerranéenne qui doit permettre de définir un terrain d'étude, (b) une phase de terrain avec des observations directes et des entretiens avec les acteurs puis (c) une analyse et mise en relations des faits et informations recueillis.

La première étape (a) est essentiellement une étude bibliographique. Le corpus d'ouvrages retenu doit refléter la multiplicité des approches de la forêt et de sa gestion (technique, économique, écologique, sociale) tant sur un plan théorique que sur un plan pratique. La bibliographie est ainsi pluridisciplinaire (géographie, sociologie, écologie, économie, politique, foresterie) et mêle publications scientifiques, rapports d'évaluation et revues techniques. Ces dernières (dont la revue Forêt Méditerranéenne) apportent des témoignages de praticiens (propriétaires, gestionnaires) et permettent une première approche des pratiques, innovations et difficultés rencontrées en forêt méditerranéenne. Grâce à ce travail, il est possible de définir les contours de ce peut être la gestion durable de la forêt méditerranéenne ainsi que les territoires et outils pertinents pour la mener à bien. Ce sont ainsi les Parcs naturels régionaux (PNR) qui apparaissent les mieux armés pour porter, promouvoir et mettre en œuvre cette politique de gestion durable grâce à leur approche par le patrimoine et leur longue expérience de l'animation et de la concertation. La région PACA offre un bon exemple avec trois PNR forestiers contigus (Alpilles, Lubéron et Verdon) impliqués et pilotes de politiques forestières mais utilisant des outils différents et ayant des postures et démarches adaptées aux spécificités de leur territoire.

Le PNR des Alpilles est le support des étapes suivantes (b et c). Le choix de ce terrain d'étude est dicté par des impératifs de qualité des résultats (représentativité, implication, disponibilité des données et des acteurs) mais aussi par le souci d'adapter les ambitions de la

recherche aux moyens disponibles (humains, financiers et temporels). Cette recherche est en effet menée parallèlement à un emploi à temps plein d'enseignant en lycée professionnel, ce qui limite mes disponibilités, malgré la compréhension de mon chef d'établissement. Le PNR des Alpilles présente ainsi le triple intérêt d'un territoire homogène et de taille réduite (51 000 ha et seize communes), d'une forêt typiquement méditerranéenne (végétation, usages et problématiques) et d'une adhésion rapide et jamais démentie au projet de recherche.

Le travail de terrain (b) comprend principalement la réalisation d'entretiens auprès des acteurs de la gestion des forêts et des principaux partenaires habituels du parc. Le fonctionnement d'un PNR et les spécificités du territoire des Alpilles amènent à adopter une approche holistique conduisant à s'intéresser aux acteurs collectifs, c'est-à-dire constitués en groupes formels et inscrits dans des processus sociaux déterminés. Ces acteurs sont ainsi regroupés en catégories déterminées en fonction de leur statut et de leurs rôles (Gumuchian *et al.*, 2003). Sont ainsi distingués le parc (ses élus et ses chargés de missions), les propriétaires forestiers (publics et privés) et leurs structures représentatives (syndicat et union régionale), les gestionnaires forestiers (public et privés), les usagers des forêts (chasseurs, randonneurs, bergers,...), les organismes techniques (forestier et pour le pastoralisme) les protecteurs des milieux naturels et les acteurs locaux de la protection contre les incendies.

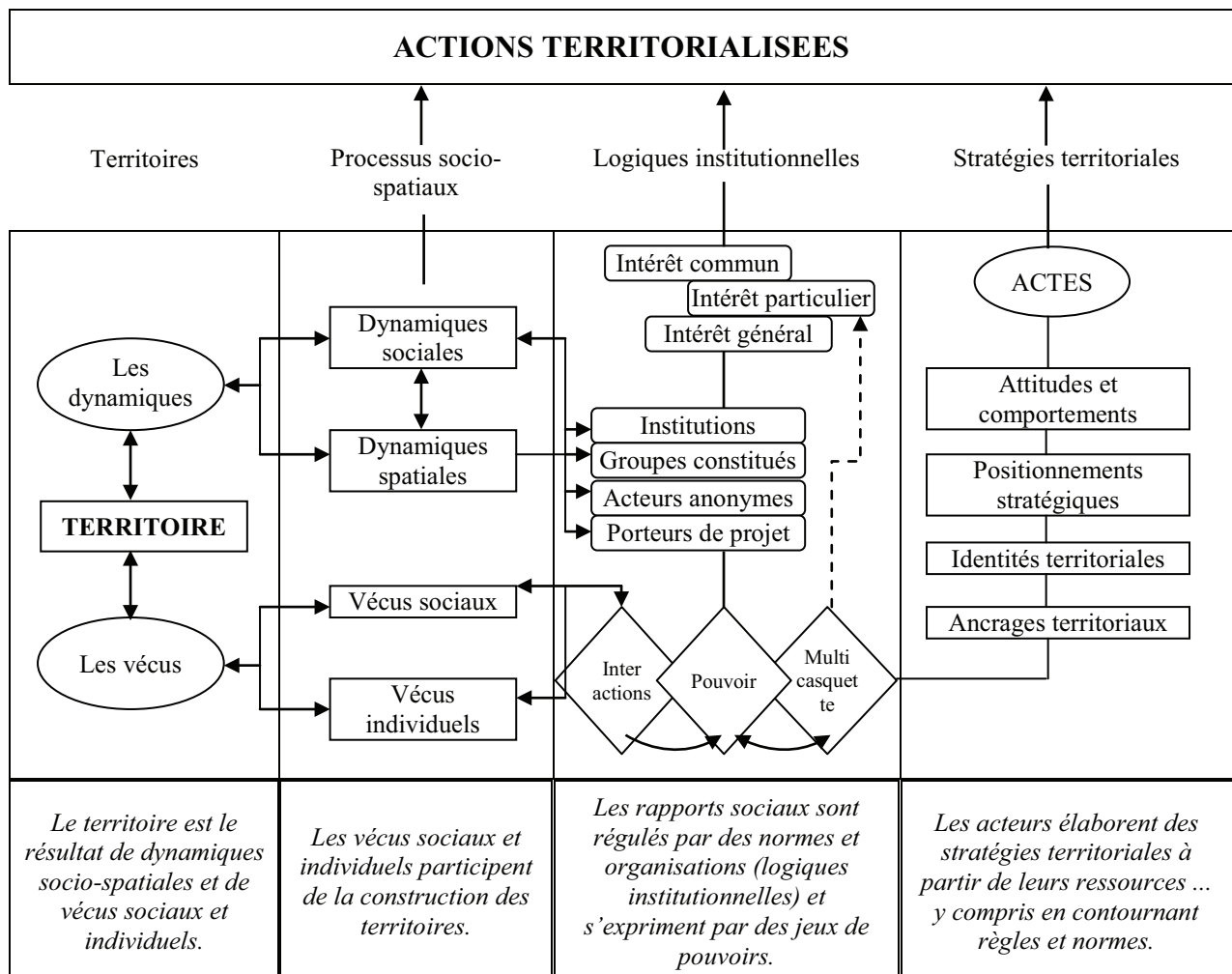
Cependant, les acteurs ne peuvent se réduire à une logique de groupe et chaque personne dispose du libre arbitre lui permettant d'opérer des choix et de prendre des positions en fonction d'intérêts particuliers. De plus une même personne peut appartenir à plusieurs groupes (élu du syndicat mixte du parc et d'une commune forestière, membre d'une association de protection de l'environnement et chasseur, ...), elle devient alors un acteur multicasquette (Gumuchian *et al.*, 2003) dont les intérêts et les prises de positions peuvent changer selon le contexte et les interlocuteurs. La technique d'entretien doit donc permettre à l'individu d'exprimer ses propres valeurs et représentations en plus de celles du groupe qu'il représente. C'est donc l'entretien libre, proche de l'entretien en profondeur ou entretien compréhensif des sociologues français, qui est retenu. Il s'agit ainsi à partir d'une grille de questions très souple, et de relances sur les thèmes qui ne sont pas ou ont été insuffisamment abordés, d'ouvrir un espace d'expression dans lequel les personnes se sentent à l'aise et libres. L'intervieweur se centre sur les propos et les modes de raisonnement des interviewés et en suit strictement le cheminement en les aidant à s'exprimer et à approfondir certains aspects. C'est donc la formulation de la consigne de départ ou du thème introductif à l'entretien qui est standardisée et non l'entretien (Pierret,

2004). Cette approche impose que les entretiens soient enregistrés car leur dépouillement et analyse s'en trouvent complexifiés.

Ces analyses, objets de la troisième étape (c), poursuivent deux objectifs complémentaires : l'identification, en complément d'observations directes sur le terrain, des actions de gestion durable de la forêt et la compréhension des jeux d'acteurs à l'œuvre sur le territoire. La gestion durable de la forêt, en tant qu'action territorialisée, peut donc s'analyser par trois voies qu'il convient de mixer comme le proposent Gumuchian, Grasset, Lajarge et Roux (2003). L'action territoriale est ainsi le résultat des processus socio-spatiaux construisant le territoire, de règles, normes et logiques institutionnelles internes ou externes au territoire et des stratégies d'acteurs, illustrés par la Fig. 7. L'analyse des différents éléments de ce schéma pour le cas particulier de la gestion de la forêt du PNR des Alpilles doit permettre d'identifier les moteurs et les freins à la mise en œuvre pratique d'une gestion durable.

Fig. 7 : Les territoires soumis aux logiques d'action

Source : Gumuchian *et al.*, 2003, p. 90



Démarche et plan de la thèse

Sur ces bases, ma thèse s'articule en trois parties reprenant les grandes étapes de la démarche adoptée (Fig. 8).

La première partie présente une analyse théorique et pratique, à partir d'une bibliographie, de la mise en œuvre de la gestion durable pour la forêt méditerranéenne. Pour ce faire, le concept de gestion durable sera précisé tant dans sa construction que dans les différentes approches qui peuvent en être faites (chapitre I). Ce travail permettra de dégager les principales caractéristiques d'une gestion forestière durable. Gérer un milieu, une ressource naturelle, tel que la forêt, nécessite de le connaître, de comprendre ses dynamiques et ses enjeux spécifiques. Le chapitre II visera donc à mettre en évidence les spécificités de la forêt méditerranéenne, analysée comme un écosociosystème. Ces dernières vont en effet grandement influencer sur les conditions de mise en pratique du concept de gestion durable. Cette mise en pratique donne lieu à une ou des actions territorialisées. Le chapitre III donnera ainsi un aperçu des principaux outils stratégiques et de planification existant pour la gestion de la forêt méditerranéenne. Partant du postulat que les Parcs naturels régionaux sont des outils pertinents et appropriés pour conduire de telles politiques, trois d'entre eux, en région PACA, donneront lieu à une analyse de leurs principes d'actions et postures pour la forêt.

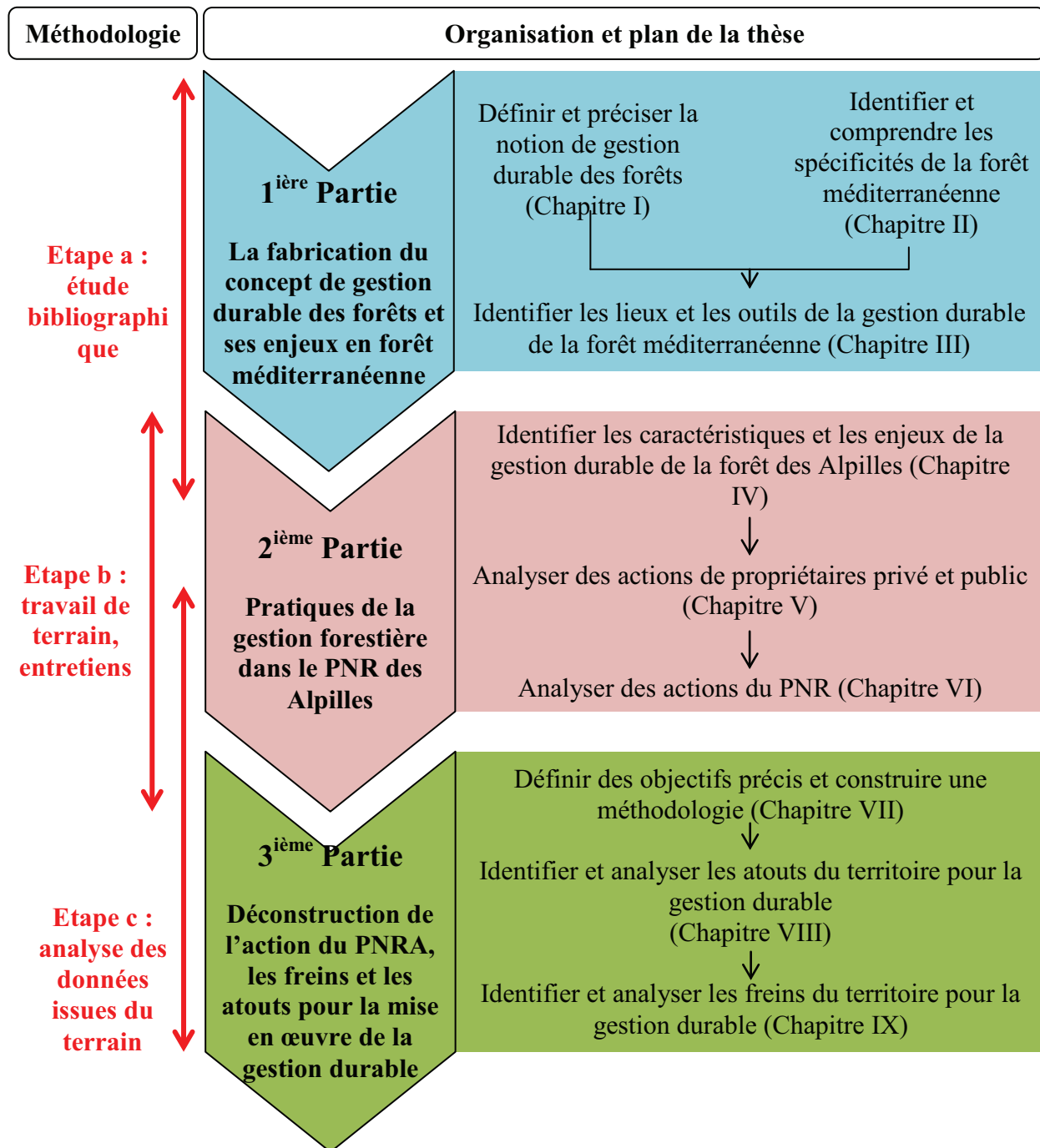
Les deuxième et troisième parties sont l'occasion de s'arrêter plus en détail sur le cas de l'un de ces trois PNR, celui des Alpilles.

La deuxième partie propose, après l'analyse de ses principales caractéristiques forestières et de sa Charte (chapitre IV), des études de cas de pratiques de gestion forestière qu'elles soient le fait de propriétaires privé ou public (chapitre V) ou du parc (chapitre VI). Ces pratiques, sans représenter des innovations importantes, montrent que la gestion durable peut exister. Le rôle du parc plus serait alors de s'appuyer sur ces réalisations ponctuelles dans l'espace (une propriété forestière) et/ou dans le temps (une action sur un à deux ans) pour élaborer et mettre en œuvre cette gestion durable sur l'ensemble du territoire.

La troisième partie se présente comme une déconstruction de l'action du parc. Ce travail doit s'appuyer sur l'analyse de la construction et du fonctionnement du territoire du PNR des Alpilles (chapitre VII). Il sera ainsi possible d'identifier les atouts (chapitre VIII) et les freins

(chapitre IX) à la mise en œuvre de la gestion durable dans les pratiques, les discours et les jeux des acteurs.

Fig. 8 : Démarche générale et plan de l'étude



Première partie

La fabrication du concept de gestion durable des forêts et ses enjeux en forêt méditerranéenne

Chapitre I - Du développement durable à la gestion durable des forêts : évolution des contenus et des concepts	39
1. Les visions de la forêt et de sa gestion	40
1.1. L'approche fonctionnaliste : les fonctions de la forêt	40
1.2. L'approche sociologique : le rapport des français à leur forêt	59
1.3. Une approche économique : la Valeur économique totale	63
1.4. La géographie et l'approche systémique de la forêt	66
2. La gestion durable des forêts, traduction appauvrie du développement durable	68
2.1. Le processus de fabrication du concept de gestion durable des forêts	68
2.2. Conséquences et implications des glissements sémantiques	73
2.3. Bilan : des préoccupations différentes	77
3. La mise en œuvre de la gestion durable des forêts, trois approches alternatives	79
Chapitre II - Singularités et enjeux de la forêt méditerranéenne	83
1. Les facteurs physiques de la méditerranéité	84
1.1. Un climat unique	84
1.2. Un relief tourmenté, des sols fragiles	85
1.3. Une végétation adaptée à ces conditions défavorables	86
1.4. Des espaces naturels fragiles et menacés	88
2. Les facteurs humains et sociétaux de la méditerranéité	96
2.1. Une empreinte humaine plurimillénaire et déterminante	97
2.2. Une société en évolution	100
2.3. Visions et perceptions : vous avez dit « forêt méditerranéenne » ?	102
3. Les écosystèmes spécifiques de la forêt méditerranéenne	105
3.1. Les grands types de formations végétales rencontrés	105
3.2. Une part importante et croissante de l'espace géographique	107
3.3. Une composition originale	108
4. La forêt méditerranéenne, des espaces multi-usages	109
4.1. Une récolte de bois peu importante, une filière presque inexistante	109
4.2. Des espaces d'accueil et des espaces accueillants	111
4.3. Des usages traditionnels en mutation	112
4.4. Des usages indirects à ne pas négliger	114
5. Conséquences des spécificités de l'écosystème forestier méditerranéen en termes de gestion durable	116
5.1. Des différences identifiables à tous les niveaux	116
5.2. Des différences confirmées par les économistes	117
5.3. Des différences qui se traduisent par un type de forêt spécifique	118
5.4. Des différences qui conditionnent la mise en œuvre de la gestion durable des forêts	119
Chapitre III - De la théorie à la pratique dans la forêt méditerranéenne : politiques publiques, outils et territoires	127
1. La forêt méditerranéenne dans les politiques publiques	127
1.1. Naissance et prise en compte de la forêt méditerranéenne en France	128
1.2. Une prise en compte timide de la forêt méditerranéenne dans les politiques publiques	129
2. Les outils de gestion durable de la forêt méditerranéenne	135
2.1. La Charte forestière de territoire, la mise en œuvre d'une gouvernance	136
2.2. Le Plan de développement de massif, outil de gestion forestière	138
2.3. Les Plans de massif PFCI, des outils de protection des espaces boisés	141
2.4. Le Document d'objectif Natura 2000, outil de protection de la biodiversité	145
2.5. Quel outil pour porter d'une politique forestière en Méditerranée ?	147
3. Les PNR et la forêt méditerranéenne, l'exemple de la région PACA	148
3.1. Les PNR, porteurs de politique forestière ?	149
3.2. Les PNR forestiers en région PACA	151

Chapitre I

Du développement durable à la gestion durable des forêts : évolution des contenus et des concepts

Le concept de gestion durable des forêts s'est construit progressivement à partir de celui de développement durable. Un tel processus ne peut pas être neutre, il s'appuie sur des visions de la forêt et des préjugés sur sa gestion. Il peut ainsi conduire à un appauvrissement du concept initial voire à sa trahison. Qu'en est-il en matière de gestion durable des forêts ?

Pour tenter de répondre à cette question, il faut tout d'abord, s'interroger sur la manière dont la forêt peut être appréhendée. Elle est en effet un objet complexe et aux multiples visages. Elle est, par exemple, un écosystème pour l'écologue, une ressource naturelle à gérer pour le forestier, un objet chargé de symboles et de fantasmes pour le sociologue ou encore un bien immobilier dont il faut tirer profit pour son propriétaire. Chacune de ces visions de la forêt peut générer une certaine approche de sa gestion durable et des modalités de sa mise en œuvre.

Il s'agira ensuite de s'interroger sur le processus de fabrication du concept de gestion durable des forêts. Chacune des étapes d'adaptation du développement durable à la gestion de forêt sera analysée en vue d'y déceler les érosions ou trahisons du concept initial.

Une analyse d'expériences de mise en œuvre de cette gestion alternative et démocratique des forêts permettra ensuite de dégager les grandes caractéristiques d'une gestion durable des forêts « idéales ».

1. Les visions de la forêt et de sa gestion

Les diverses visions de la forêt peuvent être regroupées en quatre grandes approches : une approche fonctionnaliste qui envisage la forêt comme un écosystème pouvant remplir de nombreuses fonctions valorisables par l'homme, une approche sociologique qui appréhende la forêt à travers ses perceptions et représentations et en fait avant tout un objet social, une approche chiffrée par les économistes qui tentent de déterminer une valeur économique total du milieu naturel et enfin une approche systémique par les géographes qui s'intéressent avant tout aux interrelations entre l'écosystème et les sociétés.

1.1. L'approche fonctionnaliste : les fonctions de la forêt

Cette approche, qui est celle des forestiers et des écologues, appréhende la forêt à l'aide des sciences naturelles, permettant de caractériser et de comprendre le fonctionnement de l'écosystème forestier, et des savoirs techniques qui permettent de la gérer. Elle conduit à aborder la forêt et sa gestion à travers le filtre de trois fonctions : la fonction économique, la fonction écologique et la fonction sociale. Celles-ci se constatent et se mesurent ce qui permet d'évaluer leur importance voire de juger de leur réalité objective.

Comprendre cette approche, c'est aussi comprendre qui sont les forestiers, quels sont les liens qui les unissent à la forêt et comment ils se positionnent dans la société.

1.1.1. La forêt, espace de production ...

a) ... d'une matière première : le bois

Grâce à la croissance des arbres, la forêt est un milieu qui produit une matière première renouvelable : le bois. La culture et l'entretien des peuplements se traduisent par une récolte plus ou moins importante de produits ligneux qui vont ainsi alimenter toute une filière de transformation. Ces récoltes sont directement dépendantes de la physionomie des forêts, elle-mêmes issue de la combinaison de facteurs naturels (les conditions écologiques) et de facteurs humains (propriétaires, mode de gestion).

Les résultats des inventaires et des études statistiques pour les années 2005 à 2008 de l'Inventaire Forestier National (IFN) publiés notamment sur son site internet⁹ permettent de dresser une photographie de l'état de la ressource forestière française métropolitaine. La forêt dite « de production », c'est-à-dire dont l'objectif déterminant de gestion est la production de

⁹ <http://www.ifn.fr>

bois, couvre environ 15 millions d'hectares (environ 28 % du territoire métropolitain). 74 % de cette surface appartient à des propriétaires privés, le reste étant géré par l'Office national des forêts (ONF) soit pour l'Etat (forêts domaniales, environ 10 % de la surface forestière) soit pour les collectivités territoriales (16 % de la surface forestière). Cette forêt, largement dominée par les feuillus (près de 70 %), produit annuellement plus de 100 millions de m³. La récolte totale, quant à elle, est évaluée entre 60 et 65 millions de m³ dont près de 38 millions de m³ sont commercialisés, le reste¹⁰ étant lié à l'autoconsommation ou à la vente directe au particulier par le propriétaire. Contrairement à la production qui augmente régulièrement, au même rythme que le volume sur pied, la récolte commercialisée varie peu (hormis le pic de 2000 qui correspond aux récoltes exceptionnelles faisant suite aux tempêtes de 1999), passant de 31,8 millions de m³ en 1980 à 37,7 millions en 2007 (+18,5 % en 27 ans).

La valeur de la récolte commercialisée était de 1,1 milliard d'euros en 1999 (avant tempêtes) auquel il faut ajouter environ 250 millions d'euros de bois de feu non commercialisé¹¹. Ce chiffre d'affaires s'élève à près de 60 milliards d'euros en 2006 (SESSI, 2008) pour l'ensemble de la filière forêt-bois (sylviculture, exploitation forestière, industries du bois). Cette filière emploie environ 392 000 personnes en 2007 en France. Ces emplois, bien qu'essentiellement industriels (première et deuxième transformations) sont très majoritairement localisés en zone rurale à proximité des grands massifs forestiers. Ils contribuent ainsi de façon parfois très importante au développement économique des territoires (Landes de Gascogne) et permettent le maintien d'une activité économique dans des zones de montagne (Jura).

Cette fonction de production s'enrichit d'une nouvelle demande liée aux changements climatiques avec le recours aux énergies renouvelables. Il s'agit du développement du bois-énergie. En effet, l'Union Européenne souhaite que la part des énergies renouvelables, dont le bois, atteigne 20 % à l'horizon 2020. En France, le bois-énergie représente plus de 9 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) soit 4 % du bilan énergétique national en 2006. On y dénombre plus de 1700 chaufferies et réseaux de chaleur collectifs, 1000 chaufferies industrielles et plus de 6 millions de maisons individuelles équipées d'un appareil de chauffage au bois. Le bois-énergie constitue ainsi la première énergie renouvelable utilisée en France avec 55 % de part de marché. Sur les 40 millions de tonnes de bois utilisées, 25 proviennent directement de la forêt essentiellement sous forme de bûches. Ainsi, la filière bois-énergie est en plein développement depuis l'an 2000 et l'on constate des augmentations de 5 % par an des ventes d'appareil

¹⁰ Soit environ 26 millions de m³ d'après l'étude de Tabouret et Niedzwiedz, 2005.

¹¹ IFN, 2005 – SCEES, 2005

individuel de chauffage au bois et de 13 % par an du nombre d'installation de réseaux de chaleur collectifs.

b) ... de produit « non-bois »

Ce sont très majoritairement la récolte de champignons forestiers et la location de la chasse qui représentent l'essentiel des revenus annexes de la forêt.

Les principaux champignons forestiers récoltés et commercialisés sont la truffe, le cèpe et la girolle. Si seul un tiers des 20 à 40 tonnes de truffes récoltées annuellement est issu du milieu forestier, les 2500 à 4500 tonnes de cèpes et girolles y sont intégralement récoltées. Mesurer avec précision le poids économique de ces récoltes (estimé à environ 11 millions d'euros pour la saison 2002-2003¹²) est un exercice difficile en raison des grandes variations tant des volumes que des prix unitaires. D'autre part, il y a toujours lieu de se demander si le récoltant, et donc le vendeur, est réellement le propriétaire du fond, seul habilité à commercialiser les produits issus de ses terrains au titre de la loi.¹³ Il est cependant indéniable que la récolte des champignons forestiers génère une activité économique importante bien que saisonnière et aléatoire.

Détenteur du droit de chasse, le propriétaire peut louer ou concéder ce droit générant ainsi un revenu annuel souvent non négligeable, voire parfois supérieur à celui des ventes de bois. La consultation des petites annonces sur le site du Chasseur Français¹⁴ permet de donner une fourchette de prix comprise entre 800 et plus de 3000 €/an (en fonction des surfaces de chasse, des régions et du type de gibier) pour la location d'une action ou part de chasse sur des territoires au moins en partie forestiers. Cependant, ces chiffres doivent être pris avec prudence car ils ne concernent que peu de propriétaires forestiers privés. En effet, pour donner lieu à une location, le territoire de chasse doit être suffisamment étendu (plusieurs dizaines d'hectares) et le grand morcellement de la forêt privée française (plus de 95% des 3,5 millions de propriétaires privés possèdent moins de 10 ha) représente ici un handicap de taille. Ainsi, en 2003, seul 2 % des propriétaires privés ont un bail de chasse rémunéré sur une surface moyenne de 51 ha. Cette

¹² Source : Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises - édition 2005 - Ministère de l'agriculture et de la pêche

¹³ Article 547 du Code Civil (Créé par Loi 1804-01-27 promulguée le 6 février 1804) : « Les fruits naturels ou industriels de la terre, les fruits civils, le croît des animaux, appartiennent au propriétaire par droit d'accession. »
Article R331-2 du Code Forestier : (Modifié par Décret n°2006-871 du 12 juillet 2006) : « Le fait, sans l'autorisation du propriétaire du terrain, de prélever des champignons, fruits et semences des bois et forêts est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2e classe. »

¹⁴ www.lechasseurfrancais.com

même année, la location de la chasse a rapporté environ 24 millions d'euros aux propriétaires privés (Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2005 : Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises).

Les forêts domaniales (environ 1,5 millions d'hectares) gérées par l'ONF constituent, elles, de vastes territoires qui donnent lieu à des baux de chasse pluriannuels. Ceux-ci ont représenté un chiffre d'affaires de 41,1 millions d'euros en 2006 pour l'ONF soit un revenu moyen d'environ 28€/ha alors que les ventes de bois représentent environ 133€/ha pour la même année (ONF, 2006).

C'est donc un chiffre d'affaires annuel moyen de l'ordre de 70 millions d'euros qui est généré par la location de la chasse, auxquels il convient d'ajouter la valeur des produits de la chasse pour 60 à 65 millions d'euros. L'activité de chasse draine ainsi environ 23 000 emplois en France¹⁵.

1.1.2. La forêt, écosystème ...

La présence d'un couvert forestier modifie localement les conditions écologiques créant ainsi un écosystème spécifique. Celui-ci, grâce à ses caractéristiques propres, rend des services écologiques qui peuvent être classés en deux catégories (Normandin, 1998). Les services physico-chimiques, en premier lieu, concernent les influences des forêts sur d'autres éléments naturels (sol, eau, air). Ce sont les rôles de maintien des sols, de régulation du cycle de l'eau, d'effet sur la qualité des eaux ou de fixation de gaz carbonique. Les services biologiques, ensuite, prennent en compte le rôle que jouent les forêts dans la conservation de nombreuses espèces animales et végétales, c'est-à-dire la biodiversité. Il convient d'ajouter à ces services la contribution des forêts à la formation des paysages qui participent tout autant aux fonctions écologiques qu'à la fonction sociale.

a) ... protecteur des éléments naturels

Les influences des forêts sur les sols, l'eau et l'air sont connues depuis près de deux siècles et entraînent déjà dans les préoccupations des instigateurs du premier code forestier français en 1827.

¹⁵ Source : Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises - édition 2005 - Ministère de l'agriculture et de la pêche

Le maintien des sols

Ce rôle d'ancrage et de fixation des sols contribuant ainsi à prévenir les coulées de boue ou les glissements de terrain est bien connu depuis la fin du XIX^{ème} siècle et les travaux de reboisement du Mont Aigoual sous la direction de Georges Fabre. En effet, suite aux crues catastrophiques de la décennie 1850/1860, la France a mis en place une politique volontariste de lutte contre l'érosion à partir de 1860 : c'est la naissance du service et des techniques de la Restauration des terrains en montagne (RTM) mais aussi des grands reboisements à objectif de protection des sols. Au-delà de ces forêts de protection, dont l'objectif principal de gestion est le maintien d'un état boisé cohérent avec la protection des sols et la lutte contre les risques naturels, tout boisement contribue au maintien des sols.

Peu d'études et/ou de publications scientifiques sur les effets d'un couvert boisé sur l'érosion des sols sont disponibles. Meunier (1996) a tout de même montré que la moyenne interannuelle de débit solide passe de 177 tonnes par hectare pour un bassin versant dénudé à 4 tonnes pour un bassin versant boisé. De plus, un sol boisé (contenant donc des racines) peut infiltrer quasiment toute la pluie (180 mm sur 196 mm par heure pendant plus de deux heures), l'écoulement de surface responsable de l'érosion peut alors être considéré comme nul. A l'inverse, un sol dont la végétation et les racines ont été enlevées n'infiltrer qu'une infime partie de la pluie (10 mm sur 134 mm par heure pendant 45 minutes), c'est donc l'écoulement de surface qui l'emporte ici et provoque une érosion du sol.

La régulation du cycle de l'eau

L'idée que la forêt agit sur les pluies et sur l'écoulement des cours d'eau n'est pas nouvelle et de nombreuses études ont été réalisées pour mettre scientifiquement en évidence ces effets mais aussi pour les quantifier. Ces différents travaux ont donné lieu à plusieurs synthèses et publications dont celle de Cosandey (2006) et celle de Calder *et al.* (2007). Deux aspects y sont abordés : l'influence de la forêt dans le régime des pluies et l'impact du boisement d'un bassin versant sur le débit et les crues d'un cours d'eau.

L'influence sur les précipitations est variable en fonction du type de forêt et de climat (tropical ou tempéré) et surtout de l'échelle à laquelle on l'étudie. Cette variabilité se traduit par une grande dispersion des résultats voire des conclusions opposées. En climat tropical, il semble que les forêts n'aient pas d'influence sur les précipitations locales mais le doute subsiste pour des surfaces beaucoup plus grandes. Il faut également noter que les climatologues sont partagés sur la question, certains estiment que le régime des pluies peut être plus ou moins perturbé par une déforestation (Gash *et al.*, 1996) mais d'autres pensent qu'il ne serait guère modifié (Polcher,

2001). En climat tempéré, l'échelle de l'analyse semble très importante. En effet, les auteurs russes (Bochkov, 1959 et 1970 ; Krestovsky *et al.*, 1970 ; Ved, 1978) ont montré que la forêt augmentait le volume des écoulements en raison de pluies plus abondantes, au moins en ce qui concerne les immenses forêts d'Europe et d'Asie centrale. Cependant à l'échelle locale, celle retenue pour les aménagements forestiers par exemple, si la forêt peut augmenter les précipitations, ce n'est que faiblement. Les estimations varient de 1 ou 2 % (Aussenac, 1970) à 5 ou 6 % (Lambert, 1996).

L'ensemble des travaux réalisés en France, au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande ou encore en Tunisie montrent que l'influence sur l'écoulement des cours d'eau est réelle et conduit, sous certaines conditions, à une réduction de l'écoulement annuel. Mais là encore les fourchettes de valeurs estimatives de cette réduction sont très variables car de nombreux autres paramètres semblent entrer en compte : essence forestière et type de peuplements forestiers, géomorphologie, nature et profondeur du sol, pluviométrie totale annuelle, répartition et débit des précipitations, ... (Cosandey, 2006).

Les effets les plus marqués, et les plus connus, concernent l'influence du couvert forestier sur les crues en montagne. Mais là encore, il convient de ne pas surestimer le rôle de la forêt : toutes les études et publications (Meunier, 1996 ; Charignon, 1997 ; Cosandey, 2006 ; Calder *et al.*, 2007) montrent que ce n'est qu'à petite échelle (quelques kilomètres carrés) que les effets sont notables. Ainsi, Meunier (1996) conclut de son analyse comparative du fonctionnement de deux petits bassins versants alpins (l'un boisé, l'autre non) que le couvert forestier joue un rôle important dans la formation des crues, notamment en réduisant de 80 à 90 % les débits de pointe des cours d'eau en crue. Le couvert forestier permet donc un écrêtement des pluies et sert de réservoir tampon de stockage pour absorber le ruissellement et réduire la vitesse du courant. Cependant, la limitation des crues par le couvert forestier diminue avec l'importance de la crue (Charignon, 1996) comme le montrent les inondations de Vaison-la-Romaine, en 2002, qui se sont produites au débouché d'un bassin versant boisé à près de 90 %. Ainsi, le rôle protecteur des forêts est quasi nul pour les phénomènes exceptionnels qui sont aussi les plus dévastateurs pour les installations humaines en aval.

L'amélioration de la qualité de l'eau

Selon Calder *et al.* (2007), la préservation de la qualité de l'eau constitue la contribution la plus significative des forêts dans l'amélioration des caractéristiques hydrologiques des bassins versants. Elles y parviennent à travers trois processus complémentaires : l'atténuation de la battance des gouttes de pluie par les feuilles basses et la litière qui minimise l'érosion pluviale *in*

situ, la réduction de la sédimentation des plans d'eau grâce au couvert du sol, aux débris et racines des arbres qui piègent les sédiments et les empêchent de se déplacer le long de la pente (phénomène qui complète la stabilisation des sols dans les pentes vu précédemment) et enfin la filtration des polluants que ce soit de la matière organique (pouvant entraîner l'eutrophisation de l'eau) ou des produits chimiques agricoles ou industriels. Ainsi, la forêt est un couvert végétal approprié pour les bassins versants d'adduction de l'eau potable car les activités sylvicoles ne nécessitent ni engrais ni pesticides¹⁶ et évitent la pollution par les déchets ménagers et/ou industriels. De plus, la pollution diffuse (domestique, agricole ou industrielle) peut être considérablement réduite par le maintien de zones tampons boisées le long des cours d'eau (BRUNA et GUMIERO – Colloque « Eau et Forêt », Privas 2004) bien que ces zones n'empêchent pas la pollution des eaux souterraines.

Cette action sur la qualité des eaux est déjà valorisée par plusieurs grandes agglomérations pour leur alimentation en eau potable. C'est le cas de la ville de Munich qui maîtrise les interventions humaines (par voie contractuelle avec les propriétaires et les gestionnaires) sur un périmètre de 4800 ha dont un tiers est boisé et deux tiers exploités par l'agriculture biologique. La forêt est maintenue et gérée dans un double objectif de protection et de production avec une sylviculture adaptée (proche de la nature) qui ne privilégie pas la production de bois et génère des coûts moins élevés que ceux habituellement constatés.

Au niveau européen, la directive-cadre sur l'eau du 22/09/2000 met le cycle de l'eau au centre de la politique de l'eau et instaure pour les Etats membres une obligation de résultat : le bon état des eaux en 2015. Les lignes qui précèdent incitent à penser que la forêt peut avoir un rôle important pour l'atteinte de ce bon état des eaux, comprenant un bon état chimique et un bon état écologique. Encore ne faut-il pas surestimer ou sous-estimer l'impact de la forêt et être capable de mettre en place une collaboration efficace entre les acteurs de la gestion de l'eau et de la forêt. Ainsi, la France, la Grande-Bretagne et la Suède ont-elles lancé un projet LIFE « Eau et Forêt » (*Forests for water*) visant à promouvoir la prise en compte de la forêt dans l'application de la DCE et dont la première étape a consisté à identifier les principaux risques d'échec. Cette première phase achevée en 2004 a été suivie d'une phase d'expérimentation sur les sites d'actions retenus par le projet, quatre pour la composante française : les vallées de l'Ouvèze (Ardèche) et de la Drôme au titre des milieux méditerranéens, la vallée de l'Arve et le versant de Cohennoz (val d'Arly) au titre des milieux alpins. Ce travail a permis d'élaborer, en février

¹⁶ Ou alors sur de petites surfaces et pendant une durée très courte, l'ONF a estimé que moins de 1 % des surfaces domaniales et communales ont été traitées par phytocide en 1999, Source : Bulletin technique de l'ONF n° 37, p 134

2007, une liste de dix recommandations qui apparaissent in fine comme les plus stratégiques et les plus exemplaires de la démarche poursuivie par le projet. Un des intérêts de ces recommandations est d'intégrer la forêt dans un projet global multisectoriel et multi acteurs, c'est-à-dire de ne pas la considérer comme un objet à part et autonome mais pour le rôle qu'elle peut tenir et les bénéfices qu'elle peut apporter dans la résolution d'une problématique non strictement forestière.

La fixation du gaz carbonique et la lutte contre l'effet de serre

Pour fabriquer le bois, les forêts absorbent du CO₂ atmosphérique grâce à la photosynthèse. Elles en rejettent par respiration mais en phase de croissance l'absorption est supérieure aux rejets, le bilan s'équilibrant à la maturité. En dépérissant, les boisements contribuent à l'augmentation du CO₂ atmosphérique.

Globalement, le bilan de la forêt française est positif puisqu'elle absorbe environ 7 % des gaz à effet de serre émis soit près de 138 millions de tonnes de CO₂ (MAP – SCEES, 2006). De plus, outre la captation et le stockage par la forêt, le bois est important par la double substitution à d'autres matériaux et aux énergies fossiles. La forêt contribue ainsi à la lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique par plusieurs processus. D'une part, la jeune forêt en croissance absorbe du carbone pour en faire du bois, et plus particulièrement les forêts feuillues ou résineuses à forte productivité de l'Europe tempérée. D'autre part, les produits d'exploitation de la forêt, bois et produits transformés stockent ce carbone soit en produits à longue vie (charpente, meubles, livres de qualité, ...) soit en produits à vie courte (papier, carton, emballage, ...). En fin de vie, ils donneront un bilan CO₂ neutre et différé ou de l'énergie renouvelable à travers le développement du bois-énergie à base des déchets de scierie, du recyclage des vieux bois et de certains produits de l'exploitation. Enfin, la substitution du bois à d'autres matériaux tels que l'aluminium, l'acier, les bétons et plastiques, gros consommateurs d'énergie fossile et gros émetteurs de CO₂ pour leur fabrication, constitue un espoir important pour le développement de la filière bois.

b) ... conservateur de la biodiversité

L'article 2 de la Convention sur la diversité biologique définit la biodiversité comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. » Plus

laconiquement, la biodiversité peut être définie comme « la totalité de toutes les variations de tout le vivant » (E.O. Wilson¹⁷)

La biodiversité est généralement analysée et gérée à trois niveaux (Sorlbrig, 1991 ; Heywood et Watson, 1995)¹⁸. La variation du patrimoine génétique, ou diversité génétique, au sein des populations et entre les populations d'une espèce donnée intéresse essentiellement les généticiens et les sélectionneurs. La variation entre les espèces, ou diversité taxonomique, qui désigne le nombre, l'abondance ou la rareté, et l'endémisme des espèces intéresse particulièrement les écologistes et les défenseurs de l'environnement. La variation entre les écosystèmes, ou diversité écosystémique, et la façon dont les espèces interagissent entre elles et avec leur environnement intéresse principalement les écologues, mais aussi les aménageurs des écosystèmes, car elle englobe l'importance mondiale et locale de la composition, de la structure et du fonctionnement des écosystèmes. A ces trois échelles peuvent s'ajouter, en prenant encore plus de hauteur, la variation et l'agencement des différents écosystèmes sur un même territoire composant ainsi le paysage. Ce dernier niveau d'analyse sera abordé plus loin dans un chapitre entièrement consacré à la place des écosystèmes forestiers dans les paysages.

La biodiversité forestière désigne, elle, la diversité au sein de la forêt et se décline aux trois niveaux initiaux. Elle comprend toutes les espèces de plantes, d'animaux et de microbes présents dans la forêt, et non pas seulement les essences forestières. Les forêts, en tant qu'écosystèmes, sont extrêmement variables et divisées en plusieurs grandes catégories : les forêts boréales, les forêts tempérées mixtes, les forêts tempérées sempervirentes, les forêts tropicales ombrophiles, les forêts tropicales décidues et enfin les forêts tropicales sèches. Chacun de ces écosystèmes englobe plusieurs types qui, à leur tour, ont leurs propres caractéristiques de faune et de flore nécessitant une analyse et une gestion différentes. Pour chaque type de forêt, la diversité des espèces forestières est généralement bien connue et quantifiée, et les essences végétales sont assez bien caractérisées. Cependant, il reste encore beaucoup à découvrir sur les espèces animales et microbiennes.

Mesurer et/ou évaluer la biodiversité d'un milieu ou d'un territoire est un exercice complexe dont le résultat dépend largement de l'approche utilisée. En effet, la notion de biodiversité est beaucoup trop englobante pour être opérationnelle et l'évaluation passe avant tout par le choix d'une méthode qui n'est pas neutre dans le résultat final. Ainsi, trois approches sont possibles selon que l'on dénombre les espèces présentes, que l'on prenne en compte la rareté ou encore que l'on identifie des habitats.

¹⁷ Source : Gilles Pipien sur le site de « Biodiversite2007 », <http://www.biodiversite2007.org>

¹⁸ Cités par Burley, 2002

Le dénombrement des espèces est l'approche la plus simple et ne nécessite pas de connaissances approfondies de la répartition des espèces, de leurs caractéristiques écologiques ou génétiques. C'est une méthode neutre largement privilégiée en écologie même si une majorité d'écologues considère que le nombre d'espèces présentes n'est pas l'indicateur le plus pertinent car toutes les espèces n'ont pas la valeur ni le même rôle dans le fonctionnement des systèmes écologiques (Lepart, 2005).

La prise en compte de l'endémisme ou de la rareté des espèces consiste le plus souvent à dénombrer les espèces présentant un certain niveau de rareté (à définir, sachant que la rareté a des modalités assez diverses d'après Rabinowitz, 1981) ou d'endémisme. Ce sont des méthodes plus lourdes à mettre en œuvre car imposant la constitution de bases de données importantes sur la répartition et/ou la phylogénie des espèces. Elles sont généralement retenues dans le cadre de la conservation quand celle-ci n'est pas axée directement sur une espèce emblématique.

L'approche par les habitats, quant à elle, constitue une variante de l'approche précédente. Elle est basée sur l'hypothèse d'une relation étroite entre composition floristique et/ou faunistique et conditions de milieu. Cette approche permet également d'envisager des possibilités d'interventions moins ciblées et « plus naturelles » (la restauration des milieux) que le soutien des populations de telle ou telle espèce. C'est cette dernière approche qui est généralement retenue pour juger de l'intérêt et de l'impact des forêts pour la biodiversité.

En termes de nombre d'espèces, les forêts constituent des habitats naturels écologiquement plus riches que les zones cultivées ou les prairies naturelles. Seules les zones humides présentent une diversité biologique plus forte. Ainsi, au niveau mondial, on considère que les forêts tropicales abritent à elles seules la moitié des vertébrés connus, 60 % des essences végétales et peut-être 90 % des espèces totales de la planète (Burley, 2002). Plus près de nous, une hêtraie européenne peut abriter plus de 6000 espèces animales dont 80 % d'insectes.

Une approche par les habitats pour le territoire français métropolitain a été réalisée par Vallauri et Poncet dans le cadre d'une analyse de l'état de la biodiversité forestière en 2002 en croisant des données forestières et écologiques (IFN, MNHN, ONF, DIREN,...) et en s'appuyant essentiellement sur le réseau des ZNIEFF.¹⁹ Ces dernières inventorient des zones naturelles (forestières ou non) soit en raison de la présence d'espèces ou d'habitats rares ou remarquables identifiés (ZNIEFF de type 1), soit en raison d'un fort potentiel pour la biodiversité (ZNIEFF de type 2). Ces inventaires ZNIEFF ne sont qu'une image, à une date donnée, alors que l'intérêt des

¹⁹ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

forêts comme habitats pour la biodiversité est dynamique. Le potentiel peut-être contrarié par la dégradation de la qualité des forêts : fragmentation, artificialisation, urbanisation détruisant des peuplements riches... (Vallauri et Poncet, 2002).

Cette analyse confirme l'intérêt des écosystèmes forestiers pour la biodiversité par rapport à d'autres milieux. En effet, 40 % des forêts françaises sont classées en ZNIEFF, alors que ces dernières ne couvrent que 25 % du territoire national tous milieux confondus. De plus, environ 46 % des ZNIEFF de type 2 (zone à fort potentiel de biodiversité) sont en grande partie forestière et un tiers des forêts inventoriées le sont pour leur biodiversité.

Autre niveau d'approche possible, la répartition des habitats naturels d'intérêt communautaire dans le cadre du réseau Natura 2000. Le rapport d'activité 2007 de la Stratégie nationale pour la biodiversité synthétise l'essentiel des informations dans sa partie d'état des lieux. Il est ainsi possible de déterminer la place des forêts dans le réseau Natura 2000 et dans les divers espaces protégés ainsi que l'état général de conservation de ces habitats forestiers. Ainsi, les habitats forestiers représentent à eux seuls près d'un tiers de ceux définis par la typologie CORINE Biotope (IFEN, 2005). Ils occupent par ailleurs de 30 à plus de 70 % des espaces protégés (Fig. 9) bien que ne couvrant qu'un peu plus du quart du territoire national.

Plus récemment, en mai 2007, l'état des lieux du réseau Natura français montre lui aussi l'importance de la forêt qui représente 39 % des surfaces classées (IFEN, 2007).

Quant à l'état de conservation des milieux forestiers, le rapport d'activité 2000 de la stratégie nationale pour la biodiversité estime (p. 8) que les habitats forestiers sont « relativement en bon état de conservation sauf pour les forêts rivulaires qui subissent les mêmes impacts négatifs que les milieux aquatiques ».

L'ensemble de ces données montre bien l'importance des forêts pour la conservation de la biodiversité en France (Vallauri et Poncet, 2002).

Fig. 9 : Répartition des milieux par type d'espace protégé en France métropolitaine (en % de la surface en 2000)

Source : Rapport d'activité de la SNB, 2008

Type d'espace	Territoires artificialisés	Territoires agricoles (prairies exclues)	Zones humides et milieux aquatiques	Glaciers, roche nue, végétation clairsemée	Prairies, pelouses et pâturages naturels	Forêts	Landes, milieux arbustifs	Autres
Parcs Nationaux	0,8	4,6	0,4	21,3	26,4	37,3	9,3	0,1
Réserves Naturelles Nationales de Corse	0,3	2,0	17,7	18,1	16,3	30,8	6,7	8,1
Réserves Biologiques	0,1	0,2	0,5	11,6	4,2	71,3	11,7	0,5
Sites du Conservatoire du Littoral	1,4	10,1	18,7	4,6	9,3	15,5	36,0	4,4
Zones de protection Spéciales	1,0	22,1	6,5	6,0	19,4	34,9	7,5	2,7
Sites d'Intérêt Communautaire	0,9	14,1	7,3	8,8	20,5	36,3	8,5	3,7
Parcs Naturels Régionaux	2,5	24,9	1,8	1,8	22,4	40,3	6,0	0,2
Sites Ramsar	1,7	33,7	19,6	0,0	19,0	18,1	1,5	6,5
France métropolitaine	4,8	43,9	1,0	1,6	18,3	26,3	3,6	0,5

c) ... élément-clé des paysages

Il s'avère toujours complexe de définir précisément le paysage, il faut prendre garde de ne pas l'assimiler à la nature ou au milieu voire à l'espace. Ces trois derniers éléments sont des entités objectives alors que le paysage est hautement subjectif, il n'existe que par rapport à l'homme et à sa perception (Rougerie et Beroutchachvili, 1991). Mais pas seulement à la perception visuelle car le paysage n'est pas un spectacle ou un simple décor, c'est avant tout la conjugaison de ce spectacle et de son observateur.

Ces différents aspects sont repris par la Convention européenne du paysage qui définit le paysage comme une « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (2000, chapitre I, article 1, p.3). Cette définition est, par la force des choses, très large, et permet d'englober les deux aspects du paysage : le territoire tel qu'il se présente au regard (ou paysage visible) et la perception qu'en ont les individus (ou paysage perçu voire paysage vécu).

Le paysage visible est totalement physique, il se situe avant toute perception. Ainsi tous les points de l'espace offrent des paysages visibles. Il s'agit d'une approche « scientifique »,

concrète, qui permet d'envisager une évaluation du paysage à travers des grilles de lecture basées sur deux groupes d'éléments : ceux qui permettent de voir les volumes et ceux qui les habillent. Le premier comprend le découpage en plans, lignes horizontales ou radiales alors que le second se compose des aspects de surface avec leurs dispositions, leur couleur et leur grain. La forêt joue un rôle dans ces deux groupes : la forme des lisières et les voies de desserte définissent les lignes et plans alors que la composition des peuplements (feuillus, résineux ou mélangés) donne la couleur et le grain des surfaces. La géographie quantitative s'intéresse à ce paysage visible à travers les notions d'ampleur de vue (superficie vue depuis un point donné qui traduit la notion d'ouverture ou de fermeture du paysage) et de soumission à la vue (superficie depuis laquelle un point peut être vu qui traduit l'idée du caché ou du montré) qui permettent d'établir des types paysagers en fonction de l'occupation des sols. Ainsi, les travaux de Tourneux (2007) pour la Mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire pour le bassin parisien (MIIAT BP) sur les paysages visibles et leur évolution dans les franges franciliennes montrent que même dans une région assez peu boisée la part des arbres et des forêts dans le paysage est souvent élevée. Ainsi, à l'exception de quelques secteurs à très forte domination agricole, le paysage visible possède toujours une part boisée significative grâce aux petits boisements, aux bosquets, aux forêts de versant ou de rebord de plateau, et aux arbres des villages qui accrochent la vue, terminent l'horizon, y compris à des distances élevées des points d'observation. La forte part arborescente des paysages est donc davantage due à la dispersion et à la disposition de petits boisements qu'aux grands massifs forestiers. Ainsi, il n'est pas nécessaire qu'une région soit fortement boisée pour que le paysage atteigne des parts boisées élevées confirmant donc la forte contribution des forêts et de leurs lisières à sa création.

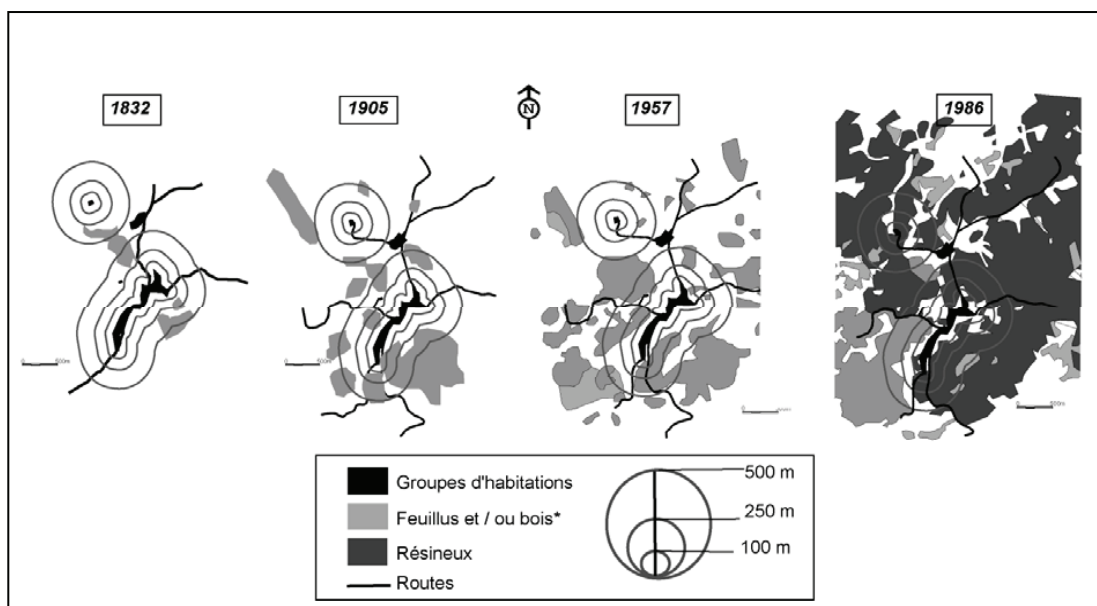
Le paysage perçu, quant à lui, est le résultat de l'interaction entre la personnalité de l'observateur et une image sensorielle faisant appel au cinq sens (Bachimon, 2004). Il est ainsi le fruit d'une alchimie complexe entre les représentations sociales, la culture et l'histoire collective et/ou individuelle, l'histoire du lieu ou encore l'état psychologique de l'observateur. Comprendre cet aspect du paysage nécessite donc une approche sociologique (voire ethnologique) et renvoie à l'analyse des motivations profondes (les finalités) qui amènent le public vers un lieu et de ce qu'il vient y chercher. Le paysage intra-forestier où les arbres cadrent les vues paysagères interdisant ou autorisant les échappées visuelles, peut être qualifié de paysage vécu tant la composante psychologique et émotionnelle est forte. L'absence fréquente de grandes perspectives visuelles exacerbe les autres sens (ouïe, odorat) et peut réveiller chez l'individu des sentiments de peur et/ou de bien-être directement liés aux représentations et aux mythes et

légendes de la forêt. On parlera alors d'ambiance ou d'esprit des lieux, le paysage est alors une expérience sensorielle et émotionnelle.

La forêt participe au paysage mais elle peut aussi le « détruire » en provoquant sa fermeture, c'est-à-dire la disparition des zones ouvertes où le regard porte loin pouvant ainsi priver l'observateur de tout paysage, car la ligne d'horizon, ligne directrice du paysage, est absente. Cette fermeture, poussée à l'extrême, peut se traduire par un sentiment d'enfermement étudié par Labrue à travers l'exemple d'une commune du plateau Millevaches en montagne limousine. Cette commune a connu en un siècle et demi une forte extension forestière principalement liée aux boisements résineux de l'après-guerre. Cette extension a totalement fermé les paysages et fait du bourg une simple clairière au sein d'un massif résineux artificiel (Fig. 10) conduisant ainsi à une impression d'enfermement. Cependant l'enfermement par la forêt est davantage symbolique que réel car il n'y a pas de clôture physique limitant les déplacements (on peut sortir de la clairière pour son travail ou ses loisirs, voire la quitter). De ce fait il est ressenti de façon différente selon les individus qu'ils soient de passage ou habitants permanents du bourg, natifs du village ou non, jeunes ou plus anciens, propriétaires forestiers ou non, ... Lorsque qu'il est ressenti, cet enfermement est lié « à la proximité forestière (qui) étouffe et assombrit les paysages à cause de l'ombre portée des arbres et du vert profond des résineux, majoritaires dans cette région » (Labrue, 2009, p. 137).

Fig. 10 : Evolution paysagère à proximité du bourg de Gentioux et de la maison isolée du Mazet (Plateau de Millevaches)

Source : Labrue, 2009, p. 128



1.1.3. La forêt, espace social

La fonction sociale de la forêt se manifeste et est interprétée essentiellement par le rôle récréatif des forêts qui peut assez facilement s'estimer à travers quelques données de fréquentation au niveau national ou local. Deux enquêtes globales sur la fréquentation des forêts françaises peuvent être retenues pour analyser la situation à l'aube du XXIème siècle : celle du Laboratoire d'économie forestière (ENGREF/INRA), en 2002, et celle de l'Institut de sondage Lavalle (ISL), en 2004 auprès de 1000 individus représentatifs de la société française à la demande de l'ONF. Ces deux études sont complémentaires et permettent de dresser un tableau quantitatif et qualitatif de la fréquentation des forêts françaises dont il ressort quatre grandes caractéristiques.

« Promenade en forêt » aussi souvent que « sortie cinéma »

Malgré une légère baisse de la visite en forêt entre 1995 et 2004 (29 % des français n'allaient jamais en forêt en 2004 contre 19 % en 1995), la sortie en forêt reste une pratique des plus répandues, avec une fréquence proche de celle de la sortie cinéma (Insee, 2002). Ainsi, plus de la moitié (56 % d'après le LEF, 71 % d'après l'ONF) des ménages français vont au moins une fois par an en forêt. L'écart de 15 points constaté entre les deux enquêtes peut sans doute s'expliquer en partie par la formulation des questions et la signification retenue de l'expression « aller en forêt » comme le soulignent Bodré *et al.*, mais aussi par la période de référence de l'enquête (celle du LEF porte sur une fréquentation moyenne déclarée par les sondés, celle de l'ONF sur la fréquentation au cours des douze derniers mois).

La proximité comme facteur déterminant

Il apparait nettement que la présence d'une forêt accessible à moins d'une demi-heure en voiture est un critère déterminant de la fréquence des visites en forêt. Ces données sont cohérentes avec celle de la distance moyenne de 10,5 km parcourue pour se rendre en forêt issue de l'enquête du LEF en 2002. La forêt peut ainsi être assimilée à un espace de nature de proximité.

Les moyens matériels déterminants pour la non-fréquentation

Bodré *et al.* se sont penchés sur le profil des 29 % de français ne s'étant jamais rendus en forêt au cours des douze derniers mois. Outre l'éloignement d'une forêt (ils habitent deux fois plus souvent que la moyenne à plus d'une heure d'une forêt), ce sont plus souvent des personnes âgées, aux revenus modestes, à mobilité réduite, ou ne disposant pas de moyen de locomotion.

Autre public moins présent, les jeunes de 15 à 24 ans invoquent principalement le « manque de temps » et le « manque d'attirance pour la forêt » pour expliquer cette désaffection.

La forêt fait partie, avec la campagne et les plans d'eau, des trois milieux les plus fréquentés pendant le temps libre et les vacances mais elle apparaît comme le plus « démocratique » puisqu'elle rassemble des catégories sociales diversifiées, modestes et aisées (Bodré et al., 2005). Le fait d'être marié et d'avoir des enfants, la détention d'un diplôme d'études supérieures sont des facteurs favorisant la fréquentation. A l'inverse, le critère déterminant de la non-fréquentation est la situation matérielle et le revenu en particulier (Bodré et al., 2005) : à moins de 1500 euros par mois la fréquentation de la forêt (et des autres milieux) est moindre et à moins de 915 euros par mois, 50 % des personnes ne vont jamais en forêt (contre 29 % en moyenne).

La forêt, support d'activités variées

Les activités sont diverses : de la simple balade à la pratique d'un sport en passant par la chasse ou l'observation de la flore et de la faune. En croisant les résultats des deux enquêtes, il est possible de faire ressortir le motif de la sortie en forêt et les différentes activités qui y sont pratiquées, avec cependant toutes les réserves d'usage liées aux différences de panel et de questionnement des deux enquêtes. Ce ne sont donc que des tendances générales qui peuvent être identifiées mais la convergence des observations permet de penser qu'elles sont assez proches de la réalité. Les deux enquêtes mettent en avant la promenade sous toutes ses formes (en famille, avec des amis, seul, pour promener les enfants) comme l'activité type de la sortie en forêt, elle est pratiquée dans 97 % des cas. La pratique d'une activité sportive est la deuxième motivation (11 % des sorties) et la deuxième activité des visiteurs en forêt (21 % font du sport). D'autres activités telles la cueillette (fleurs, champignons, fruits) ou l'observation de la faune et de la flore constituent rarement le principal objectif de la sortie (1,5 à 2 % des cas) mais sont régulièrement pratiquées par les visiteurs.

Une fréquentation importante même en forêt privée

Lacroix (2006) a mené une analyse de la fréquentation des forêts privées des départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées qui présente l'intérêt et l'originalité de s'intéresser à la vision et à l'appréciation des propriétaires forestiers et non pas des visiteurs. Certains résultats peuvent être comparés avec ceux d'une enquête similaire réalisée en 2001 en Ile-de-France par Schlumberger.

Ainsi, pour les trois départements concernés, plus de la moitié des forêts privées est concernée par la fréquentation du public (hors chasse) et celle-ci est spontanée et non liée à des activités proposées par le propriétaire. Il en résulte une fréquentation qui se concentre sur la belle saison, la saison des champignons et la saison de la chasse. Cette dernière constitue l'activité principalement pratiquée sur ce territoire rural, suivie de la cueillette (champignon surtout) puis de la promenade. Si l'on met de côté la chasse (activité fortement liée à la ruralité et aux traditions du territoire), ces résultats sont cohérents avec les enquêtes nationales et avec l'enquête d'Ile-de-France. Dans la même logique, il apparaît que la facilité d'accès des massifs conditionne largement l'importance de la fréquentation sauf pour le cas particulier de la cueillette des champignons (ce qui semble assez normal, le chercheur de champignons privilégiant la visite des « coins à champignons » loin des sentiers battus et connus de lui seul).

Concernant les relations avec les propriétaires, le public est perçu comme respectueux des propriétés dans plus de la moitié des cas, seuls 21 % des propriétaires perçoivent les visiteurs comme peu respectueux voire vandales (1 %). Les conflits sont ainsi assez rares et moins d'un propriétaire sur dix a subi des agressions verbales au cours des cinq dernières années. Les résultats diffèrent ici de ceux d'Ile-de-France où 62 % des propriétaires avaient subi des agressions verbales et 9 % des agressions physiques. L'explication de ces différences (Midi-Pyrénées/Ile-de-France) ne se trouve certainement pas seulement dans l'opposition urbain/rural mais aussi dans d'autres facteurs sociaux et/ou géographiques à analyser plus précisément.

1.1.4. Les forestiers et les fonctions de la forêt

Le forestier est « celui qui gère un patrimoine boisé pour son propre compte ou celui d'un tiers » (Boutefeu - Arnould, 2006). Cette appellation regroupe donc des propriétaires privés, des gestionnaires privés (experts forestiers, techniciens ou ingénieurs de coopératives forestières) ou publics (agents, techniciens ou ingénieurs de l'ONF) et des élus des collectivités et les salariés de la filière-bois ainsi que les forestiers travaillant pour diverses institutions publiques soit près de quatre millions de personnes (Boutefeu - Arnould, 2006). Il semble ainsi difficile de définir une vision ou une approche commune à tant d'individus d'horizons si divers et aux sensibilités forcément variées. Cependant, il n'est pas aberrant de considérer que l'esprit général est donné par les professionnels, qu'ils soient gestionnaires, exploitants ou entrepreneurs. En effet, l'Etat et le législateur ont conféré aux forestiers un statut d'expert en leur confiant sans restriction la gestion des forêts publiques et en leur accordant pendant de longues décennies une confiance presque aveugle (Boutefeu et Arnould, 2006). Il en est de même pour les propriétaires privés qui, malgré des sensibilités parfois différentes, font eux aussi confiance à ces professionnels. Or, ces

techniciens et ingénieurs officiant en forêt privée sont issus des mêmes écoles²⁰ que leurs collègues du public. Ces formations étaient à l'origine, et pendant très longtemps, destinées à former les cadres de l'administration forestière puis de l'ONF. Le discours et les référentiels de formation y étaient, jusqu'à il y a peu, emprunts des valeurs et représentations de l'institution forestière. Il semble donc, malgré les discours parfois ironiques des forestiers privés envers les forestiers publics et inversement, qu'il est possible d'envisager une approche fortement dominante à défaut d'être parfaitement commune.

En premier lieu, les forestiers ont en commun le lien affectif fort avec **leur** forêt, qu'elle leur appartienne ou non. Le gestionnaire forestier, sans doute plus le public que le privé, est profondément attaché à la forêt qu'il gère, il se l'approprie dans tous les sens du terme (Boutefeu et Arnould, 2006). Qu'il soit public ou privé le forestier considère généralement la forêt comme des ensembles d'arbres qu'il faut cultiver, gérer et valoriser pour répondre à des exigences économiques (Boutefeu et Arnould, 2006). Ce point de vue est renforcé par le fait, et les forestiers le répètent à l'envie, que la vente de bois est la source de financement presque unique de toute action et de tout investissement en forêt. Ainsi le propriétaire cherchera, à *minima*, à ne pas perdre d'argent en forêt, c'est-à-dire que la fonction de production compense au moins l'ensemble des charges et coûts afférant au statut de propriétaire et à l'entretien et équipement de sa forêt. L'ONF se trouve dans une situation similaire en raison de son caractère industriel et commercial qui le contraint à la recherche de l'équilibre budgétaire avec le minimum de financement public, soumettant ainsi ses personnels aux notions de rentabilité et de productivité. Quant au forestier salarié d'une structure de gestion ou d'une entreprise de travaux forestiers, il voit son emploi généralement subordonné à l'existence d'une activité économique : l'exploitation forestière. La fonction économique devient ainsi primordiale et tend à minimiser les autres qui peuvent devenir des « contraintes de gestion » imposant des mesures particulières.

Ainsi, les fonctions écologiques sont-elles bien souvent considérées comme des conséquences de la présence d'un couvert forestier que ce soit pour les services physico-chimiques ou pour les services biologiques. Développer ou favoriser ces fonctions consiste donc à adapter les pratiques sylvicoles et les modes de gestion afin d'assurer la permanence du couvert (pour la protection des sols et des cours d'eau, l'amélioration de la qualité des eaux, la fixation

²⁰ Jusqu'en 1995, on ne dénombrait en France que deux écoles d'ingénieurs (l'ENITEF et l'ENGREF) et quatre établissements préparant au BTS Production Forestière. Aujourd'hui, les deux corps d'ingénieurs (IF et IGRF) sont formés à Nancy, à l'ENGREF, et on dénombre une vingtaine de formations de BTS Gestion Forestière.

du carbone,...) et/ou de favoriser les mélanges d'essences (pour le maintien de la biodiversité, la qualité des paysages,...). Cependant, ces adaptations pouvant représenter des freins à la production ou une diminution de la rentabilité des opérations forestières, elles sont généralement réservées à quelques secteurs pour lesquels des contraintes particulières (fortes pentes, forte fréquentation touristique, présence d'habitats ou espèces à protéger,...) ont été identifiées après une analyse parfois poussée du contexte global du massif forestier. Le cas de la prise en compte du paysage dans la gestion forestière est, à ce titre, assez significatif de cette démarche qui allie, en amont du processus, une réflexion et des analyses pointues et, en aval, des mises en œuvre minimalistes cantonnées à quelques adaptations des pratiques.

Dans les années 1970, à l'heure de l'entrée en force des problématiques paysagères dans leur sphère, l'ONF (puis les forestiers privés à sa suite) s'est orienté vers l'approche globale du paysage plutôt que vers l'approche de l'écologie des paysages considérée trop technique et pas assez sociale. L'ONF, avec Peter Breman notamment, s'est ainsi attaché à travailler dans deux directions : la prise en compte des aspects esthétiques et l'analyse de la demande sociale pour mieux comprendre et appréhender le paysage vécu. Ces études ont permis de définir un ensemble de sept critères de préférence des populations aussi bien locales qu'extra-locales (y compris touristes) dans l'appréciation des paysages (Breman, 2006). De ces observations sont nés les trois grands principes de la prise en compte du paysage dans les opérations forestières. En premier lieu, la volonté d'« aller dans le sens du naturel », c'est-à-dire de respecter les lignes de force ainsi que l'échelle visuelle du paysage, d'éviter les effets de contraste soulignant le caractère artificiel de certaines interventions et de ne surtout pas essayer de dissimuler les actions des forestiers. « Respecter et si possible exalter l'esprit des lieux », ensuite, en mettant en valeur, voire en scène, tout ce qui est représentatif du caractère particulier de la forêt (peuplements, éléments construits, traces de l'Histoire, éléments naturels...). « Favoriser une diversité perceptible par les publics », enfin, en proposant une possibilité de découverte progressive du milieu forestier en favorisant la perception de la forêt aussi bien de loin que de près. Ces principes s'accompagnent d'un catalogue de mesures concrètes à adopter et adapter en fonction des diverses situations rencontrées. Mais tout ce travail ne peut être utile que si les actions des forestiers sont précédées d'une analyse de la sensibilité paysagère du site d'intervention. C'est là le rôle de la Carte des paysages remarquables et des sensibilités paysagères présente dans tout document d'aménagement rédigé par l'ONF depuis 1995 qui identifie les éléments remarquables, les points noirs, les lieux où la pression du regard est la plus forte. Il s'agit donc d'un état des lieux qui doit permettre au gestionnaire de hiérarchiser et de « doser » ses actions paysagères. Cette démarche

de l'ONF a été suivie par les forestiers privés qui ont introduit des directives paysagères (fortement inspirées de celles de l'ONF) dans les Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS)²¹ et une obligation d'analyse sommaire de la sensibilité paysagère des massifs dans les Plans simples de gestion depuis 2001. Concrètement, dans les documents de gestion et sur le terrain, il s'agit globalement d'identifier les secteurs à forte sensibilité paysagère afin d'y adapter les techniques sylvicoles et les méthodes d'exploitation afin de minimiser leurs impacts sur le paysage. On pourra ainsi s'orienter par exemple vers des traitements sylvicoles irréguliers (peuplements à structure diverse en essences et en âges des arbres), favoriser le mélange d'essences, allonger les révolutions pour conserver de gros arbres, travailler les formes des parcelles.

Les fonctions sociales sont, quant à elles, résumées à leur plus simple expression, le rôle récréatif qui se manifeste par la fréquentation des forêts. Celle-ci est considérée comme inévitable même si elle n'est pas toujours souhaitée surtout en forêt privée. Cette fréquentation est donc souvent perçue comme une contrainte de gestion pouvant justifier des mesures paysagères voire la création d'équipements spécifiques (aires d'accueil, zones de stationnement, barrière fermant certaines pistes) mais surtout en forêt publique. Globalement, les propriétaires privés acceptent la présence du public dans leur forêt tant que celle-ci ne porte préjudice ni au lieu ni à l'exercice de leur droit de propriété. Ainsi, depuis quelques années des gardes particuliers sont de plus en plus présents en forêt pour protéger l'intégrité du patrimoine forestier privé. La principale réticence et le souci majeur de nombreux propriétaires est la question de la responsabilité civile voire pénale en cas d'accident du visiteur, c'est pourquoi les syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs proposent presque systématiquement à leurs adhérents des contrats d'assurance responsabilité civile à des tarifs avantageux.

1.2. L'approche sociologique : le rapport des français à leur forêt

Les français fréquentent régulièrement la forêt pour y pratiquer des activités de plein air variées mais ne viennent-ils chercher qu'un lieu de loisirs, une bouffée d'oxygène ? Que leur apporte exactement la promenade en forêt dominicale ? Formulé en d'autres termes, quelles sont les attentes des français vis-à-vis des forêts. Identifier ces attentes c'est avant tout comprendre

²¹ Document défini par la LOF du 9 juillet 2001 qui constitue un document de référence pour la rédaction, l'examen et l'agrément des plans simples de gestion. Il contient, entre autre, des « recommandations, pour traiter les différents types de forêts dans l'optique d'une gestion durable et pour faire jouer à la forêt le rôle qui est le sien dans l'économie régionale, ainsi que dans l'emploi en milieu rural. » (<http://crpf-midi-pyrenees.com/aideragerer/SRGS.htm>)

les rapports qui unissent les Français à leur forêt c'est-à-dire repérer et analyser leur représentations de la forêt. En effet, ces représentations déterminent le comportement des individus et conditionnent leurs manières d'agir (Dortier, 2002, *in* Lewis *et al.*, 2005). Ces représentations sont fortement liées aux symboliques de la forêt fruits de la culture propre à chaque civilisation dont les histoires, mythes et légendes déterminent plus ou moins directement les comportements et les actions des individus.

C'est l'analyse des perceptions de la forêt qui permet aux sociologues de déduire les grands traits des représentations collectives. Celles-ci sont généralement appréhendées par le biais de sondages d'opinion.

1.2.1. Les perceptions : un espace apprécié et menacé

Les français sont, depuis plusieurs décennies, régulièrement sondés sur leur opinion et vision de la forêt et plus récemment (depuis les années 2000) leur position sur l'environnement en général. Parmi cet important corpus, quatre enquêtes différentes (dates, publics, thèmes, commanditaires) semblent significatives et permettent de dresser un portrait général des perceptions de la forêt : « Les Français et la Forêt », réalisé en 1991 par B.V.A., « Les Français, la Forêt et le Bois », réalisé en 2000 par TNS-SOFRES, « Les jeunes face à l'avenir de la planète », réalisé par IPSOS en 2005 et « Les Français et l'environnement », réalisé par TNS-SOFRES en 2006.

Ces sondages permettent d'identifier des perceptions uniformes de la forêt qui peuvent se résumer en quatre points.

Ils aiment la forêt, seul 1 % des sondés en 2000 déclare ne pas aimer du tout la forêt (contre 90 % qui l'aime beaucoup ou assez), et les trois quart d'entre eux s'y rendent au moins une fois par an ; ils préfèrent les forêts aménagées et entretenues (77 % en 2000) mais plutôt avec des équipements légers de types sentiers forestiers (56 %) de préférence aux équipements lourds comme des aires de pique-nique ou de jeux (21 %).

Ils s'inquiètent pour elle et la croit menacée : un quart des personnes interrogées en 2005 et en 2006 estime que la disparition des forêts est un risque majeur pour la planète ; en 2000, plus de 70 % des français étaient convaincus que leur forêt avait perdu de la surface depuis 1950 et 45 % d'entre eux pensaient qu'on y récoltait trop de bois.

Ils la voient comme un espace de détente et de ressourcement (62 % en 2000) ou un espace naturel essentiel au maintien des grands équilibres écologiques (30 % en 2000) ; en 1991, 54 % des Français donnaient à la forêt un rôle prioritaire de réserve naturelle et 30 % un rôle de détente, cette inversion est sans doute liée en partie à l'évolution des perceptions mais aussi aux

différences de formulation des questions (« rôle prioritaire de la forêt » en 1991, « ce que la forêt apporte aux hommes » en 2000).

Ils se sentent insuffisamment informés et souhaitent l'être plus sur la situation de la forêt en France et dans le monde, sur les effets de l'exploitation sur l'environnement ou encore sur les enjeux économiques liés à l'exploitation du bois.

1.2.2. Les représentations : forêt = nature

Les études et la littérature sur cette problématique sont nombreuses, en faire une synthèse est un travail long et complexe auquel se sont attelés Lewis, Deuffic et Ginelli (2005).

Le point essentiel relevé par tous les auteurs (Eizner, 1995 et 1996 ; Bary Lenger *et al.*, 1994 ; Dufour et Loisel, 1996 ; Barthod et Reunala, 2003) est que la forêt est assimilée à « l'archétype de la nature » (Eizner, 1995). En effet, la forêt est, avec la mer, un des rares lieux où la présence humaine est minimale voire nulle (pas de maison, pas de culture, ...) ce qui engendre ce sentiment de nature. De plus, c'est la forêt (et non la campagne) qui s'oppose à la ville, elle est son antidote (Lugassy, 1970). Harisson (1992, *in* Lewis *et al.*, 2005) la définit même comme « l'envers de la civilisation », c'est le lieu où l'on trouve le calme et la détente, où l'on échappe (ou tente d'échapper) aux nuisances, aux pollutions, aux bruits et aux contraintes de la vie moderne, c'est-à-dire urbaine. Cependant, Eizner (1995) insiste sur le fait que la forêt dont il s'agit est une forêt « bien de chez nous », et non une forêt sauvage ou la forêt amazonienne, alors que tout le monde sait que cette forêt est façonnée par la main de l'homme depuis plusieurs siècles. Il y a un décalage entre la représentation que les gens se font de la forêt et la réalité de la forêt elle-même.

Deuxième point, en étroite liaison avec le premier, la forêt symbolise « l'absence de règles » (Duclos, 1998, *in* Lewis *et al.*, 2005). Elle est, dans notre société occidentale dominée par la technique, ce lieu où l'on retrouve ce sur quoi nous n'avons aucune action. L'absence de règles se traduit rapidement en absence totale de contrainte et de limite qu'elles soient physiques, juridiques ou psychologiques. La forêt devient alors un espace de liberté. Liberté de se déplacer en premier lieu, c'est un espace accessible à tous, sans barrière ni panneau d'interdiction (ou si peu !), on peut s'y promener plus facilement qu'en montagne par exemple. Liberté d'agir, ensuite, c'est-à-dire de récolter des fleurs ou, plus encore, les champignons qui « appartiennent à ceux qui les trouvent. » (Dérioz, 1997, p. 336). Liberté de rêver, enfin, car la forêt reste dans l'imaginaire collectif le lieu où l'on se perd, où l'on se cache, où l'on fait de mauvaises rencontres mais aussi le lieu des épreuves et des exploits des héros des contes et légendes de notre enfance. La forêt révèle ici toute son ambivalence. En effet, si l'on joue

toujours à se faire peur avec les représentations maléfiques et morbides de la forêt issues du Moyen-âge, elle est devenue un espace de loisirs, de ressourcement, voire un espace à protéger (Lewis *et al.*, 2005).

Nous avons hérité des romantiques une forêt ambiguë et chargée de références culturelles (Larrère, 1995). Qu'elle soit un « déversoir à fantômes pour urbains » pour Eizner (1995, p. 19) ou un « espace de projection des rêves et des fantasmes » pour Larrère (1995, p. 201), la forêt est sublimée, idéalisée jusqu'à en oublier, à en nier la réalité. Mais peu importe ces écarts importants pour les sociologues puisque c'est « avec l'image que les individus vivent et façonnent leur comportement » (Lewis *et al.*, 2005, p. 45). Cette approche permet d'apporter une explication de la perception d'une forêt menacée. En effet, si ces craintes persistent malgré la réalité d'une forêt en expansion, « c'est que l'on redoute moins de (la) voir disparaître, que de la savoir, comme Ronsard, désenchantée par le travail des hommes » (Larrère et Nougarede, 1993, p. 95). Pour Larrère (1995), enfin, les forêts parlent plus à notre imaginaire qu'à notre raison et elles délivrent un message double, disent une chose et son contraire. Elles sont l'ombre et la lumière, l'angoisse et la sérénité, et bien que parées de toutes les vertus de la nature, et précisément parce qu'elles symbolisent cette nature sauvage que nous ne pouvons maîtriser pleinement, elles font peur (Terrasson, 2007).

1.2.3. Une demande sociale polycéphale

Lewis *et al.* (2005, p. 32) affirment qu'« il n'y a pas une demande sociale, mais différentes demandes ». La diversité est l'une des plus grandes richesses de la société. Il ne faut pas y voir un obstacle mais un élément positif même si elle rend la tâche du gestionnaire d'espace forestier plus complexe. Le simple recensement des motivations de la fréquentation des forêts et des activités qui y sont pratiquées traduit cette diversité des attentes. Là encore s'exprime toute l'ambivalence de la forêt quand les visiteurs tantôt rejettent les travaux forestiers, tantôt considèrent le gestionnaire comme une « main invisible permettant un entretien efficace et un aménagement discret » du milieu forestier (Maresca, 2000, *in* Lewis *et al.*, 2005, p. 25).

L'étude des lieux fréquentés en forêt fait apparaître trois groupes de discours et d'attentes en matière d'aménagement souhaité (Maresca, 2000, *in* Lewis *et al.*, 2005). La forêt doit d'abord être « peu aménagée » pour rester « naturelle », au moins en apparence, et sa gestion doit satisfaire le souci de la protection de l'environnement. Elle doit également être entretenue et aménagée pour la promenade ou la randonnée (aires de pique-nique, aires de jeux, parcours sportifs, des pistes cyclables, ...), maintenue propre et non accessible aux véhicules

motorisés. D'autres enquêtes aboutissent à des conclusions différentes. L'enquête BVA de 1991 révèle que 64 % des personnes interrogées préfèrent se rendre dans des forêts non aménagées pour l'accueil du public. Mais les personnes se rendant rarement en forêt, les femmes et les ouvriers plébiscitent plutôt une forêt aménagée.

Il est alors bien difficile d'arrêter une position sur les demandes des usagers des forêts, tout au moins en termes d'intensité des aménagements. Cependant, un besoin semble émerger, même s'il n'apparaît qu'en filigrane dans les études des sociologues, c'est le besoin d'informations des usagers (Perraud, 1997 ; enquête TNS-SOFRES, 2000), besoin concomitant à celui de reconnaissance des forestiers (Dereix, 1995b). En effet, nombre de conflits et de malentendus (sur la nécessité de couper des arbres, sur les techniques d'entretien et les matériels utilisés, sur les attentes des visiteurs) pourraient sans doute être évités si un véritable dialogue, c'est-à-dire des efforts d'écoute et de compréhension mutuelle, entre les visiteurs et les forestiers existait.

Ces différentes analyses amènent finalement à définir de façon assez simple le rôle de la forêt et donc la mission des forestiers dans le cadre de leur gestion durable : la forêt doit avant tout répondre au besoin de naturalité d'une société développée et urbanisée. Mais cette naturalité n'est pas assimilée à la nature « sauvage » des écologues, il s'agit d'une nature maîtrisée voire « mise en scène » (Boutefeu, 2007) répondant à un besoin de « sentiment de nature » (Granet, 2009, communication lors du colloque international « Forêt et paysage », Besançon).

1.3. Une approche économique : la Valeur économique totale

Les débats sur le financement des opérations liées aux fonctions dites non-marchandes de la forêt (fonctions écologique et sociale) ont conduit au développement d'une nouvelle approche de la forêt et de sa place dans la société. En effet, les demandes sociales et sociétales de plus en plus prégnantes en termes de paysage, de biodiversité, de protection contre les risques naturels ou de fréquentation des forêts, peuvent imposer au propriétaire forestier de réaliser des opérations et/ou des équipements qui ne leur rapportent rien. La société semble ainsi considérer que le propriétaire dispose des moyens techniques, humains et financiers suffisants. « Il en résulte une curieuse asymétrie : chaque partie concernée par les forêts se voit accorder le droit de définir ce qui est souhaitable, mais ensuite l'effort s'avère largement unilatéral. En somme, propriétaires et gestionnaires forestiers se retrouvent à devoir faire ce que les autres n'ont qu'à dire » (Brédif, 2008, p. 218). Mais pour demander à la société de financer des travaux encore faut-il être à même de chiffrer le

bénéfice qu'elle en tire. Les économistes peuvent alors apporter des réponses par leur travail d'estimation de la Valeur économique totale (VET) des forêts.

L'évaluation économique offre un moyen de mesurer et de comparer les divers avantages d'un milieu naturel, et peut être un instrument précieux permettant d'appuyer et d'améliorer l'utilisation rationnelle et la gestion des ressources naturelles à l'échelle locale, nationale ou mondiale (Barbier *et al.*, 1997). Cette approche s'appuie sur le principe que la valeur d'un bien ou service se mesure grâce à notre propension à payer plus que ce qu'il en coûte pour le produire (Barbier *et al.*, 1997). Ce principe prend toute son importance dès que l'on s'intéresse à l'environnement qui fournit des produits et services sans aucun frais. Le concept de Valeur économique totale a été développé à partir de ces principes afin d'identifier et de quantifier les différentes composantes de la valeur économique des ressources naturelles qu'elles soient forestières ou des zones humides. L'évaluation de la VET de la forêt peut ainsi être considérée comme une approche, très indirectement certes, de la vision et des attentes des Français par rapport à leur forêt.

Cependant, et malgré la profusion de travaux et publications, il n'existe que peu d'évaluations globales de la valeur économique de la forêt française. Deux peuvent être retenues : celle de J.L. Peyron en 2003, reprise et citée en référence par de très nombreux auteurs et celle réalisée dans le cadre du projet international MEDFOREX²². A ces deux études, peuvent s'ajouter deux évaluations partielles mais intéressantes car émanant non pas du milieu forestier mais du milieu de la protection de l'environnement : l'une réalisée par l'IFEN en 2005 et l'autre par Lebreton en 2002 (Vallauri et Lebreton, 2004).

Ces quatre évaluations aboutissent à des résultats très semblables (Fig. 11). Les différents auteurs (forestiers ou non) arrivent à une valeur totale de l'ordre de 300 €/ha/an dont 60 % (MEDFOREX) à 80 % (IFEN) pour les valeurs d'usage direct.

Les fonctions économiques (production de bois et autres produits forestiers, croissance épargnée) donnent lieu à des évaluations assez proches (de 120 à 138 €/ha/an) et représentent environ 45 % de la valeur totale en moyenne (sauf pour l'estimation de l'IFEN qui ne comptabilise pas la croissance épargnée).

²² Publiée dans l'ouvrage « *Valuing Mediterranean Forests : Towards Total Economic Value* » et dans la revue Forêt Méditerranéenne (2005) sous la plume de C. Montagné, J.L. Peyron et A. Niedzwiedz.

Les services écologiques (biodiversité, protection, séquestration du carbone) sont plus difficiles à évaluer et les résultats sont assez logiquement plus variables (de 53 à 91 €/ha/an). Ils représentent environ 25 % de la valeur totale en moyenne. Le principal facteur de variation de cette évaluation est le prix du marché de la tonne de CO₂ : de 6 à 18 € pour les études retenues, sachant que ce prix est soumis aux fluctuations très fortes du marché.

Les fonctions sociales (récréation) donnent lieu aux évaluations les plus variables (de 72 à 126 €/ha/an) bien qu'elles soient toutes réalisées avec la même méthode. Ces écarts trouvent probablement leur origine dans l'enquête de référence et le coût kilométrique moyen des déplacements utilisés. Elles représentent de 30 à 40 % de la valeur totale, c'est-à-dire presque autant que les fonctions économiques.

Fig. 11 : Résultats des évaluations de la VET de la forêt française (en €/ha/an)

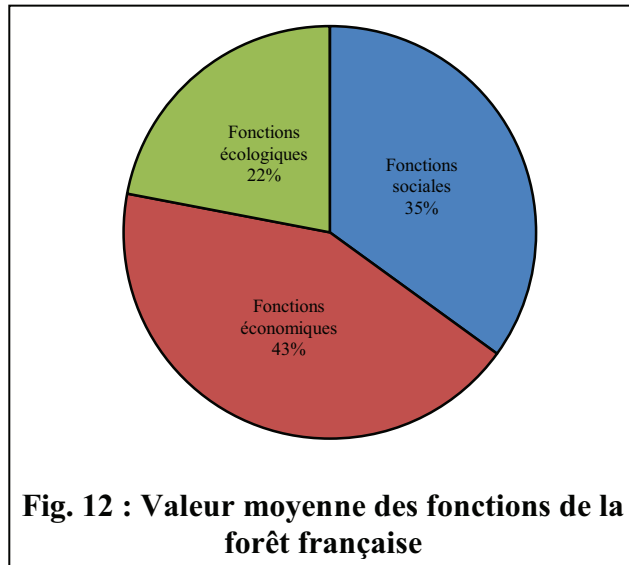
Produits	Auteurs			
	MEDFOREX 2005	Peyron 2003	IFEN 2005	Lebreton 2002
Production de bois	89	86	84	124
Autres produits (dont chasse)	10 (7)	13 (11)	14 (6)	11 (-)
Récréation	120	78	126	72
Sous-total valeur d'usage direct	219	177	237	207
Croissance épargnée	21	39	-	Intégrée dans la production de bois
Biodiversité et protection	32	43	> 25*	-
Séquestration du carbone	21	25	22 à 66**	-
Externalités négatives	-2***	-	-	-
TOTAL	291	284	271 à 315	-

* Montant minimal ne prenant pas en compte la fonction de maintien de la qualité des eaux.

** Pour un prix de la tonne de CO₂ variant de 6 à 18 €.

*** Montant minimal ne prenant pas en compte que les nuisances liées aux facteurs allergiques (chenilles) et les dommages agricoles imputables au gibier forestier, n'ont été intégrés dans l'évaluation : l'impact des pollens sur la santé, les nuisances liées à l'ombre et à la fermeture des paysages ainsi que les risques non forestiers liés aux incendies de forêt.

A partir de ces données, il est possible de déterminer les valeurs moyennes attribuées aux différentes fonctions de la forêt (Fig. 12). Ces valeurs n'ont pas vocation à constituer des références mais simplement des ordres d'idée permettant d'estimer l'importance relative des



fonctions de la forêt pour la société mais aussi à des fins de comparaison. On y voit une forêt avant tout de production (43 % de la valeur totale) mais dont la fonction sociale est presque aussi importante. On est par ailleurs en droit de se demander si une telle étude réalisée avec les données économiques de 2008 ne pourrait pas aboutir à des conclusions différentes avec un cours du pétrole au plus haut (donc des coûts de transport plus élevés et un impact sur la

fréquentation des forêts à réévaluer) et un marché du bois au plus bas. Dans ce contexte, il n'est peut-être pas exagéré de considérer que fonctions économiques et fonctions sociales ont la même valeur donc la même importance pour la société française.

Cette approche économique, à défaut d'être indiscutable et de représenter une panacée, présente l'intérêt d'une certaine neutralité qui conduit à rééquilibrer l'importance relative des différents rôles de la forêt. Ses trois fonctions revêtent finalement la même importance pour la société bien qu'elle ne l'exprime pas aussi clairement. Les attentes des français sont multiples, certaines sont explicites d'autres implicites mais elles sont toutes bien réelles et doivent être prises en compte par les décideurs et gestionnaires d'espaces forestiers désireux de mettre en œuvre la gestion durable.

1.4. La géographie et l'approche systémique de la forêt

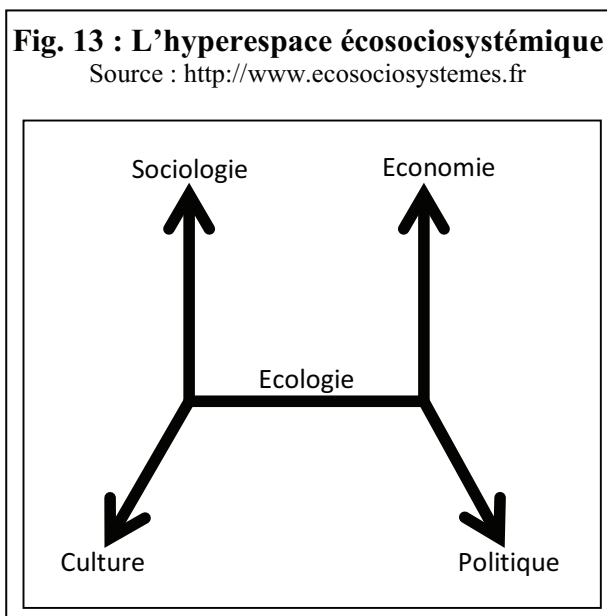
Les pages qui précèdent font apparaître deux visions diamétralement opposées des rôles de la forêt et une vision chiffrée plus nuancée dans ces conclusions. D'un côté, les forestiers en ont une approche fonctionnaliste, pragmatique, privilégiant ainsi les fonctions de production au détriment des autres services rendus. De l'autre les sociologues mettent en avant le rôle social de la forêt à travers sa contribution à la construction sociale des individus et de la société occidentale. Enfin, les économistes arbitrent le débat en démontrant que tous ces rôles ont finalement la même valeur aux yeux des français.

Mais ces approches présentent le même défaut, celui d'être le fruit d'interprétations disciplinaires et/ou culturelles dont le géographe ne peut se satisfaire. La géographie, dans sa recherche de compréhension des relations entre l'espace géographique et l'homme à travers ses

usages, ses représentations et son appropriation des lieux et des ressources, nécessite une approche systémique englobant les dimensions écologiques, économiques et humaines.

Ainsi, la forêt est considérée par les géographes comme un sylvosystème complexe et original résultant de la combinaison d'un écosystème forestier, d'un produit économique et d'une ressource territoriale modifié et façonné par la société au cours de l'histoire (Galochet, 2010). Le sylvosystème est donc une construction sociale et historique, « envisagé d'abord comme un espace humanisé, morcelé, aménagé, territorialisé par les sociétés, ensuite comme un milieu, résultat d'une longue confrontation entre les contraintes naturelles et les interventions humaines » (Galochet, 2010).

Ainsi appréhendée, la forêt réunit donc un écosystème (approche des écologues et des forestiers), un système social (approche des sociologues) et leurs interrelations ou interactions, constituant alors un écosociosystème tel que défini par Berkes et Folke (2000). Cet écosociosystème peut être représenté sous la forme d'un hyperespace à cinq dimensions (Fig. 13)



: l'écologie, la sociologie, la culture, l'économie et la politique (Davoust, site internet consulté en 2011). Dans cet hyperespace, les humains et la nature interagissent et sont interdépendants. Il est alors impossible de considérer les sociétés sans les écosystèmes, qui génèrent des biens et services contribuant au bien-être des hommes, ni les écosystèmes sans les sociétés, les hommes façonnant les milieux selon leurs besoins (Marien et Billand, 2009).

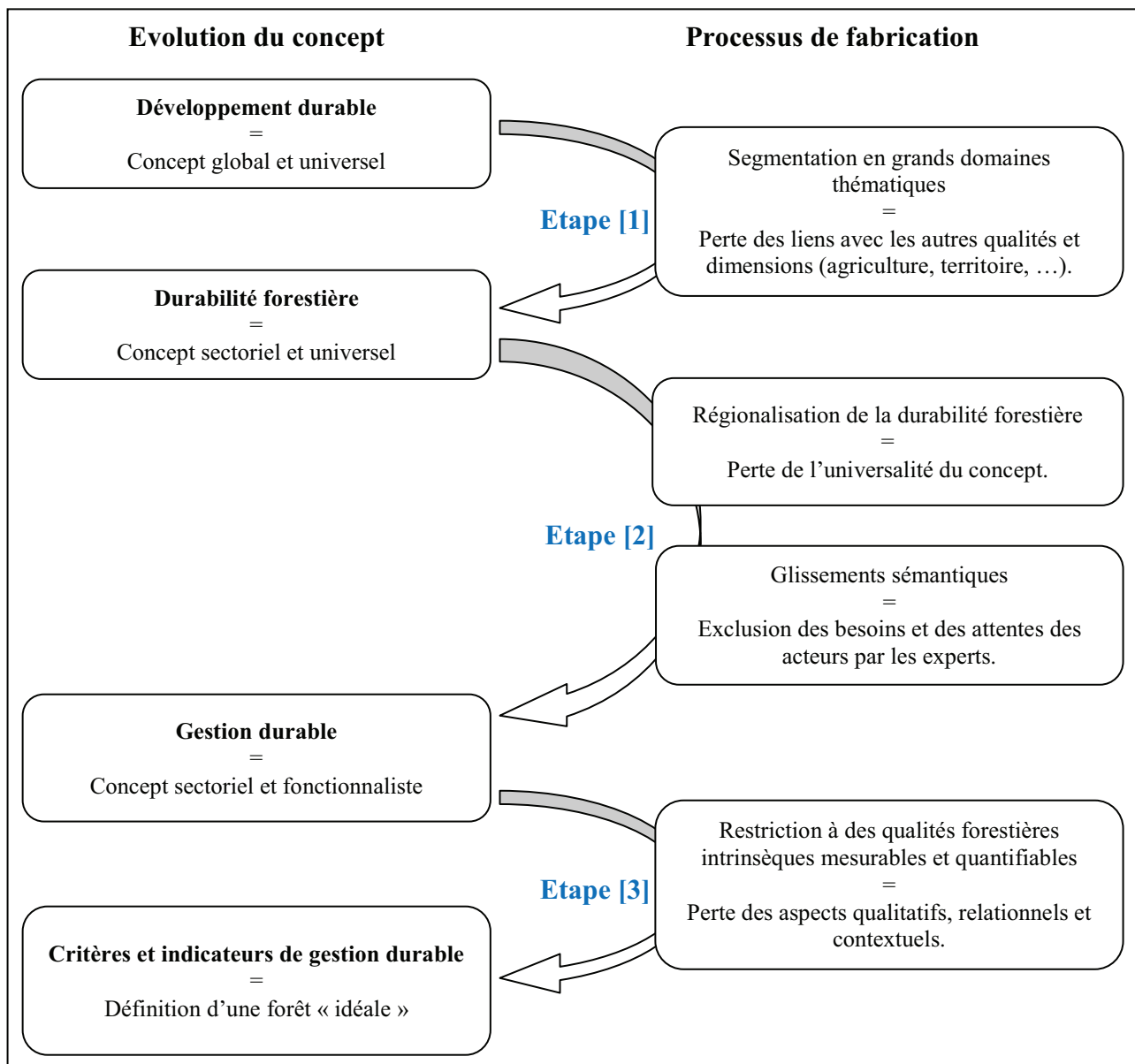
Ce concept d'écosociosystème réunit et synthétise ainsi les approches fonctionnaliste, sociologique et économique. Il renvoie également à la notion de territoire et pose alors la problématique de la gestion durable des forêts en termes de gestion territoriale.

2. La gestion durable des forêts, traduction appauvrie du développement durable

2.1. Le processus de fabrication du concept de gestion durable des forêts

La fabrication du concept de gestion durable des forêts à partir de celui du développement durable peut être décomposée en trois étapes (Brédif, 2008) qui constituent autant de renoncements et de restrictions du concept initial (Brédif et Arnould, 2004). La Fig. 14 propose une vision générale de ce processus de réification de la durabilité forestière.

Fig. 14 : Le processus de fabrication du concept de gestion durable des forêts : la réification de la durabilité



L'étape [1] est franchie dès la CNUED de Rio-de-Janeiro, en 1992, lorsque le concept global et universel du développement durable proposé par le rapport Brundtland (1987) est adopté officiellement par la communauté internationale. Le développement durable se définit alors comme

« un **développement** qui répond aux **besoins** du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres **besoins**. »

Cette définition originelle très large ne permet pas de répondre aux exigences de pragmatisme et d'efficacité des multiples acteurs chargés de le mettre en œuvre (Arnould - Brédif, 2004). Aussi, le concept de développement durable a-t-il été rapidement scindé en trois dimensions (ou piliers) : l'écologie, l'économie et le social (Arnould et Brédif, 2004) auxquelles s'est ajoutée la dimension culturelle au début des années 2000. Il fut ensuite transposé dans les différents domaines où la durabilité devait s'exercer : villes, tourisme, agriculture, énergies, transports, pêche, gestion des déchets, consommation, forêt, ... Chaque domaine se voit alors examiné « à travers le prisme diffractant de l'économie, de l'écologie et du social » (Arnould et Brédif, 2004) par ses experts attitrés.

Pour la forêt, c'est la Déclaration de principes relatifs aux forêts (ou Principes forestiers), élaborée et signée lors de la CNUED, qui introduit, dans son article 2b, la notion de gestion durable :

« Les **ressources et les terrains forestiers** doivent être **gérés** durablement, afin de répondre aux **besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels** des générations présentes et futures. »

Cette définition suggère l'appellation qui sera donnée au développement durable des forêts, à savoir la gestion durable. Il ne s'agit pas, en effet, de développer mais de gérer, les ressources et terrains forestiers en vue de la satisfaction des besoins humains. Le concept de gestion durable reste ainsi universel et centré sur les besoins des hommes, mais il perd son approche globale et les liens avec les autres domaines. Il se sectorise.

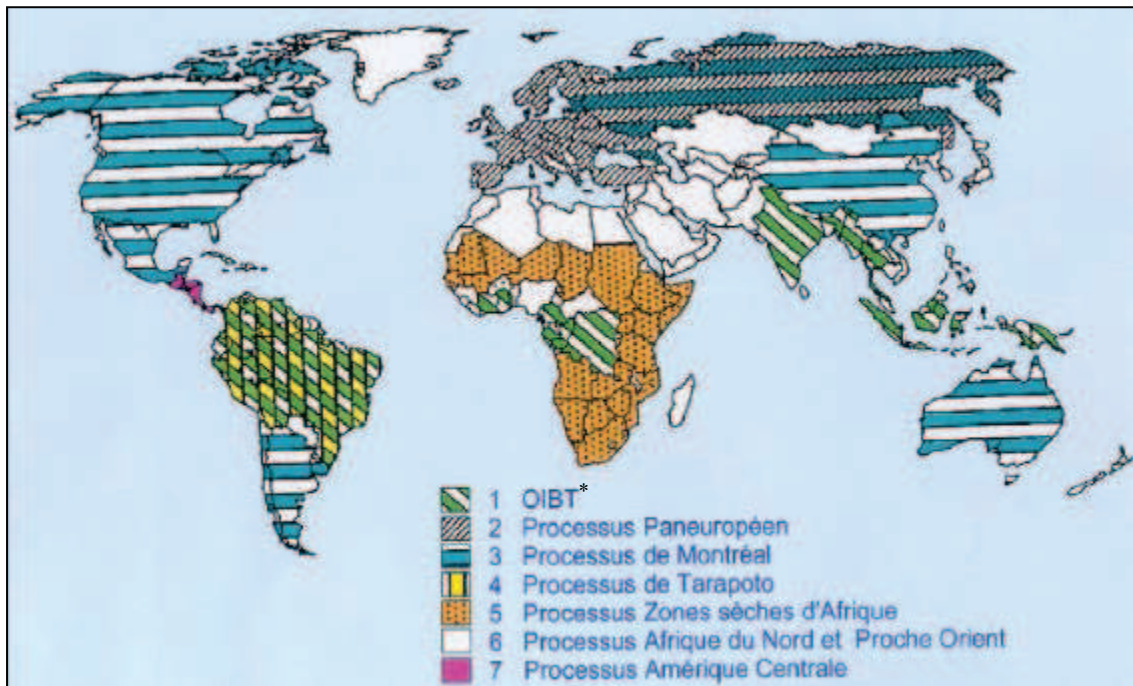
L'étape [2] est la plus marquante et la plus érosive pour le concept. Elle se déroule en deux temps et aboutit à des définitions opérationnelles, ou voulues comme telles par leurs auteurs, et adaptées aux différents types d'écosystèmes forestiers de par le monde.

Le premier temps est un découpage des forêts du monde et des pays où elles se situent en sept grandes aires géographiques et culturelles (Fig. 15). Pour chacun de ces ensembles, un

processus intergouvernemental, ou ce qui en faisait office, fût chargé d'établir en quoi consistait, à leur échelle, la gestion durable des forêts et à construire des ensembles de critères et indicateurs permettant de juger de la durabilité forestière.

Fig. 15 : Les forêts du monde couvertes par les processus intergouvernementaux de définition des critères et indicateurs de gestion durable

Source : Brédif, 2008, p. 212



* OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux

Le processus paneuropéen, concrétisé par la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (CMPFE), incarne le mieux le temps suivant, celui de la substitution des termes développement et besoins par ceux de gestion et fonctions (Brédif, 2008). Cette conférence a réuni, à Helsinki en 1993, très majoritairement des forestiers, représentants des filières forêt-bois nationales, et des représentants des gouvernements des différents pays concernés. La France, par exemple, y était représentée par deux négociateurs : Christian Barthod, alors chef du département de la santé des forêts au Ministère de l'agriculture et de la pêche, et Georges Touzet, alors directeur général de l'ONF. Une nouvelle définition de la gestion durable, plus opérationnelle et basée sur une approche fonctionnaliste de la forêt, a été adoptée (résolution H1). La gestion durable devient ainsi

« la **gérance** et l'**utilisation** des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité de satisfaire, actuellement et pour le futur, les **fonctions**

écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial ; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes. »

Ces diverses modifications, anodines en apparence, « conjuguent leurs effets pour permettre un formidable tour de passe-passe : la gestion durable des forêts va pouvoir être assimilée à une « gestion multifonctionnelle des forêts » » (Brédif, 2008, p. 213). Cette gestion multifonctionnelle n'est en fait qu'une version améliorée de la « bonne gestion forestière », instaurée en France par la loi de 1985, c'est-à-dire une gestion des forêts « en bon père de famille, enrichie des préoccupations écologiques de notre temps (sol, climat, biodiversité...) et accessoirement de données sociales (accueil du public) » (Brédif, 2008, p. 213). Le concept large et formulé en termes de satisfaction de besoins variés se réduit ainsi à une volonté de préservation de l'intégrité des écosystèmes forestiers, il est sylvocentré.

L'étape [3] accentue encore cette dérive avec la construction de jeux de critères et indicateurs complétant la définition de la gestion durable. Ils font l'objet de la résolution H2 de la CMPFE qui définit ainsi six critères et 35 indicateurs de gestion durable (Fig. 16). Ces critères et indicateurs, au nom de l'objectivité et de la mesure scientifique, occultent presque définitivement les acteurs et leurs besoins et s'intéressent presque exclusivement à l'état de la forêt. « La durabilité forestière se trouve réduite à la qualité intrinsèque des forêts » (Brédif, 2008, p. 213). Un rapide examen de ces critères et indicateurs proposé par la Fig. 16 montre nettement la conception scientifique et biologique retenue de la forêt, appréhendée comme un écosystème dont il faut préserver l'intégrité. Les cinq premiers critères sont centrés sur la forêt et les volets économique ou écologique. Seul le sixième critère aborde, pêle-mêle, divers aspects allant au-delà de la forêt mais le volet social reste minoritaire, seuls quatre indicateurs s'y réfèrent (en bleu dans la Fig. 16).

La poursuite de cette démarche, notamment lors de la troisième CMPFE de Lisbonne en 1998, revient ainsi à définir progressivement une « forêt idéale, valable en tout temps, à toutes échelles et en tout lieu » et « un référentiel technico-administratif de bonne gestion forestière » (Brédif, 2008, p. 213).

Fig. 16 : Les 6 critères et les 35 indicateurs quantitatifs du processus paneuropéen

Source : Brédif, 2008, p. 214

Critères		Indicateurs											
<u>Critère 1 :</u> Conservation et amélioration appropriées des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone	Surface forestière (par type de forêts)	Volume sur pied (par type de forêts)	Structure (par classe d'âges et/ou de diamètres)	Stocks de carbone de la biomasse ligneuse et des sols	Dépôts de polluants atmosphériques (N, S, cations basiques)	Etat des sols (propriétés chimiques)	Produits non ligneux (quantité et valeur)	Autres services commercialisés (quantité et valeur)	Proportion de forêts ayant un plan de gestion	Ressources génétiques (surfaces dédiées à la conservation génétique et à la production de semence)	Organisation du paysage	Nombre d'espèces forestières menacées (selon liste rouge de l'IUCN)	Forêts protégées pour conserver la biodiversité (surface)
	Structure (par classe d'âges et/ou de diamètres)	Stocks de carbone de la biomasse ligneuse et des sols											
<u>Critère 2 :</u> Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers	Dépôts de polluants atmosphériques (N, S, cations basiques)	Etat des sols (propriétés chimiques)	Défoliation	Dommmages en forêt (agents abiotique, biotique ou anthropique)	Equilibre entre accroissement annuel et récolte	Bois rond commercialisé (quantité et valeur)	Espèces forestières introduites (surface)	Bois mort (volume sur pied et au sol par type de forêts)	Importations et exportations de bois et de produits dérivés	Part de l'énergie bois dans la consommation totale d'énergie	Consommation par habitant de bois et de produits dérivés	Surface de forêts accessible au public pour la récréation	Nombre de sites ayant une valeur culturelle ou spirituelle
	Dépôts de polluants atmosphériques (N, S, cations basiques)	Etat des sols (propriétés chimiques)											
<u>Critère 3 :</u> Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et hors bois)	Equilibre entre accroissement annuel et récolte	Bois rond commercialisé (quantité et valeur)	Produits non ligneux (quantité et valeur)	Autres services commercialisés (quantité et valeur)	Composition spécifique (classement par nombre d'espèces forestières)	Régénération (surface)	Caractère naturel (surface de forêt non perturbées/naturelles)	Bois mort (volume sur pied et au sol par type de forêts)	Consommation par habitant de bois et de produits dérivés	Part de l'énergie bois dans la consommation totale d'énergie	Importations et exportations de bois et de produits dérivés	Surface de forêts accessible au public pour la récréation	Nombre de sites ayant une valeur culturelle ou spirituelle
	Equilibre entre accroissement annuel et récolte	Bois rond commercialisé (quantité et valeur)											
<u>Critère 4 :</u> Maintien, conservation et amélioration appropriées de la diversité biologique des écosystèmes forestiers	Composition spécifique (classement par nombre d'espèces forestières)	Régénération (surface)	Caractère naturel (surface de forêt non perturbées/naturelles)	Espèces forestières introduites (surface)	Surface de forêts dédiées à la protection du sol, de l'eau	Surface de forêts dédiées à la protection des infrastructures	Revenu net des entreprises forestières	Dépenses pour services durables à long terme	Sécurité et santé au travail	Part de l'énergie bois dans la consommation totale d'énergie	Importations et exportations de bois et de produits dérivés	Surface de forêts accessible au public pour la récréation	Nombre de sites ayant une valeur culturelle ou spirituelle
	Composition spécifique (classement par nombre d'espèces forestières)	Régénération (surface)											
<u>Critère 5 :</u> Maintien et amélioration appropriées des fonctions de protection des forêts (notamment sol et eau)	Surface de forêts dédiées à la protection du sol, de l'eau	Surface de forêts dédiées à la protection des infrastructures	Revenu net des entreprises forestières	Dépenses pour services durables à long terme	Nombre de propriétés forestières (par taille)	Part du secteur forestier dans le PIB	Main d'œuvre dans le secteur forestier	Sécurité et santé au travail	Part de l'énergie bois dans la consommation totale d'énergie	Importations et exportations de bois et de produits dérivés	Surface de forêts accessible au public pour la récréation	Nombre de sites ayant une valeur culturelle ou spirituelle	
	Surface de forêts dédiées à la protection du sol, de l'eau	Surface de forêts dédiées à la protection des infrastructures											
<u>Critère 6 :</u> Maintien d'autres bénéfices et conditions socioéconomiques	Nombre de propriétés forestières (par taille)	Part du secteur forestier dans le PIB	Revenu net des entreprises forestières	Dépenses pour services durables à long terme	Main d'œuvre dans le secteur forestier	Sécurité et santé au travail	Part de l'énergie bois dans la consommation totale d'énergie	Importations et exportations de bois et de produits dérivés	Surface de forêts accessible au public pour la récréation	Nombre de sites ayant une valeur culturelle ou spirituelle			
	Nombre de propriétés forestières (par taille)	Part du secteur forestier dans le PIB											

2.2. Conséquences et implications des glissements sémantiques

En passant du développement durable à la gestion durable, ce sont deux glissements sémantiques qui sont opérés : le développement devient la gestion et les besoins des hommes sont remplacés par les fonctions de la forêt. Au-delà de la réduction du concept évoquée précédemment, ces substitutions de termes sont aussi révélatrices des approches de la forêt et de sa gestion.

2.2.1. L'utilisation du terme « fonction » : une fausse bonne idée

La fonction, au sens social, se définit comme le « rôle que joue un processus, une institution dans un système social global (société) ou partiel (collectivité, organisation) » (Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, 1998, p. 196). Robert Merton (1965) distingue les fonctions manifestes des fonctions latentes. Les premières sont explicites et reconnues par tous (organisation d'activités sportives et culture du corps pour les clubs sportifs par exemple), les secondes étant moins explicites et parfois difficilement reconnues (socialisation par les associations sportives) voire non acceptées d'emblée (distinction sociale par la pratique de certains sports comme le golf). Ces définitions, issues du courant fonctionnaliste, ont été directement transposées à la forêt et la notion de « fonction » est aujourd'hui à l'honneur dans la majorité des rapports et documents officiels consacrés aux questions forestières.

Le recours au terme « fonction » pour les forêts constitue une approche purement descriptive qui ne considère la forêt que pour ce qu'elle apporte aux hommes (Brédif - Boudinot, 2001). La gestion durable des forêts ne consiste alors qu'en une gestion multifonctionnelle dans laquelle les fonctions économiques, écologiques et sociales sont convenablement gérées, améliorées voire satisfaites. De ce fait, et en poussant le raisonnement à l'extrême, toute forêt, qu'elle soit artificielle monospécifique ou naturelle classée en réserve intégrale, produit du bois, contribue au paysage, a une incidence sur la faune, la flore et des activités récréatives peuvent y être organisées. Ainsi, en toute rigueur, aucun mode de gestion ne peut être monofonctionnel donc contraire aux principes de la gestion durable telle que définie par le processus paneuropéen. De plus, l'existence de certaines fonctions ne garantit en rien que tous les besoins soient correctement couverts. Ainsi, si une forêt produit toujours du bois, rien ne prouve que ce bois présente un intérêt aux vues des exigences qualitatives et économiques de la filière. Il existe donc un décalage parfois important entre fonctions et besoins dont les conséquences sont d'autant plus graves que s'accroît la pression démographique. De la nature et de l'intensité des

besoins des populations, quels qu'ils soient, dépendront donc le type et l'importance des pressions exercées sur la forêt donc sur sa gestion.

L'utilisation du terme « fonctions » dans la définition de la gestion durable des forêts constitue, pour Brédif et Boudinot (2001), une dérive importante aux principes du développement durable. Elle conduit en effet à centrer le concept sur la forêt alors que le développement durable est centré sur l'homme comme le précise la première phrase du premier principe de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations sur le développement durable. » Ainsi, si la volonté est de réellement mettre en œuvre le développement durable en forêt, les acteurs forestiers doivent se pencher et s'interroger sur les besoins de la société et rechercher la satisfaction des aspirations de la société, avec toute la difficulté liée à des attentes plus subtiles et plus disparates (Brédif - Boudinot, 2001).

La conception fonctionnaliste de la gestion durable laisse donc penser que les fonctions, donc les productions, de la forêt s'imposent à l'homme qui n'aurait pas d'autre possibilité que de les stimuler sans les modifier. Les forestiers se placent ainsi dans un système économique particulier où c'est l'offre qui détermine la consommation. Pourtant, l'art du forestier consiste justement à utiliser, infléchir les dynamiques propres à l'arbre et à l'écosystème forestier pour obtenir ce qu'il recherche vraiment. Formulés différemment, les forestiers façonnent la forêt selon leurs propres principes et « goûts » en considérant que le reste de la société « fera avec » et que la forêt est un bien privé destiné à satisfaire les besoins de son propriétaire. C'est oublier un peu vite non seulement que la forêt, comme tout espace naturel, fait partie du patrimoine culturel et spirituel collectif mais aussi les principes fondamentaux de la politique forestière énoncés par le code forestier. L'article 1 précise en effet dès l'introduction du code que « la mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général » et que la politique, et donc la gestion forestière, doit, entre autre, « satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt ». Cependant, il semble que cette demande sociale soit tout simplement assimilée, par bon nombre de forestiers, à la fonction de récréation de la forêt : si le public (entité mal définie) peut fréquenter et fréquente les forêts, alors la demande sociale est satisfaite. Et c'est bien là que se situe le biais le plus important de la conception fonctionnaliste, elle tend à sous estimer voire à ignorer les réelles attentes sociales abordées précédemment, laissant ainsi de côté le volet social du développement durable.

2.2.2. Quelques réflexions autour de la notion de besoins

Dans sa définition la plus large, le besoin est « un manque, un sentiment de privation accompagné du désir ou de la nécessité de le faire disparaître. » (Dictionnaire d'Economie et de Sciences Sociales, 1998, p. 40). Tavis et Wade (1999, p. 250) y voient un « état déficitaire de l'organisme, d'ordre biologique ou psychologique ». Pour Maslow (1971), le développement de la personnalité est intimement lié à la satisfaction des besoins : les individus qui les comblent aisément et avec régularité sont généralement heureux et en bonne santé physique et psychologique alors que ceux qui n'y parviennent pas connaissent souvent la frustration, le désespoir et la maladie. Partant de ce principe, de nombreux travaux en sociologie et en psychologie ont tenté de classifier et de hiérarchiser ces besoins. Ainsi, diverses classifications existent et parfois une même dénomination peut désigner deux catégories différentes de besoins. Globalement trois catégories de besoins peuvent être retenues. Les **besoins primaires**, également appelés besoins élémentaires, liés à l'approche biologique et physiologique, sont les besoins indispensables à l'homme et à sa survie : se nourrir, respirer, se reproduire, ... Les **besoins secondaires**, également appelés besoins matériels, liés à l'approche psychologique et sociale, sont des besoins dont la satisfaction n'est pas vitale. Parmi eux on trouve le besoin de mobilité, de sécurité, de se vêtir, d'aller au cinéma, de rencontrer du monde mais aussi d'amour et d'appartenance à un groupe. Enfin, les **besoins tertiaires**, dont la dénomination est la plus variable selon les auteurs, liés à l'approche spirituelle, correspondent aux besoins d'exister et de philosopher, de se poser des questions existentielles ou de s'accomplir.

En tout état de cause, ces distinctions sont essentiellement subjectives et dépendent des individus et du contexte social. Par exemple, un logement chauffé et muni de l'eau courante est considéré comme un besoin fondamental dans les sociétés occidentales développées, alors que ce n'est même pas considéré comme un besoin secondaire par les tribus nomades d'Afrique ou d'Asie. Ainsi, hormis les besoins physiologiques dont la satisfaction commande la survie, les besoins relèvent plus de la culture que de la nature (Fossaert, 1983). Les besoins sont donc une création des structures sociales et se trouvent de fait subordonnés à la production dans les sociétés où les besoins primaires sont couverts (Brochier, 1988). Les médias et la publicité jouent alors un rôle tout aussi important que les structures de la société à travers une forme de conditionnement des individus (Akila, 2002 *in* Boutefeu, 2007). Cette fonction d'*agenda-setting* des médias participe sans nul doute à l'émergence et à la diffusion de nouveaux besoins sociaux dont la durabilité semble être un bel exemple.

Se pose alors la question de savoir, non seulement quels besoins satisfaire aujourd'hui, mais surtout quels seront les besoins des générations futures (Miossec, 2004). Transposée à la forêt, cette question prend une ampleur particulière car le temps de la forêt n'est pas le même que celui des hommes. Les cycles naturels de croissance et de développement dépassent largement l'échelle humaine et une action menée aujourd'hui peut ne porter ses fruits que plusieurs décennies ou siècles plus tard, voire ne jamais aboutir au résultat escompté en raison, entre autre, d'aléas climatiques qui réduisent à néant les efforts de plusieurs générations de forestiers (voir les conséquences des tempêtes de 1999 et de 2009 largement commentées par les professionnels et les médias). Un exemple classique pour illustrer ces propos est repris par Miossec : celui des chênaies voulues par Colbert pour assurer le ravitaillement des arsenaux en bois de marine qui, trois siècles et demi plus tard, répondent à un besoin de récréation des populations urbaines.

2.2.3. La forêt répond à des besoins de toute nature

Selon la Déclaration de principes relatifs aux forêts de 1992, la forêt peut et doit répondre à un grand nombre de besoins comprenant « le bois et les produits à base de bois, l'eau, les produits alimentaires et fourragers, les médicaments, le combustible, l'abri, l'emploi, les activités récréatives, l'habitat sauvage, la diversité des paysages, le cycle du carbone et les autres cycles, et les autres produits forestiers ». En d'autres termes, la forêt et ses produits, marchands ou non, répondent aussi bien à des besoins primaires (ou élémentaires) qu'à des besoins matériels ou spirituels.

La satisfaction des besoins élémentaires (se nourrir, s'abriter) et matériels est du ressort des fonctions économiques de la forêt. Les produits forestiers sont omniprésents dans notre vie quotidienne. Pour s'en convaincre, il suffit d'imaginer sa maison, son bureau ou son lieu de travail sans bois, contreplaqué et panneaux divers, sans papier. Le bois est tellement présent qu'on n'y prête plus attention. D'autre part, la satisfaction des besoins élémentaires n'est, aujourd'hui, ni un problème ni un souci quotidien pour la majorité de la population de nos pays développés. Aussi, ces besoins sont-ils peu exprimés bien qu'ils restent importants. La forêt contribue également à la satisfaction de ces besoins élémentaires en procurant un emploi, c'est-à-dire un revenu à près de 400 000 personnes en France en 2007.

Par ses fonctions écologiques, la forêt répond aussi au besoin de sécurité face, notamment, à certaines catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrain) sans pour autant que les français n'expriment de demande expresse à ce sujet vis-à-vis de la forêt. Il s'agit

plutôt ici de demandes des pouvoirs publics auxquelles les forestiers peuvent répondre en intégrant pleinement le rôle écologique de la forêt et les conséquences potentielles de leurs actions quitte à modifier profondément leurs pratiques. A ce niveau, le mouvement, bien qu'encore discret, est en marche (développement des traitements irréguliers, mesures en faveur de la biodiversité, initiatives en matière de lutte contre la pollution) et le retour en arrière est aujourd'hui inenvisageable.

La demande la plus prégnante depuis la fin du XXème siècle est la satisfaction des besoins spirituels : ce que les français identifient comme un besoin de détente, de loisirs, de défoulement voire de ressourcement. Le rôle des forêts pour le psychisme individuel n'est plus à démontrer (Tabbush et al., 2003 ; Dwyer, 1997 *in* Lewis *et al.*, 2005). Il est question d'échappatoire à la vie moderne, au quotidien et au stress. Cette dimension reste encore aujourd'hui le parent pauvre de la gestion forestière car les forestiers, s'ils ont, au moins pour certains, conscience de son existence ont encore du mal à l'appréhender et à la traduire en principes et actions de gestion. C'est sans doute là un des enjeux majeurs de la gestion durable pour les décennies qui viennent. Une partie des solutions se trouve certainement dans le dialogue avec l'ensemble des usagers de la forêt, c'est-à-dire dans la mise en œuvre d'une véritable gouvernance des espaces forestiers. Mais celle-ci inquiète encore les forestiers qui y voient souvent une perte de contrôle et une remise en cause de leur technicité voire de leur légitimité.

2.3. Bilan : des préoccupations différentes

Finalement, pour revenir à la question de départ, doit-on parler de trahison ou d'interprétation du concept de développement durable ? Les lignes qui précèdent ne permettent certainement pas de trancher de façon définitive cette question scientifique difficile à résoudre car toute réponse contient une part importante de subjectivité. Deux aspects abordés méritent cependant l'attention : le niveau d'appréhension et le centrage du concept de gestion durable des forêts.

Le développement durable, propose une approche globale que l'on peut qualifier de projet de société qui s'inscrit dans une quête d'idéal, d'harmonie entre l'homme et son environnement au sens large mais aussi entre les hommes. Ce concept pâtit cependant de cette ambition qui en fait un ensemble peu opérationnel et sujet à de nombreuses interprétations sectorielles ou politiques voire partisans. Le concept a également été récupéré voire

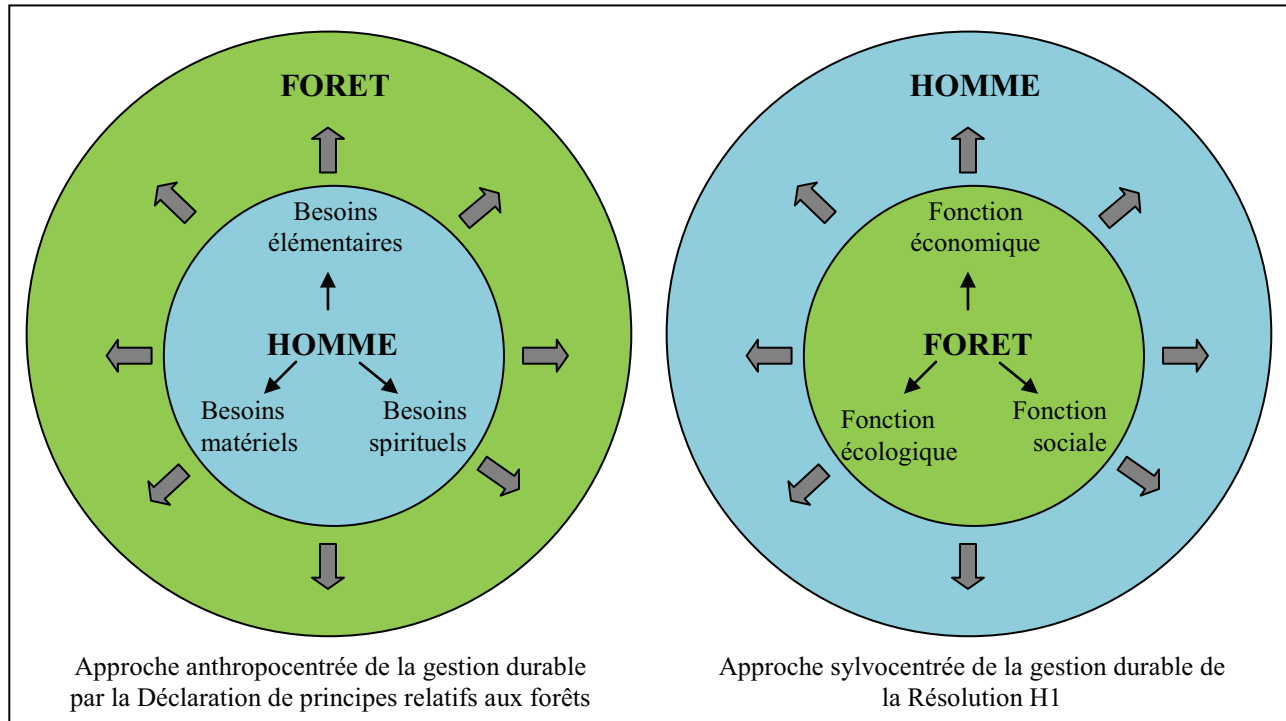
« phagocyté » par l'écologie tant au niveau politique qu'au niveau du discours médiatique. Ainsi, pour beaucoup, faire du développement durable c'est avant tout (et souvent seulement) agir en faveur de la protection de l'environnement par la lutte contre les pollutions, les économies d'énergies, le développement des énergies renouvelables ... mais qu'en est-il des volets sociaux et culturels ? Dans le même ordre d'idées, un simple regard sur les médias quels qu'ils soient donne l'impression que la durabilité est aujourd'hui devenue aussi bien un argument publicitaire qu'une justification à des revendications ou actions diverses et variées. Agir pour ou au nom du développement durable se suffit en soi et ne mérite bien souvent aucune autre argumentation ou explication. Le sentiment qui en ressort est qu'aujourd'hui il n'existe point de salut hors la durabilité, mais une durabilité écologique (au sens commun et non scientifique du terme) et non celle prônée par les promoteurs du concept initial.

La gestion durable des forêts, telle qu'elle est définie par les processus intergouvernementaux, est un concept strictement forestier qui ne concerne que la durabilité forestière, sans lien avec les autres dimensions si ce n'est que la gestion des forêts ne doit pas causer de préjudices à d'autres écosystèmes. Elle cherche à éviter l'écueil des interprétations et du détournement du concept par une volonté constante de précision et d'opérationnalité. Ce qui se traduit notamment par l'élaboration des jeux de critères et d'indicateurs devant permettre une meilleure définition et une évaluation de la durabilité de la gestion forestière. Par contre, alors que le développement durable place l'homme et la satisfaction de ses besoins au centre des préoccupations, la gestion durable se centre sur la forêt et ses fonctions (Fig. 17). Elle constitue une approche fonctionnaliste des services réels ou supposés que peut rendre la forêt aux hommes.

En fait, la démarche semble biaisée dès le départ car en centrant la réflexion sur les fonctions de la forêt et non sur les besoins des hommes les forestiers assimilent la gestion durable à une mise en œuvre scrupuleuse du principe de précaution. Il s'agit alors de préserver l'intégrité des écosystèmes forestiers afin qu'ils remplissent aujourd'hui et demain toutes leurs fonctions.

Ce sont donc des préoccupations différentes qui sont ainsi révélées. Pour les promoteurs du développement durable, il s'agit de définir un référentiel d'action fixant un cadre et un objectif ambitieux au développement des sociétés humaines alors que les forestiers s'inscrivent davantage dans une logique préventive visant la conservation (et la promotion ?) des ressources, au sens large, des milieux forestiers.

Fig. 17 : Deux approches du concept de gestion durable



3. La mise en œuvre de la gestion durable des forêts, trois approches alternatives

Après s'être interrogé sur le concept de gestion durable des forêts, il convient de se pencher sur sa mise en œuvre à travers les principales approches alternatives expérimentées à travers le monde. Gareau (2005) a mené ce travail de recensement et d'analyse des approches de gestion durable des forêts à partir d'un corpus bibliographique de plus d'une centaine d'ouvrages. Ce travail lui a permis de distinguer trois catégories d'approches de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts répondant toutes au paradigme du développement durable : l'approche écosystémique, l'approche intégrée et l'approche communautaire.

Ces trois approches correspondent à trois visions de la gestion durable, voire trois visions de la forêt. Il convient donc de réaliser, à partir des travaux de Gareau (2005), une rapide analyse de celles-ci afin de préciser les conditions de mise en œuvre du concept de gestion durable des forêts dans le contexte français.

Les conclusions de Gareau (2005) peuvent être résumées sous la forme du tableau comparatif proposé par la Fig. 18. Cette mise en parallèle des principes et des objectifs de chaque approche permet de lier assez facilement aux différentes visions de la forêt et du concept de gestion durable évoqués précédemment.

Les approches écosystémique et intégrée reprennent les caractéristiques de la vision fonctionnaliste de la forêt qui donne la priorité à la forêt elle-même et aux services qu'elle peut rendre aux sociétés. Elles ne se distinguent que dans les priorités données à la gestion.

Les approches écosystémiques visent ainsi la préservation de l'intégrité de l'écosystème en s'appuyant principalement sur les savoirs écologiques et techniques. La dimension sociale de la gestion durable y est réduite à la prise en compte des acteurs et usages mais sans forcément mettre en œuvre des processus de participation. Le pouvoir de décision et la gestion restent ainsi dans les mains d'une caste d'experts (forestiers, écologues). Ces approches correspondent ainsi en tout point au concept de gestion durable des forêts tel qu'il a été construit par le processus paneuropéen et illustré par les jeux de critères et indicateurs de la Fig. 14 (p. 72) : sylvocentrées et axées sur la préservation de l'écosystème forestier.

L'approche intégrée vise une « valorisation multiressources » (Gareau, 2005) de la forêt impliquant une prise en compte de tous les usages, marchands ou non-marchands, de la forêt. Cet objectif impose de tenir compte de l'ensemble du territoire faisant l'objet de la gestion ainsi que des différents usages et acteurs qui y sont liés (Margerum, 1999 *in* Gareau, 2005). C'est aussi la participation de tous les acteurs concernés par les forêts, à l'échelle d'un territoire, dans le processus décisionnel qui est recherchée. Ce type d'approche correspond à celle prônée par le législateur français dans le livre préliminaire du code forestier. L'article L.12, en particulier, instaure de nouveaux outils de gestion multifonctionnelle des forêts à l'échelle d'un « territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis » et dont l'élaboration et la mise en œuvre impliquent l'ensemble des acteurs dans « un comité associant les propriétaires forestiers, leurs mandataires ou leurs organisations représentatives, les professionnels de l'exploitation forestière ou leurs organisations représentatives, des représentants des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt et des associations de protection de l'environnement ainsi que des collectivités territoriales concernés » (Art. L.12 du code forestier). Bien que prenant mieux en compte la dimension sociale que les approches écosystémiques, l'approche intégrée reste une approche technico-scientifique sylvocentrée.

Fig. 18 : Tableau comparatif des trois catégories d'approches de mise en œuvre de la gestion durable des forêts

D'après Gareau, 2005

	Origine	Principe général	Objectifs	Principales caractéristiques
Approche écosystémique	Concept d'écosystème apparu aux Etats-Unis dans les années 1930 en réaction aux lacunes de la gestion traditionnelle.	Prise en compte de la résilience des écosystèmes, de leur capacité de régénération et des interactions entre leurs constituantes.	2 visions distinctes : - celle des écologistes , l'approche écosystémique vise avant tout à gérer les écosystèmes afin de maintenir leur intégrité et leur capacité de régénération ; - celle des gestionnaires, sociologues, politologues et géographes , l'approche écosystémique est un moyen de gérer l'intégrité des écosystèmes tout en tenant compte des facteurs sociopolitiques et économiques (prise en compte des acteurs et de leurs demandes).	<ul style="list-style-type: none"> - Approche technico-scientifique dominant une priorité à la connaissance des écosystèmes. - Faiblesse de la dimension sociale : manque de transparence, faiblesse des mécanismes de participation publique et de concertation.
Approche intégrée	Apparaît dans les 1990, dans les pays occidentaux, pour pallier à l'impossibilité de la gestion sectorielle à assurer un équilibre entre les différents usages des forêts.	Prise en compte de l'ensemble du territoire faisant l'objet de la planification ainsi que des différents usages et acteurs qui y sont liés.	Valorisation simultanée de toutes les ressources des forêts (gestion multifonctionnelle) en recherchant la participation de tous les acteurs dans le processus décisionnel.	<ul style="list-style-type: none"> - Approche technico-scientifique dominante malgré l'apport des sciences humaines. - Peu développée dans le domaine de la gestion des forêts, comparativement au domaine de la gestion de l'eau ou des zones côtières
Approche communautaire	Issue d'expériences anciennes dans les pays tropicaux où la forêt est gérée par les communautés locales	La gestion des forêts par les communautés locales permet l'émergence de construits sociaux et environnementaux respectant l'équilibre naturel, tout en étant équitable et rentable.	Favorisation et valorisation de l'action collective et de la participation des communautés locales dans le processus décisionnel. Intégration des savoirs locaux et partage des bénéfices équitables entre les utilisateurs des ressources forestières.	<ul style="list-style-type: none"> - Approche privilégiant les dimensions sociales et politiques. - Existe surtout dans les pays tropicaux à travers l'agroforesterie par exemple.

L'approche communautaire promeut « les solutions socioculturelles et politiques » (Gareau, 2005) pour résoudre les problématiques de gestion durable des forêts. Cette foresterie communautaire, ou foresterie participative, vise à assurer la durabilité des forêts, en engageant les communautés locales dans le processus décisionnel afin qu'elles conservent un contrôle sur les usages et les bénéfices qui découlent de l'exploitation des ressources forestières. Ce sont donc les dimensions sociale et politique qui sont mises en avant à travers une véritable cogestion de la forêt qui privilégierait la satisfaction des besoins des hommes. Cette approche communautaire constitue, en quelque sorte, un aboutissement de l'approche anthropocentrée de la gestion durable des forêts prônée par la Déclaration de principes relatifs aux forêts. Elle se place dans une logique territoriale, tout comme l'approche intégrée, et incite à envisager la forêt comme un écosociosystème.

Bien qu'il soit nécessaire d'approfondir l'analyse des forces et des faiblesses de chacune de ces approches, il est déjà possible de s'en servir pour déterminer les principales caractéristiques d'une gestion durable des forêts « idéale ». Elle combinerait la prise en compte des dimensions sociales et politiques, force de l'approche communautaire expérimentée majoritairement dans les pays tropicaux, et la valorisation du potentiel technoscientifique, force des approches intégrée et écosystémique, expérimentées principalement dans les pays occidentaux (Gareau, 2005).

Chapitre II

Singularités et enjeux de la forêt méditerranéenne

La lecture de quelques articles de la revue Forêt Méditerranéenne, éditée par l'association éponyme, donne rapidement l'impression que cette forêt méditerranéenne n'est « pas comme les autres », qu'elle constitue un monde à part dans la sphère forestière. La littérature fourmille de publications diverses (articles de presse, thèses, mémoires, ...) qui tendent à démontrer les différences tant écologiques qu'économiques ou encore sociales qui en font un écosystème spécifique.

Ce chapitre ne vise pas à redémontrer ce qui semble une évidence mais plutôt à reprendre les différents éléments distinctifs et à les replacer dans le contexte de la gestion durable telle qu'elle a été définie précédemment. Il s'agit donc de caractériser au mieux l'écosystème forestier méditerranéen dans ses dimensions écologiques et humaines. Pour ce faire, il faut s'intéresser à ses facteurs naturels (climat, sols, relief, flore), humains et sociétaux qui conditionnent sa physionomie (types de végétaux, couvert) (Léonard, 2003). C'est donc par l'analyse de la méditerranéité, aux sens écologique, culturel et sociétal, qu'il convient de débiter avant de vouloir dresser le portrait des forêts méditerranéennes en vue d'en déduire les enjeux de leur gestion durable.

Ces analyses seront conduites sans s'interroger préalablement sur la définition précise des limites de la région méditerranéenne car celles-ci devraient s'imposer d'elles-mêmes au terme de ce travail. Il s'avère malgré tout nécessaire de restreindre le champ géographique de la réflexion notamment pour l'étude du système sociétal qui ne peut certainement pas être le même dans la vingtaine de pays riverains de la Méditerranée. Ainsi, au risque d'être restrictif mais avec l'avantage de la précision et de la cohérence avec l'objectif de ma thèse, c'est la région méditerranéenne française qui constituera le support de mon travail.

1. Les facteurs physiques de la méditerranéité

Dans sa définition des différents types de forêts Léonard ne considère le milieu naturel que pour les contraintes qu'il représente pour la végétation forestière. Cette vision peut être discutable sur le principe mais elle correspond parfaitement aux milieux méditerranéens généralement peu favorables au développement de la flore arborescente.

Les spécificités de ces milieux sont bien connues et étudiées depuis le début du XIX^{ème} siècle (Fesquet, 1998). Climatiquement, la région méditerranéenne est caractérisée essentiellement par l'existence d'une sécheresse estivale et de précipitations très irrégulières. En matière de relief et de sols, elle oppose des montagnes et collines aux pentes souvent fortes, et aux sols fréquemment superficiels et sensibles à l'érosion, à des plaines parfois marécageuses. La flore, herbacée, arbustive et arborescente, est très riche et variée, et adaptée à ces conditions spécifiques.

1.1. Un climat unique

Le climat méditerranéen se caractérise par trois aspects : un photopériodisme saisonnier et quotidien, qui le distingue des climats intertropicaux, une sécheresse estivale, qui le distingue des climats océaniques et continentaux, et un régime pluviométrique très irrégulier avec une pluviosité concentrée sur la saison hivernale. Ainsi, plus qu'ailleurs les rythmes biologiques y sont autant gouvernés par le rythme des températures que le rythme des précipitations.

Les totaux pluviométriques des stations méditerranéennes sont honorables et souvent largement supérieurs à beaucoup de stations du monde tempéré. Il existe une sécheresse méditerranéenne mais les climats méditerranéens ne sont pas des climats secs. C'est l'irrégularité des précipitations, avec des minima en été, qui est à l'origine de la sécheresse, c'est-à-dire de la présence de 1 à 3 mois secs (au sens de Gaussen) dans le sud de la France. A ces étés très secs succèdent des automnes très arrosés (40% du total annuel en trois mois). Ces précipitations orageuses peuvent quelquefois apporter en quelques heures quatre fois plus que la moyenne mensuelle en un lieu donné. De telles pluies mettent en jeu des quantités phénoménales d'eau, ce qui entraîne souvent de forts ruissellements dont les effets sont aggravés si le relief est important.

Outre les causes générales, liées à la circulation générale de l'atmosphère, cette irrégularité des précipitations s'explique grandement par l'effet d'abri des régions bordières de la Méditerranée au pied de montagne (Sierra Nevada, Pyrénées, Massif Central, Alpes, Dinarides, Plateau Anatolien) qui engendre la sécheresse soulignée par les vents froids et secs de type mistral, tramontane, bora ou vent étésien pendant que les pluies se déversent sur la face nord-

ouest des montagnes. Cet effet est particulièrement important en France où la zone méditerranéenne est clairement délimitée par les montagnes.

1.2. Un relief tourmenté, des sols fragiles

L'une des caractéristiques physiques communes au pourtour méditerranéen est la présence de la montagne. C'est la tectonique qui explique l'importance des montagnes autour du bassin méditerranéen. Au bord de la mer ou à quelques kilomètres de la côte se dressent des montagnes récentes, hautes, aux formes mouvementées créant des paysages à la topographie accidentée. Le plissement alpin a fait surgir des chaînes de montagnes atteignant parfois jusqu'à 3000 voire 4000 m d'altitude, très plissées et fracturées, et creusées de vallées fréquemment encaissées. Les pentes sont donc souvent fortes même dans les régions de moyenne montagne méditerranéenne où les pentes sont importantes (de Franchis, 2003). Or il est communément admis que la pente est, notamment dans les zones dont le couvert végétal a été perturbé, un des facteurs influençant le plus les pertes de sols par érosion hydrique. L'exposition peut aussi avoir un rôle. Ainsi, on observe que les pentes orientées plein sud, du fait de leur couvert végétal moins dense, sont plus vulnérables à l'action érosive de l'eau.

Les sols méditerranéens présentent une grande diversité en raison de la grande variabilité des facteurs naturels (climat, végétation, physiographie, géologie et lithologie) qui conditionnent leur formation et leur répartition. Parmi la large gamme de types de sols rencontrés, l'un est spécifique de la région méditerranéenne : les sols rouges méditerranéens ou sols fersiallitiques dont fait partie la *terra rosa* rencontrée en zone karstique. Ces sols fersiallitiques sont de bons sols agricoles ou forestiers, à la condition qu'ils soient protégés de l'érosion. Ils sont en effet particulièrement sensibles à l'érosion éolienne ou hydrique, surtout dans la situation de découverte végétale dans laquelle ils se retrouvent après un incendie ou par suite du surpâturage. L'érosion réduit ces sols à des sols squelettiques autour de croûtes calcaires stériles. Globalement, les sols méditerranéens sont souvent fragiles, soumis à des actions anthropiques importantes et rajeunis par l'érosion. Ils sont alors peu profonds, peu différenciés et pauvres en matière organique. Ils ont une capacité de réserve en eau faible, ce qui est un lourd handicap pour des régions où les précipitations sont très insuffisantes pour assurer la croissance des plantes. Néanmoins, il existe aussi, dans ces régions, des sols profonds, bien structurés, souvent plats ou peu pentus et retenant bien l'eau, notamment dans les plaines où domine l'agriculture.

1.3. Une végétation adaptée à ces conditions défavorables

Sur le plan végétal, les milieux méditerranéens se caractérisent avant tout par une grande diversité, résultat d'un ensemble de facteurs que Braudel assimile à « une somme interminable de hasards, d'accidents, de réussites répétées. » (Braudel, 1985, p. 11).

Les grandes variations paléo-climatiques ont donné d'abord naissance à des successions de formations végétales et de sols dont de multiples reliques se sont conservées grâce, notamment, à la topographie accidentée, qui contribue à la fragmentation du milieu aux plans édaphique et microclimatique. De plus, les écosystèmes méditerranéens, situés entre des zones tempérées et désertiques, présentent toute une gamme de situations marquées par la transition et l'influence de ces milieux. Ainsi, les flores et les faunes de différentes origines biogéographiques coexistent, survivants de formations soit tempérées soit tropicales qui y ont existé avant même l'apparition du climat méditerranéen. Enfin, l'occupation humaine, forte et ancienne, a profondément modifié le milieu à travers les activités diverses mais surtout agricoles et d'élevage. C'est ainsi une végétation spécifique et adaptée, c'est-à-dire xérophile (adaptée à la sécheresse), thermophile (adaptée à la chaleur) et frugale (adaptée aux sols pauvres) qui s'est installée. Les espèces arborées rencontrées en région méditerranéenne diffèrent de celles présentes ailleurs en Europe sous des conditions de précipitations et de températures moyennes annuelles similaires (Fig. 19).

La flore méditerranéenne est ainsi riche de plus de 25 000 espèces dont près de 13 000 sont endémiques (Nandin, 2008 ; WWF, 2001). Le bassin méditerranéen regroupe ainsi entre 9 et 10 % des espèces végétales identifiées dans le monde sur seulement 1,5 % de la surface terrestre. Cette diversité spécifique s'accompagne d'une grande diversité des habitats comme en témoigne l'inventaire CORINE-BIOTOPE²³ qui fait apparaître pas moins de 11 types d'habitats forestiers et 5 types d'habitats de landes ou fruticées. Ainsi, en France, sur les 1743 sites du réseau Natura 2000, on dénombre 398 sites (soit environ 23 % des sites sur moins de 15 % du territoire métropolitain) en région méditerranéenne (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Ardèche et Drôme).

²³ Voir la base Corine Biotope sur internet : http://www.natura2000.espaces-naturels.fr/index_page.asp?dossier=biotope&fichier=base&hab=45

Fig. 19 : Principales essences caractéristiques en forêts méditerranéennes et en forêts européennes

Source : Quézel et Médail, 2003b, (p18-19)

a) Selon les divers niveaux bioclimatiques

Bioclimats	Forêts méditerranéennes	Précipitations annuelles moyennes (en mm)	Forêts européennes
Perhumide	Forêts de chênes caducs et autres caducifoliés Sapins méditerranéens	1200	Forêts caducifoliées (chênes, hêtre, charme) Sapin pectiné, épicéa, mélèze
Humide	Cèdres, pins noirs, sapins méditerranéens, chênes caducifoliés, chênes sclérophylles		Forêts caducifoliées (chênes, hêtre, charme, châtaignier) Pin sylvestre
Subhumide	Forêts à chênes sclérophylles Pin d'Alep, pin de Calabre Olivier, caroubier	800	Forêts caducifoliées (chêne pubescent, chêne sessile)
Semi-aride	Pin d'Alep, pin de Calabre, cyprès, thuya Genévrier rouge, pistachier de l'Atlas, Olivier	600	
Aride	Arganier, gommier	400	
		100	

b) Selon les divers étages altitudinaux

Etages altitudinaux méditerranéens	Forêts méditerranéennes	Moyenne des minimas du mois le plus froid	Forêts européennes	Etages altitudinaux européens
Oro-méditerranéen	Genévrier thurifère, genévrier élevé	-7°C	Mélèze, épicéa conifères d'altitude	Subalpin
Montagnard-méditerranéen	Cèdres, sapins méditerranéens, Pin noir		-3°C	Hêtre, chênes caducs Epicéa, pin sylvestre
Supra-méditerranéen	Chênes caducs, chênes sclérophylles Pin noir, pin sylvestre	0°C	Chênes caducs et autres caducifoliés Pin sylvestre	Collinéen
Méso-méditerranéen	Chênes sclérophylles Pin d'Alep, pin de Calabre, cyprès, oxycèdre, etc.	+3°C	Chênes caducs et autres	Thermo-collinéen
Thermo-méditerranée	Olivier, caroubier, lentisque Pin d'Alep, pin de Calabre Genévrier rouge		+7°C	
Infra-méditerranéen	Arganier, gommier			

1.4. Des espaces naturels fragiles et menacés

La richesse écologique des écosystèmes forestiers alliée aux contraintes climatiques font des espaces boisés méditerranéens des milieux fragiles soumis notamment au risque incendie mais aussi en première ligne face au réchauffement climatique.

1.4.1. Le feu : un ennemi connu

Le feu, autrefois outils de gestion et d'entretien du milieu par les bergers notamment, est aujourd'hui devenu le risque naturel majeur sévissant en région méditerranéenne. Ce risque, bien que souvent surmédiatisé, est bien réel comme en attestent les moyennes de près de 15 000 ha d'espaces boisés brûlés (soit 0,4 % de la surface boisée méditerranéenne) et les 2 375 départs de feux répertoriés (soit plus de 26 départs par jour du 15 juin au 15 septembre) chaque été depuis 1991 dans le midi méditerranéen²⁴.

Depuis 1973, la base de données Prométhée, recense le nombre, la surface et l'origine des feux. Cette importante base de données permet de dresser un état des lieux aussi bien en termes de surface et nombre d'incendies mais aussi de mieux en connaître les origines en vue d'améliorer les politiques de lutte et de prévention.

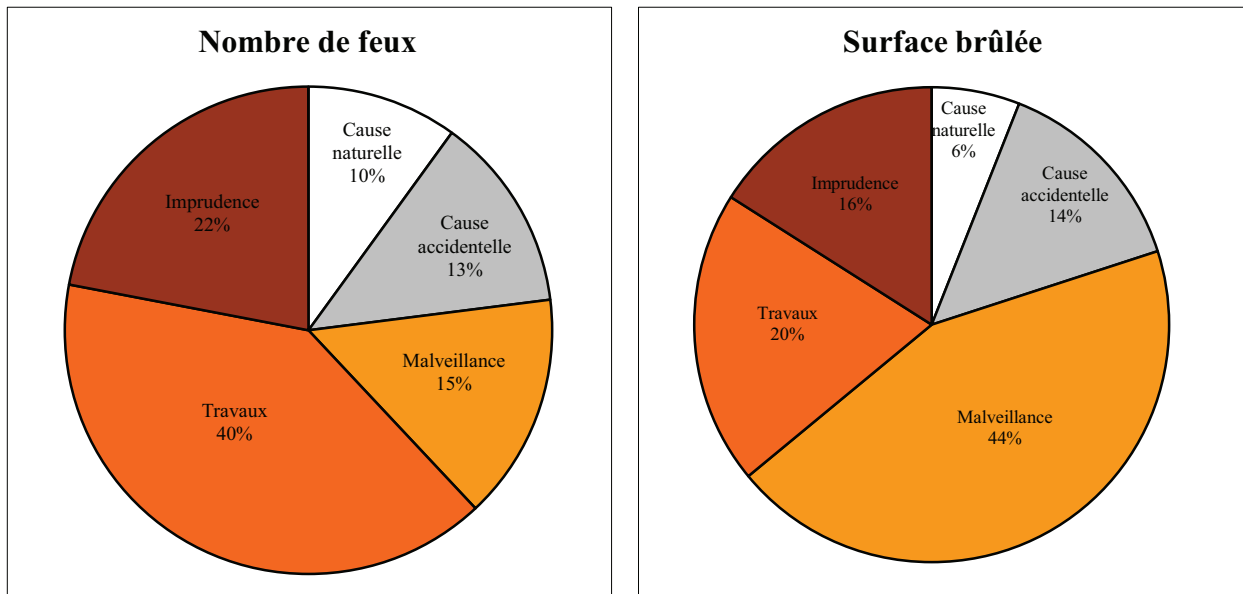
L'homme, principale origine des feux

Les causes de départ de feux sont classées en cinq natures ou familles dans Prométhée : les causes d'origine naturelle (la foudre, seule cause naturelle connue et rencontrée dans le bassin méditerranéen) ; les causes d'origine accidentelle liées aux installations (lignes électriques, chemin de fer, véhicule, dépôt d'ordure), les causes d'origine humaine intentionnelle (la malveillance), les causes d'origine involontaire liées aux travaux professionnels et les causes d'origine involontaire liées aux particuliers (imprudence). De plus, la cause d'un incendie peut être connue selon quatre niveaux de certitude : certaine, très probable, supposée, inconnue. Les causes considérées comme connues regroupent les causes certaines, très probables et supposées. Que l'on s'intéresse uniquement aux statistiques concernant les origines certaines ou à celles des origines connues, le constat est à peu près le même : l'homme est directement ou indirectement à l'origine de plus de 90 % des incendies et des surface brûlées, que ce soit par imprudence, malveillance, la réalisation de travaux ou encore ses équipements (Fig. 20).

²⁴ Source : <http://www.promethee.com>

Fig. 20 : Répartition du nombre de feux et des surfaces brûlées par cause (origines certaines uniquement)

D'après Alexandrian, 2008, p. 382



De plus, il est important de noter que les feux démarrant en milieu forestier (les feux de forêt au sens strict) ne représentent en moyenne qu'un peu plus d'un quart du nombre total d'incendies, les autres feux démarrant en milieu rural ou périurbain. C'est donc au niveau de l'interface forêt/habitat ou forêt/installation humaine et des activités des hommes qu'il faut agir prioritairement. De plus, l'habitat disséminé dans l'espace naturel combustible ou bien à son contact est reconnu par tous comme un facteur aggravant dans la lutte contre les incendies de forêt en raison, notamment d'une concentration des moyens de lutte dans ces espaces, au détriment parfois de la protection de la forêt.

Partant de ces constats, la prévention peut agir dans trois directions : la sensibilisation par la diffusion de plaquettes et la pose de panneaux d'information, la maîtrise de la végétation basse par le débroussaillage obligatoire aux abords des habitations et des voies de communications et une réglementation stricte de l'emploi du feu voire de la pénétration dans les sites sensibles. Ces actions de prévention sont complétées par un important travail d'équipement des massifs devant assurer une intervention rapide sur les feux naissants. Il est en effet acquis depuis la fin des années soixante-dix qu'il est pratiquement impossible de circonscrire un grand incendie. « Mais tout incendie étant petit avant d'être grand, (il faut) être capable d'intervenir le plus précocement possible » (Challot, 2008, p. 385). Il s'agit donc de créer et/ou de compléter les réseaux de pistes, d'installer des postes de vigie et de multiplier les patrouilles de surveillance tant terrestres qu'aériennes. Ces patrouilles armées, c'est-à-dire disposant d'un certain volume d'eau, quadrillent l'ensemble du territoire, grâce aux réseaux denses de pistes, ce qui a

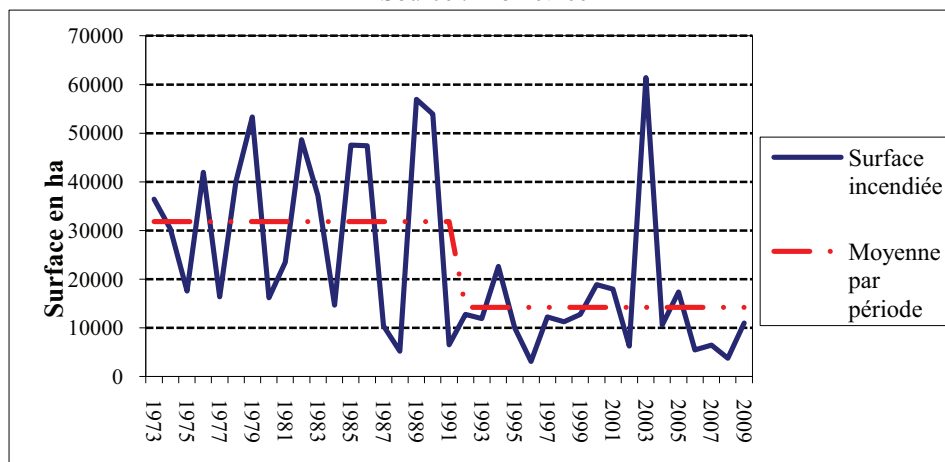
rapidement permis de diminuer le temps d'intervention qui est ainsi passé de plus de vingt minutes à quatre minutes en moyenne.

Une efficacité certaine ...

Ces différentes mesures se sont progressivement mises en place à partir des années 1980 et ont rapidement porté leurs fruits comme le montre l'historique des feux de forêts depuis 1973, permis par la base de données Prométhée. On constate ainsi une forte diminution et une régularisation des surfaces brûlées chaque année à partir de 1991, soit - 55 % entre la période 1973-1991 et la période 1992-2009 (Fig. 21).

Fig. 21 : Surfaces annuelles brûlées en ha

Source : Prométhée



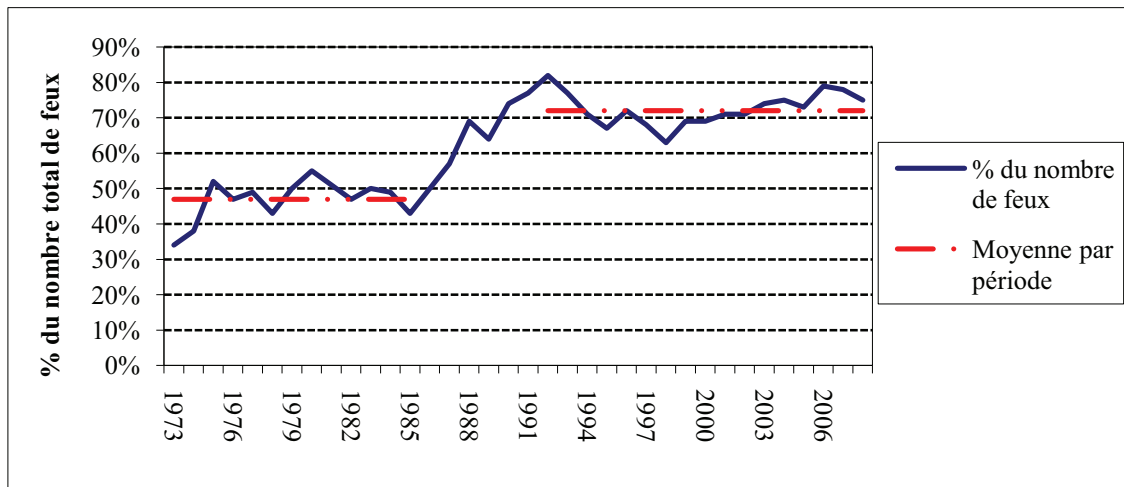
Le nombre de feux de forêt connaît lui une baisse significative bien que moins importante (- 18 %). Autre indicateur révélateur de l'efficacité des mesures d'équipement et de surveillance des massifs, la proportion de feux de moins de un hectare a connu une forte progression entre 1985 et 1991, passant de 47 % en moyenne avant 1985 à 72 % en moyenne après 1992 (Fig. 22).

Parvenir à de tels résultats nécessite l'implication de nombreux acteurs (élus, représentants de l'Etat, propriétaires fonciers, sapeurs-pompiers, gestionnaires des espaces naturels, ...) à l'échelle de territoires parfois vastes, un important travail de planification et de programmation de l'action mais aussi (et surtout) des efforts financiers conséquents. Ce sont ainsi entre 28 et 32 millions d'euros par an qui sont investis par l'Europe et l'Etat. A ceux-ci s'ajoutent les contributions directes des collectivités territoriales et des propriétaires fonciers mais aussi les fonds nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs de surveillance et de lutte durant la période estivale, soit une quarantaine d'avions ou hélicoptères, des centaines de véhicules terrestres et plusieurs milliers de personnes. Ainsi, l'évaluation du coût global de la

protection des forêts contre l'incendie est un exercice assez aléatoire. Une des dernières estimations globales date de 1993 et donne le chiffre de 1,4 milliards de francs soit environ 214 millions d'euros de l'époque.

Fig. 22 : Part des feux de moins de 1 ha

Source : Prométhée



Ce sont donc des moyens conséquents qui sont alloués chaque année à la PFCI. Ce constat amène J.P. Léonard (2004) à se demander si un tel dispositif existerait s'il s'agissait de ne protéger que la biodiversité, les paysages, les sols ou même l'économie forestière. Ceci nous amène à nous interroger sur les conséquences réelles des incendies pour la forêt.

Des conséquences écologiques graves à long terme

Les atteintes à l'environnement peuvent être graves mais pas forcément catastrophiques. Celles-ci sont en fait directement liées à l'intensité et à la fréquence des feux mais aussi à l'intérêt biologique du site parcouru par les flammes. Un incendie a des conséquences immédiates plus ou moins visibles comme la modification du paysage et de la flore, la disparition d'animaux ou de végétaux ou encore la reprise ou l'accroissement des phénomènes d'érosion liés au ruissellement en raison de la disparition de la couverture végétale. De même, à court ou moyen terme, certaines espèces végétales vont être favorisées par l'incendie grâce à leur adaptation au passage du feu qui fait partie intégrante de la méditerranéité depuis l'holocène. Ainsi lorsque le passage du feu est rapide, il peut détruire des plantes plus sensibles ou moins bien protégées, et ainsi, en diminuant la concurrence, favoriser l'abondance, voire la dominance d'espèces pyrophiles telles le chêne liège. De même, l'augmentation de la température ou l'action des fumées dégagées, est nécessaire pour lever la dormance des graines d'autres plantes pyrophiles comme les cistes ou plus simplement pour favoriser leur dissémination comme c'est

le cas pour le pin d'Alep. Mais force est de constater que globalement les incendies de forêt contribuent davantage à un appauvrissement de la biodiversité qu'à son enrichissement. Parmi la faune, les reptiles et animaux rampants sont les plus touchés, car ils ne peuvent fuir les flammes comme les oiseaux et le gibier. Enfin les paysages subissent d'importantes modifications, soit par l'absence de végétation, soit par la présence de nombreux arbres calcinés. Le reboisement permet de cicatrifier un paysage en reconstituant des masses vertes, mais les ambiances originelles des forêts sont très difficiles à restaurer.

Mais la vraie question qui se pose est celle de la capacité du milieu forestier à se régénérer à long terme après l'incendie. Il faut alors s'intéresser non seulement à la flore et à la faune de surface mais aussi, et surtout, au fonctionnement du sol et à la reconstitution de sa microfaune et microflore. Le programme IRISE²⁵ s'y est attaché de 2005 à 2008. Il ressort de ces travaux qu'après le passage d'un incendie, la plupart des paramètres physico-chimiques des sols forestiers, surtout des premiers centimètres là où se concentre l'essentiel de la matière organique, ainsi exposée à la combustion et à l'érosion, retrouvent quantitativement leur niveau initial en 15 à 25 ans. Mais il faut attendre 50 ans pour observer une reconstitution globale qualitative de l'écosystème. En deçà de ce seuil, la faune et la microfaune du sol, éléments essentiels du processus de régénération, sont moins diversifiées et moins actives. De plus, la combustion partielle de la matière organique l'enrichit en substances peu dégradables ou toxiques, susceptibles d'inhiber partiellement l'activité biologique du sol. Ce n'est qu'après 150 ou 200 ans sans feu que l'on observe un fort accroissement du stock de carbone dans le sol et un enrichissement de la structure et de la composition de la végétation. Il suffit d'un seul feu pour interrompre ce processus de restauration, sans toutefois compromettre la capacité de régénération à long terme. Cette dernière n'est pas non plus affectée par un ou deux feux supplémentaires en 50 ans. Mais un quatrième feu sur cette période peut être fatal, ou deux incendies très rapprochés dans le temps (à moins de 10 ans d'intervalle). Dans ces deux cas, on constate la raréfaction d'espèces et de communautés essentielles au fonctionnement de l'écosystème, ainsi que la diminution du stock de matière organique et de sa qualité. La composition végétale s'en trouve changée et la forêt peut progressivement évoluer vers des formations arbustives.

La conjugaison de l'augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse et de celle des incendies conduit à un effondrement du fonctionnement biologique de l'écosystème. Une sécheresse persistante après un feu ralentit, voire stoppe, la régénération de la forêt, de même que l'impact d'un incendie sur un milieu venant de subir une période de sécheresse prolongée se

²⁵ Projet pluridisciplinaire qui a réuni pendant 3 ans des scientifiques de 3 organismes de recherche – CEMAGREF, CNRS, INRA – et de 3 universités des régions d'Aix-Marseille et de Lyon.

trouve aggravé. Ainsi, quatre années de sécheresse successives constitueraient un seuil critique dans la résistance de la forêt au feu.

1.4.2. Le changement climatique, chronique d'une catastrophe annoncée ?

La réalité d'un réchauffement climatique inéluctable lié principalement aux émissions de gaz à effet de serre par les activités humaines ne fait presque plus débat aujourd'hui. Les différents modèles climatiques prévoient une augmentation de la température moyenne annuelle de 1,8 à 4°C d'ici 2100 en tenant compte des incertitudes et de différents scénarii de politique internationale de lutte contre ce réchauffement. L'évolution de ces modèles permet également de préciser ce phénomène global à une échelle régionale. Le bassin méditerranéen présente à ce niveau l'intérêt d'une assez grande convergence des prévisions et donc de pouvoir avancer des hypothèses qualifiées de très probables. Ce sont ainsi une forte augmentation de la température moyenne annuelle, surtout des températures maximales estivales, et une diminution des précipitations, surtout sensible en été, en quantité et en nombre de jours de pluie qui sont attendues (Jacq, 2008). Il en résultera nécessairement un risque accru de sécheresse estivale et une diminution du débit des fleuves méditerranéens, c'est-à-dire une accentuation importante des contraintes climatiques spécifiques au climat méditerranéen. Les conséquences exactes de ce phénomène sur les milieux naturels, et plus particulièrement les espaces boisés, sont encore incertaines et objets de nombreux travaux. Cependant, il semble entendu que l'été 2003 est un bon exemple de ce que pourraient être les étés dès le milieu du XXIème siècle. Les impacts potentiels du changement climatique sur les espaces boisés méditerranéens peuvent être regroupés en quatre thématiques : la répartition des espèces, la productivité et la santé des forêts, le risque incendie, la pression anthropique.

Une extension de l'aire de la végétation méditerranéenne

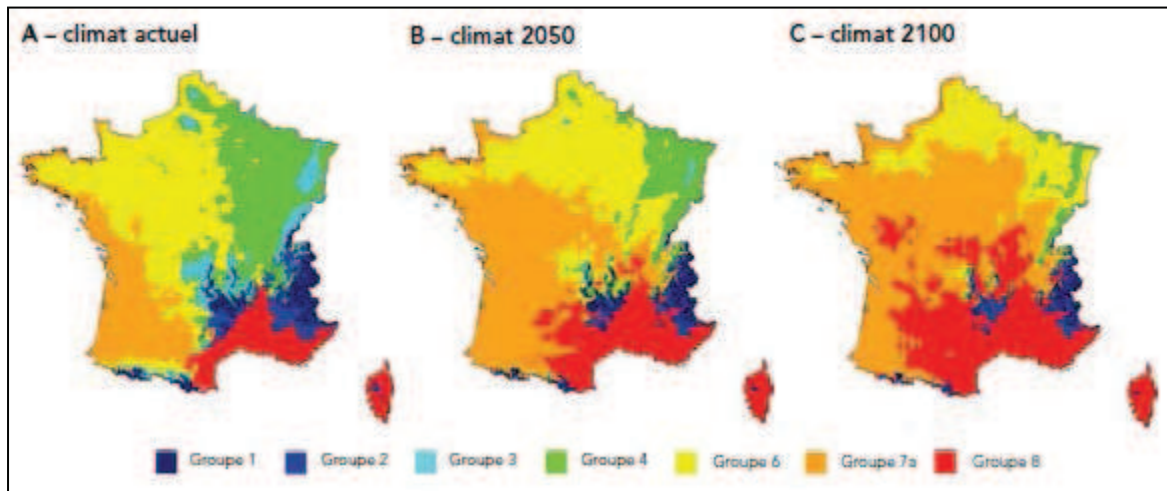
Les aires de répartition actuelles et futures de différents groupes biogéographiques de végétaux ligneux ont été analysées dans le cadre du projet CARBOFOR²⁶. Parmi les treize groupes biogéographiques (regroupant 67 espèces ligneuses) définis, le groupe 8 rassemble l'ensemble des espèces méditerranéennes. Les projections de ces aires de répartitions en 2050 et en 2100 (Fig. 23) basées le scénario d'évolution climatique le plus probable montrent une

²⁶ Le projet CARBOFOR (2002-2005) avait pour but de quantifier les impacts d'un changement climatique sur le bilan et le stockage de carbone, la production primaire et l'hydrologie des grands écosystèmes forestiers français (feuillus sociaux de plaine, pinède atlantique, chênaie méditerranéenne), ainsi que des plantations industrielles d'Eucalyptus en milieu tropical. Le consortium de recherche rassemblait 14 partenaires et regroupe les principaux organismes de recherche français impliqués dans cette thématique: INRA, CNRS, Universités, CIRAD, Météo-France-CNRM, CEA, IFN).

extension progressive du groupe méditerranéen « chêne vert » (groupe 8) au détriment des groupes « alpin » (groupe 1), « subalpin » (groupe 2), « sapin » (groupe 3) et « chênes » (groupe 4).

Fig. 23 : répartition géographique de sept groupes biogéographiques en fonction du climat actuel (A) et extrapolée aux climats futurs (B et C)

Source : Badeau *et al.*, 2007, p. 65



Cependant, il serait hasardeux d'en conclure une forte augmentation des surfaces occupées par les espaces boisés méditerranéens pour deux motifs. En premier lieu, cette extension de l'aire biogéographique ne sera pas forcément accompagnée par la colonisation des milieux par les végétaux ligneux méditerranéens en raison de l'incertitude sur leur capacité réelle à migrer au même rythme que l'évolution du climat. Il faut ensuite prendre en considération le fait que les caractéristiques climatiques futures de l'aire actuelle du chêne vert, par exemple, sont au-delà de la gamme actuelle et font planer une grande incertitude quant à la survie des boisements. En effet, les impacts sanitaires de l'été 2003 laissent présager des mortalités importantes même pour des espèces xérophiles.

Une diminution de la vitalité des boisements

L'augmentation de la teneur en CO₂ de l'atmosphère peut laisser espérer une augmentation de l'accroissement des végétaux à condition qu'aucun autre facteur limitant ne se manifeste. La région méditerranéenne pourrait bien ne pas être concernée par cette augmentation de la productivité des peuplements forestiers en raison du stress hydrique important que va générer le réchauffement climatique mais aussi à cause de l'explosion potentielle des populations d'insectes ravageurs. Les analyses de productivité du pin sylvestre et du pin d'Alep ainsi que les observations des conséquences de la canicule de 2003 (Venetier *et al.*, 2005 ; Guibal *et al.*, 2007) confirment et précisent cette dernière hypothèse. Ces études montrent que, même si des

différences doivent être faites selon la qualité des sols et l'altitude, la productivité de ces deux espèces connaît, ou connaîtra prochainement, un net fléchissement lié au stress hydrique et à ces conséquences à plus ou moins long terme. Les conséquences de l'été 2003 sur l'état sanitaire des peuplements et d'arbres isolés confirment largement ces observations (Vennetier *et al.*, 2005 ; Guibal *et al.*, 2007 ; Le Meignen et Micas, 2008 ; Guibal *et al.*, 2007).

Un risque incendie accru

Il est entendu que « l'aggravation des conditions météorologiques favorise le déclenchement et la propagation des incendies » (Rigolot, 2008, p. 167). Ainsi, même si on peut s'attendre à une amélioration de l'efficacité des méthodes de prévention et de lutte, nous nous orientons très probablement vers une augmentation de la fréquence et de la gravité des feux. En effet, les conditions météorologiques prévues, avec par exemple une probabilité de 20 % d'avoir des températures estivales supérieures à 35°C pour la période 2071-2100 contre à peine 1 % entre 1961 et 1990 (Rigolot, 2008), promettent des incendies de puissance et vitesse de propagation exceptionnelles. Ces incendies, tels que ceux qu'ont connus la France en 2003, le Portugal en 2003 et 2005 ou la Grèce en 2007, surpassent les capacités actuelles des systèmes nationaux de prévention et de lutte. Parallèlement, les orages estivaux devraient, eux aussi, être plus fréquents, augmentant ainsi le nombre de départs de feux liés à la foudre. Ceci est déjà observé depuis 2003 dans la base de données Prométhée avec une proportion de feux d'origine naturelle (foudre) supérieure à la moyenne habituelle de 4 à 7 %.

Outre ces phénomènes purement météorologiques, les évolutions de la végétation vont aussi dans le sens d'une aggravation du risque incendie. D'une part, les fortes mortalités, déjà constatées, entraînent une augmentation de la combustibilité des espaces forestiers par accumulation de bois et végétaux morts au sol. D'autre part, la durée d'efficacité des débroussailllements devrait diminuer en raison des gains de croissance des végétaux bas liés à l'augmentation de la concentration en CO₂ de l'atmosphère mais aussi de l'allongement de la période à risque qui devrait s'étendre de mi-mai à mi-octobre (contre mi-juin à mi-septembre actuellement).

Enfin, l'extension de l'aire géographique des zones sensibles aux incendies posera rapidement le problème des équipements de prévention et de lutte dans des régions jusqu'alors épargnées et donc sous équipées voire pas équipées du tout. Des investissements importants seront alors nécessaires et viendront s'ajouter au surcoût dû à l'allongement de la période d'alerte.

L'homme de plus en plus présent

En plus de la poursuite des tendances démographiques actuelles à la hausse, de l'urbanisation croissante et de la déprise rurale entraînant une augmentation de la surface des interfaces forêt/habitats, la montée du niveau des océans qui pourrait atteindre 0,70 à 1 m sur le pourtour méditerranéen est un autre motif de préoccupation. En effet, la moitié de la population vit sur les côtes et l'arc Barcelone – Marseille est l'une des régions d'Europe les plus vulnérables face à cette montée des eaux. Ainsi, les plages du Languedoc-Roussillon pourraient simplement disparaître. Il faudra donc repenser l'usage des côtes et expliquer parfois aux gens qui y vivent qu'ils devront partir même s'il subsiste encore une grande inconnue sur l'élévation de la Méditerranée, connectée à l'océan par le seul détroit de Gibraltar et soumise à une intense évaporation avec l'augmentation de la chaleur. L'arrière pays, aujourd'hui largement occupé par les milieux naturels plus ou moins boisés pourrait alors voir arriver un contingent important de « réfugiés écologiques » venant s'installer dans ou à proximité des villes et villages existants ou, pourquoi pas, dans des villes nouvelles. Il y aura alors nécessairement une forte augmentation de la pression urbaine sur les milieux naturels et des zones aujourd'hui inhabitées pourraient le devenir. La maîtrise de cette possible future urbanisation de l'arrière pays méditerranéen et de ses conséquences sur des milieux fragiles et sensibles aux incendies constitue sans doute un enjeu majeur de l'aménagement du territoire pour les décennies à venir.

2. Les facteurs humains et sociétaux de la méditerranéité

La présence de l'homme dans le midi méditerranéen français est avérée depuis près de 10 000 ans et son action sur le milieu naturel est réelle et identifiée à partir de - 4 000 ans. A partir de cette période, l'impact des activités humaines sur les écosystèmes forestiers méditerranéens est telle que certains auteurs n'hésitent pas à évoquer une sorte de coévolution qui aurait façonné « les interactions entre ces écosystèmes et les humains à travers des pratiques constamment remises en cause de l'usage des terres » (Blondel, 2009, p. 134). La forêt fût ainsi recherchée ou redoutée, cultivée ou délaissée au gré de l'évolution des sociétés locales. Comme bien souvent dans pareil cas, deux écoles de pensée s'affrontent pour savoir si ces interactions ont été plus négatives ou positives pour les écosystèmes et la biodiversité. Les uns y voient une surexploitation des ressources destructrice de la forêt primitive luxuriante, les autres affirment que les sociétés humaines ont entretenu les paysages dans l'état où ils se sont progressivement

construits lors de l'apparition du climat méditerranéen. La vérité se trouve très certainement entre ces deux extrêmes (Blondel, 2009).

Ainsi, il semble difficile de vouloir comprendre les systèmes sociétal et forestier actuels sans un rapide retour sur la longue histoire de l'anthropisation des milieux forestiers méditerranéens.

2.1. Une empreinte humaine plurimillénaire et déterminante

En croisant les découvertes de la palynologie et de l'anthracologie, Vernet (1997) a pu retracer la longue histoire des impacts de l'homme sur l'évolution de la végétation méditerranéenne en s'appuyant sur l'analyse de plusieurs sites de fouilles archéologiques en France, en Andorre et en Espagne.

Du néolithique final à l'âge de bronze (de - 4 500 ans à - 800 ans av. J.C.) : les débuts, contrariés, de l'anthropisation

Dès le néolithique final (- 4 000 ans av. J.C.), l'homme intervient de façon marquante sur son milieu avec en particulier la technique de culture sur brûlis et l'écobuage. Ces pratiques conduisent à un appauvrissement rapide des sols et poussent les hommes à défricher toujours plus loin pour la mise en culture. Les zones abandonnées par les cultures sont alors confiées à la dent du bétail (ovin et caprin) empêchant toute reconstitution forestière. Les chênes caducs tendent alors à régresser au profit d'une végétation thermo-xérophile et héliophile représentée, notamment, par le chêne vert et le buis. Le premier se développe en raison d'un réchauffement climatique accompagné d'une sécheresse marquée mais aussi car il réagit positivement au déboisement grâce à ses capacités de rejet et sa résistance au feu. Le buis, quant à lui, se répand à la faveur de l'ouverture des milieux. L'âge du bronze (- 1 800 ans à - 800 ans av. J.C.) marque un recul de l'influence des hommes sur l'évolution de la végétation en raison de fortes perturbations climatiques ayant provoqué un déclin démographique. Ce dernier, associé à un climat plus humide à partir de - 1 050 ans av. J.C., favorise une extension forestière à base de chênes caducs et d'essences mésophiles, c'est le retour des forêts de plaine alluviale.

De l'âge du fer au XIX^{ème} siècle : l'exploitation du milieu par l'homme

L'âge du fer est marqué par une double évolution sociétale : le développement des chefferies, prémices de la féodalité, avec leurs lots de conflits et celui du commerce. Ainsi, dans les terres, l'habitat se concentre et se protège à l'intérieur d'enceinte au sommet de collines faciles à défendre : les oppida. Sur le littoral, les peuples marins implantent des comptoirs voire

créent des cités qui prospéreront et rayonneront vers l'intérieur grâce aux échanges (Massalia, Narbo, ...). Ces mouvements se traduisent par une utilisation intensive de l'espace proche (moindre effort et sécurité obligent) à des fins vivrières ou industrielles conduisant, dans les deux cas, à une déforestation progressive et à des inversions de flore aboutissant, notamment, à la prédominance du chêne vert sur les chênes caducs (Vernet, 1997).

L'arrivée des romains va modifier profondément l'utilisation et l'organisation de l'espace, en particulier par la redistribution du foncier. Ces changements ne feront que poursuivre et accentuer le mouvement de déforestation et l'intensification de la mise en valeur du territoire. Le monde gallo-romain voit ainsi se mettre en place une économie utilisant tout l'espace disponible soit pour la mise en culture soit pour la nourriture des animaux ou encore pour la fourniture de bois. Les cultures exigeantes telles que les céréales ou les fruits (l'*ager*) occupent les plaines alluviales et sont remplacées par la vigne ou l'olivier sur les coteaux plus secs. Les zones de pâturage et/ou pacage (le *saltus*) sont ainsi repoussées plus loin des habitations sur des terres moins accessibles et moins fertiles plus ou moins arborées. En plus de ces cultures céréalières et/ou arboricoles existaient de grands élevages ovins, notamment dans la Crau où le cheptel a pu être estimé à près de 100 000 têtes au II^{ème} siècle (Méhu, 2004). Un tel troupeau ne peut pas être nourrit sur place en été, il est donc fort probable que la transhumance (pratique attestée en Italie dès le II^{ème} siècle av. JC), vers le Lubéron dans le cas présent, était de rigueur entraînant une pression humaine sur des milieux jusque là peu anthropisés (Méhu, 2004). Le mode d'utilisation de l'espace basé sur le système *ager/saltus/silva* qui s'est ainsi mis en place va perdurer jusqu'au XIX^{ème} siècle avec des périodes de moindre pression humaine liées à des crises démographiques. Le moyen-âge apporte encore quelques « retouches » aux paysages à travers le traitement des ripisylves, la création de haies puis l'introduction et la multiplication du châtaignier. Parallèlement, la *silva* continue d'être exploitée de manière intensive voire détruite pour augmenter les surfaces de *saltus* disponibles.

Ce mouvement de déforestation et d'utilisation intensive des espaces forestiers pour la satisfaction des besoins primaires va se poursuivre, voire s'intensifier, jusqu'au XIX^{ème} siècle. Durant toute cette période, le *saltus* subit un pâturage intensif de grands troupeaux ovins qui vont, de part leur activité, sélectionner ou détruire certaines plantes en fonction de leur appétence et de leur défense (épine, latex, parfums, ...). Se développe alors une véritable flore du mouton dans la quelle le chêne kermès tient une place de choix²⁷. Celui-ci se développe en formation dense et rapidement impénétrable même pour les moutons qui s'y abîment la toison.

²⁷ Source : site internet des Ecologistes de l'Euzière : http://www.educ-envir.org/~euziere/science/article.php3?id_article=311

Le berger est alors contraint d'incendier ce barrage pour lutter contre la réduction des surfaces de parcours. Ces feux pastoraux laissent des sols nus sur lesquels les fortes pluies causent l'érosion malgré le retour rapide d'une végétation herbacée apte à nourrir les troupeaux. Cependant l'augmentation de la charge pastorale et l'incendie trop fréquent finissent par empêcher toute repousse de végétation conduisant aux paysages minéraux et désolés, maintes fois décrits. Ce déboisement important, voire quasi total, des régions méridionales inquiète les élus et les administrations locales dès le XVIIIème siècle car il est jugé responsable de terribles inondations mais il faudra attendre le milieu du XIXème siècle pour voir la situation évoluer grâce à la volonté de l'Etat.

Depuis le XIX^{ème} siècle : la reconstitution et la protection de la forêt méditerranéenne

Ces inquiétudes des élus mais aussi des forestiers et des agronomes se heurtent aux us de ceux qui vivent de et sur ces territoires : les paysans. Pour eux, il s'agit d'utiliser au mieux l'espace disponible pour répondre à leurs besoins immédiats et le bois qu'il soit d'œuvre ou de chauffage domestique ne fait pas partie des priorités. La relative douceur des hivers n'impose pas la présence de grande cheminée dans des maisons de pierre où l'on se contente par ailleurs de petits rondins de chêne vert pour la cuisine. Même l'industrie est peu consommatrice en bois, par la force des choses au regard des faibles volumes disponibles, comme en témoigne la méthode préparation du fer « à la catalane » dont le principal avantage est de ne nécessiter que peu de combustible.

Une des caractéristiques majeures de l'agriculture méridionale au début du XIXème siècle est l'importance du pastoralisme. Chèvres et moutons contribuent largement à la vie des hommes par le lait, la laine, un peu de viande et la fumure des jardins. Cet élevage extensif nécessitant de grandes surfaces de parcours, le *saltus* s'est rapidement étendu au détriment de la *silva*. Celle-ci est souvent constituée de forêts feuillues claires parcourues par les troupeaux (Léonard, 2004). Mais les produits forestiers ne se limitent pas au bois ni au pâturage, la récolte de litières, de truffes et autres champignons ou encore d'herbes aromatiques ainsi que la chasse revêtent une grande importance et contribuent largement à l'équilibre de l'agrosystème paysan.

La situation va évoluer au cours du XIXème siècle par la volonté, bien souvent imposée, de l'Etat, c'est-à-dire des « hommes du Nord » ignorant la réalité écologique, culturelle et économique du midi méditerranéen (Fesquet, 2006). Le premier acte des futurs bouleversements est la promulgation du code forestier en 1827. Ce dernier en instaurant la soumission des communaux et le cantonnement des droits d'usage (dont le pâturage) donne à l'administration les outils pour chasser le bétail et les paysans des forêts. Ce travail de longue

haleine va occuper l'administration forestière jusqu'au début du XXème siècle. Le deuxième acte intervient à partir de 1860 avec la politique de Restauration des Terrains en Montagne qui conduit à de grands travaux de reboisement et ne concerne presque que les départements du Midi. Ainsi, la deuxième moitié du XIXème siècle est une période de conflits ouverts entre les forestiers et les communautés paysannes. C'est finalement l'exode rural qui tranchera le débat en laissant le champ libre aux forestiers par faute de combattant.

Les surfaces boisées vont, dans un premier temps (de 1850 à 1940 environ), augmentées au rythme des reboisements en montagne et des communaux soumis au régime forestier. Ces boisements se font sur le modèle de la haute futaie avec un objectif de production de bois même si leur rôle premier est la protection des sols. Ce sont donc des essences adaptées aux conditions du milieu méditerranéen mais aussi et surtout capables de produire de beaux fûts, qui sont implantées (pin sylvestre, pin noir, cèdres, ...). A partir du milieu du XXème siècle, c'est la déprise agricole qui va contribuer à l'extension des surfaces boisées par enfrichement puis boisements spontanés des terres abandonnées par le pâturage (fermeture des garrigues) puis par l'agriculture (enfrichement des terres agricoles les moins accessibles). Les deux guerres mondiales marquent ainsi une rupture nette dans la nature des relations avec la forêt avec l'arrêt brutal d'une série de cueillettes et productions traditionnelles, dans l'Hérault notamment (Fig. 24).

Ainsi, petit à petit, la forêt colonise (recolonise) les anciennes terres agricoles ou pastorales laissées à l'abandon par leurs propriétaires. Ce mouvement de colonisation est général et concerne l'ensemble de la région méditerranéenne.

La seconde moitié du XXème siècle est marquée par une évolution rapide et profonde du système sociétal. Ces mutations modifient les relations et les attentes de la société vis-à-vis de ses espaces boisés.

2.2. Une société en évolution

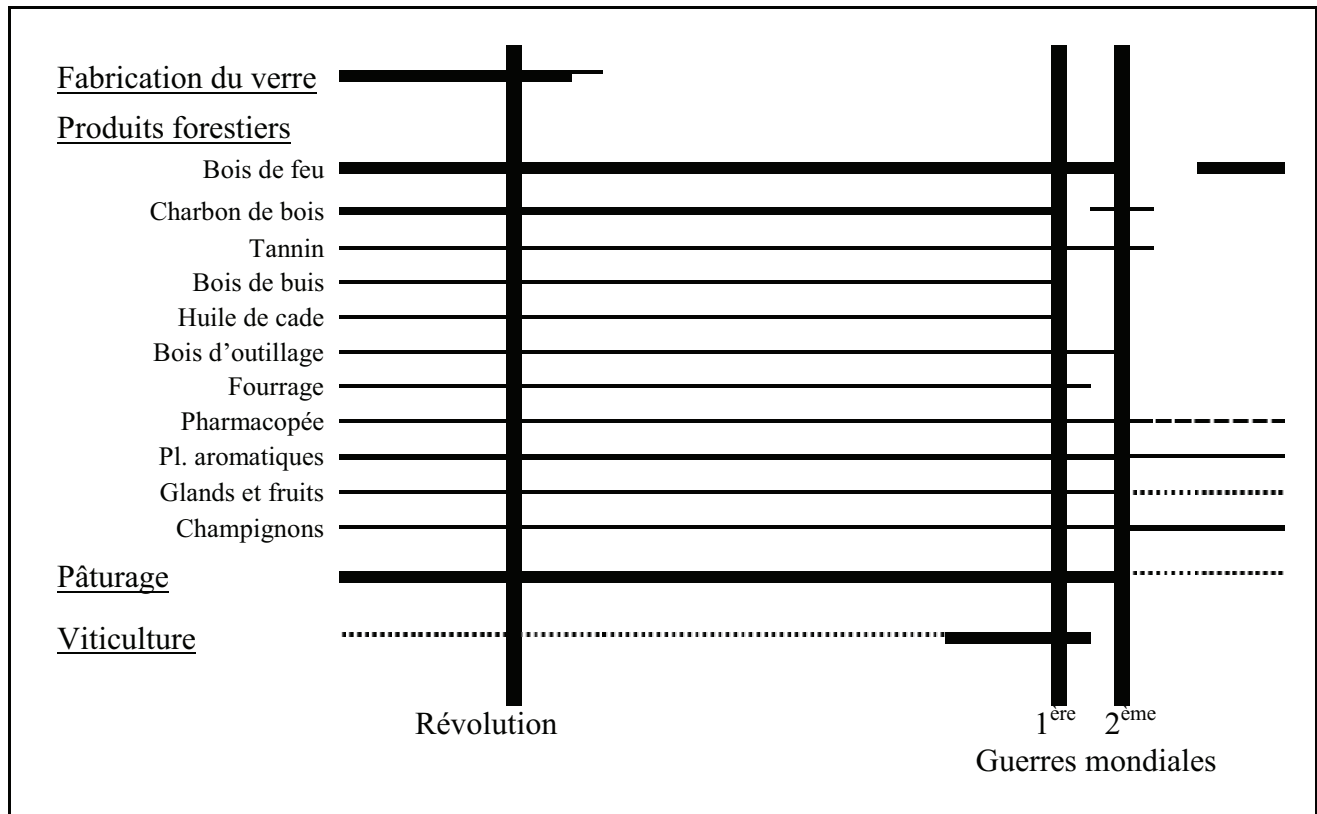
C'est une évolution vers une densification de la population et une élévation du niveau de vie moyen qui est constatée depuis la fin des années 1960, en région méditerranéenne comme dans le reste de la France mais à un rythme différent.

L'analyse des données INSEE montre qu'entre 1968 et 2006, la population française s'est accrue de 24 %. Pendant ce même temps, la population des quinze départements de la région méditerranéenne (régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Ardèche et Drôme) a cru de 45 % avec une progression moyenne de un habitant/km²/an (le double que pour la France entière). Ces données globales masquent de grandes variations entre

les départements littoraux et les départements de l'intérieur, la Corse présentant des caractéristiques intermédiaires avec des densités de population faibles mais une forte évolution sur la période 1968 – 2006.

Fig. 24 : Evolution de l'utilisation d'une forêt méditerranéenne héraultaise au cours des 250 dernières années.

Source : Blondel, 2009, p. 135 (d'après de Bonneval, 1990 et Soulier, 1993)



Ce sont surtout les départements ouverts sur la mer (Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse) qui contribuent à distinguer la région méditerranéenne du reste de la France avec des densités moyennes de population supérieures à la moyenne nationale et un écart qui ne cesse de se creuser. Les départements de l'intérieur (Alpes-de-Haute-Provence, Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes et Lozère) présentent des caractéristiques assez typiques des départements ruraux de montagne (sauf l'Ardèche et la Drôme qui bénéficient, pour une partie de leur territoire, de l'effet « couloir rhodanien ») avec des densités de population inférieures au seuil de désertification de 30 habitants/km². Il convient également de noter qu'en termes biogéographiques ces départements se rattachent, pour une grande partie de leur territoire, aux étages de végétation supra-méditerranéen voire montagnard-méditerranéen (on peut parler de zone périméditerranéenne) et présentent, de ce fait, des

contextes naturels et une végétation différente de ceux des départements côtiers, donc, sans doute, des enjeux différents.

En termes de niveau de vie, illustré par exemple par le revenu disponible brut des ménages, la région méditerranéenne ne se distingue pas du reste de la France, ni pour le montant de ce revenu ni pour son évolution à la hausse de 2 à 4 % par an.

C'est ainsi une société urbaine, au niveau de vie croissant qui se dessine. Comme partout, cet accroissement des ressources disponibles associé à plus de temps libre se traduit par une augmentation du temps et des dépenses consacrés aux loisirs et une plus grande sensibilité aux problèmes écologiques. Ceci se répercute nécessairement sur les perceptions et représentations de la forêt.

2.3. Visions et perceptions : vous avez dit « forêt méditerranéenne » ?

Très peu de travaux existent sur les représentations de la forêt spécifiquement en région méditerranéenne. La seule enquête d'envergure disponible, c'est-à-dire portant sur l'ensemble des quinze départements de l'Entente date de fin 2000 et fût réalisée à la demande de l'Association Forêt Méditerranéenne. Cazaly, 2002, synthétise les principaux résultats pour la revue Forêt Méditerranéenne et fait ressortir quatre enseignements principaux.

Une forêt présente mais transparente

Cela peut paraître surprenant dans une région où la forêt occupe près de la moitié du territoire mais les habitants ne la « voient » pas. Ainsi, les espaces naturels méditerranéens sont-ils caractérisés par plus de 90 % des sondés par les termes « bord de mer », « pinède », « garrigue » ou « colline ». Les termes « forêt », « bois » ou « maquis » ne sont que rarement cités. Plus encore, la moitié des sondés déclarent ne jamais avoir entendu l'acception « forêt méditerranéenne » et près de 45 % d'entre eux ne voient pas ce qu'elle désigne ! Pour autant les espaces forestiers sont bien présents dans le discours mais pas sous l'appellation « forêt », ils se dénomment « pinède », « garrigue » voire « colline ». C'est donc plus le caractère forestier de ces espaces qui n'est pas reconnu et non leur existence. On peut sans doute voir ici l'effet des paradigmes forestiers dominants (forêt primitive, forêt équatoriale ou futaie du nord de la France) auxquelles la forêt méditerranéenne ne s'apparente que très difficilement. Ainsi, si les méditerranéens d'aujourd'hui fréquentent des espaces boisés, ils n'ont généralement pas conscience d'être en forêt, allant parfois jusqu'à ne pas reconnaître le caractère forestier de sites reconnus tels le Mont Aigoual et la Sainte Baume (non forestier pour un tiers des sondés) ou encore la Sainte Victoire et le Mont Ventoux (non forestier pour la moitié des sondés).

Une « pinède » vouée à l'hédonisme

C'est incontestablement le pin, sous toutes ses formes, qui caractérise le mieux la forêt et sa végétation. La « pinède » est ainsi l'image de la forêt pour plus de 40 % des personnes (contre 10 % pour la chênaie) et le pin (quel qu'il soit : d'Alep, maritime, parasol, ...) est le végétal caractéristique de cette forêt dans 80 % des réponses. Il s'agit ici d'une image décalée d'une forêt où les feuillus et les résineux se partagent l'espace à égalité, ou presque, et où les chênes et les pins ont à peu près la même importance d'après les données de l'IFN.

Quand ils sont interrogés sur les usages et bénéfices de leur forêt, les méditerranéens mettent les loisirs (randonnées, vacances, repos) en avant. Viennent en deuxième position, les appréhensions sensorielles et esthétiques (senteurs, air pur, beauté des paysages, ...) puis les ressources et richesses écologiques et la biodiversité. Ces réponses sont confirmées par l'analyse des activités en milieu boisé. Avec une fréquentation équivalente à celle de l'ensemble des Français (environ un quart déclare ne jamais aller en forêt ou site naturel boisé), on retrouve des traits communs comme la prédominance de la promenade (activité de 91 % des méditerranéens et de 97 % des Français) ou la faiblesse des activités de chasse et pêche (5 % en Méditerranée et 6 % pour l'ensemble de la France). Par contre, les autres activités diffèrent avec des parts nettement plus fortes pour l'observation de la faune et de la flore (69 % contre 15 % pour l'ensemble des Français) ou de cueillette (55 % contre 35 %). Ce constat est sans doute à mettre en relation avec la richesse floristique et surtout le fort endémisme de la végétation à même de rendre le méditerranéen plus curieux que le « français moyen ».

Un milieu naturel et sauvage en danger

Bien que la forêt soit un milieu naturel (à 81 %) et sauvage (à 57 %), elle a besoin de l'homme pour se développer pour plus de la moitié des personnes, et ce surtout après un incendie où 70 % des sondés pensent que c'est l'homme qui doit la reconstituer. Cette nécessité ressentie de l'intervention humaine est liée au sentiment que les espaces forestiers sont fragiles et menacés. Ainsi, moins de 20 % des personnes savent ou pensent que la forêt est en expansion et 94 % sont d'accord avec l'affirmation que « le feu est aujourd'hui la principale menace pour la forêt méditerranéenne ». Pourtant, le feu n'est directement associé à la forêt que par 16 % des sondés. Ce dernier résultat a de quoi surprendre tant, au niveau national et dans les médias, la forêt méditerranéenne et le feu sont étroitement associés. Cet amalgame persiste depuis le XIXème et il existe aussi bien chez les scientifiques que chez les forestiers, les médias ou dans l'opinion publique. Ainsi, « l'incendie occupe une place particulière dans la représentation

sociale de la forêt méditerranéenne » (Kalaora, 1999, p. 25) et il semble que bien plus que le sol, la flore ou encore la faune, ce soit l'incendie qui caractérise le mieux cette forêt dans l'imaginaire collectif.

Un premier élément d'explication de cette différence d'appréciation peut être avancé : le sondage ayant été réalisé mi-décembre, il est ici une image à froid des composantes de la forêt et serait peut-être différente en saison estivale. De plus, le fait que les habitants du Midi voient le feu et le vivent en direct et non à travers la lucarne déformatrice de la télévision y est aussi sans doute pour beaucoup. Ils peuvent ainsi mieux juger de la fréquence, de l'importance et des conséquences réelles de ces incendies que ceux qui n'habitent pas sur place et qui s'en remettent à la télévision pour « avoir des nouvelles et connaître ce qui se passe » avec plus de 70 % d'opinion favorable (Boutefeu, 2008 d'après un sondage SOFRES de janvier 2004).

Les méditerranéens identifient, sur proposition du sondeur, d'autres facteurs de menace dans le maintien à leur niveau actuel d'activités de « décharges » (pour 96 %), « circulation motorisée » (87 %) ou « exploitation de carrière » (70 %), c'est-à-dire des activités industrielles et/ou urbaines. L'exploitation forestière (« coupe de bois ») ne semble pas représenter un danger important mais son statut reste suspect puisque ce n'est une menace que pour 30 % des sondés mais pour plus de 50 % des moins de 25 ans.

Des priorités d'action assez convenues

Pour compléter ce panorama de la vision de la forêt méditerranéenne, le sondage s'est intéressé aux actions à mener selon la population en proposant une série d'items à classer par ordre de priorité. L'image qui ressort de ces classements est sans surprise mais sujette à discussions.

Trois actions émergent nettement en étant prioritaires pour plus de 95 % des sondés : « l'information et sensibilisation du public à la forêt », « l'augmentation des moyens de lutte contre les incendies » et « la restauration des sols et espaces dégradés ». Face à ces items très convenus et/ou très techniques, on peut avoir des doutes sur comment les interrogés les comprennent et à quel type d'actions précises ils les associent. Le troisième item en particulier doit peut-être sa popularité tout autant à la connotation positive du terme « restauration » qu'à sa réelle compréhension.

L'activité de récolte bénéficie, là encore, d'une appréciation ambiguë. Plus de 70 % des personnes estiment que « la relance de l'exploitation forestière sur certains secteurs » est prioritaire, ce qui est plutôt encourageant pour le forestier. Mais que se cache-t-il derrière la locution « sur certains secteurs » ? Il faut également prendre en compte que la proposition

antagoniste d' « arrêter l'exploitation forestière » mobilise plus d'une personne sur quatre. Enfin, les propositions concernant l'ouverture et l'accès aux massifs ou leur équipement pour les loisirs font débat et n'apparaissent prioritaires que pour 45 à 60 % des sondés.

3. Les écosystèmes spécifiques de la forêt méditerranéenne

Décrire la forêt méditerranéenne et ses usages présuppose de définir précisément non seulement les types de formations végétales qui la compose mais aussi sur quel territoire porte l'analyse. Il est ainsi possible de dresser un portrait assez fidèle des espaces boisés en croisant les données issues de deux sources statistiques : celle de l'IFN et celle des enquêtes TERUTI-LUCAS. Ces deux sources fournissent, pour la période 2005 - 2008, des résultats à la fois très proches, malgré des méthodologies différentes, et complémentaires permettant ainsi d'avoir une vision assez complète de la situation actuelle des espaces boisés sur l'ensemble des quinze départements de l'Entente pour la forêt méditerranéenne. De plus, l'IFN a découpé, depuis 2009, le territoire national en onze grandes régions écologiques sur la base des données biogéographiques (topographie, géologie et climat essentiellement). Une écorégion « Méditerranée – Corse » a ainsi été définie, avec l'intérêt de s'insérer géographiquement dans les limites administratives des régions et départements méditerranéens. Il est donc possible de dresser un portrait des espaces boisés méditerranéens aussi bien au sens forêt des quinze départements de l'Entente qu'au sens biogéographique du terme.

3.1. Les grands types de formations végétales rencontrés

L'intensité de l'action humaine, l'hétérogénéité spatiale et la variabilité temporelle ont généré une mosaïque d'écosystèmes différents pouvant exister dans une surface limitée. Certains sont issus de la dégradation de systèmes plus anciens et plus complexes, d'autres plus jeunes se trouvent à des stades pionniers ou encore à des stades issus d'actions de restauration ou de réhabilitation par l'homme. Malgré cette grande variabilité, trois principaux types d'écosystèmes méditerranéens (et leurs différents stades intermédiaires) peuvent être définis.

Les **forêts**, c'est-à-dire des formations hautes plus ou moins fermées, se retrouvent surtout dans les étages humides à semi-arides. Les forêts de chênes à feuilles caduques (chêne pubescent en France, chêne chevelu en France et en Italie, chêne de Hongrie en Grèce, chêne faginé en Espagne et au Maghreb) correspondent aux milieux les plus humides. Dans les milieux

plus secs, sont installées des forêts de pin d'Alep remplacé par le pin de Calabre en Grèce. Les pinèdes pouvant former des massifs forestiers importants, ont été favorisées par l'homme sous forme de reboisements comme en Espagne, en Provence et en Algérie. La forêt typique prend, en région méditerranéenne, le qualificatif de sclérophylle en raison de la consistance des feuilles persistantes. Cette formation est considérée comme la plus typique de la végétation méditerranéenne. Le chêne vert est remplacé en Grèce par le chêne kermès. Ces formations se présentent, dans la plupart des cas, à l'état de taillis assurant la transition avec des formations ligneuses plus basses : les matorrals.

Les **matorrals**, formations de ligneux bas n'excédant généralement pas 7 m de hauteur, représentent la forme considérée comme la plus typique de la végétation méditerranéenne et de l'action de l'homme. Ce sont des formations végétales d'origine essentiellement anthropique. Différentes dénominations existent selon par exemple la taille, la nature de la roche mère : garrigues et maquis français, *chaparrals* californiens, *mallee* australien... Le matorral est considéré comme issu de la régression de formations forestières suite à différentes perturbations (feux répétés, surpâturage) et à la pauvreté du sol. En France, ils correspondent à deux types de formations végétales. La garrigue qui est une formation basse (moins de 2m), ouverte, développée surtout sur les versants secs, les calcaires, et là où l'incendie est répété. Les plantes caractéristiques en sont le thym, la sarriette, le chêne kermès, le buis, le lavandin, le lentisque, le genévrier, le laurier et le ciste de Montpellier. Le maquis, lui, est une formation haute (3 à 10 m) souvent issue de la dégradation de la forêt de chêne liège (Corse, Pyrénées catalanes). Il est à base de bruyère, genêt d'Espagne, ciste...

Les **steppes**, en région méditerranéenne, sont des formations basses et ouvertes, dominées par des herbacées et/ou des ligneux xérophiles, laissant paraître le sol nu dans des proportions variables. On les trouve dans les étages semi-arides à arides, très peu présents en France.

Pour l'établissement des données statistiques l'IFN retient trois définitions caractérisant les espaces boisés qu'il convient de rappeler :

- ↳ La **forêt** se définit comme un « territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres à maturité in situ , un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur d'au moins 20 mètres. Les sites momentanément déboisés ou en régénération sont classés comme forêt même si leur couvert est inférieur à 10 % au moment de l'inventaire. Les peupleraies (taux de couvert libre relatif des peupliers cultivés supérieur à 75 %) sont incluses dans la définition de la forêt. En

revanche, les noyeraies et les châtaigneraies à fruits ainsi que les truffières cultivées et les vergers sont exclus (productions agricoles). »

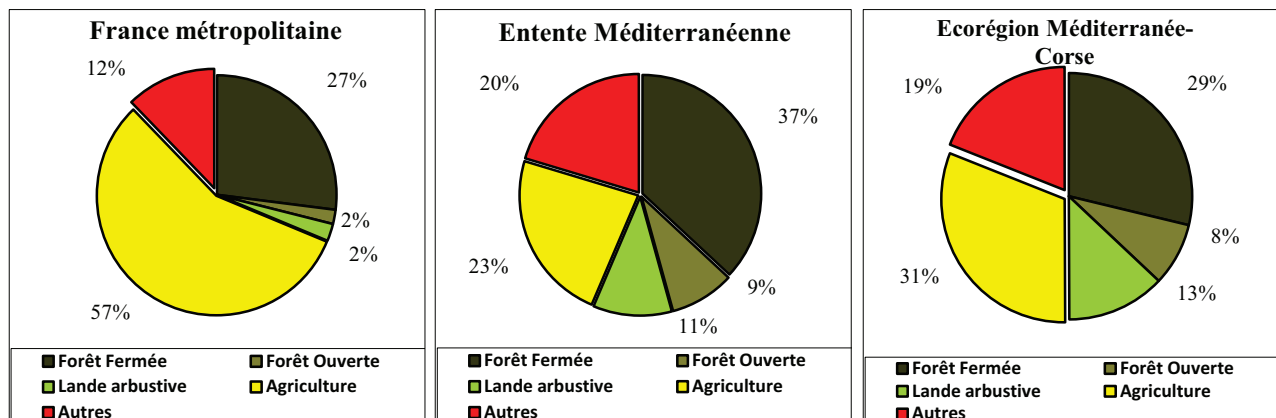
- ↳ Les **forêts fermées**, dont le couvert arboré est supérieur ou égal à 40 % ;
- ↳ Les **forêts ouvertes**, dont le couvert arboré est compris entre 10 et 40 %.

Ces définitions permettent, en fixant des limites inférieures assez basses pour la définition de l'arbre (hauteur minimale de 5 m) et la couverture forestière (10 %) de prendre en compte les formations végétales de type matorrals. De plus, depuis 2005 l'IFN a introduit une nouvelle occupation du sol avec les landes arbustives, c'est-à-dire constituées principalement d'arbustes et d'autres petits ligneux, qui permettent d'intégrer les formations végétales ligneuses basses soit l'essentiel des garrigues et une bonne partie des maquis, non distinguées jusque là.

3.2. Une part importante et croissante de l'espace géographique

Les espaces boisés méditerranéens se distinguent tout d'abord par leur importance dans l'occupation du territoire (Fig. 25) faisant de la région méditerranéenne au sens géographique, la plus boisée de France (légèrement devant l'Aquitaine).

Fig. 25 : Occupation du territoire
Source : IFN, 2009 ; TERRUTI-LUCAS, 2008



Cette observation est à tempérer si l'on s'intéresse uniquement à la zone méditerranéenne au sens biogéographique qui reste malgré tout parmi les plus boisées. Cette prédominance se fait au détriment de l'agriculture dont la place se trouve fortement réduite en raison d'une forte déprise agricole se traduisant par la colonisation forestière. Le type de peuplement rencontré constitue un autre trait distinctif avec une importance accrue de la part des forêts ouvertes et des landes arbustives qui atteignent, voire dépassent, 10 % du territoire contre

2 % en moyenne en France métropolitaine. Cette différence s'accroît lorsque l'on se concentre sur l'écorégion méditerranéenne avec surtout un recul des forêts fermées. Vu sous un autre angle, il est révélateur de l'importance de ces formations végétales de constater que plus de la moitié des forêts ouvertes françaises se trouvent en zone méditerranéenne au sens géographique et plus du tiers dans l'aire biogéographique méditerranéenne. Ces données confirment non seulement l'importante place physique des espaces boisés mais aussi celle des formations de types garrigues, maquis ou landes boisées.

Cette place des espaces boisés est sans cesse grandissante depuis le milieu du XX^{ème} siècle, mais là encore, la zone méditerranéenne au sens géographique se distingue avec une évolution plus rapide que le reste du territoire. Ainsi de 1989 à 2007, la surface boisée s'est accrue de 1 % par an en moyenne dans le Midi alors que cette augmentation reste légèrement inférieure à 0,5 % par an pour la métropole. La région méditerranéenne est responsable, sur 15 % du territoire métropolitain, de près de 45 % de l'augmentation des surfaces boisées et de 25 % de la diminution de la surface agricole. Le Midi suit donc la même tendance lourde que le reste du territoire mais avec un phénomène d'accentuation important.

3.3. Une composition originale

Les conditions climatiques, et surtout la sécheresse estivale, ainsi que l'action de l'homme, par son exploitation intensive du milieu, l'utilisation du feu et la sélection des espèces, ont conduit à l'installation d'une flore spécifique et différente de celle rencontrée ailleurs en France. Les données de l'IFN permettent d'aller plus loin et de quantifier la place des espèces forestières emblématiques (telles le chêne vert, le chêne pubescent, le chêne liège ou le pin d'Alep) des espaces boisés méditerranéens de production. Les observations sont sensiblement les mêmes que l'on s'intéresse à la forêt méditerranéenne au sens géographique ou au sens biogéographique.

La première impression à la lecture des statistiques de l'IFN est celle d'une certaine homogénéité voire monotonie des boisements. Ainsi, plus de 60 % de la surface est occupée par des peuplements monospécifiques²⁸ (contre 51 % pour la France entière) et plus de 30 % par des peuplements à deux essences dominantes²⁹. De plus, que ce soit en peuplements monospécifiques ou en peuplements mélangés, le chêne vert est l'essence dominante renforçant ainsi cette image de monotonie.

²⁸ Peuplements dont une essence de l'étage arborescent présente un taux de couvert supérieur ou égal à 75 %

²⁹ Peuplements dans lesquels le cumul des couverts des deux essences de l'étage arborescent de plus fort couvert égale ou dépasse 75 %

L'analyse de la richesse en espèces ligneuses tant arborescentes qu'arbustives confirme cette pauvreté relative mais permet aussi d'y apporter un bémol. En effet, si les forêts méditerranéennes montrent globalement une moins grande richesse en espèces d'arbres que les autres forêts, elle présente, par contre, une beaucoup plus grande richesse en espèces d'arbustes. La nécessaire adaptation des végétaux à la sécheresse estivale, par la limitation de l'évapotranspiration par réduction de la masse foliaire, est sans doute à l'origine de cette prédominance des arbustes en nombre d'espèces présentes. Cette plus grande richesse en arbustes est à mettre en relation avec la forte proportion de forêts ouvertes dont le couvert plus faible est favorable au développement du sous-étage arbustif. Ce sont donc bien les milieux ouverts qui constituent la principale source de biodiversité de la région méditerranéenne.

4. La forêt méditerranéenne, des espaces multi-usages

4.1. Une récolte de bois peu importante, une filière presque inexistante

Compte tenu des contraintes du milieu naturel, voire socio-économiques, déjà évoquées, la production ligneuse reste (très) faible. A tel point que « certains pensent même que le bois est à classer définitivement dans les sous-produits de la forêt méditerranéenne, au même titre que le liège, les champignons, les petits fruits voire la viande » (Benoit de Coignac, 2001, p. 319). Le rappel de quelques données statistiques comparatives de la situation pour la région méditerranéenne et pour la France entière (Fig. 26) laisse à penser que les tenants de cette position sont dans le vrai. Ces quelques chiffres sont sans appel et donnent une image bien pauvre de la forêt méditerranéenne : faible ressource, faible production biologique, faible récolte totale assortie d'une faible part du bois d'œuvre.

Tous les éléments semblent réunis pour que l'existence même d'une activité économique liée au bois soit remise en cause. Là encore les données statistiques concernant les activités d'exploitation et de première transformation du bois, issues des enquêtes annuelles d'entreprises de 2007, sont peu reluisantes (Fig. 27). C'est une filière sinistrée qui se présente avec plus de dix fois moins d'entreprises et quatre fois moins d'emplois pour dix milles hectares de forêt de production que la moyenne nationale. L'évolution récente est plus inquiétante pour l'avenir avec une diminution proportionnellement trois à quatre fois plus rapide que sur le reste du territoire du nombre d'entreprises et d'emplois. Cependant les récoltes de bois rond et la

production de sciage se maintiennent voire suivent une légère augmentation (de l'ordre de 3 à 4 % entre 2005 et 2007) laissant à penser que la concentration de la filière explique en partie ces chiffres.

Fig. 26 : Production et récolte de bois

D'après IFN, 2009 et TERUTI-LUCAS³⁰, 2008

	Volume moyen sur pied (m ³ /ha)	Production biologique moyenne (m ³ /ha)	Récolte commercialisée			
			Total (m ³ /ha)	dont BO (%)	dont BI (%)	dont BE (%)
Ecorégion Méditerranée-Corse	66	≈ 1*	nd	nd	nd	nd
Région méditerranéenne	98	3,1	0,6	47	39	14
France entière	161	6,9	2,4	60	32	8

(BO : bois d'œuvre ; BI : bois d'industrie ; BE : bois-énergie)

* valeur estimée par mes soins à partir des données IFN

nd : non disponible

Fig. 27 : Entreprises et emplois en exploitation forestière et première transformation du bois

D'après : Agreste - EAE, 2005 à 2007

	Nombre d'entreprises			Nombre d'emplois permanents		
	Total	Pour 10 000 ha	Evolution 2005/2007	Total	Pour 10 000 ha	Evolution 2005/2007
Région méditerranéenne	387	3,6	-16 %	1 469	0,5	-32 %
France entière	4 615	43	-4 %	33 122	2,2	-10 %

Cette situation est en grande partie liée à l'inadéquation entre une forêt techniquement et économiquement difficile à exploiter et proposant souvent des bois que leur morphologie rend difficilement aptes à une utilisation industrielle, et des industries à la recherche de bois facilement « industrialisables » et économiquement accessibles. Cette analyse est confirmée par Revalor, propriétaire forestier, qui a calculé que sur un cycle de 40 ans (soit la révolution moyenne d'un taillis de chêne vert) une exploitation « à la hussarde » peut rapporter 3 à 6 €/ha/an, ce qui ne couvre pas les frais de gestion, alors qu'une gestion soignée accompagnée d'une exploitation respectueuse coûte 11 €/ha/an, malgré les aides publiques. De ce fait, à peine un quart des opérations atteignent l'équilibre financier.

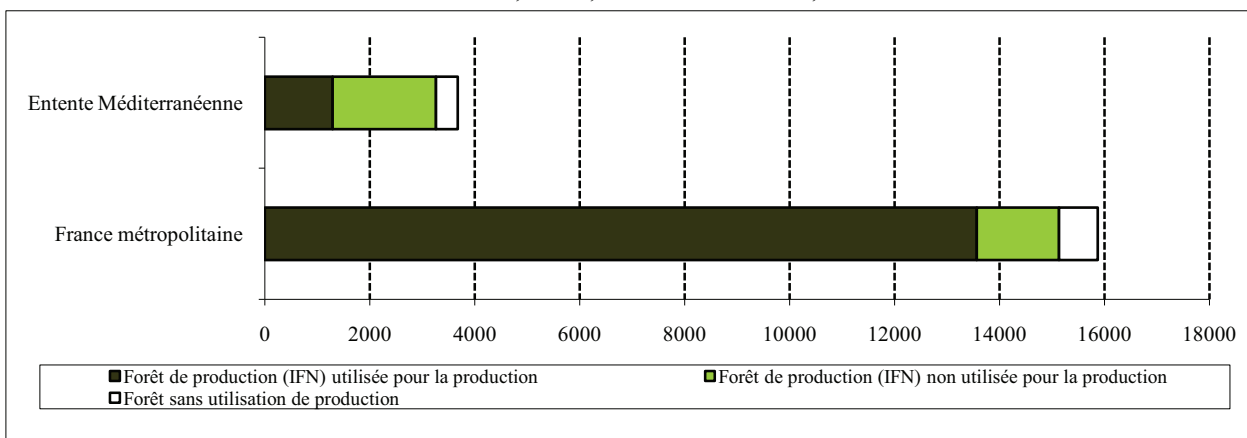
Ces constats se traduisent directement sur l'utilisation réelle des espaces boisés. Ainsi, le croisement des données de l'IFN (qui distingue les forêts de production, c'est-à-dire où une

30 TERre UTILisation - Land Use Cover Area frame statistical Survey

récolte de bois est possible) et celles de l'enquête TERRUTI-LUCAS (qui classe les sols en fonction de leur utilisation fonctionnelle, c'est-à-dire réellement constatée) montre une sous utilisation flagrante de leurs espaces forestiers pour la production alors qu'elle serait possible, d'après l'IFN, sur leur grande majorité (Fig. 28). Cette situation s'explique avant tout par le relief : plus de la moitié (57 %) de la surface des forêts de production des départements de l'Entente méditerranéenne³¹ s'étendent sur des pentes supérieures à 30 % (IFN 2008). Le morcellement de la propriété privée (qui représente environ les trois quarts de la surface forestière) et les difficultés de desserte (près des deux tiers des forêts de production présentent une exploitabilité difficile à très difficile) représentent également des handicaps importants. Facteur aggravant, l'exode rural des pays de l'intérieur vers les villes et le littoral conduit la filière bois à manquer d'hommes et la forêt paysanne est passée aux mains de retraités ou de jeunes agriculteurs trop occupés par leurs labours ou leurs troupeaux pour s'intéresser à l'exploitation de leur bois.

Fig. 28 : Utilisation de la forêt

Source : IFN, 2009 ; TERRUTI-LUCAS, 2008



4.2. Des espaces d'accueil et des espaces accueillants

Les espaces boisés méditerranéens sont fréquentés au même titre que les forêts du reste du territoire national et pour y pratiquer à peu près les mêmes activités. Mais, comme l'ensemble du pourtour méditerranéen, ils sont aussi soumis à la fréquentation et à la pression touristique. Face à cet afflux de touristes des initiatives originales ont été menées tant en forêt publique qu'en forêt privée. Même si elles restent encore à des échelles réduites, elles sont en expansion et souvent citées comme exemples pour l'accueil du public en forêt. Trois initiatives différentes,

³¹ Soit les départements des régions Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur auxquels s'ajoutent l'Ardèche et la Drôme.

dans l'esprit et le maître d'œuvre, mais toutes en région PACA, peuvent être citées : Retrouvance, un produit forfaitisé de randonnée accompagnée d'une semaine développé par l'ONF ; Forestour, une association de propriétaires privés offrant des activités d'accueil et de loisirs dans leur forêt, et enfin le département des Bouches-du-Rhône qui acquière des forêts pour les équiper et les ouvrir au public. Le développement des activités d'accueil en forêt a permis de redonner une certaine valeur, symbolique mais aussi économique, aux forêts aux yeux des propriétaires et des gestionnaires (Duhén, 2008). L'impact économique est indéniable aussi bien en forêt publique qu'en forêt privée. Il peut être direct en procurant des revenus complémentaires (voire uniques³²) au propriétaire ou indirect en profitant à des entreprises et opérateurs touristiques qui louent des espaces et du bâti en site forestier. Conséquence immédiate, les forêts concernées font l'objet de soins particuliers alors qu'elles étaient en déshérence depuis plusieurs décennies. Les adhérents de Forestour ont ainsi été les premiers à solliciter les aides disponibles suite aux dégâts liés à des chutes de neige lourde. Ils furent aussi les premiers à faire certifier leur forêt PEFC (Duhén, 2008).

4.3. Des usages traditionnels en mutation

La chasse et le pastoralisme forestier perdurent et connaissent des évolutions, voire un renouveau, important depuis une trentaine d'années dans la région méditerranéenne.

De la chasse au petit gibier à la gestion de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Malgré la forte diminution du nombre de chasseurs constatée au cours des trente dernières années, la chasse semble connaître un regain d'intérêt depuis deux à trois ans avec une nette augmentation du nombre de permis de chasser délivrés et l'arrivée de nouveaux jeunes chasseurs. La région compte ainsi près de 205 000 chasseurs (Fédération nationale de la chasse, 2008) qui pratiquent encore la chasse traditionnelle au petit gibier (grive, bécasse, oiseaux d'eau, perdrix, faisan, lapin de garenne ou lièvre), mais aussi, et de plus en plus, la chasse au grand gibier ongulé (sanglier, chevreuil, cerf élaphe). L'analyse des tableaux de chasse de 1982 à 2006 montrent ainsi des augmentations spectaculaires des prélèvements en grand gibier³³ alors que ceux en petit gibier diminuent. Ce phénomène est la conséquence directe de l'explosion des populations liées à l'évolution des paysages : les milieux ouverts, favorables au petit gibier, s'enfrichent et se ferment, composant alors des milieux propices au développement des ongulés.

³² Duhén (2008) a répertorié une petite dizaine de propriétaires, sur les 152 adhérents à Forestour, qui ont changé d'activité et vivent aujourd'hui uniquement de l'accueil du public. Certains ont même créé plusieurs emplois.

³³ Multiplication par 3 à 4 des prélèvements de sangliers, par 23 (en PACA) à 900 (en Languedoc-Roussillon) pour le chevreuil et par 18 (en PACA) à 59 (en Languedoc-Roussillon) pour le cerf (Ricci, 2008).

Cette augmentation des populations renforce le rôle de régulation de la chasse, à travers la gestion de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, sans laquelle ces territoires seraient certainement en situation de surpopulation grave entraînant des dégâts agricoles et forestiers insupportables tant pour les hommes que pour le milieu. Elle a également amené une modification de l'acte de chasse qui est passé d'une chasse individuelle à une chasse collective (battues). D'autre part, dans le but de maintenir les populations de petit gibier et la chasse traditionnelle, les Schémas départementaux de gestion cynégétiques (SDGC) de plusieurs départements préconisent et entendent développer des actions collectives d'entretien des habitats ouverts par le biais des Groupements d'intérêt cynégétique (GIC) notamment. Les chasseurs deviennent ainsi des acteurs à part entière de l'aménagement des territoires.

Du pastoralisme forestier au sylvopastoralisme

Chassés des forêts publiques par l'administration au XIX^{ème} siècle, les troupeaux y ont refait une apparition progressive à partir des années 1970 dans le cadre de la PFCI. En effet, les forestiers ont redécouvert les bienfaits de la dent du bétail pour la maîtrise de la végétation basse hautement inflammable, les conduisant à mettre en place des conventions sylvopastorales. Cependant, la coopération entre forestiers et pastoralistes est longtemps restée limitée, se résumant à un équilibre précaire entre les attentes des uns et des autres : d'un côté, des troupeaux nettoyant les sous-bois mais pas trop gênants et n'empêchant pas la régénération des peuplements, de l'autre des parcours arborés avec un foncier facile à mobiliser constituant des ressources pastorales estivales précieuses (Guérin, 2008). Il s'agit plus d'une cohabitation que d'un véritable travail commun, il convient de parler de pastoralisme forestier et pas encore de sylvopastoralisme. En effet, ce dernier doit associer une production d'élevage et une production forestière sur un même espace. Il faut alors combiner l'amélioration de la ressource pastorale, par la conservation de l'effet bénéfique de l'arbre sur le sous-bois et les animaux, avec l'objectif forestier de production et de protection, par la valorisation et l'entretien pastoral du sous-bois (Laffont, 2008). Il nécessite donc la mise en œuvre d'actions pastorales et forestières dans un système gagnant-gagnant. Si les éleveurs sont largement convaincus de l'intérêt de ces actions, les forestiers semblent encore un peu septiques et nous n'en sommes qu'au stade des expérimentations en termes de gestion sylvopastorale des massifs forestiers (Laffont, 2008).

Les bénéfices attendus dépassent le cadre de l'élevage et de la production forestière à travers les retombées économiques potentielles (installation d'éleveurs, création d'emplois agricoles et forestiers, valorisation du matériau bois), la préservation de la biodiversité, la

protection contre l'incendie, la reconquête de terrains en déshérence, la limitation de la pression foncière sur les terres cultivables, ... (Guérin et Paulus, 2009).

4.4. Des usages indirects à ne pas négliger

Comme toutes les forêts, les espaces boisés méditerranéens contribuent à la protection des sols contre l'érosion, à la limitation des crues et au maintien de la biodiversité et des paysages. Ces divers aspects prennent une importance particulière en milieu méditerranéen en raison des spécificités du climat et de son régime pluviométrique, de la fragilité des sols, de l'extraordinaire richesse écologique des habitats et d'une pression humaine très forte.

Espaces boisés, érosion et crues : des résultats positifs mais pas à la hauteur des espérances

La lutte contre les inondations fut à l'origine des grands reboisements dès le XIX^{ème} siècle. Les résultats obtenus, conséquents en termes de reconstitution d'une forêt méditerranéenne, ne sont pas tout à fait à la mesure des espoirs de l'époque. En effet, si ces grands reboisements ont efficacement contenu l'érosion des sols, leurs impacts sur les crues sont beaucoup plus limités comme le montrent tous les travaux réalisés depuis les années 1980 (Cosandey *et al.*, 2003). Ainsi, en région méditerranéenne, c'est plus l'opposition entre sol nu et sol couvert par la végétation, qu'entre les différents types de couverts végétaux, qui impacte le fonctionnement des bassins versants et les crues. Il faut également relever l'importance des sols forestiers dont la structuration, favorable à l'infiltration de l'eau, limite le ruissellement ... que les arbres soient présents ou non. Il s'agit alors d'un bénéfice posthume de la forêt qui est à l'origine de la création de ces sols forestiers qui perdurent après sa disparition. Ces observations, pour décevantes qu'elles puissent paraître, comportent un aspect positif : la prévention des crues ne justifie pas forcément le boisement et la fermeture des milieux.

Espaces boisés et biodiversité : un équilibre fragile

La grande richesse écologique et le fort endémisme des espaces naturels méditerranéens sont liés aussi bien à leurs particularités biogéographiques qu'aux perturbations humaines aussi variées qu'anciennes. Cette biodiversité peut être menacée par deux excès opposés : un excès de perturbations conduisant à une fragmentation puis à une disparition progressive de certains habitats ou, à l'inverse, une absence de perturbations conduisant à l'homogénéisation et la fermeture des milieux. D'autres menaces pèsent également dont la présence de plantes invasives, la surabondance de gibier ou encore une urbanisation anarchique. Face à ces risques, et à d'autres, des mesures de protection et/ou de prévention ont été prises (Natura 2000, réserves

biologiques, Parcs naturels régionaux, Parc national des Cévennes, ...). Cependant les nombreuses initiatives visant à protéger diverses formes de végétation « naturelle » posent la question délicate de « savoir quel est le type de nature que l'on veut protéger ou voir renaître » (Léonard, 2004, p. 180). En effet, l'anthropisation de la zone méditerranéenne est telle qu'il est difficile (voire impossible) de se représenter le fonctionnement et la physionomie d'écosystèmes plus ou moins boisés qui auraient été privés de la tutelle de l'homme. Le cas de la forêt et pelouses des Hautes-Cévennes est à ce titre révélateur. Le Parc national des Cévennes et tous les acteurs de l'aménagement du territoire ont ainsi choisi de préserver et de reconstituer les pelouses d'altitude du Mont Lozère, issues de l'action pluriséculaire de l'homme et de ses troupeaux, en luttant contre la reforestation naturelle à grand frais. Ces pelouses, pourtant aujourd'hui interprétées comme série régressive de la végétation naturelle, revêtent, outre leur valeur écologique incontestable, une valeur culturelle, historique et patrimoniale encore supérieure leur conférant le statut de végétation à protéger « contre vents et marées ». Mais la question va au-delà de la végétation à conserver pour concerner en fait les paysages qui constituent les décors de diverses œuvres qui font aujourd'hui partie intégrante de l'image de la culture méditerranéenne (la Sainte Victoire de Cézanne, les garrigues de Pagnol, ...).

Espaces boisés, cadre de vie apprécié mais menaçant

La population méditerranéenne connaît une augmentation importante depuis plus de trente ans. Ce sont ainsi de nouveaux arrivants, attirés notamment par la durée de l'ensoleillement qui s'installent. « Or, cette propriété du climat présente aussi des inconvénients dont les habitants autochtones ont toujours cherché à s'affranchir » (Léonard, 2004, p. 182) soit dans des habitations enfermées derrière de hauts murs et des villages très compacts aux rues sinueuses soit en entourant les mas agricoles de bouquets d'arbres. Les néo-résidents redécouvrent ces recettes et les zones pavillonnaires s'entourent elles aussi d'arbres. Les résidences secondaires, elles, sont installées de préférence dans des bosquets de pins issus de la déprise agricole. Ainsi, petit à petit, bien des espaces boisés ont pour rôle principal de servir de cadre, rapproché ou lointain, à l'habitat.

5. Conséquences des spécificités de l'écosystème forestier méditerranéen en termes de gestion durable

Chassany (2009, p. 139) affirme que « la forêt méditerranéenne n'est pas une forêt comme les autres » et les différents points abordés dans les pages qui précèdent permettent de disposer de suffisamment d'éléments pour abonder dans ce sens.

5.1. Des différences identifiables à tous les niveaux

Plusieurs traits distinctifs peuvent être dégagés et permettent de distinguer la forêt méditerranéenne des autres forêts de plaines et collines françaises (Fig. 29).

Fig. 29 : Éléments de comparaison de la forêt méditerranéenne et forêts de plaines et collines

	Forêt de plaine ou de colline	« Forêt méditerranéenne »
Conditions naturelles		
Climat	Apport régulier d'eau pendant la saison de végétation.	Sécheresse estivale : déficit hydrique pendant la longue saison de végétation.
Relief	Relief peu contraignant : accès et réalisations de travaux facilités.	Relief contraignant : la forêt est implantée sur des pentes fortes à très fortes rendant l'accès et la réalisation d'opérations forestière difficiles.
Sols	Généralement plus riches et présentant peu de contraintes sauf localement avec l'hydromorphie.	Souvent superficiels, pauvres et fragiles car sensibles à l'érosion.
Végétation et espèces présentes	Forêts fermées (futaies, taillis ou mélange futaie/taillis) dominées par les feuillus. Essences caduques à croissance plus ou moins rapide.	Forêts fermées et forêts ouvertes, matorrals, dominées par les feuillus. Essences frugales, sclérophylles, thermophiles voire xérophiles à croissance très lente. Important endémisme des très nombreuses espèces présentes.
Usages		
Historique, types de forêt	Forêt de subsistance jusqu'au milieu du XIXème siècle puis futaies réglées à bois d'œuvre et plus récemment forêt-loisirs.	Forêt de subsistance jusqu'au milieu du XXème siècle puis forêt-friche/forêt-sanctuaire.
Production et récolte de bois	90 % des forêts de production réellement utilisées pour la production de bois. Production biologique de 7 m ³ /ha/an. Récolte commercialisée de 2,4 m ³ /ha/an (35 % de la production) dont 60 % de bois d'œuvre. Récolte autoconsommée de 1,75 m ³ /ha/an.	40 % des forêts de production réellement utilisées pour la production de bois. Production biologique de 3,1 m ³ /ha/an. Récolte commercialisée de 0,6 m ³ /ha/an (20 % de la production) dont 47 % de bois d'œuvre. Récolte autoconsommée non estimée.
Importance de la filière, emplois	43 entreprises d'exploitation et/ou de sciage pour 1000 ha. 2,4 emplois permanents pour 1000 ha.	3,6 entreprises d'exploitation et/ou de sciage pour 1000 ha. 0,7 emplois permanents pour 1000 ha.
Utilisation agricole	Inexistante ou presque.	Pâturage des forêts ouvertes (dans le cadre de la PFCI essentiellement).
Accueil du public	Fréquentation importante par les populations locales et extra locales pour la pratique de la promenade, d'activités sportives ou d'observations de la flore et de la faune.	

Sensibilité aux aléas		
Tempêtes	Fort	Faible
Incendies	Très faible	Très fort
Rapport forêt/société		
Représentations, perceptions	Forêt = nature Forêt majoritairement résineuse, surexploitée par l'homme, en danger à cause des incendies et des activités humaines.	Forêt transparente, simple élément de décor, symbolisée par la pinède, fragile et à protéger contre les incendies, élément fondamental du patrimoine culturel.
Attentes	Renforcement de la protection contre les excès des hommes et les aléas naturels. Entretien et aménagements légers pour l'accueil du public. Informations voire formations sur l'écosystème forestier et sa gestion.	

Ce sont ainsi des espaces boisés plus fortement marqués par les contraintes naturelles qui se dessinent. Ces multiples freins à la valorisation économique par la récolte de bois se concrétisent logiquement en une déshérence importante des massifs qui, associée à leur grande sensibilité aux incendies et leur richesse biologique, en font aujourd'hui les forêts-friches ou les forêts-sanctuaires décrites par Léonard. Même si c'est moins flagrant, la forêt méditerranéenne se distingue aussi par les perceptions qu'en ont les habitants dont une majorité n'en reconnaît pas le caractère forestier.

5.2. Des différences confirmées par les économistes

L'approche économique par la détermination de la Valeur Economique Totale de la forêt, bien que sujette à discussions, permet une certaine objectivité dans la hiérarchisation des usages. Seule l'étude du projet MEDFOREX fournit une estimation de la VET pour la forêt méditerranéenne. Le résultat est sans surprise et confirme l'impression donnée par l'analyse des usages avec des fonctions économiques extrêmement réduits (12 % de la VET contre 43 % pour la forêt française) au profit des fonctions sociales (55 % de la VET contre 35 %) et, dans une moindre mesure, des fonctions écologiques (33 % de la VET contre 22 %).

Ces données peuvent être complétées avec les résultats de l'analyse conjointe par la méthode des programmes réalisée par Bonnieux, Carpentier et Paoli (2006) dans le cadre de leur étude en vue de l'aménagement et de la protection de la forêt de Bonifatu en Corse. Bien que factuelles et spécifiques à un massif forestier donné les conclusions apportent un éclairage intéressant et certainement assez proche de ce qu'aurait obtenu la même étude sur d'autres massifs méditerranéens. Ainsi les projets visant à faciliter l'accès du massif au public ou à améliorer l'accueil du public sont-ils globalement rejetés aussi bien par les résidents (ce qui est compréhensible puisqu'ils sont susceptibles d'en subir les désagréments !) que les visiteurs eux-mêmes (qui craignent sans doute la perte l'aspect « nature sauvage »). A l'opposé, les projets de protection renforcée contre les incendies et de protection de la faune et de la flore sont largement

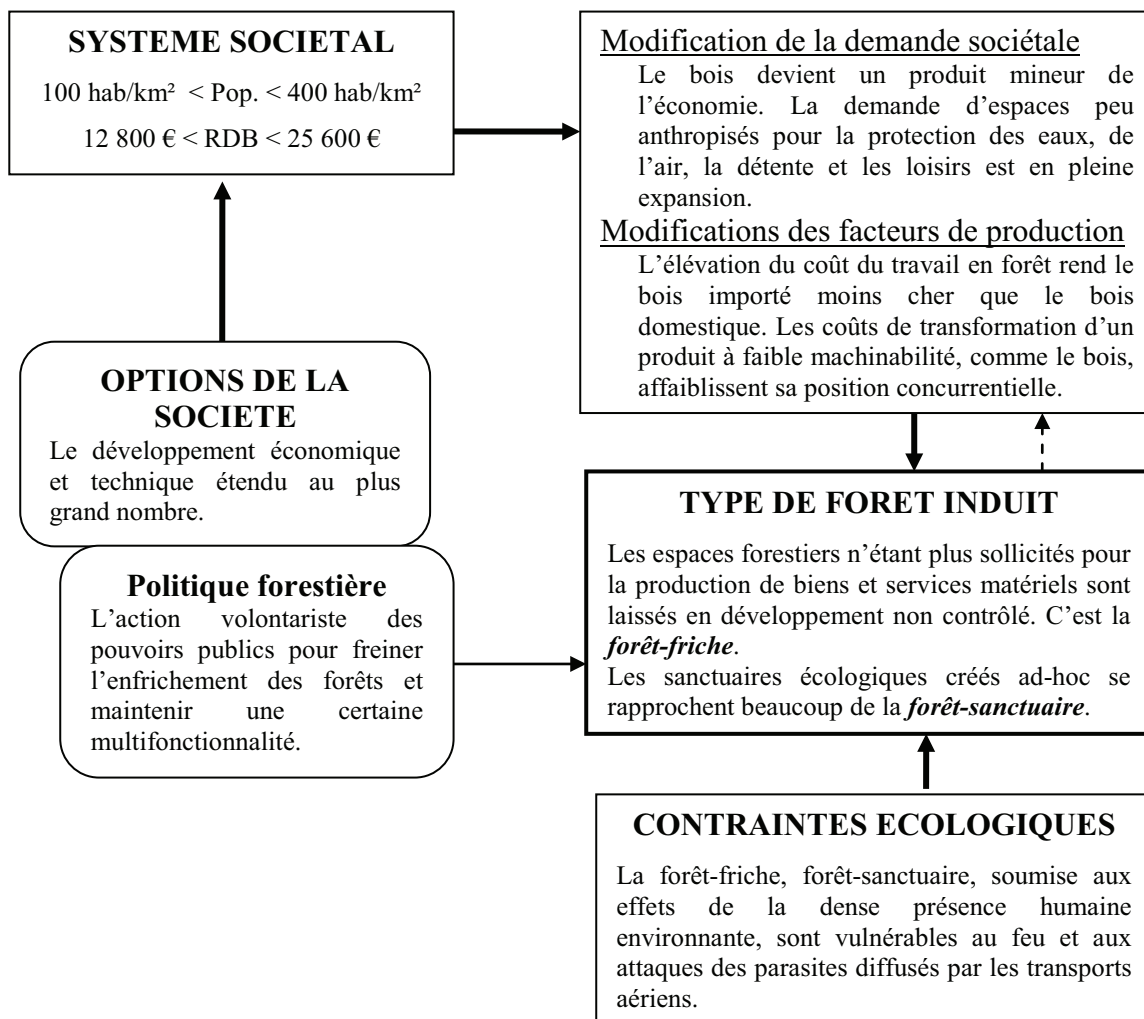
acceptés malgré les contraintes qu'ils peuvent induire, tant en terme de liberté de circulation ou d'activités qu'en terme financier avec une augmentation du tarif de parking pour les uns et des impôts locaux pour les autres. Cette enquête montre ainsi un rééquilibrage entre les aspects écologiques et les aspects sociaux, ceux-ci étant bien difficiles à dissocier.

5.3. Des différences qui se traduisent par un type de forêt spécifique

L'ensemble des éléments énoncés nous place dans le schéma dressé par Léonard (2003) dans son analyse du recul de la forêt productive au profit de la forêt-sanctuaire ou forêt-friche (Fig. 30). Cette forêt-friche, constituée d'espaces boisés non gérés et plus ou moins laissés à l'abandon, se fermant (s'enfrichant) et colonisant les milieux ouverts, correspond bien au portrait dressé dans les pages qui précèdent.

Fig. 30 : Facteurs sociétaux suscitant la forêt-friche ou forêt-sanctuaire

D'après Léonard, 2003, p. 182



Cependant la montée de l'écologisme et de la demande de loisirs verts fait apparaître un nouveau type de forêt intermédiaire entre la forêt productive et la forêt-friche. Il s'agit de la « forêt-loisirs/forêt-protection » (Léonard, 2003), forêt gérée, ou tout au moins entretenue, voire équipée pour l'accueil du public et/ou la protection du milieu naturel. Les espaces boisés méditerranéens se situent certainement quelque part entre la forêt-friche/forêt-sanctuaire et la forêt-loisirs/forêt-protection, la différence entre ces deux types restant sans doute assez ténue sur le terrain et plus liée à des volontés et politiques des propriétaires et gestionnaires de ces milieux qu'à des éléments du cadre naturel.

5.4. Des différences qui conditionnent la mise en œuvre de la gestion durable des forêts

Ecosystème particulier, dont l'appellation même de forêt peut être discutée, faisant ainsi préférer le terme d'espaces boisés, la forêt méditerranéenne relève pourtant du champ d'application de la gestion durable, tout au moins de ces principes. Cependant, en raison des spécificités évoquées précédemment, la mise en œuvre de la durabilité dans ces espaces boisés se heurte à plusieurs freins qui peuvent paraître insurmontables.

Le premier écueil est temporel : la forêt méditerranéenne est « une forêt en sursis, condamnée tôt ou tard à disparaître dans les flammes ! » (Brédif, 2002, p. 190). En effet, les statistiques et le bon sens n'incitent pas les gestionnaires et les propriétaires à investir du temps, de l'énergie et de l'argent dans une forêt qui semble devoir être détruite par le feu à plus ou moins court terme. De plus, outre le feu, ennemi connu et contre lequel on sait lutter plus ou moins efficacement, une autre menace plane, celle du réchauffement climatique et de ses conséquences potentiellement catastrophiques. Ainsi, sur un plan temporel, les espaces boisés méditerranéens sont l'archétype même du milieu non-durable, dans lequel ne serait-ce qu'envisager la mise en œuvre d'une gestion durable relèverait d'un acte de foi et nécessiterait une détermination hors du commun.

La seconde pierre d'achoppement concerne la motivation et l'implication des forestiers : la forêt méditerranéenne est « une forêt dont les bois ne valent rien ou à peu près, quand ils ne coûtent pas ! » (Brédif, 2002, p. 191). De plus, bien que ce soit pour ces forêts que les fonctions non marchandes ont été mises en exergue le plus tôt, les retombées financières se font toujours attendre et la forêt méditerranéenne continue de ne rien rapporter à son propriétaire. Et pourtant, aujourd'hui la plupart des démarches liées à la gestion durable, comme l'écocertification par

exemple, utilisent le levier économique, à travers le « risque marché », pour convaincre les propriétaires et les professionnels de la filière de modifier et/ou d'adapter leurs pratiques.

Il est difficile, dans ce contexte, d'imaginer la mise en œuvre d'une gestion durable centrée sur la forêt telle qu'elle se dessine dans les politiques locales, nationales ou internationales actuelles. En effet, la forêt méditerranéenne peut, moins encore que les autres, être gérée seulement pour elle-même. Mermet l'affirmait déjà en 1999, dans un entretien avec Kalaora intitulé de façon un peu provocatrice « la forêt méditerranéenne ou l'enjeu d'un non-enjeu », en insistant sur le fait que la forêt méditerranéenne ne fait plus problème en tant que forêt mais en termes de gestion de l'espace rural, urbain méditerranéen. Cette gestion territoriale doit cependant prendre garde de ne pas cantonner les espaces boisés au simple rôle de décor ou de milieux naturels à mettre sous cloche. Ils comportent leurs propres enjeux de gestion qui dépassent bien souvent le strict cadre forestier.

Ces enjeux et la place des espaces boisés dans les politiques de développement local ont été longuement abordés lors des Etats généraux de la forêt méditerranéenne en 2005 au cours desquels a également été discuté et élaboré le Manifeste de la forêt méditerranéenne. Nous pouvons ainsi, grâce à ces réflexions et à notre analyse des spécificités des espaces boisés méditerranéens, dresser les contours des grands enjeux de l'intégration de la dimension forestière dans le développement durable des territoires méditerranéens avant de nous interroger sur les outils et l'échelle territoriale les plus appropriés à sa mise en œuvre.

5.4.1. Revenir aux sources du développement durable

Aborder les enjeux de la gestion des espaces boisés méditerranéens renvoie systématiquement à leurs deux caractéristiques essentielles : des espaces multi-usages et des écosystèmes riches et fragiles. Ces deux aspects ramènent l'homme au cœur des préoccupations soit en tant que bénéficiaire de services, soit en tant que source des risques ou encore en tant que gestionnaire et protecteur.

Des besoins à satisfaire

Les espaces boisés ont été à la base de l'économie rurale méditerranéenne en permettant la satisfaction des besoins essentiels des usagers jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Aujourd'hui, ils ne répondent plus aux besoins matériels que l'économie mondialisée permet de satisfaire dans des conditions économiques et de confort nettement meilleures que ce qu'autorise le milieu méditerranéen. L'économie locale est surtout tournée vers les services et/ou le tourisme pour lequel « la colline » constitue un décor participant fortement à l'attrait du territoire. Pour les

populations locales, ces espaces sont aujourd'hui un cadre de vie unique et des lieux de loisirs et de recherche d'une naturalité propice au ressourcement personnel. Ils constituent aussi un couvert végétal qui assure la protection des sols contre l'érosion et la régulation du régime des cours d'eau face à un régime pluviométrique propice aux inondations et coulées de boue comme les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles l'ont montré et le XXI^{ème} le rappelle encore.

On voit donc bien des espaces indispensables à la satisfaction de nombreux besoins même si ce ne sont plus des besoins matériels directs et que certains ne sont que latents, non exprimés et restent encore à préciser. Nous touchons là le paradoxe de la gestion forestière en Méditerranée soulevé par Gauer, alors ambassadeur délégué à l'environnement, lors des Etats généraux de la forêt méditerranéenne, à savoir que « le propriétaire perçoit uniquement le produit de la ressource ligneuse, qui est faible, voire insignifiant. (...) Or, dans le même temps, les forêts rendent un certain nombre de services globaux, tels que le stockage du carbone, un rôle dans le cycle de l'eau (...), des services récréatifs et culturels... Tous ces services ne sont pas ou très peu rémunérés. » (Gauer, 2006, p. 203-204).

Une biodiversité entretenue puis mise en danger par l'homme

Le milieu méditerranéen est naturellement propice à la biodiversité tant végétale qu'animale mais l'ancienneté et l'ampleur de son anthropisation font qu'il est difficile aujourd'hui de distinguer la part du naturel et de l'anthropique dans sa richesse écologique actuelle. On peut donc affirmer, sans prendre trop de risque, que cette richesse, qui fait du bassin méditerranéen un des hauts lieux de la biodiversité mondiale, est liée à l'action de l'homme qu'elle ait été positive ou négative. L'homme a ainsi, au cours des siècles, plus ou moins ouvert le milieu et sélectionner directement ou indirectement telles ou telles espèces par les défrichements, l'usage du feu ou le pâturage (Vernet, 1997 ; Bergaglio *et al.*, 2006). Mais alors que l'on reconnaît tout juste cette richesse, elle se trouve fortement menacée par l'homme lui-même à cause de ses activités mais aussi de son inaction.

La forêt méditerranéenne ne répondant plus aux besoins matériels directs de ses propriétaires et autres usagers, elle est tombée en déshérence depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Cet abandon de gestion et d'entretien se traduit par un regain forestier et une fermeture de plus en plus importante des milieux néfaste au maintien de la biodiversité. Parallèlement, les espaces naturels non entretenus voient leur biomasse combustible augmenter considérablement conduisant ainsi à un accroissement du risque incendie. Incendies dont l'homme est par ailleurs directement (par imprudence ou malveillance) ou indirectement (par ses installations et équipements) à l'origine dans plus de 95 % des cas. C'est essentiellement le développement de

l'urbanisation, et de l'extension de l'interface espaces boisés/habitat qui en découle, qui pose problème aujourd'hui en matière d'incendies puisque la majorité des feux non intentionnels démarre au niveau de celle-ci.

Autre menace liée aux activités humaines, mais à l'échelle mondiale, le changement climatique pourrait s'avérer catastrophique pour les espaces boisés méditerranéens à tel point que l'on peut penser que « la question de la forêt méditerranéenne pourrait bien ne plus se poser dans un ou deux siècles » (Acot, 2008, p. 117). Le problème dépasse ici très largement le strict cadre méditerranéen mais une partie des réponses à apporter pour s'adapter et accompagner l'adaptation des espaces boisés à ce réchauffement sont locales. Imaginer et mettre en œuvre de nouvelles techniques et méthodes de gestion, observer et analyser les évolutions, diffuser l'information et les connaissances sont, dans ce cadre, autant d'enjeux et de priorités pour une gestion durable des territoires.

La nécessité d'une approche globale

Les espaces boisés méditerranéens sont donc des écosociosystèmes qu'il faut protéger non pas uniquement pour des motifs de conservation de milieux écologiquement riches mais aussi, et surtout, pour leurs contributions essentielles au développement des territoires. Leur dégradation trop importante voire leur disparition est toujours catastrophique avec les phénomènes d'érosion et/ou de désertification qui s'ensuivent et qui peuvent rendre caduque tout autre projet de développement quel qu'il soit. Or, force est de constater que la « prise en compte de l'importance des espaces forestiers méditerranéens dans les enjeux globaux de développement durable et de régulation de climat est aujourd'hui trop faible dans les politiques méditerranéennes. » (Luigi, 2006, p. 185). Il s'agira donc d'imaginer et de définir, à l'échelle d'un territoire pertinent, de nouveaux équilibres économiques, assurant une juste répartition des charges et des fruits, propres à motiver les propriétaires. Ces derniers en tant que maîtres du foncier restent les plus à même de l'entretenir et de le mettre en valeur, ce qui constitue la première étape de la protection des espaces boisés et de leur contribution au développement local.

Ces différents points renforcent la nécessité d'appréhender la gestion durable de ces espaces boisés à l'échelle territoriale. Cette gestion durable ne peut pas se contenter d'une approche écosystémique ou intégrée mais doit se rapprocher d'une gestion communautaire laissant une large place aux démarches participative.

5.4.2. S'appuyer sur des expériences et des initiatives réussies

Diverses solutions et politiques ont déjà été identifiées voire mises en œuvre localement, nous permettant de disposer aujourd'hui de retour d'expériences à valoriser. Parmi celles-ci nous pouvons citer cinq pistes de travail qui ont pu faire leurs preuves et/ou qui semblent faire consensus chez les acteurs de la gestion forestière.

Promouvoir le bois-énergie

La forêt méditerranéenne produit peu mais son accroissement biologique annuel est très supérieur aux prélèvements ce qui amène une capitalisation des peuplements d'où des risques accrus d'incendie de forte puissance. Le réchauffement climatique va sans doute accentuer ce phénomène par deux biais. Les dépérissements forestiers, visibles depuis 2003 déjà, augmentent considérablement la biomasse combustible au sol et les adaptations de la gestion sylvicole qui semblent s'orienter vers des peuplements plus clairs, moins gourmands en eau et donc, on l'espère, plus résistants à la sécheresse. Il faudra donc trouver des débouchés pour ses bois de faible valeur et/ou mort. Ainsi, une installation raisonnée de chaufferies bois collectives ou individuelles, accompagnée de la constitution de réseaux solides d'approvisionnement en bois locaux, pourrait-elle redonner une valeur à ces bois et inciter quelques propriétaires à entreprendre des opérations de gestion forestière qui en plus de répondre à leurs besoins économiques directs participeraient à la PFCI, à la politique de développement des énergies renouvelables, à la conservation de la biodiversité par l'ouverture ou réouverture du milieu voire à la création d'emplois locaux.

Encourager le sylvopastoralisme

Déjà largement utilisé en PFCI sous sa forme la plus restrictive de pâturage en milieu boisé, le sylvopastoralisme peut devenir un mode de gestion forestière à part entière. Les différents programmes d'études qui se succèdent depuis les années 1990 sont concordants pour affirmer les intérêts du développement des techniques sylvopastorales pour l'éleveur, le sylviculteur mais aussi pour l'économie locale. De plus, les techniques sylvicoles préconisées s'orientent, tout comme celles proposées pour l'adaptation des peuplements au réchauffement climatique, vers une diminution des densités des peuplements pour favoriser le développement de la strate herbacée pâturée par le bétail.

« Domestiquer » le feu pour mieux le combattre

« Le feu est un mauvais maître, mais un bon serviteur », c'est en s'appuyant ce proverbe finlandais que les promoteurs des techniques de brûlage dirigé ont construit leurs actions. En effet, plus les méthodes de prévention et de lutte contre les incendies seront efficaces, plus les quelques feux qui s'échapperont seront puissants et dévastateurs. Il convient alors d'agir directement sur la biomasse combustible en empêchant son accumulation, ce que permet un brûlage dirigé judicieusement combiné avec le pastoralisme et les récoltes forestières. Il s'agit en fait de réintroduire, sous un contrôle strict, une technique ancestrale d'entretien des milieux naturels méditerranéens qui a façonné les écosystèmes notamment des montagnes méditerranéennes. Outil de gestion de l'espace, le brûlage dirigé peut aussi être utilisé dans le cadre du maintien des milieux ouverts (en faveur de l'aigle de Bonelli par exemple comme dans le Parc Naturel Régional du Lubéron ou du mouflon dans le massif du Caroux dans l'Hérault), de l'entretien des tourbières (cas de la tourbière des Narcettes dans l'Ardèche) ou encore des interventions en réserve biologique domaniale (opération Natura 2000 sur le Mont Ventoux) (Rigolot, 2003). Ces usages du brûlage dirigé font d'ailleurs l'objet, depuis 2006, du programme européen de recherche *Fire Paradox* (Rigolot, 2009).

Développer des produits touristiques

Les expériences de Forestour en forêt privée ou Retrouvance, en forêt domaniale, prouvent que les gestionnaires et propriétaires forestiers peuvent s'impliquer directement et tirer les fruits de l'accueil du public. Ces actions permettent aussi de se rapprocher des professionnels du tourisme et de mettre en place des partenariats commerciaux dans un système gagnant/gagnant. Forestour a également montré que grâce à cette activité d'accueil, les espaces boisés s'en trouvent mieux entretenus et les propriétaires plus réactifs pour la remise en état suite à des dégâts liés à un aléa climatique. Dans ces conditions, le tourisme vert peut alors devenir le moteur de la gestion des espaces boisés et de l'implication des propriétaires dans des démarches de développement local.

Valoriser les productions locales

Les espaces naturels et/ou cultivés méditerranéens procurent de nombreux produits locaux dont la valorisation est susceptible de procurer un revenu, ou un complément de revenu, au propriétaire et de générer des emplois locaux. On peut évoquer ici le liège (Piazzetta, 2006), les truffes (Diette et Lauriac, 2004), les olives, la châtaigne (Avias, 2006), les parfums ou encore les plantes médicinales qui peuvent en outre revêtir un fort caractère identitaire et culturel.

Installer ou relancer ces filières de production et de commercialisation chaque fois que c'est possible peut garantir un regain d'intérêt pour des espaces plus ou moins abandonnés et conduire, à minima, à leur entretien voire à la mise en place de nouvelles cultures (oliveraies, plantes aromatiques, ...) constituant autant de coupures vertes dont le rôle dans la PFCI n'est plus à démontrer.

5.4.3. Rassembler les acteurs autour d'un projet de territoire

Ces différents axes de travail ont en commun d'avoir des impacts positifs aussi bien en termes économiques, qu'en termes écologiques ou sociaux au niveau d'un territoire, donc de participer à son développement durable. Cependant, ils ne sont ni l'un ni l'autre des solutions uniques ou une panacée. C'est plus certainement dans une combinaison équilibrée et adaptée au territoire de ces démarches, et d'autres à imaginer et/ou à diffuser, que résident les réponses à la gestion durable des espaces boisés méditerranéens. Autre point de convergence de toutes ces actions, leur caractère multi-acteurs. Aucune ne peut être menée à bien par un propriétaire ou un professionnel seul. Elles font toutes appel à des compétences variées, doivent porter sur des surfaces conséquentes et nécessitent une étroite collaboration de tous les acteurs qui peuvent être très nombreux dès que l'on s'intéresse à la forêt privée. En effet, on touche ici à l'un des freins à la gestion des espaces boisés, qu'ils soient méditerranéens ou non, le morcellement et l'éclatement de la propriété³⁴. Comment envisager, lorsque l'on possède un ou deux hectares, voire moins de un hectare de forêt, de mettre en place des actions de sylvopastoralisme, d'accueil du public ou même de mettre sur le marché des lots de bois susceptibles d'intéresser les acheteurs ? C'est bien sûr illusoire. Il faudra donc être capable de mobiliser et d'impliquer un grand nombre de propriétaires au profil, attentes et moyens différents, mais aussi des agriculteurs, des chasseurs, des professionnels du tourisme, des écologistes, ... soit l'ensemble des acteurs et usagers de la gestion des espaces boisés. Ainsi, ici plus qu'ailleurs, l'enjeu premier de la gestion durable est de stimuler l'engagement des hommes dans un projet global de développement local intégrant les espaces boisés.

34 Plus de 80 % des propriétaires privés des régions PACA et LR possèdent moins de 10 ha et ils représentent moins de 30 % de la surface des forêts privées (Luigi, 2006).

Chapitre III

De la théorie à la pratique dans la forêt méditerranéenne : politiques publiques, outils et territoires

Forêt particulière mais forêt malgré tout, la forêt méditerranéenne et sa gestion relèvent de la politique forestière telle qu'elle est définie par le livre préliminaire du code forestier. Ce dernier précise ainsi que si la politique forestière « relève de la compétence de l'Etat qui en assure la cohérence nationale » (art. L2), « sa mise en œuvre peut être adaptée au niveau régional ou local » (art. L1) ouvrant ainsi la voie à la contractualisation entre les collectivités territoriales et l'Etat mais aussi à la mise en œuvre de politique forestière de territoire. Par conséquent l'Etat et les collectivités territoriales doivent intégrer la forêt dans leurs politiques publiques et mettre en place les outils administratifs, techniques et financiers nécessaires.

Mais quelle est la place de la forêt méditerranéenne dans ces politiques ? Comment les collectivités territoriales de la région méditerranéenne ont-elles adapté ces politiques à la réalité de leur forêt ? Existe-t-il une politique forestière méditerranéenne ? Autant de questions qui soulèvent en fait celle de la reconnaissance de la forêt méditerranéenne par les pouvoirs publics et les acteurs locaux et donc de leur implication dans la mise en œuvre de sa Gestion Durable.

1. La forêt méditerranéenne dans les politiques publiques

La prise en compte de la forêt méditerranéenne dans les politiques publiques, et notamment la politique forestière, en France est le fruit d'une histoire chaotique marquée par des conflits parfois violents entre les forestiers et les paysans. Ce lourd passé (passif), bien que souvent inconnu des habitants actuels de ces régions, a laissé des traces indélébiles aussi bien dans les paysages (reboisement de plusieurs milliers d'hectares) que dans l'image des forestiers auprès des populations locales.

1.1. Naissance et prise en compte de la forêt méditerranéenne en France

« Au début du XIX^{ème} siècle, la forêt méditerranéenne n'existe pas », cette affirmation de Chalvet (2001, p. 2) peut surprendre aujourd'hui tant l'existence immuable de la forêt méditerranéenne semble une évidence naturelle. En fait, sous l'Ancien Régime, et jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, la forêt est relativement rare dans la zone littorale et son extension dans l'arrière pays est loin d'atteindre le niveau actuel. Ainsi, en 1911, la carte d'occupation des sols de Vidal de la Blache ne fait figurer que deux ensembles boisés dans le midi méditerranéen (les Maures et l'Estérel). L'administration elle-même fait peu de cas, voire ignore totalement la forêt du pourtour méditerranéen (au même titre bien souvent que les zones de montagne) au profit des futaies et taillis-sous-futaie de plaine de la moitié nord de la France. Ce désintérêt peut se lire à quatre niveaux : l'organisation des structures administratives, la négation du caractère forestier des espaces boisés méditerranéens, l'absence d'une sylviculture spécifique et la non reconnaissance des spécificités des agrosystèmes méditerranéens (Fesquet, 2006). Ce sont les conditions de mise œuvre du code forestier de 1827 puis des lois sur la RTM à partir de 1860 qui montrent ce désintérêt à travers les nombreux conflits, parfois violents, qu'elles ont généré (Fesquet, 2002). Le forestier devient ainsi « l'homme du Nord » ignorant la réalité écologique, culturelle et économique du midi méditerranéen qui chasse les paysans des forêts, détruisant le fragile équilibre du système agro-sylvo-pastoral qui assure la survie des populations. Ainsi, la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle est une période de conflits ouverts entre les forestiers et les communautés paysannes. C'est finalement l'exode rural qui tranchera le débat en laissant le champ libre aux forestiers par faute de « combattant ».

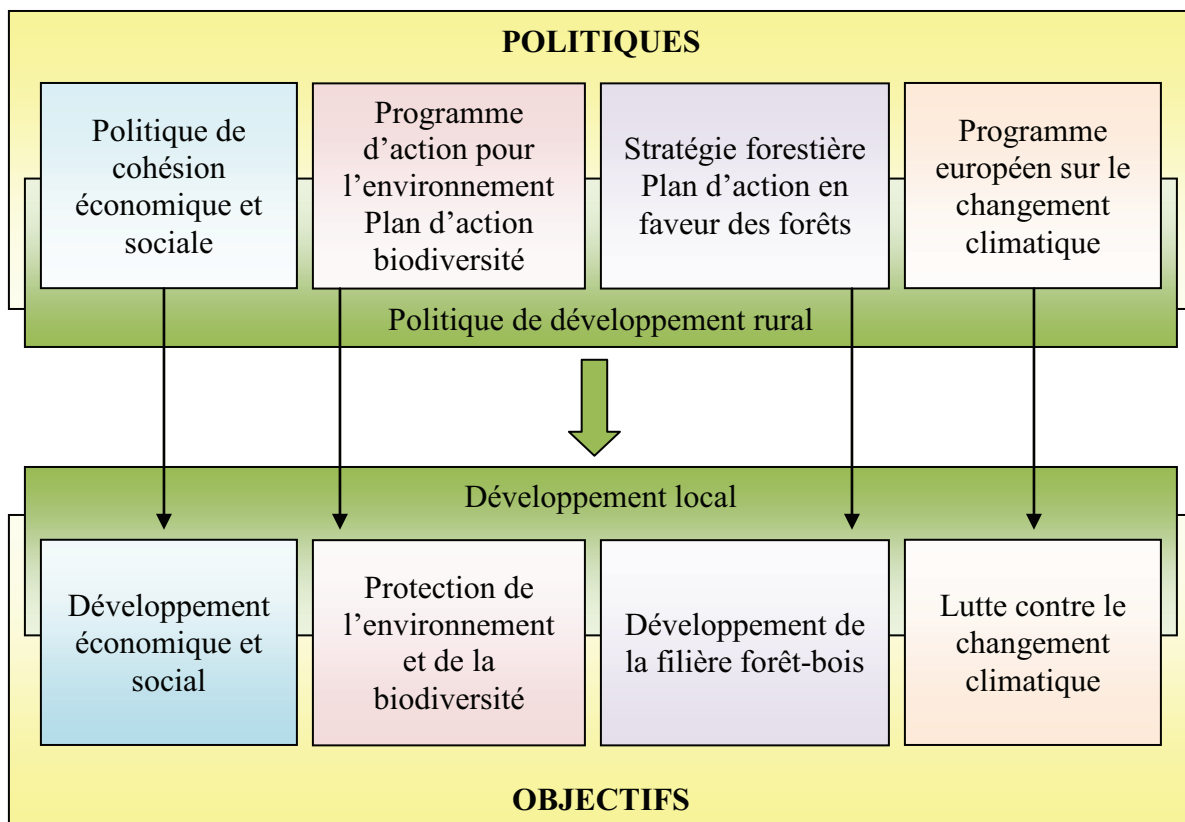
Parallèlement, l'idée de forêt méditerranéenne commence à germer au fil de l'effritement des anciennes relations des hommes et des bois en raison des bouleversements liés à l'industrialisation, la forte pression démographique, l'ouverture de l'Europe sur la Méditerranée ou encore la colonisation (Chalvet, 2001). Mais, plus encore, c'est par réaction à l'imposition par l'administration de techniques et de modèles forestiers étrangers au monde méditerranéen que s'est développé le concept de forêt méditerranéenne en s'appuyant sur les travaux scientifiques des botanistes, climatologues et écologistes dès la fin du XIX^{ème} siècle. Ce sont ensuite la ligue forestière internationale *Silva Mediterranea* (à partir de 1922) puis la sous-commission aux questions forestières méditerranéennes de la FAO (à partir de 1948) qui vont fixer l'idée et l'image de la forêt méditerranéenne à travers leurs travaux scientifiques et techniques aboutissant à sa connaissance statistique et à sa cartographie. Toute cette période est marquée par une grande permanence du discours sur la dégradation des forêts méditerranéennes, le poids de l'élevage, les méfaits du feu et sur la nécessité de la protection des peuplements et du

reboisement (Chalvet, 1997). Il faut attendre les années 1960-1970 pour qu'intervienne une réelle reconnaissance publique et que la forêt méditerranéenne devienne « un patrimoine naturel à sauvegarder une sorte de musée vivant du passé » (Chalvet, 2001, p. 3).

1.2. Une prise en compte timide de la forêt méditerranéenne dans les politiques publiques

La multifonctionnalité et les usages multiples de la forêt obligent à la prendre en compte dans de nombreuses politiques sectorielles mais aussi à définir un outil assurant la cohérence de l'ensemble : c'est la politique de Développement Rural qui peut jouer ce rôle (Fig. 31).

Fig. 31 : Développement rural et politiques sectorielles



1.2.1. Le développement rural : une volonté de développement durable

Cette politique, qui existe depuis de nombreuses années à travers les fonds structurels de la Politique agricole commune, a été grandement renforcée en 1999 de par son instauration comme deuxième pilier de la PAC et les stratégies de Lisbonne (2000) puis de Göteborg (2001).

- a) Trois axes de travail et une méthodologie tournée vers le développement durable

L'évaluation du premier programme pour la période 2000-2006 a permis de redéfinir les objectifs et de modifier les outils financiers en allant vers une simplification des procédures pour les porteurs de projets. Le programme en cours pour la période 2007-2013 s'appuie sur les orientations stratégiques communautaires et les stratégies ou programmes nationaux éventuellement déclinés au niveau régional (Fig. 32).

Fig. 32 : La politique de développement rural

Finalité	<p align="center"><u>Stratégie de Lisbonne – Stratégie de Göteborg</u></p> <p>Faire de l'Union européenne « l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde, basée sur la connaissance, capable d'atteindre un développement économique durable avec plus d'emplois et de meilleure qualité et davantage de cohésion sociale » dans le respect des principes du développement durable et notamment de sa dimension environnementale.</p>
Axes et objectifs	<p align="center"><u>Règlement (CE) n° 1698/2005</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation ; - Axe 2 : Améliorer l'environnement et l'espace rural par un soutien à la gestion des terres ; - Axe 3 : Améliorer la qualité de la vie en milieu rural et la promotion de la diversification des activités économiques.
Outil Financier	<p align="center">Un outil unique : le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)</p>
Outils de programmation pour la période 2007-2013	<p align="center"> <u>Niveau européen</u> Orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural <u>Niveau national</u> Plan Stratégique National (PSN) Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) <u>Niveau régional</u> Document Régional de Développement Rural (DRDR) </p>
Domaines et priorités d'intervention	<p align="center"><u>Quatre priorités</u></p> <p align="center"> Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier ; Amélioration de l'environnement et du paysage ; Amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et encouragement de la diversification de l'économie rurale ; Constitution de capacités locales pour l'emploi et la diversification. </p>

Cette politique s'affiche assez clairement, au moins dans les objectifs et les priorités, dans une logique de développement durable avec des axes d'intervention correspondant aux trois piliers initiaux du développement durable. On peut également relever le caractère multisectoriel et l'impératif, sous-jacent, d'une gestion territoriale du développement. D'ailleurs les moyens et méthodes préconisés prônent la gouvernance des territoires, considérée comme une des clés de la

réussite par les orientations stratégiques communautaires³⁵, à travers la démarche LEADER qui constitue le quatrième axe du FEADER.

b) Le développement rural : outil financier de la politique forestière européenne

Bien que « le traité instaurant la Communauté européenne ne prévoit pas de politique commune spécifique en matière de sylviculture » (Résolution du Conseil de l'Union Européenne, 1998, p.1), le Conseil de l'Union Européenne a adopté une stratégie forestière commune en 1998, en vertu du principe de subsidiarité. Celle-ci sera ensuite traduite, en juin 2006, en Plan d'action en faveur des forêts pour la période 2007 - 2011. Ces deux documents ont pour vocation de dresser les principes sur lesquels les politiques nationales doivent s'appuyer. Fruits de l'approche fonctionnaliste de la gestion durable, ces documents prônent une gestion multifonctionnelle qui doit être soutenue par l'activité économique à même de dégager des revenus en vue de financer les éventuels surcoûts liés à la prise en compte des autres fonctions.

Cependant, l'Union Européenne ne peut pas influencer directement, voire imposer, les mesures nationales en faveur des forêts. C'est donc par l'incitation financière via le FEADER que le Conseil cherche à orienter les politiques forestières des Etats membres avec l'objectif de promouvoir et faciliter la mise en œuvre de la Gestion Durable des forêts. C'est donc sans surprise que les objectifs poursuivis par le Plan d'action en faveur des forêts correspondent parfaitement aux quatre axes de la politique de développement rural, voire en reprennent les termes (Fig. 33). C'est aussi tout naturellement que l'on retrouve des objectifs stratégiques et opérationnels liés à la forêt dans chacun des trois premiers axes de la politique de développement rural ainsi que des mesures forestières au sein du programme FEADER.

La résolution de 1998 et le Plan d'action insistent également sur trois aspects : l'intégration des forêts et de leurs produits dans les autres politiques sectorielles avec une meilleure coordination de toutes ces politiques à l'échelle territoriale ; la nécessité d'approches et d'actions spécifiques pour les différents types de forêts, ce qui impose donc de travailler à des échelles locales et d'y définir des objectifs et priorités différents ; la nécessité de la mise en œuvre d'une gouvernance et de mesures contractuelles en vue d'assurer des contreparties équitables aux services non marchands rendus par la forêt.

35 « Une gouvernance de qualité est donc importante pour aborder avec succès la dimension territoriale. » Décision du Conseil du 6 octobre 2006 relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion, Journal officiel de l'Union européenne L 291, p. 29.

Fig. 33 : Objectifs comparés des politiques de développement rural et forestière de l'Union Européenne

Politique de développement rural (Règlement CE n° 1698/2005)	Plan d'action en faveur des forêts
<u>Axe 1</u> : Améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation.	<u>Objectif 1</u> : « Améliorer la compétitivité à long terme de la sylviculture et accroître l'utilisation durable des produits et services forestiers. »
<u>Axe 2</u> : Améliorer l'environnement et l'espace rural par un soutien à la gestion des terres.	<u>Objectif 2</u> : « Protéger et renforcer de façon appropriée la biodiversité, le piégeage du carbone, l'intégrité, la santé et la résilience des écosystèmes forestiers à diverses échelles géographiques. »
<u>Axe 3</u> : Améliorer la qualité de la vie en milieu rural et la promotion de la diversification des activités économiques.	<u>Objectif 3</u> : « Contribuer à une meilleure qualité de vie en préservant et en améliorant les dimensions sociale et culturelle des forêts. »
<u>Axe 4</u> : Approche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)	<u>Objectif 4</u> : « Améliorer la cohérence et la coopération intersectorielle afin d'équilibrer les objectifs économiques, environnementaux et socioculturels à divers niveaux organisationnels et institutionnels. »

c) Le développement rural et politique forestière en France

La France a élaboré pour la période 2007-2013 six Programmes de développement rural (PDR) : un pour l'hexagone hors Corse, appelé Programme de développement rural hexagonal (PDRH), un pour la Corse et un pour chaque département d'outre-mer. La forêt et la filière forêt-bois sont systématiquement prises en compte dans ces documents. Mais le secteur forestier bénéficie d'un « traitement de faveur » à travers la définition d'un volet forestier du PRDH qui définit les actions prioritaires dans chacun de ses trois principaux axes. Ce volet permet ainsi d'imposer le FEADER comme l'outil financier européen en faveur des forêts en complément des financements nationaux liés à la politique forestière nationale. Les actions privilégiées et financées dans ce cadre concernent l'ensemble des aspects de la gestion forestière (boisement, amélioration des peuplements, reconstitution des peuplements suite aux catastrophes naturelles, protection de la forêt, protection des sols, biodiversité, exploitation forestière, ...) mais aussi les actions en faveur de la définition et de la mise en œuvre de stratégie locale de développement intégrant la forêt. Peuvent ainsi bénéficier des financements FEADER aussi bien les propriétaires forestiers quels qu'ils soient, les gestionnaires privés ou publics, les entreprises de la filière mais aussi des porteurs de projets collectifs tels que les Etablissements publics de coopération intercommunale, les Parcs naturels régionaux ou encore les CRPF.

En parallèle à ce volet forestier du PDRH, la politique forestière française est définie par le code forestier et le Programme forestier national pour la période 2006-2015, prolongement

du Plan d'action de l'Union européenne. Les objectifs généraux de cette politique et les moyens d'actions préconisés rejoignent ceux du développement rural. Elle est ainsi marquée par la volonté d'intégrer la politique forestière aux autres politiques sectorielles et une mise en œuvre locale avec des priorités redéfinies au regard « des spécificités ou des contraintes naturelles d'exploitation des forêts montagnardes, méditerranéennes et tropicales et des forêts soumises à une forte fréquentation du public » (art. L1 du code forestier). Enfin, elle privilégie les mesures incitatives et contractuelles à l'échelle de territoires pertinents. Ce sont ici les Chartes forestières de territoire (voir p. 136) qui sont évoquées. Les CFT affichent le même esprit que celui voulu par la démarche LEADER avec les mêmes interrogations et difficultés inhérentes à la définition du territoire et au choix (ou la constitution) de la structure porteuse (Tillier, 2007 ; Bontron, 2008).

d) La Région, premier niveau de territorialisation

Face à la diversité du territoire national, la programmation de la politique de développement rural se décline à deux niveaux : un socle commun ou socle national et ses adaptations régionales. Le socle commun comprend des mesures identiques sur l'ensemble du territoire du programme et permet de garantir le financement équitable des mesures jugées prioritaires à l'échelle nationale dont les principales mesures forestières (plan « châblis » de reconstitution des forêts suite aux tempêtes de 1999, desserte en forêt pour la mobilisation de la ressource en bois, amélioration de la valeur économique des forêts). Cette répartition des compétences avec une prise en charge nationale du volet forestier (hors boisement des terres agricoles, agroforesterie et financement des opérations Natura2000) confirme la volonté de l'Etat de garder la main sur la politique forestière, conformément aux dispositions du livre préliminaire du code forestier, mais aussi son importance nationale. Ce socle commun est ensuite décliné au niveau régional par les Documents régionaux de développement rural (DRDR) qui ont pour objectif de définir les priorités locales permettant de fixer la répartition des fonds alloués en complément des fonds nationaux. Concernant la forêt, la marge de manœuvre régionale reste relativement limitée et concerne principalement des mesures de protection (PFCI, RTM, Natura 2000,...) et/ou liées aux liens agriculture/forêt (boisement des terres agricoles et agroforesterie).

e) Les Régions méditerranéennes : des spécificités pas si communes

L'analyse des différents documents stratégiques et de programmation en matière forestière et de développement rural des régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-

d'azur et Corse ne révèle pas de forte spécificité par rapport aux stratégies nationales dont elles sont le simple reflet.

Pour la forêt, et dans les trois régions, c'est sans surprise la PFCI qui constitue la priorité numéro un, suivie par les encouragements à la gestion forestière et à la mobilisation des bois que ce soit par des actions sur l'amont (desserte forestière, lutte contre le morcellement de la propriété privée) ou sur l'aval (soutien aux entreprises forestières et encouragement à l'utilisation du matériau bois et du bois-énergie). Ces différentes actions mobilisent principalement les financements nationaux et européens sauf pour la PFCI où la part régionale et départementale est souvent conséquente.

En termes de développement rural, l'analyse des ventilations des financements publics sur les différentes mesures du FEADER liées aux volets régionaux du PDRH fait ressortir de légères particularités mais aucune logique commune n'en ressort réellement. Ainsi, les volets régionaux permettent un recentrage des priorités au niveau régional mais ceci semble malgré tout limité et, en tout état de cause, ne concerne que très peu le secteur forestier. De plus, les différences visibles semblent plus liées aux volontés politiques qu'aux particularités naturelles. Ce constat ne constitue pas spécialement une surprise dans la mesure où l'on voit assez mal comment pourraient se dessiner des stratégies communes à l'échelle interrégionale ni même à l'échelle régionale. Les contextes naturels et culturels sont bien trop différents à l'intérieur même d'une région administrative pour qu'un programme régional puisse dresser des axes forts et partagés par tous.

Cependant les régions administratives méditerranéennes sont également intégrées à l'écorégion méditerranéenne définie dans le cadre de la convention de Barcelone de 1995 et sont donc concernées par la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD). Cette stratégie peut peut-être apporter des éléments de réflexion voire des pistes de solution concernant la gestion durable des espaces boisés.

1.2.2. La Stratégie méditerranéenne de développement durable ou l'ignorance de la forêt

Elaborée par la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et adoptée en 2005 lors de la 14^{ième} réunion des parties contractantes de la convention de Barcelone, la Stratégie méditerranéenne est une stratégie cadre qui se propose « d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, de guider les Stratégies nationales de développement durable et

d'initier un partenariat dynamique entre des pays de niveaux de développement différents » (SMDD, 2005, p. 6).

Cette stratégie, dont l'objectif premier est d'indiquer dans quelle direction doivent être orientées les stratégies et politiques nationales et sectorielles des pays contractants, met prioritairement l'accent sur les problématiques liées à l'eau (qu'elle soit potable ou marine) et la réduction des écarts nord/sud. Elle prend également garde de ne pas être trop directive ni de s'ingérer trop franchement dans les compétences nationales en se contentant d'énoncer des principes et objectifs auxquels tout le monde ne peut que souscrire. Ainsi, la question des espaces boisés (tout comme l'industrie ou les services) n'est jamais directement abordée malgré le rôle que ces espaces peuvent avoir dans plusieurs thématiques soulevées. Les fortes disparités nord/sud dans les problématiques forestières sont sans doute pour partie à l'origine de cette situation. En effet, au nord, la forêt est trop présente, trop riche et pas assez exploitée alors qu'au sud elle n'est pas assez présente, pas assez riche et trop exploitée. Comment alors concevoir une politique forestière commune ou même plus simplement des principes d'action communs ? Mais cette absence de prise en compte de la forêt au niveau stratégique ne signifie sans doute pas qu'elle soit totalement négligée mais plutôt qu'elle est dans le monde politique méditerranéen comme elle est perçue dans les paysages méditerranéens : transparente.

La SMDD n'apporte donc aucune indication relative à la gestion durable des espaces boisés. Pas plus en fait que les politiques européenne et nationale qu'elles soient forestières ou de développement rural. La seule constante concerne la nécessaire adaptation locale des politiques globales, donc une appropriation de la question par les acteurs locaux, notamment les élus.

Se pose alors la question des outils administratifs et techniques susceptibles d'être mobilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique locale.

2. Les outils de gestion durable de la forêt méditerranéenne

A côté de la Charte forestière de territoire, définie comme outil de gestion durable par la loi, il existe des outils de planification ciblés sur un aspect de la gestion des espaces boisés et pouvant mobiliser moins d'acteurs. Ils peuvent donc être, à priori, plus faciles à élaborer et à mettre en œuvre et constituer une première approche de politique forestière de territoire.

Parmi ces outils trois ont des finalités qui correspondent aux enjeux de la gestion des espaces boisés méditerranéens : lutter contre la déshérence des petites forêts privées avec les Plans de développement de massif (PDM), la protection contre les incendies avec les Plans de massifs pour la protection de la forêt contre l'incendie (PMPFCI) et la conservation de la biodiversité avec les documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000. Ils présentent tous l'intérêt d'une démarche territoriale basée sur la concertation voire la gouvernance.

2.1. La Charte forestière de territoire, la mise en œuvre d'une gouvernance

La création des Chartes forestières de territoire par la loi d'orientation forestière de 2001 marque une volonté de donner la possibilité aux territoires de se doter de leur propre politique forestière en déclinant la politique nationale en fonction des attentes locales préalablement identifiées. Ainsi, signée pour une durée déterminée et basée sur le volontariat, la CFT porte sur un territoire pertinent vis-à-vis d'une ou de plusieurs problématiques conduisant à des offres et à des demandes identifiées, des acteurs motivés et un contrat. Les CFT ont ainsi l'ambition de « devenir un outil d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux, insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel » (MAPAAR, Circulaire du 15/02/01).

2.1.1. Objectifs gouvernance et actions

Outils d'animation du territoire centrés sur la forêt, les CFT visent à permettre la rencontre entre les propriétaires forestiers, offreurs de biens et services, et des demandeurs motivés par ces biens et services afin de réaliser un diagnostic commun de la situation et de définir ensemble les grandes orientations et évolutions souhaitables de la gestion forestière. L'enjeu principal de la Charte forestière de territoire est donc de formaliser, de hiérarchiser et de mettre en cohérence toutes les demandes (économiques, sociales, environnementales) souvent mal identifiées voire contradictoires adressées à la forêt, puis de privilégier celles qui sont financièrement réalistes et acceptables par tous après négociation. Ainsi, l'élaboration d'une CFT est-il un réel exercice de concertation et de gouvernance qui doit être piloté par une structure rompue à ces pratiques et dont la compétence est reconnue par l'ensemble des acteurs.

La CFT est un document stratégique local dont la mise en œuvre passe par des conventions d'application entre les propriétaires et, selon les cas, une ou plusieurs collectivités locales, divers opérateurs économiques, des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, voire l'Etat. Ces conventions d'application (ou

contrats d'application), outre une planification précise d'actions à mener, définissent leurs conditions de financement et doivent permettre la prise en compte des biens et services non marchands (qualité de l'environnement, paysage, ...).

Le financement des actions programmées est assuré par les dispositifs européens (dont le FEADER), nationaux, régionaux, départementaux ou locaux existants, en complément de l'autofinancement mobilisé par les acteurs locaux impliqués dans ces actions. L'enjeu pour les CFT est alors de jouer au maximum les synergies entre ces différentes sources de financement. Ainsi, le bilan des financements externes fait apparaître des contributions relativement équilibrées des principaux financeurs (Contrechamp, 2009).

2.1.2. Un outil performant ?

Pour juger de l'intérêt et de l'efficacité des CFT il est possible de s'appuyer sur le rapport d'évaluation Contrechamp de 2009 visant à analyser l'effet de levier pour le territoire que représente une CFT. Cette évaluation confirme et précise les analyses réalisées depuis 2003 sur l'efficacité et les intérêts de l'outil CFT (Tillier, 2007).

En termes de thématique principale, les préoccupations économiques en association soit avec un volet social soit avec un volet écologique dominant largement (Contrechamp, 2009). Ce constat tient probablement au fait que les acteurs locaux, notamment les élus et les acteurs forestiers, mais aussi les financeurs, privilégient les enjeux économiques dont ils attendent des retombées pour le territoire. Les CFT sont ainsi conçues avant tout comme des démarches favorables au développement d'une filière forêt-bois locale, souvent très peu développée voire inexistante, apportant une plus-value pour le territoire dans une optique de développement local. Il faut sans doute y voir le poids des élus et des acteurs forestiers et de leurs intérêts dans l'élaboration des CFT. La plus faible présence des dimensions sociales et environnementales serait ainsi le témoin non seulement de la nouveauté de leur prise en compte et de la difficulté de les traiter mais aussi du plus faible poids et de la moindre légitimité des acteurs qui en sont porteurs.

Sur la base d'un échantillon d'une dizaine de CFT analysées finement, l'évaluation Contrechamp conclue que les CFT « sont à l'origine d'un effet levier indéniable au bénéfice des territoires qui les portent et des projets qui les incarnent » (p. 59). Cet effet se traduit soit par la mobilisation de financements, permettant d'engager des actions impossibles à mener hors cadre d'une CFT, soit par la mobilisation des acteurs, la concertation et la coopération entre eux, qui représentent souvent une plus-value importante.

2.2. Le Plan de développement de massif, outil de gestion forestière

Face à une forêt privée fortement morcelée et souffrant d'un manque cruel de gestion (seul un neuvième de la forêt privée de PACA est pourvue d'un PSG (Junod, 2005) le Centre régional de la propriété forestière de PACA a imaginé et développé une démarche territoriale par massif, les Plans de développement de massif. En effet, les Plans simples de gestion (PSG) sont des outils efficaces mais ils sont soumis au « bon vouloir » des propriétaires, même lorsqu'ils sont obligatoires car le régime de sanction prévu par la loi (le Régime spécial d'autorisation administrative) n'est réellement contraignant que dans le cas d'une gestion suivie. Ils laissent ainsi un nombre important de forêts en dehors du développement, notamment dans les zones où le morcellement est important et où les propriétés privées sont de faible taille. Aussi, les PDM, dont la démarche a été mise en place de façon empirique depuis 1999 (S. Pitocchi, 2005), se veulent un outil territorial visant à augmenter le taux de gestion des forêts privées, en constituant avant tout « un premier pas » vers les propriétaires (Junod, 2005).

2.2.1. Regrouper les propriétaires, réunir les acteurs au chevet de la forêt privée

Pilotée par le CRPF, la démarche se veut participative et regroupe, sur un territoire forestier majoritairement privé restreint (de 3000 à 8000 ha), les principaux acteurs de la gestion forestière : propriétaires privés, organismes de gestion (coopératives forestières et experts forestiers essentiellement), les élus des communes concernées et les divers usagers de la forêt. L'objectif général de la démarche est de dresser un portrait général des forêts privées afin d'apporter aux élus, aux acteurs du territoire et aux propriétaires privés des connaissances sur cette partie du territoire. Ceci permet ensuite de faire émerger des enjeux et des voies de développement pour les forêts privées en accord avec le contexte local et d'aboutir à des réalisations concrètes. Pour ce faire, la démarche s'appuie sur cinq principes. Il convient, tout d'abord, de toucher l'ensemble des propriétaires privés (et pas seulement les plus motivés), afin de mettre en gestion la forêt privée sur l'ensemble du territoire. Ceci passe par la concentration et la coordination des moyens humains et de communication des organismes de la forêt privée. Il s'agit également d'impliquer les élus. C'est ainsi une approche globale et concertée des projets sylvicoles qui doit être adoptée, de préférence à une juxtaposition d'initiatives individuelles. Enfin, il faut s'appuyer sur la capacité d'action des différents acteurs, qu'il s'agisse des sylviculteurs ou des organismes forestiers pour s'assurer d'un réel passage à l'action.

Ne disposant pas de statut juridique propre, la démarche du PDM s'est construite empiriquement et reste souple et adaptable aux différentes situations. Elle est aujourd'hui établie en trois phases : le diagnostic, le plan d'action et l'action. Généralement à l'initiative du CRPF ou d'une structure de gestion de la forêt privée, le diagnostic consiste à dresser un portrait général des forêts privées afin de susciter les réflexions des élus et des propriétaires sur l'avenir et la gestion de ces espaces. La définition du plan d'action constitue la véritable phase de concertation et de partage entre les acteurs. Les thématiques qui peuvent émerger lors de ces consultations sont très larges et peuvent dépasser le strict cadre de la valorisation économique des espaces boisés : problématiques sylvicoles, remembrement foncier, alimentation de la filière bois de chauffage mais aussi sylvopastoralisme, protection des milieux fragiles, prévention des incendies, mise en valeur touristique ... Deux grands types d'opérations peuvent être menés : des actions ponctuelles, concernant des propriétés individuelles (élaboration de PSG, coupes particulières...) mais aussi des actions globales sur plusieurs propriétés, avec ou non la constitution d'une structure de regroupement et répondant à plusieurs enjeux.

2.2.2. Vers la définition d'une politique forestière ?

Conçu dans le but de résoudre les problèmes liés au morcellement de la propriété privée, le PDM se veut avant tout un outil opérationnel pour les forestiers. C'est dans cet état d'esprit que s'inscrivent la restriction du périmètre et la priorité donnée aux acteurs forestiers. Cependant, il n'est pas question, pour ces derniers, d'ignorer les autres acteurs et leurs intérêts mais plus simplement de (re)placer le propriétaire forestier et ses objectifs au cœur des décisions. L'objectif final reste bien une augmentation des coupes et travaux de toute nature en forêt privée en s'appuyant sur le postulat fonctionnaliste qu'une forêt sylvicolement bien gérée et entretenue remplit automatiquement l'ensemble des fonctions qui lui sont attribuées. D'ailleurs, les PDM s'affichent clairement comme possible volet économique d'une CFT.

Bien qu'il ne soit pas conçu dans cette finalité, le PDM constitue un premier pas vers la définition d'une politique territoriale de par son approche qui privilégie la concertation entre les différents acteurs et qui favorise une meilleure prise en compte (tout au moins une meilleure écoute) de toutes les demandes affectant l'espace rural. En effet, une des principales difficultés rencontrées dans les projets touchant la forêt est la mobilisation et l'implication des propriétaires privés qui se sentent souvent peu concernés. Or le PDM s'adresse directement à eux pour résoudre leurs problèmes et leur permettre, par exemple, d'accéder, grâce au regroupement, à des marchés ou des financements qui leur sont inaccessibles à titre individuel. C'est aussi parfois

l'occasion de premiers échanges non conflictuels avec des agriculteurs, des écologistes, des chasseurs, des randonneurs ou d'autres usagers. De plus, dans sa phase d'animation le PDM peut faire émerger des enjeux et des initiatives qui pouvaient sembler farfelus auparavant (développement d'activités touristiques, carte de ramassage de champignons, ...) et ainsi promouvoir la multifonctionnalité de la gestion. Enfin, la souplesse de l'outil se traduit généralement par une mise en œuvre rapide (quelques mois) des premières actions et l'on connaît tout l'intérêt des actions pilotes pour motiver et mobiliser les propriétaires. On peut ainsi assez facilement imaginer qu'un PDM jouant pleinement la carte de la multifonctionnalité et de la concertation devienne un support et un outil de politique forestière de territoire efficace pour la forêt privée.

La forêt publique n'est à priori pas concernée par les PDM et serait donc exclue d'une politique forestière de territoire basée sur cet outil. En fait, les forêts communales peuvent entrer (et entrent) dans certains projets collectifs, de desserte par exemple, qui nécessitent généralement la création d'une structure de regroupement des propriétaires. De plus, la forêt publique, qui ne représente qu'à peine un quart des surfaces boisées au niveau national et tout juste un cinquième en région méditerranéenne, ne pose généralement pas (ou très peu) de problème de gestion car elle dispose d'un gestionnaire unique et reconnu, l'ONF, et qu'elle n'est pas sujette au morcellement. Il est également plus facile, politiquement parlant, d'associer la forêt publique à un projet émanant du privé que l'inverse en raison de la méfiance que manifestent souvent les « petits propriétaires » envers l'ONF.

D'autre part, la forêt privée tient une place importante dans les débats suscités au sein des CFT, où il est difficile d'associer les propriétaires forestiers à la démarche vu leur grand nombre et leur dispersion. Les PDM apportent une réponse à ce problème grâce à leur diagnostic de la forêt privée et aux actions entreprises qui peuvent être considérées comme pilote. Ils vont donc faciliter la mobilisation et l'implication de ces propriétaires privés dont on attend beaucoup. L'histoire des CFT montre d'ailleurs que les PDM peuvent être le point de départ dans l'élaboration de CFT. A l'inverse, une CFT peut être l'occasion d'établir un plan d'action du PDM plus complet car plus d'acteurs y sont associés. Plusieurs PDM coïncident d'ailleurs avec les territoires couverts par des CFT.

Les PDM peuvent donc représenter une alternative intéressante pour des massifs réduits, très majoritairement privés et au sein desquels la mobilisation des propriétaires est difficile comme le confirme leur succès. En effet, ce sont près de 140 000 ha d'espaces boisés qui sont concernés en PACA, région initiatrice, et des PDM sont aujourd'hui mis en œuvre dans presque toutes les régions françaises.

2.3. Les Plans de massif PFCI, des outils de protection des espaces boisés

Le Plan de massif PFCI trouve son fondement juridique dans la loi d'orientation forestière de 2001 qui introduit le Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie et en prévoit une déclinaison par massif forestier, le Plan de massif de protection des forêts contre l'incendie (PMPFCI). Ce document local détermine ainsi, à l'échelle du massif forestier, c'est-à-dire d'une entité territoriale relativement isolée du point de vue du risque d'incendie, les actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le plan départemental.

Cette logique de massif est directement héritée de la circulaire interministérielle du 15 février 1980 relative au débroussaillage en région méditerranéenne puis de l'instruction interministérielle du 3 janvier 1990 qui préconise l'élaboration d'un plan de protection contre l'incendie, départemental ou régional : le Schéma départemental d'aménagement de la forêt contre l'incendie (SDAFI) qui doit être traduit au niveau local par un Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF) à l'échelle du massif forestier ou un Plan d'aménagement de la forêt contre l'incendie (PAFI) à l'échelle cantonale. Ces deux outils s'avèrent en fait être très proches car ils répondent aux mêmes objectifs et à la même logique d'élaboration et de mise en œuvre et tiennent lieu de PMPFCI par lesquels ils sont progressivement remplacés.

2.3.1. Le PIDAF, initiative des élus et souplesse de la démarche

Les PIDAF s'appuient uniquement sur la circulaire de 1980 et ne disposent pas d'un cadre juridique et institutionnel clairement défini. Un PIDAF est donc uniquement un document d'orientation et de programmation à moyen terme (10 ans généralement) de travaux spécifiques à la PFCI. Il n'est pas opposable au tiers ce qui affaiblit considérablement sa portée mais lui confère aussi sa souplesse et sa grande capacité d'adaptation aux situations locales que ce soit pour la mise en œuvre de la concertation et dans le programme d'action (BRL, 2003). Il n'existe ainsi pas de procédure cadrée d'élaboration. D'une manière générale, le PIDAF est élaboré dans le cadre d'une démarche collective des élus locaux et s'appuie sur une large concertation. C'est au niveau des choix effectués par le maître d'ouvrage sur les modalités de cette dernière que portent les quelques différences en PIDAF : certains n'associent pas les services de secours, d'autres les chasseurs ou les associations de loisirs. Elle permet cependant, dans une large majorité des cas, de prendre en compte les différents enjeux de la gestion forestière et garantit

ainsi la cohérence entre le PIDAF et les autres actions menées par les différents acteurs de la forêt.

Les actions à engager peuvent concerner aussi bien des investissements (équipements PFCI, création ou aménagement de pistes PFCI, développement de bandes pare-feu, création de coupure de combustible) que des travaux d'entretien (débroussaillage d'entretien des pare-feux, dessouchage des ligneux bas, sylvopastoralisme, entretien des zones de type agricole). De plus, bien que la notion d'aménagement n'apparaisse pas dans la circulaire de 1980, certains PIDAF font référence à des objectifs de gestion globale des massifs forestiers, comme la gestion des espaces naturels, la maîtrise d'une urbanisation croissante, exerçant une forte pression de mitage sur les massifs forestiers, le développement local et la mise en valeur économique des ressources naturelles de la forêt, les fonctions sociales, notamment l'accueil du public et la préservation du paysage (BRL, 2003).

2.3.2. Mise en œuvre des PIDAF, un bilan mitigé

Il est difficile de réaliser un bilan complet de la mise en œuvre des PIDAF et des PAFI car il n'y a pas d'obligation d'évaluation. De même, en l'absence de cadre réglementaire, les situations sont très variées d'un département à l'autre. Ainsi, en région PACA, trois départements (Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse) sont couverts à plus 75 % par des PIDAF ou documents équivalents alors qu'ils sont quasi absents dans les autres départements. Cette situation devrait permettre d'analyser l'impact des PIDAF sur l'évolution du nombre et des surfaces des incendies grâce aux données du site Prométhée. En fait, une analyse de ces données statistiques ne fait ressortir aucune différence significative entre les départements couverts et les autres. En effet, l'absence de PIDAF ne signifie pas qu'aucune action coordonnée efficace ne soit menée. On ne peut donc que constater que ces documents de planification ont sans doute contribué à l'amélioration globale de la situation en termes d'incendies.

Pour un bilan plus précis, il faut se reporter au diagnostic des vingt PIDAF du département des Bouches-du-Rhône réalisé par le bureau BRL Ingénierie en 2003. Cette étude met d'abord en évidence de très grandes disparités entre les vingt PIDAF du département, sur le plan des types de maître d'ouvrage, de leur superficie, des moyens mis en œuvre (de 15 à 140 €/HT/ha/an) et de l'actualisation des études. De même, l'analyse des équipements de surveillance et de prévention montre de grandes disparités notamment au niveau de l'importance et de l'état des pistes. Les diagnostics réalisés avec les présidents et/ou animateurs des PIDAF montrent un outil à deux visages, utile et performant d'un côté mais aussi rapidement limité dans ses réalisations. En effet pour ces dernières le bilan semble plutôt décevant que ce soit pour les

débroussailllements obligatoires (taux de réalisation constaté de 39 à 67 %) ou pour les travaux programmés (15 à 16 % de réalisation en coût en moyenne avec une amplitude de 0,3 à 71 %). Par contre, il est reconnu qu'ils ont « constitué un outil de financement irremplaçable, ayant permis de réaliser de nombreux travaux et de sensibiliser les élus aux enjeux de l'aménagement forestier » (BRL, 2003, p. 93) et ce, malgré la faiblesse globale des financements existants et les lourdeurs administratives liées à leur obtention. D'autre part, le PIDAF est « perçu par tous les acteurs comme un outil majeur de planification de la gestion des espaces naturels forestiers » (BRL, 2003, p. 92) bien qu'il n'apporte pas de réponse satisfaisante aux problématiques d'accueil du public et qu'il est regretté un manque de coordination et de cohérence avec les autres gestionnaires d'espaces naturels et leurs projets d'aménagement.

Une bonne part de ces constats est, semble-t-il, liée à l'absence de statut juridique des PIDAF. Cette absence permet une bonne adaptation à la diversité des contextes locaux mais son non-opposabilité au tiers et le flou régnant sur le statut des équipements PFCI réduisent assez fortement leurs impacts. A ce titre, les difficultés d'intervention en forêt privée sont révélatrices des principales faiblesses de l'outil : l'obligation d'obtenir une autorisation expresse du propriétaire avant toute demande de financement et/ou d'intervention, ce qui retarde voire empêche bon nombre d'opérations.

2.3.3. Du PIDAF au PMPFCI

Les décrets d'application de la loi d'orientation forestière de 2001, relatifs à la défense et à la lutte contre l'incendie et modifiant le code forestier, ont entraîné des évolutions en instituant les Plans de Massifs PFCI en lieu et place des PIDAF (ou des PAFI). Derrière le changement de nom, très peu de modifications dans l'esprit et le contenu du document mais une évolution des conditions de sa mise en œuvre par un renforcement de sa portée juridique.

Ainsi, si son étude est toujours placée sous la maîtrise d'ouvrage des groupements de communes compétents territorialement ou de la DDT, le plan de massif est soumis pour avis à la commission consultative départementale de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité et doit être approuvé par la sous-commission départementale contre les risques d'incendie de forêt, landes, maquis et garrigue. Ce contrôle et cette approbation par les services de l'Etat confèrent une portée juridique au Plan de Massif qui conditionne l'éligibilité des travaux prévus à des financements publics pour la Protection des Forêts contre l'Incendie. En outre, les conclusions du plan pourront être ultérieurement intégrées dans les procédures d'aménagement

du territoire (ex. SCOT, PLU) ou dans le cadre de pré-études de projets (études d'impacts par exemple).

Les décrets d'application instaurent également une servitude de passage pour toutes les voies de défense et tous les équipements de surveillance et de protection contre l'incendie. Cette servitude est établie par l'Etat, à son profit ou au profit d'une autre collectivité publique, d'un groupement de collectivités territoriales ou d'une association syndicale. Les voies de défense contre l'incendie prennent alors le statut de voies spécialisées, non ouvertes à la circulation générale. Cette disposition permet, entre autre, de simplifier les procédures d'intervention en forêt privée en évitant la demande systématique d'une autorisation de passage.

De même, ils rendent possible le recours à la Déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux d'aménagement et d'équipement et le cloisonnement des massifs par une utilisation agricole pour prévenir les incendies, à la demande de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales. Les travaux et les frais d'entretien sont alors assurés par la personne publique à la demande de laquelle a été prononcée la DUP. Cet entretien doit de plus être programmé et évalué financièrement sur quinze ans dans le cadre de demande de subventions pour les travaux.

2.3.4. Vers la définition d'une politique forestière ?

Les PMPFCI sont conçus avant tout pour organiser et coordonner la prévention des incendies de forêt et la protection des biens et des personnes dans le cadre de leur articulation avec les Plans de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF). Ils n'ont donc pas vocation, à priori, à devenir des outils de définition d'une politique forestière de territoire car celle-ci ne peut se réduire à la protection des espaces boisés. Cependant, il semble aujourd'hui acquis qu'un espace boisé mis en valeur, quel qu'en soit le but (production ligneuse, production non ligneuse, accueil du public, activités touristiques, pastoralisme, ...), est un espace moins sensible à l'incendie et plus vite reconstitué après le passage du feu. Ainsi, le pastoralisme s'est imposé dès le départ et l'intérêt d'intégrer des actions purement sylvicoles s'est rapidement imposé même si, dans les faits, très peu sont inscrites et/ou programmées dans les PIDAF. La prise en compte des enjeux touristiques paraît plus difficile dans la pratique, mais la souplesse de l'outil et son absence de cadrage précis par la loi ne l'interdit pas. Reste sans doute à imaginer comment et sous quelle forme.

Un intérêt majeur de l'outil tient au comportement du feu qui ignore les limites administratives, les modes de propriété du sol et les usages de ces espaces, obligeant ainsi le Plan de Massif à en faire de même. On se trouve donc face la nécessité de coordination et de

partenariat entre les propriétaires publics ou privés, les élus, les riverains et les divers usagers. La mobilisation de l'ensemble des acteurs et la concertation entre eux semblent d'autant plus facile que l'intérêt commun ne fait aucun doute. Le PIDAF représente donc, au moins dans un premier temps, un lieu de rencontre et de dialogue entre les acteurs. Ces échanges et partenariats basés sur le seul thème de la PFCI peuvent, s'ils sont constructifs et fructueux, susciter d'autres initiatives plus larges. Celles-ci pourront, ainsi, constituer le socle d'une collaboration conduisant progressivement à une véritable politique forestière de territoire initiée par les acteurs.

2.4. Le Document d'objectif Natura 2000, outil de protection de la biodiversité

Contrairement aux précédents documents, le DOCOB est un outil de gestion défini et strictement cadré par la loi. C'est l'article L414-2 du code de l'environnement, en application de l'article 6 de la directive 92/43/CEE³⁶, qui instaure l'élaboration, pour chaque site Natura 2000, d'un Document d'objectif qui « définit les orientations de gestion, les mesures (de conservation et de prévention) prévues, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement ».

2.4.1. L'élaboration des DOCOB, une procédure de concertation très cadrée

La procédure d'élaboration du DOCOB s'appuie sur les dispositions du Code de l'environnement (art. L414-2, L414-3, R414-8 et R414-11) et sur le Guide méthodologique d'élaboration de l'ATEN de 2009. Ces documents fixent de façon très précise non seulement la procédure d'élaboration et le contenu des DOCOB mais ils apportent aussi des outils et des conseils méthodologiques.

Bien que le DOCOB soit un acte administratif unilatéral approuvé par le seul préfet, son élaboration donne une large place au dialogue et à la concertation, notamment au sein du Comité de pilotage (COPIL) et des groupes de travail. Le guide méthodologique d'élaboration met l'accent sur cette phase de dialogue, qui, bien menée avec de véritables phases de concertation, permet de renforcer la démocratie locale, d'optimiser l'action publique et de décider dans l'intérêt général, de faciliter l'appropriation et faire adhérer et de surmonter les conflits (ATEN, 2009).

³⁶ Plus connue sous le nom de « Habitats »

Si la loi (art. R414-11) impose le contenu général du DOCOB, le guide donne une trame très précise du document comprenant notamment les indicateurs à utiliser pour l'état des lieux, des modèles de tableaux de synthèse et une liste exhaustive des informations à fournir. Au final, l'opérateur dispose d'une très faible marge de liberté aussi bien dans les outils à mettre en œuvre que dans la présentation du document.

L'application du DOCOB peut passer par la voie contractuelle, via les contrats Natura 2000, ou par l'adhésion à la charte Natura 2000 du site. Ces deux démarches sont volontaires et définissent les engagements de l'autorité administrative (représentée par le Préfet) et du titulaire de droits réels et personnels (propriétaire, usufruitier, locataire, fermier) signataire. Le contrat Natura 2000 se rapporte à des actions de conservation et, le cas échéant, de rétablissement des habitats naturels et des espèces réalisées par le signataire en contrepartie d'aides financières (FEADER et Etat notamment). La charte, quant à elle, renvoie à des engagements de gestion courante et durable des terrains (pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces notamment). Il s'agit alors d'une adhésion, pour une période de cinq ou dix ans, ouvrant droit à certaines exonérations fiscales (taxe foncière) et aides publiques.

2.4.2. Vers la définition d'une politique forestière ?

Bien que très franchement inscrit dans une logique de protection et de conservation, le DOCOB présente des caractéristiques susceptibles d'en faire un outil de définition et de mise en œuvre d'une politique forestière de territoire.

Ce sont avant tout les objectifs du réseau Natura 2000 qui lui confèrent ce statut potentiel. Il s'agit en effet non seulement de conserver la biodiversité mais aussi de participer au développement durable des territoires, c'est-à-dire de maintenir voire de favoriser des activités humaines dans la mesure où celles-ci contribuent à l'objectif de protection (ou ne lui nuisent pas). L'approche par les habitats et les espèces impose par ailleurs une prise en compte multifonctionnelle et intégrée de la gestion des sites.

Ce sont ensuite l'assise territoriale, la place primordiale de la concertation et l'importance que revêtent les formations boisées sur les sites (38 % de la surface en moyenne³⁷) mais aussi la forte implication des acteurs forestiers qui peuvent conduire à une telle affirmation. Ainsi, la lecture de quelques DOCOB portant sur des sites boisés montre des préconisations, des mesures forestières et des cahiers des charges pour les contrats qui relèvent clairement de politique sylvicole voire de politique forestière au sens large (choix d'essences, traitements sylvicoles, objectifs de gestion, dessertes forestières et agricoles, activités de loisirs, gestion de la

³⁷ Commissariat Général au Développement Durable, 2009

fréquentation et de la cueillette, défense contre l'incendie, pastoralisme, ...). En fait, le seul aspect non abordé, alors qu'il constitue en général une part importante des politiques forestières, concerne le développement et/ou le soutien à la filière.

En outre, le DOCOB permet, tout comme une CFT, d'utiliser la voie contractuelle pour la réalisation de diverses opérations en vue de bénéficier de financements publics (FEADER principalement) ce qui lui permet d'utiliser le levier économique pour sa mise en œuvre. Enfin, et surtout peut-être, l'adhésion à la charte Natura 2000 par un propriétaire forestier privé lui confère la Garantie de Gestion Durable (en lieu et place d'un document de gestion si celui-ci n'est pas obligatoire) et lui ouvre donc l'accès à l'ensemble des aides publiques en faveur de la forêt (avantages fiscaux, subventions) au même titre qu'un Plan Simple de Gestion ou qu'un Aménagement de forêt publique.

2.5. Quel outil pour porter d'une politique forestière en Méditerranée ?

Une politique forestière de territoire doit, selon Le Bourdonnec (2006), répondre à trois aspects fondamentaux pour assurer sa réussite. Une démarche ascendante tout d'abord, le projet doit émaner d'acteurs locaux qui se sont approprié un espace et une ressource locale porteuse de développement et qui ont su définir des objectifs partagés et une stratégie commune. Une large mobilisation de tous les types d'acteurs ensuite ; elle doit assurer que toutes les étapes du projet (du diagnostic aux actions) seront menées à bien dans le cadre de la stratégie définie. Quatre types d'acteurs semblent ici incontournables et indispensables pour le lancement du projet : les élus qui vont pouvoir mobiliser les financements, les propriétaires privés ou publics qui détiennent le pouvoir de décision *in fine*, les divers usagers des espaces boisés qui doivent accepter et soutenir le projet et les professionnels de la filière sans qui les actions ne peuvent pas se réaliser. La vie et la mise œuvre effective sur la durée sont ensuite garanties par les techniciens qui assurent, après leur travail de diagnostic initial, l'animation et la coordination des autres acteurs. La concrétisation par des actions marquantes enfin, la mise en œuvre des premières actions doit pouvoir être rapide et efficace afin de maintenir, voire de relancer, la motivation des acteurs après une phase de diagnostic et de montage souvent longue.

En croisant les spécificités des espaces boisés méditerranéens et les points précédents, il est possible de dresser un portrait du territoire susceptible de porter avec succès une politique de gestion durable de ces espaces. Celui-ci devra donc être suffisamment vaste pour présenter une richesse (au sens financier, humain et écologique du terme) suffisante pour garantir la faisabilité du projet commun. Il est également souhaitable que son périmètre soit compatible avec le

découpage en massifs forestiers et qu'il englobe en totalité un ou plusieurs de ces massifs. Son périmètre doit faire apparaître une unité (voire une identité) naturelle ou culturelle dans laquelle les acteurs pourront se reconnaître et donc se mobiliser. C'est donc la notion de patrimoine commun à mettre en valeur qui devient primordiale, le développement économique n'étant qu'un outil ou une conséquence du projet et non l'objectif premier. Afin de garantir le respect des préoccupations des acteurs du territoire, la structure porteuse doit s'inscrire dans une démarche ascendante de projet et être reconnue par l'ensemble des acteurs comme un lieu de concertation et de gouvernance susceptible de lever, ou plus modestement d'apaiser, les tensions potentielles et les conflits d'usage. Les forestiers, et notamment les propriétaires privés, étant souvent frileux pour s'engager dans des démarches ambitieuses, il est important que le territoire soit ouvert à l'expérimentation et puisse conduire des actions pilotes à même de montrer la faisabilité du projet global. Enfin, pour s'assurer de l'efficacité et de la continuité du projet, le territoire doit constituer une structure sécurisante pour l'animation jugée indispensable par tous les acteurs et les évaluateurs de démarches de politique forestière locale.

Tous ces éléments tendent à définir les PNR comme étant les mieux armés en réunissant trois critères primordiaux : l'approche par le patrimoine, la pertinence du territoire et la pratique de la concertation et de la gouvernance. Des bémols, voire des doutes, peuvent être exprimés quant à la reconnaissance de la structure Parc par les acteurs forestiers (souvent un peu sur leur gardes dès que l'on parle protection de l'environnement) et au portage politique parfois délicat sur des territoires souvent vastes.

3. Les PNR et la forêt méditerranéenne, l'exemple de la région PACA

Institués par décret en 1967, les PNR ont été l'objet d'une longue suite législative précisant et renforçant progressivement leurs missions et prérogatives et les faisant entrer dans le code de l'environnement en 2000 (articles L 333-1 à L 333-4). Ils s'inscrivent dans une logique de développement durable et se sont vus attribuer cinq missions définies par décret : la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ; l'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et à l'orientation des projets d'aménagement ; le développement économique et social, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire et en soutenant les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources

naturelles et humaines ; l'accueil, l'éducation et l'information du public et enfin l'expérimentation et la recherche.

Créés dans un esprit de protection du patrimoine naturel et culturel d'un territoire, les PNR ont été dès le départ affranchis des limites administratives, notamment communales, et cette particularité a été maintenue et réaffirmée jusqu'à aujourd'hui (décret du 01/03/1967 ; MEEDDAT, 2008). C'est en effet le patrimoine naturel ou culturel, à travers sa qualité et son intérêt, qui justifie le classement d'un territoire en PNR et, donc, qui détermine son périmètre.

Le projet du PNR est défini par sa charte qui fixe, pour une durée de 12 ans, les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Soumise à enquête publique puis approuvée par les communes constituant le territoire du parc, la (ou les) région(s) et départements concernés, les partenaires socioprofessionnels et associatifs, elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du parc par les diverses collectivités publiques. Bien que n'ayant pas de valeur réglementaire, la charte dispose tout de même d'une portée juridique. Ainsi, en application de la charte et selon les différents secteurs du parc certaines infrastructures (routes, ...), certaines activités (carrière, zone d'activité, traitement de déchets, ...), certains sports (4x4 par exemple) pourront être interdits par les autorités compétentes ou autorisés sous certaines conditions. Des règles spécifiques pourront également être définies contractuellement avec les professionnels par exemple pour le boisement ou le défrichement, l'aménagement des cours d'eau ou les pratiques agricoles. De plus les différents documents d'urbanisme (SCoT, PLU) doivent être compatibles avec la charte et le parc est consulté sur les projets d'aménagements et les documents de planification, et émet des avis sur les projets soumis à consultation.

3.1. Les PNR, porteurs de politique forestière ?

Bien que souvent fortement boisés, les PNR ne s'intéressent aux problématiques forestières globales que depuis peu. Pour autant, les parcs ne restent pas totalement inactifs en matière forestière et les enquêtes réalisées en 1996 puis en 2005 sur les actions des parcs montrent une grande stabilité dans les thèmes abordés (Junod, 2005). Ce sont ainsi huit thèmes d'intervention concernant la forêt et ses produits qui ont été identifiés.

La **gestion des territoires** arrive en première position avec le portage, voire la maîtrise d'ouvrage, de CFT mais aussi l'implication dans les PIDAF en région méditerranéenne, la contribution à l'élaboration de schémas de desserte forestière voire l'animation d'un SAGE

comportant un volet forestier ou encore l'élaboration d'un schéma cynégétique en concertation avec les acteurs concernés.

L'**utilisation et la valorisation du bois** concernent très principalement le développement de la filière bois-énergie et, pour quelques parcs très forestiers (Chartreuse, Haut-Jura), la promotion des produits bois locaux par l'apposition de la marque « Parc naturel régional ».

L'**amélioration de la gestion forestière** se traduit essentiellement par des partenariats avec les forestiers pour la réalisation de catalogues de station, de typologies forestières ou de guides simplifiés où le parc apporte son expertise environnementale. Certains parcs sont également impliqués dans des expérimentations sylvicoles ou participent à des études économiques sur la filière bois.

La **prise en compte de la richesse écologique des forêts** se concrétise par l'implication des Parcs dans la rédaction des DOCOB Natura 2000 et leur mise en œuvre en partenariat avec l'ONF et les CRPF. Sont également menées des actions de gestion différenciée des milieux forestiers remarquables, la mise en place de programme LIFE (« Grand Tétrás » par exemple), la réalisation d'inventaires et la constitution de bases de données, la gestion de réserves naturelles et le travail sur les corridors écologiques.

Des **actions en faveur de la propriété privée** sont menées en partenariat avec les CRPF. Les Parcs apportent ici leur expérience, voire leur expertise, en communication - sensibilisation pour épauler les forestiers dans l'information et la formation des propriétaires privés. Le rôle de médiateur du parc est également mis en avant pour inciter les propriétaires à s'engager dans des regroupements et/ou des démarches de gestion durable.

La **prise en compte du public** comprend principalement des actions de sensibilisation et éducation à la forêt mais aussi d'organisation de l'accueil du public voire de rares actions d'ouverture de forêts privées au public.

La **valorisation des paysages** consiste avant tout en la promotion d'une sylviculture multifonctionnelle intégrant la prise en compte des paysages auprès des gestionnaires et propriétaires. Les parcs réalisent aussi des études paysagères en vue de l'intégration des dessertes forestières.

Enfin, l'**équilibre sylvo-cynégétique** est un thème émergent depuis le début des années 2000 et pour lequel de nombreux parcs cherchent des solutions pour faire face aux surdensités de gibiers (sangliers, chevreuils, cerfs).

Cependant, ces actions restent la plupart du temps ponctuelles et il y a rarement définition d'une stratégie forestière globale et introduction d'un volet forestier dans les chartes.

Ainsi, les thématiques forestières sont souvent éclatées dans divers chapitres relatifs aux paysages, à la préservation de la biodiversité ou au développement économique (Junod, 2005). Il semble qu'en fait les parcs étaient en attente d'un outil pour s'emparer des problématiques forestières. La création des CFT en 1999 a suscité un élan au niveau des parcs qui se sont rapidement positionnés comme structure porteuse. Cet engouement pour l'outil CFT ne se dément pas et plus d'un PNR sur trois est aujourd'hui porteur d'une CFT sur tout ou partie de son territoire. La CFT constitue alors dans la plupart des cas le volet forestier de la charte du parc. L'évaluation Contrechamps (2009) des CFT montre des projets privilégiant le volet économique à travers le développement de la filière forêt-bois et dans lesquels les volets social et environnemental sont équilibrés. Cette répartition des actions rejoint les résultats de l'enquête de Junod en 2005 en termes de thèmes abordés : les aspects liés au développement économique et à la gestion des massifs (utilisation et valorisation du bois, amélioration de la gestion forestière, actions en faveur de la forêt privée) sont prépondérants et arrivent assez loin devant les actions à vocation sociale (prise en compte du public) et/ou environnementale (prise en compte de la richesse écologique des forêts, valorisation du paysage). Ceci tend à montrer que la CFT permet avant tout de coordonner et de mettre en cohérence des actions forestières pour les PNR. Ainsi, elles n'ont pas suscité l'intérêt des parcs pour la forêt mais leur ont plutôt permis de disposer d'un outil et d'un cadre de concertation et de contractualisation pour la forêt.

3.2. Les PNR forestiers en région PACA

La région PACA comprend actuellement cinq PNR et trois supplémentaires sont en préfiguration (Fig. 34). Parmi les cinq parcs en activités, deux ne peuvent pas être considérés comme représentatifs des problématiques forestières méditerranéennes : le PNR de Camargue, dont le taux de boisement ne dépasse pas 3 %, et le PNR du Queyras résolument plus montagnard que méditerranéen. Les trois autres parcs sont, au moins partiellement, inclus dans l'écorégion Méditerranée-Corse et constituent donc à priori des territoires d'études intéressants pour analyser le rôle des PNR dans la gestion durable des forêts méditerranéennes.

3.2.1. Des territoires similaires, des espaces boisés typiquement méditerranéens

Les quelques données générales de la Fig. 35 montrent des similitudes entre ces trois territoires que la Fig. 34 ne laissait pas forcément présager.

Fig. 34 : Les PNR en région PACA
 Réal. : S. Tillier ; Crédits : IGN, IFN, FPNRF, DREAL PACA

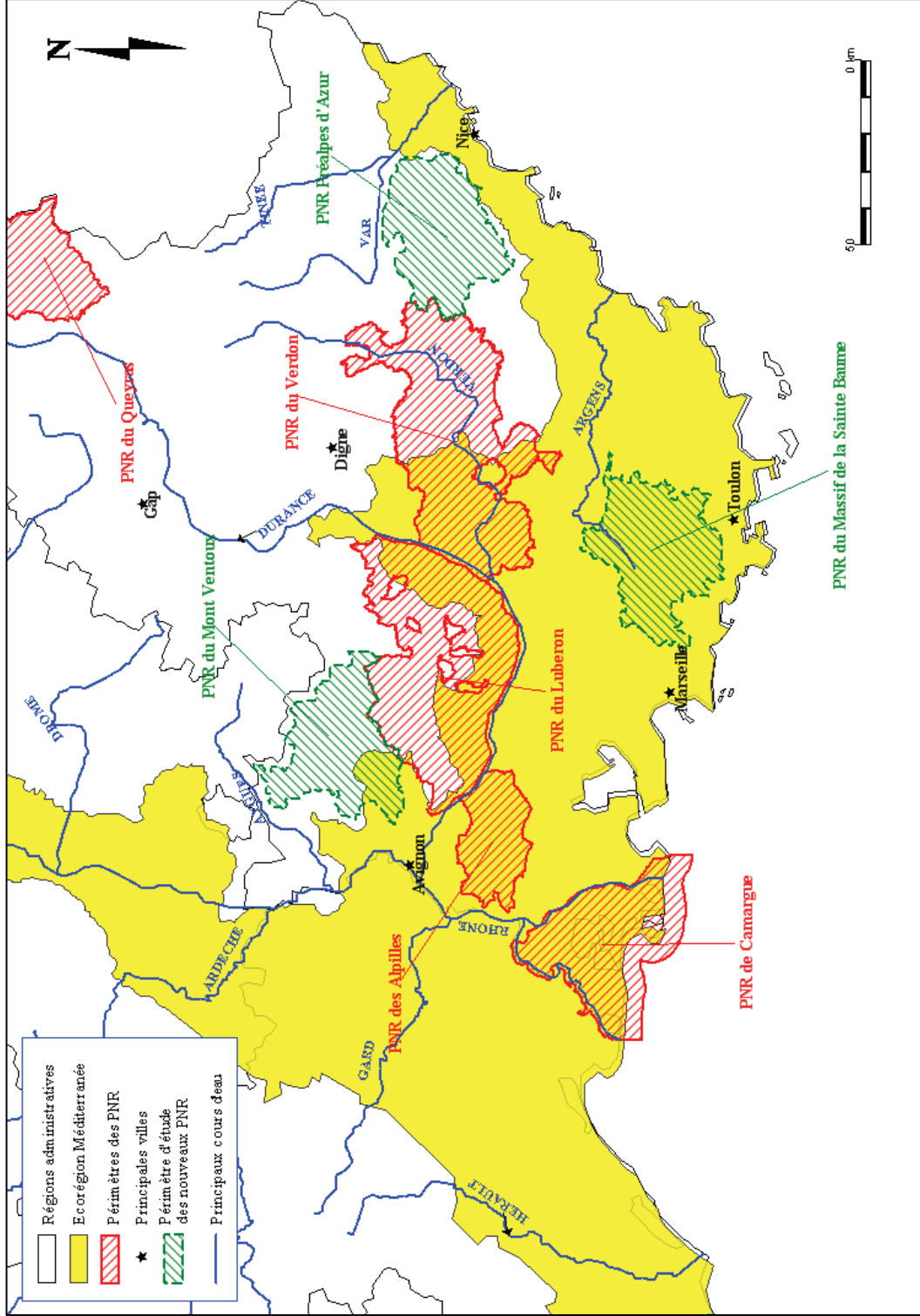














Fig. 35 : Portrait des PNR méditerranéens

<p>PNR des Alpilles 51 000 ha</p>  <p>16 communes 1 département (Bouches du Rhône)</p>	<p>PNR du Lubéron 165 000 ha</p>  <p>77 communes 2 départements (Alpes de Haute Provence et Vaucluse)</p>	<p>PNR du Verdon 180 000 ha</p>  <p>46 communes 2 départements (Alpes de Haute Provence et Var)</p>
 <p>Classement le 01/02/2007 <i>En cours : 1^{ière} Charte (2007 - 2016)</i></p> <p>Organe de gestion : Syndicat Mixte</p> <p>43 500 habitants soit 85 hab/km² <i>Augmentation de 67 % de 1968 à 2006</i> <i>Augmentation de 7 % de 1999 à 2006</i></p>  <p>20 500 ha soit 40 % du territoire Forêt privée : 54 % Essences principales : chêne vert, pin d'Alep, chêne kermès</p> 	 <p>Classement le 31/01/1977 <i>En cours : 3^{ième} Charte (2009 - 2021)</i></p> <p>Organe de gestion : Syndicat Mixte Ouvert</p> <p>148 000 habitants soit 90 hab/km² <i>Augmentation de 69 % de 1968 à 2006</i> <i>Augmentation de 7 % de 1999 à 2006</i></p>  <p>99 900 ha soit 60 % du territoire Forêt privée : 66 % Essences principales : chêne vert, chêne pubescent, pin d'Alep</p> 	 <p>Classement le 03/03/1997 <i>En cours : 2^{ième} Charte (2008 - 2020)</i></p> <p>Organe de gestion : Syndicat Mixte Ouvert</p> <p>30 000 habitants soit 17 hab/km² <i>Augmentation de 86 % de 1968 à 2006</i> <i>Augmentation de 21 % de 1999 à 2006</i></p>  <p>104 400 ha soit 58 % du territoire Forêt privée : 76 % Essences principales : chêne pubescent, pin sylvestre</p> 

Ainsi, bien qu'une grande partie de son périmètre ne soit pas compris dans l'écorégion Méditerranée-Corse, le PNR du Lubéron présente des caractéristiques générales très proches de celles du PNR des Alpilles.

Par contre, le PNR du Verdon se différencie par une plus faible pression démographique et surtout une forêt dominée par le pin sylvestre, essence plus montagnarde et plus productive que les chênes vert et pubescent ou le pin d'Alep. Ces constats sont liés au fait que plus du tiers nord-est du territoire se trouve dans les Préalpes, zone non comprise dans l'écorégion Méditerranée-Corse car très marquée par sa composante montagnarde. Cette partie du parc est d'ailleurs la plus boisée, la moins peuplée³⁸ et la moins accessible voire enclavée. Cependant il s'avère beaucoup trop complexe de ne vouloir analyser que la partie du territoire strictement méditerranéenne en raison de la difficulté d'extraction des données forestières notamment. Il conviendra donc, dans la suite, de tempérer éventuellement les conclusions concernant ce parc.

3.2.2. Des Parcs impliqués dans des projets de grande envergure

Les trois parcs retenus sont impliqués, à des degrés divers, dans des projets ou programmes européens ou régionaux qui les amènent à collaborer étroitement entre eux mais aussi avec les deux autres PNR de la région PACA. Parmi ces différents projets deux méritent de retenir notre attention car ils peuvent avoir des retombées sur notre étude : le projet de « Trame verte & bleue PACA » lancé en 2008, qui concerne les trois parcs, et le projet européen QUALIGOUV dans le quel sont impliqués les parcs des Alpilles et du Lubéron.

a) La Trame Verte & Bleue, la préservation de la biodiversité

Face à la fragmentation des milieux, qui est identifiée comme l'une des principales causes de régression de la biodiversité, les lois issues du Grenelle de l'environnement fixent l'objectif ambitieux de créer d'une trame verte et bleue d'ici fin 2012. Cette Trame verte et bleue regroupe ainsi de manière indissociable :

- ↳ une **composante verte** comprenant les espaces naturels jugés importants pour la préservation de la biodiversité, les espaces naturels protégés au titre des livres III (parcs nationaux et régionaux, sites classés ou inscrits, réserves, ...) et IV du code de l'environnement (sites Natura 2000) ainsi que les corridors

³⁸ Par exemple, le territoire de la CFT Artuby-Verdon, intégralement inclus dans le PNR, présente un taux de boisement supérieur à 62 % et une densité de population de 6 hab/km².

écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de les relier ;

- ↪ une **composante bleue** comprenant les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides jugés importants pour la préservation de la biodiversité.

Pour la mise en œuvre d'un tel projet le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) a, début 2008, sollicité les Parcs Naturels Régionaux pour la mise en place de Trames vertes et bleues en France, à travers un appel à projets.

Les cinq parcs de la région PACA ont alors monté un projet commun concernant l'ensemble des espaces naturels régionaux (même situés hors des Parcs) et centré sur la faisabilité de la trame sur le terrain intitulé « Acceptabilité et Faisabilité d'une politique stratégique de trame verte et bleue en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ». Ce projet, soutenu par l'Etat et le conseil régional PACA est piloté par les directions des PNR des Alpilles et de Camargue avec le soutien du cabinet de conseil en management *Prospica Consulting*. Il s'est donné trois objectifs : faire préciser aux acteurs de la Région PACA leur vision d'une « Trame verte et bleue », appréhender avec eux les conditions concrètes (économiques, sociales et politiques) de sa mise en œuvre et définir une méthodologie innovante et si possible reproductible à l'échelle d'une région. Il a donné lieu à une restitution nationale le 30 juin 2010.

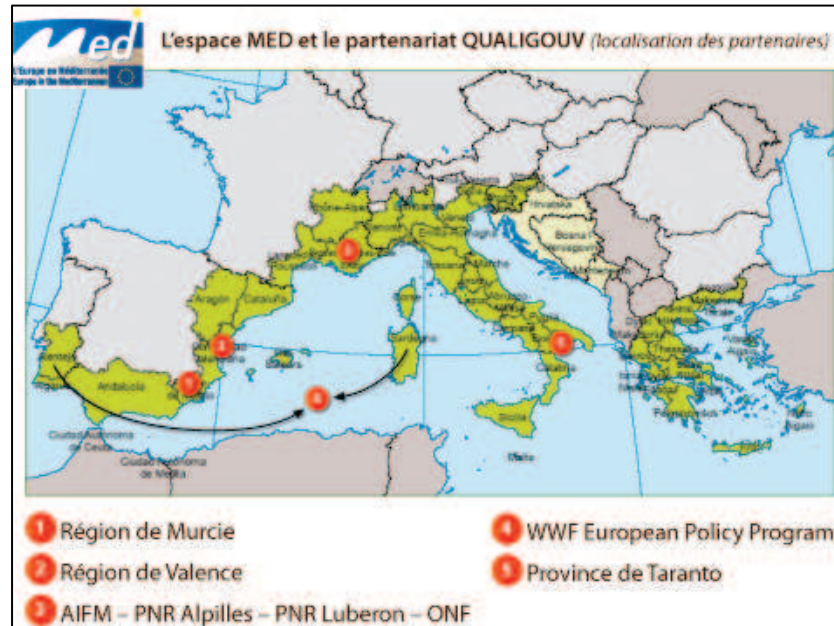
Ce projet a réuni un groupe d'une centaine de personnes représentant l'ensemble des acteurs et usagers des espaces naturels à l'échelle régionale. Cette trame pourra en outre s'appuyer non seulement sur les cinq PNR actuels impliqués dans le projet mais aussi sur trois Parcs nationaux existants et dans quelques années sur trois PNR (Fig. 34) et un PN (Port Cros) supplémentaires qui mailleront ainsi l'ensemble du territoire régional.

b) QUALIGOUV, la gouvernance des espaces boisés méditerranéens

Inscrit dans le programme européen MED qui vise à développer les partenariats transnationaux sur les rives nord de la Méditerranée, QUALIGOUV cherche à « Améliorer la gouvernance et la qualité de la gestion forestière dans les espaces protégés méditerranéens ». Lancé en 2009, pour une durée de trois ans, le projet associe les PNR des Alpilles, du Lubéron, l'ONF, l'AIFM, le WWF, les Régions de Murcie et de Valence (Espagne) et la Province de Taranto (Italie) (Fig. 36).

Fig. 36 : Les Partenaires QUALIGOUV

Source : Brochure de présentation du programme, PNRA et PNRL, 2009



Il a pour but de concevoir et d'expérimenter des stratégies et des outils innovants visant une meilleure gouvernance et une gestion intégrée des espaces forestiers méditerranéens en zones protégées. Pour ce faire, chaque partenaire décline localement le projet global et développe un partage d'expériences dans le but d'expliquer les problématiques locales, évaluer les actions entreprises et tirer les enseignements permettant de reproduire les expérimentations dans d'autres contextes forestiers méditerranéens. Le programme s'accompagne donc d'une stratégie ambitieuse de communication et de capitalisation afin d'essaimer les bonnes pratiques sur d'autres territoires. Les échanges passent notamment par des séminaires semestriels, itinérants, permettant d'établir l'état d'avancement des projets.

Dans ce cadre, les deux PNR français ont développé des projets en lien avec leurs pratiques et enjeux forestiers.

Le projet du Parc du Lubéron, intitulé « La Charte forestière de territoire du Lubéron, une méthode pour établir un équilibre à long terme entre gestion des écosystèmes forestiers et stratégie territoriale de valorisation de la ressource ligneuse », repose sur un travail d'animation, à l'échelle de deux sites pilotes, visant à fédérer les acteurs locaux (propriétaires forestiers, élus, gestionnaires, usagers) autour d'objectifs partagés de gestion, formalisés dans un document de gestion durable et dans un dispositif de reconnaissance de cette qualité. Parallèlement, une concertation territoriale avec des partenaires de la filière bois cherchera à expérimenter des modalités d'approvisionnement en circuits-courts essentiellement pour le bois-énergie.

Celui du PNR des Alpilles, quant à lui, s’interroge sur comment « Intégrer gestion des risques, travaux forestiers et demande sociale pour une gestion durable des espaces forestiers ». Il s’agit d’inventorier et de confronter les pratiques en matière de gouvernance et de communication pour une gestion durable des espaces forestiers. Le travail vise ainsi trois objectifs complémentaires : mieux connaître les pratiques du parc, mieux connaître les attentes et les perceptions qu’ont les habitants et les usagers du territoire des enjeux forestiers du parc puis formuler des recommandations en vue d’élaborer un outil de gouvernance et de communication opérationnel et mieux adapté aux attentes et aux perceptions du territoire.

3.2.3. Des espaces boisés typiquement méditerranéens

Les forêts de ces trois territoires montrent, en plus de leur composition en essences, toutes les caractéristiques des espaces boisés méditerranéens.

Des forêts majoritairement privées et en manque de gestion

Les trois territoires présentent une domination de la propriété forestière privée (un peu plus limitée pour les Alpilles). Celle-ci ne comprend en moyenne que 60 % de forêt fermée (soit 40 % de garrigue et lande boisée) dans les Alpilles et le Lubéron³⁹. Cette forêt privée est par ailleurs fortement morcelée même si ce morcellement se traduit différemment sur les trois parcs (Fig. 37). Ces petites surfaces, ajoutées à la faible productivité des peuplements et à la faiblesse (voire l’absence) de la filière de transformation, conduisent à un déficit important de gestion constaté même pour les propriétés de plus grande surface. Ce ne sont ainsi que 20 à 25 % des propriétés de plus de 25 ha qui sont dotées d’un PSG agréé, document pourtant obligatoire.

Fig. 37 : Le morcellement de la forêt privée

	Alpilles	Lubéron	Verdon
Surface moyenne	2,8 ha	3,1 ha	8,5 ha
Propriété < 4 ha	94 %	<i>nd</i>	66 %
Propriété > 25 ha	1,3 %	38 %	<i>nd</i>

Des hauts lieux de biodiversité et des paysages remarquables

Comme pour tous les PNR, la diversité et la richesse écologique et paysagère sont pour beaucoup dans le classement de ces Parcs méditerranéens. Ces atouts se retrouvent dans les

³⁹ Donnée non disponible pour le Verdon

différents zonages et enjeux identifiés par les chartes ainsi que dans les outils de gestion mis en place. Ainsi, au plan écologique, les trois parcs comprennent, en plus de diverses ZNIEFF, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, plusieurs sites Natura 2000 (de cinq à dix) que ce soit au titre de la directive « Habitats » ou de la directive « Oiseaux ». Les zones ainsi protégées comportent des proportions non négligeables d'habitats forestiers tels des forêts alluviales à peupliers blancs et noirs, des hêtraies ou encore des chênaies sessiliflores. Le PNR du Lubéron se distingue en étant reconnu réserve de biosphère par l'UNESCO depuis 1997.

En termes paysagers, on dénombre plusieurs sites classés et sites inscrits sur le territoire de chaque parc qui viennent confirmer l'intérêt et la valeur des paysages. Si seul le PNR des Alpilles dispose d'un outil réglementaire de protection et de mise en valeur de ses paysages, à travers la Directive paysage des Alpilles (DPA), toutes les chartes de ces parcs comportent un important volet paysager.

Des espaces aux usages multiples

Si les activités strictement forestières d'exploitation et/ou de sylviculture restent peu importantes, principalement en raison de leur non rentabilité, les usages sociaux sont en constante progression. On note ainsi, sur les trois territoires, des problématiques liées aux impacts de l'intensité et de la concentration de la pression touristique au sens large (c'est-à-dire incluant la balade du dimanche), de la pratique d'activités sportives (escalade, VTT) ou de la circulation des engins à moteur (moto, quad, 4x4) sur les pistes. L'activité plus traditionnelle de la chasse est également très présente sur l'ensemble de ces territoires où l'on trouve près d'une société de chasse par commune en moyenne et de 1 500 à plus de 3 000 chasseurs par parc. Comme bien souvent, cette pratique génère de nombreux conflits notamment avec les promeneurs, certains riverains, les écologistes voire les bergers. Le pastoralisme forestier est, lui aussi, signalé sur les trois territoires bien qu'à des intensités différentes. Il y est généralement incité car jugé utile et efficace dans le cadre de la PFCI.

Ces usages multiples sont presque partout source de conflits d'usages, et pas seulement en raison de la présence de chasseurs, et les chartes se proposent toutes, explicitement ou implicitement, de régler ces conflits.

Des espaces sensibles aux incendies

L'analyse des statistiques « feux de forêt » sur les territoires des trois parcs de 1973 à 2009 (Fig. 38) montre une sensibilité réelle des espaces naturels et des occurrences d'incendie

assez proches. Les principaux écarts concernent les surfaces moyennes des feux qui sont influencées mathématiquement par quelques grands incendies (jusqu'à plus de 3 000 ha sur la commune d'Aups dans le Verdon) et pratiquement par l'organisation des moyens de lutte, l'accessibilité des zones incendiées ou encore les conditions météorologiques lors du feu.

Fig. 38 : Synthèse des statistiques « feux de forêt » de 1973 à 2009

Source : Prométhée, 2010

	Alpilles	Lubéron	Verdon
Nb de feux par an	11	39	26
Surface brûlée par an	189 ha	170 ha	352 ha
Surface moyenne par feu	16,5 ha	4,3 ha	13,5 ha
Nb de feux/1 000 ha	8,3	8,8	5,4
Part de la surface du PNR brûlée par an	0,25 %	0,10 %	0,20 %

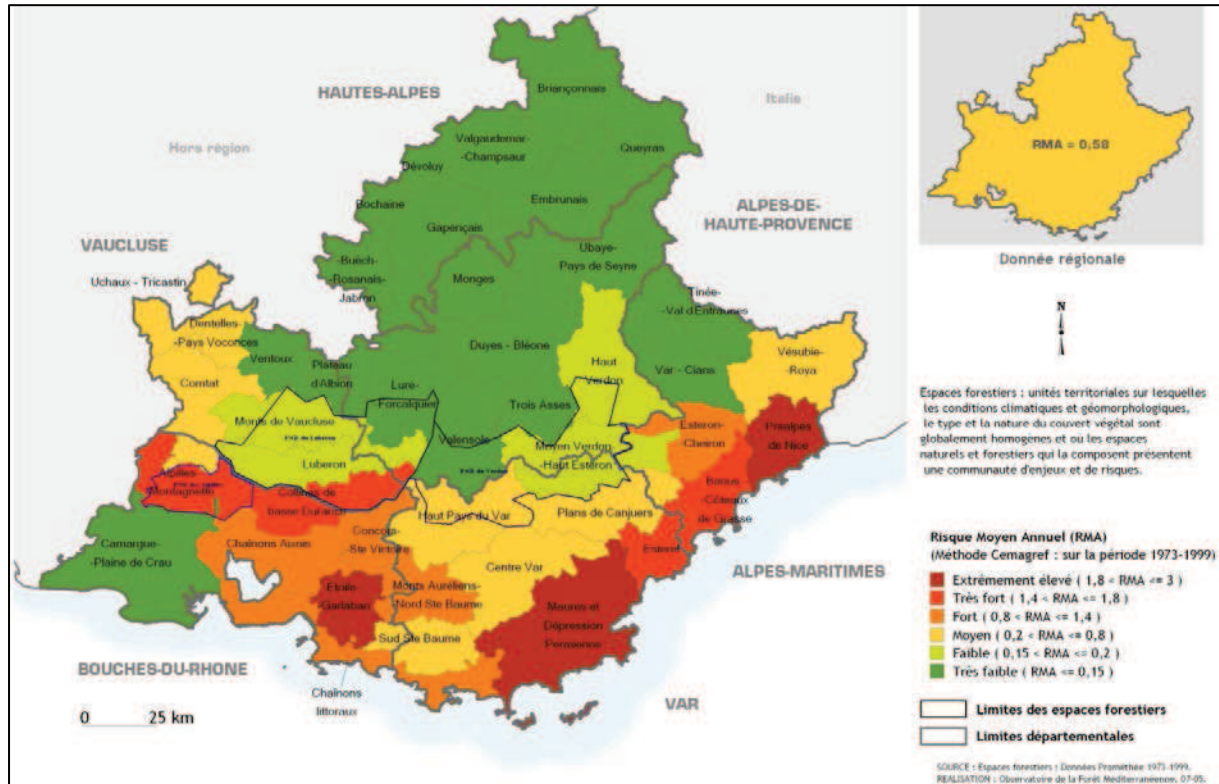
L'analyse du Risque moyen annuel⁴⁰ (RMA) des feux de forêt sur la période 1973 - 1999 par le CEMAGREF classe les Alpilles et le versant sud du Lubéron en risque « Très fort » alors que tout le nord du Lubéron et l'intégralité du Verdon sont classés en risque « Faible » à « Très faible » (Fig. 39).

Ceci se retrouve avec la couverture par les documents de planification et de programmation de la PFCI (PIDAF, PMPFCI, PDPFCI). En effet, les Alpilles, le Lubéron et la partie varoise du Verdon sont concernées par au moins un de ces documents alors que tout le nord du PNR du Verdon (département des Alpes de Haute-Provence) n'est pas couvert par ces outils.

⁴⁰ RMA = pourcentage de surface incendiée annuellement par rapport à la surface combustible du massif. Le RMA correspond à la probabilité qu'une parcelle boisée soit incendiée en cours d'année.

Fig. 39 : Le Risque Moyen Annuel de feux par espace forestier en PACA

Source : OFME, 2005 ; Contours approximatifs des PNR, S. Tillier



3.2.4. Des profils différents

Même région administrative (voire département), même contexte naturel et mêmes enjeux ne signifient pas forcément même contexte politique et/ou socioprofessionnel. Et ce sont pourtant bien ces derniers (à travers les élus) qui guident grandement les choix stratégiques et donc les outils mis en œuvre. Ainsi, ces trois PNR apparemment si semblables et poursuivant globalement les mêmes objectifs utilisent des outils différents.

a) Des motivations différentes ...

Ces trois parcs se sont construits autour d'un élément géographique remarquable, source du sentiment identitaire propre au territoire : les Alpilles, le Lubéron ou les Gorges du Verdon. Mais cette identité et cette volonté de préservation et mise en valeur se sont manifestées à des époques et selon des processus différents mais toujours en réaction à une menace.

Premier à voir le jour en 1977, le PNR du Lubéron est né de la volonté de préserver le cadre de vie des habitants. Il s'agissait alors de parer à une menace importante : le déclin des activités agricoles, la notoriété nouvelle du Lubéron, son essor touristique se conjuguant à l'aménagement du complexe industriel de Fos-sur-Mer faisait craindre que les lieux ne deviennent une zone purement résidentielle, sorte de banlieue verte de la métropole

Marseille/Etang de Berre/Aix-en-Provence. La première charte (signée par 32 communes) fixe ainsi pour objectif premier la protection et le développement du potentiel agricole à la base du développement et de l'entretien du territoire. Parallèlement, d'importantes mesures en faveur de la protection de l'environnement sont prises avec la définition d'une « Zone de Nature et de Silence » et de « Secteurs de Valeur Biologique Majeure ». Ce travail de protection est complété en 1997 par l'entrée dans le réseau des Réserves de Biosphère de l'UNESCO. C'est donc essentiellement une volonté de protection et de préservation des milieux naturels et de la biodiversité qui caractérisent la politique générale du PNR.

Plus récent, le PNR du Verdon, classé en 1997, est le fruit d'un paradoxe (Leborgne, 2007) : c'est à la fois le territoire du vide (exode rural, hémorragies des guerres, infrastructures défaillantes en termes de services aux populations, désintérêt de la puissance publique, ...) et le territoire du trop plein (tourisme) et des convoitises (projets et réalisations hydroélectriques depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, camp militaire de Canjuers). La mobilisation des élus s'est ainsi faite autour du double sentiment d'abandon par la puissance publique et des menaces extérieures pesant sur le site exceptionnel des Gorges du Verdon. Le parc s'est donc construit dans l'objectif premier de mettre en valeur le patrimoine naturel par les activités touristiques, agricoles et forestières mais aussi pour la gestion de l'eau (Verdon et ses affluents et lac de Sainte-Croix). Les chartes successives se font ainsi le reflet de cette volonté de mise en valeur économique et proposent des séries d'actions dans ce sens.

Dernier né des parcs méditerranéens, le PNR des Alpilles n'existe sous cette forme que depuis 2007. Ce classement en PNR est en fait le résultat de plus de quinze années de collaboration des élus des seize communes du massif en vue de sa protection et mise en valeur. Ce travail en commun a débuté dès la fin des années 80 avec la création de l'Union des élus des Alpilles en 1989 et a débouché sur l'élaboration et l'animation du PIDAF sur l'ensemble du territoire en 1993. Cette association est ensuite devenue le Syndicat mixte de l'agence publique du massif des Alpilles regroupant les mêmes communes, le conseil régional PACA et le conseil général des Bouches-du-Rhône en 1996. Parallèlement se mettent progressivement en place les sites d'intérêt communautaire préfigurant le réseau Natura 2000 puis la Directive paysagère des Alpilles. C'est donc pour accompagner ces nouveaux dispositifs et renforcer la gestion territoriale du massif que se constitue le PNR reposant sur le même territoire et le même syndicat mixte. Ainsi, la charte s'appuie-t-elle sur cette histoire de collaboration intercommunale et profite-t-elle de l'important travail de gestion collective et de concertation déjà réalisé en privilégiant la protection du patrimoine naturel et culturel dans un souci affirmé de gouvernance.

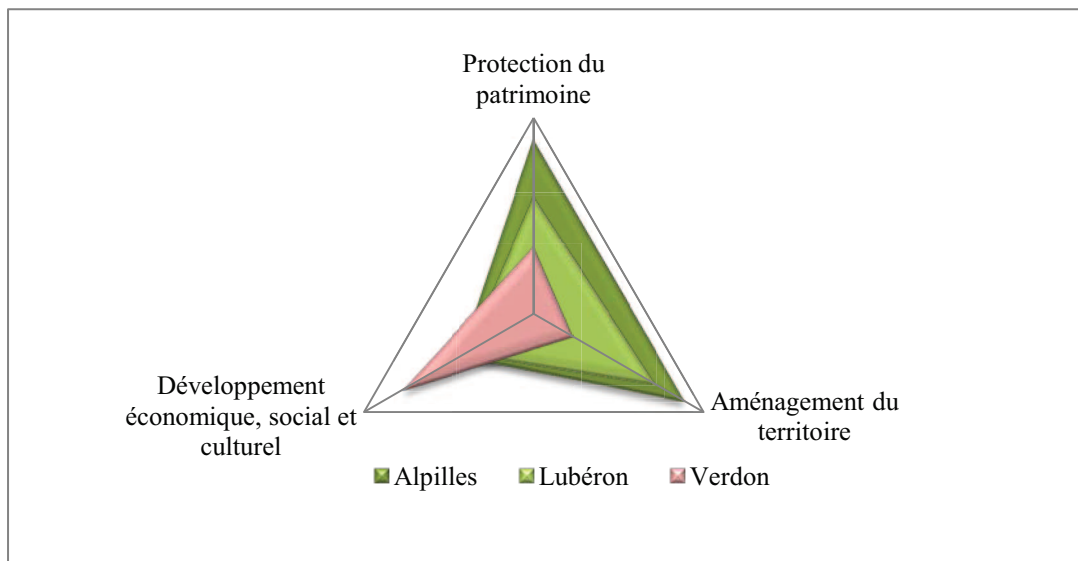
b) ... confirmées par les Chartes

Il est possible de se baser sur les quatre missions⁴¹ de base des PNR (la protection du patrimoine ; la contribution à l'aménagement du territoire ; la contribution au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ; l'accueil, l'éducation et l'information du public) pour lire les Chartes et en appréhender les priorités.

Le premier constat qui s'impose concerne le traitement de la mission d'accueil du public dont seul le PNR du Lubéron fait un axe stratégique à part entière alors que les deux autres parcs la traitent transversalement à travers les trois autres missions.

La répartition des objectifs et/ou mesures entre les trois autres missions (Fig. 40) fait apparaître deux profils : un Parc fortement axé sur le développement, le PNR du Verdon et les deux autres parc privilégiant la protection du patrimoine et l'aménagement du territoire, deux objectifs intimement liés.

Fig. 40 : Positionnement des Chartes selon trois missions des Parcs



Cette analyse quantitative montre que les différences de motivations à la création des Parcs se maintiennent et se retrouvent dans l'importance relative accordée à ces missions dans les objectifs et mesures définis par leur charte. Elle présente cependant l'inconvénient de n'être que quantitative et de considérer que tous les objectifs ont la même valeur et la même importance aux yeux du parc, ce qui n'est sans doute pas tout à fait exact. Il est tout de même possible de considérer que ces différences d'approche peuvent influencer l'appropriation et le

⁴¹ La cinquième mission liée à l'expérimentation étant transversale, nous considérerons qu'elle constitue un état d'esprit dans l'action plus qu'une mission à part entière.

traitement des problématiques forestières et conduire à des politiques, donc des outils, aussi différentes.

3.2.5. Des politiques forestières propres à chaque territoire

L'analyse des chartes de ces trois parcs permet de repérer les enjeux identifiés et les solutions proposées tant en termes d'objectifs et/ou de mesures que d'outils et donc de dresser les contours des politiques forestières mises en œuvre sur ces territoires.

a) Les mêmes enjeux identifiés, ...

Quelles que soient l'organisation et la formulation de la charte, les espaces boisés sont abordés sous les mêmes aspects dans les diagnostics : espaces forestiers à gérer, forme de dégradation des milieux ouverts, habitats remarquables à préserver, milieux fragiles à protéger contre l'incendie et la surfréquentation du public, élément fondamental du paysage, espaces naturels soumis aux conflits d'usages et à la pression foncière.

Des espaces forestiers à gérer durablement

Les trois chartes insistent sur la nécessité de la mise en œuvre d'une gestion intégrée prenant en compte la demande sociale (généralement à identifier plus clairement) et les services écologiques rendus tout en recherchant une meilleure valorisation économique des produits forestiers. Atteindre cet objectif nécessite dans tous les cas une collaboration accrue entre forestiers publics, forestiers privés et usagers divers.

Des espaces résultats de la dégradation des milieux ouverts

Il s'agit ici de lutter contre l'extension forestière par enfrichement puis boisement spontané (généralement par les pins) des milieux ouverts typiquement méditerranéens que sont les garigues basses, les pelouses sèches ou les steppes (la Crau). Cette lutte passe par des opérations ponctuelles d'extraction des arbres, des broyages de végétation ligneuse basse et plus généralement par le développement du pastoralisme promu par l'ensemble des chartes.

Des habitats remarquables à préserver

Les trois parcs présentent des forêts remarquables en raison de leur rareté (taillis vieillissants de chêne vert, pinèdes matures), de leur valeur écologique (ripisylve à peupliers blancs ou noirs) et/ou de leur situation en limite voire hors de leur aire naturelle (hêtraie, sapinière). Ces habitats sont généralement inclus dans au moins un site Natura 2000 et font l'objet de directives de

gestion et de protection précises. Les parcs sont presque systématiquement les opérateurs et animateurs des DOCOB de ces sites inclus sur leur territoire.

Des milieux fragiles à protéger

Deux menaces principales sont identifiées et doivent être maîtrisées : le feu et la surfréquentation touristique.

La PFCI, via le débroussaillage, l'aménagement des massifs et la sensibilisation du public, constitue un objectif (ou une orientation) à part entière dans les Alpilles et le Lubéron. Dans le Verdon, la menace semble moins ressentie et cet aspect n'est abordé que rapidement et implicitement. Le pastoralisme et la réalisation de coupures de combustibles (via des mises en valeur agricole, oliveraies par exemple) apparaissent chaque fois comme des solutions efficaces et à promouvoir.

La maîtrise de la fréquentation touristique et de ses impacts négatifs sur les milieux naturels est un souci constant. La priorité est généralement mise sur l'information/sensibilisation du public et sur des efforts de dilution spatiale et temporelle de la fréquentation par la promotion de sites peu connus et d'offres touristiques hors saison. Les sports mécaniques (quad, 4x4, moto) font également l'objet de recommandations d'autant plus que la réglementation de leur circulation rentre dans le champ juridique des chartes.

Un élément constitutif des paysages

Toutes les chartes comportent un volet paysager plus ou moins important visant à protéger leur intégrité et à les mettre en valeur. Bien que non expressément mentionnés, les espaces boisés, généralement omniprésents, se trouvent ainsi directement concernés par les directives paysagères que les forestiers doivent intégrer à leurs plans de gestion.

Des espaces naturels soumis à la pression foncière et aux conflits d'usages

Les territoires des trois parcs se caractérisent par une démographie galopante principalement en raison d'un solde migratoire fortement positif. La proximité de centres urbains en expansion (Aix-en-Provence, Avignon, Manosque, voire Marseille) accroît la pression foncière liée à l'arrivée de néo-ruraux. Le développement touristique peut également contribuer à ces tensions sur le foncier parfois source de conflits. Les parcs édictent donc des règles de bonne conduite en matière d'urbanisme notamment pour limiter l'extension des zones constructibles dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Les conflits d'usages, notamment entre les usages traditionnels (chasse, promenade) et les usages plus récents (escalade, sport mécanique, contemplation de la nature, ...) se font de

plus en plus fréquents. Les parcs placent donc en préambule à l'action la mise en place de concertation, voire de gouvernance, afin d'apaiser ces conflits.

b) ... mais des outils et des postures différents

Derrière cette convergence des enjeux et solutions, les trois parcs se distinguent par les stratégies et outils mis en œuvre que l'on peut considérer comme significatifs des réelles priorités de gestion des espaces boisés. Les PNR du Lubéron et des Alpilles complètent leur Charte soit par une CFT (Lubéron) soit par un PIDAF (Alpilles) portant sur la totalité (ou presque) de leur périmètre. Le PNR du Verdon, quant à lui, se contente de sa charte tout en soutenant des initiatives locales.

Un parc, un territoire, une politique et un outil unique

Les PNR des Alpilles et du Lubéron ont fait le choix d'une gestion globale des espaces boisés sur l'ensemble de leur périmètre. Cette démarche semble logique et techniquement réaliste pour le Parc des Alpilles dont le territoire reste réduit (51 000 ha), relativement homogène et, surtout, fortement identitaire. Elle paraît par contre plus délicate à mener dans le Lubéron, plus vaste (165 000 ha) et moins homogène (versant sud/versant nord) mais des solutions existent et sont mises en œuvre.

Les élus des Alpilles se sont, dans un premier temps, mobilisés pour la protection du Massif contre les incendies à travers le PIDAF. Le parc s'est donc créé autour de la forte identité « Alpilles » (comme en témoigne la stabilité du périmètre depuis les débuts) et de la protection de ce patrimoine naturel et culturel contre l'incendie d'abord puis contre les méfaits d'une fréquentation mal maîtrisée dans un second temps. Il semble alors naturel et cohérent que la PFCI constitue le point d'entrée, et l'objectif largement prioritaire, de la politique forestière du parc. Le souhait exprimé dans la charte d'élaborer à terme une CFT sur le massif se conçoit alors comme le prolongement et l'extension de cette politique. De plus, c'est, semble-t-il, à travers l'animation de ce PIDAF que le parc, encore très jeune, entend asseoir sa légitimité auprès des acteurs forestiers et des divers usagers des espaces boisés.

Le PNR du Lubéron est lui aussi né d'une volonté des élus de protéger un territoire emblématique, le massif du Lubéron, mais plutôt des agressions de l'urbanisation et de la surfréquentation touristique que des incendies. Ainsi, une politique ambitieuse de protection de l'environnement et de développement agricole a-t-elle été mise en œuvre dès l'origine sur la

quasi-totalité du périmètre conçu comme un tout. C'est cet état d'esprit (protection/valorisation de l'ensemble du territoire) que l'on retrouve dans la démarche de la CFT dont le périmètre s'accroît au même rythme que celui du parc. Mais un outil unique ne signifie pas forcément l'uniformité des mesures et des actions surtout face à un territoire aussi vaste. Aussi, le périmètre du parc est-il découpé en sept secteurs de gestion forestière homogène, plus ou moins calqués sur les régions forestières départementales de l'IFN, pour lesquels sont précisées les actions de la CFT prioritaires et leur déclinaison locale.

Un parc, cadre général et des initiatives locales

Né en réaction à l'absence d'implication de la puissance publique, le PNR du Verdon se caractérise plus par une unité de projet (valoriser un patrimoine naturel exceptionnel) que par une identité culturelle. Cette dernière est en effet difficile à imaginer sur un vaste territoire (180 000 ha) construit autour d'une rivière frontière et marqué par l'opposition entre le sud-ouest soumis à une urbanisation galopante et le nord-est montagnard enclavé (Plan du Parc, 2007). Cette réalité se traduit par une Charte résolument tournée vers le développement économique et définissant le cadre général d'action encourageant « les actions à l'échelle de territoires cohérents, regroupant des communes, des propriétaires ou des usagers de la forêt » (Charte du PNR du Verdon, p. 80) notamment dans le cadre de CFT, de PDM ou de schéma de protection à l'échelle des massifs. Ainsi, la charte insiste à travers ses quatre mesures forestières sur l'action à l'échelle du massif et non de l'ensemble du territoire du parc. Le parc se positionne donc comme le pilote d'une politique forestière territoriale qui doit être adaptée et menée localement par les acteurs avec son appui administratif et financier.

Deuxième partie

Les pratiques de gestion forestière dans le territoire du PNR des Alpilles

Chapitre IV - Le PNR des Alpilles, ses espaces boisés et les enjeux de leur gestion durable	169
1. La forêt dans les Alpilles, un contexte difficile.....	171
1.1. Des formations boisées typiquement méditerranéennes	171
1.2. Des espaces partagés entre les communes et les propriétaires privés.....	174
1.3. Des espaces aux usages multiples.....	180
1.4. Des espaces fragiles et menacés.....	185
1.5. Des constats aux enjeux de la gestion durable	191
2. Une charte conservatrice prônant la gouvernance à tous les niveaux	193
2.1. L'organisation de la charte.....	193
2.2. Les espaces boisés et la politique forestière dans la charte.....	194
2.3. La gouvernance, un concept polysémique mais des principes incontournables	197
Chapitre V - Gérer sa forêt, le propriétaire face à la gestion durable	203
1. Deux forêts représentatives des problématiques méditerranéennes	204
1.1. Des conditions écologiques difficiles.....	204
1.2. Des formations végétales typiques.....	206
1.3. Des forêts aux usages multiples	208
1.4. Des forêts soumises aux risques d'incendie.....	210
1.5. Les mêmes enjeux de gestion.....	211
2. Un propriétaire privé pragmatique et opportuniste	211
2.1. Le pragmatisme, un état d'esprit et un mode de gestion.....	211
2.2. Un ensemble de pratiques qui relèvent de la gestion durable	214
3. La gestion de la forêt communale, une collaboration imposée avec l'ONF	216
3.1. La gestion des forêts communales dans le code forestier	216
3.2. Pratiques et actions de gestion en forêt communale de Saint-Etienne-du-Grès.....	217
3.3. Des relations complexes entre les élus et l'ONF	220
3.4. Gestion multifonctionnelle plutôt que gestion durable	221
Chapitre VI - Coordonner des actions collectives, le PNRA face à la gestion durable	223
1. Les stratégies de prévention dans les Alpilles.....	224
1.1. La stratégie de lutte et de prévention du PIDAF pour 2007 - 2017	224
1.2. Les différents types d'opérations programmées dans le PIDAF.....	226
1.3. Les prévisions de travaux du PIDAF pour la période 2007 - 2017.....	231
1.4. Les autres actions liées à la PFCI.....	232
2. Le projet RECOFORME, regrouper les propriétaires privés pour agir	234
2.1. RECOFORME, la coopération autour de la forêt méditerranéenne	235
2.2. Le projet de l'Agence publique des Alpilles.....	236
2.3. Du projet aux réalisations, un bilan positif	238
2.4. Un projet qui contribue à la gestion durable	240
3. La maîtrise d'ouvrage du PIDAF par le parc : programmation et financement.....	242
3.1. Une constante dans les pratiques : la recherche d'une large concertation	242
3.2. Le financement des travaux	244
3.3. La mise en œuvre des opérations	245
3.4. Le PIDAF, un outil de gestion durable des espaces boisés.....	246

Chapitre IV

Le PNR des Alpilles, ses espaces boisés et les enjeux de leur gestion durable

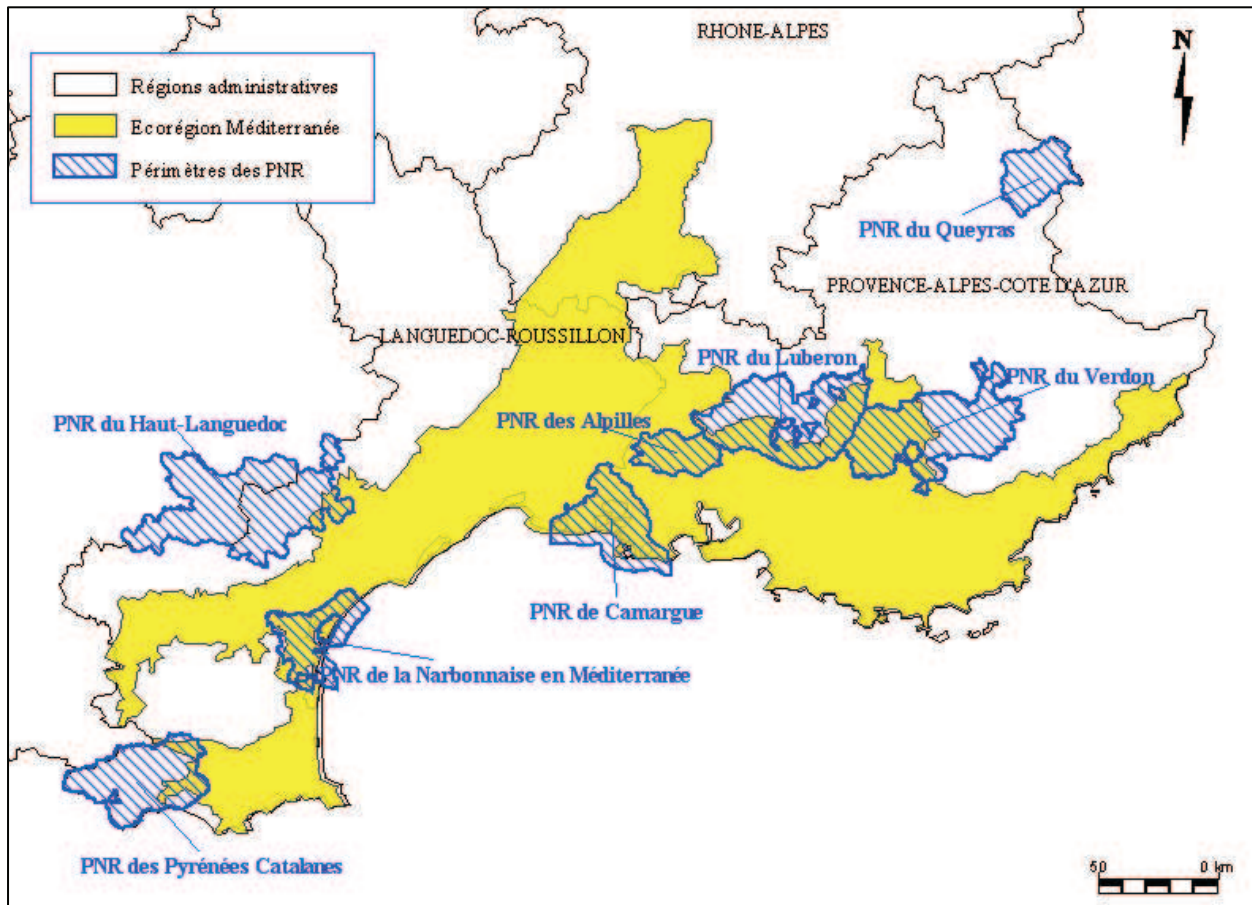
Pour faciliter la réflexion et éviter quelques biais, le parc support de l'étude doit réunir trois caractéristiques qui ont conduit à retenir le PNR des Alpilles : comporter des espaces boisés représentatifs de la région méditerranéenne et, surtout, adhérer au projet de l'étude.

Présenter des espaces boisés typiquement méditerranéens

L'objectif étant d'analyser des pratiques de gestion en forêt méditerranéenne, le territoire de l'étude se doit d'être représentatif des problématiques spécifiques à cette région. Aussi est-il important qu'il appartienne, sans discussion possible, à la région méditerranéenne au sens strict, c'est-à-dire à la délimitation biogéographique de l'IFN. Ce ne sont ainsi que trois parcs qui sont intégralement compris dans l'écorégion Méditerranée : la Narbonnaise en Méditerranée, les Alpilles et la Camargue (Fig. 41). Le PNR de Camargue peut difficilement être le support d'une analyse des pratiques de gestion forestière en raison de la quasi-absence de la forêt sur son périmètre. Le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, quant à lui, est essentiellement tourné vers le littoral et les problématiques de l'eau, du tourisme et de l'urbanisation bien qu'une partie de son périmètre soit occupée par la forêt et la garrigue. Le bilan d'évaluation de sa charte sur 2003-2007 relève d'ailleurs que peu d'actions concernant les garrigues et les forêts ont été menées. Il semble donc difficile d'y mener une analyse des pratiques forestières. Pour sa part, le PNR des Alpilles est boisé à environ 40 % et il joue un rôle indéniable dans la gestion de ces espaces boisés comme nous avons pu le constater au chapitre précédent. De plus, ce parc présente un territoire restreint (16 communes) et centré sur le massif des Alpilles qui réunit de nombreux critères susceptibles de générer une forte identité territoriale garante de l'implication des divers acteurs. Celle-ci s'est déjà manifestée par la mobilisation des élus des mêmes communes depuis 1989 mais aussi celle des associations d'usagers et de protecteurs des espaces naturels qui se sont rassemblées dès 1999 pour participer activement aux travaux de constitution du PNR.

Fig. 41 : PNR, limites administratives et écorégion

Réal. : S. Tillier ; Crédits : IGN, IFN, FPNRF



Adhérer à l'étude

L'étude envisagée, qui s'appuie grandement sur une enquête de terrain, ne peut s'envisager sans une implication de la structure parc (chargés de mission, élus) et de ses partenaires qui doivent y trouver un intérêt. A ce niveau mes premiers contacts avec les différents parcs ont rencontré un accueil très favorable de la part du PNR des Alpilles et se sont rapidement concrétisés par des échanges fructueux avec le chargé de mission « Conservation des espèces et des habitats naturels sensibles » et le technicien « Espaces Naturels - DFCI - Forêt ». En effet, l'étude en cours correspond à ses préoccupations actuelles avec l'implication du PNR des Alpilles dans des programmes en lien avec la gouvernance des espaces boisés (QUALIGOUV, Trame Vert&Bleue).

1. La forêt dans les Alpilles, un contexte difficile

Le territoire du PNR des Alpilles présente un taux de boisement de 40 % en moyenne mais avec une forêt cantonnée sur le massif des Alpilles. En effet, les piémonts et plaines environnantes compris dans le parc sont très majoritairement occupés par l'agriculture et les zones boisées y sont très rares. Ainsi, si l'on ne s'intéresse qu'à la zone couverte par le PIDAF, qui correspond au massif, ce taux de boisement monte à 72 %. La commune des Baux de Provence, la seule totalement incluse dans le périmètre du PIDAF, est ainsi occupée à 65 % par les espaces boisés. Le massif étant couvert par le PIDAF (y compris l'extension de sa zone d'étude sur la commune de Saint Martin de Crau) et par le site Natura 2000, il est possible d'accéder à des données relativement précises⁴² sur cette forêt, donc sur celle du parc, en croisant les informations des deux diagnostics territoriaux (réalisés respectivement en 2008 et 2002).

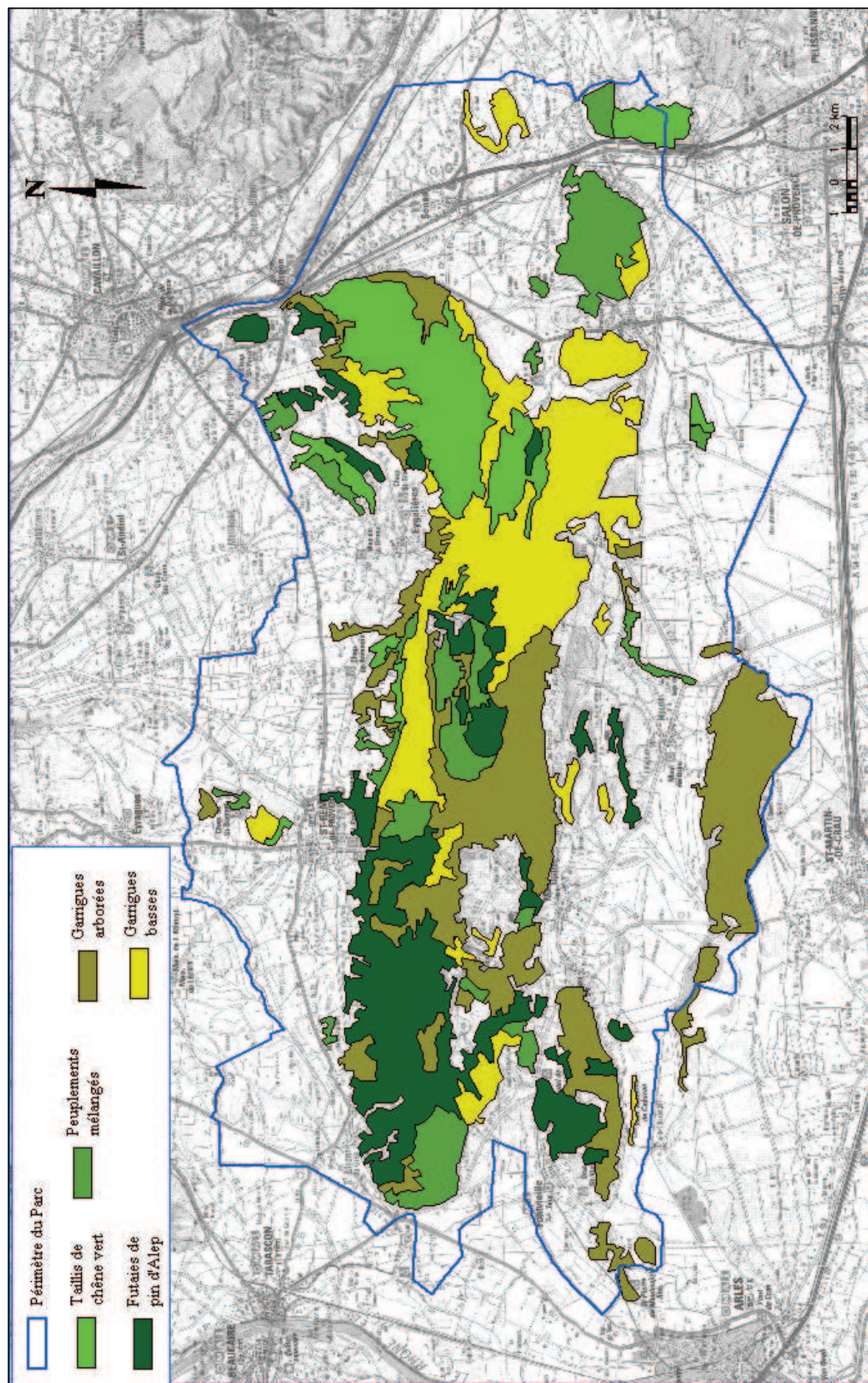
1.1. Des formations boisées typiquement méditerranéennes

Les formations végétales rencontrées sur le terrain sont typiquement méditerranéennes et ce sont les forêts ouvertes et les garrigues plus ou moins boisées qui dominent largement. Le diagnostic du PIDAF distingue ainsi cinq types de formations forestières (Fig. 42) : les garrigues boisées (couvert arboré de 25 à 75 %), les garrigues basses (couvert arboré inférieur à 25 %) généralement colonisées par le chêne kermès, les futaies résineuses de pin d'Alep, les taillis de chêne vert et les peuplements mélangés pin d'Alep/chêne vert auxquels il convient d'ajouter quelques ripisylves mais qui restent anecdotiques en termes de surface. Parmi ces types de formations forestières, quatre correspondent à des habitats d'intérêts communautaires et sont identifiées et cartographiées comme telles par le DOCOB. Il s'agit des pinèdes sur dalle calcaire, des forêts galeries ou ripisylves et des forêts de chêne vert.

Les pinèdes climaciques de pin d'Alep ne sont localisées qu'en deux endroits du massif, pour une surface totale de 10 ha, où la roche affleure massivement. Ces formations arborées n'ont en sous-étage que les mousses et lichens recouvrant la roche. La dynamique de remplacement par la chênaie, pourtant naturelle sur le massif, ne concerne pas ce type d'habitats, ce qui en fait son originalité. Ils sont en équilibre avec les conditions du milieu, d'où leur appellation de climaciques.

⁴² C'est-à-dire à l'échelle communale, inaccessible via la base de données publique de l'IFN.

Fig. 42 : Les formations forestières en 2006
 Réal. : S. Tillier ; Crédits : SOeS, PNR des Alpilles



Sur le massif, les forêts de chêne vert correspondent majoritairement au type à Laurier Tin, caractéristique de la Provence calcaire. Ces sont des formations majoritairement constituées d'arbustes et dominées par une pinède claire. Certaines chênaies, sur quelques stations fraîches et humides, avec un sol profond, principalement en fond de vallon et en exposition nord, tendent vers des stades de maturité plus avancés de chênaies matures atteignant sept mètres de haut avec houppiers des jointifs. Sur quelques zones présentant un bon bilan hydrique, on peut trouver des peuplements mélangés de chêne vert et chêne blanc (yeuseraie-chênaie pubescente) où elles peuvent constituer des futaies sur souches remarquables, car devenues très rares. En situation d'altitude plus élevée sur les fentes larges des rochers ou sur les sols caillouteux à affleurements rocheux, le chêne vert se mélange plus fréquemment avec le buis, les genévriers de Phénicie ou l'amélanchier pour former des peuplements à biomasse plus faible. Liées à la présence d'un sol développé, les chênaies vertes sont particulièrement présentes sur la partie centrale et est du massif, dans les fonds de vallons et au pied des falaises (zone de colluvionnement) ou sur les plateaux, à la faveur des poches de terre contenues dans les fissures du calcaire.

Dans les forêts galeries, le stade initial à Peuplier blanc est très rarement dépassé. On trouve parfois des faciès plus évolués contenant des saules blancs, des ormes champêtres, des peupliers noirs et parfois des frênes oxyphilles. Le sous-bois est principalement constitué de fusains, de troènes et de cornouillers sanguins. Lié aux sols temporairement inondés, cet habitat couvre de faibles surfaces, estimées à 19 ha au total. Il est limité aux bordures des « gaudres » (ruisseaux temporaires) et aux fonds de vallon où il est fréquemment associé aux chênaies vertes ou aux forêts mélangées de chênes verts et blancs, ou encore en contact avec les prairies humides. Parmi les rares habitats forestiers frais et humides du massif, ces formations ont un intérêt important pour la faune, à qui elles proposent le gîte et le couvert, et sont déterminantes pour la conservation des batraciens, des libellules et de beaucoup d'oiseaux. Pour la flore, ils constituent des zones de dissémination. Ces forêts jouent également un rôle primordial dans la limitation du ruissellement des eaux et donc du ravinement. Enfin, en tant que corridors écologiques, ils assurent un rôle de connexion permettant le déplacement et les échanges au sein des populations animales.

La dynamique de ces formations est aussi caractéristique de la région méditerranéenne. Ainsi, depuis 1938 au moins, la forêt gagne du terrain surtout grâce à l'expansion du pin d'Alep alors que les taillis de chêne vert accusent un très net recul (Fig. 43 et Fig. 44). Le léger recul des peuplements purs de pin au profit de peuplements mélangés sur la partie ouest du massif de 1993 à 2006 est le résultat du travail des forestiers qui, depuis le début des années 90, favorisent systématiquement le chêne vert en sous-étage dans les pinèdes avec l'objectif, qu'à terme, ce dernier reprenne la place qui était la sienne avant l'introduction du pin à la fin du XIX^{ème} siècle.

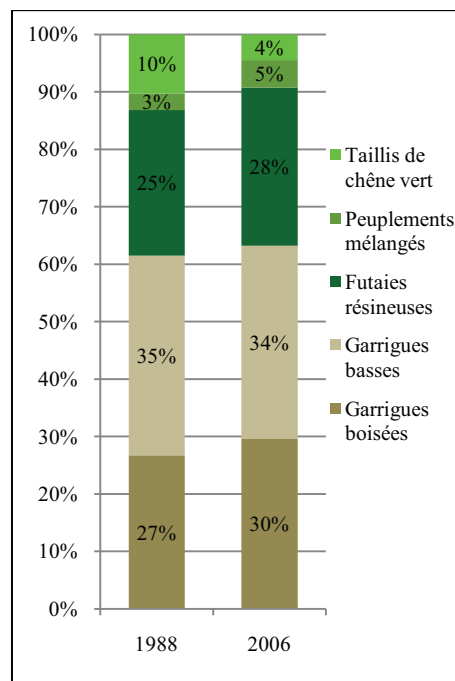


Fig. 43 : Répartition et évolution des types de formations forestières

Source : CSP, PIDAF, 2009

1.2. Des espaces partagés entre les communes et les propriétaires privés

Les communes possèdent près de la moitié des espaces boisés⁴³ (Fig. 45), situation peu courante dans la région où la propriété privée domine généralement. Cette spécificité s'explique en grande partie par la présence ancienne du pastoralisme dont la gestion nécessite une bonne maîtrise du foncier. Ainsi les communes, désireuses d'avoir des outils pour gérer leur massif, ont développé une politique d'acquisition des terrains privés dans ce but (Grogneau *in* Agence Publique du Massif des Alpilles, 2005).

Les forêts communales bénéficiant toutes du régime forestier⁴⁴, elles sont gérées par l'ONF et, à ce titre, disposent d'un plan d'aménagement fixant des objectifs de gestion et programmant des opérations sylvicoles et/ou d'entretien des peuplements. Les stations à faible (voire très faible) potentialité, les débouchés très peu rémunérateurs des bois (papeterie de Tarascon), la richesse en biodiversité et la prégnance des risques (incendies, érosions, inondations) conduisent l'ONF à retenir des objectifs de protection générale des milieux pour ces forêts.

⁴³ De 46 à 49 % en fonction des sources et des années de référence retenues.

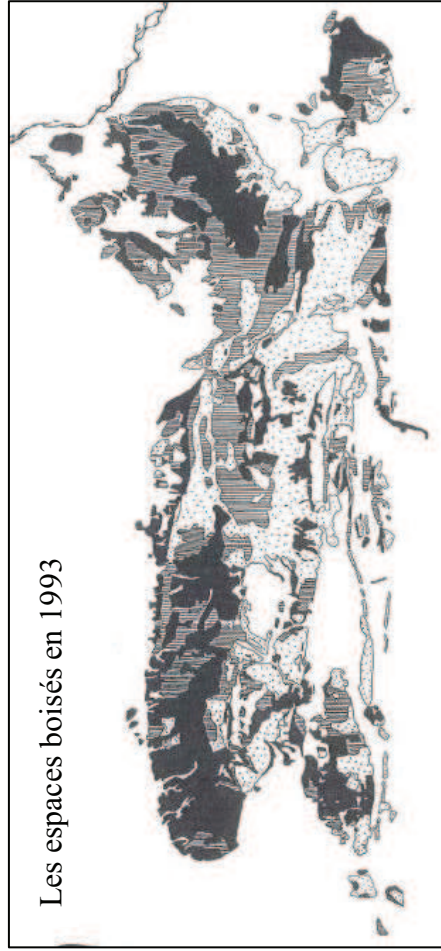
⁴⁴ Le régime forestier est un régime spécial de gestion durable pour les forêts publiques : protection renforcée, plan de gestion (aménagement forestier), mobilisation des bois, surveillance générale par les agents assermentés de l'ONF dotés de pouvoirs de police spécifiques.

Fig. 44 : Evolution des boisements du massif des Alpilles de 1938 à 1993

Source : Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles, Tome IV - Annexes, PP ; 49-52



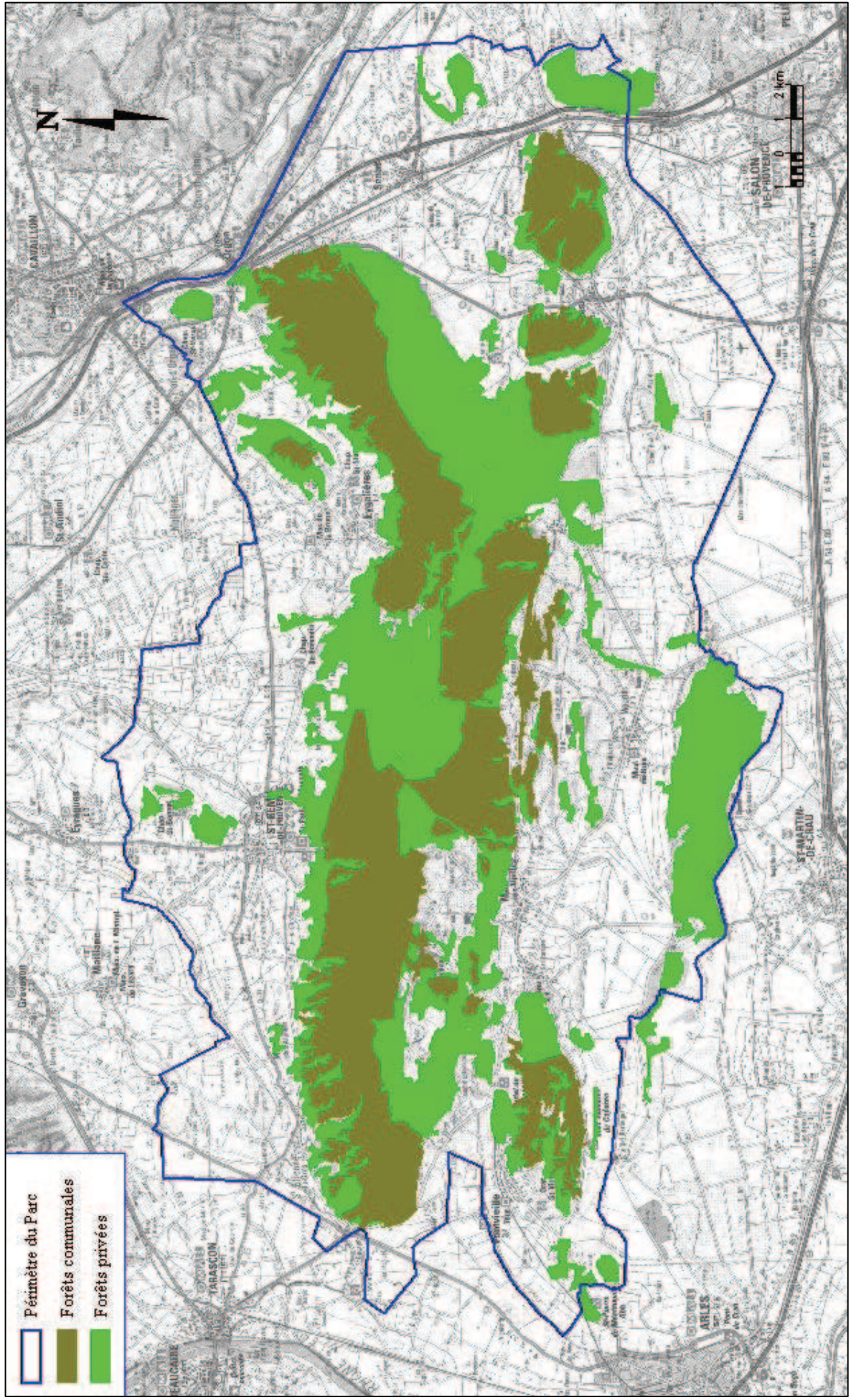
En noir : Forêts de pins et chêne
En hachuré : « Broussailles hautes »
En pointillé : Garrigue



N.B. : les documents originaux ne comportent pas d'échelle.
Echelle approximative des documents de cette page : 1/250000

Fig. 45 : Forêts communales et forêts privées dans les Alpilles

Réal : S. Tillier ; Crédits : PNR des Alpilles, SCP, IGN



Les forêts privées, quant à elles, sont représentatives des problématiques méditerranéennes : morcellement, faibles potentialités forestières et manque de gestion.

Un massif peu morcelé ... en apparence

Si le morcellement ne concerne qu'une faible partie de la forêt privée, il y est malheureusement parfois poussé à l'extrême.

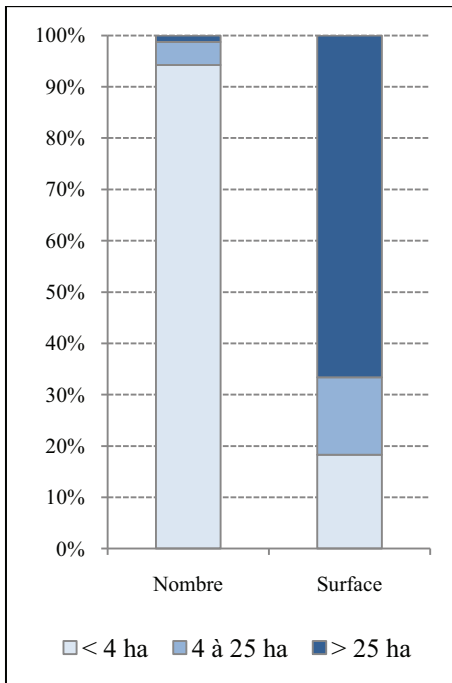


Fig. 46 : Répartition en nombre et en surface des forêts privées

Source : CRPF PACA, 2001

Ainsi, si plus de 80 % de la surface des espaces boisés privés sont constitués de propriétés de plus de 4 ha (dont les deux tiers de plus de 25 ha), ce sont près de 3800 propriétaires (soit 94 % d'entre eux) qui se partagent moins de 20 % de la surface. Il y a donc d'un côté de grandes unités de gestion (de 25 à plus de 600 ha) et de l'autre des micropropriétés de 0,5 ha en moyenne (Fig. 46).

Sur le versant nord (communes d'Eygalières, Orgon, Saint-Rémy-de-Provence et Saint-Etienne-du-Grès) le morcellement est assez groupé, en lisière de massif et souvent en interface avec le bâti. Sur les autres communes (intérieur et versant sud du massif), le morcellement est généralement plus diffus et s'imbrique entre les grandes entités forestières privées et publiques.

Ces différentes configurations spatiales du morcellement ont des impacts directs sur les possibilités de réalisation d'opérations de regroupement des propriétaires qui seront d'autant plus aisées que les propriétés sont géographiques groupées.

De faibles potentialités forestières, des peuplements pauvres

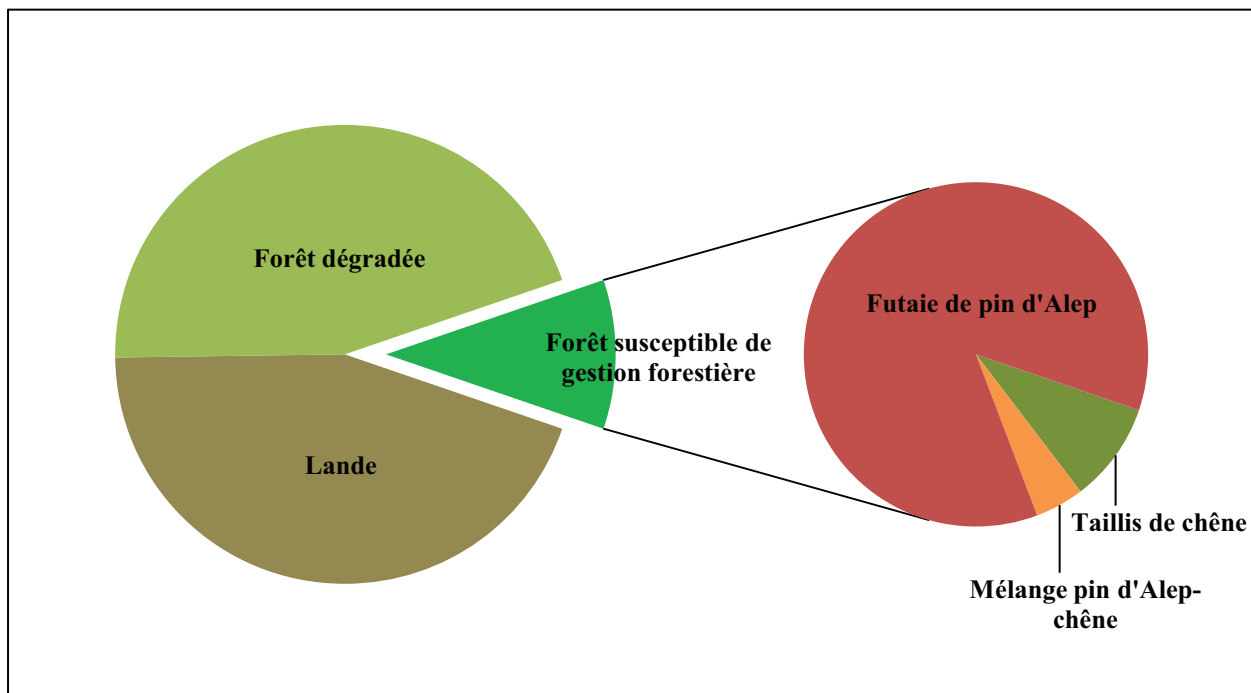
Le dépouillement des données cadastrales, allié à des reconnaissances de terrain, permet de dresser un portrait des types de formations présents et de leur part respective. La répartition bois et landes selon le cadastre est à prendre avec des précautions car certaines parcelles cadastrées « landes » peuvent être occupées par du bois et inversement des parcelles en nature de « bois » peuvent être à l'état de garrigues (CRPF PACA, 2001). Cependant, ces données restent valables pour une analyse globale en considérant que les erreurs tendent à s'annuler sur un échantillon important.

Les espaces boisés inscrits en « lande » représentent ainsi près de 45 % des surfaces et correspondent pour l'essentiel aux garrigues et garrigues boisées. Les surfaces inscrites en « bois » sont donc majoritaires mais elles couvrent des réalités très différentes et le CRPF PACA estime en 2001 que moins de 20 % d'entre elles sont susceptibles d'une vraie gestion forestière (c'est-à-dire à objectif de production de bois). Les peuplements rencontrés sont de trois types : les taillis de chêne, les mélanges pin d'Alep-chêne et les futaies de pin d'Alep largement majoritaires (Fig. 47).

L'analyse de la nature du foncier des peuplements jugés « intéressants » par les forestiers montre que plus de la moitié d'entre eux appartiennent à des unités de moins de 4 ha et nécessitent donc des opérations de regroupement pour leur gestion et exploitation.

Fig. 47 : Répartition des types de formation végétale en forêt privée

Source : CRPF PACA, 2001



Une gestion difficile

L'ensemble de ces caractéristiques conduit à de grandes disparités dans la gestion, ou ne serait-ce que l'entretien, de ces espaces boisés. Et ce d'autant plus que même les grandes propriétés ne font pas toutes l'objet d'une gestion suivie puisque le CRPF estime que moins de la moitié des propriétés soumises à Plan simple de gestion (PSG) obligatoire⁴⁵ en sont dotées (soit sept unités de gestion couvrant moins de 600 ha sur l'ensemble du territoire). Le CRPF explique cette situation par le fait que les peuplements forestiers ne constituent souvent qu'une part très

⁴⁵ Propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant (art. L6 du Code Forestier).

faible des propriétés foncières, ce qui n'incite pas les propriétaires à réaliser des documents d'aménagements. De plus, les travaux sont souvent ponctuels et ne nécessitent pas l'étude préalable d'un Plan simple de gestion.

Mais le PSG reste un document prévisionnel et rien ne garantit que les opérations prévues soient réalisées. Il est donc intéressant de comparer les prévisions et les faits pour se faire une idée plus juste de la gestion de ces grandes forêts privées, comme l'a fait le CRPF PACA en 2001 (Fig. 48).

Fig. 48 : Gestion prévue dans les PSG et réalisations de 1990 à 2001 dans le PNR des Alpilles

Source : CRPF PACA, 2001

LES PREVISIONS DANS LES PSG	DANS LES FAITS
LA GARRIGUE	
Hormis quelques travaux de débroussaillage ou de reboisement bien localisés, il n'y a pas à proprement parlé de gestion forestière dans la garrigue. Sa vocation est souvent pastorale.	Les reboisements prévus n'ont pas été réalisés. Depuis l'arrêt du Programme intégré méditerranéen ⁴⁶ en 1993, le boisement forestier n'est plus considéré comme une priorité. L'obtention de subventions n'a pas été possible et les propriétaires ont souvent rechigné à investir.
LE TAILLIS DE CHENE VERT	
La gestion prévue est principalement une gestion en taillis simple par coupe rase. La révolution est de 50 ans. La conversion (transformation du taillis vers la futaie) ne concerne qu'un pourcentage très faible du total, environ 10%. Elle est réservée aux stations les plus fertiles	La plupart des coupes prévues n'ont pas été réalisées. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : - les peuplements sont souvent dégradés ou en cours de dépérissement, la commercialisation est difficile, - la pratique de la chasse, ou la mise en place d'une opération sylvopastorale est aussi un facteur de non-réalisation.
LA FUTAIE RESINEUSE	
Elle est constituée pour 50% de peuplements âgés de 25 à 50 ans. Le reste se partage à part égale de peuplements de plus de 50 ans et de moins de 25 ans. La forêt résineuse en forêt privée est donc relativement jeune. Les interventions prévues dans les Plans Simples de Gestion sont toujours des premières interventions. Contrairement au taillis simple, elles sont généralement menées à leur terme.	La gestion est malgré tout assez prudente, puisqu'il s'agit à 90% de coupes d'éclaircie. L'objectif est plus DFCI que sylvicole. Il n'est pas vraiment tenu compte du développement du chêne en sous étage, ou de la nécessité du renouvellement des peuplements pour équilibrer les classes d'âges.

Le bilan exact des réalisations sur la période 1990 - 2000 montre la forte dépendance de la gestion forestière aux aides publiques. Même les opérations d'éclaircie des pinèdes (environ 150 ha en dix ans) conduisant à une commercialisation de bois ne sont réalisées que grâce aux aides liées à la PFCI. Il est par ailleurs fréquent que le produit de la vente (bois d'industrie à la papèterie de Tarascon toute proche) ne couvre pas totalement la part d'autofinancement du propriétaire. Ainsi, le simple relèvement progressif de cette part d'autofinancement de 5 à 20 %

⁴⁶ Programme européen assurant un financement public de 90 % notamment pour des opérations de reconstitution et d'amélioration des peuplements forestiers.

se traduit par une baisse notable des opérations réalisées (CRPF PACA, 2001) et semble même faire peser une menace sur l'entretien des espaces boisés.

Ce tableau assez sombre de la gestion des forêts privées ne doit pas masquer quelques réussites qu'elles soient individuelles ou collectives dont deux exemples seront détaillés au chapitre suivant.

1.3. Des espaces aux usages multiples

Espaces boisés mais aussi espaces naturels, la forêt des Alpilles, qu'elle soit privée ou communale, est l'objet de multiples usages pouvant générer des conflits et/ou faire peser des menaces sur eux.

1.3.1. Les usages, entre tradition et développement économique

Quatre usages principaux sont régulièrement mentionnés et se trouvent systématiquement au centre des discussions dès que la gestion de ces espaces est abordée : les activités forestières, le pastoralisme, la chasse et le tourisme au sens large.

Les activités forestières, une priorité aux entretiens plus qu'à la récolte

Le chapitre du PIDAF consacré à l'activité forestière débute par un constat sans appel : « La filière bois n'existe pas en tant que telle sur ce massif. Les volumes exploités sont faibles, irréguliers et sans rapport financier attractif. La seule essence exploitée est le pin d'Alep, les coupes de taillis sont rares. La destination unique à ce jour des bois d'industrie (résineux) est la papeterie de Tarascon » (SCP, 2009, p. 17).

Une étude globale sur la filière forêt-bois dans les Alpilles (SCP, 2002) fait ressortir une moyenne de 3.000 m³ (soit moins de 20 % de l'accroissement biologique⁴⁷) de bois exploités chaque année sur la période 1992 – 2000, le pin d'Alep représentant 95 % de ce volume et la part des forêts communales 77 %. Les récoltes concernent presque uniquement des opérations forestières de protection (éclaircies) dans lesquelles les bois sont commercialisés dans la mesure du possible, les coupes rases étant pratiquement inexistantes. Une des conséquences de ces très faibles récoltes est la quasi-absence d'emplois directement liés à la forêt sur le massif des Alpilles. Ainsi, la fiche descriptive des espaces forestiers en PACA consacrée aux massifs « Alpilles-Montagnette » ne recense que deux exploitants et six entreprises de 2^{ième} transformation sur le secteur en 2003 (OFME, 2003).

⁴⁷ Pour rappel, au niveau national la récolte avoisine 50 % de l'accroissement biologique.

Cet état de fait trouve ses origines dans quatre facteurs limitant : une sylviculture à forte connotation PFCI qui limite les volumes et impose des contraintes de finitions (broyage ou démantèlement des houppiers), le morcellement de la propriété privée, le manque de débouchés autre que la papeterie et le manque de culture forestière d'exploitation (revendications plus paysagères et très orientées conservation de la biodiversité). Ainsi, certaines communes ont été amenées à stopper leur programme de travaux sous la pression des habitants attachés à une « vision figée » de la forêt (DOCOB, 2003).

Depuis quelques années le parc travaille avec la coopérative Forêt-Provence pour développer la mise en marché des produits issus des éclaircies à but PFCI en forêt privée. Ces produits sont, pour l'heure, généralement non commercialisables car en trop petite quantité (surface traitée beaucoup trop faible) et abandonnés voire broyés sur place. La Coopérative s'efforce ainsi de trouver et de développer des marchés autres que la papeterie de Tarascon en valorisant au maximum le peu de bois d'œuvre disponible.

La papeterie de Tarascon, bien que principal débouché des produits récoltés, n'est pas un moteur de l'activité forestière dans les Alpilles qui ne représentaient que 0,005 % de son approvisionnement en 2000. Cette usine connaît, de plus, des difficultés financières récurrentes depuis le début des années 2000 avec des périodes de fermeture comme en 2006 ou en 2009 qui posent question quant à sa pérennité et aux conséquences de son éventuelle disparition pour la forêt des Alpilles.

Le pastoralisme, entre production traditionnelle et PFCI

A cheval sur la plaine et le massif, l'élevage est un des piliers de l'agriculture des Alpilles. Malgré l'interdiction du pâturage sur les terrains communaux en raison du gel de 1956, l'élevage ovin s'est maintenu grâce à la transhumance estivale vers les Alpes et à la stabilité de l'association foin-troupeau dans les plaines. En plus des ovins, quelques élevages caprins spécialisés (chèvre de Rove) se sont implantés en piémont du massif pour la production de fromage. Les conduites se font essentiellement hors sol et le pâturage de chèvres dans la colline reste rare même s'il tend à se développer depuis quelques années sous l'impulsion de quelques propriétaires forestiers privés. Depuis le début des années 2000, les petites manades se multiplient à proximité du massif. Le pâturage est réintroduit dans le massif depuis 1990, sous l'impulsion du Syndicat intercommunal de gestion pastorale (regroupant six communes au départ) et avec l'aide du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), surtout dans un objectif de PFCI. Il contribue ainsi à l'entretien de coupures de combustible (pour plus de 600 ha au total en 2002) et des bandes débroussaillées le long des

pistes (pour 350 ha au total en 2002) (Fig. 49). Les Alpilles sont, pour le CERPAM, le fer de lance du pastoralisme dans les Bouches-du-Rhône et sont grandement à l'origine de son implantation dans le département en 1987.

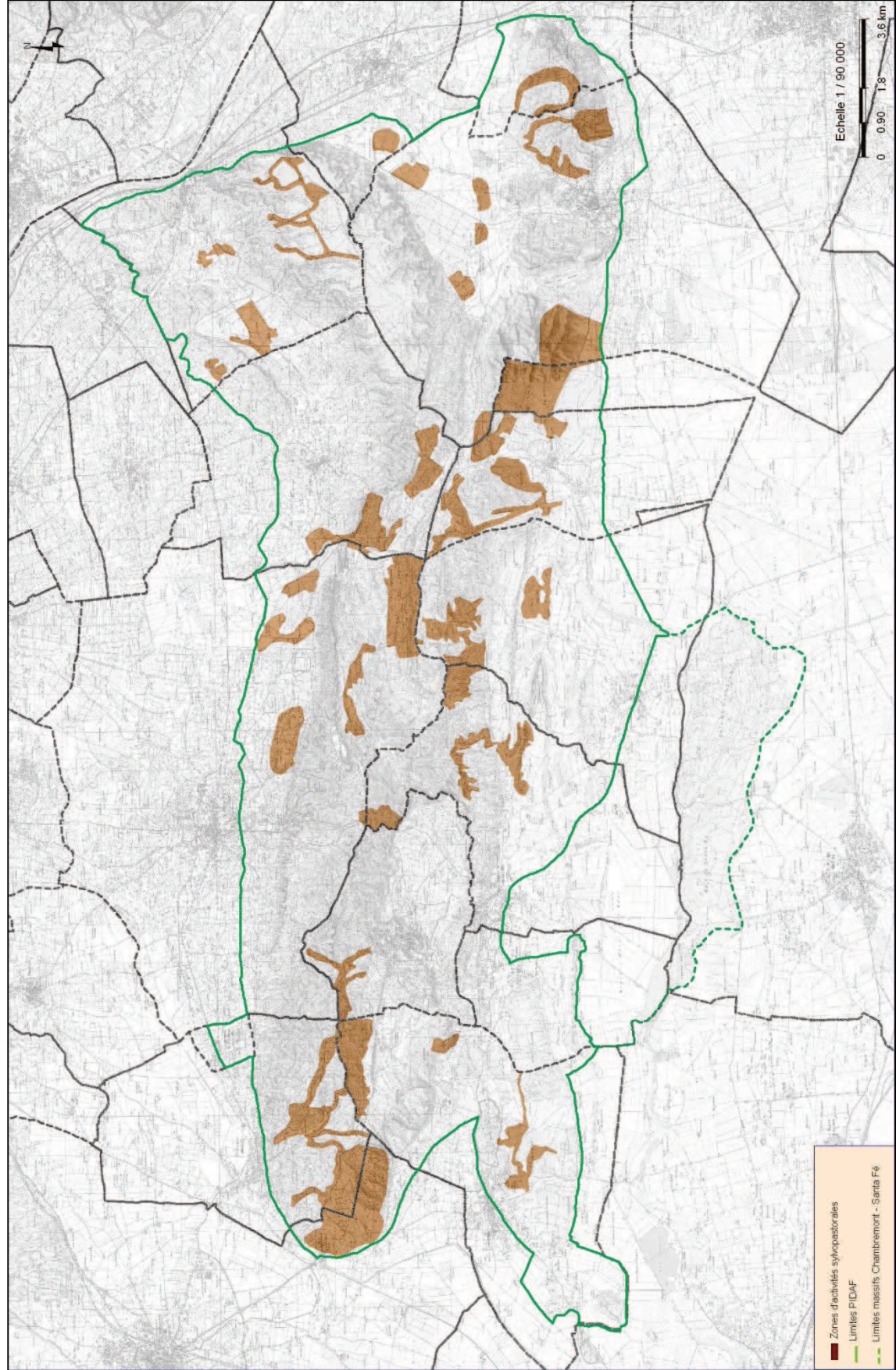
Le travail de redéploiement pastoral sur le massif a été conduit activement en collaboration avec le Syndicat intercommunal qui s'est élargi et est devenu le Syndicat intercommunal d'études, de réalisations et d'aménagement sylvopastoral des Alpilles (SIERPASA) à la fin des années 90. Cette collaboration s'appuie sur une convention de partenariat répartissant les rôles (au SIERPASA le financement des études et équipements collectifs sur les terrains communaux et au CERPAM l'animation pastorale). Ainsi, en 2006, le CERPAM dénombre sur le massif 23 troupeaux ovins (soit 13 000 brebis), 8 manades (soit 300 taureaux), 3 troupeaux caprins (soit 400 chèvres) et 2 troupeaux collectifs d'ânes (S. Debit, technicienne du CERPAM, communication personnelle, 2010) répartis sur l'ensemble du massif (Fig. 49) et assurant l'entretien de près de 1 000 ha d'espaces naturels.

Les éleveurs ovins profitent ainsi de ressources bon marché pour diminuer les charges d'alimentation en fin d'hiver et au printemps, les troupeaux de brebis à l'entretien (ni en lactation, ni en gestation) restant sur le massif en général un mois et demi à deux mois (de février jusqu'à parfois avril). Pour les manadiers, c'est plutôt la recherche de surfaces d'hivernage au sec pour les lots de femelles, les troupeaux bovins étant en général présents de décembre à mai.

La chasse, une activité traditionnelle qui se maintient

Activité indissociable de la tradition et de l'histoire rurale des Alpilles, la chasse est en grande partie gérée par les sociétés communales de chasse, associations loi de 1901, qui disposent d'un bail de chasse sur les terrains communaux. Ces sociétés communales comptent environ 2 000 chasseurs qui pratiquent, pendant environ quatre mois dans l'année, la chasse au petit gibier sédentaire (perdrix rouges, faisans, lapins), au sanglier et au gibier migrateur (grives, merles et bécasses). Ces sociétés communales se sont regroupées, en mars 2001, pour créer le Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) des Alpilles en réaction à la démarche Natura 2000, afin de faire entendre la voix des chasseurs et de représenter également une force de proposition. Ces sociétés et le GIC mènent de nombreuses actions en faveur des populations naturelles de gibier : débroussailllements alvéolaires, cultures cynégétiques, aménagements de garennes, plantation et entretien de vergers et d'arbres à baies, aménagement de points d'eau et d'agrains.

Fig. 49 : Carte des opérations pastorales
Source : SCP, PIDAF des Alpilles, 2009



Ces travaux et l'abandon total ou partiel de la colline par les agriculteurs, les forestiers et les bergers, font des chasseurs des acteurs incontournables (parfois les seuls) de la gestion des milieux naturels.

Parallèlement à ces sociétés communales, la plupart des grandes propriétés privées valorisent leur terrain par concession du droit de chasse à des sociétés privées. Ces chasses privées, couvrant environ 1500 ha, sont orientées principalement vers le gros gibier (sanglier) qui ne nécessite pas (ou très peu) de travaux d'entretien et d'aménagement du milieu.

Le tourisme, un usage en expansion

Aux plus de deux millions de personnes vivant dans les agglomérations voisines susceptibles d'utiliser le massif comme aires de loisirs et d'évasion s'ajoutent les touristes extérieurs à la région attirés par les paysages, les richesses culturelles ou par la pratique de la randonnée, de l'escalade ou du vélo dans le massif. L'étude précise de la fréquentation du territoire du parc et de ses motivations n'a pas encore été réalisée à ce jour. On peut donc, pour caractériser le tourisme sur le parc, s'appuyer sur les données du Schéma de développement durable du tourisme et des loisirs du PNR des Alpilles 2009-2013 pour lequel le Comité départemental du tourisme (CDT) des Bouches-du-Rhône a extrait quelques statistiques.

L'essentiel de la fréquentation se concentre sur les trois sites phares que sont Les-Baux-de-Provence (citadelle et château), Saint-Rémy-de-Provence (Van Gogh et site antique de Glanum) et Fontvieille (Daudet). En termes de motivation, le tourisme dans les Alpilles est surtout un tourisme d'agrément, en famille. Les activités pratiquées sont ainsi axées sur la découverte de villages et la pratique de sports de pleine nature (randonnée, escalade, équitation, VTT voire sports motorisés) générant ainsi une augmentation sensible de la fréquentation des espaces naturels. Depuis quelques années, le tourisme culturel se développe et échappe apparemment à la forte saisonnalité du tourisme de masse. Ainsi, on constate un allongement de la saison qui va actuellement de début mars à la Toussaint, alors qu'elle allait auparavant de mi-mai à mi-septembre.

Le tourisme génère ainsi toute une économie qui occupe une part largement dominante dans les activités économiques du territoire. Le territoire du parc accueille ainsi de l'ordre de 700 000 touristes (c'est-à-dire personnes passant au moins une nuit sur place), qui dépensent près de 250 millions d'euros par an⁴⁸, ce qui en fait sa principale source de revenu. Il représente ainsi 5,5 % de l'emploi total (INSEE, 2008).

⁴⁸ La commune des Baux de Provence, pour sa part, plus d'1,5 millions de visiteurs par an, ce qui la situerait parmi les premiers sites touristiques français.

1.3.2. Des conflits d'usages classiques et récurrents

Ces différents usages peuvent difficilement cohabiter sur un même espace sans que n'apparaissent des frictions voire des conflits plus ou moins ouverts entre les différents protagonistes. Le territoire du parc ne fait pas exception à la règle et la rencontre des acteurs permet d'identifier rapidement divers points de tension. Parmi ceux-ci trois retiennent particulièrement l'attention et sont presque systématiquement abordés :

- ↪ L'utilisation et l'entretien des pistes (hors pistes à vocation première de PFCI) qui opposent régulièrement les forestiers, les chasseurs et les touristes, chacun entendant les emprunter librement et toujours les trouver en bon état. Les forestiers sont alors accusés de les détériorer avec les engins d'exploitation mécanisée, les chasseurs de les bloquer en y stationnant en nombre et les touristes de les emprunter sans se soucier des impératifs des acteurs locaux ni du droit de propriété.
- ↪ Le non-respect des aménagements et équipements spécifiques à certains usages (murets de pierre, clôtures, cultures cynégétiques, ...). Ce sont, par exemple, les forestiers qui détruisent les murets voire les clôtures avec leurs gros engins ou les bergers qui font paître leur troupeau dans les cultures à gibiers.
- ↪ La volonté d'appropriation exclusive des lieux avec les chasseurs systématiquement au centre du débat.

Bien que très peu de conflits ouverts soient relevés, des tensions voire des frustrations existent et sont donc susceptibles de compliquer la mise en œuvre d'une gestion durable.

1.4. Des espaces fragiles et menacés

Climat et végétation typiquement méditerranéens, population en augmentation, tourisme, autant de facteurs qui induisent des menaces sur les espaces naturels et constituent des risques qu'il faut prévenir. La prévention commence par la connaissance et la mesure du risque afin de bien identifier les enjeux réels de protection et calibrer les moyens de protection.

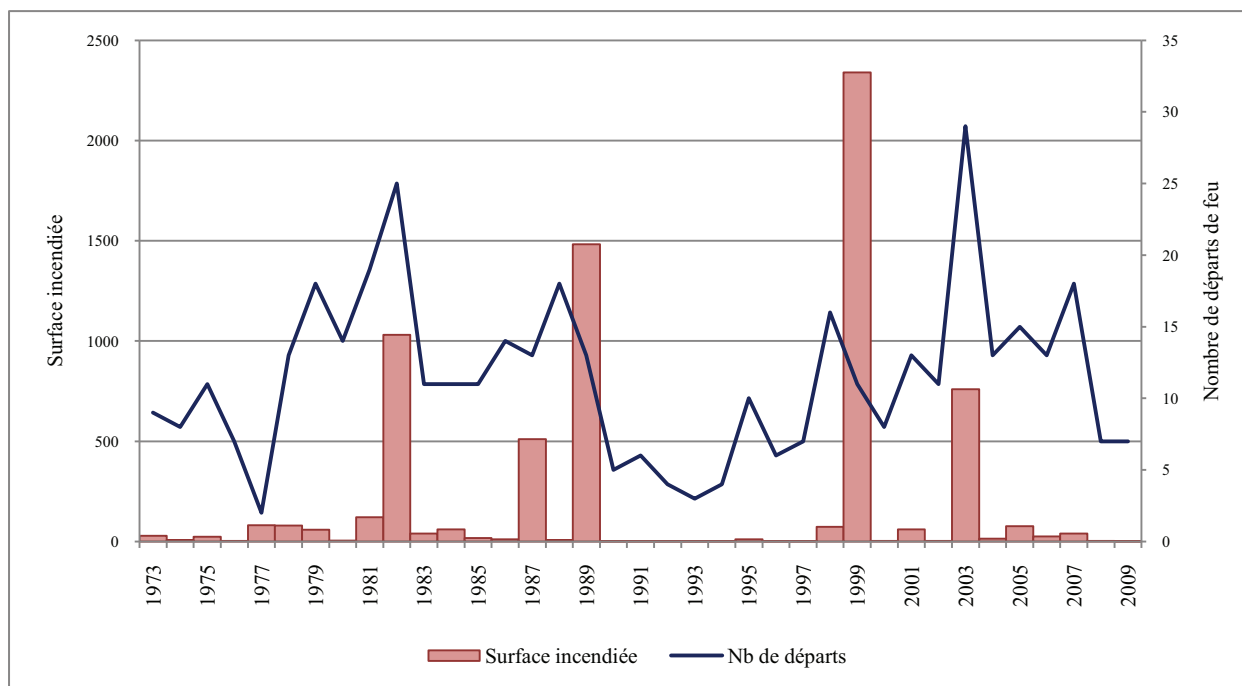
Les Alpilles sont soumises à deux catégories de risques : le risque naturel avec les incendies et le risque humain avec les méfaits de la surfréquentation, de la pression foncière et de la déshérence.

1.4.1. Le risque incendie, une réalité et une menace permanente

Comme sur l'ensemble du pourtour méditerranéen la période estivale est marquée par les mesures de prévention des incendies de forêts qui mobilisent d'importants moyens et occupent tous les esprits. Le risque est en effet bien réel et il se manifeste de deux façons (Fig. 50). Ce sont tout d'abord de 5 à 25 départs de feux qui sont enregistrés chaque année sur le territoire des Alpilles (11 départs par an en moyenne sur la période 1973-2009). Ce sont ensuite, et surtout, les grands feux (plus de 100 ha) qui parcourent régulièrement le massif (1982, 1987, 1989, 1999 et 2003 soit tous les huit ans en moyenne sur la période 1973-2009) et entretiennent la peur du feu aussi bien de la population que des acteurs forestiers. 8 000 ha ont ainsi brûlé en environ 60 ans dans les Alpilles, dont 4 000 ha au cours des 25 dernières années.

Fig. 50 : Historique des incendies de 1973 à 2009 dans les Alpilles

Source : Prométhée, 2010



L'analyse objective du risque nécessite le calcul d'indicateurs statistiques et celui du Risque moyen annuel (RMA)⁴⁹ qui permettent des comparaisons entre le PNR des Alpilles, le département des Bouches-du-Rhône et la région PACA (Fig. 51).

Statistiquement le massif des Alpilles se distingue ainsi assez peu du reste de la région. En termes de nombre de départs il se trouve dans la moyenne régionale mais se différencie par

⁴⁹ RMA = pourcentage de surface incendiée annuellement par rapport à la surface combustible du massif. Le RMA correspond à la probabilité qu'une parcelle boisée soit incendiée en cours d'année.

une surface moyenne incendiée supérieure. Ces observations confirment le sentiment général ressenti par la population et les acteurs du PNR qui craignent avant tout le « grand feu », bien plus que la multiplication des départs. Les épisodes de 1989 et surtout de 1999 ont énormément marqué les esprits, toutes les personnes rencontrées les évoquent comme une catastrophe écologique majeure pour le massif, et tendent à occulter tout autre problématique concernant les espaces naturels. Mais l'incendie de 1999 n'est pas marquant que pour les esprits, il a également un poids statistique important car couvrant à lui seul plus de 10 % des espaces combustibles du massif (2 396 ha incendiés sur une surface d'espaces combustibles de 20 914 ha). A titre d'exemple, sans cet incendie le RMA sur la période 1973-2009 ne serait que de 0,61, soit un risque moyen, (au lieu de 0,92 soit un risque fort). De même, la surface moyenne par feu passerait de 17,2 à 11,5 ha, c'est-à-dire tout à fait dans la moyenne régionale. Il convient donc de manipuler avec prudence les données statistiques à l'échelle du massif des Alpilles.

Fig. 51 : Synthèse des statistiques « feux de forêt » de 1973 à 2009

Source : Prométhée, 2010

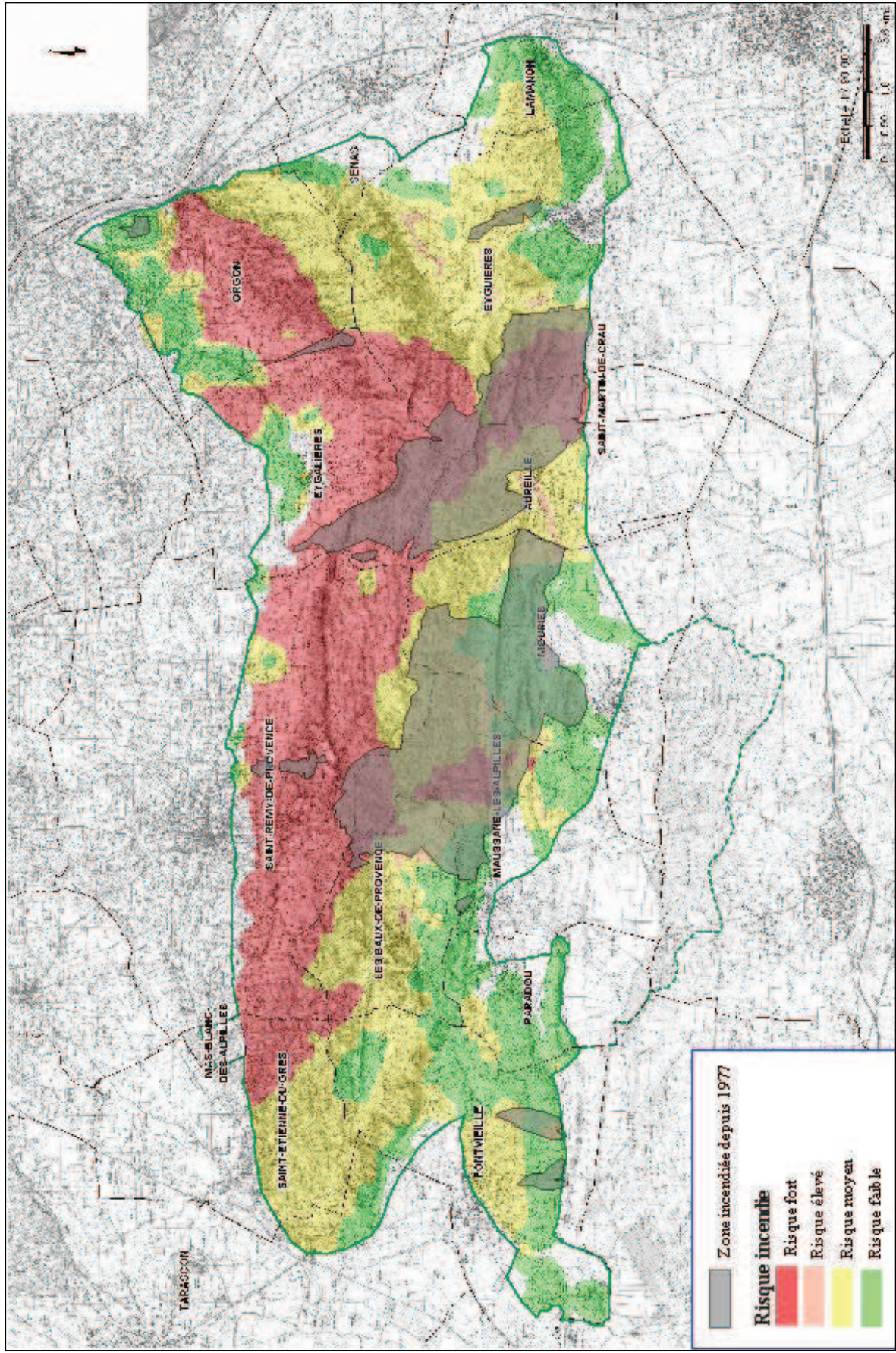
	PNR des Alpilles	Bouches-du-Rhône	PACA
Nb de feu/1 000 ha/an	0,24	0,47	0,25
Surface moyenne par feu	17,2 ha	10,2 ha	13 ha
RMA	0,92 = Fort	1,23 = Fort	0,92 = Fort

Pour une analyse plus fine et plus précise du risque à l'échelle du massif des Alpilles il faut se référer au PIDAF qui dresse un état des lieux dans sa première partie. Cette analyse s'appuie sur l'historique des feux, les conditions topographiques, les types de végétation et les spécificités climatiques surtout le régime des vents. A ces éléments doit être ajoutée une particularité du massif des Alpilles : être entouré de villages et de villes qui sont des vecteurs de risques. Le principal problème, notamment dans la partie nord du massif, est celui des interfaces entre la forêt et les villes avec la diminution des surfaces agricoles, qui représentent des interfaces de propreté. Sur ces bases, le PIDAF ne retient comme zone à risque fort ou élevé qu'une petite moitié de son périmètre, essentiellement le versant nord soumis au mistral (Fig. 52).

Pourtant, la localisation des zones incendiées (Fig. 52) depuis 1977 montre que c'est surtout le versant sud qui brûle. Il faut y voir le rôle du mistral (environ 100 jours par an), vent du nord, qui est toujours présent lors des grands feux et pousse systématiquement les incendies sur le versant sud alors qu'ils ont démarré en versant nord.

Fig. 52 : Le risque incendie et les zones incendiées depuis 1977

Réal. : S. Tillier ; Crédits : SCP



Ainsi, les très grands feux de Saint-Rémy-de-Provence (2338 ha en 1999) et d'Eygalières (1450 ha en 1989) ont-ils fait plus de dégâts sur les communes de Maussane-des-Alpilles et de Mouriès pour le premier et d'Aureille et Eyguières pour le second que sur le territoire où ils ont démarré. Autre élément important dans l'analyse du risque incendie, la répartition géographique des départs de feux fait apparaître une localisation importante des éclosions de feux en piémont nord de massif, partie la plus exposée au risque.

En termes de cause de départ de feu, les Alpilles ne se distinguent pas du reste des Bouches-du-Rhône avec, pour l'année 2005, près de 40 % d'origine connue dont la moitié est liée à des imprudences diverses. Les incendies majeurs du massif des Alpilles ont été soit d'origine criminelle, soit ont vu leur éclosion à proximité des routes.

1.4.2. Le triple risque humain

L'homme et ses activités, ou son manque d'activité, sont sources des trois risques pour les espaces naturels. Tous trois sont finalement reliés au risque incendie, mais il faut tout de même prendre en considération le risque propre et direct qu'ils représentent.

Une pression foncière croissante mais qui reste limitée

Les communes du parc ont connu des évolutions démographiques représentatives de celles de l'ensemble de la région méditerranéenne combinées à celles des espaces ruraux français. Ainsi, la population est en constante augmentation depuis 1945 (+ 67 % pour le territoire du parc depuis 1968⁵⁰). Depuis 1975, cette augmentation de la population est due pour plus de 80 % au solde migratoire, c'est-à-dire à un afflux de nouveaux résidents en provenance des agglomérations voisines. Ainsi, la société du massif, anciennement dominée par le monde paysan, se transforme sous l'effet d'une urbanisation récente née de l'arrivée de nouveaux résidents qui continuent de travailler dans les villes avoisinantes.

Cette augmentation de la population se traduit par un agrandissement des villes et villages et la création de nouvelles zones pavillonnaires. Mais ces extensions urbaines sont rendues très difficiles par l'ensemble des règles d'urbanisme et de protection des sites naturels ou historiques. Ainsi, la DPA « m'a permis de mettre le holà à un projet immobilier d'un Belge sur ma commune et de maintenir un agriculteur », explique Régis Gatti, maire d'Aureille, dans un article pour le journal La Provence du 22 février 2010. Mais, dans le même article, René Fortes, maire d'Eygalières, n'est pas du même avis et constate qu'il est « confronté à mes administrés qui ne

⁵⁰ Source : INSEE, 2006

comprennent pas les contraintes pour la construction. Des zones entières sont gelées ». De ce fait, la pression foncière s'exerce plus sur les terrains agricoles que sur les espaces naturels même si quelques vellétés de construction s'y manifestent parfois.

Ainsi, plusieurs cas d'annulation de permis de construire sont signalés, et mis en exergue, par les associations de protection de la nature qui dénoncent le comportement des maires accordant ces permis.

Une surfréquentation des sites naturels à craindre

A ce jour, la surfréquentation des espaces naturels n'est pas encore une réalité. Ils sont en fait encore peu fréquentés sauf par quelques randonneurs ou amateurs de sports verts et échappent donc au tourisme de masse.

La fermeture totale du massif, par des arrêtés municipaux unanimes, de juin à septembre pour la PFCI est pour beaucoup dans cette situation. Depuis le classement du parc en 2007, les communes appliquent la réglementation nationale en la matière, c'est-à-dire une fermeture totale ou partielle du massif par arrêté préfectoral en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS. Cet alignement permet aujourd'hui au parc d'envisager le développement du tourisme vert et d'organiser la fréquentation du massif afin de palier aux risques connus de la surfréquentation : piétinement, destruction de la flore, dérangement de la faune, accroissement du risque d'incendie par imprudence, déchets, ... Quelques problèmes, ponctuels, sont d'ores et déjà signalés aussi bien par les chasseurs que par les associations de protection de la nature. Ils concernent les véhicules à moteurs (quad, moto, 4x4) qui endommagent les pistes (voire font du hors piste), les « escaladeurs » qui laissent leurs déchets et ne suivent pas les chemins tracés pour eux, ou encore parfois les vététistes ou cavaliers qui font du hors piste et empruntent des passages ouverts par les chasseurs pour le piégeage ou pour l'entretien de leurs équipements cynégétiques.

Ces situations restent encore des épiphénomènes mais le risque de voir ce genre de conflits s'aggraver est réel et fait partie des préoccupations du parc au même titre que la protection du patrimoine naturel.

La déshérence des espaces naturels

Nous avons répété à plusieurs reprises que ces espaces, qu'ils soient boisés ou non, sont de faible rapport économique voire coûtent plus à leur propriétaire qu'ils ne lui rapportent. Face à cette situation apparemment sans issue, bon nombre de propriétaires abandonnent purement et simplement leurs biens qui ne font alors plus l'objet d'aucune gestion ni d'aucun entretien.

Concernant la forêt, dont la gestion et l'entretien sont encadrés par la loi, la forte proportion de propriétés communales assure au minimum la rédaction de plan d'aménagement, donc une réflexion sur la gestion de ces espaces. Il devrait en être de même pour la forêt privée avec les Plans simples de gestion pour les unités de plus de 25 ha (qui représente les deux tiers de la surface privée). Ce sont près de 80 % des espaces boisés qui devraient donc être gérés conformément à un document de gestion qui planifie et programme les opérations forestières pour une période de 10 à 20 ans. Cependant, très peu de propriétés privées disposent d'un PSG mais, comme le fait remarquer le CRPF (2001), les plantations forestières ne constituent souvent qu'une part très faible des propriétés, ce qui n'incite pas à réaliser des documents d'aménagements. Les travaux sont donc souvent ponctuels et ne nécessitent pas forcément l'étude préalable d'un PSG. De plus, le bilan de la réalisation des travaux prévus dans les sept PSG existant en 2002 montre que bien peu d'opérations prévues sont réellement réalisées et ce pour diverses raisons pas toutes mauvaises. Si l'impossibilité de vendre les produits ou la non-obtention d'aides financières sont souvent évoquées, certaines coupes, notamment de taillis, ne sont pas réalisées en raison de la mise en œuvre d'opérations sylvopastorales. Ce bilan confirme les propos de L. Arlot, propriétaire d'un millier d'hectare (sur les communes d'Aureille et d'Eygalières) et membre du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du département, qui affirme qu'« en général, ils ne font pas grand chose les propriétaires ! ».

Mais la gestion et l'entretien des espaces boisés, qui passent presque obligatoirement par des coupes, se heurtent parfois aussi à la vision figée de la forêt des habitants qui voient toute coupe comme une destruction. Ainsi, certaines communes ont été amenées à stopper leur programme de travaux sous la pression des habitants.

Cette absence de gestion conduit aux mouvements de colonisation du pin et de fermeture des milieux constatés précédemment et néfastes à la biodiversité liée essentiellement aux milieux ouverts. Ils engendrent aussi, et surtout, une augmentation dangereuse de la biomasse combustible basse créant de véritables poudrières.

1.5. Des constats aux enjeux de la gestion durable

A partir de ces différents constats il est possible d'identifier cinq enjeux principaux auxquels le parc devra répondre en vue de mettre en œuvre une gestion durable des espaces boisés (Fig. 53).

Il s'agit, dans un premier temps, de protéger ces espaces contre l'incendie. Cet enjeu peut apparaître comme prioritaire car il conditionne l'existence même des espaces boisés, tout au moins à l'échelle humaine. Il est en fait tout autant question de protéger des paysages, c'est-à-

dire un cadre de vie auquel les habitants sont fortement attachés, et les installations humaines contre le feu que les milieux naturels contre la répétition des incendies.

Fig. 53 : Les enjeux de la gestion durable des espaces boisés du PNR des Alpilles



Face à des espaces naturels riches et fragiles, il convient ensuite de les protéger des agressions (réelles ou possibles) de l'urbanisation et de la fréquentation touristique tout en préservant les habitats reconnus d'intérêt communautaire en vertu de l'application de la directive Habitats.

Protéger les espaces boisés contre les différentes agressions doit aussi passer par leur gestion et il faut alors inciter les propriétaires privés à entreprendre des actions de gestion quelque soit la surface de leur propriété. Face à l'extrême morcellement de certaines forêts privées un effort tout particulier doit être consenti pour favoriser et faciliter les opérations groupées et la collaboration entre les propriétaires qu'ils soient privés ou publics.

Enfin, peu de choses seront possibles sans la valorisation de la multifonctionnalité et du multi-usage de ces espaces. Il importe donc de concilier les différents usages en apaisant, voire en réglant, les conflits qui émergent et pourraient dégénérer jusqu'à bloquer toute velléité d'action.

Dans le cadre d'un PNR, c'est la charte qui doit proposer les objectifs, stratégies et actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux identifiés. Il convient donc d'analyser la place des espaces boisés et les actions envisagées en leur faveur dans celle du PNR des Alpilles.

2. Une charte conservatrice prônant la gouvernance à tous les niveaux

Une première analyse rapide de la charte a montré un parc privilégiant la protection du patrimoine et l'aménagement du territoire plutôt que son développement. On peut donc s'attendre à trouver la même logique pour les espaces boisés ce qui se traduirait par une multifonctionnalité bancaire n'accordant qu'une place très réduite aux fonctions économiques.

Confirmer ou infirmer cette première impression, nécessite une relecture approfondie de la charte pour en déterminer les différents niveaux d'objectifs et d'actions en lien avec les espaces boisés et les replacer dans les trois champs de la multifonctionnalité et de la durabilité⁵¹ (économie, écologie et social). Cette relecture aboutira, dans un premier temps, à analyser la structure et l'articulation des objectifs et des finalités de ces documents pour, dans un second temps, en déduire un arbre général des objectifs pour les espaces boisés.

2.1. L'organisation de la charte

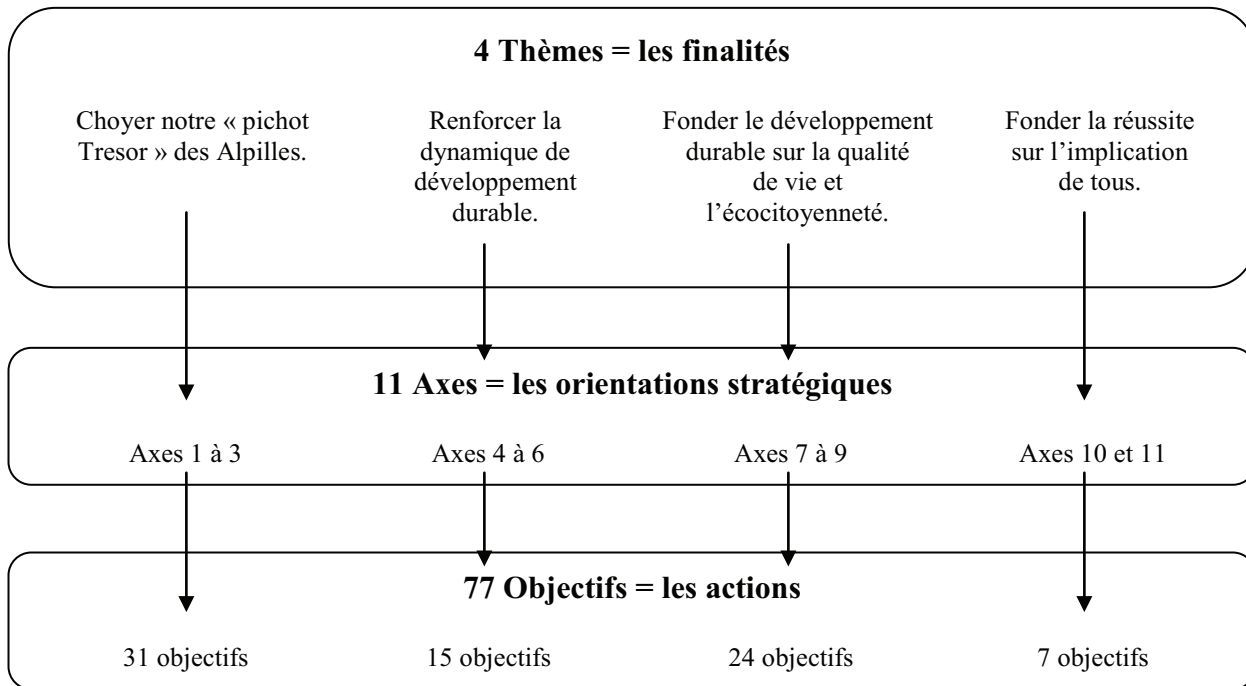
La charte s'organise en quatre grandes parties (Fig. 54) qui représentent les finalités du parc depuis la « conservation et la gestion du patrimoine jusqu'à l'organisation du territoire, dans une logique de développement durable » (charte du PNR des Alpilles, 2006, p. 4).

Chacune de ces grandes parties se décline en onze axes qui définissent les orientations stratégiques retenues pour répondre aux enjeux identifiés du territoire tels que « la pérennité de la biodiversité et des ressources, le renforcement d'une agriculture clé de voûte de l'identité du territoire, une politique foncière et d'accès au logement spécifique et ambitieuse, la mise en œuvre d'une stratégie de

⁵¹ Pour simplifier et rester cohérent avec l'approche retenue jusqu'ici, le pilier culturel du développement durable est rattaché au pilier social dont il ne constitue qu'un volet.

développement économique et social durable, ou encore l'implication de chacun comme condition de la réussite du projet » (charte du PNR des Alpilles, 2006, p. 4). Ces axes se déclinent eux-mêmes en 77 objectifs opérationnels qui fixent le but à atteindre et proposent des pistes d'actions à entreprendre et les partenaires concernés.

Fig. 54 : L'organisation de la charte du PNR des Alpilles



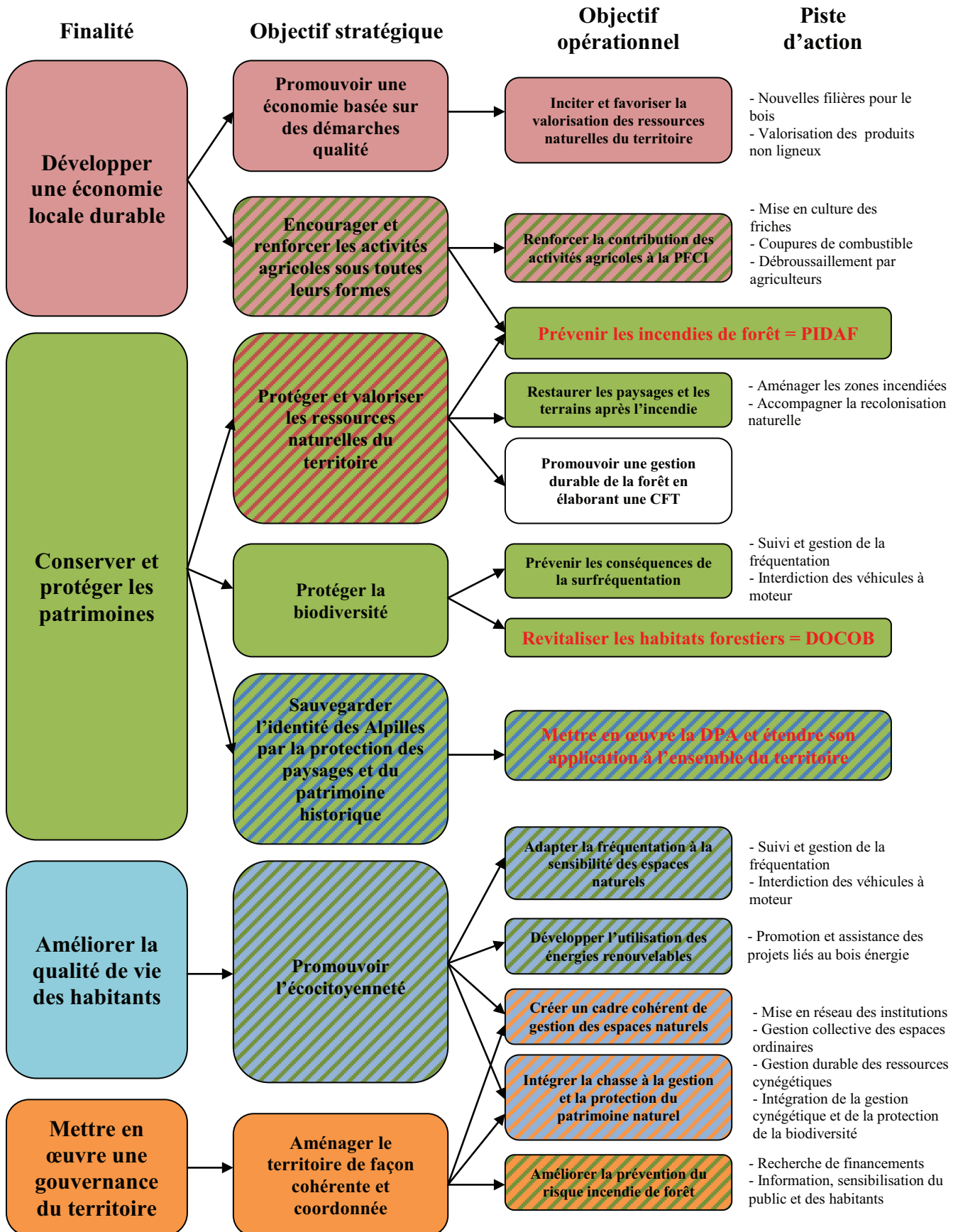
Cette construction transversale présente, à priori, l'avantage d'éviter le cloisonnement des actions et donc de privilégier la multifonctionnalité de la gestion. Cependant, il s'avère que cette architecture rend la lecture de la charte un peu complexe dès que l'on s'intéresse à un domaine particulier. Ainsi, la forêt paraît peu présente mais B. Noc insiste sur le fait que c'est en raison de « l'organisation de la charte et des nombreuses interactions existantes ».

Une première lecture quantitative de la Fig. 54 fait rapidement ressortir le déséquilibre ressenti. Ainsi, la première partie, intitulée « Choyer notre *pichot tresor* des Alpilles » et intégralement consacrée à la conservation et protection de la biodiversité, des ressources naturelles (dont la forêt) et des paysages, compte-t-elle 40 % des objectifs.

2.2. Les espaces boisés et la politique forestière dans la charte

Le dépouillement de l'ensemble des objectifs, en recherchant tous les liens possibles avec les espaces boisés et en reliant chaque objectif à l'un des piliers de la gestion durable, permet d'établir une ébauche d'arbre d'objectifs (Fig. 55).

Fig. 55 : Ebauche d'arbre des objectifs liés aux espaces boisés de la charte



Pour en faciliter l'interprétation un code couleur identifie les trois piliers de la gestion durable : le pilier économique apparaît sur **fond rouge**, le pilier écologique sur **fond vert**, le social sur **fond bleu** et la méthode de travail sur **fond orange**, couleurs qui sont en hachuré quand un objectif concoure à deux piliers. Seul l'objectif d'élaborer une CFT n'a pas de fond coloré, car il est du ressort des trois piliers.

Afin de ne pas alourdir le document, seuls les liens directs entre objectifs de niveaux différents sont reportés, mais il est évident que de nombreuses autres relations existent et que plusieurs objectifs opérationnels se recoupent parfaitement (les pistes d'actions sont, à ce titre, révélatrices). Ce travail de synthèse et de mise en relation sera fait pour la construction de l'arbre général des objectifs.

La lecture colorimétrique donne rapidement des éléments de réponse quant à la multifonctionnalité et à l'esprit général de la politique forestière promue par la charte.

Ainsi, la présence des trois piliers à tous les niveaux hiérarchiques dénote une nette volonté de promouvoir une gestion multifonctionnelle. De même, le souci de cohérence et de complémentarité des diverses politiques territoriales apparaît dans l'articulation avec trois autres documents stratégiques existant sur le massif (PIDAF, DOCOB et Directive paysage des Alpilles) auxquels la charte renvoie directement.

Paradoxalement l'objectif d'élaborer et de mettre en œuvre une CFT, outil de gestion durable de la forêt qui a fait ses preuves sur d'autres territoires, ne semble pas constituer une priorité ni pour le parc ni pour ses partenaires. Plusieurs acteurs forestiers (propriétaire privé, technicien du CRPF) ont même manifesté une franche réticence voire opposition à la mise en place d'un tel outil. Ils considèrent en effet qu'une CFT n'apporterait rien de plus par rapport à la situation actuelle avec le PIDAF, le DOCOB, la DPA et les différentes commissions du parc qui sont des lieux de concertation.

D'un autre côté, la nette dominance du vert confirme le caractère essentiellement patrimonial et écologique de la charte. Les objectifs en lien avec les espaces boisés se trouvent ainsi majoritairement au niveau des axes 1 à 3 tournés vers la protection et la conservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages. De même, il a été très difficile de dissocier le volet social du volet écologique. Ce constat, quelque peu dérangeant dans un premier temps, semble finalement assez logique dans la mesure où ce sont les espaces naturels et leur protection qui sont au centre des objectifs et la protection revêt un caractère tout autant social qu'écologique.

En termes de méthodologie, la charte prône la gouvernance (qui fait l'objet du quatrième thème développé) dans tous les domaines. Cette volonté s'est concrétisée dès le processus d'élaboration de la charte qui a donné une large place à l'expression des acteurs et des habitants à travers des questionnaires et plus de 450 réunions publiques, rencontres ou autres manifestations organisées durant les trois années de travail. La concertation est donc importante et constitue un véritable leitmotiv pour les chargés de mission du parc. Elle est non seulement affirmée mais est réelle et le parc s'efforce de la faire la plus large possible. Mais cette concertation vaut-elle gouvernance ?

Les agents du parc n'en semblent pas convaincus. Ils n'utilisent d'ailleurs presque jamais le terme de gouvernance et préfèrent parler de concertation, de coordination, de négociation voire de médiation ou encore de partage des décisions. Ce choix des mots est-il révélateur d'une réalité ou simplement une marque de prudence de la part du parc ?

Pour répondre à cette question il s'agira d'abord de s'interroger sur ces deux notions sur un plan conceptuel puis d'analyser les pratiques du parc et de les lire à travers le filtre de la gouvernance, concept dont il convient de dresser les contours et d'identifier les principales caractéristiques.

2.3. La gouvernance, un concept polysémique mais des principes incontournables

Le terme est récent dans le paysage médiatique français mais son utilisation par les politologues, les économistes, les juristes, les sociologues ou les géographes est plus ancienne. Son entrée dans le discours officiel des sciences humaines et sociales remonte aux années 1930 pour caractériser de nouveaux modes de fonctionnement et de coordination au sein des entreprises (Boivin, 2009). A partir des années 1990, le concept sort du monde de l'entreprise et entre dans celui des villes puis des territoires, il se spatialise. Cependant, chaque champ disciplinaire dispose de divers courants de pensée ayant chacun sa vision de ce qu'est la gouvernance. Cette multiplicité des approches n'est pas pour faciliter la tâche de qui veut cerner, à défaut de définir, la gouvernance. Cependant, cette richesse doit aussi permettre de discerner les points incontournables caractérisant au mieux un concept aux contours bien flous.

L'objectif n'est pas ici de refaire une analyse bibliographique exhaustive sur la gouvernance, cet exercice a déjà été réalisé à plusieurs reprises. Il ne s'agira pas non plus de rechercher les différences entre les approches mais plutôt les similitudes afin d'identifier les principales caractéristiques et de construire une grille de lecture de la gouvernance. Ce travail s'appuie sur un corpus de quatre publications récentes traitant directement du concept de

gouvernance ou de problématiques liées à la gouvernance dans des contextes différents : une approche politique (Joumard, 2009), une approche politico-sociale (Leloup *et al.*, 2005), une approche sociologique (Sébastien, 2006) et une approche géographique liée aux espaces de production vitivinicoles (Boivin, 2009).

La gouvernance, un processus de coordination

Il est utile pour commencer ce tour d'horizon de s'arrêter sur une définition officielle de la gouvernance donnée par la commission générale de terminologie et de néologie (Journal Officiel du 22 avril 2009). La gouvernance se définit ainsi comme une « manière de concevoir et d'exercer l'autorité à la tête d'une entreprise, d'une organisation, d'un État ». Cette définition correspond à une approche politique du concept et semble difficile à utiliser dans le cadre d'une politique de gestion d'espaces naturels. Mais, elle énonce aussi trois caractéristiques essentielles permettant d'apprécier la gouvernance : la transparence, la participation et le partage des responsabilités.

Pour Le Galès (*in* Lévy-Lussault, 2003), la gouvernance est basée sur le partage du pouvoir décisionnel, donc des responsabilités, et peut ainsi être assimilée à un processus de coordination des acteurs en vue d'atteindre des objectifs définis collectivement. Trois mots-clés se trouvent alors au cœur du processus : la participation, le partenariat et le consensus (Gobin *in* Joumard, 2009). Ces trois termes renvoient directement aux grands principes identifiés par les différents auteurs et recourent les caractéristiques énoncées par la commission générale de terminologie et de néologie.

La participation de tous les acteurs impliqués, quelque soit leur statut, est le point de départ, la condition *sine qua none*, de toute gouvernance (Boivin, 2009). Sans elle, impossible d'envisager le partage du pouvoir entre les institutions (sphère gouvernementale) et la société civile (entreprises, syndicats, associations ou simples acteurs individuels). La gouvernance, en tant que système politico-social (Boivin, 2009) ou système de coordination, ne peut fonctionner que si tous les acteurs y sont actifs. Ainsi, demander leur avis aux acteurs locaux ne suffit pas pour parler de gouvernance, il s'agit bien plus de susciter leur adhésion, leur participation et leur implication dans une idée de construction et d'actions collectives (Leloup *et al.*, 2005). Acteur incontournable à l'échelle d'un territoire, c'est l'acteur public qui doit rendre possible la mobilisation de l'ensemble des acteurs et institutions, partageant ou acceptant de partager une même vision à moyen et long terme du territoire, sur des objectifs communs dans le cadre d'un projet intégré et cohérent (Leloup *et al.*, 2005).

Le partenariat caractérise les relations entre les acteurs. Ils sont partenaires, c'est-à-dire se positionnent sur un même plan sans distinction hiérarchique et parlent donc d'égal à égal. Cette organisation horizontale doit permettre la prise en compte de la parole de tous et garantir une intégration de l'ensemble des enjeux dans les décisions. Elle doit aussi être un gage de transparence dans la mesure où les partenaires se respectent et sont de bonne foi. Le partenariat se traduit également par la mise en réseaux des acteurs qui doivent apprendre à mieux s'entendre pour mieux travailler ensemble et mener des actions collectives (Joumard, 2009). Mais en gommant la hiérarchie et en effaçant la notion d'autorité, la gouvernance génère aussi des jeux de pouvoir qu'il faut alors gérer. Ainsi un acteur-clé (public ou privé) doit dominer la coordination territoriale et assurer un rôle d'orientation et de pilotage (Bertrand *et al.*, 2001 *in* Leloup *et al.*, 2005).

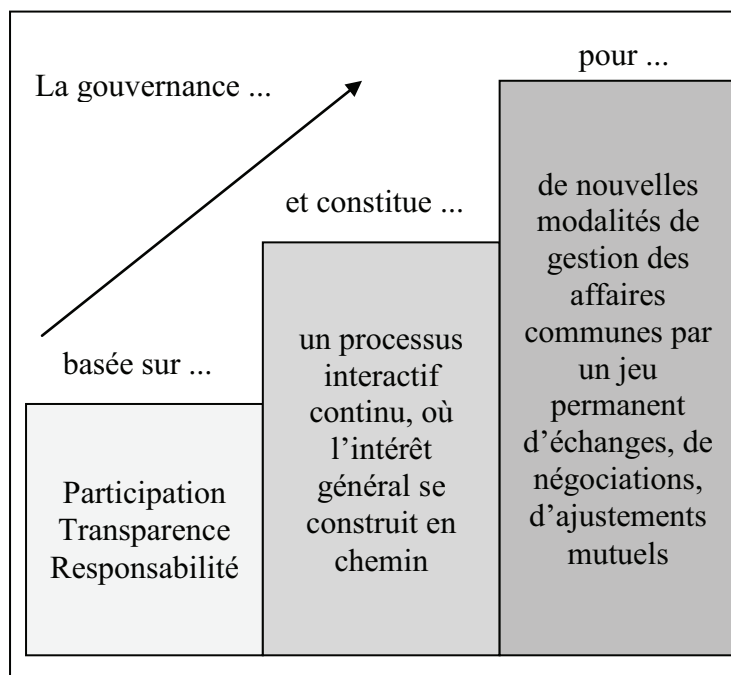
Le consensus (en tant que recherche d'un accord auquel personne ne s'oppose) est la méthode de prise de décision, de mise au point des accords, privilégiée par la gouvernance (Joumard, 2009). Que l'on utilise ce terme ou ceux de « médiation collective » (Boivin, 2009) ou de « négociation » (Sébastien, 2006 ; Leloup *et al.*, 2005), il s'agit de construire progressivement, par des compromis successifs, des propositions collectives qui intègrent les points de vue de chacun. Le processus d'élaboration de ces propositions vise à limiter les divergences au profit des similitudes et parie sur l'imagination des participants pour trouver de nouvelles solutions qui dépassent des contradictions antérieures. Cette procédure nécessite cependant, d'une part que les participants soient de bonne foi et d'accord sur l'essentiel (les valeurs et l'objectif), et d'autre part que chaque avis ou proposition soit expliqué et analysé publiquement, enfin que l'on prenne le temps nécessaire au débat (Joumard, 2009). Cependant, Letourneau (2009, p. 4) met en garde contre la recherche permanente et absolue du consensus car « s'il fallait attendre le consensus de toutes les parties en jeu, rien ne se ferait ». Le but premier de la gouvernance est bien de mettre en œuvre, de réaliser sur le terrain et non de construire un consensus même si celui-ci est indispensable, au moins sur un plan théorique. Sébastien (2006) souligne par ailleurs la difficulté d'aboutir à un consensus concernant la gestion de ressources naturelles par une négociation classique où « tous les coups sont permis » et qui ne concerne que les acteurs présents. Le pari de la gouvernance est donc d'imaginer et de mettre en œuvre des processus de négociation intégrant les valeurs morales (ou représentations sociales) des uns et des autres et donnant la parole aux acteurs absents, c'est-à-dire « les acteurs non humains et les acteurs non contemporains » (Micoud, 2000, *in* Sébastien, 2006, p. 45). Ces derniers ont à priori une place importante dans les décisions à prendre puisque c'est en partie pour eux que sont mis en œuvre les principes du développement durable. Réussir ce pari nécessite à coup sûr que les

deux premiers principes (participation et partenariat) soient le point de départ de toute volonté de gouvernance.

Ces trois aspects mettent en avant le dialogue comme notion essentielle. C'est en effet en échangeant les points de vue et en multipliant les rencontres que les malentendus peuvent se dissiper et des orientations communes se dégager. Ce dialogue doit ainsi permettre le règlement préventif des conflits. Ainsi, pour Sébastien (2006), la gouvernance se conçoit comme « un processus décisionnel continu et coopératif entre les acteurs ayant des intérêts différents, voire conflictuels » ayant pour but « la recherche de nouvelles techniques de gestion des affaires communes par un jeu permanent d'échanges, de négociations et d'ajustements mutuels » en se basant sur trois principes participation, transparence et responsabilité (Fig. 56).

Fig. 56 : Les bases du concept de gouvernance

D'après Sébastien (2006, p. 51)



Comme tout processus ou système, la gouvernance ne peut fonctionner sans un pilote chargé de réunir les conditions favorables au dialogue, au partenariat et de gérer les jeux de pouvoir. Ce rôle de pilote ou d'acteur-clé doit revenir à un acteur reconnu et accepté par l'ensemble des protagonistes.

La gouvernance, élément du territoire

En sciences politiques et en géographie, la gouvernance est un concept spatialisé mais profondément multiscalaire : gouvernance globale, gouvernance européenne, gouvernance

territoriale ou encore gouvernance municipale. Dans le cas des pratiques des PNR, c'est la notion de gouvernance territoriale, analysée notamment par Leloup, Moyard et Pecqueur⁵² (2005), qui doit être retenue. Leloup *et al.* (2005) voient ainsi dans la gouvernance territoriale plus qu'un processus de coordination des acteurs, c'est aussi un processus d'appropriation des ressources et de construction de la territorialité. La gouvernance ainsi abordée n'est plus seulement un mode de partage du pouvoir mais fait partie intégrante du territoire et participe largement à sa construction. Le territoire est ici appréhendé comme un système qui évolue en fonction des interactions entre ses acteurs et des échanges avec l'environnement. La gouvernance territoriale résulte alors des techniques d'action et de décision, des processus mis en place pour assurer la coordination et la concertation nécessaires pour faire évoluer le territoire vers les objectifs souhaités. Cette forme particulière de gouvernance repose ainsi sur la multiplicité d'acteurs, la définition d'un espace identitaire et l'élaboration d'actions communes (Leloup *et al.*, 2005). Ces nécessités imposent plus ou moins l'organisation du territoire sous une forme ou une autre (Pays, PNR, EPCI, ...) et donc l'existence d'une structure de gestion propre à jouer le rôle de pilote de la gouvernance.

Gouvernance et concertation

Se concerter, c'est « s'entendre pour agir ensemble » (Le petit Larousse illustré, 2005). Cette simple définition de la concertation renvoie à la même idée générale, au même objectif que la gouvernance. Or, ce terme de concertation recouvre deux acceptions. Celle du sens commun, que fournit le dictionnaire, et qui ne constitue alors qu'une étape de la gouvernance dans la prise de décision (Fig. 57).

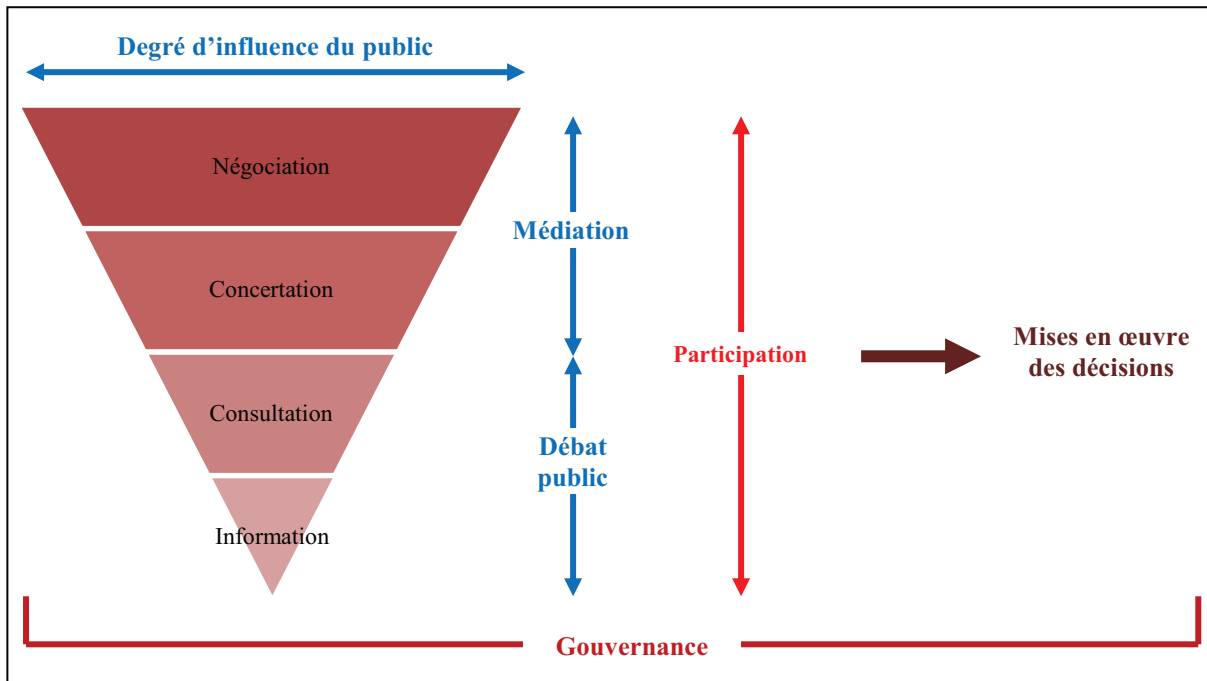
Mais aussi celle du vocabulaire administratif et juridique où la concertation est une démarche participative globale pour l'élaboration de projets. Cette concertation du législateur a pour objectif de promouvoir la participation des citoyens aux projets qui les concernent afin d'améliorer le contenu des projets et de faciliter leur réalisation. Ainsi, la démarche idéale, définie par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, dans un projet de charte de la concertation en 1996, est une initiative mise en œuvre par les pouvoirs publics, débutant à l'amont du projet et associant tous les participants volontaires. Elle est fondée sur la transparence et la participation. Elle est suivie par un régulateur-observateur et est régulièrement

⁵² Tous trois membres du Groupe de Recherche sur l'Action Publique et le Développement Territoriale (GRPADT) rattaché aux Facultés Universitaires Catholiques de Mons (FUCAM) en Belgique.

évaluée. La concertation ainsi décrite est un cadre institutionnel rigide, avec des objectifs à atteindre, et s'apparente pleinement à la gouvernance dont elle reprend les principes.

Fig. 57 : Définition et classement des différentes terminologies

D'après Dziedzicki, 2003 et Alban, 2004a in Alban et Lewis, 2005, p. 2



Il s'agira donc de comprendre dans laquelle de ces deux acceptions se placent les agents du parc lorsqu'ils utilisent le terme de concertation et surtout à quelles réalités correspondent leurs pratiques en la matière.

Au terme de ce tour d'horizon, il est possible de définir les éléments qui permettront d'analyser les pratiques du parc pour savoir si elles correspondent bien à la volonté de gouvernance des espaces boisés. Il s'agira donc de s'interroger sur quatre points fondamentaux constitutifs de la gouvernance territoriale : l'existence d'un territoire, au sens d'espace identitaire approprié par ses acteurs, la participation active de tous ces derniers, la mise en réseaux de ces acteurs dans une logique partenariale et la recherche du consensus à travers des processus de médiation et de négociation.

Chapitre V

Gérer sa forêt, le propriétaire face à la gestion durable

La gestion durable ne peut pas relever que du parc, elle doit être avant tout un objectif, un mode de gestion du propriétaire forestier, véritable détenteur du pouvoir d'agir sur ses terrains. Le parc ne peut avoir qu'un rôle de coordination et d'impulsion d'actions relevant et/ou conduisant à une gestion durable de l'ensemble des espaces boisés. La mise en œuvre de cette gestion durable à l'échelle d'une propriété, indépendamment de l'existence d'un projet et d'actions collectives, nécessite que celle-ci atteigne une surface importante. La recherche de cette surface minimale est bien entendue illusoire et certainement inutile. C'est ici la loi qui peut nous renseigner en définissant une surface minimale, de 25 ha d'un seul tenant, au-delà de laquelle un propriétaire privé est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un document de gestion, le Plan simple de gestion. En dehors des treize forêts communales, dépassant toutes la centaine d'hectares, peu de propriétés atteignent ce seuil dans les Alpilles. Lors du diagnostic pour le DOCOB en 2000, le CRPF en a dénombré cinquante deux dont la moitié seulement comprennent plus de 25 ha de terrains inscrits en bois et forêts au cadastre (Fig. 58).

Fig. 58 : Propriétés forestières de plus de 25 ha

Source : CRPF PACA, 2000

	Surface de la forêt communale	Forêts privées					
		Cadastrées Bois et Landes > à 25 ha		Cadastrées Bois > à 25 ha		PSG agréés	
		Nbre	Surf.	Nbre	Surf.	Nbre	Surf.
Aurille	267	1	662	1	142	1	249
Baux-de-Provence	768	2	90	1	48	1	38
Eygalières	1069	1	41	1	41		
Eyguières	807	8	2808	4	1867		
Fontvieille	551	8	616	2	70	1	157
Lamanon	321	3	366	1	99		
Maussane-des-Alpilles	910	3	230	1	163		
Mouriès	860	5	178	1	31	1	30
Orgon	1065	5	288	3	106	2	84
Paradou	101	4	288	1	36		
St-Etienne-du-Grès	847	2	69	2	69	1	36
St-Martin-de-Crau		1	678	1	554		
St-Rémy-de-Provence	1609	9	1251	7	978		
Tarascon	292						
TOTAL	9467	52	7566	26	4203	7	594

Parmi celles-ci, le CRPF ne dénombre que sept PSG agréés, ce qui ne signifie pas pour autant que les autres propriétaires concernés n'entretiennent pas leurs espaces boisés. On peut cependant penser, sans grand risque, que peu d'opérations y sont menées. D'ailleurs, M. Arlot, ex-président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône, souligne « qu'en général, ils ne font pas grand chose les propriétaires (forestiers) ».

Ainsi, avant d'analyser les pratiques du parc, est-il bon de s'intéresser à des pratiques individuelles à travers deux exemples, l'un en forêt privée, celle de M. Arlot sur la commune d'Aureille, et l'autre en forêt communale de St-Etienne-du-Grès (Fig. 59). Ces deux propriétés, de plusieurs centaines d'hectares d'espaces boisés, sont représentatives des peuplements, des usages et des problématiques couramment rencontrés dans les Alpilles.

1. Deux forêts représentatives des problématiques méditerranéennes

Les deux massifs forestiers retenus ne sont pas identiques mais ils se rejoignent sur plusieurs points et regroupent, à tous deux, les principales caractéristiques et problématiques de la forêt méditerranéenne des Alpilles.

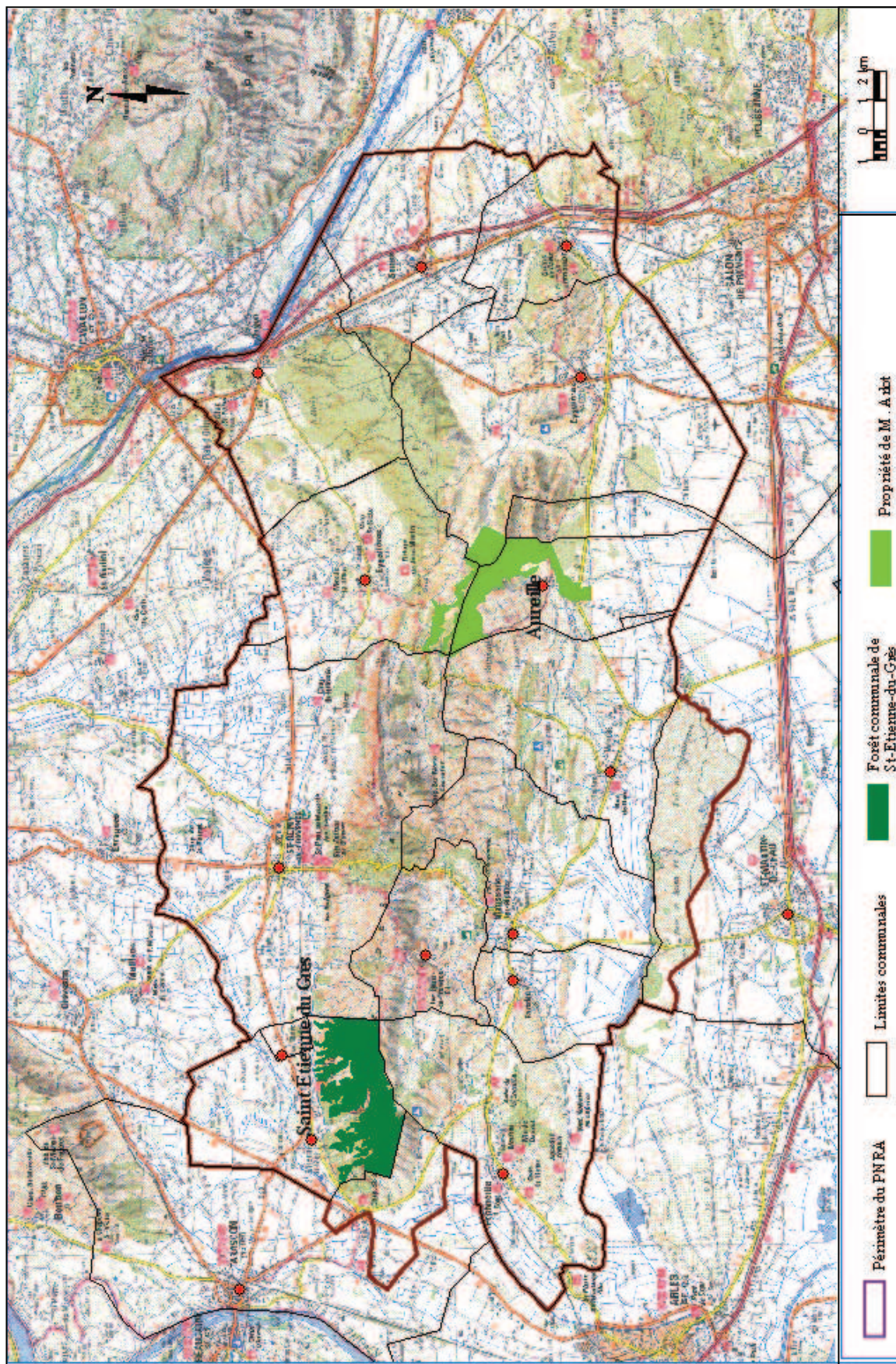
1.1. Des conditions écologiques difficiles

Les deux forêts sont situées dans le massif des Alpilles et en présentent toutes les caractéristiques géologiques et topographiques.

La roche mère calcaire plus ou moins érodée forme des reliefs marqués avec des pentes parfois fortes et de nombreux affleurements rocheux. Les sols sont généralement superficiels et pauvres sauf dans quelques vallons où se trouvent des sols fersiallitiques plus riches et plus frais.

Ajoutés aux spécificités climatiques méditerranéennes, dont le mistral est un élément important, ces éléments forment un ensemble de conditions contraignantes pour la forêt. La croissance des essences arborescentes en place s'en trouve réduite et, de ce fait, les perspectives d'une production de bois significative comprises. De plus, les éléments topographiques rendent l'exploitation d'éventuelles coupes complexe et coûteuse, réduisant encore les espoirs de rentabilité économique de la gestion.

Fig. 59 : Localisation des deux propriétés
Réal : S. Tillier ; Crédits : IGN, PNRA



1.2. Des formations végétales typiques

Hormis leur surface supérieure à 600 ha ces deux forêts s'avèrent représentatives aussi bien des forêts communales que des forêts privées en termes de formations végétales (Fig. 62).

Une forêt communale dominée par le pin d'Alep

Introduit par l'Administration Forestière dès la soumission du massif au régime forestier, le pin d'Alep occupe la quasi-totalité de la forêt communale de St-Etienne-du-Grès (Fig. 60). Ces pinèdes se répartissent en deux grandes tranches de boisement. Environ 400 ha ont été boisés à la fin du XIXème siècle et présentent aujourd'hui des pinèdes adultes de plus de cent ans. Le reste de la forêt, soit environ 450 ha, a été l'objet de boisement, toujours de pins, entre 1960 et 1990. Les années 1990 furent ensuite marquées par de multiples essais de plantations de feuillus en sous-étage dans les vallons un peu plus frais. Celles-ci permettent aujourd'hui de trouver des peuplements d'érables, de micocoulier ou de chêne pubescent suite à l'extraction des pins.

Ces peuplements feuillus restent cependant très minoritaires et sont difficilement cartographiables en raison de leurs faibles surfaces.

De plus, une installation spontanée du frêne à fleurs en sous-étage dans les pinèdes est constatée depuis une dizaine d'années. Des tentatives de mise en lumière ont été réalisées mais sans grands succès à ce jour (Fig. 61).

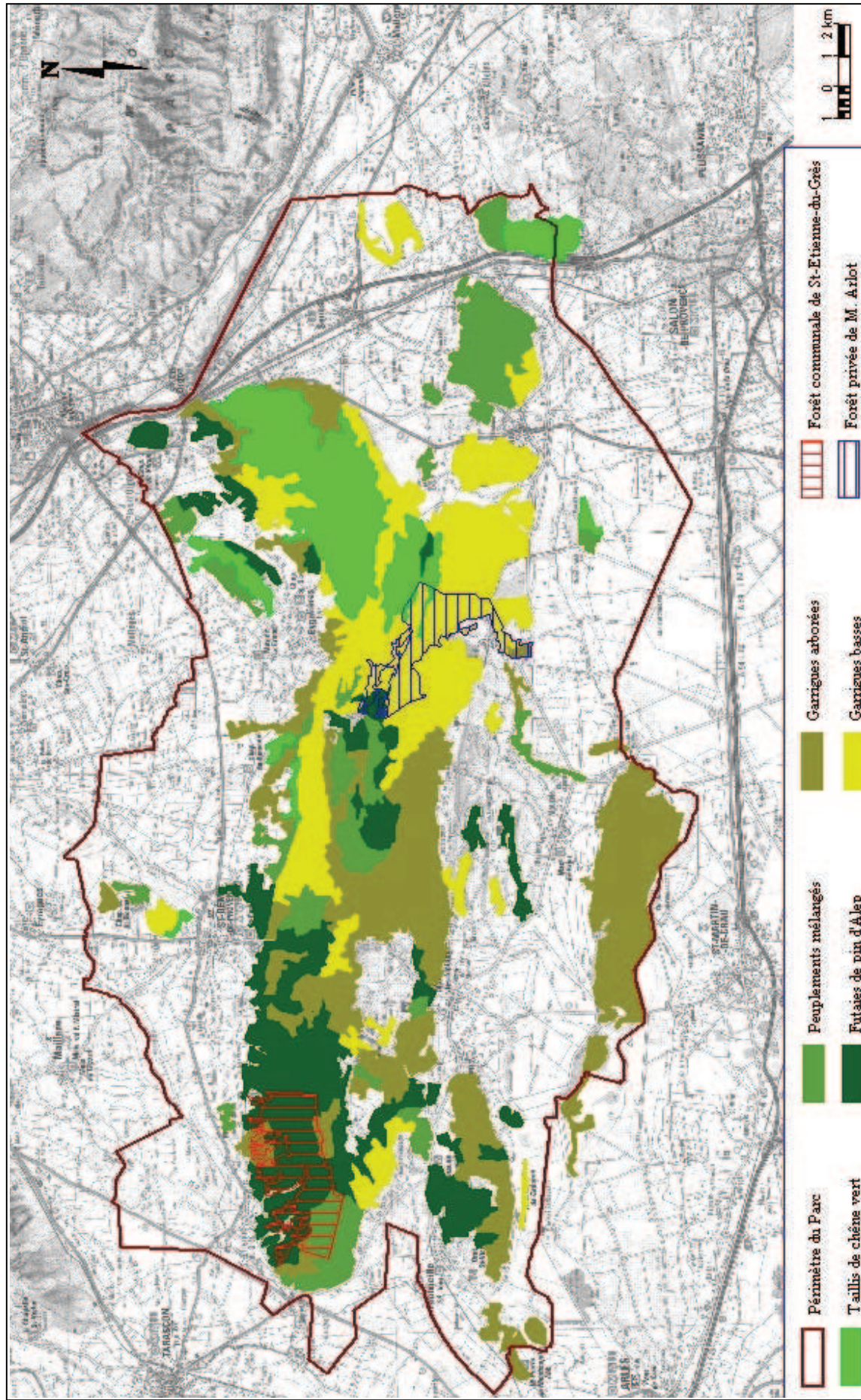
Fig. 60 : Pinède débroussaillée en forêt communale de St-Etienne-du-Grès



Fig. 61 : Installation du frêne à fleurs dans les pinèdes



Fig. 62 : Limites des propriétés et types de végétation
 Réal : S. Tillier ; Crédits : SOeS, PNRA



Une forêt privée pauvre en arbres

Sur les 660 ha de sa propriété, M. Arlot ne compte qu'environ 150 ha de vraie forêt, c'est-à-dire de peuplements forestiers suffisamment fermés pour être reconnus comme tels. Ils sont composés pour partie de pin d'Alep, qui s'installe spontanément en colonisant à partir des forêts communales voisines, et pour partie de taillis de chêne vert. Le reste de la propriété est occupée par des garrigues arborées (de pin d'Alep ou de chêne vert) voire des garrigues basses dominées par le chêne kermès accompagné de cistes, romarin et autres plantes caractéristiques (Fig. 63).



Fig. 63 : Garrigue à chêne kermès plus ou moins arborée

1.3. Des forêts aux usages multiples

Comme l'ensemble des espaces naturels du massif, les deux forêts sont l'objet de multiples usages.

Les activités liées à la gestion et à l'entretien de la forêt sont bien entendu présentes mais restent ponctuelles, notamment chez M. Arlot (voir plus loin).

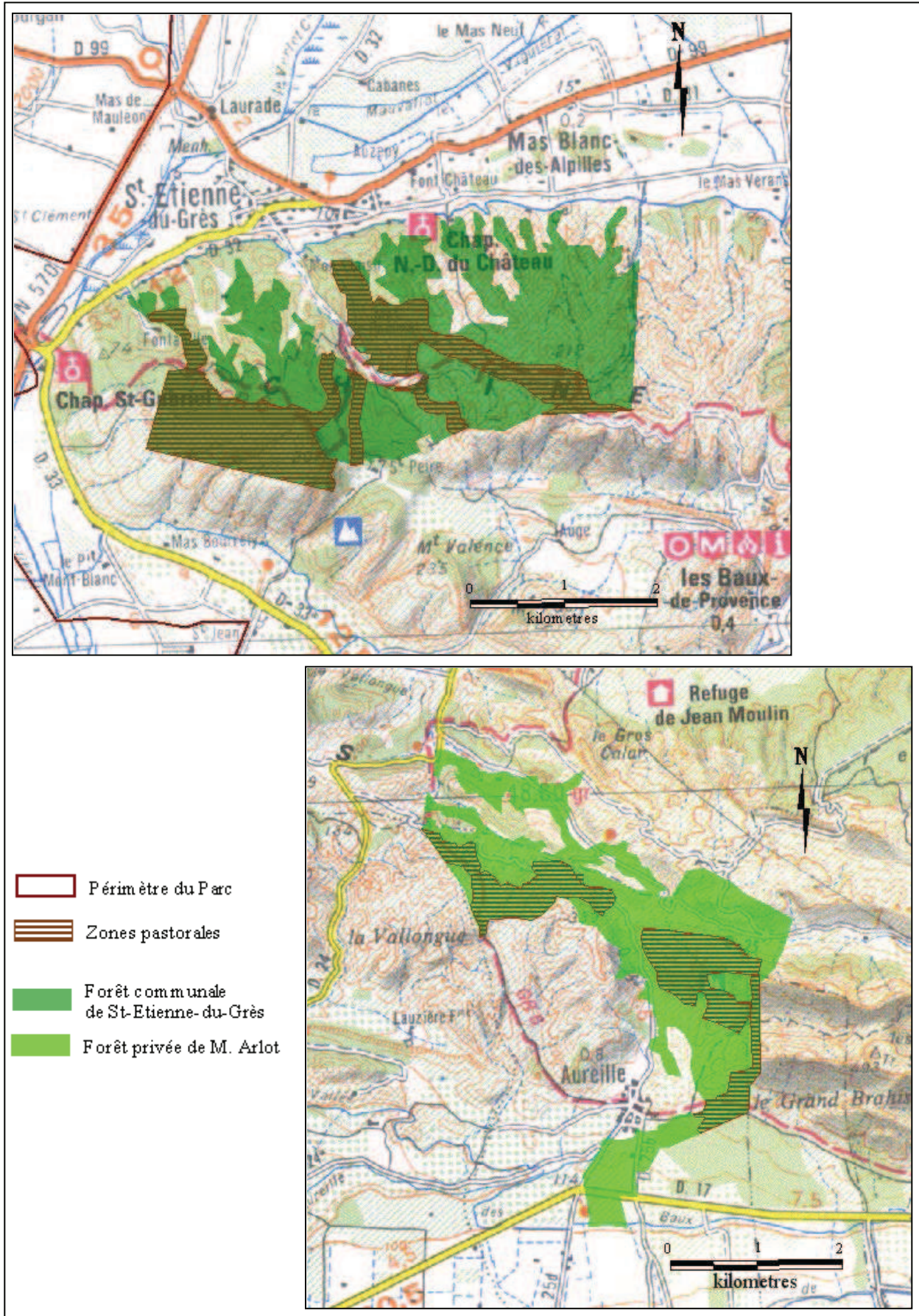
Elles sont régulièrement fréquentées par les promeneurs, les randonneurs, les cavaliers ou les vététistes qui profitent des nombreux chemins balisés ou non qui les sillonnent. Les deux propriétés sont ainsi traversées ou longées par le GR6 et sont parcourues par des sentiers inscrits et balisés au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). La propriété de M. Arlot comporte également plusieurs sites d'escalade répertoriés et équipés par la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME).

La chasse, au sanglier ou au petit gibier, y est pratiquée par des équipes locales. Les mêmes pratiques y sont globalement observées avec l'organisation de battues pour le sanglier, la chasse au chien d'arrêt pour le petit gibier ou encore la mise en place d'équipements cynégétiques.

Enfin, des troupeaux parcourent les deux propriétés dans le cadre de conventions pastorales (Fig. 64). Ce sont ainsi plus de 310 ha qui sont pâturés par les ovins en forêt communale de St-Etienne-du-Grès.

Fig. 64 : Les zones pâturées sur les deux propriétés

Réal : S. Tillier ; Crédits : IGN, PNRA, SCP



Quelques essais concluants de pâturage par les caprins ont été réalisés mais l'introduction des chèvres ne reste aujourd'hui qu'une hypothèse réservée à quelques milieux particuliers. Par contre, M. Arlot est très impliqué dans le développement du pastoralisme depuis plus de 25 ans et ce sont cinq troupeaux qui parcourent sa propriété sur plus de 200 ha. On peut ainsi y rencontrer un troupeau de brebis, deux de taureaux, un de chèvres angora et un de chèvres du Rove (Fig. 65). Ce dernier constitue une petite fierté du propriétaire car il s'agit d'une race typiquement locale dont le lait sert à la fabrication d'un fromage provençal, la brousse.

Fig. 65 : Troupeau de chèvres du Rove parcourant la garrigue



1.4. Des forêts soumises aux risques d'incendie

La cartographie du risque incendie réalisée pour le PIDAF classe les deux forêts en risque moyen à fort mais elles ne sont en fait pas soumises au même type de risque du fait de leur position géographique et de l'importance des zones d'interface habitats-espace naturel.

La forêt communale de Saint-Etienne-du-Grès, à proximité des zones habitées et plutôt en versant nord, est ainsi une zone de départ de feu comme en témoignent les quarante départs enregistrés depuis 1973 (Prométhée, 2011). Parmi ceux-ci, seuls deux ont parcourus plus de deux hectares (l'un 27 ha en 1981 et l'autre 32 ha en 1983). De plus elle est jusqu'à maintenant épargnée par les grands incendies qui touchent le massif régulièrement (le dernier grand incendie date de 1944). L'équipement du massif est adapté à ce type de risque avec neuf citernes de 60 m³, plusieurs poteaux incendies en périphérie, une tour de guet et un réseau dense de pistes. Ces dernières sont principalement des pistes seconde catégorie (près de 15 km soit 1,75 km/100 ha) qui permettent un accès à l'ensemble du massif. Les voies de première catégorie avec BDS, qui visent surtout la lutte contre les grands feux, ne représentent que 7,4 km (soit 0,87 km/100 ha).

La forêt de M. Arlot, plus éloignée des zones résidentielles et située en versant sud, est soumise à un risque induit. En effet, très peu de départs sont enregistrés (moins de dix en

quarante ans) mais la forêt a été touchée par trois grands incendies, le premier de 500 ha en 1987 puis, surtout, celui de 1989 qui a parcouru presque la totalité de la propriété et enfin, mais dans une moindre mesure, un dernier en 2003. Les équipements mis en place doivent donc permettre la lutte contre les feux et viser leur arrêt. On trouve ainsi quatre citernes de 60 m³, quatre poteaux incendies (dans la plaine), une tour de guet, plus de cinq kilomètres de pistes de première catégorie avec BDS en crête (soit 0,78 km/100 ha) et quelques pistes de deuxième catégorie (4,5 km soit 0,68 km/100 ha).

1.5. Les mêmes enjeux de gestion

Ce rapide tour d'horizon des principales caractéristiques de deux forêts fait apparaître de grandes similitudes et suggère les mêmes enjeux de gestion. La production de bois et le volet économique au sens large ne semblent pas devoir constituer de priorités à la vue des faibles potentialités. Ce sont donc principalement des enjeux de protection, contre les incendies voire de la biodiversité, qui prédominent. La gestion des divers usages et la cohabitation des usagers représentent également un enjeu de taille pour ces deux forêts. Chaque propriétaire, assisté ou non par un organisme de gestion, prend en compte ces enjeux et les traduit en objectifs et actes de gestion.

2. Un propriétaire privé pragmatique et opportuniste

M. Arlot a fait le choix de gérer seul sa propriété et de ne pas adhérer à la coopérative forestière locale, Forêt Provence. Impliqué depuis plusieurs années dans les structures départementales et régionales de la forêt (Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs), du pastoralisme (CERPAM) et de bien d'autres domaines liés à l'agriculture (Chambre d'agriculture, syndicats d'irrigation,...), il bénéficie d'une solide connaissance des rouages administratifs et juridiques pour la gestion de sa forêt.

2.1. Le pragmatisme, un état d'esprit et un mode de gestion

Questionné sur ses objectifs et ses attentes relatifs à la gestion de sa forêt, M. Arlot se veut réaliste, voire défaitiste, et admet qu' « une forêt, c'est quelque chose de déficitaire » et qu'avant même d'envisager une production de bois il faut « empêcher que ça brûle ».

Fort de ces postulats, son action pour sa forêt peut se résumer en deux points : développer le pastoralisme, auquel il est très attaché, et « essayer de trouver des moyens assez commodes, pas coûteux (...), pour nettoyer les bois ». M. Arlot entend ainsi profiter de toutes les opportunités qui se présentent pour réaliser à moindre coût des opérations d'entretien de sa propriété, tout en assurant une cohérence d'ensemble à la gestion mise en œuvre. Celle-ci se veut respectueuse des principes de la gestion durable comme en atteste sa certification PEFC depuis 2007.

Ainsi, l'ensemble des actions entreprises, quel qu'en soit l'objectif premier, sont marquées de ce double sceau du pragmatisme et de la recherche de la durabilité.

La réalisation de coupes commerciales

Elles restent rares voire anecdotiques pour deux raisons majeures : leur caractère presque systématiquement déficitaire et l'état général des peuplements lié aux incendies des années 1980. Les quelques coupes à vocation commerciale concernent des interventions dans les taillis de chêne vert pour le bois énergie voire, très ponctuellement, des éclaircies de pin d'Alep dont les bois partent à la papèterie de Tarascon toute proche. Cependant, il s'avère que bien souvent les quelques ventes de bois sont d'abord liées à des interventions à but de PFCI ou de création de zone pastorale.

La chasse, pas de revenu mais des travaux

Détenteur du droit de chasser, M. Arlot a décidé de ne pas le louer comme la loi l'autorise. Il a retenu la solution d'un échange de services, pratique courante dans l'exercice de la chasse en zone agricole. C'est ainsi la société de chasse d'Aureille qui chasse gratuitement sur la majeure partie de la propriété et qui, en échange, réalise des travaux d'entretien sur ce secteur. Ces travaux consistent principalement en des broyages d'entretien le long des pistes, à des débroussailllements alvéolaires et à l'implantation de quelques cultures cynégétiques.

Afin de s'assurer du respect de la réglementation et des accords avec les chasseurs, M. Arlot a recours, depuis 2007, à un garde particulier agréé.

Les forestiers sapeurs, auxiliaires de l'entretien

La propriété étant traversée par deux tronçons de piste de première catégorie, ce sont les forestiers sapeurs du conseil général qui sont chargés de la création et de l'entretien des BDS les longeant. Grâce à son réseau de relations, M. Arlot s'est entendu avec l'équipe de forestiers sapeurs intervenant chez lui pour qu'ils élargissent ces BDS alvéolaires. Ainsi, ce sont près de 40

m de part et d'autre des pistes, au lieu des 20 m réglementaires, qui sont débroussaillés aux frais de la collectivité, mais en toute légalité et transparence. Ces débroussailllements alvéolaires garantissent en outre le maintien d'îlots de végétation favorable à la présence du petit gibier, ce qui ravit et fidélise les chasseurs.

Le pastoralisme, une conviction et un outil de gestion

La propriété fût l'une des premières à voir le retour des troupeaux suite à l'incendie de 1989. Cet empressement relève tout autant de la conviction que l'élevage est la meilleure mise en valeur de la colline que des opportunités offertes par le programme de redéploiement pastoral du Syndicat intercommunal d'études et de réalisation pastorales des Alpilles (SIERPASA) et du CERPAM. M. Arlot n'est en effet pas seulement propriétaire forestier, il possède également des terres agricoles dans la plaine de la Crau et sa famille est implantée depuis plusieurs générations à Aureille. Il est donc sensible et attaché au développement des activités agricoles traditionnelles dont le pâturage extensif de la colline. Il milite aujourd'hui pour une implantation plus importante des chèvres, notamment de races locales telles les chèvres du Rove, en raison de leur efficacité sur la végétation semi-ligneuse.

Profiter des financements publics grâce au parc

Grâce à son implication dans de nombreuses structures départementales et régionales, M. Arlot se tient informé de toutes les opportunités de financement de travaux proposées par la puissance publique que ce soit au titre de Natura 2000, de la PFCI voire de la RTI.

La propriété est entièrement englobée dans le périmètre de la ZSC des Alpilles, le parc y a mené des opérations pilotes de développement du pastoralisme. Partant du constat que le passage des brebis et/ou des taureaux ne suffit pas pour assurer un débroussaillage correct des secteurs envahis par le chêne kermès, des essais de broyage mécanique préalable au pâturage ont été réalisés. M. Arlot, déjà impliqué dans le développement du pastoralisme, a ainsi pu proposer des sites pilotes, qui furent retenus, pour mener à bien ces expérimentations financées en totalité par la puissance publique au titre de Natura 2000. Ces travaux, à objectif premier de protection de la biodiversité, ont ainsi permis d'assurer la protection de la forêt et l'installation d'un parc de nuit pour un troupeau de taureaux.

De même, M. Arlot a su profiter des crédits de Restauration des terrains incendiés (RTI) pour réaliser des dépressages mécaniques dans les régénérations naturelles de pins d'Alep colonisant les milieux suite aux incendies.

Gérer et maîtriser la fréquentation touristique

La présence des promeneurs, des randonneurs, des vététistes ou des pratiquants de l'escalade ne constitue ni une gêne ni une contrainte pour M. Arlot. Il n'a pas le sentiment que ceux-ci soient à l'origine de dégradations ou qu'ils ne respectent pas les lieux et les équipements contrairement aux véhicules motorisés.

En fait, il avoue ne pas se soucier vraiment des éventuels problèmes de fréquentation car ce sont les chasseurs qui s'en chargent, notamment pour la divagation des chiens ou la dégradation des pistes par les véhicules motorisés. Il considère ainsi que sur sa propriété, « le point fort de la gestion des promeneurs, c'est peut-être la chasse (...) qui est globalement opposée à l'intrusion des gens ». Il se contente donc de vérifier que les chasseurs ne soient pas excessifs.

Concernant l'escalade, la propriété présente plusieurs sites répertoriés et régulièrement fréquentés. Une convention avec la FFME a donc été signée pour l'équipement des voies. Cette convention aborde également le balisage et l'entretien des chemins d'accès.

2.2. Un ensemble de pratiques qui relèvent de la gestion durable

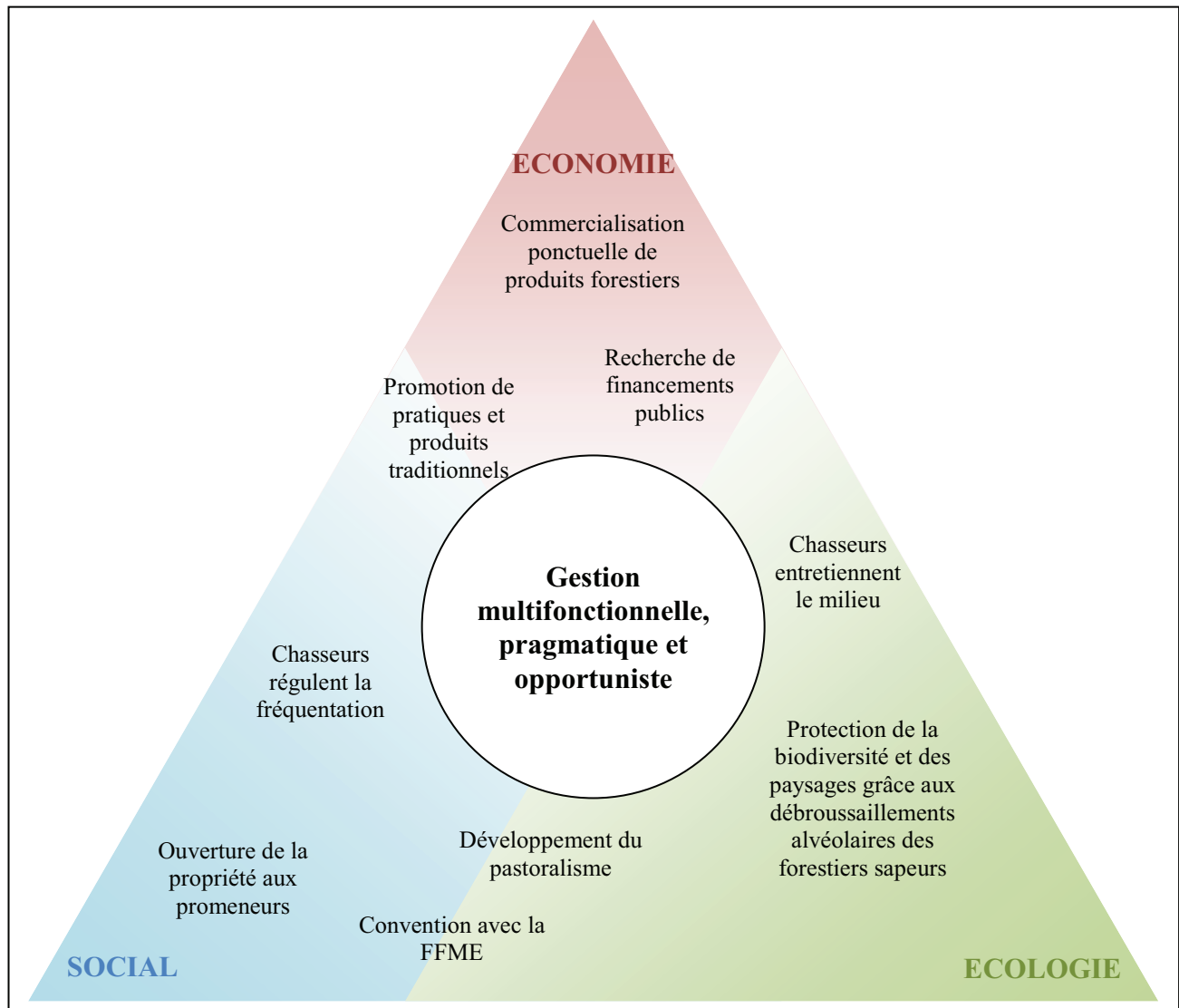
La gestion pratiquée est multifonctionnelle, elle répond donc à l'un des préalables de la gestion durable. De plus, chacune des actions de M. Arlot se caractérise par la recherche du moindre coût et vise plusieurs objectifs.

Sans réellement parler de gouvernance, il est notable que M. Arlot privilégie le dialogue, voire la collaboration, entre les intervenants et qu'il se positionne en gestionnaire avisé, soucieux de la cohérence de ces pratiques.

Cependant, ces pratiques montrent aussi une certaine forme d'individualisme, tout au moins une volonté affirmée de garder le pouvoir sur sa propriété. Il reconnaît ainsi n'avoir que peu de relations avec le parc et ne rien attendre de particulier de sa part. De même, il semble redouter une implication encore plus forte du parc dans la gestion forestière à travers une Charte forestière de territoire qui « apporterait encore plus de nuisances (que le parc) ».

Malgré tout, il est globalement possible de considérer que son mode de gestion, fait d'une bonne dose d'opportunisme, est assimilable à une gestion durable, mais individuelle, de ces espaces boisés. Replacer l'ensemble des pratiques évoquées précédemment au centre des trois grands piliers de la gestion durable confirme cette impression générale (Fig. 66).

Fig. 66 : Positionnement des pratiques dans la gestion durable



La gestion durable semble ainsi accessible pour un propriétaire privé mais sous deux conditions, et non des moindres : qu'il possède une surface conséquente et qu'il s'investisse pleinement dans la gestion de cette propriété. A défaut d'être un grand propriétaire et de posséder un réseau de relations important, ces pratiques semblent difficilement accessibles. En effet comment intéresser des chasseurs ou négocier avec le conseil général ou le parc quand on ne possède que quelques hectares et/ou que l'on est un propriétaire anonyme ?

Les pratiques de M. Arlot constituent ainsi plus des actions possibles sur une vaste unité de gestion, obtenue par exemple par regroupement ou association de petits propriétaires, qu'un mode de gestion transposable à l'échelle de chaque forêt privée. Cet exemple confirme également que la gestion durable ne peut se concevoir sans une association et une collaboration des divers usagers mais aussi, et surtout, la nécessité d'un pilotage ferme. Ce dernier est ici celui

du propriétaire seul, mais en cas de regroupement c'est un système de gouvernance qui doit assurer ce pilotage.

3. La gestion de la forêt communale, une collaboration imposée avec l'ONF

Contrairement aux propriétaires privés, la commune n'a pas le choix de son gestionnaire. La loi le fait pour elle, impose l'ONF et dicte le cadre de cette collaboration forcée. Le rôle et les pouvoirs respectifs de l'ONF et de la commune sont ainsi bien définis par le régime forestier et divers arrêtés ministériels. Aussi, avant de s'intéresser aux pratiques de gestion de la forêt communale de Saint-Etienne-du-Grès, est-il utile de faire un rappel succinct des dispositions de la loi.

3.1. La gestion des forêts communales dans le code forestier

Le régime forestier, qui constitue le livre I du code forestier, défini de façon suffisamment précise le rôle de l'ONF et les pouvoirs dont dispose la commune propriétaire. La lecture de ces nombreux articles montre que le législateur distingue clairement trois éléments (planification / police / mise en œuvre) et deux types d'actions (coupes / travaux) dans la gestion forestière et que toutes ne sont pas soumises au même cadre réglementaire. Une charte signée en 2003 et complétée en 2009 précise par ailleurs les prestations entrant dans le régime forestier (et donc à charge de l'ONF) et celles n'y entrant pas.

De plus, le régime forestier octroie à la commune un certain nombre de prérogatives qui peuvent lui permettre d'influencer l'action de l'ONF.

L'ONF : surveiller, planifier et commercialiser

Le régime forestier confère trois missions obligatoires à l'ONF.

La première finalité du régime forestier est la protection et la conservation du patrimoine forestier national. A ce titre, l'ONF a une importante mission de police, surtout forestière mais aussi de protection de l'environnement. Pour ce faire, les personnels fonctionnaires sont tous assermentés ce qui leur permet de constater des infractions et de dresser des procès verbaux. Les agents de l'ONF se substituent donc au garde champêtre dans le périmètre de la forêt relevant du régime forestier.

En termes de gestion proprement dite, l'ONF doit tout d'abord élaborer le document de planification de la gestion (l'aménagement) en accord avec les objectifs et les moyens de la commune propriétaire. La mise en œuvre concrète de la gestion ne revient qu'en partie obligatoirement à l'ONF. Il n'est en effet chargé que des actions en lien direct avec la commercialisation de bois : marquage, mise en vente, suivi et réception des coupes.

L'ensemble de ces services (police, planification et gestion des coupes) ne peuvent être assurés que par l'ONF et ne sont pas facturés à la commune. Celle-ci ne verse chaque année qu'une indemnisation forfaitaire, les frais de gestion et de garderie. Ceux-ci sont proportionnels aux revenus forestiers de la commune (vente de bois et location de la chasse) dont ils représentent 12 % (taux fixé par la loi de finance 95-1346 du 30 décembre 1995). Ainsi, quand une commune ne retire aucune recette de sa forêt, elle ne verse aucune indemnisation à l'ONF.

Droits et pouvoirs de la commune

En termes de planification de la gestion, la commune détient un pouvoir équivalent à celui du maître d'ouvrage, c'est-à-dire celui de fixer les objectifs généraux et d'accepter ou de refuser les propositions du prestataire, dans les limites imposées par la loi (code forestier et/ou Schéma régional d'aménagement). La commune peut donc décider des modalités de gestion (mode de gestion des peuplements, programmation des travaux) de sa forêt.

Pour la gestion des coupes, les pouvoirs de la commune sont plus limités. Elle peut décider du mode de vente des bois (sur pied ou abattu), se réserver certaine quantité de bois d'œuvre pour des constructions d'intérêt collectif et/ou décider la mise en œuvre de l'affouage. Ce dernier consiste en une attribution gratuite (ou presque) de lot de bois de chauffage aux habitants de la commune qui en ont manifesté le souhait.

Par contre, la commune en tant que maître d'ouvrage de tous les travaux (sylvicoles ou d'équipement du massif) décide de réaliser ou non les travaux prévus et peut faire appel à un autre prestataire que l'ONF pour ceux-ci. Par ailleurs, ces différents travaux donnent lieu à une rémunération de l'ONF si la commune lui en laisse la charge.

3.2. Pratiques et actions de gestion en forêt communale de Saint-Etienne-du-Grès

La gestion de cette forêt communale est marquée par les objectifs, parfois antagonistes, de la commune propriétaire et de l'ONF. En effet, la priorité de la municipalité est la protection du cadre de vie, principalement contre l'incendie, alors que l'ONF souhaite maintenir un objectif de production, même si celui-ci reste secondaire derrière la protection des paysages et des sols.

Réalisation de coupes commerciales

Le document d'aménagement fixe un objectif premier de protection physique des sols et des paysages, ce qui n'exclue pas la récolte et la commercialisation de bois. Et ce d'autant plus que l'implantation massive du pin d'Alep à partir des années 1860, et jusqu'en 1980, se justifiait avant tout par la volonté de constituer une forêt de production. Ainsi, l'aménagement prévoit-il des programmes annuels de coupes d'éclaircie ou de renouvellement des pinèdes. Une partie de ces coupes, auxquelles s'ajoutent des opérations sanitaires, sont effectivement réalisées, ce qui permet de commercialiser jusqu'à 2000 m³ de bois de papèterie par an. Cependant, la faiblesse des prix de vente (de l'ordre de 4 €/m³ sur pied) ne permet pas de couvrir le coût du broyage des rémanents d'exploitation comme s'y astreignent toutes les communes des Alpilles dans le cadre de la PFCI bien que ce ne soit pas obligatoire. Ces recettes ne couvrent en fait qu'entre un quart et un tiers des investissements nécessaires. Mais la commune de Saint-Etienne-du-Grès réalise malgré tout ces broyages et entretient ses pistes, ce qui représente un investissement global de l'ordre 30 à 35 000 €/an pris sur le budget global. Cet effort financier conséquent se justifie par la volonté de maintenir la forêt « en bon état pour le paysage et le cadre de vie » et car « la commune n'est pas très riche mais pas au point d'abandonner sa forêt » (U. Texeira, 2010).

D'autre part, le volet commercial ne représente absolument pas une priorité pour la commune qui préfère mettre l'accent sur les travaux de PFCI. Ces opérations perturbent parfois fortement la mise en œuvre des dispositions de l'aménagement mais les élus n'hésitent pas à aller à l'encontre des conseils de G. Péliissier, l'agent local de l'ONF. Celui-ci est pourtant apprécié pour sa connaissance du territoire et sa compétence (il est en poste à Saint-Etienne-du-Grès depuis 1975, date à laquelle il a pris la succession de son père).

Favoriser la biodiversité

Face au risque de monoculture du pin d'Alep, l'Administration Forestière a introduit d'autres essences résineuses, potentiellement productives sur les sols pauvres présents, dès les années 1960 en remplacement des pinèdes détruites par le grand gel de 1956. Ces introductions de cèdre de l'Atlas, de pin parasol, de divers cyprès et pins noirs ne se sont pas révélées concluantes voire ont conduit à des échecs patents. Seuls quelques hectares de pin brutia (espèce proche de pin d'Alep provenant de Grèce et de Turquie) ont réussi et sont aujourd'hui au stade adulte.

Plus récemment, de nombreux essais d'introduction d'essences feuillues en sous-étage (érable plane, érable de Montpellier, érable champêtre, érable à feuille d'obier, micocoulier, noyer, chêne pubescent, ...) ont été réalisés dans des vallons. Les relevés de couvert (récolte des

pins de l'étage supérieur) effectués, ou en cours, montrent quelques réussites ponctuelles sans pour autant permettre d'envisager à terme une extension de ces essences ni une production significative de bois d'œuvre feuillu. La commune est d'ailleurs assez sceptique quant à l'intérêt réel de ses essais.

Chasse et pastoralisme, des usages présents mais non intégrés dans la gestion forestière

Les chasseurs et les bergers sont présents sur le massif mais leur présence est vécue différemment par la commune et par l'ONF. Les élus sont favorables au développement et favorisent ces pratiques alors que l'ONF semble simplement les accepter.

Le droit de chasse est ainsi concédé gracieusement à la société de chasse communale qui pratique principalement la chasse au sanglier car le petit gibier, notamment à plume, se fait rare. Cette pratique ne pose de problème ni aux élus ni à l'ONF qui relèvent tout au plus quelques dissensions entre chasseurs au petit ou au gros gibier. Cependant, les chasseurs restent des chasseurs et ne semblent pas impliqués de quelque manière que ce soit dans la gestion ou l'entretien des espaces boisés, hormis quelques rares cultures cynégétiques.

Le pastoralisme représente, quant à lui, un point de tension entre les élus et l'ONF. Les premiers veulent le développer et ouvrir de nouvelles zones pastorales alors que l'ONF l'estime suffisamment présent. Pour autant, et malgré un certain scepticisme sur l'efficacité du bétail, l'ONF ne ferme pas totalement la porte à l'introduction de nouveaux troupeaux éventuellement caprins. En effet, bien que les chèvres soient interdites en forêt (sauf sur dérogation préfectorale), des essais localisés de pâturage caprin sur végétation semi-ligneuse dense ont montré son intérêt dans cette forêt. En effet les chèvres « préfèrent spontanément les ligneux » (CERPAM, 2010) et le pâturage, de printemps et de début d'été, de troupeaux caprins s'avère très efficace pour ouvrir un couvert de ligneux et maîtriser le développement du chêne kermès, du genêt scorpion ou du genévrier dans la garrigue (Rouville *et al.*, 2000 ; Dureau, 2003 ; Thavaud, 2009).

Ainsi, G. Péliissier n'est pas opposé par principe au pastoralisme mais il estime qu'il doit être très bien réfléchi et réservé à certaines zones où la « végétation s'y prête » et non vu comme une panacée pour l'entretien du massif.

Une fréquentation qui ne pose aucun problème

Plutôt bien équipée en pistes et chemins et traversée par le GR6, la forêt communale est l'objet d'une fréquentation touristique régulière. Cette dernière est l'un des rares points sur lequel les élus et l'ONF se rejoignent pour considérer qu'elle est souhaitée car la forêt contribue au cadre de vie des habitants. Cependant, ce rôle social ne justifie pas, ni pour les uns ni pour les

autres, d'équipements et d'investissements spécifiques (aire d'accueil, table-banc, ...). La régulation et la surveillance de ce public entrent pleinement dans les missions de l'ONF au titre de la police forestière.

L'ensemble des actions programmées et entreprises, qu'elles soient présentées par un élu ou par l'agent de l'ONF, montrent l'existence de divergences de point de vue et de tensions entre la commune et l'ONF.

3.3. Des relations complexes entre les élus et l'ONF

L'analyse des pratiques en forêt communale se heurte systématiquement aux tensions existant entre les élus et l'ONF. Même si celles-ci ne constituent pas encore un conflit ouvert, les discours aussi bien des élus que des agents de l'ONF révèlent et se focalisent sur des crispations et des déceptions. Plus encore, ces discours montrent des appréciations totalement opposées des situations ce qui génère malentendu et incompréhension.

G. Pélissier constate ainsi, un peu amer et dépité, qu'il « n'a plus son mot à dire » et que le « plan d'aménagement ne sert plus à rien » car la PFCI génère trop de contraintes pour envisager une gestion sylvicole « correcte » des peuplements. Il illustre son point de vue par l'exemple de la gestion de la visibilité depuis la tour de guet, représentatif, selon lui, de cette négation de la sylviculture. Cette tour de guet est implantée au cœur de la pinède et les pins avaient atteint une hauteur telle qu'ils gênaient fortement la visibilité des guetteurs. Pour résoudre ce problème il a été décidé de couper les pins gênants autour de la tour plutôt que de surélever celle-ci, au grand dam de l'ONF mais avec l'accord des élus qui voyaient là une solution simple et peu coûteuse de résoudre le problème. Cette prégnance des problématiques de PFCI pousse G. Pélissier à qualifier la forêt des Alpilles, et donc celle de Saint-Etienne-du-Grès, de « forêt de combustion » et non de forêt de production ou de protection, comme il est de coutume de dénommer les modes de gestion.

De leur côté les élus ont le sentiment que l'ONF « fait ce qu'il veut sans se soucier de ce que veut la commune ». C'est le cas, par exemple, pour le pastoralisme. La commune de Saint-Etienne-du-Grès reçoit régulièrement des demandes d'éleveurs pour l'ouverture de nouvelles surfaces au pâturage mais l'ONF fait la sourde oreille. U. Teixeira suggère même, à demi-mots, que l'ONF se satisfait de conventions pastorales non respectées par l'éleveur qui ne conduit que rarement son troupeau dans la colline car ainsi il n'est « pas embêté par le bétail ».

La situation ainsi décrite peut paraître quelque peu surréaliste : les élus accusent l'ONF de les ignorer et l'ONF, en retour, leur reproche la même chose. Ceci pourrait conduire à un blocage et à l'inaction. Pourtant, ce n'est pas le cas et des actions de gestion de la forêt se réalisent régulièrement et la forêt communale est globalement bien entretenue. Pour preuve, elle est qualifiée de « belle forêt » par plusieurs acteurs de l'est du parc.

3.4. Gestion multifonctionnelle plutôt que gestion durable

La gestion mise en œuvre est sans conteste multifonctionnelle car elle laisse leur place aux divers usages de la forêt méditerranéenne. Cependant, les divergences de points de vue, plus que d'objectifs, entre les élus et l'ONF contrarient une véritable intégration de ces usages. Ceux-ci semblent en effet plus se superposer et cohabiter que réellement faire partie d'un projet d'ensemble de gestion, même si le document d'aménagement l'affirme.

Il apparaît ainsi délicat de parler d'une gestion durable au sens strict de cette forêt. Elle en a les ingrédients, la forêt communale est d'ailleurs l'une des deux seules des Alpilles à bénéficier de l'écocertification PEFC, mais il manque le liant indispensable. Cette carence trouve une partie de son origine dans les mésententes entre la commune propriétaire et l'institution ONF et il paraît difficile d'envisager une résolution locale de celles-ci. C'est sans doute à un niveau supérieur, celui du PNR par exemple, que des solutions, des médiations peuvent intervenir et permettre à la forêt communale de faire l'objet d'une réelle gestion durable.

Cet exemple montre qu'un ensemble de pratiques et de techniques ne suffisent pas à mettre en œuvre la gestion durable et que l'essentiel réside dans l'entente et la franche collaboration des acteurs impliqués. Mais cette collaboration doit être impulsée par une structure externe, plus neutre, qui bénéficie de la reconnaissance des acteurs. Le parc peut jouer ce rôle, c'est en tout cas son objectif.

Chapitre VI

Coordonner des actions collectives, le PNR des Alpilles face à la gestion durable

Analyser les actions et le fonctionnement du parc après à peine plus de trois ans d'existence peut sembler pour le moins optimiste. Cependant l'histoire particulière du PNR des Alpilles permet d'avoir une vision sur plus de dix ans d'activité en y englobant les réalisations de l'Agence publique du massif des Alpilles. Il faut d'ailleurs noter que lors des rencontres avec les acteurs locaux et des habitants, la majorité des interlocuteurs ne faisait pas réellement la distinction entre les actions de l'Agence publique et celles du parc car bon nombre d'entre elles ont été lancées par la première et poursuivies par le second. Il ne s'agit pas d'analyser toutes les actions du parc mais de se concentrer sur quelques unes, représentatives du champ des possibles, et des méthodologies mises en œuvre. A ce titre, deux actions sont intéressantes car elles illustrent bien d'une part ce qui est possible à petite échelle et d'autre part ce qui peut se faire à l'échelle du territoire dans son ensemble.

La première action ainsi retenue est une opération pilote d'intervention en forêt privée morcelée réalisée par l'Agence publique dans le cadre du projet RECOFORME en 2005 - 2006. Cette opération expérimentale a été l'occasion de mobiliser un certain nombre de petits propriétaires privés et de réaliser des interventions sylvicoles visant aussi bien des objectifs de PFCI que de conservation des habitats.

Le choix de la seconde action est dicté aussi bien par le quotidien du technicien « Espace naturel – DFCI - Forêt » du parc que par le discours des acteurs rencontrés. En effet, une action occupe la majorité du temps du technicien et revient systématiquement dans les discours : le débroussaillage dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage du PIDAF. Cet aspect tend d'ailleurs à occulter tout le reste comme si le parc ne faisait que ça.

Il semble donc incontournable d'aborder la maîtrise d'ouvrage du PIDAF en tant qu'action représentative des méthodes et pratiques du parc.

Ces deux actions étant directement liées à la politique de prévention des incendies, il convient de s'arrêter quelques instants sur cette dernière avant toute chose.

1. Les stratégies de prévention dans les Alpilles

1.1. La stratégie de lutte et de prévention du PIDAF pour 2007 - 2017

Le PIDAF s'inscrit dans une finalité de prévention des incendies de forêt et des espaces naturels au sens large. Il poursuit ainsi le double objectif de protéger des milieux naturels mais aussi les biens et les personnes vivant dans ou à proximité de ces espaces. Il fut aussi l'une des premières réalisations collectives sur le territoire des Alpilles et constitue toujours un laboratoire pour la concertation et la mise en œuvre d'une gouvernance voulue par le parc.

Les travaux et investissements prescrits par le PIDAF peuvent être éligibles aux aides publiques à condition qu'ils soient conformes au Plan départemental de PFCI arrêté en 2008 pour les Bouches-du-Rhône. C'est donc avant tout ce PDPFCI qui fixe les grandes orientations stratégiques que le PIDAF doit ensuite traduire et adapter au territoire sur lequel il porte. Il fixe ainsi sept grands objectifs dont deux sont transversaux et sont atteints par la simple actualisation du PIDAF en 2009, deux concernent directement les communes et leur organisation de la surveillance et des secours, un cinquième n'est pas du ressort de la prévention (donc du PIDAF) puisqu'il concerne la réhabilitation des espaces incendiés. Il reste donc deux objectifs stratégiques qui doivent être repris et développés dans le PIDAF : limiter les causes de départs et aménager les massifs pour la prévention et la lutte.

Ces impératifs et l'analyse spatiale des enjeux de la PFCI sur le territoire des Alpilles (Fig. 67) conduit à une présentation des objectifs et actions du PIDAF par zone géographique.

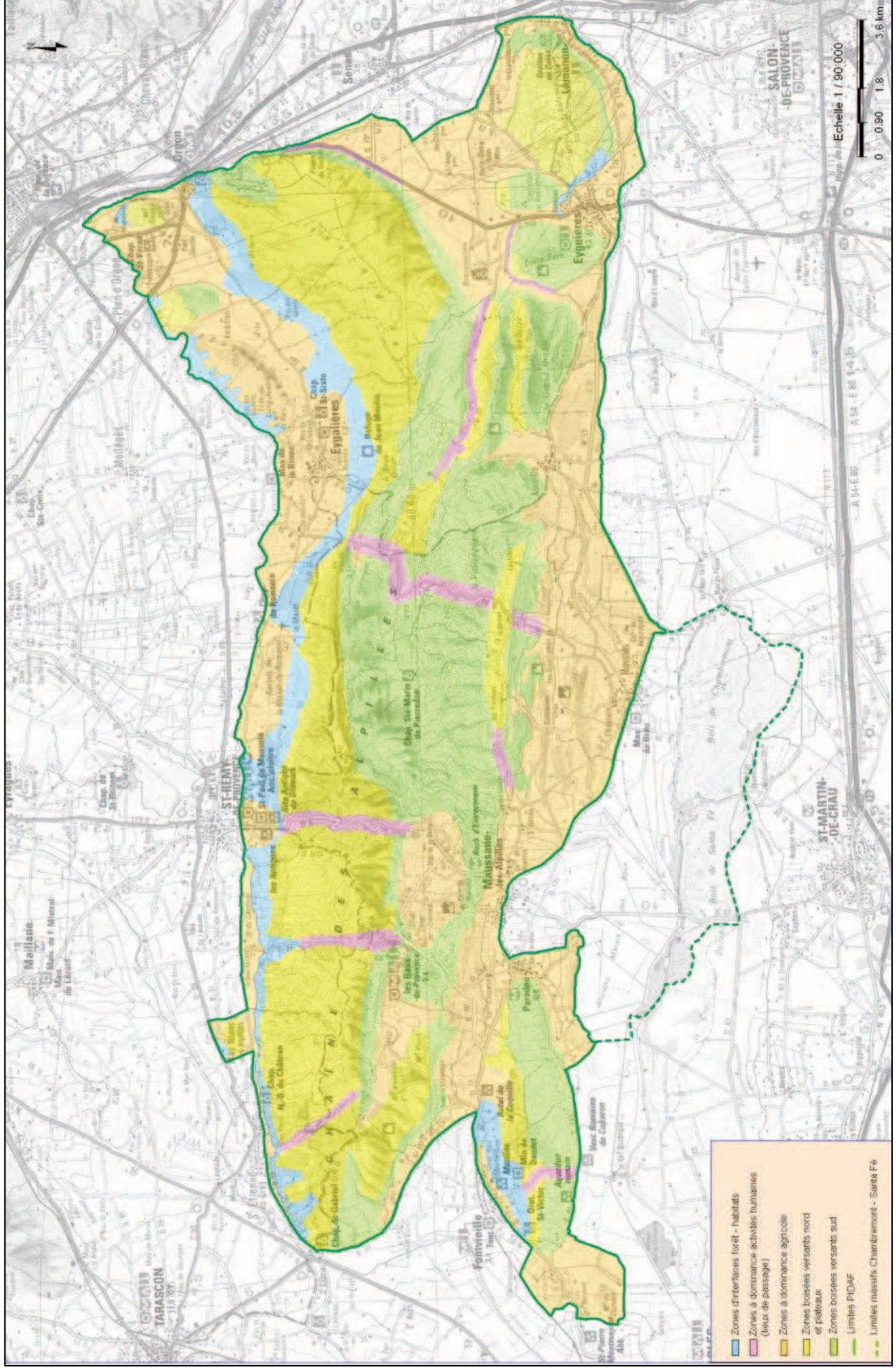
Le croisement de ce zonage, des données aérologiques et de l'historique des grands incendies permet de déterminer les objectifs prioritaires de chaque zone du nord vers le sud.

Ainsi, les objectifs sont définis en trois zones correspondant à trois phases de lutte contre les incendies en se basant sur une stratégie globale correspondant aux épisodes de mistral.

Pour les zones d'interface forêt/habitat (en bleu sur la Fig. 67), l'objectif est de limiter les éclosions d'incendies, c'est-à-dire la prévention. Il s'agit donc principalement de réduire la biomasse combustible par des débroussailllements (au delà des obligations légales), des éclaircies, la remise en culture de friche et le pastoralisme. Ces actions doivent s'accompagner d'une amélioration du réseau de pistes et la création de nouveaux points de puisage d'eau.

Fig. 67 : Carte des enjeux de PFCI

Source : SCP, 2009



Pour le versant nord, zone d'accélération du mistral (en jaune sur la Fig. 67), il s'agit de limiter le développement des incendies, en cas de non contrôle d'un départ, par le cloisonnement du massif boisé. Les opérations préconisées sont alors des éclaircies, la mise en place et l'entretien de bande débroussaillée de sécurité (BDS), l'extension et l'entretien du réseau de pistes et de points d'eau (citernes, puisages).

Pour le versant sud, zone de décélération du mistral (en vert sur la Fig. 67), et les zones d'activité humaine (en violet sur la Fig. 67), c'est l'arrêt des incendies qui est visé. La priorité est alors donnée aux équipements de lutte et à la protection des installations humaines car l'expérience montre que le feu n'atteint ces zones qu'en cas d'échec des deux premières étapes.

L'objectif premier du PIDAF est la mise en œuvre d'opérations de prévention concrètes et coordonnées sur l'ensemble du territoire concerné. Aussi, avant d'analyser plus en détail les pratiques et méthodes de coordination des travaux mise en œuvre par le parc, est-il utile de réaliser un rapide inventaire des différents types d'opérations planifiées et de leur importance dans le massif des Alpilles. Pour ce faire, c'est le bilan de la réalisation du PIDAF de 1997 à 2006 par la Société du canal de Provence (SCP, animateur du PIDAF depuis 2008) dans le cadre de son actualisation qui fournit l'essentiel des données.

1.2. Les différents types d'opérations programmées dans le PIDAF

Les opérations réalisées peuvent ainsi être classées en deux catégories : la réduction de la biomasse combustible (débroussailllements et éclaircies) et l'équipement du massif (réseau de pistes et points d'eau).

1.2.1. La réduction de la biomasse combustible

L'objectif principal de ces interventions est de limiter les départs de feu en créant des discontinuités horizontales et verticales du couvert végétal.

Ne sont prises en compte ici que les opérations non liées à l'entretien des infrastructures (pistes, bandes débroussaillées de sécurité) qui sera détaillé au paragraphe suivant. Deux types d'interventions sont réalisés : les débroussailllements et les éclaircies. Les premiers ont tendance, depuis quelques années à laisser la place aux éclaircies. Ces opérations représentent un peu moins de 40 % des chantiers réalisés et environ 46 % des sommes engagées sur la période 1997 - 2006.

Les débroussailllements

Le parc réalise moins de 10 ha de débroussailllement par an (moyenne de 1997 à 2007), en maîtrise d'ouvrage directe. Ces interventions consistent en une destruction totale ou partielle de la végétation arbustive et touchent presque uniquement les zones d'interface, zones de contact habitat/forêt.

Le débroussailllement peut prendre plusieurs formes selon le type de végétation dans lequel il intervient. Ainsi, en forêt, les arbres sont élagués jusqu'à deux mètres de hauteur et la broussaille broyée. Dans la garrigue, ce sont des débroussailllements alvéolaires (Fig. 68) qui sont réalisés. Il s'agit alors de laisser des îlots pour abriter la faune et permettre à la forêt de se régénérer.

Le long de certaines pistes ou routes sont aussi réalisés des débroussailllements en plein à l'aide d'une épareuse détruisant toute végétation basse présente. Sous l'impulsion du parc et d'autres acteurs (chasseurs notamment) les débroussailllements



Fig. 68 : Débroussailllement alvéolaire

Crédit : PNRA

alvéolaires tendent à se développer notamment pour leurs intérêts paysagers et cynégétiques. De même, le pastoralisme, bien que non directement programmé dans le PIDAF, est largement utilisé pour l'entretien de l'état débroussaillé chez les propriétaires qu'ils soient privés ou publics.

Les éclaircies à but PFCI

Elles tendent à se développer, surtout depuis le succès de l'opération RECOFORME, et à remplacer progressivement les débroussailllements. Elles sont par ailleurs prioritaires pour le massif et plus particulièrement sur le piémont nord (SCP, 2009) et concernent tous les types de peuplements forestiers denses (pinède, chênaie, peuplement mixte)

Ces opérations comprennent une éclaircie de la strate arborescente, visant une densité finale entre 400 et 600 arbres par ha (pour les résineux), accompagnée d'un élagage à deux mètres des tiges restantes et du broyage des rémanents et de la végétation arbustive de manière alvéolaire, dans un souci paysager.

Le travail de coupe d'arbres pose le problème du devenir du bois issu des travaux notamment de son éventuelle commercialisation, surtout pour les propriétaires privés. En effet,

des difficultés majeures liées à la multiplicité des propriétaires et au morcellement de la propriété privée apparaissent rapidement. Deux procédures sont actuellement en vigueur : la première consiste à laisser le bois en billons de 2 mètres en tas ordonnés sur le site, avec charge au propriétaire de trouver une solution de commercialisation après les travaux ; la seconde, issue de l'opération pilote RECOFORME, comprend la commercialisation dans l'opération, afin de diminuer le coût des travaux avec comme opérateur la coopérative Provence-Forêt. Face aux difficultés d'obtention des autorisations de travaux et des accords en vue de la commercialisation pour l'animateur, malgré l'organisation de réunions d'information auprès des propriétaires, le parc privilégie aujourd'hui la vente groupée de bois afin d'avoir un chantier d'un seul tenant. Ceci nécessite un accord de convention tripartite entre le maître d'ouvrage (le PNR des Alpilles), le propriétaire et la coopérative Provence-Forêt. Afin de faciliter ce travail le parc a récemment signé des conventions de partenariat avec le CRPF et la coopérative.

Pour les forêts communales, la situation est beaucoup plus simple car l'ONF, en tant que gestionnaire, peut s'occuper directement de cette commercialisation.

1.2.2. L'équipement du massif

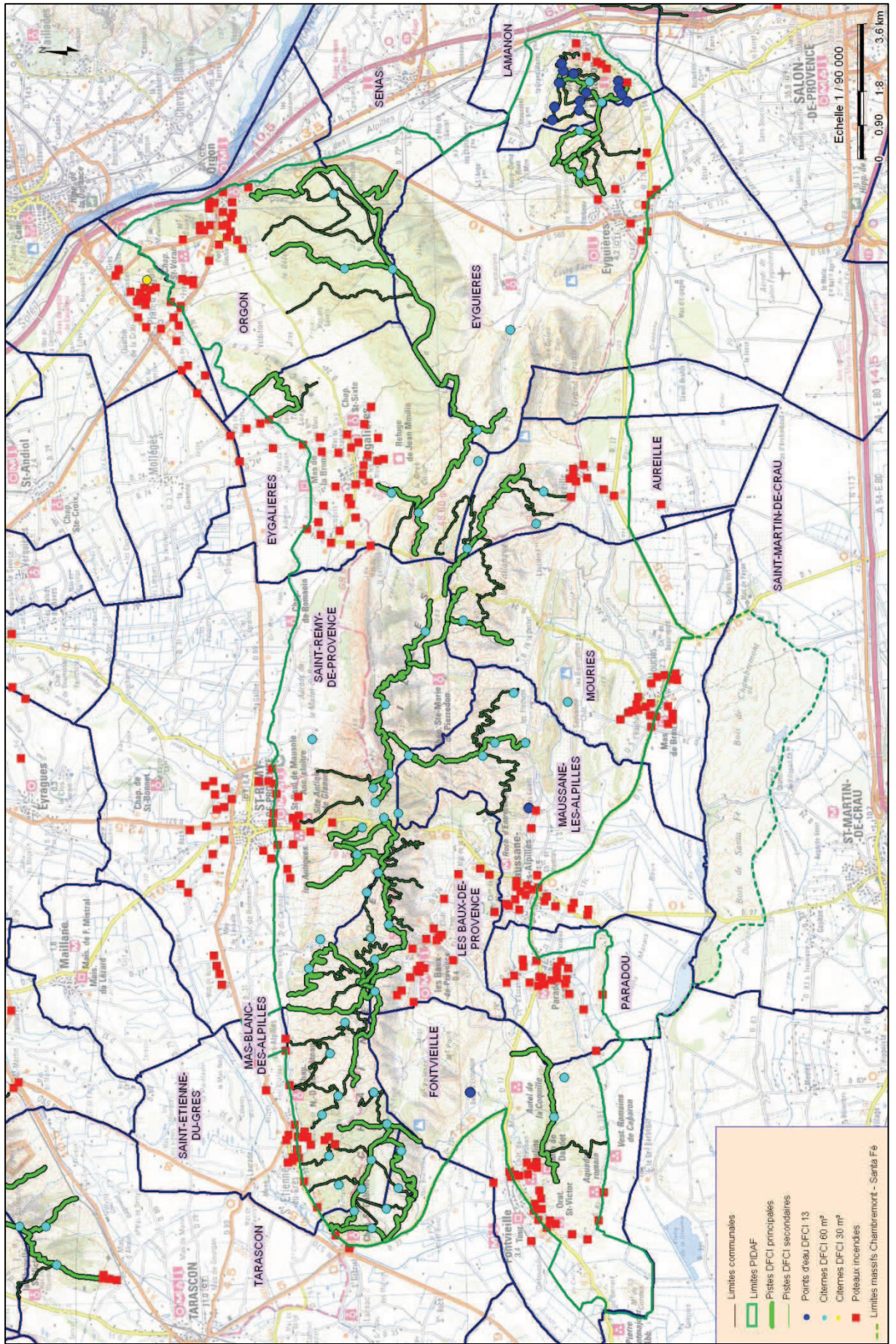
Les équipements de PFCI comprennent principalement les pistes, les BDS et les équipements hydrauliques. Le massif des Alpilles présente, en 2008 (Fig. 69), un niveau d'équipement globalement supérieur à la moyenne régionale et aux normes techniques.

Les pistes

Ces pistes répondent à une logique de lutte contre les incendies : protection des sites, gain de temps pour l'intervention des services de lutte, création d'ouvrages de pénétration, échappatoires en cas de danger. Le massif compte plus de 200 km de pistes (soit 0,98 km/100 ha) dont environ 55 % sont classées en première catégorie (ou piste principale), c'est-à-dire jugées à fort enjeu stratégique en termes de prévention et de lutte contre les incendies par le conseil général. La plupart d'entre elles sont anciennes, leur ouverture datant d'avant 1995 et le premier PIDAF. Ce sont donc principalement des travaux d'amélioration qui sont aujourd'hui réalisés.

Ainsi, durant la période 1997 - 2006, neuf kilomètres de pistes ont été reprofilés (soit 14 % des dépenses). La création de piste, quant à elle, a été anecdotique (2,7 km soit 2 % des sommes engagées) et se limite à l'ouverture de liaisons entre pistes afin d'éliminer les voies sans issue et de renforcer la sécurité des sapeurs pompiers lors des opérations de lutte.

Fig. 69 : Carte des équipements de PFCI
 Source : SCP, 2009



Ces pistes soulèvent des problèmes liés à leur fréquentation par un public non désiré. Cette difficulté s'exprime particulièrement lorsque l'ouvrage se situe dans le domaine privé. Ainsi, tout projet doit comprendre des barrières pour en limiter l'accès et faire l'objet d'une convention entre le propriétaire et le maître d'ouvrage afin de régler le problème du statut juridique des ouvrages et notamment des servitudes.

Les Bandes débroussaillées de sécurité

Elles accompagnent souvent des travaux de création ou de remise aux normes de pistes et représentent 14 % des sommes engagées. Au nombre de neuf, soit une surface de 62,4 ha, elles constituent un type de coupure de combustible⁵³ de largeur variable et allant jusqu'à 50 m (25 m de part et d'autre) pour les pistes de première catégorie. Elles ont deux objectifs principaux : maintenir des conditions de sécurité suffisantes pour la circulation des engins de secours et pour l'engagement des personnels sur les pistes et permettre à ces pistes de constituer des zones d'appui à la lutte.

Sur ces bandes, l'opération de débroussaillage consiste à enlever totalement les ligneux bas, à maintenir éventuellement des ligneux hauts à faible densité pour ralentir la vitesse du vent, limiter la repousse des ligneux bas et améliorer l'esthétique des ouvrages. Enfin l'élagage des arbres conservés est indispensable pour créer une discontinuité verticale, limiter le risque de propagation vers la cime et faciliter la visibilité et les manœuvres des sapeurs pompiers. La création et l'entretien des BDS sont partagés entre le conseil général et le parc en fonction du classement en première ou deuxième catégorie des ouvrages. Pour les pistes de première catégorie, l'entretien des BDS par l'unité des forestiers sapeurs⁵⁴ de Saint-Rémy-de-Provence est efficace, organisé et continu (de 150 à 200 ha traité chaque année en moyenne). Pour les ouvrages de deuxième catégorie, les interventions du parc sont plus ponctuelles et ne concernent guère plus de 6 à 7 ha par an (moyenne de 2002 à 2006). Il convient cependant de noter que même si l'entretien de ces pistes est à la charge du parc, l'unité de Saint-Rémy-de-Provence traite quelquefois ces types de piste dans le cadre du partenariat et des bonnes relations entretenues avec les agents du parc.

⁵³ « Une coupure de combustible est un ouvrage sur lequel la végétation a été traitée tant en volume qu'en structure de combustible, pour réduire la puissance d'un front de feu l'affectant en tenant compte de la vitesse de propagation de ce front sur la coupure. Les autres caractéristiques de l'ouvrage (équipements pour la lutte, implantation, dimensionnement, ...) dépendent de l'objectif opérationnel assigné », Réseau Coupures de Combustible N° 4, Conception des coupures de Combustible.

⁵⁴ Agents territoriaux du Conseil général, les Forestiers Sapeurs ont pour mission essentielle la réalisation et l'entretien d'équipements DFCL, la réalisation et le maintien de zones débroussaillées, la surveillance et la lutte contre les feux naissants en période à haut risque d'incendie.

Les équipements hydrauliques (citernes, poteaux incendie, points de puisage)

Au nombre de 292 sur le massif, ils doivent permettre l'alimentation en eau des secours pendant les opérations de lutte et peuvent prendre plusieurs formes.

Les 57 citernes (Fig. 70), de 30 ou 60 m³, réparties à l'intérieur du massif constituent des réserves d'eau pour les premiers moyens de lutte en attendant que s'organise une alimentation en continu à l'aide de camion citerne notamment. Face à



Fig. 70 : Pose d'une citerne

Source : SCP, 2009

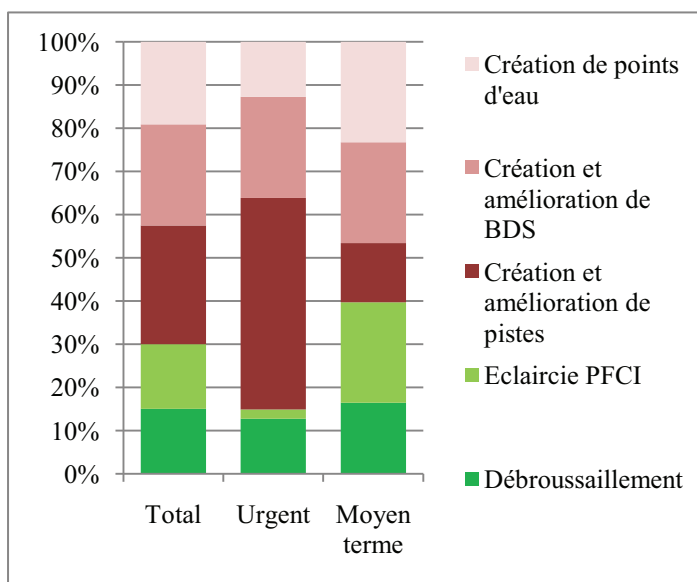
l'impact paysager important de ces équipements et dans le cadre de l'application de la DPA, les nouvelles citernes installées (14 entre 1997 et 2006) sont enterrées.

A ces citernes s'ajoutent des poteaux incendies (212 sont recensés en 2008) situés en pourtour du massif, sur des zones équipées pour l'agriculture ou l'habitat et des points de puisage sur les canaux d'irrigation en accord avec les Associations syndicales autorisées (ASA) responsables. Ces puisages présentent les avantages d'être peu onéreux, d'une ressource importante et d'impliquer les agriculteurs dans la PFCI.

1.3. Les prévisions de travaux du PIDAF pour la période 2007 - 2017

Sur la base de la stratégie établie, le PIDAF doit proposer et hiérarchiser des actions. Ce travail a été confié à la Société du Canal de Provence, nouvel animateur du PIDAF, et s'est inscrit dans une large concertation. Le principe général fut un appel à projets auprès de l'ensemble des partenaires concernés par la PFCI suivi d'un classement de ces projets en fonction de leur intérêt et de leur urgence. Ce travail a permis de déterminer 47 projets urgents (à réaliser dans les cinq ans) et 73 projets à moyen terme (à réaliser dans cinq à dix ans) soit un total de 120 projets (sur les 183 reçus et instruits) à mettre en œuvre et à financer sur la période 2007 - 2017. La répartition de ces projets en fonctions des actions envisagées (Fig. 71) donne une priorité assez importante aux travaux d'équipement du massif (création et amélioration de pistes, BDS ou points d'eau) surtout pour les cinq premières années. Le même constat peut être fait avec la répartition des investissements prévus qui s'élèvent à près de trois millions d'euros dont 60 % pour l'équipement du massif.

Fig. 71 : Répartition des projets du PIDAF pour 2007 - 2017 en fonction des actions



L'analyse de la répartition spatiale et de la priorisation de ces projets montre une grande cohérence avec l'analyse du risque. La majorité des projets, et les projets les plus urgents, se situent ainsi sur le versant nord du massif qui présente le niveau de risque le plus élevé. Cette hiérarchisation, fruit de la concertation et d'arbitrages de la part de la Société du Canal de Provence, n'est qu'une proposition visant à aider le parc dans sa programmation annuelle des travaux et le montage des dossiers de demande d'aides publiques.

Cependant la PFCI ne se résume pas au PIDAF et d'autres actions sont menées aussi bien par le parc que par d'autres acteurs.

1.4. Les autres actions liées à la PFCI

Il convient de distinguer les opérations menées par le parc, dont la coordination et la complémentarité avec le PIDAF ne devraient pas poser de problème, et celles conduites par le conseil général des Bouches-du-Rhône ou d'autres maîtres d'ouvrage et nécessitant la mise en œuvre d'une méthodologie de concertation et d'harmonisation des actions.

La Restauration des terrains incendiés, des travaux en maîtrise d'ouvrage directe du parc

La Restauration des terrains incendiés (RTI) comprend l'ensemble des opérations nécessaires au nettoyage et au réaménagement du site. Ces travaux, généralement très coûteux, sont subventionnés par le conseil général et réalisés sous maîtrise d'ouvrage du parc.

Ainsi, suite aux grands incendies de 1999 et de 2003, d'importants travaux de remise en état et de réaménagement des sites incendiés ont été entrepris. Ces réalisations, ponctuelles mais très coûteuses, ont englouti près de 70 % des dépenses liées aux incendies sur la période 1997 -

2006. L'incendie de 1999 (2330 ha) a nécessité un programme de RTI d'environ 1,4 millions d'euros comprenant des travaux très variés incluant la création d'espaces pastoraux. L'incendie de 2003, bien que nettement moins important en surface (750 ha), a justifié un programme de près d'un million d'euros comprenant notamment la pose de 24 bornes d'information du public sur le risque incendie aux lieux stratégiques de la fréquentation.

Ces travaux sont en même temps complémentaires et concurrents de ceux programmés dans le PIDAF. Complémentaires, ils contribuent largement à la création et/ou à l'amélioration des équipements. Concurrents, ils englobent une grande partie des fonds propres du parc alloués à la PFCI et destinés à couvrir la part d'autofinancement des actions subventionnées (généralement 20 %).

Les travaux réalisés ou financés par le conseil général

Le conseil général peut intervenir directement par le biais des équipes de forestiers sapeurs dont celle de Saint-Rémy-de-Provence qui est chargée d'effectuer les travaux, en majorité d'entretien par débroussaillage sur le massif des Alpilles. Le lien étroit existant entre le parc, l'animateur du PIDAF et l'unité des forestiers sapeurs permet d'établir une programmation des travaux cohérente (repasser tous les 3 ans dans les secteurs à repousse rapide, tous les 5 ans dans les secteurs à repousse lente), mais aussi être à l'écoute de demande particulière. En outre, le conseil général assure également l'entretien des bordures de voies départementales comme le prévoit la réglementation générale.

Les interventions indirectes du conseil général consistent au financement à hauteur de 50 % de travaux des communes et intercommunalités en forêt communale (voir chapitre V). Les opérations concernées sont axées sur l'aspect sylvicole (dégagements de plantations, dépressage) et sur l'entretien des ouvrages existants.

Les travaux réalisés par les propriétaires

Les forêts communales bénéficient de plan d'aménagement élaborés et mis en œuvre par l'ONF. Ces plans prévoient la réalisation de coupes et de travaux d'entretien des peuplements et équipements qui viennent en complément des autres actions de PFCI.

En forêt privée la situation est plus complexe et variable. Certains propriétaires, généralement détenteurs de grandes surfaces, réalisent des opérations d'entretien voire de gestion forestière ou mettent en place des modalités de gestion assurant l'entretien de leur massif. D'autres font peu de choses.

Les actions pastorales

Interdit essentiellement sur les terrains communaux depuis les grands gels de 1956, le pâturage est réintroduit dans le massif depuis 1990 sous l'impulsion du Syndicat intercommunal de gestion pastorale (regroupant six communes au départ) et avec l'aide du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), surtout dans un objectif de PFCI à travers l'entretien de coupures de combustible et des bandes débroussaillées le long des pistes. En 2006, le CERPAM dénombre sur le massif 23 troupeaux ovins (soit 13 000 brebis), 8 manades (soit 300 taureaux), 3 troupeaux caprins (soit 400 chèvres) et 2 troupeaux collectifs d'ânes (S. Debit, technicienne du CERPAM, communication personnelle) répartis sur l'ensemble du massif et assurant l'entretien de près de 1 000 ha d'espaces naturels.

Les activités cynégétiques

Les sociétés communales de chasse et le Groupement d'intérêt cynégétique des Alpilles mènent de nombreuses actions en faveur des populations naturelles de gibier. Ces équipements, aménagements et entretiens qui représentent des investissements importants en termes d'heures de travail et de moyens sont très favorables à l'ensemble de la faune du massif. Surtout, ces travaux contribuent à l'ouverture des milieux et à la réduction de la biomasse combustible voire à la création de coupure de combustible. Ils font ainsi des chasseurs des acteurs à part entière de la PFCI et de l'aménagement du territoire.

Parallèlement à ces sociétés communales, la plupart des grandes propriétés privées valorisent leur terrain par concession du droit de chasse à des sociétés privées. Cependant, bon nombre de ces chasses privées, couvrant jusqu'à 1500 ha, sont orientées principalement vers le gros gibier (sanglier) qui ne nécessite pas (ou très peu) de travaux d'entretien et d'aménagement du milieu. Ainsi, certains chasseurs traditionnels reprochent à leur collègues chasseurs de sanglier de laisser le milieu s'enfricher pour favoriser des sangliers qui préfèrent les milieux fermés pour le gîte.

2. Le projet RECOFORME, regrouper les propriétaires privés pour agir

Le piémont nord des Alpilles, et particulièrement le territoire de Saint-Rémy-de-Provence, est marqué par un fort risque d'incendie et par une prédominance de la forêt privée morcelée. La prévention contre les incendies nécessite des interventions d'entretien et de mise en sécurité des peuplements que ne permet pas toujours l'extrême morcellement de la propriété. Le

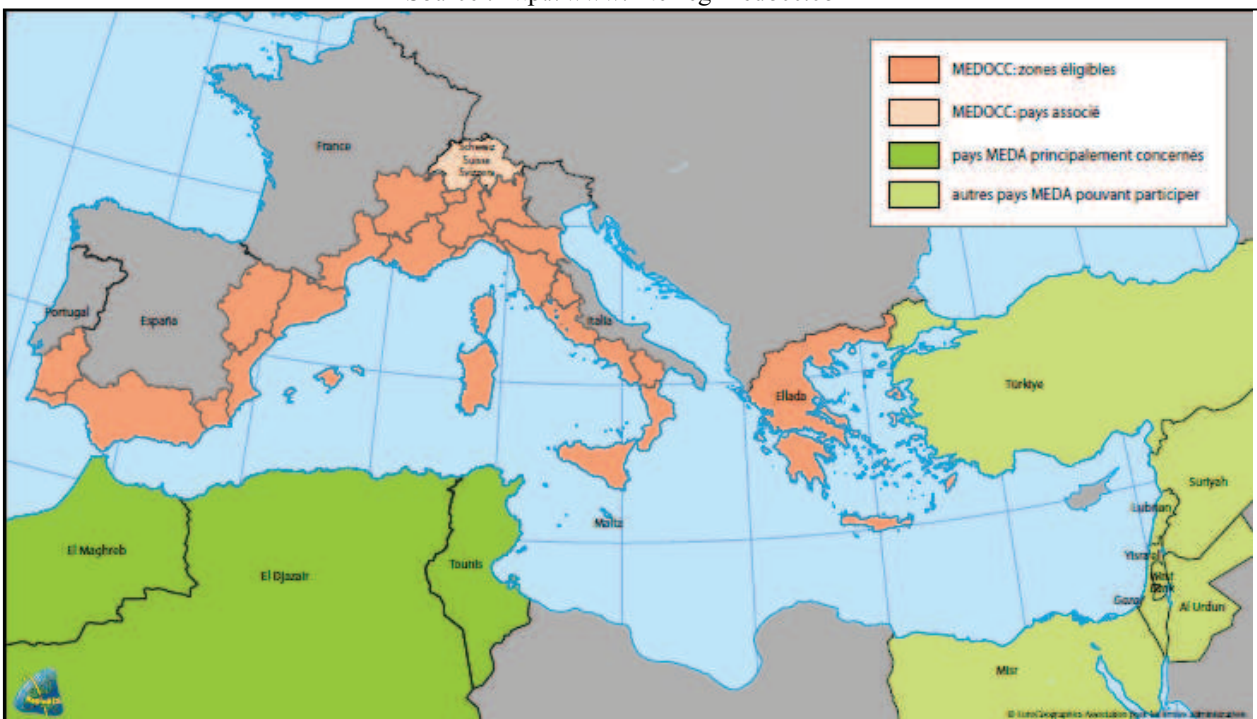
programme européen Interreg IIIB Medocc a donné l'occasion à l'Agence Publique et au CRPF de mener une action pilote de regroupement de petits propriétaires privés en vue de réaliser des travaux d'éclaircie à but PFCI.

2.1. RECOFORME, la coopération autour de la forêt méditerranéenne

Le projet RECOFORME s'inscrit dans le Programme d'initiative communautaire (PIC) Interreg. Celui-ci est l'un des quatre programmes d'initiatives communautaires mis en place par la Commission européenne en 1990 pour définir des solutions communes à des problématiques spécifiques. Partant du constat que les régions transfrontalières connaissent souvent un revenu par habitant inférieur et un taux de chômage supérieur aux moyennes nationales, il encourage les coopérations transfrontalières, transnationales et interrégionales, visant à promouvoir un développement harmonieux de ces régions. Interreg III, portant sur la période 2000 - 2006, est la troisième phase de ce programme. Financée par le Fonds européen de développement régional (FEDER), l'initiative Interreg s'articule autour de trois volets, dont le volet B qui concerne la coopération entre autorités nationales, régionales et locales au sein de grands espaces géographiques prédéterminés par la Commission européenne et les Etats membres. Treize espaces ont été ainsi définis dont l'Espace méditerranée occidentale (Fig. 72).

Fig. 72 : L'espace de coopération Medocc

Source : <http://www.interreg-medocc.com>



Le programme Interreg III B Medocc a pour objectif général d'accroître la compétitivité territoriale du sud de l'Europe et d'accompagner le Processus de Barcelone pour contribuer à une plus grande intégration entre les régions européennes de l'espace Medocc et les pays tiers du bassin méditerranéen⁵⁵. Ainsi, il définit quatre domaines prioritaires d'intervention dont l'axe 4 qui vise notamment la bonne gestion des ressources naturelles avec le développement du réseau écologique européen reliant les sites protégés.

Le projet « Structuration de réseaux et actions de coopération sur la forêt méditerranéenne » (RECOFORME) s'inscrit dans cet objectif. Il regroupe six partenaires français, espagnols, portugais et italiens⁵⁶ et est coordonné par l'AIFM. Il se propose d'aborder l'ensemble des questions touchant aux espaces naturels et forestiers méditerranéens pour promouvoir une gestion durable des forêts et de l'environnement, et ainsi mieux les prendre en compte dans les politiques d'aménagement du territoire. C'est ainsi un programme composé d'actions d'échanges sur des territoires pilotes qui s'appuie sur les travaux réalisés dans le cadre du programme communautaire Interreg II C Medoc « Problématique de la forêt méditerranéenne ».

Chaque région partenaire a proposé un site ayant une caractéristique dominante et des problèmes spécifiques à résoudre, au sujet desquels une réflexion commune sera bénéfique, tant pour la région en question que pour les techniciens des régions partenaires. L'objectif premier de ces échanges est de confronter les savoir-faire de chacun dans chaque situation particulière : en effet certaines équipes ont déjà résolu des problèmes techniques ou organisationnels que d'autres se posent encore.

2.2. Le projet de l'Agence publique des Alpilles

Le thème dominant de l'Agence publique du massif des Alpilles porte sur les stratégies intégrées de prévention des incendies et de restauration après incendie sur le massif des Alpilles et comprend notamment le traitement des pinèdes denses en forêt privée morcelée sur le piémont nord du massif. Cette action consiste à mener des opérations concertées regroupant les parcelles de plusieurs propriétaires pour la prévention des incendies de forêts. Le projet porte ainsi sur plus de 50 ha d'espaces boisés privés divisés en 182 parcelles et détenus par 52 propriétaires différents.

⁵⁵ Notamment les pays du secteur géographique du programme MEDA : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens, Tunisie, Turquie

⁵⁶ Agence publique du massif des Alpilles, Generalitat Valencia, Région autonome de Murcie, Direction Générale des ressources forestières du Portugal, Parc National du Vésuve et Région Ombrie.

Des enjeux multiples

Les actions programmées et réalisées dans le PIDAF privilégiant les équipements (pistes ou points d'eau), il a semblé important de se consacrer au travail à effectuer dans les pinèdes pour les faire évoluer vers des peuplements moins combustibles. Ces interventions doivent également tenir compte des volets Natura 2000 et de la gestion de la faune, compte tenu de l'exploitation cynégétique sur une partie du territoire.

De plus, l'enjeu n'est pas seulement lié à la PFCI mais est également social car le piémont nord est la principale zone réellement boisée des Alpilles et constitue son capital vert. Il est ainsi fréquenté par un public local auquel s'ajoute un certain flux de touristes. Il est donc important, en termes d'image, de conserver le caractère boisé de cette zone.

Mais la principale difficulté du projet porte sur le foncier car les propriétés concernées sont privées et de petite taille. Il faut donc identifier, convaincre et rassembler ces petits propriétaires qui ne sont généralement pas prêts à participer financièrement à l'entretien de leurs forêts alors que l'amélioration de ces pinèdes se traduit par la production de rémanents que les enjeux collectifs obligent à broyer.

Les actions envisagées

En s'appuyant sur l'expérience du CRPF, partenaire du projet, il a été décidé d'éclaircir les pinèdes et de débroussailler les secteurs stratégiques et ce pour un coût limité. En effet, l'éclaircie peut être réalisée sans frais par un exploitant forestier dans une conjoncture normale pour les bois de trituration. D'autre part, la commercialisation des bois d'éclaircie participe au financement des travaux en constituant la participation des propriétaires au financement des travaux de broyage. Enfin, le coût du broyage des rémanents de coupe est minoré par un recours à la mécanisation et l'exclusion de zones trop accidentées.

Les conditions de réalisation

La réussite d'une telle opération est grandement conditionnée par la qualité de l'animation. Celle-ci est confiée au CRPF en raison de son expérience de l'animation, de sa connaissance des propriétaires et acteurs forestiers mais aussi de sa reconnaissance par ces derniers. Cette animation se déroule en deux temps : une phase préalable de concertation des acteurs et d'étude de faisabilité qui doit aboutir à une formulation claire de la proposition qui sera faite aux propriétaires puis une phase de sensibilisation proprement dite auprès de ces derniers. L'ensemble doit avoir pour résultat la transmission aux maîtres d'ouvrage d'un projet clefs en main prêt pour la mise en œuvre.

Pour résoudre la deuxième difficulté, la vente de petites quantités de bois par de nombreux propriétaires, c'est la coopérative Provence-Forêt qui doit jouer le rôle de mandataire unique. Elle doit donc recueillir l'accord des propriétaires pour reverser le produit de la vente des bois et la réalisation de travaux éventuels de débroussaillage sur leurs parcelles. C'est donc une convention multipartite entre la collectivité, le maître d'ouvrage, les propriétaires et la coopérative Provence-Forêt qui sera signée. Par cette convention, les propriétaires confient le marquage, la mise sur le marché d'une coupe d'éclaircie et la gestion du produit de la vente des bois à la coopérative Provence-Forêt, le broyage des rémanents à l'issue de la coupe à la collectivité au travers de son maître d'ouvrage. Cette convention doit permettre à tous les intervenants d'y trouver leur compte : le propriétaire entretient son terrain sans frais et le maître d'ouvrage réalise une opération d'intérêt général.

2.3. Du projet aux réalisations, un bilan positif

Les deux étapes du projet (animation, réalisation des travaux) se sont déroulées d'octobre 2004 à avril 2006.

L'animation, convaincre les propriétaires

Il s'agit de convaincre les 52 propriétaires identifiés de participer au projet c'est-à-dire d'accepter d'une part qu'une entreprise intervienne sur ces terrains et d'autre part de signer la convention confiant la maîtrise d'œuvre à Provence-Forêt. L'argumentaire utilisé par le CRPF, chargé de cette animation, porte sur trois points que l'animateur pourra plus ou moins mettre en avant selon la sensibilité du propriétaire :

- ↪ l'intérêt général d'une opération visant à réduire le risque incendie ;
- ↪ l'intérêt direct du propriétaire dont le terrain sera entretenu et débroussaillé, comme la loi l'impose, sans qu'il ait à se soucier de la maîtrise d'œuvre ;
- ↪ la gratuité de l'opération pour le propriétaire, les interventions sont financées à 100 % par la puissance publique et la seule participation du propriétaire se réduisant à renoncer au produit de la vente éventuelle des bois afin de participer au financement du broyage des rémanents.

Au terme de cette phase, en octobre 2005, 48 propriétaires (soit 129 parcelles sur 182) ont accepté le projet ou tout au moins ne s'y opposent pas. Ce fort taux d'acceptation est grandement lié à la gratuité apparente des interventions pour le propriétaire. Les refus semblent plus difficiles à expliquer car ils relèvent plus de positions de principe que d'éléments objectifs.

C'est en effet la crainte de l'ingérence de la puissance publique ou de la coopérative dans la gestion d'un bien privé qui transparait dans les quelques arguments avancés par les propriétaires pour justifier leur refus (O. Martineau, technicien CRPF, communication personnelle, 2010).

La réalisation, des travaux à objectifs multiples

Les opérations ont été réalisées d'octobre 2005 à mai 2006 et ont porté sur un peu moins de 50 ha de peuplements divers (pinèdes, matorrals à genévrier, mélange chênes-pins) présentant soit des enjeux PFCI ou environnementaux très forts soit un intérêt pour la cohérence globale du projet.

Sur la base du principe d'une éclaircie forte des pins d'Alep, les interventions ont pu être adaptées aux divers types de peuplements rencontrés et aux enjeux identifiés. Ainsi dans les pinèdes sans enjeux environnementaux ou sociaux forts, l'opération a consisté en une éclaircie forte avec broyage des rémanents (Fig. 73) visant des objectifs de PFCI et d'entretien sylvicole des peuplements (coupes sanitaires, régénération naturelle). Suite à ces éclaircies une remontée biologique avec développement du sous étage de chêne vert a pu être constatée. Dans certaines pinèdes en bordure de cultures à gibier, c'est l'objectif cynégétique qui a guidé le marquage de la coupe en visant l'extraction des pins colonisant les cultures et l'ouverture des lisières. Dans les peuplements mélangés pin d'Alep/chêne vert, il s'agissait d'extraire les pins au profit des chênes verts (Fig. 74) afin de favoriser le développement des habitats de chênaie verte identifiés comme prioritaires dans le cadre de Natura 2000. Le périmètre de l'action comprenait également des matorrals à genévriers, habitats à protéger au titre de Natura 2000. Dans ces formations la priorité a été donnée à l'élimination des pins en vue d'éviter la fermeture du milieu (Fig. 75) qui conduirait à la disparition progressive des genévriers.

Fig. 73 : Eclaircie forte des pinèdes

Crédits : CRPF, O. Martineau



Fig. 74 : Extraction des pins au profit des chênes verts

Crédits : CRPF, O. Martineau



Fig. 75 : Extraction des pins au profit des matorrals à genévriers

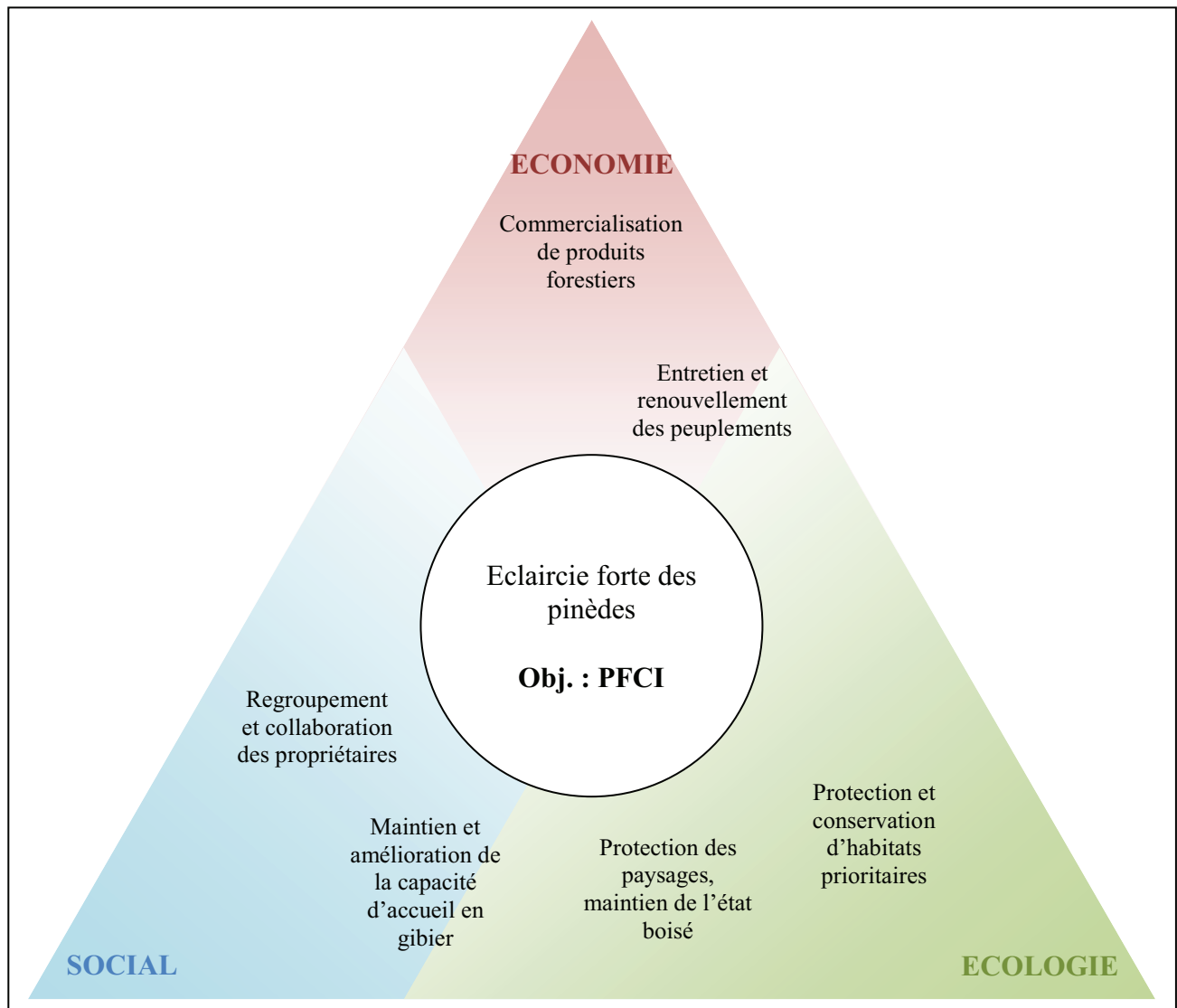
Crédits : CRPF, O. Martineau



2.4. Un projet qui contribue à la gestion durable

L'ensemble des interventions a ainsi contribué à la PFCI par une réduction forte de la biomasse combustible, à la conservation des habitats, à la gestion sylvicole des pinèdes et à montrer que la commercialisation du bois est possible. En outre, ce projet a été l'occasion d'un important travail d'animation ayant permis l'adhésion de la majorité des propriétaires privés concernés mais aussi d'une collaboration entre les agents de l'Agence publique des Alpilles, des techniciens du CRPF et de la coopérative Provence-Forêt dans une approche territoriale de l'action. Il est possible de positionner cette opération au centre des trois piliers de la gestion durable (Fig. 76).

Fig. 76 : Positionnement du projet RECOFORME dans la gestion durable



Il apparaît ainsi qu'à défaut d'être LA gestion durable, ce projet constitue un bon exemple des actions possibles, et des conditions de leur réussite, dans le cadre de la mise en œuvre d'une gestion multifonctionnelle des espaces boisés méditerranéens.

De fait, le succès de cette opération a incité le parc à reproduire ce type d'actions. Pour ce faire, la première étape est en cours avec l'élaboration d'une convention de partenariat avec la coopérative, très satisfaite de l'opération RECOFORME, visant à développer la mise en marché des bois issus des éclaircies à but PFCI.

3. La maîtrise d'ouvrage du PIDAF par le parc : programmation et financement

Maître d'ouvrage, le parc intervient et joue un rôle majeur à deux niveaux : la définition de la méthodologie de travail, de l'esprit dans lequel doit se faire l'élaboration et l'animation du PIDAF, le financement des actions et enfin leur mise en œuvre.

3.1. Une constante dans les pratiques : la recherche d'une large concertation

Que ce soit pour l'élaboration du PIDAF ou pour la programmation annuelle des travaux, le parc met l'accent sur des démarches de concertation et de consultation d'un maximum de partenaires.

L'actualisation du PIDAF

La méthode de travail retenue est basée sur « la concertation de l'ensemble des acteurs du territoire » (SCP, 2009, p. 70) rassemblés au sein d'un Conseil PIDAF Alpilles. Celui-ci compte 113 membres répartis en trois commissions : la commission des élus (maires, conseillers généraux et conseillers régionaux), la commission des acteurs PFCI (SDIS, ONF, chefs des centres de secours, sapeurs forestiers, syndicat des propriétaires forestiers, CERPAM, agriculteurs, ...) et la commission regroupant les autres acteurs locaux (usagers, associatifs...). Enumérer toutes les structures et associations représentées serait beaucoup trop long mais il faut en retenir que personne n'est oublié. Le rôle du Conseil PIDAF Alpilles est de définir les orientations générales de la démarche de concertation et de valider les documents définitifs ainsi élaborés. Ce conseil s'est réuni en séance plénière ou en commission six fois de janvier à juin 2006. Parallèlement, des groupes de travail spécifiques ont eu pour objectif d'analyser et de récolter les réactions autour des premières propositions d'un document de travail et de définir les journées de visites de terrain si nécessaire. Dans le cadre de ce travail de concertation, ce sont 183 projets répartis sur 14 des 15 communes du périmètre du PIDAF⁵⁷ qui ont été proposés à l'examen de l'animateur, la Société du Canal de Provence. Face à ce grand nombre de demandes de travaux, une priorisation des projets s'est avérée nécessaire. Celle-ci s'est à nouveau basée sur la concertation des partenaires et de nombreuses visites sur le terrain afin de définir le caractère d'urgence du projet sur un plan technique. Pour aller encore plus loin dans la prise en compte des avis des organismes partenaires, la note d'urgence a été pondérée en fonction des remarques de

⁵⁷ St Martin de Crau n'entre pas dans le périmètre et Mas Blanc des Alpilles n'a pas proposé de projet sur son territoire de 157 km².

l'ensemble des partenaires recueillies au cours de huit réunions locales de présentation des premières propositions. Il s'agissait, par cette démarche, d'anticiper d'éventuels problèmes et de permettre une base d'échanges lors des réunions préparatoires aux dépôts de dossiers de demande de subvention.

Programmation annuelle des chantiers

Le travail de programmation revêt une double importance. Il assure tout d'abord la coordination des travaux et des actions des différents maîtres d'ouvrage de la PFCI sur le massif. Il est de ce fait important de coordonner les actions et les chantiers afin d'éviter l'intervention de deux équipes au même endroit ou, pire, de ne pas traiter certaines zones. De plus, les urgences déterminées lors de l'élaboration du PIDAF peuvent évoluer et d'importants travaux de RTI non prévus dans les programmes ni dans les budgets peuvent s'avérer nécessaire en cas d'incendie. Aussi, le parc a-t-il mis en place une procédure de consultation et d'information préalable à la validation du programme de travaux. Celle-ci se déroule en deux phases : élaboration de la liste des opérations à réaliser par la Commission d'action PFCI du parc puis animation et précision du dossier de demandes de financements publics en vue de la réunion de programmation départementale.

Chaque année, le parc réunit les élus, les organismes forestiers, financeurs et autres acteurs du territoire dans la Commission d'action PFCI. Avant cette réunion, le service forestier, assisté de l'animateur PIDAF passe en revue la liste des opérations prévues dans le PIDAF qui viennent en tour. Un tri s'effectue en fonction de la faisabilité et en tenant compte de facteurs qui ont pu changer depuis la rédaction du PIDAF. Un tableau des opérations pour l'année est alors établi avec un chiffrage indicatif et une carte de localisation. Ces éléments sont envoyés avec la convocation à la réunion de la commission auprès de tous les acteurs cités précédemment. Les destinataires sont invités à envoyer leurs remarques avant la réunion pour être plus réactif en séance. Au cours de la réunion, la liste des opérations qui seront proposées à la réunion de programmation départementale est arrêtée, et un planning de visites sur le terrain est défini.

Vient ensuite la phase d'animation et de précision du dossier au cours de laquelle le maître d'ouvrage et l'animateur effectuent des visites de terrain dont l'objectif est d'identifier et de traiter les éléments susceptibles de poser problème au moment des travaux. Il s'agit également de préciser le périmètre exact de l'opération et les modalités d'intervention. C'est aussi l'occasion de prendre connaissance des divers enjeux susceptibles d'exister sur le site (chasse, activité de loisirs, proximité d'habitations, espèces remarquables, ...) afin de les prendre en

compte dans le projet. La visite de terrain s'effectue toujours en présence d'un élu de la commune concernée. L'un des rôles de cet élu est de trancher dans les quelques cas de litige ou de conflit entre enjeux en vertu des prérogatives et responsabilités de la commune en matière de PFCI et de sécurité des habitants. A ce stade le CRPF est consulté puisqu'il est susceptible d'avoir diverses informations sur des propriétés privées concernées par les travaux et pour lesquelles le propriétaire a fait agréer un plan simple de gestion (propriétés de plus de 25 ha). Après la prise en compte de tout ce qui a été vu sur le terrain, le dossier est rédigé et argumenté et la demande de financement définitive est validée par le Conseil Syndical du parc qui en même temps accepte de prendre à sa charge 20% du coût du dossier.

3.2. Le financement des travaux

Maitre d'ouvrage, le parc doit assurer le financement de l'ensemble des opérations (370 000 € HT/an en moyenne sur la période 1997 - 2006). Ceci passe nécessairement par la recherche de fonds publics et donc le montage et le suivi de dossiers de demandes d'aides auprès des différents financeurs. Deux sources permettant un taux de subventions de 80 %, sont actuellement mobilisées : le Conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM) et les crédits de Restauration des terrains incendiés (RTI). Le CFM, créé en 1987, est une ligne budgétaire du ministère chargé de l'agriculture qui regroupe des crédits destinés au financement de programmes de prévention des feux de forêts. Ces crédits sont prioritairement destinés aux maitres d'ouvrages publics ou associatifs dans le cadre d'actions coordonnées en dehors des travaux obligatoires (débroussailllements obligatoires) et de la RTI. Celle-ci est en effet financée directement par le conseil général des Bouches-du-Rhône dans sa volonté d'aider les propriétaires privés à nettoyer et reconstituer les espaces naturels incendiés. Ces différents financements sont attribués lors de la réunion de programmation départementale qui réunit les financeurs et des services techniques : Direction départementale des territoires (DDT), conseil régional, conseil général, ONF, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). C'est le service instructeur (DDT) des dossiers de prévention incendie qui organise la réunion et prépare les dossiers. En fonction des enveloppes disponibles, les dossiers sont retenus selon un ordre de priorité préalablement déterminé en commun. Pour le PNR des Alpilles, 80% des dossiers sont retenus. Ceux qui ne le sont pas, sont soit abandonnés soit partiellement repris par une programmation parallèle (financement par le conseil général, exécution par les unités de sapeurs forestiers).

Le parc doit également assurer la part d'autofinancement (20 % du coût des travaux) sur fonds propres c'est-à-dire affecter une part du budget de fonctionnement à la PFCI.

Les investissements et travaux d'entretien des équipements prévus au PIDAF pour la période 2007 - 2017, hors RTI, s'élèvent à plus de six millions d'euros hors taxe (près de trois millions d'euros en investissement et plus de trois millions d'euros en entretien des équipements). Le parc doit ainsi budgéter 293 000 € HT d'investissement et 320 000 € HT de travaux d'entretien chaque année en moyenne, c'est-à-dire plus de 60 % d'augmentation par rapport aux réalisations entre 1997 et 2006.

3.3. La mise en œuvre des opérations

Le travail du parc ne s'arrête pas une fois les financements obtenus. Il faut s'assurer du bon déroulement des chantiers et cela passe par plusieurs étapes parfois fastidieuses mais indispensables.

Avant les travaux, les démarches administratives

Pour chaque opération à réaliser, le travail débute par la recherche des propriétaires des parcelles à traiter pour leur faire signer une autorisation de travaux sur leur terrain comme l'impose le code forestier. Le problème devient rapidement complexe lorsqu'il y a exploitation d'arbres. Un accord est passé avec la coopérative Provence-Forêt qui prend en charge l'aspect commercialisation des bois qui peuvent l'être et éviter ainsi le gaspillage en laissant du bois pourrir en forêt. Aucune procédure véritablement satisfaisante sur le plan juridique n'a été trouvée, mais à chaque fois une solution est recherchée sachant que les sommes en jeu ne sont jamais importantes vu la faible valeur des produits commercialisables (la plupart du temps du bois de papèterie pour l'usine de Tarascon et parfois quelques billons de bois d'œuvre).

Il est parfois difficile (voire impossible) de trouver les coordonnées de certains propriétaires grâce au cadastre car il n'est pas à jour pour les propriétaires exonérés d'impôt par le fait que les sommes dues sont inférieures au seuil de prélèvement. Un affichage en mairie précisant les types de travaux et leur localisation s'avère donc nécessaire pour avertir les propriétaires de petites parcelles.

Mise en place des travaux, l'information des propriétaires et des riverains

Le parc doit alors choisir un maître d'œuvre pour la réalisation du chantier en respectant les procédures des marchés publics (consultation des entreprises via une Déclaration de consultation des entreprises précisant le marché). Pour chaque chantier, les acteurs concernés sont à nouveau invités à se réunir afin de bien repreciser et expliquer les opérations en raison

d'éventuels réaménagements à la suite des visites de terrain et des rencontres des propriétaires, des usagers, des riverains, ...

Une fois le marché passé, et le planning des travaux déterminé, une information est diffusée via l'envoi d'un courrier à tous les propriétaires concernés (public et privé), ainsi qu'à l'ensemble des acteurs ayant participé à l'élaboration de la programmation. Des panneaux de chantiers sont également disposés en périphérie indiquant l'objectif des travaux, les intervenants, les financeurs et la répartition financière publique.

Pendant le chantier, une visite hebdomadaire est organisée en présence du maître d'œuvre et de l' élu référent afin de pouvoir réagir rapidement en cas de problème.

Après les travaux, réception et information

Les chantiers font l'objet d'une réception où sont invités toutes les parties prenantes (acteurs ayant participé à l'élaboration des programmations, financeurs, élus communaux concernés, élus référents PNR Alpilles). L'aspect du chantier juste après les travaux n'est pas toujours satisfaisant aux yeux de personnes non initiées, ce qui nécessite des explications et encore des efforts de communication sur la cicatrisation naturelle par repousse d'une végétation herbacée dans la plupart des cas.

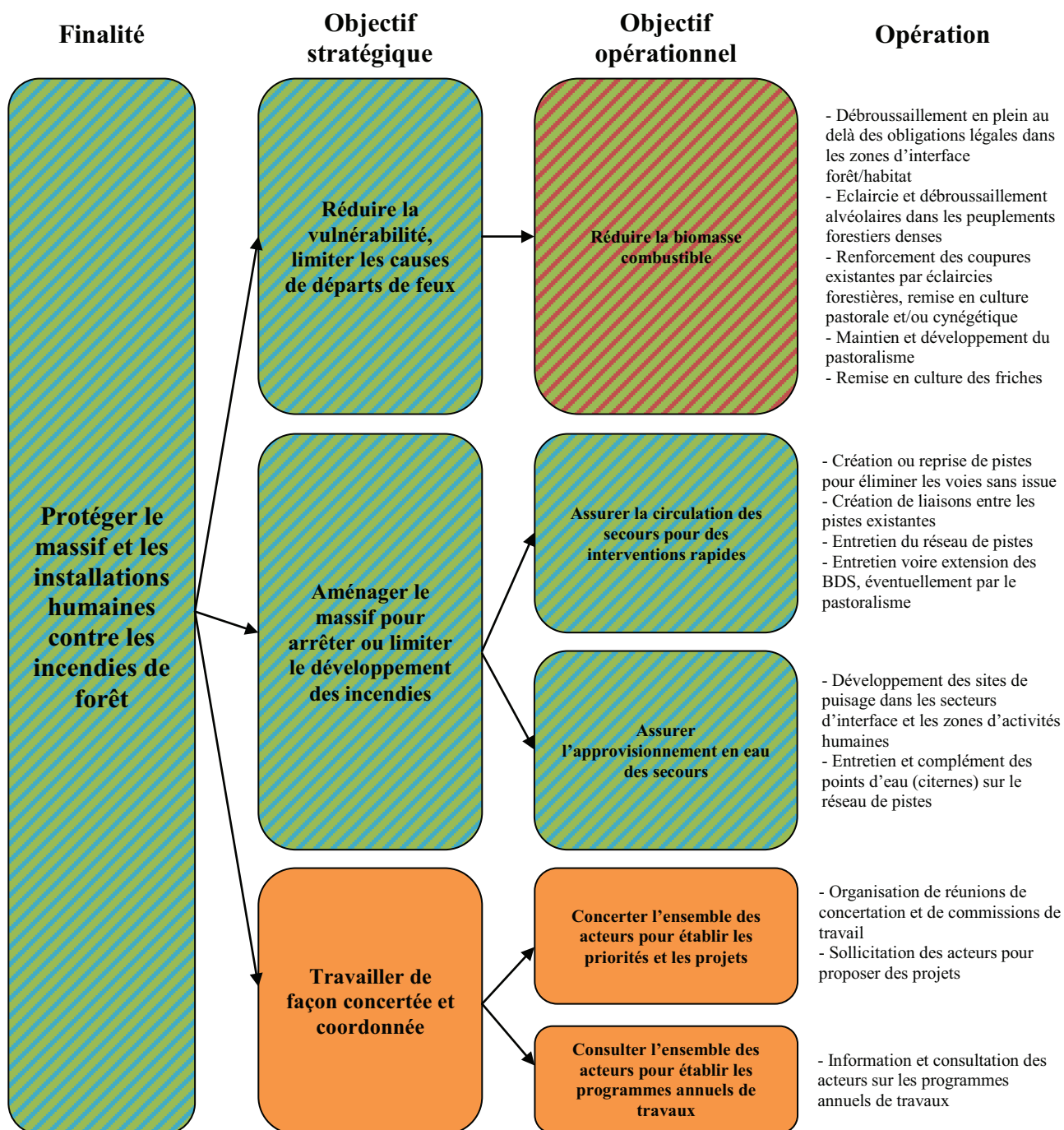
3.4. Le PIDAF, un outil de gestion durable des espaces boisés

Pour être un outil de gestion durable le PIDAF doit promouvoir et mettre en œuvre une approche multifonctionnelle de la gestion (ici la protection) des espaces boisés et s'inscrire dans une logique de gouvernance. Il s'agit donc de s'interroger dans un premier temps sur le caractère multifonctionnel des prévisions et réalisations. Il faudra ensuite vérifier si les méthodes mises en œuvre relèvent ou non de la gouvernance telle qu'elle a été définie précédemment.

3.4.1. De la stratégie aux actions, une approche multifonctionnelle

A partir des éléments précédents, des stratégies du PDPFCI et des opérations prescrites pour chaque secteur du PIDAF, il a été possible de dresser une ébauche d'arbre des objectifs liés aux espaces boisés en utilisant la même codification que l'arbre d'objectifs de la charte du PNR des Alpilles (p.193) (Fig. 77). Celui-ci donne une vision colorimétrique de la prise en compte des différents piliers de la gestion durable.

Fig. 77 : Ebauche d'arbre des objectifs liés aux espaces boisés dans le PIDAF



Tout comme pour la charte, distinguer le social de l'écologique dans la prévention contre les incendies s'avère extrêmement difficile (voire impossible) ce qui conduit à une nette dominance de ces deux piliers indissociables. Cette difficulté n'est d'ailleurs pas anodine et est le reflet d'un véritable questionnement quant à la PFCI et aux moyens conséquents qu'elle mobilise. Ainsi, Léonard (2004) se demande si un tel dispositif existerait s'il s'agissait de ne protéger que la biodiversité, les paysages, les sols ou même l'économie forestière. Ainsi, la

mission première des sapeurs pompiers est bien la protection des hommes et de leurs biens. De ce fait, même si une partie des équipements de PFCI a pour objectif de faciliter l'accès au massif et la lutte contre le feu par ces derniers, ils n'attaquent le front de feu de forêt qu'après mise en sécurité des habitations et installations humaines. Ce sont bien les hommes et non la nature (l'environnement) qui sont au devant de la scène. La PFCI rejoint, en ce sens, le développement durable qui place l'homme au centre des préoccupations.

Ainsi, c'est le pilier économique qui est quasi absent de cet arbre d'objectifs du PIDAF. Il ne figure qu'indirectement à travers la promotion d'activités agricoles (pastoralisme, remise en culture de friches) visant la réduction de la biomasse combustible. Mais sa présence, même si elle peut paraître anecdotique, dénote une volonté de ne laisser de côté aucune solution et d'envisager qu'une opération à finalité de protection peut aussi générer une activité économique. Celle-ci est peut-être aussi la meilleure garantie de pérennité et d'entretien des équipements réalisés.

La multifonctionnalité se retrouve aussi au niveau des actions, notamment celles liées à la réduction de la biomasse.

En effet, dans le souci constant de prendre en compte l'ensemble des enjeux et de faire du PIDAF un outil de gestion forestière, le parc privilégie les éclaircies plutôt que les débroussailllements pour leurs intérêts paysagers, écologiques et économiques.

D'autre part, et toujours dans le même objectif, les débroussailllements alvéolaires⁵⁸, notamment pour les BDS (Fig. 78), sont généralement préférés aux débroussailllements classiques en plein par broyage. Ainsi, le maintien d'îlots de végétation ligneuse sur ces BDS, contribue à la préservation de la biodiversité (compatible avec le classement en ZSC du massif) et limite l'impact paysager de l'opération (compatible avec les prescriptions de la Directive paysage des Alpilles). En outre, ces îlots constituent des lieux de gîtes voire de gagnage pour le petit gibier et préservent donc la capacité d'accueil cynégétique du milieu propre à maintenir

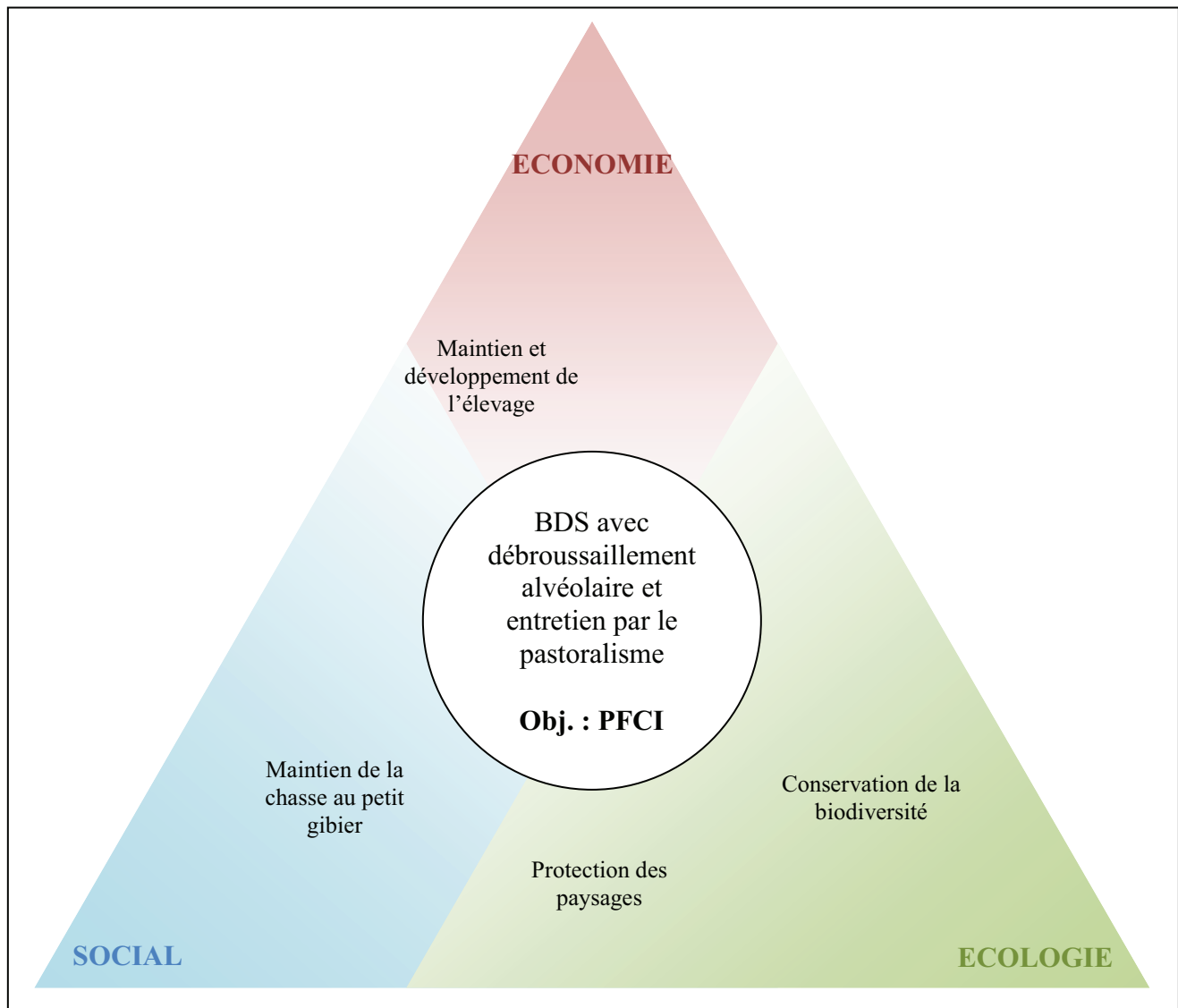


Fig. 78 : BDS en débroussaillage alvéolaire
Crédit : PNRA

⁵⁸ Opérations consistant à ne pas détruire toute la végétation mais à créer des discontinuités horizontales et verticales dans le couvert

la chasse, activité traditionnelle dans le massif. De plus, le recours au pastoralisme pour l'entretien de ces BDS permet une diminution des coûts de débroussailllements et favorise une activité économique et traditionnelle dans la colline. Il est ainsi possible de replacer cet exemple des BDS en débroussaillage alvéolaire et entretien par pastoralisme au centre des trois grands piliers de la gestion durable (Fig. 79).

Fig. 79 : Positionnement des pratiques de création et entretien des BDS dans la gestion durable



Ces diverses actions s'inscrivent donc bien dans une approche multifonctionnelle des espaces boisés. Cette multifonctionnalité se retrouve également, sous une autre forme, dans la volonté de complémentarité des actions. Celle-ci peut être illustrée par l'accord qui permet aux bergers d'utiliser les citernes PFCI pour abreuver leurs troupeaux hors saison à risque (printemps principalement) à la simple condition de les réapprovisionner à la fin de la période de pâturage.

3.4.2. Des pratiques qui tendent à la gouvernance

Le processus d'actualisation et de mise en œuvre du PIDAF fait appel à une large concertation et se veut donc un premier pas vers la gouvernance de la PFCI. La démarche présentée dans les pages qui précèdent repose en effet sur les trois principes de base de la gouvernance : la participation, le partenariat et le consensus, le tout dans une volonté affichée de transparence.

La participation de tous les acteurs est systématiquement recherchée. Elle se manifeste notamment par la composition du conseil PIDAF Alpilles (113 membres) mais aussi dans la procédure de consultation et d'invitation des acteurs pour la programmation annuelle des opérations.

Le partenariat est favorisé par la prise en compte de la parole de tous et par l'intégration de l'ensemble des enjeux dans les décisions. C'est dans la procédure de programmation des travaux que cette volonté s'affiche le plus nettement. Les acteurs et usagers de toute sensibilité sont consultés et sollicités pour définir les priorités d'actions, fixer les modalités particulières propres à chaque chantier et ainsi anticiper d'éventuels conflits. Chacun dispose ainsi de la possibilité d'infléchir, voire de faire modifier, les techniques d'intervention en fonction d'enjeux spécifiques qui seront constatés et discutés sur le terrain.

Le consensus est conçu comme la méthode de prise de décision la plus à même de limiter les conflits et justifie en grande partie la volonté de concertation. Cependant cette recherche du consensus ne se fait pas en dépit des responsabilités des uns et des autres. Ainsi, les élus, le SDIS ou les forestiers, qui détiennent légalement les responsabilités de la PFCI et de la sécurité des biens et des personnes, sont à ce titre sollicités pour trancher et régler d'éventuels litiges et/ou conflits d'enjeux.

La transparence est un maître-mot de la démarche du parc. En effet, l'ensemble des procédures est communiqué à tous les acteurs et de nombreuses réunions d'information sont régulièrement organisées.

Le parc semble donc faire son possible pour engager une gouvernance de la PFCI, dans la limite de ce que permet le cadre réglementaire.

Troisième partie

Déconstruction de l'action du PNR des Alpilles, les freins et les atouts pour la mise en œuvre de la gestion durable

Chapitre VII - Objectifs et méthodologie de déconstruction de l'action du PNR des Alpilles	253
1. Evaluer l'action d'un PNR	253
1.1. Evaluer les politiques publiques, les principes généraux	254
1.2. L'évaluation de la charte, un point d'étape	255
1.3. L'enquête publique, évaluation <i>ex ante</i> de la charte	257
1.4. Evaluer la réponse aux attentes des acteurs et habitants	259
2. Le programme QualiGouv, une évaluation interne au PNR des Alpilles	259
2.1. Une démarche basée sur des constats	259
2.2. Premier diagnostic des partenariats et actions	261
2.3. Coordonner les travaux	265
2.4. L'enquête sociologique du PNR des Alpilles	268
3. Démarche et méthodologie de l'étude	269
3.1. Le contexte et l'esprit	270
3.2. Méthodologie de mon enquête	271
3.3. L'analyse de l'espace géographique	277
3.4. Synthèse : atouts et freins à la mise en pratique de la gestion durable	277
4. Un premier état des lieux de la situation dans le PNR des Alpilles	278
4.1. Une situation plutôt favorable	278
4.2. Des axes de recherche clairement identifiés	280
Chapitre VIII - Les atouts pour la mise en œuvre de la gestion durable	283
1. Des acteurs réunis autour d'un patrimoine commun	283
1.2. Des enjeux et des objectifs partagés	286
1.1. Des représentations de la forêt très semblables	284
1.3. La nécessité de s'unir pour sauvegarder le patrimoine commun	292
2. Les Alpilles : un territoire et une identité	296
2.1. Un territoire marqué et marquant	297
2.2. Une longue histoire, des vécus collectifs	305
2.3. Les paysages, support de l'identité territoriale	309
2.4. Les menaces, ciment de l'identité territoriale	310
Chapitre IX - Les freins à la mise en œuvre de la gestion durable	313
1. Des dysfonctionnements liés au « facteur humain »	313
1.1. Une personnalisation des institutions qui en fait des acteurs à part entière	314
1.2. Un état des lieux assez sombre dressé par les acteurs	315
1.3. Des chargés de mission conscients des marges de progrès	323
1.4. Le regard extérieur : un déficit d'information	324
1.5. Deux voies d'explication des dysfonctionnements	327
2. Le jeu des acteurs à l'origine des dysfonctionnements	327
2.1. Des acteurs aux postures classiques	328
2.2. Jeux d'acteurs, jeux de pouvoir	336
2.3. Une situation qui n'est pas propre aux Alpilles	338
3. Les pratiques des acteurs du parc et la gouvernance	340
3.1. Les limites de la concertation vue par le Parc	340
3.2. Une communication insuffisante et/ou inefficace	343
3.3. Des actions de sensibilisation à la forêt orientées vers sa protection	344
4. Une situation à relativiser	345

Chapitre VII

Objectifs et méthodologie de déconstruction de l'action du PNR des Alpilles

Les chapitres qui précèdent montrent que des actions individuelles ou collectives de gestion durable sont menées, même si des freins voire des blocages existent, et qu'une démarche générale se rapprochant d'une gouvernance est mise en œuvre par le PNR des Alpilles. Mais les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des espérances et des moyens engagés ? Ces actions et ces procédures répondent-elles aux attentes des acteurs et des habitants du territoire ? Quels sont les éventuels atouts et les freins du PNR des Alpilles pour la mise en pratique de son projet de gestion durable des espaces boisés ?

Répondre à ces questions impose une déconstruction, voire une évaluation de l'action du parc. Des méthodologies visant l'évaluation à posteriori ou à priori existent mais il n'est pas certain qu'elles apportent les réponses attendues. Confronté à cette difficulté, le PNR des Alpilles s'est d'ailleurs engagé, avec le PNR du Lubéron, dans le projet QualiGouv visant à faire l'état des lieux des pratiques de gouvernance des espaces boisés afin de les améliorer. Ce projet, conduit parallèlement à mes travaux, peut sans doute apporter des éléments qui alimenteront les réflexions de cette thèse, à condition de coordonner les deux études afin d'éviter les redondances et/ou oublis.

1. Evaluer l'action d'un PNR

Le syndicat mixte, organe de gestion du PNR, est un établissement public régi par le code général des collectivités territoriales (CGCT). Il a pour mission générale d'aménager et de gérer le parc à travers la mise en œuvre de sa charte. Il est donc chargé d'assurer « sur le territoire du parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires » (Art. R. 333-14 du code de l'environnement). Ainsi définie, l'action du syndicat mixte, donc du parc, est assimilée à une politique publique dans le sens où elle constitue un « système d'action collective organisée visant à

modifier les conduites d'acteurs, les activités individuelles et les organisations dans le cadre d'un contexte prescriptif établi par une autorité organisatrice dûment mandatée » (http://www.planetecologie.org/menus/Fr_DicoSiteJohan.html).

Evaluer l'action d'un PNR revient donc à évaluer une politique publique c'est-à-dire à mettre en œuvre des démarches et procédures normées.

1.1. Evaluer les politiques publiques, les principes généraux

Evaluer une politique publique consiste à comparer ses résultats aux moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre et aux objectifs initialement fixés. Cette évaluation poursuit quatre finalités définies par le Conseil scientifique de l'évaluation⁵⁹ : une finalité démocratique, une finalité opérationnelle, une finalité décisionnelle et enfin une finalité formative.

Ainsi, l'évaluation vise en premier lieu à rendre compte aux autorités et/ou aux citoyens de la politique mise en œuvre, des résultats obtenus et de l'utilisation des fonds publics mobilisés. Par son caractère opérationnel, elle doit permettre une meilleure répartition des moyens alloués afin d'optimiser la gestion des projets. En tant qu'aide à la décision, l'évaluation doit faciliter et apporter les éléments permettant d'arbitrer des choix, moduler ou réorienter les actions en fonction des évolutions structurelles ou conjoncturelles mais aussi des résultats obtenus. Enfin, elle est un vecteur d'apprentissage, de compréhension, de mise en perspective des actions réalisées.

Fondamentalement, l'évaluation consiste à tenter de répondre à un ensemble de questions relatives à une politique, sa mise en œuvre et ses effets. Ces questionnements doivent permettre d'apprécier dans quelle mesure la politique évaluée possède les principales « qualités » qui caractérisent idéalement une « bonne » politique (CSE, 1996), à savoir :

- ↳ **La cohérence** : Les différents objectifs sont-ils cohérents entre eux ? Les moyens juridiques, humains et financiers mis en place sont-ils adaptés à ces objectifs ?
- ↳ **L'atteinte des objectifs** : Les évolutions constatées sont-elles conformes aux objectifs de la politique ?

⁵⁹ Instance nationale créée en 1990 qui a défini les grands principes et méthodes de l'évaluation des actions publiques en France. Par décret du 18/11/1998 il a été remplacé par le Conseil National de l'Évaluation qui accueille parmi ses membres des représentants des ministères, des élus et des conseils économiques et sociaux.

- ↪ **L'efficacité** : Les effets propres de la politique (évolutions uniquement liées à celle-ci) sont-ils conformes à ses objectifs ?
- ↪ **L'efficience** : Les ressources financières mobilisées par la politique ont-elles été bien utilisées ? Les résultats de la politique sont-ils à la mesure des sommes dépensées ?
- ↪ **L'impact** : Quelles sont les conséquences globales de la politique pour la société ? Ces conséquences sont-elles bénéfiques ?
- ↪ **La pertinence** : Les objectifs de la politique sont-ils adaptés à la nature du (des) problème(s) qu'elle est censée résoudre ou prendre en charge. Cette politique répond-elle aux attentes des citoyens ?

Cette évaluation peut être réalisée à différents moments de l'histoire d'une politique. Sont ainsi distinguées l'évaluation *ex ante*, étude prospective de la faisabilité et de l'impact d'une mesure projetée ou en préparation, l'évaluation *ex post*, qui vise à tirer des enseignements rétrospectifs sur une politique parvenue à maturité ou à échéance et l'évaluation *concomitante* (ou chemin faisant).

1.2. L'évaluation de la charte, un point d'étape

La Fédération des parcs naturels régionaux de France a élaboré et édité, en 1999 et 2001, des guides méthodologiques du processus d'évaluation de la charte et de ses impacts sur le territoire. Ces guides reprennent largement les recommandations du « Petit guide de l'évaluation des politiques publiques » du CSE (1996) en les adaptant au cas particulier de la charte des PNR. Ces deux documents répondent principalement à trois interrogations : que faut-il évaluer ? Quand évaluer ? Comment évaluer ?

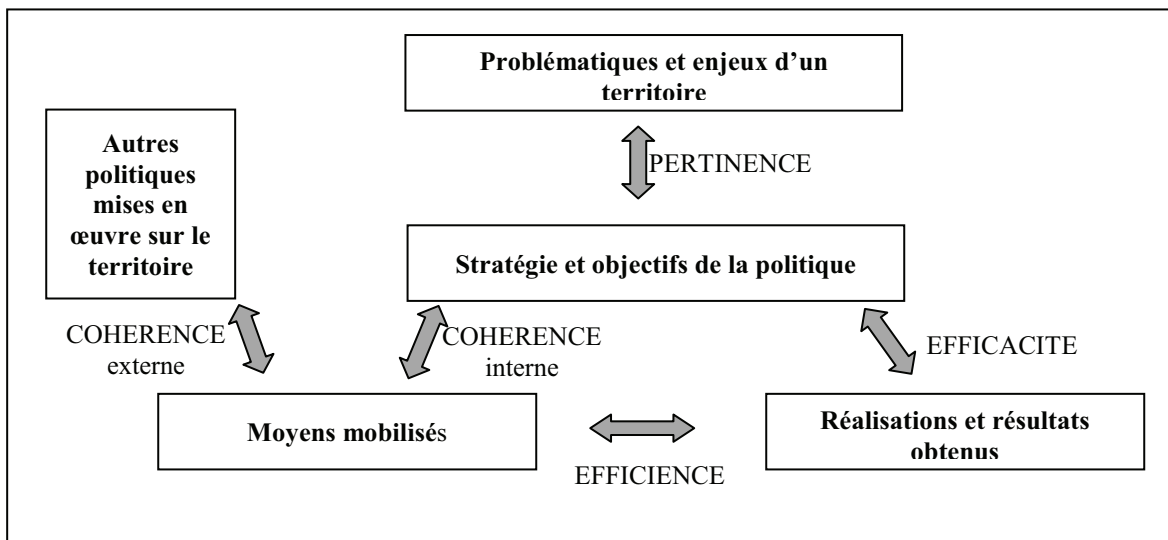
1.2.1. Evaluer, quoi ?

L'évaluation doit porter en parallèle sur l'application de la charte et sur l'évolution du territoire dont une partie peut s'expliquer par l'impact des actions du parc. Ce deuxième point constitue la principale difficulté de l'exercice car il n'est pas souvent facile de distinguer et de mesurer le poids respectif des différentes causes de l'évolution constatée, qu'elle soit positive ou négative.

L'évaluation repose sur cinq critères (Fig. 80) directement issus des travaux du CSE mais avec une simplification. Apparaît ainsi un critère d'efficacité plus large que celui défini par le CSE puisqu'il englobe les notions d' « atteinte des objectifs » et d' « impact » sur la société. Cette simplification permet de contourner l'écueil de la mesure de l'effet propre de la politique menée (modifications de l'état de la société dont elle est la cause) mais peut conduire à des sur ou sous-estimations de son efficacité réelle.

Fig. 80 : Critères et concepts de l'évaluation d'une politique publique

D'après : Fédération des PNR de France, 1999



1.2.2. Evaluer, quand et comment ?

L'évaluation doit être un processus continu (Fig. 81) et ne pas s'envisager seulement en fin de vie de la charte (évaluation *ex post*), c'est-à-dire comme un simple constat.

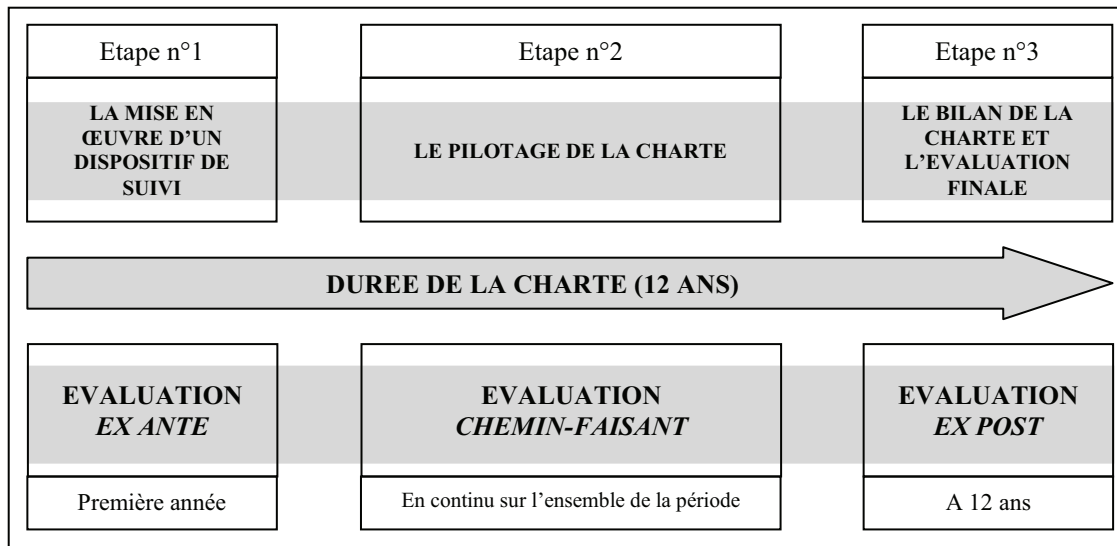
Le processus d'évaluation débute ainsi dès l'élaboration de la charte à travers l'architecture et le choix du vocabulaire. La charte doit être rédigée en termes d'objectifs opérationnels mesurables qui peuvent ensuite être déclinés en projets puis en actions quantifiées par des indicateurs pertinents. Chaque projet fait alors l'objet d'une fiche projet précisant notamment les outils de suivi des actions. Toutes ces données sont regroupées dans des tableaux de bord synthétiques permettant de suivre annuellement le taux de réalisation et l'efficacité des projets. *In fine* ces tableaux de pilotage serviront de base pour l'évaluation finale lors du bilan de la charte.

Ce processus se veut objectif et s'appuie sur des indicateurs facilement mesurables qui permettent une évaluation simple du degré de réalisation des actions et de l'atteinte ou non des objectifs annoncés dans la charte. L'analyse parallèle de l'évolution du territoire, là encore basée

sur des indicateurs chiffrés, peut permettre de juger de la pertinence des enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic territorial préalable à l'élaboration de la charte.

Fig. 81 : Les trois temps de la démarche d'évaluation

D'après Fédération des PNR de France, 1999



Cependant, on voit plus difficilement comment une telle évaluation peut juger de la qualité de la réponse aux attentes des acteurs locaux et des habitants du territoire ou de la méthode d'animation mise en œuvre. Ces aspects ne semblent en effet pas réellement chiffrables et leur évaluation laisse sans doute une place importante à l'interprétation et à la subjectivité, donc prête à discussion. Ils ne sont pour autant pas totalement abandonnés mais ne font l'objet que d'une évaluation *ex ante* partielle et indirecte à travers l'enquête d'utilité publique préalable au classement du parc.

1.3. L'enquête publique, évaluation *ex ante* de la charte

Instaurée par la loi SRU du 13 décembre 2000, cette enquête donne la parole aux habitants du territoire, aux diverses associations et aux touristes dans le but de s'assurer que le projet de charte est compris et correspond aux demandes sociétales.

Le principe même de l'enquête, basée sur une participation volontaire du public à travers des observations sur des registres et/ou lors de permanences des commissaires enquêteurs, permet de tirer un premier constat quant à l'intérêt porté à la charte et à son renouvellement par les habitants. Et ce premier bilan n'est pas encourageant.

Les commissions d'enquête recueillent en général entre 50 et 150 observations individuelles ou de structures sur des territoires comptant plusieurs dizaines de milliers d'habitants. Les commissaires enquêteurs pour le renouvellement de la charte du PNR du

Verdon voient deux raisons à cette faible participation. Le désintérêt pour la démarche tout d'abord car les habitants « sont persuadés qu'ils connaissent mieux que tout autre « le parc et le Verdon » car « ils y sont nés et ils y travaillent », et ils ne voient pas en quoi ils sont concernés par une enquête publique » (Polart *et al.*, 2006, p. 14). Mais aussi la nature même de la charte, et parfois sa complexité, qui fait qu'elle est plus vue comme un recueil de bonnes intentions que comme un document stratégique et qu'elle est déconnectée des préoccupations concrètes des habitants et usagers (Polart *et al.*, 2006). Il faut cependant noter que la situation ne semble pas aussi marquée pour tous les parcs où les commissions notent et louent parfois des efforts importants de communication et d'information sur la charte et son rôle.

Une analyse rapide de quelques rapports d'enquête⁶⁰ montre une assez forte convergence des observations et avis relevés qui se classent en trois grandes catégories plus ou moins en lien avec l'objet de l'enquête. Il convient tout d'abord d'éliminer une première catégorie d'interventions relatant des problèmes individuels, des rancœurs personnelles ou des à priori négatifs dans des domaines variés. La deuxième série d'interventions, omniprésente, concerne les interrogations sur le parc lui-même avec des questionnements sur son intérêt pour la population ou les municipalités, sur ses pouvoirs ou encore sur son cadre juridique et réglementaire. Plus intéressante, la troisième catégorie, la plus fournie en nombre d'observations, est composée de propositions d'actions et/ou d'expressions d'attentes vis-à-vis du parc. Ces observations constituent des expressions plus ou moins claires des attentes sociétales. Elles portent sur tous les domaines abordés par la charte mais avec une nette dominance de la protection de l'environnement au sens large (pollutions diverses dont visuelle et sonore, impact de la surfréquentation, protection des paysages et des espèces, ...). Le développement du tourisme et l'agriculture (notamment biologique) sont également des thèmes très souvent relevés. Par contre, la forêt et sa gestion et/ou protection n'apparaissent pas directement, ou très peu, dans les rapports consultés (sauf pour le PNR du Haut-Jura, le plus boisé de France et situé dans une région à forte tradition forestière).

Au final, force est de constater, sur la base d'un échantillon restreint, que ces enquêtes publiques apportent généralement peu d'informations et ne permettent pas de juger des réelles attentes de la population, tout au moins vis-à-vis de la gestion des espaces boisés. Leur principal intérêt semble résider dans les recommandations que peut formuler la commission d'enquête

⁶⁰ PNR du Verdon, de la Narbonnaise en Méditerranée, de l'Avesnois, du Périgord Limousin, du Haut-Jura, des Ballons des Vosges, pour les quels les rapports complets ou des synthèses sont accessibles sur internet via les sites des parcs.

d'après sa propre analyse de la charte, que les observations recueillies ne font bien souvent que confirmer.

1.4. Evaluer la réponse aux attentes des acteurs et habitants

Ni le processus d'évaluation continue de la charte, ni l'enquête publique ne permettent d'évaluer de façon satisfaisante la politique d'un parc au regard des attentes sociales. Obtenir des réponses à ce questionnement passe par la mise en œuvre de méthodologies de recherche sociale, c'est-à-dire d'enquêtes et/ou de sondages. Ces actions doivent être menées en direction de deux publics éminemment différents et impossibles à appréhender de la même manière : les acteurs/usagers d'une part et les habitants/touristes d'autre part. Les acteurs et usagers sont en nombre restreint ce qui permet leur identification et une analyse via des entretiens personnels de leurs représentants alors que les perceptions et attentes des habitants et des touristes (le grand public) ne peuvent être appréhendées que par une enquête sociologique c'est-à-dire la mise en œuvre d'un sondage. Ce sont donc deux démarches qui doivent être menées parallèlement.

Confronté à cette problématique, le PNR des Alpilles profite du programme QualiGouv (voir chapitre III) pour s'interroger non seulement sur ces pratiques de gouvernance des espaces boisés mais aussi pour identifier les représentations et attentes des habitants du territoire.

2. Le programme QualiGouv, une évaluation interne au PNR des Alpilles

Le projet du parc des Alpilles dans le cadre de QualiGouv s'intitule « Intégrer gestion des risques, travaux forestiers et demande sociale pour une gestion durable des espaces forestiers ». Ce projet vise en particulier à mieux connaître les pratiques du parc, les attentes et les perceptions qu'ont les habitants et les usagers du territoire des enjeux forestiers.

2.1. Une démarche basée sur des constats

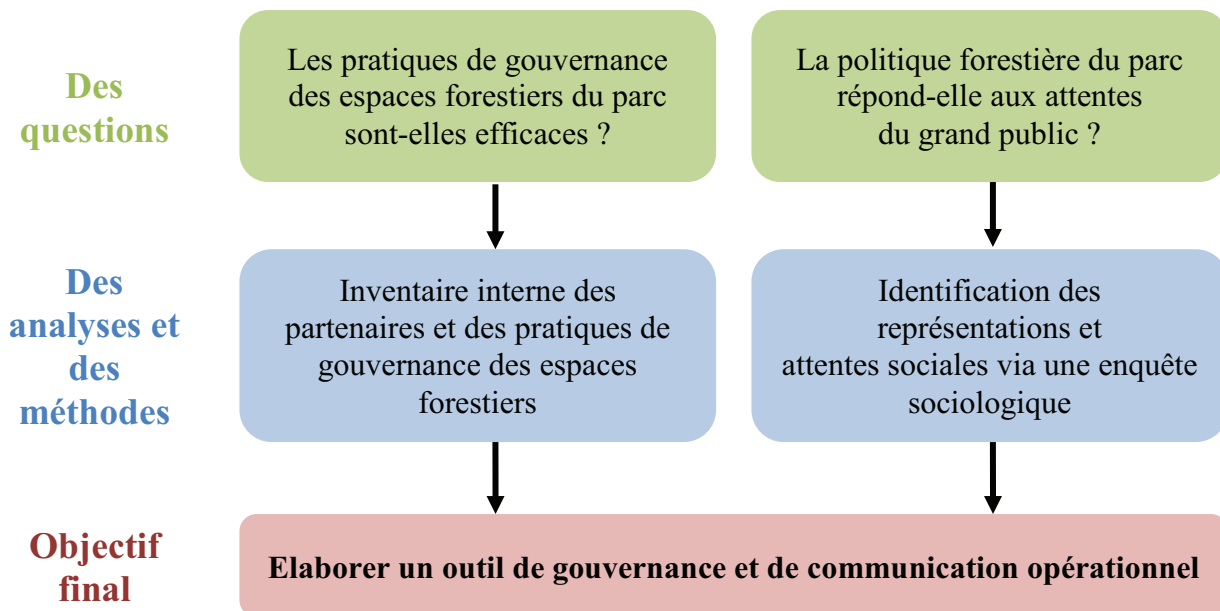
La participation du PNR des Alpilles au programme QualiGouv résulte d'une part de la volonté de mise en œuvre d'une gouvernance et d'autre part d'un double constat laissant à penser que les pratiques actuelles ne sont pas satisfaisantes.

En effet, il semble que malgré la volonté de mener une politique active de gestion des espaces forestiers (biodiversité, paysage, tourisme) et de prévention des incendies, relativement

bien comprise des acteurs forestiers, le grand public (habitants, scolaires, touristes ...) est, dans sa grande majorité, étranger voire hostile à certaines actions. De plus, le parc a le sentiment que les outils de gouvernance forestière (ou qui se veulent tels) mis en œuvre sur le massif sont mal connus (reconnus) des décideurs publics (Etat, collectivités, Union européenne ...), alors qu'il pourrait être intéressant de les faire reconnaître dans les différentes politiques publiques touchant à la gestion forestière.

Le projet s'oriente ainsi vers un double diagnostic (attentes du grand public et pratiques de gouvernance) afin d'en tirer des « recommandations en vue de l'élaboration d'un outil de gouvernance et de communication opérationnel et mieux adapté aux attentes et aux perceptions du territoire » (Brochure de présentation de QualiGouv, PNR des Alpilles et PNRL, 2009) (Fig. 82).

Fig. 82 : Démarche du projet QualiGouv du PNR des Alpilles



Les deux aspects du projet sont abordés de manières différentes. L'analyse des pratiques de gouvernance est réalisée directement par l'équipe des chargés de mission du parc en collaboration avec les acteurs concernés. Ce travail, en cours depuis 2009, comporte trois étapes principales : identification des acteurs, de leurs compétences et responsabilités ; examen des principales interventions en forêt ; analyse du poids et du degré de partage des enjeux. Ces études seront ensuite complétées par une analyse de terrain sur des secteurs sensibles (cumulant plusieurs enjeux parfois divergents) du territoire désignés par le parc.

Par contre, l'analyse des attentes sociales et des perceptions des espaces forestiers par le grand public a été proposée, par appel d'offre, à des structures spécialisées en études sociologiques. Le cahier des charges de cet appel d'offre reste volontairement assez vague sur les méthodes à mettre en œuvre et se contente de préciser les questions auxquelles il faut apporter des réponses et la forme des restitutions. Ce sont ainsi trois questionnements qui doivent être prospectés par le biais d'entretiens semi-directifs (PNR des Alpilles, Cahier des charges portant sur la réalisation d'une étude sociologique des représentations et des discours sur la forêt dans le massif forestier des Alpilles, article 3) :

- « Quelles sont les perceptions de la forêt au sein des habitants et usagers du massif des Alpilles ?
- Quelles sont les valeurs liées à la forêt et particulièrement à la forêt des Alpilles ?
- Quels sont les différents types de discours sur la forêt et quels en sont les éléments constitutifs ? »

L'objectif *in fine* de ces consultations est la production d'une synthèse des données en vue de définir des lignes directrices de la stratégie de gouvernance et de communication visée par le projet QualiGouv.

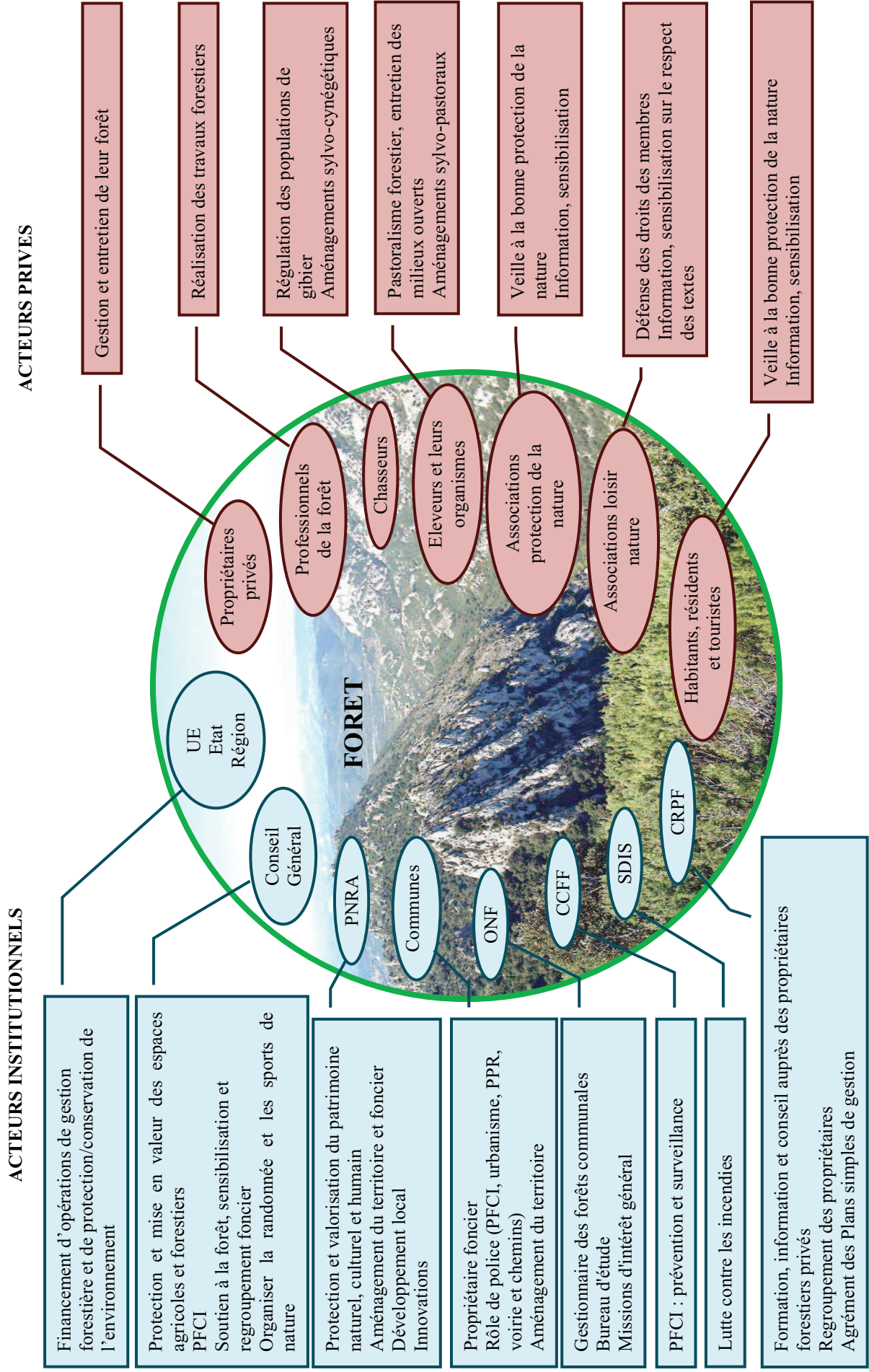
2.2. Premier diagnostic des partenariats et actions

Les données présentées ici sont partielles et ne sont le fruit que d'une pré-étude menée par les chargés de mission du parc fin 2009 - début 2010. Ces observations doivent encore faire l'objet de compléments et d'une validation par les différents acteurs identifiés dans le cadre d'une démarche participative.

2.2.1. Un grand nombre d'acteurs d'horizons divers

L'inventaire des acteurs et partenaires pour la gestion des forêts est le premier acte du projet. Cette première phase a permis de dresser l'état des lieux des partenaires du parc et de préciser leurs rôles et responsabilités. L'objectif essentiel de cette phase étant l'inventaire des acteurs et de leurs rôles il ne fait aucunement référence aux relations entre ceux-ci et ne constitue donc qu'une première étape dans l'analyse du système d'acteurs. Des acteurs de la gestion des forêts sont ainsi identifiés dans deux grandes sphères : les institutions et les acteurs privés, y compris les usagers (Fig. 83).

Fig. 83 : Les acteurs de la gestion des forêts dans le PNR des Alpes



Comme attendu à la vue du multi-usage des espaces forestiers (chapitre IV), les acteurs sont nombreux, issus de milieux variés et ont des préoccupations certainement différentes. Cette multiplicité renforce la nécessité de la mise en œuvre d'une gouvernance et représente tout à la fois la richesse et la difficulté de ce processus.

De plus, si les acteurs institutionnels sont facilement identifiables et constituent sans problème des partenaires du parc, il n'en n'est pas de même pour les acteurs privés. Ils sont, en effet, très nombreux et parfois mal identifiés ce qui oblige le parc à ne travailler qu'avec leurs structures représentatives (syndicats ou associations) même si celles-ci ne peuvent refléter la diversité des approches et attentes de la gestion des forêts.

2.2.2. Des interventions variées

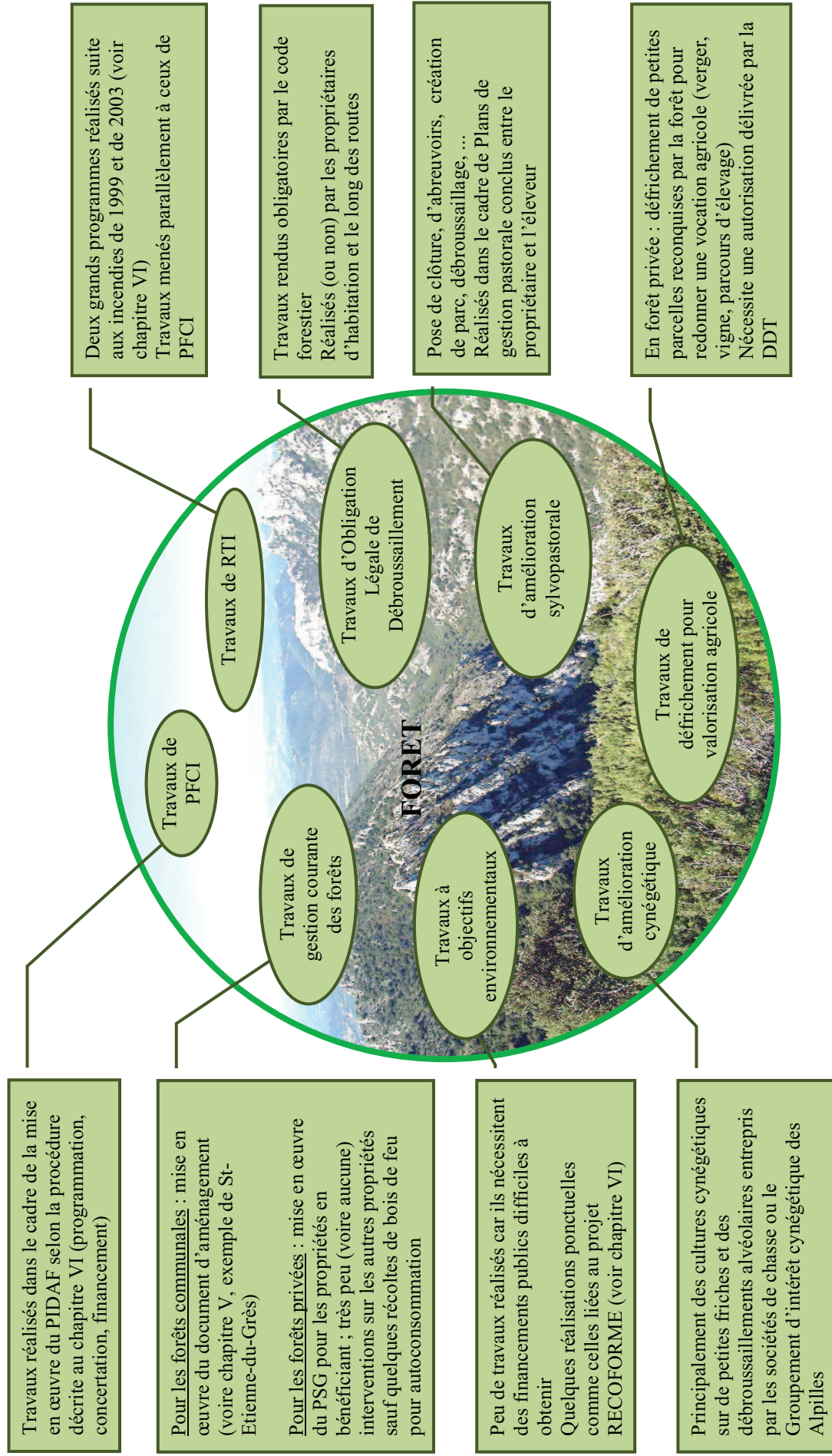
Il s'agit là encore d'inventorier les diverses interventions en forêt (au sens large du terme), et leurs éventuelles procédures de mise en œuvre, et non de porter un jugement sur celles-ci. Cet état des lieux fait apparaître huit catégories de travaux réalisés sur le territoire du parc (Fig. 84). Ceux-ci peuvent être individuels ou collectifs, courants ou ponctuels voire anecdotiques, plus ou moins coordonnés entre eux et poursuivre un ou plusieurs objectifs. Une liste plus détaillée ferait apparaître une nette domination des travaux liés à l'incendie (PFCI ou RTI voire sylvopastoralisme) au détriment des opérations sylvicoles ou environnementales. De même seules les interventions liées à la PFCI et à la RTI sont réellement coordonnées et donnent lieu à une concertation entre les acteurs. Ces observations confirment et concrétisent la prédominance des objectifs de protection et conservation entrevue dans la charte (chapitre IV).

2.2.3. Des enjeux inégalement partagés

Le travail consiste ici en une identification à dire d'expert des enjeux et en une réflexion sur leur poids relatif selon les acteurs. Sept grands enjeux en lien avec la gestion durable des forêts ont ainsi été identifiés sur la base des usages et des caractéristiques des espaces forestiers locaux. Pour chacun d'entre eux, les agents du parc ont mené une analyse sommaire, et à priori, de leur poids et de leur degré de partage.

Deux catégories d'enjeux sont identifiées, ceux liés aux usages et ceux liés à la protection et conservation du patrimoine. Cette distinction se retrouve assez nettement dans l'analyse à priori de l'acceptation et du partage des enjeux.

Fig. 84 : Les types de travaux réalisés en forêt au sens large dans les Alpes



a) Les usages, enjeux de gestion durable et sources de conflits

Ils regroupent les usages traditionnels comme la chasse, l'élevage et la production de bois mais aussi des usages en devenir avec la fréquentation touristique. Le parc note qu'ils présentent tous des degrés de partage voire d'acceptation très variés selon les acteurs, allant du refus pur et simple (qui reste rare cependant) à la passion (chasse notamment) en passant par l'indifférence ou l'intérêt sous condition. Cette variabilité parfois extrême se traduit par des conflits d'usages sur le terrain et par des tensions lors de réunion de concertation.

b) Protection et conservation, des enjeux partagés

Ce sont ici la protection contre les incendies, le paysage et l'environnement au sens large qui sont mentionnés.

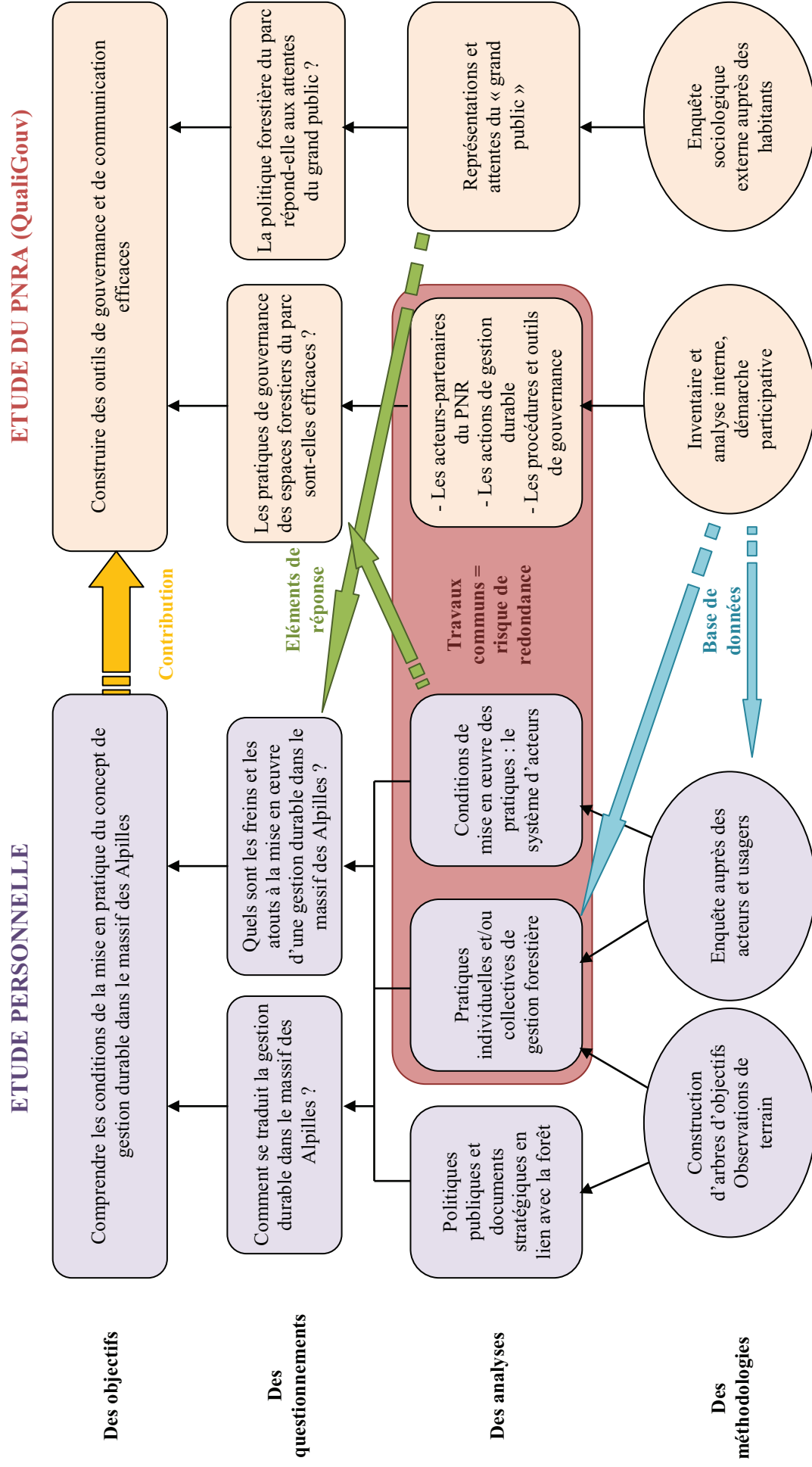
La PFCI apparaît comme l'enjeu de loin le plus important, en raison de la succession de grands feux qui sont une menace pour la forêt d'une part, pour les personnes et les biens autres que forestiers d'autre part. Il convient de bien séparer les deux cas. En effet, pour la forêt, l'enjeu véritable est de la perpétuer pour les divers biens et services qu'elle apporte ; la PFCI est alors un moyen, un outil et ne constitue pas un objectif en soi. Par contre, pour les personnes et les biens autres que forestiers, la PFCI est un véritable enjeu.

La protection du paysage et de l'environnement semble être des enjeux plus implicites, voire inconscients. Leur affirmation n'est, en effet, le fait que d'une poignée de spécialistes ou d'associations alors que leur partage ne pose pas de problème dès qu'il y a information et communication sur le sujet.

2.3. Coordonner les travaux

A travers QualiGouv, le PNR des Alpilles cherche à améliorer la gouvernance et la qualité de la gestion forestière sur son territoire. Ainsi, ce programme le conduit à mener des analyses voisines de celles envisagées dans le cadre de ma thèse. La Fig. 85 met ces deux études en parallèle et permet d'identifier les complémentarités, les apports réciproques mais aussi les risques de redondance. En effet, les deux études s'entrechoquent dans leurs volontés d'analyser les relations entre les acteurs de la gestion forestière, entraînant le risque de solliciter plusieurs fois les mêmes personnes en peu de temps pour aborder les mêmes questions. Il se révèle donc nécessaire de coordonner les travaux et d'échanger les données et résultats afin que les deux études s'alimentent mutuellement et ne pâtissent pas l'une de l'autre par trop de sollicitations des acteurs.

Fig. 85 : Articulation des deux études



Trois niveaux de collaboration sont ainsi repérables sur ce schéma.

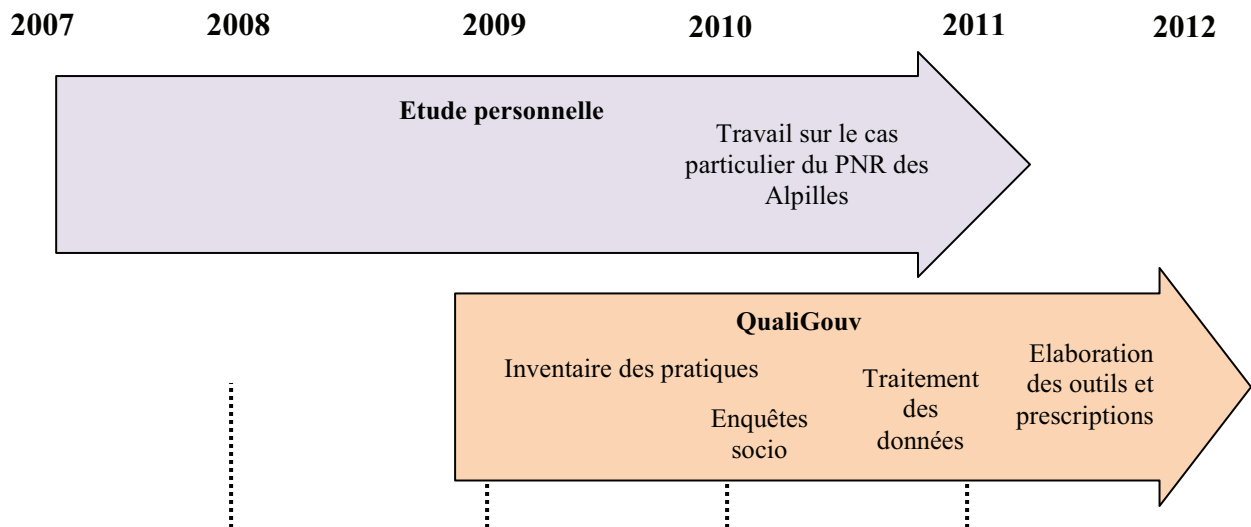
Dans un premier temps, l'inventaire des actions et des acteurs-partenaires du parc pour la gestion des forêts constitue une base de données intéressante pour mon étude. Les chargés de mission du parc ont en effet accepté de me communiquer une première ébauche de ce travail (identification des acteurs et de leurs rôles) qui fût utile pour déterminer l'échantillon de personnes à enquêter.

Dans un deuxième temps, chaque étude peut fournir des éléments de réponses originaux à l'autre. L'enquête sociologique commanditée par le parc peut ainsi apporter un éclairage supplémentaire à l'analyse du système d'acteurs par son approche des représentations et perceptions de la forêt dans les Alpilles. De même, mon analyse du système et des jeux d'acteurs peut donner au parc le regard extérieur qui manque dans sa démarche auto-évaluative de ses pratiques de gouvernance.

Enfin, les conclusions de mes travaux contribuent aux réflexions pour l'élaboration de nouveaux outils de gouvernance. Les deux points d'étape réalisés avec B. Noc au cours du printemps 2010, ont ainsi permis de confirmer ou d'infirmer des ressentis du parc quant au positionnement de certains acteurs et à certaines actions à envisager.

Cette complémentarité basée sur les objectifs des deux études est également cohérente avec leurs calendriers qui ne font que se croiser (Fig. 86).

Fig. 86 : Chronologie simplifiée des deux études



2.4. L'enquête sociologique du PNR des Alpilles

Suite à l'appel d'offre pour cette étude, c'est l'association ARENES⁶¹, en partenariat la société ALCINA⁶², qui a été retenue pour la conduire. L'enquête et son dépouillement se sont déroulés de l'automne 2010 au printemps 2011. Compte tenu des contraintes temporelles et budgétaires, le choix de la méthodologie s'est porté sur une démarche qualitative visant à révéler les visions de la forêt des Alpilles à travers les pratiques et représentations.

Le panel d'acteurs retenu comprend quinze personnes (Fig. 87) et répond à l'impératif de faire émerger une vision représentative du territoire à travers le choix de différentes catégories d'acteurs, le respect des classes d'âges (25-45 ans, 50-65 ans, retraités), la parité homme/femme, la variation des catégories socioprofessionnelles, la couverture géographique du territoire, la distinction entre les anciens habitants et les nouveaux résidents. D'autre part, et dans le cadre de la complémentarité de nos deux études, ces acteurs sont choisis parmi ceux n'étant pas en prise directe avec le parc.

Fig. 87 : Les acteurs du panel de l'enquête sociologique

Source : ARENES, 2011, p. 9

Elus	Elus de communes ayant des problématiques forestières	2
Acteurs associatifs / biodiversité	Un professeur travaillant sur les questions d'éducation à l'environnement	1
	Association défense environnement	1
Acteurs de la prévention	CCFF	1
Propriétaires forestiers	Propriétaire de + 25 ha	1
	Propriétaire de 5 à 25 ha	1
Usagers	Résident	1
	Chasseur	1
	Agriculteur	1
	Eleveur	1
	Membre d'une association d'Activités de pleine nature	1
Acteurs économiques	Acteur du tourisme	1
	Exploitant forestier	1
Personnes ressources	Un artiste, un universitaire, un écrivain	1

Le dépouillement des entretiens semi-directifs « en marchant » a permis de dégager des éléments dans quatre domaines : les représentations de la forêt, les pratiques, menaces et conflits liés aux espaces forestiers, les rôles et enjeux de ces espaces et enfin la perception et les représentations de leur gestion. Les principales conclusions de ce travail sont tout à fait

⁶¹ L'association ARENES (Appui, Recherche et Education pour le Négociation locale sur les EnvironnementS) a été créée en 1999 dans le but de développer la démocratie locale dans le développement et l'aménagement des territoires, et la protection de l'environnement. Elle intervient principalement en appui aux acteurs locaux pour la conception, la préparation, l'animation et l'évaluation de processus participatifs et de concertation.

⁶² Alcina est une société créée en 2006 ayant pour vocation la gestion et la valorisation des forêts méditerranéennes, par la prise en compte de l'ensemble de leurs ressources et fonctions.

cohérentes avec mes propres observations. Les nombreuses convergences et les rares points de divergence relevés constituent ainsi autant d'éléments venant abonder l'analyse des freins et des atouts de la mise en œuvre de la gestion durable. Ils seront donc directement injectés et commentés dans les chapitres suivants de cette thèse.

3. Démarche et méthodologie de l'étude

Comprendre les conditions de la mise en pratique du concept de gestion durable sur un territoire donné revient en fait à analyser les processus de mise en œuvre d'actions territoriales. Celles-ci sont le résultat des processus socio-spatiaux construisant le territoire, de règles, normes et logiques institutionnelles internes ou externes au territoire et des stratégies d'acteurs (Gumuchian *et al.*, 2003) (Fig. 88).

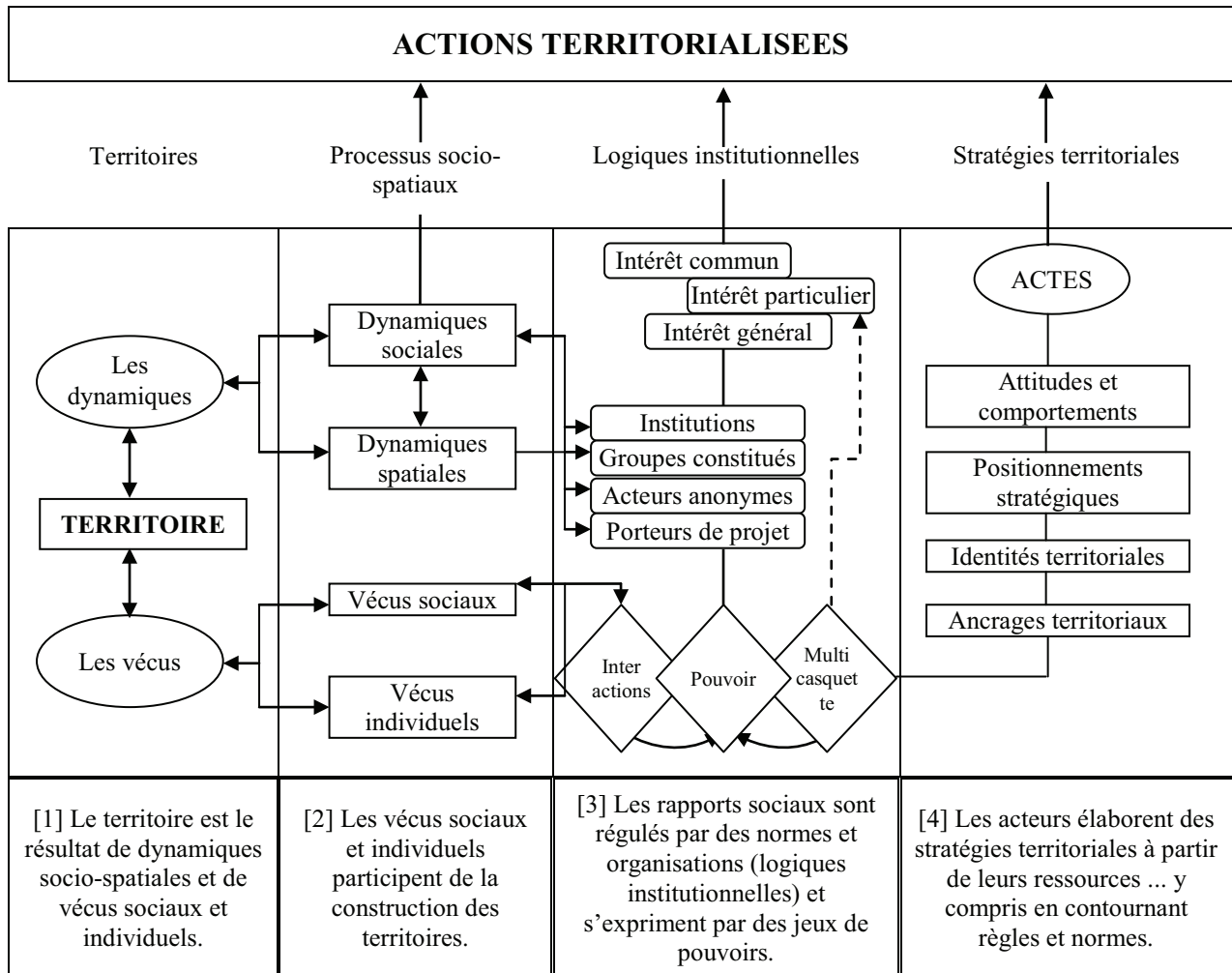
Il s'agit donc, à travers l'analyse du territoire dans ses composantes physiques et sociales, d'identifier les vécus et dynamiques socio-spatiales à l'œuvre dans sa construction ([1] et [2]), de comprendre les rapports sociaux et les jeux de pouvoir en place ([3]) ainsi que les stratégies élaborées par les différents groupes d'acteurs ([4]). Deux approches complémentaires s'avèrent nécessaires pour atteindre ces objectifs : une par le territoire en tant qu'espace géographique identitaire et support d'un projet partagé, et une autre par les acteurs en tant que constructeurs du territoire et du projet.

La méthodologie retenue allie donc une enquête auprès des acteurs de la gestion des forêts et une analyse des caractéristiques physiques et historiques du territoire des Alpilles à partir des nombreux diagnostics réalisés pour l'élaboration des divers documents stratégiques existants.

Mais le contexte humain et financier particulier de ces travaux doit également être pris en compte car il impose la recherche de l'efficacité et du pragmatisme plutôt que celui de l'exhaustivité et du dogmatisme.

Fig. 88 : Les territoires soumis aux logiques d'action

Source : Gumuchian *et al.*, 2003, p. 90



3.1. Le contexte et l'esprit

Bien qu'il s'agisse d'un choix parfaitement assumé, il est utile de rappeler ici quelques éléments des conditions dans lesquelles cette étude est menée dans la mesure où elles influent certains choix méthodologiques. Deux points en particulier méritent d'être signalés car ils constituent, à n'en pas douter, des contraintes à prendre en compte dans l'élaboration des méthodologies. Le fait, dans un premier temps, que je mène cette recherche parallèlement à un emploi d'enseignant en lycée professionnel à temps plein. Ceci, malgré la compréhension de mon chef d'établissement, limite quelque peu mes disponibilités. La deuxième contrainte concerne les moyens financiers, eux aussi plutôt limités puisque je ne bénéficie d'aucun financement ni pour les déplacements ni pour d'éventuelles acquisitions de matériels et/ou logiciels.

Ainsi, la définition des méthodologies, notamment pour l'enquête auprès des acteurs, s'appuie sur trois impératifs liés à l'esprit général et au contexte de mes travaux : la recherche d'objectivité, la simplicité et la reproductibilité.

Insister sur la recherche d'objectivité peut paraître déplacé tant celle-ci est à la base de toute recherche. Cependant, une part importante du travail va consister à recueillir et/ou à porter des jugements de valeur et un tel exercice exige la plus grande neutralité, non seulement dans les approches, mais aussi dans les postures lors des entretiens par exemple. Or, il s'avère que ma neutralité peut donner lieu à discussion ... En effet, je ne suis, au départ, ni géographe ni chercheur en sciences sociales mais un forestier issu du même « moule » que les autres (voir chapitre I). A ce titre, je véhicule moi aussi les à priori et conceptions de la forêt et de sa gestion que je leur ai précédemment quelque peu reprochés. Il m'a donc fallu passer par une importante et incessante remise en cause de ces certitudes tant dans mes analyses que dans la manière de mener les entretiens. Cependant, on ne se départit jamais totalement d'une culture et comme le dit Boutefeu (2007, p. 8), « une subjectivité assumée me paraît préférable à une objectivité feinte et déguisée en pure abstraction ». De plus ce statut hybride de forestier - chercheur en géographie a même pu présenter certains intérêts : obtenir des rendez-vous avec des forestiers et les « faire parler » car appartenant au même milieu, ou au contraire faire valoir le statut de chercheur pour accéder aux activités des milieux universitaires.

L'étude sur le PNR des Alpilles ne constitue pas une fin en soi, elle ne représente en fait qu'une étude de cas de la problématique plus large des conditions de mise en œuvre d'une gestion durable des espaces boisés méditerranéens. Mon travail intéresse néanmoins fortement l'équipe du parc, notamment la perspective d'un retour sur les ressentis et attentes de ses partenaires habituels. De plus, il a, tout comme le projet QualiGouv, vocation à être éventuellement reproduit sur d'autres territoires. Il s'agit donc de mettre en œuvre des méthodes simples et reproductibles, et surtout d'éviter la mise en place d'une « usine à gaz » intellectuellement plaisante mais sans intérêt concret.

A ces souhaits de simplicité, il convient d'ajouter les contraintes évoquées plus haut, qui vont dans le même sens, celui du pragmatisme.

3.2. Méthodologie de mon enquête

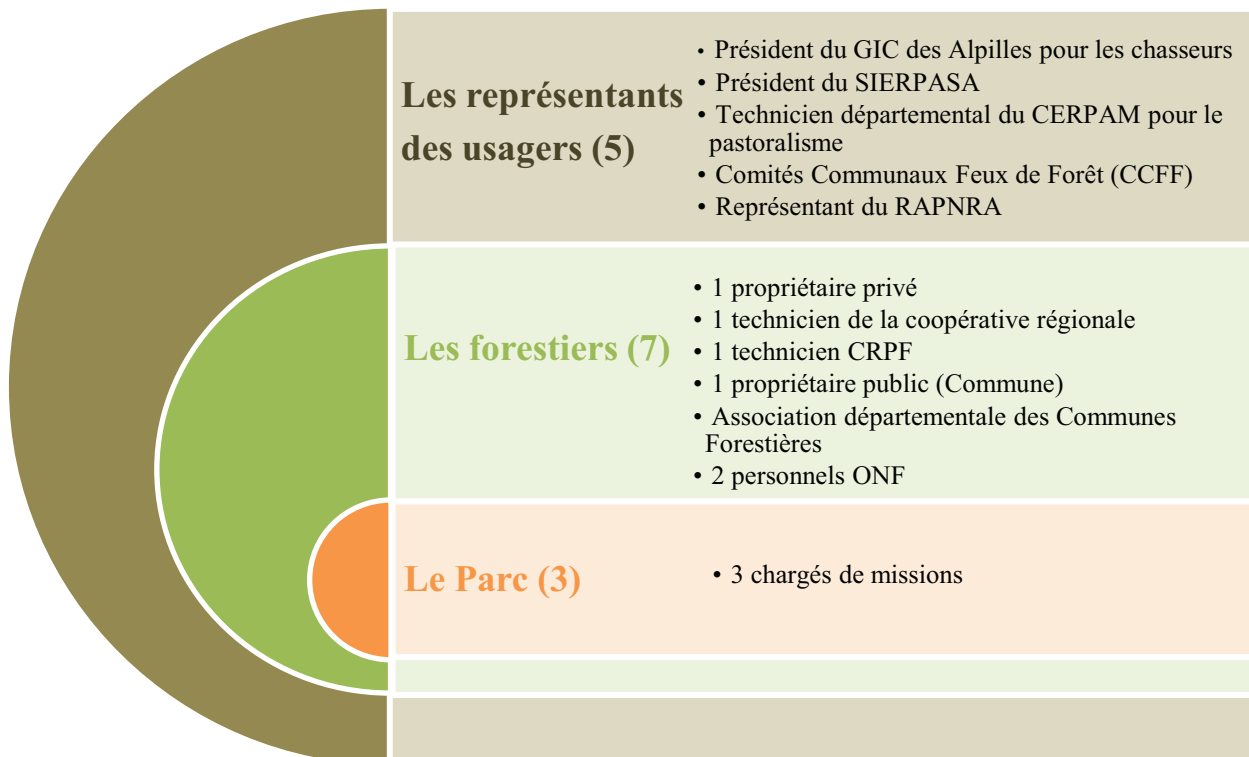
Il faut ici se déterminer sur deux points : la constitution du panel d'acteurs et la conduite des entretiens, tout en tenant compte des contraintes évoquées précédemment.

3.2.1. Constituer un panel d'acteurs à interroger

La constitution du panel s'est faite à partir des travaux de l'équipe du parc dans le cadre de QualiGouv. Ce travail a été facilité par une particularité du territoire liée à son fort caractère identitaire : le regroupement des principales associations de protection et d'usagers des espaces naturels au sein du Rassemblement des associations pour le parc naturel régional des Alpilles (RAPNRA), mais aussi des sociétés de chasse en Groupement d'intérêt cynégétique des Alpilles, dès sa préfiguration. Ces rassemblements sont basés sur le principe simple que « l'union fait la force », l'objectif étant, pour les nombreuses petites structures, de parler d'une seule voix pour mieux se faire entendre. De ce fait, il a été possible de ne mener qu'un seul entretien avec un représentant du RAPNRA et un autre avec le président du GIC alors que plus d'une dizaine auraient certainement été nécessaires pour obtenir le même résultat.

Le panel ainsi constitué comprend trois grandes catégories d'acteurs (Fig. 89) : en premier lieu les personnels du parc, au centre du dispositif stratégique et d'animation ; ensuite les forestiers au sens large, détenteurs du pouvoir d'agir et enfin la grande famille des usagers qui englobe aussi bien les protecteurs de la nature que les chasseurs ou les bergers ou encore les pratiquants de sports verts.

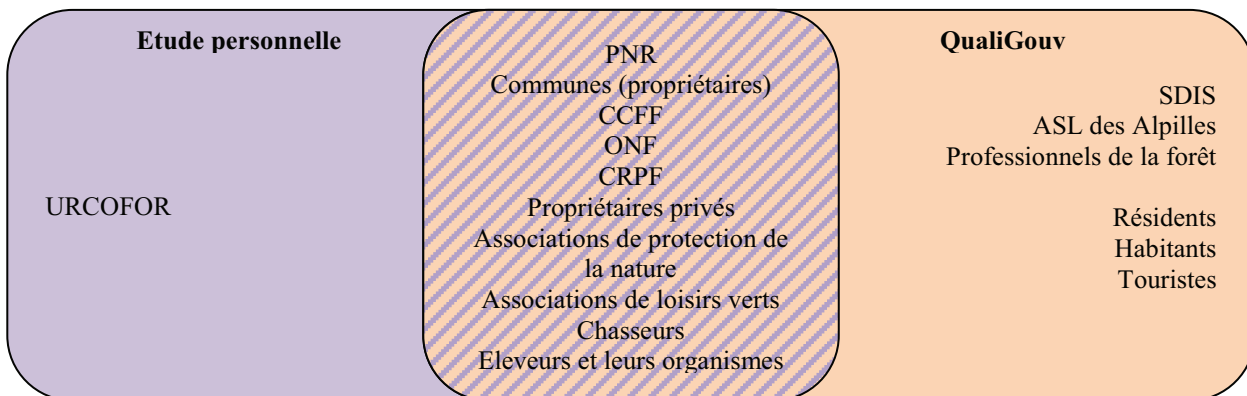
Fig. 89 : Panel des acteurs par catégorie



La répartition entre les trois catégories d'acteurs donne volontairement une place plus importante aux forestiers car ce sont eux qui détiennent réellement les clefs de l'action. Sans l'accord et l'implication des propriétaires aucune action n'est possible et peu de choses semblent réalisables sans la participation des gestionnaires et conseillers qui peuvent, à minima, convaincre les propriétaires à s'engager. Il semble donc primordial de recueillir leurs avis avec le plus de précision possible car ce sont eux qui doivent, les premiers, accorder leur confiance au parc. Ce parc, qui est peu représenté dans le panel car il constitue l'objet de l'évaluation. L'objet des entretiens avec les chargés de mission du parc est, avant tout, de leur faire préciser leur lecture et compréhension des objectifs du parc mais aussi, surtout pour celui chargé de la forêt, de porter un jugement sur leur action personnelle et celle du parc, c'est-à-dire de réaliser une auto-évaluation.

Il est intéressant, à ce niveau, de comparer cet échantillon avec les acteurs locaux identifiés par le pré-diagnostic sur la gouvernance forestière du projet QualiGouv (Fig. 90).

Fig. 90 : Mise en parallèle des acteurs identifiés



Ce schéma appelle quelques commentaires et justifications sur les choix, notamment sur l'absence de certains acteurs identifiés par QualiGouv et absents de mon échantillon. Ces derniers se répartissent en fait en deux groupes : ceux qui n'ont pas leur place dans l'échantillon et ceux qui auraient pu y figurer. Les premiers sont les résidents, habitants et touristes qui ne sont pas concernés par mon travail mais par l'enquête sociologique de QualiGouv. Les seconds ont été exclus pour des raisons différentes.

Le **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** : la surveillance des massifs et la lutte contre les feux de forêts ne sont qu'une des missions du SDIS et même si elle est très importante en période estivale, elle ne constitue pas le cœur de métier des pompiers. De plus, leurs rôles se situant en marge de la gestion des espaces boisés (évaluation et

information sur le niveau de risque, intervention sur les feux), il ne m'a pas semblé nécessaire de les inclure dans les acteurs de celle-ci.

L'Association syndicale libre (ASL) des Alpilles : elle regroupe les propriétaires forestiers privés en vue de réaliser les investissements nécessaires à l'équipement PFCI des massifs (pistes, citernes, ...). Cependant, le massif est aujourd'hui totalement équipé et, de plus, les programmes auxquels répondait cette ASL ont disparu. De ce fait, elle a une activité des plus réduite pour ne pas dire inexistante. Aucun projet de relance ne voyant le jour, j'ai considéré qu'elle ne représentait plus à ce jour un acteur significatif de la gestion des espaces boisés.

Les professionnels de la forêt (entrepreneurs de travaux, exploitants forestiers, 1^{ière} transformation du bois) : ils sont quasiment absents du territoire et de ses environs. Ainsi la fiche descriptive de l'espace forestier « Alpilles - Montagnette » réalisée en 2000 sous l'égide de l'OFME ne recense-t-elle (sur un territoire plus vaste que celui du PNR des Alpilles) que deux exploitants forestiers et aucune entreprise de 1^{ière} transformation. La situation ne s'avère pas plus brillante en 2010 comme on peut facilement le constater par une rapide recherche sur le site internet des « pages jaunes » qui n'indique aucun exploitant ou entrepreneur de travaux forestiers sur le territoire. Il est donc difficile à partir de ce constat de considérer les professionnels de la forêt comme des acteurs importants de la gestion durable des espaces boisés sur le territoire des Alpilles.

Ces remarques amènent à s'interroger sur la présence de l'Union régionale des communes forestières (URCOFOR) dans mon échantillon car elle n'est, à priori, pas plus un acteur local que le SDIS par exemple. Il m'a cependant semblé intéressant de rencontrer le directeur de cette structure en raison de la forte proportion de forêts communales sur le territoire des Alpilles (environ 45 %) et de ses rôles. Elle se positionne en effet au niveau régional (tout comme la FNCoFor au niveau national) comme un acteur important de la politique forestière notamment par le conseil et la formation des élus sur tous les sujets liés à la forêt et à la filière bois et par la représentation des intérêts des commune auprès des instances politiques et administratives.

Ce sont ainsi quinze entretiens qui ont été réalisés (Fig. 91). Cette liste fait, sans surprise, apparaître le caractère « multi casquette » de plusieurs acteurs. Leur discours sera alors influencé plus ou moins fortement par leurs diverses fonctions ou activités. Il s'agira donc, lors du dépouillement voire de l'entretien, de bien distinguer qui parle (l'élue municipal, l'élue du parc

ou le président du SIERPASA par exemple). En se basant sur ces fonctions parfois multiples il est possible de dresser une nouvelle catégorisation des acteurs faisant apparaître : le parc (agents et élus), les forestiers (propriétaires, gestionnaires, représentants, institutions forestières), les élus (conseil municipal, syndicat mixte du parc, SIERPASA), les chasseurs (pratiquant et représentant), les organismes du pastoralisme (technicien et élu), les associations de protection et d'usagers du massif (représentant) et les acteurs de la prévention contre les incendies (CCFF).

Fig. 91 : Liste nominative des personnes enquêtées

Nom Prénom	Fonction et/ou organisme représenté
Benjamin NOC	PNR des Alpilles Technicien Espace naturel - DFCI - Forêt
Jean Michel PIRASTRU	PNR des Alpilles Chargé de mission Conservation des espèces et des habitats naturels sensibles - Coordination scientifique
Lydie DEFOS DU RAU	PNR des Alpilles Chargée de mission Tourisme durable
Ulysse TEXEIRA	Commune de Saint-Etienne-du-Grès Adjoint au maire et délégué au Syndicat mixte du PNR Ancien Chef de centre de la caserne des sapeurs pompiers de St Etienne du Grès
Louis ARLOT	Propriétaire forestier privé Membre du conseil d'administration du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs des Bouches du Rhône Membre du conseil d'administration du CERPAM
David TRESMONTANT	ONF Technicien ; Responsable de l'Unité Territoriale Alpilles - Grand Avignon
Georges PELISSIER	ONF Agent ; Responsable de l'Unité de Production couvrant les communes de Tarascon - Saint-Etienne-du-Grès - Les-Baux-de-Provence et Fontvieille
Jonathan JACOTOT	Coopérative Forêt Provence Technicien en charge du secteur des Alpilles
Olivier MARTINEAU	CRPF Technicien Bouches du Rhône
John PELLIER	Association des Communes Forestières des Bouches du Rhône Directeur
Jean Pierre GINOUX et Jean Pierre GACHE	CCFF Responsable de la zone 7 (nord des Bouches du Rhône) Responsable du Comité d'Orgon
Roland MICHEL	RAPNRA Représentant du RAPNRA à la commission permanente du parc Adhérent à la Ligue de Protection des Alpilles Chasseur au petit gibier
Michel MERLAND	GIC des Alpilles Président du GIC Président de la Société Communale de Chasse de Fontvieille
Michel MOUCADEL	SIERPASA Président du SIERPASA Adjoint au maire de Maussane-des-Alpilles et délégué au Syndicat mixte du PNR
Sabine DEBIT	CERPAM Technicienne département des Bouches-du-Rhône

3.2.2. Conduire les entretiens

Boutefeu (2007) insiste, en s'appuyant sur les travaux de Grawitz (1996), Mauz (2002), Béaud et Weber (1997) ou encore Larrère (2003), sur la difficulté de standardiser une méthodologie d'entretien car « chaque entretien est une expérience unique et non-reproductible » (Boutefeu, 2007, p. 47). L'objectif est pourtant à chaque fois le même : faire parler l'interlocuteur, c'est-à-dire l'amener à se livrer en le plaçant dans une situation de conversation naturelle. La technique de l'entretien libre retenue pour conduire ces entretiens permet de recueillir des éléments permettant de reconstituer, au moins partiellement, les vécus individuels et collectifs des personnes interrogées.

Mais en fait, l'enquête débute dès la prise de rendez-vous. J'ai voulu ce premier contact assez impersonnel et non contraignant de manière à laisser le choix (et le temps de choisir) de répondre favorablement ou non à ma requête. J'ai ainsi procédé par courriel en laissant un délai de deux voire trois semaines avant la moindre relance. Le message envoyé (intitulé « PNR Alpilles/Thèse gestion forêt ») présente succinctement la recherche en cours, en insistant sur le vif intérêt qu'y portent le parc et plus particulièrement B. Noc, puis sollicite une rencontre de une à deux heures, à une date et un lieu au choix, dans le but d'aborder les relations avec le parc. Dès réception d'un retour de courriel positif, les relations suivantes, pour confirmer ou déplacer un rendez-vous, se font par téléphone afin de lier le contact. Les entretiens, d'une durée moyenne d'environ une heure, respectent toujours la même logique comprenant : une présentation de la structure (statut et historique éventuel si nécessaire, rôle et missions, ...) que mon interlocuteur représente, ses actions avec ou sans le parc, ses réactions aux objectifs de la charte du parc, ses relations avec le parc et enfin ses attentes vis-à-vis du parc pour l'avenir.

J'ai rapidement pris le parti de laisser mon interlocuteur suivre son propre fil directeur dans son discours en me contentant de profiter de ses hésitations et/ou blancs pour relancer la discussion sur des points peu ou pas encore abordés. Ces entretiens sont par ailleurs systématiquement enregistrés, avec l'accord de l'interviewé, à l'aide d'un ordinateur portable, outil plus familier et moins déstabilisant qu'un magnétophone ou un dictaphone. L'interviewé oublie d'ailleurs assez vite qu'il est enregistré et le discours parfois un peu solennel et emprunté en début d'entretien laisse la place à un ton plus libre et plus personnel au fil de l'avancement de la discussion. L'enregistrement permet de conserver fidèlement le discours, y compris les termes exacts utilisés, les hésitations voire les blancs embarrassés en réponse à une question jugée

délicate. Ces hésitations et gênes sont surtout le fait de forestiers qui émettent un jugement plutôt négatif envers le parc.

3.3. L'analyse de l'espace géographique

Il s'agit de dresser un état des lieux du massif des Alpilles en vue de déterminer ses éléments physiques et/ou historiques susceptibles de faire territoire, c'est-à-dire possibles objets d'appropriation collective et support d'une identité territoriale à même de rassembler des acteurs potentiellement en conflit. Il est ici possible de s'appuyer sur les nombreux diagnostics réalisés à l'occasion de l'élaboration de la charte, de la Directive paysage, du Schéma de développement durable du tourisme et des loisirs, du PIDAF et du DOCOB portant sur le massif des Alpilles (dont le parc est le maître d'ouvrage et/ou l'animateur) ou d'autres actions.

Cet état des lieux, réalisé avant l'enquête, est ensuite repris et ré-analysé à la lumière des discours des acteurs qui mettent en avant tel ou tel élément. Cette relecture permet de juger du degré d'appropriation du territoire et de sa forêt mais aussi du partage des enjeux de leur gestion. Ces observations alimenteront l'analyse du système d'acteurs en apportant notamment des éléments d'explication aux positionnements stratégiques, aux attitudes et comportements des acteurs.

3.4. Synthèse : atouts et freins à la mise en pratique de la gestion durable

L'objectif final de l'étude est bien d'identifier et de comprendre les atouts et les freins à la mise en œuvre d'une gestion durable de la forêt méditerranéenne à travers l'exemple du PNR des Alpilles. L'ensemble des observations et analyses qui seront menées doivent donc aboutir à une réflexion plus large sur les conditions du passage du concept de gestion durable à sa pratique. Aussi, les conclusions de l'étude seront-elles présentées en termes de freins et d'atouts à la gestion durable plutôt que sous la forme d'une analyse du fonctionnement du PNR des Alpilles.

Ces freins et atouts seront recherchés dans les discours et pratiques des acteurs grâce à deux grilles de lecture complémentaires : le schéma explicatif de l'action territoriale de Gumuchian *et al.* (Fig. 7) et les principes de la gouvernance territoriale vus au chapitre VI. Le premier permet d'aborder les éléments liés au territoire et à son système d'acteurs alors que les seconds révéleront les aspects liés aux pratiques du parc en tant que pilote du projet.

Enfin, il s'agira de s'interroger, pour chaque élément explicatif avancé, s'il est spécifique au PNR des Alpilles ou extrapolable sur d'autres territoires méditerranéens ou non.

4. Un premier état des lieux de la situation dans le PNR des Alpilles

Un certain nombre d'éléments positifs ou négatifs sont apparus dès les prises de contacts et les premiers entretiens. Ceci a permis de définir assez rapidement un portrait-robot de la situation et de cibler quelques points à investiguer plus particulièrement. Ces premières impressions et conclusions n'ont fait que se confirmer et se renforcer au fil des rencontres. Ce constat, et le fait que mes observations soient largement confirmées par les résultats de l'enquête sociologique, justifie de se satisfaire d'un petit nombre d'entretiens.

4.1. Une situation plutôt favorable

Après quelques entretiens, quatre caractéristiques du territoire ont pu être identifiées. Elles forment un ensemble d'observations rendant optimiste quant à la mise en œuvre de la gestion durable dans le massif des Alpilles malgré un gros point noir.

Un climat favorable à la collaboration

Ce climat se traduit principalement par deux éléments observables dès le départ.

En premier lieu, la forte implication et/ou le vif intérêt pour le parc et la participation à mes travaux de la part des différents acteurs. En effet, toutes les personnes contactées ont répondu favorablement à la demande d'entretien, parfois après avoir souhaité quelques précisions sur les objectifs de l'étude. Je n'ai ainsi ressenti aucune réticence à me recevoir pour parler des relations avec le parc, mes interlocuteurs se rendant même disponibles pour me « faciliter les choses » car je venais de loin. Les rendez-vous pouvaient ainsi être pris ou modifiés dans des délais très brefs de deux ou trois jours.

Ensuite, le climat de confiance et de respect mutuel existant entre le parc et ses partenaires. Celui-ci se manifeste d'abord par la liberté de parole dont mes interlocuteurs ont su faire preuve, n'hésitant pas à critiquer, parfois en termes assez catégoriques, le fonctionnement du parc. Cependant, ces critiques, souvent émises après quelques instants de réflexion, ne sont jamais gratuites, elles s'inscrivent toujours dans une logique constructive et sont généralement suivies de pistes d'améliorations. De même, les dysfonctionnements constatés ne sont pas systématiquement attribués au seul parc, les interviewés reconnaissent à plusieurs reprises leur

part de responsabilité et admettent que parfois le parc « n'y peut pas grand chose » car le problème lui est extérieur.

Ce climat général est à relier à deux autres observations : l'attachement au territoire et les fortes attentes exprimées vis-à-vis du parc.

Un fort attachement au territoire

Cet attachement, également constaté lors de l'enquête sociologique, est unanime, parfois excessif, et peut se traduire différemment selon les centres d'intérêts et les préoccupations des personnes rencontrées. Cependant deux constantes se dégagent rapidement : la peur du grand incendie destructeur et la nécessité de s'unir pour protéger la colline. Ces deux éléments constituent, en première analyse, le plus petit dénominateur commun des acteurs et représentent ainsi le moteur de la plupart des actions engagées. Ils sont aussi à l'origine de la création du PNR et de l'Agence publique qui l'a précédé.

Des attentes fortes vis-à-vis du parc

Ce contexte d'attachement au territoire et d'union face au risque renforce la légitimité du parc. Ainsi, bien que parfois critiqué dans ses pratiques, il bénéficie d'une image plutôt positive et la plupart des acteurs attendent beaucoup de lui. Il est ainsi souvent vu comme LA solution à de nombreux problèmes, qu'ils soient de sa compétence ou non. Il est en particulier attendu de lui qu'il règle les problèmes de communication et de compréhension entre acteurs de sensibilités différentes et qu'il arbitre les débats quitte à prendre des positions autoritaires.

Par ailleurs, tous les acteurs non-agents du parc considèrent le parc comme un acteur à part entière, le dotant d'une volonté propre. Certains vont parfois jusqu'à dissocier dans leur discours le parc en tant qu'institution et ses agents en tant que personne.

Une méconnaissance mutuelle des acteurs

Il est apparu dès les premiers entretiens, et à demi-mots dans l'enquête sociologique (ARENES, 2011), que les différents acteurs connaissent peu (voire pas du tout) les cadres réglementaires et statutaires, les conditions de travail, les rôles, les responsabilités et les marges de manœuvre des autres acteurs. Ceci conduit régulièrement à rejeter la faute des dysfonctionnements sur les autres, à regretter qu'ils ne fassent pas d'efforts. L'impression générale est ainsi celle d'un dialogue de sourds dans lequel tout le monde parle mais où personne n'écoute tout en reprochant le « trop de discours » et le « pas assez d'actions ».

De plus, plusieurs personnes ont montré une nette tendance à se focaliser sur des épiphénomènes pour en faire des généralités, rendant un groupe d'acteurs responsables de nombreux maux. Deux catégories d'acteurs cristallisent l'essentiel des critiques et être tour-à-tour responsables des problèmes : les forestiers et les chasseurs qui semblent pâtir d'une image plutôt négative auprès de la plupart des autres acteurs. Les élus et les éleveurs ont, quant à eux, une image assez ambiguë. Ils apparaissent tantôt comme des bienfaiteurs, tantôt comme des profiteurs.

4.2. Des axes de recherche clairement identifiés

Ces premières observations permettent de définir quatre axes de recherche, quatre points d'attention dans le dépouillement des entretiens et l'analyse du territoire. Ils constituent ainsi les quatre clés de la compréhension des dynamiques et du fonctionnement du système d'acteurs à l'œuvre dans les Alpilles.

Comprendre l'attachement au territoire

Cet attachement traduit une forte appropriation de l'espace géographique. Mais chaque acteur, chaque groupe d'acteurs s'approprie cet espace à sa façon, en se focalisant sur tel ou tel aspect physique, paysager, historique, culturel ... Ces appropriations différentes et plus ou moins fortes définissent le degré de partage des enjeux et peuvent être sources soit de synergies soit de conflits entre les acteurs.

Il s'agira donc de repérer les origines de cette appropriation de l'espace de chaque acteur ou groupe d'acteurs puis d'analyser les conséquences positives ou négatives de celle-ci, notamment en termes d'ancrage territorial et de positionnement stratégique des acteurs.

Comprendre les espoirs mis dans le parc

Bien qu'issu de plus de dix ans de collaboration, le PNR des Alpilles est une structure jeune qui a suscité de vifs espoirs de la part des acteurs et des habitants. Ses méthodes et pratiques sont régulièrement critiquées voire vilipendées mais il conserve la confiance de ses partenaires. Ils y voient la structure la plus à même de répondre aux enjeux du territoire.

Pourquoi une telle confiance ? Est-elle réellement unanime ? Répondre à ces questions, c'est aussi mieux appréhender la construction du système d'acteurs et le positionnement de chacun dans celui-ci.

Comprendre les origines et les conséquences du dialogue de sourds

Cette impression de dialogue de sourds est à la fois encourageante dans la mesure où le dialogue existe et décourageante car elle peut conduire à une inaction regrettée par tous. Ce sont essentiellement des malentendus et l'ignorance du rôle et des responsabilités de chacun qui le révèlent. Il apparaît alors difficile de collaborer efficacement si chacun ne connaît pas avec un minimum de précision les responsabilités et marges de manœuvre des autres.

La question cruciale soulevée par ce constat est de savoir si ce dialogue de sourds est à l'origine des problèmes ou seulement une conséquence de pratiques de gouvernance inappropriées. L'analyse des représentations et vécus des acteurs et des pratiques de gouvernance du parc doit apporter des éléments de réponse.

Ce rapide panorama de la situation fait ressortir assez nettement où il faut chercher les principaux atouts et freins à la mise en œuvre de la gestion durable. C'est ainsi plutôt du côté des jeux et stratégies d'acteurs ou les pratiques de gouvernance que se trouvent des freins alors que le territoire et son appropriation représentent sans doute la grande force et le moteur du PNR.

Mais avant de se lancer dans des analyses hasardeuses, il faut d'abord identifier avec la meilleure précision possible ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas (ou fonctionne moins bien) dans les pratiques de gestion forestière et de gouvernance dans les Alpilles. A défaut de pouvoir vivre assez longtemps sur le territoire pour constater *de visu* les dysfonctionnements et les réussites, je me fierai donc à la parole des acteurs et aux recoupements possibles entre leurs discours. Les points de convergence ou de divergence dans les discours et avec les conclusions de l'enquête sociologique constitueront déjà un niveau d'analyse en renseignant sur les degrés de partage d'objectifs ou de visions.

Chapitre VIII

Les atouts pour la mise en œuvre de la gestion durable

Identifier les atouts, c'est rechercher « ce qui fonctionne bien », c'est-à-dire les points sur lesquels les acteurs se rejoignent. Il s'agira ensuite de comprendre l'origine de ces convergences entre acteurs aux sensibilités différentes en apparence. Ce sont ainsi les représentations de la forêt et les enjeux liés à sa gestion qui fédèrent les acteurs. La forêt, assimilée aux milieux naturels, apparaît ainsi avant tout comme un patrimoine naturel commun qui justifie l'unification des forces et des énergies pour sa conservation et sa mise en valeur.

Ces premiers enseignements concourent à considérer que les Alpilles sont plus qu'un territoire, qu'elles représentent une véritable identité pour les habitants et les acteurs. Le territoire est approprié, il est difficile d'en douter. Identifier et comprendre les éléments (dynamiques spatiales, dynamiques sociales, vécus collectifs) qui justifient cette appropriation doit permettre de mieux appréhender le système et les jeux d'acteurs.

1. Des acteurs réunis autour d'un patrimoine commun

A travers les discours ou au détour d'une phrase, toutes les personnes enquêtées ont, volontairement ou non, parfois à ma demande, livré leur vision de la forêt du parc et des principaux enjeux de sa gestion. Ils ont aussi réagi aux objectifs de la charte, ont pu les commenter et donner leur(s) solution(s) pour les atteindre.

Il en ressort une grande homogénéité des approches qui se traduisent par des représentations de la forêt très semblables, des perceptions identiques des enjeux de sa gestion et un consensus assez général sur les objectifs. Plus encore, une stratégie fait l'unanimité, celle de travailler ensemble. L'union des énergies est perçue comme une nécessité pour sauvegarder un patrimoine commun soumis aux risques naturels et humains.

1.1. Des représentations de la forêt très semblables

La forêt et les espaces boisés sont essentiellement perçus comme un patrimoine naturel, élément du cadre de vie, du décor, des Alpilles. Les acteurs se retrouvent ainsi autour de quatre éléments renvoyant aux caractéristiques générales de la forêt méditerranéenne : son caractère peu forestier, sa richesse biologique, un milieu à partager et la place prépondérante de l'incendie. Ces observations rejoignent celles de l'enquête sociologique (ARENES, 2011) qui confirme le partage des représentations de la forêt.

Une forêt qui n'en n'est pas une

Deux réflexions émanant de forestiers résument assez bien le sentiment général. Ainsi pour L. Arlot, propriétaire forestier, « forêt, c'est quand même un grand mot ! », et pour D. Trèsmontant « ce n'est pas vraiment la forêt avec des arbres ». D'une manière générale, le terme « forêt » est très peu utilisé et est presque systématiquement remplacé par « la colline » ou « le massif » (au sens géographique et non au sens forestier). Les notions de « forêt » et « d'espace naturel » sont totalement confondues dans les discours. Certains vont même plus loin et suggèrent qu'il n'y a pas vraiment de forêt dans les Alpilles. Ainsi, L. Defos du Rau constate que « les gens ne vont pas en forêt, ils vont en espaces naturels ». En effet, malgré l'omniprésence des espaces boisés, la forêt est « tellement présente que, du coup, elle est évidente et peut-être un peu occultée » (L. Defos du Rau, 2010). Elle ne serait en fait qu'un décor, un élément plus ou moins transparent du patrimoine naturel des Alpilles.

Les éléments mis en avant pour caractériser ces espaces sont assez semblables quelque soit les personnes. Sont ainsi évoqués, la beauté des paysages, une végétation « sèche, qui brille beaucoup, assez épineuse, pas beaucoup de vert au sens frais, du vert plutôt gris, du sec, du dur » (D. Trèsmontant, 2009), la flore spécifique et, surtout, l'incendie.

Corollaire de cette vision partagée, les acteurs reconnaissent avoir « du mal à inclure dans la forêt des Alpilles, le volet économie - commercialisation des bois à l'heure actuelle » (B. Noc, 2009). Ce point de vue est confirmé par les forestiers eux-mêmes car il n'existe aucune filière, aucun débouché pour les bois locaux si ce n'est la papèterie de Tarascon, mais dont les prix d'achat du bois ne couvrent qu'à peine les coûts d'exploitation.

Une grande biodiversité

Bien que le terme de biodiversité ne soit pas systématiquement utilisé, les acteurs s'accordent sur la grande richesse écologique des espaces boisés. Cette diversité des espèces et

des habitats peut aussi être à l'origine de la difficulté à parler de forêt. En effet, les Alpilles se caractérisent avant tout par « une mosaïque de milieux » alternant « forêts hétérogènes, milieux ouverts de garrigue, milieux rupestres aussi » (B. Noc, 2009).

La reconnaissance de la biodiversité se retrouve surtout à travers la crainte de sa diminution, voire de sa disparition, liée à la colonisation des milieux ouverts par le pin d'Alep et à des travaux de débroussaillage trop radicaux.

Ainsi, J.M. Pirastru perçoit une demande importante de « milieux plus ouverts » et surtout une « haine du pin ». Ce désamour pour le pin d'Alep est confirmé par L. Defos du Rau qui reprend à son compte une vision apparemment répandue, bien que fausse, du pin : « c'est une espèce invasive », c'est-à-dire à éliminer. Massivement introduit par l'Administration Forestière au XIXème siècle, le pin d'Alep tend à cristalliser les problématiques forestières des Alpilles. C'est une espèce colonisatrice, responsable de la fermeture des milieux incendiés et/ou abandonnés par l'agriculture et l'élevage, et hautement inflammable, contrairement au chêne vert. De plus, il concrétise et rappelle à tous l'action et le pouvoir de l'ONF, successeur de l'Administration Forestière.

Les remarques et commentaires sur les techniques de débroussailllements PFCI traduisent aussi cette préoccupation commune de la conservation de la biodiversité. Ainsi, R. Michel insiste sur le fait que « le débroussaillage, il faut l'adapter », qu'il doit être fait « à bon escient » et qu'il ne « faut pas débroussailler partout ». D'une manière générale le parc sent que les habitants sont conscients de la richesse et de la fragilité des milieux et que, même s'ils n'interviennent pas directement, ils « sont très attachés à ce qu'il y ait un système de gestion qui permette de préserver ces milieux-là » (B. Noc, 2009).

Des espaces à partager

Les acteurs, quels qu'ils soient, reconnaissent voire favorisent les usages multiples et partagés de ces espaces avec notamment la chasse, les activités sportives (randonnée, escalade) et le pastoralisme même s'ils ne cachent pas que cela peut générer des problèmes et des conflits. Les actions de L. Arlot sont, à ce titre, révélatrices de cet état d'esprit. Ainsi, pour B. Noc, la forêt est « aujourd'hui, aussi un milieu de loisirs, un milieu de vie qui doit être partagé par tous », et ce partage comprend les touristes qui viennent sur le massif pour pratiquer des activités de pleine nature. Le sentiment général est qu'il y a de la place pour tous, même pour les plus de deux millions d'habitants qui résident à moins d'une heure de voiture du massif et pour lesquels les Alpilles sont un « espace de jeu » (L. Defos du Rau, 2010). Il semble en effet que le flux parfois

important de citoyens et de touristes n'effraie pas trop les habitants qui sont « conscients que le tourisme est un volet économique important pour le territoire » (B. Noc, 2009).

Même la chasse, activité souvent génératrice de conflits, est acceptée par tous. Son utilité et le rôle des chasseurs semblent reconnus par une large majorité et ne suscitent que ponctuellement des tensions sur le territoire.

La place prépondérante de l'incendie

Même s'il n'est pas systématiquement reconnu comme la principale menace planant sur la forêt, l'incendie est omniprésent dans les discours et focalise toutes les attentions. Il est ainsi difficile de parler de la forêt sans que la problématique du feu ne s'invite dans la discussion. Le souvenir des grands incendies de 1989 et de 1999 est toujours vivace et la crainte de nouveaux événements de ce type habite tout le monde.

Le feu fait donc partie intégrante de la forêt dont il est une composante « naturelle ». Les acteurs ont ainsi conscience qu'il faut apprendre à vivre et à agir avec ce risque qu'il faut combattre tout en sachant qu'il est impossible à éliminer.

1.2. Des enjeux et des objectifs partagés

Le partage des enjeux et objectifs de la gestion des espaces boisés se concrétise d'abord par la cohérence des différents documents stratégiques en lien avec la forêt : la charte du parc, le PIDAF, la DPA et le DOCOB de la ZSC. Les procédures d'élaboration de ces documents doivent en effet garantir ce partage et leur cohérence.

Ce sont ensuite les jugements et commentaires des acteurs sur ces documents, et plus particulièrement sur la charte, qui traduisent, ou non, ce partage.

1.2.1. Un ensemble cohérent de documents stratégiques

Les quatre documents en question ont chacun leur approche spécifique des problématiques forestières mais ils doivent s'articuler afin de définir un ensemble cohérent d'objectifs et d'actions.

La charte, analysée précédemment, est le document qui assure cette articulation et qui définit les grands axes de la politique souhaitée. A ce titre, elle se caractérise par une approche assez générale de la forêt et vise une gestion multifonctionnelle qui peut être qualifiée de gestion durable. Le PIDAF, la DPA et le DOCOB s'inscrivent ainsi comme des documents complémentaires détaillant et précisant les objectifs généraux fixés par la charte.

Le PIDAF correspond à une approche de la gestion des forêts par le risque incendie et les moyens à mettre en œuvre pour le réduire et limiter ses impacts. Pour ce faire il prône la combinaison d'actions d'équipement du massif et d'entretien par l'homme ou le bétail des milieux inflammables pour la maîtrise de la végétation combustible.

La DPA fait appel, pour sa part, à une approche patrimoniale du paysage et des éléments qui le composent dont les espaces boisés. Elle vise essentiellement à inciter les maîtres d'œuvre à intégrer le volet paysager dans leurs actions et au maintien des éléments structurant du paysage caractéristique des Alpilles (les cours d'eau et leurs ripisylves, les boisements linéaires, la mosaïque de milieux et la pierre).

Le DOCOB s'appuie naturellement sur la diversité des habitats et des espèces et en recherche la conservation. L'approche est donc presque exclusivement écologique, la mise en valeur et l'entretien des espaces boisés étant des moyens d'assurer cette conservation et non une fin en soi.

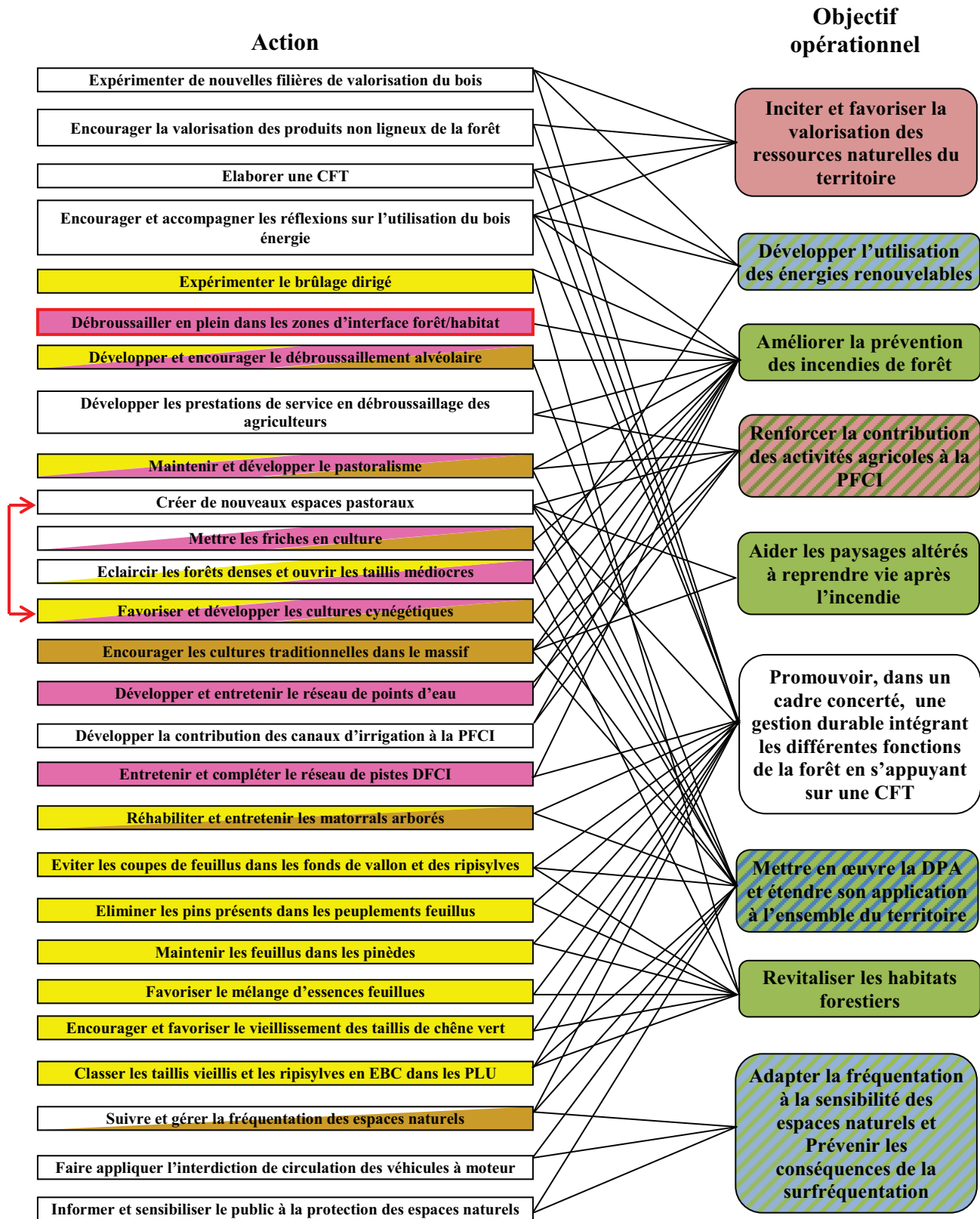
La cohérence de ces documents peut se juger par la construction d'un arbre global des objectifs, même partiel. L'élaboration d'un tel arbre dans le cadre restreint d'une page, et avec le souci qu'il reste lisible, s'avère un exercice plutôt complexe. Aussi, l'arbre construit (Fig. 92) n'est que partiel et ne montre que l'articulation des principales actions avec les objectifs opérationnels de la charte, en se cantonnant aux actions et objectifs visibles sur le terrain (soit 27 actions et 9 objectifs opérationnels). Afin de bien illustrer l'imbrication des quatre documents et de faciliter la lecture, un code couleur indique auxquels de ces documents fait référence chaque action. Ainsi, les actions proposées par la charte restent sur fond blanc, celles de la DPA sur **fond marron**, celles du DOCOB sur **fond jaune** et celles du PIDAF sur **fond rose**. Les objectifs opérationnels ont conservé le code couleur précédemment défini.

Il est important de bien avoir en tête avant de commenter ce schéma qu'il ne représente que les volontés affichées et non la réalité des actes. Ainsi, une action peut concerner de nombreux objectifs ici, donc s'avérer prioritaire à mettre en œuvre, alors que sur le terrain elle n'existe pas pour des raisons complexes. A l'inverse, un objectif peut être rempli par de multiples actions sans être pour autant valorisé réellement.

Une première lecture colorimétrique montre que plusieurs actions sont préconisées par deux voire trois des quatre documents dépouillés et qu'elles concourent à au moins deux objectifs (sauf une, encadrée en rouge) ne relevant pas de la même fonction des espaces boisés.

Fig. 92 : Arbre partiel des objectifs de la politique forestière du PNR des Alpilles

Sources : Charte du PNRA, 2006 ; DPA, 2006 ; DOCOB, 2003 ; PIDAF, 2009



La plupart des actions étant ciblées sur certains secteurs du territoire, très peu d'antagonismes peuvent apparaître. Le seul assez évident, et signalé par S. Debit, est l'incompatibilité entre la création d'espaces pastoraux et de cultures cynégétiques sur une même zone (flèche rouge sur la Fig. 92). Il semble en effet assez difficile d'empêcher un troupeau de pâturer une culture cynégétique se trouvant sur ou à proximité immédiate de son parcours. Un important travail de concertation et de collaboration entre les éleveurs et les chasseurs s'avère donc indispensable pour palier à ce problème.

La lecture à partir des objectifs montre, quant à elle, que ce sont ceux liés à la PFCI qui comptent le plus d'actions, devant la protection des paysages. Le cas de la promotion de la gestion durable par une CFT est un peu particulier dans le sens où il fédère obligatoirement de (très) nombreuses actions de par son seul intitulé.

1.2.2. Un partage présent aussi dans les discours

L'analyse des discours fait ressortir trois grands enjeux : la prévention contre les incendies, la conservation de la biodiversité et la mise en valeur des espaces boisés. La problématique de sur fréquentation évoquée par la charte est rarement reprise par les acteurs car elle est plus ressentie comme un danger potentiel que comme un danger immédiat et réel. Seule la maîtrise de la présence des véhicules motorisés dans les milieux naturels est présentée comme un enjeu important de gestion.

La PFCI

Elle constitue un des points forts de la charte d'après B. Noc et il faut bien reconnaître qu'« empêcher que ça brûle » est la préoccupation principale de l'ensemble des acteurs. Le consensus est général sur la priorité à donner aux objectifs de protection contre les incendies. Cette priorité est même évidente et indiscutable pour les CCFF, le RAPNRA, le GIC et les élus. Les forestiers (surtout l'ONF) y consentent, plus résignés que convaincus. Ils émettent ainsi un bémol et pensent que la PFCI masque les autres aspects de la gestion forestière et que, du coup, « la gestion devient le dernier des soucis » (J. Pellier, 2010). Or, les forestiers en sont persuadés, gérer et aménager les forêts pour l'accueil du public par exemple contribuerait à la PFCI. Le problème étant ici la fermeture des massifs par arrêté préfectoral en cas de risque incendie sévère qui s'avère être un frein important au développement du tourisme vert et impose d'imaginer des solutions de replis en cas de fermeture (L. Defos du Rau, 2010).

La protection des habitats et de la biodiversité

La protection de la biodiversité et des habitats remarquables semble faire, elle aussi, consensus même si chacun l'aborde avec sa propre sensibilité.

Les chasseurs semblent plus attachés à la biodiversité ordinaire en lien avec l'intérêt cynégétique de la végétation (gîte et/ou nourriture) et regrettent les techniques de débroussaillage des bandes de sécurité (passage de l'épareuse tous les trois ans) qui favorisent le chêne kermès au détriment d'une végétation herbacée plus riche et plus intéressante pour le petit gibier. Le GIC des Alpilles se sent également concerné par la diversité animale remarquable, notamment l'avifaune, comme le traduit son implication dans l'élaboration du DOCOB pour la ZPS des Alpilles. Cependant, les dernières évolutions du dossier Natura 2000, avec l'arrêt de la Cours européenne de justice demandant à la France d'aligner sa réglementation sur les directives européennes déclarant que la chasse et la pêche sont des activités perturbant les milieux, rendent les chasseurs prudents et méfiants vis-à-vis des statuts de protection. Leur plus grande crainte est que la chasse soit un jour interdite au sein des sites Natura 2000, ce qui, dans les Alpilles, conduirait à une disparition pure et simple de cette activité traditionnelle avec des conséquences potentiellement graves puisque certains menacent déjà : « si on ne chasse plus, on fout le feu ! » (M. Merland, 2010).

J. Jacotot conçoit cette protection au quotidien par la prise en compte des « aspects environnementaux » sur les chantiers en adaptant, si besoin est, les pratiques sylvicoles et les techniques d'exploitation (respect et développement du sous étage de chêne vert dans les pinèdes par exemple) après consultation du parc.

O. Martineau, quant à lui, se place plus dans une logique d'entretien et de réhabilitation de milieux remarquables, comme les matorrals à genévriers, et la mise en œuvre d'une politique globale de travaux à objectifs environnementaux à l'échelle du territoire. Il exprime lui aussi des craintes quant à l'évolution des statuts de protection vers une opposabilité des DOCOB, ou autres documents de protection, ce qui constituerait des contraintes juridiques tellement fortes pour les propriétaires que cela bloquerait toute velléité de gestion. Or, « la gestion c'est quand même le moteur ... dans la « gestion durable », il y a une gestion et il faut gérer » (O. Martineau, 2010).

Seule voix quelque peu dissonante, D. Trèsmontant trouve qu'au niveau des Alpilles « c'est vraiment très protégé » avec les Sites inscrits, les sites Natura 2000 (ZSC et ZPS), les Arrêtés de protection de biotope, la Directive paysage voire le régime forestier pour les forêts communales (qui couvrent près de la moitié des espaces boisés). Il se demande également si la fragilité de certains milieux n'est pas surestimée dans la mesure où ils sont sur des zones « où il n'y a pratiquement personnes » (les crêtes). Ces remarques ne remettent pourtant pas en cause

l'importance et la nécessité des mesures de protection mais il souhaiterait à priori un peu plus de retenue, au moins dans les discours.

La mise en valeur des espaces boisés

Cet enjeu rejoint en fait l'objectif d'élaboration d'une CFT énoncé dans la charte et ce sont essentiellement les forestiers qui l'abordent. Ils ont, dans un premier temps, montré qu'ils n'avaient pas tous exactement la même idée de ce que peut être la mise en valeur de la forêt des Alpilles, sans qu'il y ait pour autant de désaccord profond entre leurs visions.

Les propriétaires voient une gestion plutôt conservatrice visant à maintenir la forêt « en bon état pour le paysage et le cadre de vie » (U. Texeira, 2010) avec une mise en valeur indirecte de ces espaces par le pastoralisme et la chasse essentiellement, voire quelques activités ponctuelles telles que l'escalade si le massif s'y prête. L. Arlot reconnaît cependant que la grande majorité des propriétaires privés « ne font pas grand chose » et qu'ils se sentent souvent peu concernés par la gestion de leur forêt. O. Martineau fait le même constat et l'explique en partie par le morcellement de la propriété mais aussi parce que « dans les Alpilles, il y a de gros domaines qui sont souvent viticoles où la forêt n'est en fait qu'un accessoire du mas ».

L'ONF et l'Association des Communes Forestières souhaiteraient, quant à eux, pouvoir aménager ces forêts à des fins de production, même si elle est très faible, et/ou d'accueil du public, bref « développer autre chose que la PFCI » (J. Pellier, 2010). Ils reconnaissent que développer l'accueil en forêt peut assez rapidement trouver ses limites avec les fermetures estivales des massifs mais J.C. Aymard, président de l'Association des communes forestières des Bouches-du-Rhône, pense « qu'on ne devrait pas interdire l'accès en forêt ... parce que quand il y a du monde en forêt, pour mettre le feu c'est déjà plus embêtant, pour le criminel ... Celui qui veut mettre le feu quelque part, il va passer devant quelqu'un à un moment ou à un autre et se faire repérer ». C'est oublier un peu vite, que la grande majorité des incendies est liée à des imprudences, et non à des criminels, et que cette fermeture s'inscrit dans le cadre réglementaire national donc échappe aux gestionnaires et propriétaires. Pour la valorisation des produits forestiers, tous deux prônent les mêmes solutions. A savoir, d'une part le développement d'une filière bois énergie basée sur des circuits courts d'approvisionnement en plaquettes forestières et, d'autre part, la mise en place d'un tissu local de petites unités de transformation des quelques bois d'œuvre susceptibles d'être récoltés dans les pinèdes. D. Trèsmontant, fait d'ailleurs remarquer que cette « micro filière locale » existait avant l'implantation de la papèterie de Tarascon qui l'a complètement détruite. Il craint également que les rumeurs de fermeture de cette unité, qui circulent depuis de nombreuses années, finissent par se concrétiser, ce qui « serait une vraie catastrophe » pour la forêt locale dont

elle constitue l'unique débouché des bois récoltés. Cette perspective renforce l'importance d'actions visant à favoriser le développement de cette filière locale.

Le projet de CFT, quant à lui, fait rapidement l'unanimité mais plutôt contre lui. Certes, si une CFT doit être élaborée sur le territoire « qui peut mieux la porter que le parc ? » (J. Jacotot, 2010). Mais les forestiers privés restent pour le moins septiques sur l'intérêt d'une telle démarche. L. Arlot n'y voit à priori qu'une source de « nuisances » supplémentaires sauf si la CFT permet réellement de trouver des financements, ce qui pourrait être intéressant pour inciter ceux qui ne font rien à agir un peu. Mais à titre personnel, il semble ne pas en attendre grand chose. O. Martineau est beaucoup plus catégorique et considère que « ce n'est pas une solution ». Le massif est déjà couvert par un PIDAF, des DOCOB et une Directive Paysage auxquels s'ajoutent les différentes commissions du parc qui sont normalement des lieux de concertation, il se demande donc « qu'est-ce que va apporter une CFT ? ». Dans l'hypothèse où le parc se lance dans l'élaboration d'une CFT, O. Martineau recommande de commencer par vérifier « si il ya des gens, derrière, qui vont financer et qu'est-ce qu'ils vont pouvoir financer » sinon la CFT ne sera qu'un « document qui reste sur une étagère ou dans un placard », c'est-à-dire inutile.

En fait, seul R. Michel voit, à priori, un intérêt dans une CFT, celui d'amener un peu « de cohérence entre la forêt publique et la forêt privée ».

1.3. La nécessité de s'unir pour sauvegarder le patrimoine commun

L'histoire récente des Alpilles est marquée par un mouvement général de regroupement. Les élus d'abord puis les acteurs et usagers se sont ainsi unis autour de leur volonté de protéger leur patrimoine commun. Même si ces unions ne visent pas toutes les mêmes objectifs, elles sont représentatives de l'état d'esprit des acteurs.

1.3.1. S'unir pour protéger

Pour Le Bourdonnec (2006), la mise en œuvre d'une politique de territoire repose sur deux éléments fondateurs, un élément ou un fait qui va amener les élus à se mobiliser au départ, et un élu charismatique qui va porter le projet et assurer la cohésion des autres élus. Une rapide chronologie des grands feux et de la création du PNR des Alpilles montre qu'il est un bel exemple de ce processus.

Le feu, premier élément mobilisateur

Les grandes étapes de la création du parc correspondent, et ce n'est pas un hasard, aux très grands feux qui ont marqué le territoire des Alpilles. Ainsi, pour C. Ritan, directrice du parc, « les grands incendies d'octobre 1989 et de juillet 1999 ont créé une véritable unité de destin » (La Provence, 10 février 2002).

Octobre 1989, 1450 ha d'espaces naturels partent en fumée sur les communes d'Eygalières, Aureille et Eyguières.

1990, les élus de quinze des seize communes du périmètre du site inscrit des Alpilles s'unissent et créent l'Union des élus des Alpilles dans le but de travailler ensemble sur un projet commun pour l'avenir du territoire. Ce projet commun va, dans un premier temps se concrétiser par l'étude et l'élaboration d'un PIDAF qui aboutit en 1995. Dans la foulée, l'association évolue en syndicat mixte, l'Agence publique des Alpilles - CIGALES (Conseil, Information, Gestion des Alpilles et des Espaces Sensibles), avec l'adhésion de la seizième commune et l'entrée du conseil régional PACA et du conseil général des Bouches-du-Rhône.

Parallèlement à la maîtrise d'ouvrage du PIDAF, l'Agence publique mène deux autres chantiers d'envergure pour le territoire. Elle pilote la démarche Natura 2000 sur le Site d'intérêt communautaire des Alpilles (futur ZSC des Alpilles) et se lance dans l'élaboration d'une Directive paysage issue de la loi paysage de 1993. Ces deux chantiers trouveront naturellement leur place dans la charte du futur parc et constituent des premières expériences de concertation territoriale. L'Agence publique se trouve alors jouer exactement le même rôle qu'un parc avec une organisation et des structures équivalentes mais pas forcément les mêmes moyens.

Juillet 1999, 2340 ha brûlent sur les communes de Saint-Rémy-de-Provence, Maussane-des-Alpilles et Mouriès.

Novembre 1999, lancement de la mise à l'étude du projet de PNR, avec les premières consultations des acteurs locaux et des conseils municipaux, qui aboutit fin 2001 avec le lancement officiel du projet par un vote unanime du conseil régional puis de l'élaboration de la charte. De 2002 à 2005, une vaste campagne de concertation, d'information et de consultation des habitants est menée par l'Agence publique forte des dix années d'expérience de dialogue au sein de l'Union des élus. R. Gatti, maire d'Aureille et un des piliers de la création du parc, insiste sur le fait que « si la Région a conduit les études de création, dès la première réunion, nous avons souhaité que tous les acteurs s'expriment lors de véritables « moulins à tchatche ». Nous avons vraiment réussi à rassembler les contraires. Dans la zone de protection spéciale, au cœur du parc, nous avons associé la Ligue

de protection des oiseaux et les chasseurs ! Avec les vététistes, les parapentistes et les promeneurs. » (La Provence, 10 février 2002). En 2005, la charte est rédigée et 2006 est l'année des démarches administratives avec l'enquête publique et l'approbation du document par l'ensemble des parties prenantes. Le classement du PNR des Alpilles peut alors intervenir et c'est chose faite le 30 janvier 2007 soit moins de cinq ans après le lancement officiel du projet.

Gérard Jouve, le père du parc

G. Jouve, décédé en août 2009, était incontournable dans le paysage politique des Alpilles. Il était, entre autre, Conseiller Régional depuis 1992, maire des Baux de Provence depuis 1995, Président de l'Agence Publique depuis sa création. Il était surtout connu par toute la classe politique régionale et apprécié pour « sa loyauté, son sens du consensus, sa capacité à réunir au-delà des idéologies » (P. Thuru, La Provence, 13 août 2009). Son action pour la création du PNR des Alpilles peut se résumer par une phrase et un acte symbolique.

La phrase est celle de H. Chérubini, Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux - Alpilles, qui affirme que « concernant le Parc naturel régional des Alpilles, on peut dire, tout simplement, que sans Gérard Jouve, il n'existerait pas » (bulletin de CCVBA, n°2, octobre 2009).

L'acte est celui du syndicat mixte de gestion du parc qui a introduit la mention « Président Fondateur Gérard Jouve » dans son logo en 2010 (Fig. 93).

Le décès de G. Jouve marque un tournant dans l'histoire du parc qui « se cherche un nouveau souffle » (R. Fortes, La Provence, 2010) depuis cette disparition. L'élection d'un nouveau président le 21 septembre 2009 a, semble-t-il, marqué la fin d'une ère. En effet, R. Darrouzes, le nouveau Président, a été élu grâce aux voix des conseillers généraux et régionaux alors que les maires des Alpilles soutenaient deux des leurs, piliers du parc depuis son lancement R.

Catti (maire d'Aureille) et P. Santoire (maire de Mouriès). « Tous deux n'ont pas souhaité, amers, rester au bureau » constate S. Ariès dans son article pour La Provence du lendemain de cette élection.



Fig. 93 : Logo 2010 du PNRA

1.3.2. S'unir pour le pastoralisme

L'incendie de 1989 a eu pour autre conséquence la mobilisation des élus pour la réintroduction du pâturage dans le massif, après 33 années d'interdiction. Neuf puis onze communes se sont alors constituées en syndicat intercommunal pour étudier les possibilités d'un redéploiement pastoral dans les Alpilles : le Syndicat intercommunal d'études et de réalisations pastorales des Alpilles (SIERPASA). Grâce à un partenariat fructueux avec le CERPAM et l'appui des forestiers près de quarante sites de pâturage ont été mis en place, la moitié sur terrains communaux, l'autre sur terrains privés. Le syndicat a ainsi permis la réalisation et la pérennisation d'aménagements pastoraux. Lors de la création du PNR s'est posée la question de l'intégration du syndicat au parc. L'assemblée des élus du syndicat ne l'a pas souhaité. L'argument principalement avancé est le coût qu'aurait représenté pour le parc et les communes adhérentes l'emploi à temps plein d'un chargé de mission uniquement pour le pastoralisme. Pour M. Moucadel ceci aurait pu conduire à une « multiplication par quatre ou cinq de la cotisation des communes » alors que cinq d'entre elles n'adhèrent pas au SIERPASA, ne présentant, à priori, que de trop peu de potentialités de développement du pastoralisme.

Cependant, il est de l'avis de tous que le transfert de la compétence pastorale au parc est inéluctable et qu'il devra intervenir à « plus ou moins long terme » (M. Moucadel, 2010).

1.3.3. S'unir pour se faire entendre

Les élus ne sont pas les seuls à se regrouper, les acteurs et usagers du territoire, sollicités par l'Agence publique dans le cadre des concertations pour Natura 2000 ou pour le PNR, suivent le même mouvement.

Ainsi, dès 2001, sont créés le Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) des Alpilles et le Rassemblement des associations pour le Parc naturel régional des Alpilles (RAPNRA) dans le même objectif : se faire entendre et avoir du poids dans les discussions.

Le RAPNRA s'est créé à l'initiative de la Ligue de défense des Alpilles⁶³ qui a sollicité l'ensemble des associations « d'utilisateurs » du massif pour pouvoir peser sur les débats aux commissions de travail sur la rédaction de la charte. Le rassemblement comptait une vingtaine d'associations, réparties sur l'ensemble du territoire, à son origine représentant les mouvements de protection de la nature, la Ligue de protection des oiseaux, les défenseurs de l'environnement, les vététistes, les cavaliers, les randonneurs, ... Cette représentativité lui a permis de s'imposer

⁶³ Association de défense de l'environnement créée en 1969, et agréée « Association Environnement » depuis 1978, qui dispose d'un représentant par commune et milite pour la création d'un PNR depuis le début des années 1970.

comme un interlocuteur privilégié de l'Agence publique puis du parc. Bien qu'aujourd'hui réduit à quatorze associations adhérentes, très majoritairement de protection de l'environnement, le RAPNRA reste actif, participe à toutes les commissions du parc et, surtout, parle toujours d'une seule voix.

Ces observations traduisent, chacune à leur manière, un attachement au territoire et au patrimoine qu'il représente pour tous. Cet attachement s'appuie sur les mêmes valeurs et se concrétise par la volonté d'agir ensemble plutôt que par des conflits d'appropriation des lieux. Il est ainsi possible de parler de l'existence d'un sentiment d'appartenance au territoire, d'une identité territoriale qui constitue le ciment de l'élan collectif.

2. Les Alpilles : un territoire et une identité

Un territoire, c'est d'abord une portion de l'espace, au sens géographique du terme, mais ce sont aussi les hommes qui l'habitent, le mettent en valeur. Pour être le support d'une identité territoriale cet espace doit être marquant et identifiable, c'est-à-dire comprendre des éléments physiques et culturels, qui le déterminent et le différencient des alentours.

En effet, l'identité territoriale ne se décrète pas, pas plus qu'elle ne se crée sur demande. Pour Guermond (2008), elle se forge à partir de représentations symboliques fortes du territoire (paysage, histoire, culture) et peut être « amplifiée par des contrastes marqués avec les populations voisines, tels que la langue ou la religion, ou même éventuellement par des contrastes économiques », puis elle est figée par la carte qui définit les frontières du territoire et lui donne alors un sens politique. L'adhésion à cette identité peut fluctuer selon le contexte historique et politique mais elle se renforce toujours face à un risque naturel (l'incendie par exemple). Cette identité, le PNR des Alpilles affirme son existence et s'est donné pour mission de la préserver.

A l'approche des Alpilles, il apparaît rapidement que ce sont avant tout les paysages qui vont le mieux caractériser le territoire. Ainsi, comprendre l'identité des Alpilles, c'est d'abord appréhender les paysages et leurs éléments constitutifs (le paysage visible) résultats d'une histoire géologique, d'une couverture végétale et des utilisations qu'en a fait l'homme au cours des siècles. Cette longue histoire de mise en valeur des richesses locales constitue un patrimoine

culturel à ne pas négliger dans l'analyse de l'identité territoriale même s'il n'en n'est pas l'élément central.

2.1. Un territoire marqué et marquant

Le PNR des Alpilles est au cœur du triangle délimité par la Durance et le Rhône, tout en étant un maillon de la chaîne des espaces protégés de la région PACA constituant la future Trame verte et bleue. Le territoire du parc se définit avant tout par son élément central, éponyme, le massif des Alpilles inscrit à l'inventaire des sites remarquables depuis 1965.

Que l'on s'intéresse à leur géomorphologie ou à leur végétation, les Alpilles apparaissent comme une singularité isolée entre le Rhône (à l'ouest), la Durance (à l'est), les plaines du Comtat Venaissin (au nord) et de la Crau (au sud). Le massif se dresse au milieu de la plaine alluviale du Rhône et forme une barrière rocheuse (Fig. 94), véritable extension vers l'ouest de la Provence calcaire. La délimitation des sylvoécotons (SER) de l'IFN, basées sur l'altitude, les caractéristiques du sol, le climat et la végétation, individualise ainsi très bien le massif des Alpilles et confirme cette impression générale d'une « île » calcaire dans un « océan » alluvial (Fig. 95).

Cette individualisation est principalement due à deux éléments : la végétation forestière qui distingue le massif des plaines cultivées environnantes et son relief lié à sa géologie.

2.1.1. Un territoire de forêts

Qu'elle soit appelée « forêt », « espace boisé », « colline » ou encore « garrigue », la végétation arborée est omniprésente sur le massif dont elle couvre officiellement 40 % de la surface. Cette présence en fait un territoire de forêts mais pas vraiment un territoire forestier dans le sens où elle est davantage perçue comme un élément du décor. Elle participe au paysage mais n'est pas reconnue comme une composante de l'identité des Alpilles.

Plus que la forêt, ce sont les essences qui la composent (pin d'Alep, chêne vert, chêne kermès) qui sont des marqueurs identitaires mais plus de la Provence calcaire que des Alpilles.

Le caractère forestier est en fait indirectement reconnu à travers la sensibilité aux incendies et surtout la présence des forestiers, ONF en tête.

Fig. 94 : Les Alpilles, une « île » de calcaire

Réal : S. Tillier ; Crédits : IGN ; Photos issues de sites internet de promotion des villages des Alpilles et livres de droit

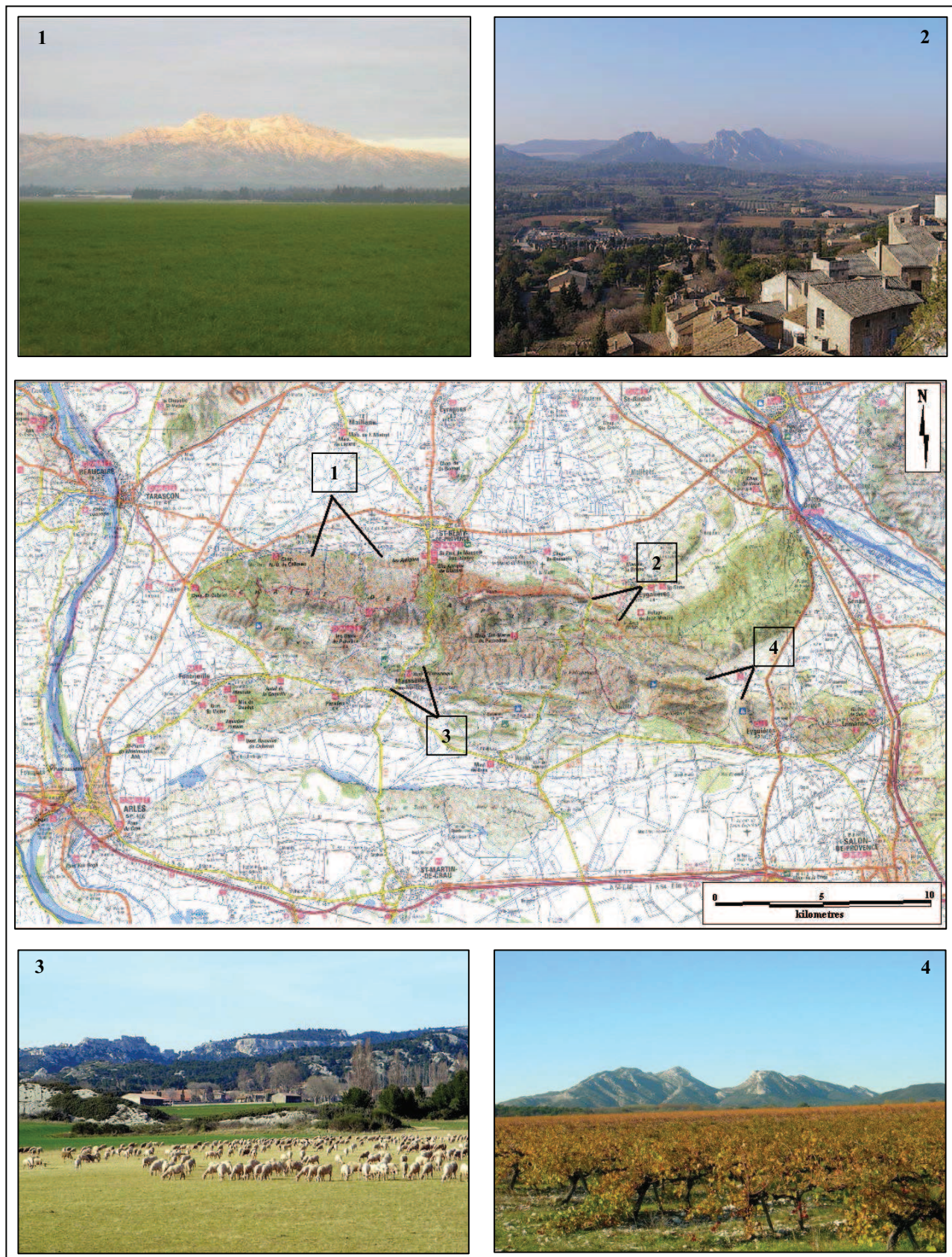
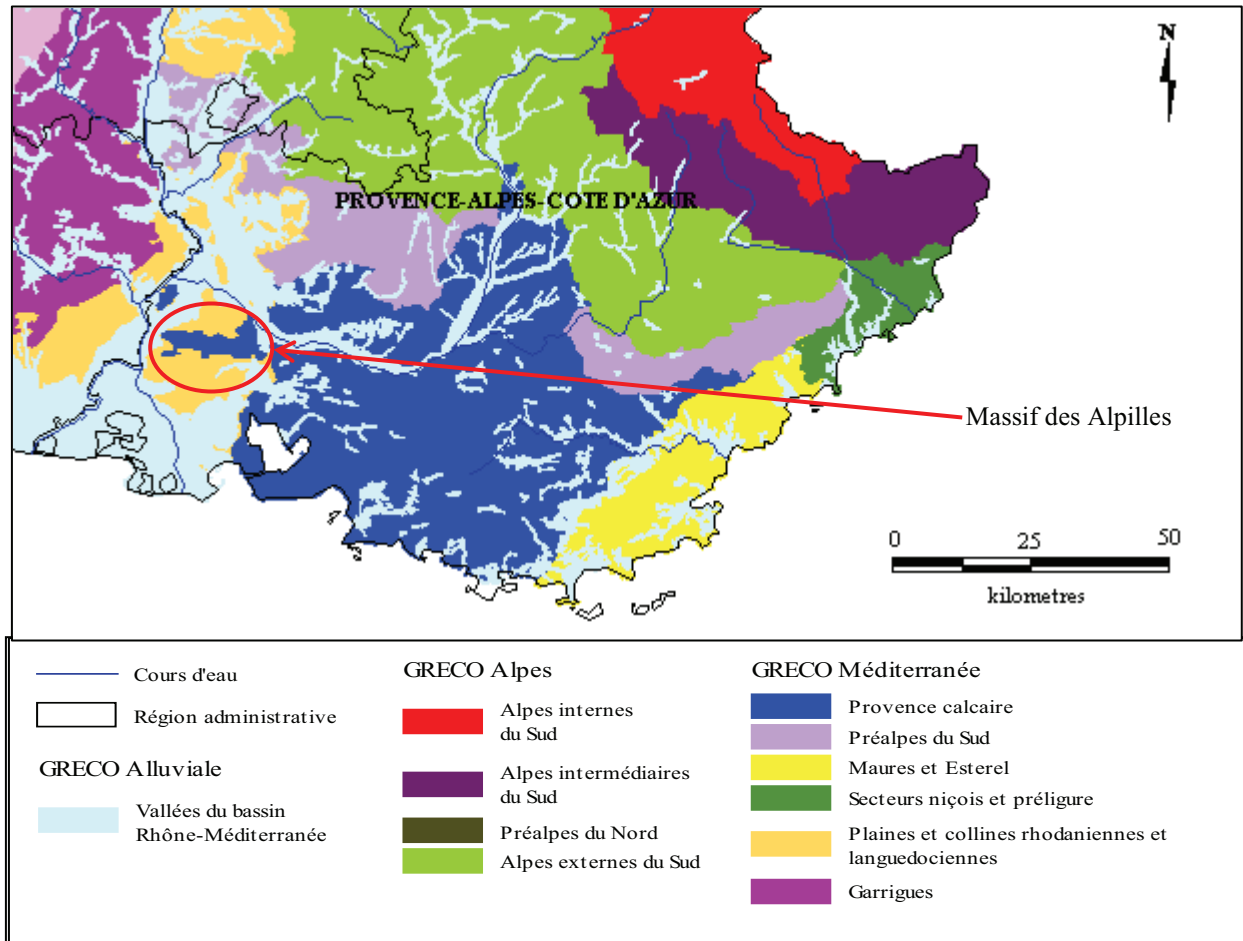


Fig. 95 : Extrait de la carte des sylvoécorégions

Réal : S. Tillier ; Crédits : IFN, IGN



2.1.2. Un territoire marqué par sa géologie

Les Alpilles résultent de l'action conjuguée des phases tectoniques Pyrénéo-provençales et Alpines. Elles sont composées majoritairement de calcaires durs du crétacé et sont cernées des dépôts alluvionnaires ou colluvionnaires du quaternaire qui forment les plaines de la Crau et du Comtat Venaissin. Cette géologie constitue par ailleurs un des traits les plus marquant du massif et est à l'origine de son relief caractéristique.

L'érosion très active attaque les formations plus tendres mais n'a qu'une action limitée sur les plis de calcaires durs formant des crêtes en vagues successives (Fig. 96). Le relief se caractérise ainsi par un ensemble de plissements anticlinaux très découpés qui se dressent au nord en pentes abruptes et redescendent, au sud, vers la plaine de la Crau par une succession de vallons, crêtes et croupes qui emprisonnent des bassins synclinaux comme la dépression des Baux. L'intérieur de la chaîne est quant à lui « très compliqué par le cloisonnement des nombreux

plissements contrariés qui forment des arêtes vives au milieu de vallonnements intérieurs, des canyons en réduction et des abrupts rocheux » (DOCOB, 2003, p. 18).

Fig. 96 : Crêtes et combe des Alpilles

Source : http://www.baladeenfamille.fr/villes/cavaillon/fde_opies.html



Première conséquence de ce relief et de ses crêtes « découpées de telle manière qu'on a une perte d'échelle » (D. Trèsmontant, 2009), les Alpilles donnent l'illusion d'être de véritables montagnes car elles dominent la plaine sans transition lente. En effet, les altitudes s'échelonnent de un mètre au marais des Baux à 493 mètres au point culminant des Opies (Tour des Opies) alors qu'elles culminent à 387 mètres dans l'Alpille (sommet de la Caume) proprement dite.

Les autres particularités remarquables résultent de la nature même des roches et surtout de leurs couleurs qui proposent un panel du blanc des calcaires urgoniens⁶⁴ (Fig. 97) au rouge de la bauxite⁶⁵ (Fig. 98) et qui tranchent avec la verdure de la végétation. L'histoire de ces deux roches (exploitation et la dénomination) contribue, à sa façon, à l'identité culturelle même si elle est loin d'être connue de tous.

Enfin, la configuration particulière du relief, associée à la proximité de la vallée du Rhône à l'ouest, conduit à des variations locales du climat méditerranéen provençal. Ainsi, la partie occidentale du massif est soumise à des précipitations plus importantes et des températures plus douces et moins gélives en hiver et au printemps. Le piémont sud est protégé du vent froid

⁶⁴ Du nom de la commune d'Orgon, au nord est du parc.

⁶⁵ Du nom de la commune des Baux de Provence, au centre ouest du parc.

qu'est le mistral et est également plus ensoleillé, alors que l'ubac reçoit plus de précipitations. Dans les dépressions et les fonds de vallons, les conditions micro climatiques (moindre influence du soleil et abri par rapport au vent) permettent de trouver une certaine fraîcheur. Ces variations microclimatiques s'ajoutent à la variété de sols rencontrés (lithosols sur les crêtes et les versants abrupts, sols calcimagnésiques voire fersialitiques sur les pentes plus faibles et les sommets, colluviosols en bas de pente) pour créer une mosaïque de milieux naturels qui constitue l'une des richesses des Alpilles.

**Fig. 97 : Calcaires urgoniens
Commune d'Orgon**

Source : Wikimedia, image libre de droit



**Fig. 98 : Bauxite des Fléchons
Commune de Maussane-des-Alpilles**

Crédits : A. Cerdan

2.1.3. Un territoire de biodiversité

La variété des conditions de milieu est à l'origine de la richesse et de la diversité de la faune et de la flore mais aussi de la forte imbrication des habitats naturels, faisant de l'ensemble du territoire une véritable mosaïque de milieux (Fig. 99) riche en espèces diverses.

Une grande diversité spécifique, ...

Ainsi, au titre des espèces végétales, le massif est un carrefour biogéographique et compte environ 960 espèces dont une trentaine d'orchidées qui revêtent toujours un caractère patrimonial particulier pour le promeneur. Par ailleurs, certaines espèces méditerranéennes se situent ainsi en limite nord de leur répartition, d'autres en limite est ou ouest. Certaines espèces ont des affinités plus montagnardes voire sont des survivantes glaciaires ou sont endémiques des milieux rocheux de la Provence⁶⁶.

⁶⁶ Source : DOCOB, 2003

Pour le monde animal, ce sont surtout les oiseaux qui sont les plus emblématiques du massif avec environ 80 espèces nicheuses, sédentaires ou migratrices et 11 espèces hivernantes. Du côté des mammifères, c'est encore vers le ciel qu'il faut se tourner pour trouver le véritable intérêt avec les chauves-souris dont 20 espèces différentes sont dénombrées. Cette diversité particulièrement marquée est grandement liée au nombre important de cavités souterraines (grottes, mines et carrières) qui sont autant de gîtes pour les espèces cavernicoles. Les autres espèces profitent des cavités des grands et vieux arbres, des cavités des bâtiments agricoles et des fissures des falaises calcaires du massif. Les milieux ouverts et les mosaïques de pelouses sont indispensables à la chasse de beaucoup de ces espèces⁶⁷.

Fig. 99 : Une mosaïque de milieux

Source : site internet du PNRA ; Photo : M. Raget



..., mais aussi une grande diversité écosystémique

Le territoire comporte dix habitats d'intérêt communautaire définis par la directive « habitats », dont un habitat classé prioritaire, que le DOCOB regroupe en six grands types et deux familles.

⁶⁷ Source : DOCOB, 2003

Des **habitats forestiers** comprenant des pinèdes sur dalle calcaire, des forêts galeries ou ripisylves et des forêts de chêne vert (voir chapitre IV).

Des **habitats ouverts** comprenant les pelouses sèches et formations de crêtes ventées, des habitats rocheux et des prairies humides.

Endémiques de la Provence calcaire, les pelouses sèches en mosaïque et les formations de crêtes ventées sont localisées sur les sols calcaires, très perméables et squelettiques. Elles sont caractéristiques des parties basses, chaudes et sèches du territoire. Ces habitats se caractérisent par des conditions stationnelles particulières (importante quantité de lumière arrivant jusqu'au sol, sols pauvres, déficit en eau) qui entraînent une grande diversité d'espèces animales et végétales, toutes typiquement méditerranéennes. Généralement appelés pelouse ou garrigue ces habitats couvrent près de 3800 ha sur le massif, ce qui en fait les plus présents.

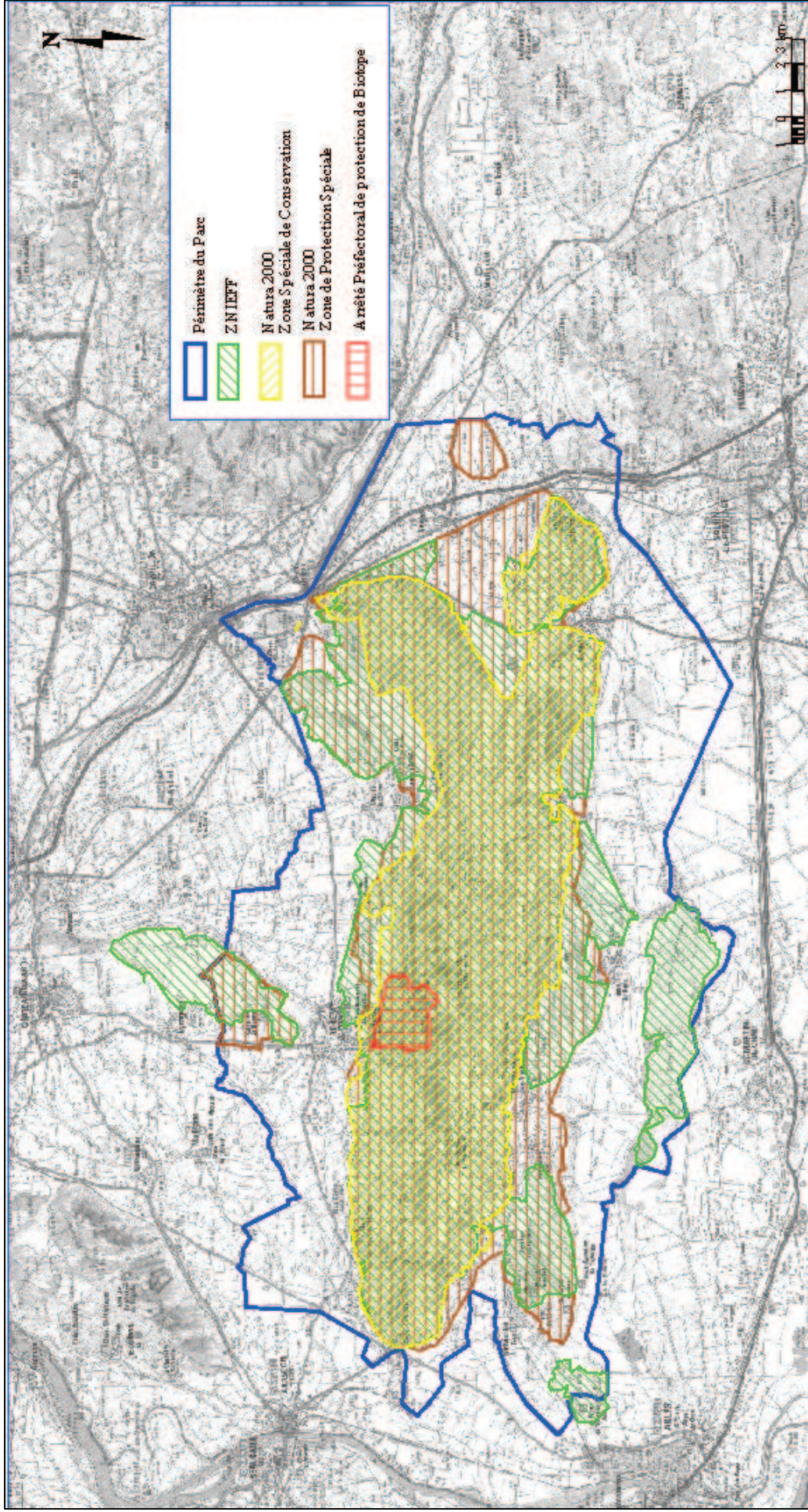
Les habitats rocheux peuvent être soit des éboulis soit des falaises. Les premiers se trouvent généralement en mosaïque avec les pelouses sèches ou avec les garrigues diverses. Les secondes sont en mosaïque avec les matorrals à Genévriers de Phénicie sur les lapiaz et les fentes larges ou avec les pelouses sèches sur les rebords et les zones les moins pentues. Très largement répartis sur l'ensemble du massif dont ils couvrent 665 ha, ces habitats présentent des conditions écologiques souvent extrêmes et abritent une faune et une flore originales (dont bon nombre de chauves-souris) car très spécialisées.

Les prairies humides sont des formations très originales dominées par les scirpes (variétés proches des joncs) présentant une biomasse élevée et généralement associés aux forêts galeries ou à des roselières. Liées aux sols hydromorphes, elles sont limitées à quelques zones marécageuses à nappe phréatique superficielle ou au niveau de zones suintantes, temporairement submergées. Ces habitats sont par ailleurs déterminant pour les ressources en eau de la faune du massif malgré leur faible surface estimée à 11 ha.

Cette richesse est d'ailleurs reconnue et protégée, directement ou indirectement, depuis maintenant plus de 40 ans. Ainsi, les Alpilles, dans leur intégralité, sont classées en Zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), en Zone spéciale de conservation (ZSC) et Zone de Protection Spéciale (ZPS, ex-Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux) dans le cadre de la directive « habitats ». D'autres sites, plus localisés, sont protégés par un Arrêté préfectoral de protection des biotopes (APB) (Fig. 100). Il faut encore ajouter des mesures dont le premier objet n'est pas directement la protection de la biodiversité mais dont les effets contribuent à la conservation du site : Site Inscrit à l'inventaire des sites remarquables, Site classé et zone de protection des Baux-de-Provence mais aussi la directive « Paysages ».

Fig. 100 : Une superposition de zones d'inventaires et de régimes de protection

Réal. : S. Tillier ; Crédits : DIREN PACA, PNRA, IGN



Premier régime de protection, l'inscription à l'inventaire des sites remarquables, en 1965, est l'occasion de délimiter le périmètre de l'entité « les Alpilles » qui comprend alors seize communes : Aureille, les Baux-de-Provence, Fontvieille, Eygalières, Eyguières, Lamanon, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-des-Alpilles, Mouriès, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Rémy-de-Provence, Sénas, le Paradou, Orgon et Tarascon. Ce n'est sans doute pas un hasard si le parc englobe aujourd'hui la totalité du territoire de ces communes à l'exception de Tarascon et de Saint-Martin-de-Crau, toutes deux villes portes et couvertes partiellement.

2.2. Une longue histoire, des vécus collectifs

Les premières traces de l'occupation de l'homme dans le massif des Alpilles remontent à la protohistoire. Il a de tout temps été l'objet d'une mise en valeur, parfois intensive, et on ne peut comprendre l'utilisation actuelle de l'espace sans un rapide retour en arrière.

Régulièrement occupé, le massif recèle de nombreux vestiges datant de différentes périodes de l'histoire qui ont marqué le site du chalcolithique à nos jours en passant par le néolithique, l'antiquité, le Moyen âge et la Renaissance.

Une occupation oscillant entre le massif et la plaine

Tout comme dans la majorité de la région méditerranéenne, les hommes se sont installés tantôt sur les hauteurs, pour se protéger et/ou fuir les dangers des plaines marécageuses, tantôt dans les plaines pour y développer des systèmes agricoles (Vernet, 1997 ; Méhu⁶⁸). Les Alpilles n'échappent pas à ces mouvements.

Au néolithique (4000 ans av. JC), les sites d'habitations étaient perchés comme en témoignent de nombreuses grottes. Les vallées se peuplent progressivement à l'âge de fer, les reliefs formant des fortifications naturelles sont alors utilisés par les envahisseurs celtiques pour l'implantation d'oppida. L'arrivée des Phocéens, qui introduisent la vigne et l'olivier, vers 600 avant notre ère, marque le début des relations commerciales avec les Celto-ligures et fait des Alpilles un carrefour privilégié d'échanges. Cette position stratégique se verra renforcée par la création d'un important réseau routier, à caractère stratégique, par les romains. Ainsi le territoire voit la *Via Domitia* (axe majeur de direction Est-Ouest, mettant en relation l'Italie et la Gaule, puis l'Espagne) se raccorder à la *Via Aurelia* qui traverse les Alpilles en venant de Fréjus (route actuelle de Maussane à St Rémy). Les romains s'installent parfois sur des sites déjà habités depuis quelques siècles, comme à Glanum (Fig. 102) à proximité de Saint Rémy de Provence, et

⁶⁸ « L'histoire du Lubéron » - <http://www.histoireduluberon.fr/index.html>

mettent en place un cadastre, orienté selon les points cardinaux, à l'origine du parcellaire actuel des villages et des cultures. Les romains ont également utilisé le massif et ses environs comme « château d'eau » pour alimenter la ville d'Arles en eau potable (voire pour l'irrigation de cultures) et un important site de meunerie fût créée à Barbegal sur la commune de Fontvieille. Ce sont ainsi deux aqueducs qui cernaient le massif. L'aqueduc nord, long d'une cinquantaine de kilomètres desservait Arles depuis le Mas Créma, à proximité d'Orgon, en contournant le massif par l'ouest en traversant les communes de Saint Rémy de Provence, de Saint Etienne du Grès puis de Fontvieille. L'aqueduc sud, quant à lui, desservait les moulins de Barbegal à partir du Mas de la Dame, au nord est de Maussane des Alpilles, en traversant la commune de Paradou. Les vestiges de ces deux ouvrages sont encore visibles (Fig. 101).



Fig. 102 : Vue générale du site de Glanum

Fig. 101 : Vestiges d'un aqueduc près de Fontvieille

Source : Wikimedia ; image libre de droit



Au Moyen Age, les habitants se sont protégés en retournant dans le massif. Les villages étaient alors fortifiés, perchés ou creusés dans le roc. Le village des Baux témoigne encore de cette époque. Le massif se couvre, sous l'impulsion des seigneurs des Baux, d'un réseau d'édifices visibles entre eux, afin de communiquer rapidement, et dont les vestiges surplombent encore presque tous les villages du territoire. Les paysans descendaient pour cultiver les plaines et remontaient au village à la tombée du jour, les constructions en dehors des villages se limitant à quelques bergeries dont les ruines parsèment toujours le territoire. C'est notamment le cas dans l'ancien marais des Baux dont l'histoire est révélatrice du mouvement général de « colonisation » de la plaine. Ce n'est qu'à partir du XVIIème siècle et des premiers travaux d'assèchement des marais, puis de drainage et d'irrigation, que les sites perchés sont progressivement abandonnés au profit des plaines cultivées. Les villages se développent au milieu des espaces agricoles (cultures ou pâturage) surtout à partir du XIXème à la faveur

d'importants travaux de dessèchement des marais, avec des résultats variables, pour leur mise en culture céréalière. Le XXème siècle est marqué par la poldérisation des dernières zones résistant au dessèchement et conduit à l'oubli progressif de l'existence de marais « jusqu'à ce que les inondations rappellent à tous le caractère inondable de cette zone humide » (A Rocha France, 2007, p. 20).

Ce sont ainsi plus de 200 vestiges archéologiques de nature très variée qui sont répertoriés sur le territoire du parc : des ateliers de taille du deuxième âge de fer, des sépultures collectives de l'Age de Bronze ancien, des oppida protohistoriques, des sarcophages de pierre médiévaux, des villas galloromaines, des carrières romaines, des aqueducs et meuneries gallo romaines, des voies antiques, des inscriptions latines, chapelles médiévales ... Une part conséquente de ce patrimoine fait aujourd'hui partie de la liste des monuments inscrits et classés et des sites classés du massif (201 sites archéologiques, 63 monuments classés et 50 inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques).

Une économie rurale valorisant le moindre produit de la colline

Depuis le moyen âge, la moindre parcelle de terre est mise en valeur par l'agriculture.

Ce qui n'est pas cultivable, la colline, est le lieu de cueillette des champignons, des asperges et de nombreuses variétés de salades sauvages pour l'alimentation mais aussi des plantes aromatiques (lavande, thym et romarin). On y récolte aussi de nombreuses plantes pour leurs vertus médicinales ou tinctoriales (galles de chêne kermès ou fruits mûrs de nerprun), ou encore les écorces de chêne kermès pour le tannage des peaux. Les espèces arbustives sont également mises à contribution par des récoltes périodiques : les buis pour la litière, les genêts, cistes ou chêne kermès sont coupés ras du sol pour l'élevage des vers à soie ou l'alimentation des fours. Le bois, quant à lui, est recherché pour toutes ses utilisations et particulièrement pour le chauffage. Ainsi, les taillis de chêne vert sont conduits en rotation courte et fournissent de nombreux produits : bois de chauffage, écorce pour le tanin, fagots, charbon de bois et glands. Les pins d'Alep, eux, sont exploités par gemmage pour la production d'essence de térébenthine.

Cette colline est aussi le lieu de la chasse au petit gibier (lapin, perdrix rouge, faisan, migrateurs) abondamment pratiquée.

Le pâturage bénéficie alors de cette exploitation diversifiée et intensive de la colline qui ouvre le milieu. Les produits principaux des troupeaux sont la fertilisation des terres cultivées et la laine, ce qui justifie une proportion importante d'animaux castrés peu exigeants en termes de ressources pastorales et pouvant se satisfaire d'un hivernage continu en collines de novembre à

mai. Ce n'est seulement qu'à partir du début du XXème siècle que la production d'agneaux commence à prendre de l'importance par rapport à la laine et à la fumure. Le pâturage de la colline s'est maintenu jusqu'en 1956, année du grand gel responsable d'une très importante mortalité forestière. Pour permettre à la forêt de se reconstituer, le pastoralisme sur les terrains communaux a été interdit pendant 10 ans. Les éleveurs se sont alors installés dans les plaines et les troupeaux ont augmenté. Ce n'est qu'à partir de 1989, suite à une autre catastrophe naturelle, les incendies, que les éleveurs sont revenus dans la colline sous l'impulsion du syndicat intercommunal nouvellement créé. Malgré les difficultés, pâtures disponibles seulement deux à trois mois par an, offrant une nourriture pauvre nécessitant des apports complémentaires et le manque d'eau (compensé par l'accès aux citernes PFCI), le sylvopastoralisme se développe et est redevenu une activité importante sur le massif même sur les propriétés privées non, ou très peu, concernées avant 1956.

Mais les Alpilles sont aussi un massif calcaire, une roche tendre, facile à tailler et largement utilisée dans les constructions depuis l'antiquité.

Histoire de pierre

Avec la bauxite des Baux de Provence et le calcaire urgonien, le territoire détient une matière première qui a fait sa richesse depuis l'antiquité. L'extraction de la pierre y date de l'époque gréco-romaine aussi bien pour la construction d'édifices locaux (Glanum, aqueducs,...) que de grands monuments tels que les Arènes d'Arles et de Nîmes, la Maison Carrée ou le Pont du Gard. Au XIXème siècle, encore, la pierre des Alpilles était utilisée dans toute la région mais aussi en Turquie, en Grèce, en Syrie, en Belgique et en Hollande, principaux clients de cette industrie locale. Cet « âge de la pierre » dura jusqu'à la fin de la première guerre mondiale quand le ciment armé détrôna la pierre conduisant la majorité des carrières à la fermeture. Sur le territoire du parc, les carrières (à ciel ouvert et/ par galeries souterraines) étaient situées principalement sur les communes des Baux-de-Provence, de Fontvieille et de Saint-Rémy-de-Provence, trois villages dont l'histoire est indissociable de la pierre. Aujourd'hui seules quatre carrières (une par commune sur les Baux, Fontvieille, Orgon et Sénas) restent encore en activité.

Plus récemment, la bauxite, découverte en 1851 aux Baux-de-Provence, a été exploitée jusqu'au XXème siècle, pour en extraire l'aluminium. L'exploitation des mines de bauxite a été abandonnée dans la deuxième moitié du XXème siècle pour des raisons économiques.

Mais la pierre n'a pas seulement marqué l'industrie locale, elle marque aussi l'habitat. En effet, « ce formidable entablement calcaire, creusé, tarudé qui entretient si parfaitement l'ambiguïté entre le naturel, le taillé et le construit qu'on ne sait où commence l'un où finit l'autre, illustre en effet un des aspects qui ont le plus frappé les voyageurs, puis les analystes de l'habitat régional : ce que Roger LIVET nomme « l'appel du rocher » » (Extrait : inventaire du patrimoine troglodyte de la Région PACA - André-Yves DAUTIER 1988). Cet « appel du rocher » se manifeste de deux façons. C'est d'abord le troglodytisme de l'époque médiévale avec de vrais villages de grottes comme le site de Calès (commune de Lamanon) habité du néolithique à la fin du XVIème siècle et qui a abrité jusqu'à 200 habitants à son apogée (Fig. 103). Ce sont ensuite de nombreuses carrières, grandes ou petites, colonisées soit par un habitat de type urbain (Fontvieille) soit un habitat isolé dont la forme la plus caractéristique est la cabane de carrier façonnée en cours d'extraction ou dans des délaissés de mine.

Fig. 103 : Le site de Calès, commune de Lamanon (13)

Crédits : Wkimedia ; photos libres de droit



Quand la pierre rencontre la tradition agricole, cela donne la civilisation du mas, cœur de la vie paysanne et symbole de la Provence, qui a trouvé son apogée dans les Alpilles comme en témoigne un rapide coup d'œil à la toponymie locale.

2.3. Les paysages, support de l'identité territoriale

La combinaison de tous ces éléments font des Alpilles un territoire aux paysages remarquables qui ne laissent pas insensibles comme le rappellent ces mots de Frédéric Mistral : « D'aussi loin qu'il me souvienn, je vois devant mes yeux, au midi, là-bas, une barre de montagnes dont les mamelons, les rampes, les falaises et les vallons bleussaient du matin aux vèpres, plus ou moins clairs ou

foncés, en hautes ondes. C'est la chaîne des Alpilles, ceinturée d'oliviers comme un massif de rochers grecs, un véritable belvédère de gloire et de légendes » (Charte du PNRA, 2006, p. 67).

Ces paysages constituent en fait le véritable patrimoine des Alpilles en mêlant intimement le naturel et l'humain, l'historique et l'actuel, le physique et le culturel. Ils sont aussi, et surtout, ce que les habitants citent en premier quand on leur demande de parler de leur région ce dont ils sont fiers, comme U. Texeira, adjoint au maire de Saint-Etienne-du-Grès, qui affirme, avec une verve toute sudiste : « Chez nous, c'est beau ! Pour moi, c'est une fierté d'avoir ces paysages là. »

Cette beauté des paysages et la lumière particulière, liée à la limpidité de l'atmosphère due au mistral, expliquent en grande partie l'engouement des peintres pour les Alpilles. Ce sont ainsi, plus d'une centaine d'artistes-peintres qui vivent et ont leur atelier dans les villages des Alpilles. Mais c'est à Saint-Rémy, où s'est créé un site d'émulation autour de l'œuvre de Van Gogh, que la concentration en est la plus forte. Les tableaux de Van Gogh illustrant ou ayant les Alpilles comme toile de fond (Fig. 104) font aujourd'hui partie du patrimoine local et rajoutent à la fierté des locaux. Pour toutes ces raisons, la protection des paysages tient une bonne place dans la charte du parc. Celle-ci s'appuie sur, et reprend les grands objectifs de la Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles (DPA) approuvée en janvier 2007. Le territoire est ainsi découpé en une vingtaine d'entités paysagères ayant chacune leur caractère et points forts propres (Fig. 105).



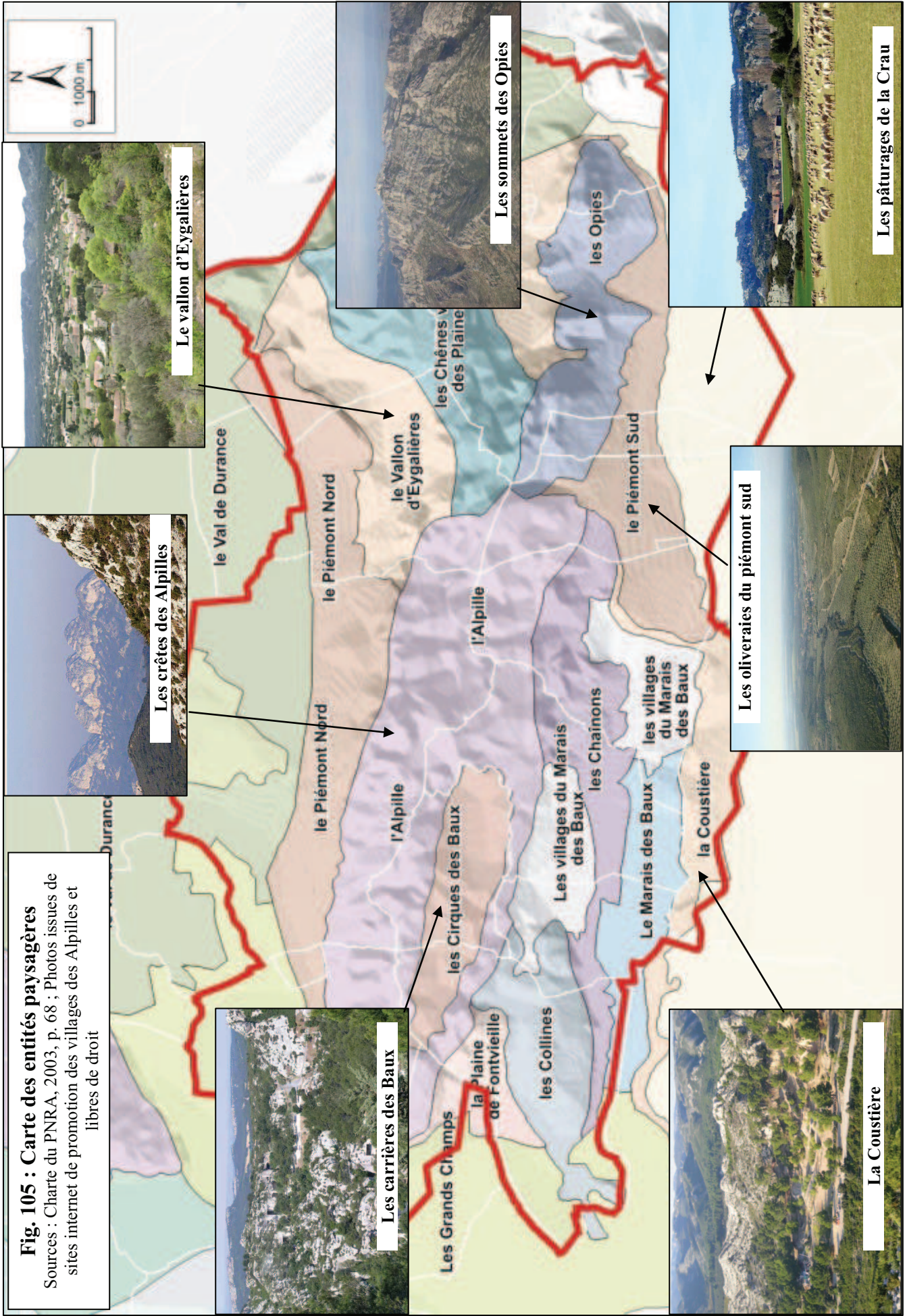
Fig. 104 : Les oliviers (V. Van Gogh, 1889)

2.4. Les menaces, ciment de l'identité territoriale

L'identité territoriale se forge à partir des caractéristiques physiques et de l'histoire des lieux mais elle est renforcée par l'existence et la perception commune de menaces (Guermond, 2008). Là encore, les Alpilles illustrent parfaitement ce propos et c'est l'incendie qui joue le rôle du ciment tout comme c'est lui qui a conduit à la création du parc.

Fig. 105 : Carte des entités paysagères

Sources : Charte du PNRA, 2003, p. 68 ; Photos issues de sites internet de promotion des villages des Alpilles et livres de droit



En effet, au-delà de la crainte de voir le patrimoine des Alpilles partir en fumée, le feu génère la solidarité car il ignore les frontières, qu'elles soient naturelles ou humaines. Le passé a montré à plusieurs reprises que le massif des Alpilles ne peut être une barrière que pour l'homme, pas pour les flammes. Les plus grands incendies démarrent généralement sur le piémont nord mais brûlent les plus grandes surfaces sur les communes du versant sud. Les deux grands incendies de la fin du XXème siècle (1989 et 1999) ont marqué durablement les esprits des locaux qu'ils y aient été confrontés directement ou non.

Par extension, les acteurs considèrent que c'est toujours ensemble et unis qu'ils pourront faire face aux nouveaux risques que constituent l'urbanisation et la surfréquentation des espaces naturels.

Le parc symbolise cette union et bénéficie ainsi d'une image positive. Mais il est aussi l'objet d'attentes fortes de la part des acteurs et habitants qui en seront d'autant moins indulgents si les résultats ne sont pas à la hauteur des espoirs. Il est donc primordial, pour le parc, d'identifier et de lever les freins et/ou les obstacles à son action.

Chapitre IX

Les freins à la mise en œuvre de la gestion durable

L'identification et l'analyse des freins à la mise en œuvre de la gestion durable passe d'abord par la recherche des dysfonctionnements, qu'ils soient pointés par les acteurs ou constatés par un observateur extérieur. La technique de l'entretien libre retenue pour l'enquête auprès des acteurs a permis à ceux-ci de se livrer et d'exprimer des critiques vis-à-vis du parc et de ses actions. Le dépouillement de ces entretiens fait ressortir deux catégories de dysfonctionnements intimement liées : les relations entre les acteurs (jeux d'acteurs) et les pratiques de gouvernance du parc (partenariat et consensus). L'enquête sociologique du parc, quant à elle, ne fait pas ressortir de réels dysfonctionnements mais pointe plutôt un manque d'information auprès des acteurs et usagers non impliqués dans la concertation. Ce déficit de communication pourra être mis en parallèle avec certaines de mes observations relatives au fonctionnement général de la gouvernance.

L'exposé de ces problèmes par les acteurs est suffisamment clair et explicite pour leur laisser la parole puis s'interroger sur les origines et les conséquences de ceux-ci.

1. Des dysfonctionnements liés au « facteur humain »

Les acteurs rencontrés ont livré, sans avoir à réellement « leur forcer la main », un jugement assez libre, et parfois sans concession, sur l'action et les pratiques du parc. Au delà du simple discours, leurs interrogations, hésitations voire gênes apportent également de précieuses informations sur leur rapports les uns aux autres. Ces éléments, recueillis par l'enquêteur, confirment les paroles dans la plupart des cas mais ils permettent aussi parfois de tempérer le discours et d'y déceler une part de « politiquement correct », de provocation ou d'ironie.

Les chargés de mission du parc sont des acteurs à part entière bien que leur position soit un peu particulière en tant que représentant de la structure pilote du projet. Leur jugement sur les actions de chacun et sur leurs propres pratiques contribuent donc largement à cet état des lieux des dysfonctionnements. De plus, la confrontation de leur vision à celles de leurs partenaires

habituels apporte elle aussi des renseignements intéressants en pointant des convergences ou divergences de ressentis et d'appréciations des situations de gouvernance.

Le parc agit dans les divers domaines abordés par sa charte mais les actions les plus marquantes en matière forestière concernent la PFCI avec le pilotage du PIDAF. Parmi les opérations liées à ce dernier, c'est le débroussaillage qui focalise le plus l'attention et suscite le plus de commentaires de la part des acteurs que ce soit sur les techniques, la programmation ou la planification de ceux-ci. C'est donc principalement à travers ce pilotage du PIDAF que le parc est jugé et que des dysfonctionnements sont notés. L'occultation des autres actions du parc par le débroussaillage constitue déjà un premier biais qui mérite d'être relevé et sur lequel il faudra revenir ultérieurement. Cependant, cette thématique étant abordée par tous, j'ai pu l'utiliser régulièrement pour relancer la conversation tout en prenant garde qu'elle ne devienne pas le sujet unique de discussion en élargissant le débat lorsque cela m'apparaissait nécessaire.

1.1. Une personnalisation des institutions qui en fait des acteurs à part entière

Lors des entretiens et plus encore lors leur dépouillement, j'ai pu constater un phénomène de dissociation des personnes physiques et de l'institution qu'elles représentent. Ce phénomène est principalement sensible pour le parc et pour l'ONF, les deux institutions clés de la gestion des forêts dans les Alpilles.

Les personnes rencontrées identifient presque systématiquement deux acteurs ou plus : l'institution, d'une part, et son ou ses représentants d'autre part.

Ainsi, derrière l'appellation « le parc », il faut comprendre l'institution toute entière : sa direction, ses élus et ses agents. Certains acteurs (L. Arlot, D. Tresmontant) avouent ne pas « être des fanas du parc » (L. Arlot, 2010) tout en reconnaissant avoir d'excellentes relations avec B. Noc, le technicien chargé des forêts. De même, c'est presque toujours l'institution qui est l'objet de critique alors que ces agents sont très rarement remis en cause. Seule la directrice est ponctuellement citée et nommée responsable de dysfonctionnement, essentiellement par D. Tresmontant.

Un constat similaire peut être dressé avec l'ONF. Il y a ici aussi dissociation mais elle conduit à distinguer l'institution, avec sa direction ses ingénieurs et ses technicien à Aix-en-Provence, des personnels de terrain présents sur le massif, les agents patrimoniaux et les ouvriers. C'est là encore toujours l'institution qui est critiquée, rarement les personnels ou alors uniquement ceux qui « ne sortent pas des bureaux » (U. Teixeira, 2010).

Il faut cependant noter, aussi bien pour l'ONF que pour le parc, qu'il existe une réelle unité de discours et de posture. Il est ainsi possible de définir un positionnement, une stratégie et une logique d'action propre à chacune de ces deux institutions.

De ce fait, l'ONF et le parc, en tant qu'institutions, seront traités comme des acteurs à part entière dans la suite de ce chapitre. Ils figureront simplement sous l'appellation « le parc » ou « l'ONF ».

1.2. Un état des lieux assez sombre dressé par les acteurs

Lors des entretiens, les acteurs ont systématiquement été sondés sur leurs relations avec les autres acteurs et les pratiques du parc. Des pierres d'achoppements et des dysfonctionnements ont pu être relevés dans ces deux domaines sans pour autant générer de graves conflits.

1.2.1. Les relations entre acteurs : pas de conflit ouvert mais de nombreuses récriminations

L'enquête sociologique (ARENES, 2011) relève que pour les acteurs qui n'y sont pas inclus, la gouvernance semble bonne et que les discussions se passent bien. Tout au plus signalent-ils l'existence de tensions entre l'ONF et les autres acteurs ou entre le parc et les communes. Ces conclusions confirment le sentiment général d'absence de conflit ouvert qui ressort de mes entretiens.

Cependant, au sein du cercle restreint des initiés, six acteurs ou groupes d'acteurs sont les cibles principales de récriminations, tantôt unanimes, tantôt contradictoires. Sont ainsi l'objet de critiques pour diverses raisons : la direction du parc et l'ONF en tant qu'institution, les forestiers en général, les chasseurs, les éleveurs et les élus. Il est révélateur d'un certain état d'esprit de noter que les associations de protection de la nature ou les usagers dans le cadre des loisirs sont rarement l'objet de sévères reproches. La seule exception concerne les pratiquants de sports mécanisés (moto verte, 4x4, quads) qui représentent une véritable menace pour de nombreux acteurs. Cependant, les critiques vont plus à l'encontre du parc et des élus, voire des forces de l'ordre, jugés incapable de faire respecter des lois et arrêtés existants.

La crainte de l'ingérence du parc

B. Noc affirme dès le début de notre entretien qu'il y a « déjà des organismes de gestion, on n'est pas là pour se substituer à eux », les choses ne semblent pas aussi claires pour tous. Les forestiers rappellent systématiquement qui détient le pouvoir de décision en matière de gestion forestière : le propriétaire. Ainsi, J. Pellier précise d'entrée que « la forêt est gérée par les communes propriétaires et pas par le Parc ! ». Il rejoint sur ce terrain J. Jacotot qui insiste sur le pouvoir du propriétaire et répète « c'est sa forêt, pas celle des autres, c'est sa forêt ! ». Ce que confirme également, mais sans le dire franchement, L. Arlot qui semble craindre que le parc, ou d'autres techniciens, ne viennent lui dicter la conduite à tenir sous prétexte qu'ils sont « plus malins que le propriétaire » ou qu'en tout cas ils en sont persuadés.

Mais c'est avec l'ONF que les relations apparaissent les plus tendues autour d'un quiproquo digne du théâtre de boulevard. Ainsi, certains élus du parc ont l'impression que « l'ONF croit que le parc veut faire son boulot » (U. Teixeira, 2010) alors que D. Trèsmontant a, lui, le sentiment que la direction du parc « agit comme si elle pensait qu'on était là pour lui piquer sa place ». Il y a incontestablement là un malentendu, probablement basé sur des imprécisions et/ou maladresses de vocabulaire comme celle relevée par D. Trèsmontant : « Quand le parc parle, il dit « nous sommes gestionnaires », et là il y a un problème ! ».

L'ONF, le poids de « l'administration » ... et la recherche du profit

L'ONF est régulièrement l'objet de critique en tant qu'institution alors que, d'un avis unanime, les relations sont bonnes, voire très bonnes avec ses personnels de terrain. Ainsi, les communes forestières, que ce soit par U. Teixeira, M. Moucadel ou J. Pellier, lui reprochent une attitude peu à l'écoute de leurs souhaits et attentes. Ils ont parfois le sentiment que l'ONF fait ce qu'il veut et notamment cherche à tout prix à privilégier la production pour « faire de l'argent ». U. Teixeira est même assez dur dans ses propos quand il reproche à l'ONF de ne s'être « jamais remis en question », de ne s'intéresser qu'à son fonctionnement interne et à ses résultats, bref de « se regarder le nombril ! ». M. Moucadel regrette pour sa part que ce soient « des techniciens trop souvent dans leur bureau qui donnent les ordres sans avoir de vision du terrain », ce qui a les amènent à prendre de mauvaises décisions comme l'introduction massive du pin d'Alep, essence non indigène, dans les années 1970/1980.

Mais l'ONF est aussi l'objet de reproches de la part des autres acteurs (L. Arlot, S. Debit, M. Moucadet, 2010) qui fustigent notamment son attitude intransigeante sur la question de l'introduction des chèvres en forêt, malgré leur efficacité en terme d'entretien des garrigues à chêne kermés notamment (Rouville *et al.*, 2000 ; Dureau, 2003 ; Thavaud, 2009). Lui sont également reprochés sa vision plutôt réductrice du sylvopastoralisme en général, qui laisse à penser à S. Debit que les troupeaux ne sont pas les bienvenus en forêt, ou encore son fonctionnement « comme une entreprise » (R. Michel, 2010), c'est-à-dire dans un but lucratif.

L'impossibilité de dialoguer avec les forestiers

Sous cette appellation générique de « forestiers », les acteurs regroupent, sans distinction de rôles et/ou de responsabilités, aussi bien les propriétaires que les gestionnaires (ONF, Provence Forêt) ou encore les professionnels (entrepreneurs, exploitants).

Ils sont la cible de reproches de la part des CCFF, des chasseurs et du RAPNRA sur la mécanisation de l'exploitation forestière avec l'utilisation d'engins qui détériorent les pistes, détruisent les murets de pierres sèches et endommagent les sols. Ils restent cependant sourds à ces critiques, se montrent sûrs de leurs savoirs, et semblent refuser le dialogue notamment avec les protecteurs de la nature qui constatent, amers, que « c'est eux les plus forts ... » (R. Michel).

Le territoire accaparé par les chasseurs

La chasse étant une activité de passionnés (les chasseurs sont « des gens du terroir, ils n'ont que ça, c'est leur vie, c'est leur chasse », M. Merland, 2010), elle est susceptible de générer et de cristalliser les conflits. Ainsi, des désaccords et des pierres d'achoppement existent mais ils ne semblent pas être au centre des préoccupations des acteurs rencontrés.

Comme bien souvent, le principal reproche qui leur est fait est de vouloir s'accaparer le territoire à l'exclusion de tout autre activité. Ces remarques émanent de plusieurs sources différentes (y compris l'enquête sociologique) sans toutefois être particulièrement virulentes. Ainsi, D. Trèsmontant regrette, sans nommer directement les chasseurs, le « désirs de certains acteurs des Alpilles de garder certains espaces pour eux » en citant le cas de l'implication de certains chasseurs dans les CCFF pour garder un droit d'accès au massif même en période de fermeture pour réaliser des agrainages par exemple. Ce fait est par ailleurs confirmé par J.P. Gache, responsable du CCFF de Orgon et adjoint de J.P. Ginoux responsable de la zone comprenant les Alpilles. Mais ces pratiques sont combattues par les CCFF et sont aujourd'hui marginales même

s'il est vrai que les chasseurs sont fortement représentés dans les comités. Il faut reconnaître que les modifications des règles d'ouverture du massif survenues en 2007, avec l'alignement sur la réglementation nationale, ont certainement contribué à la marginalisation de ces comportements.

M. Merland reconnaît aussi que les chasseurs ne sont pas tous d'accord sur la façon d'entretenir les milieux et la différence vient tout simplement du type de chasse pratiquée. Les chasseurs de petits gibiers souhaitent des milieux ouverts alors que les chasseurs de sangliers préfèrent les milieux fermés plus propices au gîte de leur gibier. G. Pélissier signale ainsi que les vrais problèmes avec les chasseurs proviennent de ces rivalités internes plutôt que des relations avec les autres acteurs et usagers. L'enquête sociologique (ARENES, 2011) confirme cette situation et relève que les conflits liés à la chasse restent ponctuels (dans le temps et dans l'espace) et qu'ils sont généralement traités localement, notamment grâce à la médiation de personnes présentes depuis longtemps sur le territoire et connaissant donc les codes et pratiques « ancestrales » auxquels tous se plient.

M. Moucadel constate aussi que les chasseurs constituent des groupes de pression importants auprès des élus municipaux et peuvent ainsi influencer des décisions en matière de pastoralisme ou de gestion forestière. Selon certains acteurs et usagers interrogés pour l'enquête sociologique, ils bénéficieraient ainsi de tolérances voire d'une certaine impunité au niveau communal.

Les abus des éleveurs

Le pastoralisme ne laisse personne insensible et se trouve régulièrement au centre des discussions soit pour vanter ses intérêts soit pour fustiger ses dérives.

Au delà de la reconnaissance presque unanime de ses avantages pour l'entretien des espaces naturels, le pastoralisme pose de nombreux problèmes voire génère des conflits avec les chasseurs, par exemple, lorsque que les troupeaux pâturent les cultures cynégétiques ou que les « bergers ne respectent pas les conventions » (M. Merland, 2010). Les chasseurs sont rejoints par D. Trèsmontant et G. Pélissier pour laisser entendre que certains éleveurs profitent et abusent de la situation. Sont ainsi reprochés le surpâturage de certains secteurs, ou la pose de fils barbelés, notamment dans le cas des troupeaux de taureaux « nourris tous les jours à pleine remorques de foin et de luzerne et pour lesquels la colline est un lieu de parcage » (M. Merland, 2010) mais aussi le manque d'implication et d'intérêt des bergers dans les autres travaux d'aménagement et de

protection. C'est ainsi un peu désabusé que D. Trèsmontant s'interroge : « on paie quelqu'un pour venir, pourquoi s'intéresserait-il au reste ? ». M. Merland de son côté regrette amèrement (« c'est lamentable ! ») que les conventions de sylvopastoralisme restent du domaine privé et que personne ne sache exactement ce qu'elles contiennent, pas plus que ce que les « bergers font avec les subventions qu'ils touchent ». Et M. Merland de conclure sur le sujet, un peu dépité, « le pastoralisme, je crois qu'il y a des efforts à faire pour qu'on puisse se comprendre ». S. Debit et M. Moucadel rejoignent cette dernière remarque mais nuancent fortement les jugements négatifs en insistant sur le fait que les problèmes ne sont liés qu'à une très petite minorité d'éleveurs. Ainsi, que ce soit lors de mes entretiens ou lors de l'enquête sociologique (ARENES, 2011), l'action globale des troupeaux, qu'ils soient ovins ou caprins, est jugée positive en termes d'entretien des milieux ouverts, et à développer par une large majorité de propriétaires, d'acteurs, d'usagers et par le parc.

L'implication des élus

Les élus, comme dans d'autres PNR, se trouvent sous le feu de la critique pour leur attitude jugée souvent ambiguë vis-à-vis du parc. C'est R. Michel qui se montre le plus catégorique en affirmant qu'une des raisons des difficultés que rencontre le parc pour réellement passer à l'action et être efficace est le manque d'implication des élus.

Il convient cependant de distinguer dans ce constat les élus des communes et les conseillers généraux ou régionaux.

Ces derniers, qui détiennent une bonne partie des financements, se font reprocher leur absence lors des travaux en commission, notamment par O. Martineau et R. Michel. Ceci les éloigne des réalités du territoire et les rend moins réceptifs aux projets qui leur sont soumis pour financement.

Quant aux élus du territoire c'est leur attitude jugée individualiste qui choque R. Michel. En effet, il constate, amer, que les maires ne respectent pas toujours leurs engagements liés à la signature de la charte notamment en matière d'urbanisme où ils ont tendance à plus penser au développement de leur commune qu'à l'intérêt commun de la préservation des espaces naturels en s'appuyant sur des exemples de contestations des annulations de permis de construire délivrés en espace protégé. J. Pellier confirme cet état de fait à demi-mot car il se rend bien compte que « certaines communes voient le Parc comme un frein au développement, surtout en terme d'urbanisme ». G. Péliissier regrette pour sa part que les élus municipaux ne tiennent pas assez compte des conseils que les agents de l'ONF peuvent leur apporter concernant les

débroussailllements, les équipements PFCI ou encore le pastoralisme. Ainsi, par peur de voir leur responsabilité engagée en cas d'incendie, ils acceptent ou commandent des travaux jugés disproportionnés, inutiles voire néfastes pour la biodiversité. Plus généralement, l'ONF préférerait que les élus municipaux se concentrent, en matière de PFCI, sur le respect des obligations légales de débroussaillage autour des habitations et de leurs voies d'accès plutôt que d'entreprendre des travaux contrariant la gestion forestière.

De son côté S. Debit exprime son incompréhension face à la volonté des maires de continuer à confier la compétence pastorale au SIERPASA plutôt que de fondre ce syndicat dans le parc. L'argument avancé sur la plus grande réactivité d'un petit syndicat pour mobiliser les financements publics laisse le CERPAM dubitatif dans la mesure où depuis 2006 le SIERPASA « ne fait plus grand chose. Les élus se réunissent mais je ne suis pas invitée et je ne vois pas bien ce qu'ils font » (S. Debit, 2011). Cette situation conduit le CERPAM à agir au coup par coup sur sollicitation d'un propriétaire, d'un maire ou d'un éleveur sans vrai plan d'ensemble ni concertation approfondie.

La participation de tous les acteurs

Au milieu de toutes ces critiques réciproques, une remarque de M. Roland dénote en s'adressant à l'ensemble des acteurs. Elle porte sur la mobilisation des acteurs sur le long terme et leur participation aux diverses commissions du parc. En effet, si la mobilisation initiale autour du parc fut importante et s'est traduite, dans les premiers temps, par de forts taux de présence lors des réunions des commissions, il semble que l'assiduité à celles-ci soit fortement en baisse. En effet, les réunions des différentes commissions consultatives⁶⁹ réunissaient généralement plus d'une vingtaine de participants la première année de fonctionnement alors qu'à peine un tiers des membres sont présents trois plus tard. R. Michel constate ainsi, un peu dépité que « quand on se retrouve à sept ou huit autour de la table (sur 25 à 28 membres selon les commissions consultatives), dont quatre ou cinq représentants du Parc, on ne peut pas faire grand chose ! »

Les raisons de cette désaffectation sont sans doute liées aux éléments qui précèdent mais sont aussi à chercher dans la perception du rôle et de l'efficacité du parc par ses partenaires.

⁶⁹ L'organigramme du PNR des Alpilles comprend six commissions permanentes consultatives auprès du conseil syndical : « Patrimoine naturel et activités humaines », « Agriculture, développement économique durable », « Agriculture », « Entreprises, commerce, artisanat », « Tourisme », « Aménagement du territoire et qualité de la vie » et « Connaissance et vie du territoire du Parc ».

1.2.2. Des jugements sans concession sur les pratiques du parc

Tous les acteurs rencontrés reconnaissent l'intérêt et l'utilité des travaux de débroussaillage et du PIDAF qui a permis de « faire des choses intéressantes » (L. Arlot, 2010). Cependant, L. Arlot, après avoir admis qu'il n'est « pas un fana du Parc », ne semble pas convaincu que ce soit grâce au parc : « Mais est-ce que le Parc y est pour beaucoup là dedans ? Je n'en suis pas si sûr que ça ! ».

Deux points retiennent particulièrement l'attention et amènent de nombreux commentaires : la concertation sur les travaux et la programmation et qualité de ces travaux.

Une concertation stérile ...

La volonté du parc de mettre en place une concertation la plus large possible est reconnue et tous s'en félicitent car « tout le monde peut s'exprimer » (D. Trèsmontant, 2009). Mais cette concertation est presque unanimement jugée trop importante et souvent stérile, sans retombées concrètes sur le terrain. Toujours avec son franc-parler, R. Michel se fait le porte-parole de tous en estimant que « c'est de la réunionite et à la sortie on boit un coup ! », sous entendant que finalement, rien de concret ne sort de ces nombreuses réunions. D. Trèsmontant va dans le même sens en regrettant que cette concertation soit devenue « une démocratie d'opinions » où chacun expose ses idées et ses revendications et où peu de décisions sont prises. Ce temps de concertation semble également ne pas être suffisamment mis à profit pour donner des explications techniques, juridiques ou financières qui permettraient de mieux comprendre certaines opérations et l'emploi de certaines techniques qui paraissent peu judicieuses (passage de l'épareuse tous les trois ans par exemple). Pour R. Michel le parc est bien responsable de cette situation de part sa volonté de ne froisser personne car « si on fait plaisir à tout le monde, on ne fait plus rien » et cela génère le sentiment exprimé par plusieurs d'être « entendus mais pas écoutés » (M. Merland, 2010). Dans le même ordre d'idée, D. Trèsmontant regrette (voire conteste) le principe de la concertation sur les travaux du PIDAF qui amène à « consulter sur des aspects purement techniques des personnes qui n'ont pas les compétences techniques ». L'idée sous-jacente est ici qu'il ne faudrait mener des consultations que sur des choix de société (protéger ou non, que protéger, avec quels sacrifices,...) puis « faire confiance aux professionnels », les forestiers en l'occurrence.

Cette situation n'est, à priori, pas propre au PIDAF mais plutôt assez caractéristique du mode de fonctionnement du parc. Le problème de la circulation des véhicules à moteur sur les pistes, pourtant l'une des rares compétences réglementaires d'un parc, donne, pour R. Michel et M. Merland, lieu aux mêmes discussions stériles. Ainsi, depuis la publication de la circulaire Olin en septembre 2005, « qu'est-ce qu'on a fait au niveau des Alpilles ? Depuis un an, on travaille sur le texte, et voilà ... » (R. Michel, 2010). Mais, il convient, à ce sujet, de ne pas surestimer le rôle et le pouvoir du parc car c'est bien aux préfets et aux maires de prendre, et de faire respecter en collaboration avec les forces de l'ordre et les services assermentés⁷⁰, les arrêtés réglementant précisément la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, comme le rappelle clairement la circulaire Olin.

... qui ne permet pas toujours une programmation cohérente de travaux de qualité

Corollaire des problèmes de concertation, plusieurs personnes pointent des incohérences et des dysfonctionnements dans la réalisation des opérations de débroussaillage.

Le premier reproche porte sur la prise en compte des opérations réalisées à titre individuel par les différents acteurs (entretien de pistes par les chasseurs, aménagements et débroussaillages des propriétaires) car « le PIDAF s'occupe surtout des grands axes » (M. Merland, 2010).

Vient ensuite, le manque de coordination entre les opérateurs du débroussaillage, qui même s'il reste un épiphénomène, choque profondément comme pour l'anecdote évoquée par M. Merland où une entreprise privée était « prête à refaire une zone qui venait d'être faite par les forestiers sapeurs ! ».

Sont également soulevés, et cela peut paraître paradoxal, des problèmes de consultations des acteurs de terrains, des utilisateurs du massif en vue de définir judicieusement les priorités et d'adapter éventuellement les techniques à des enjeux particuliers (paysage, cynégétique). Le problème semble en fait plus lié aux opérateurs du débroussaillage (entreprises, forestiers sapeurs) et aux maîtres d'œuvre qu'au parc. Ainsi, « ce sont des entreprises qui viennent de l'autre côté du département ou des départements voisins » (R. Michel, 2010), qui ne connaissent donc pas, ou trop peu le territoire, et se soucient peu des enjeux locaux, qui interviennent. Il faut cependant noter que ni J.P. Gache, ni J.P. Ginoux, des CCFF, n'ont relevé cet aspect et s'inquiètent en fait plus de l'état des pistes suite aux exploitations forestières.

⁷⁰ Dont l'ONF, l'ONCFS et l'ONEMA.

Enfin, les techniques et outils mis en œuvre pour ces débroussailllements soulèvent aussi des critiques. C'est la mécanisation de plus en plus importante (pour des raisons souvent financières) qui pose problème en détruisant totalement la végétation par passage de l'épareuse et en fragilisant les peuplements forestiers car elle impose des espacements importants entre les arbres pour permettre le passage des engins. Ces débroussailllements mécanisés conduisent ainsi, selon M. Merland et G. Pélissier, à un appauvrissement de la biodiversité (un comble dans un périmètre de ZSC !) et l'aggravation des risques de déracinement des arbres par le vent ou d'attaques d'insectes parasites. La mécanisation interpelle aussi largement les usagers et les résidents qui y voient des travaux destructeurs, non sélectifs voire non raisonnés d'après les conclusions de l'enquête sociologique (ARENES, 2011).

1.3. Des chargés de mission conscients des marges de progrès

B. Noc s'est livré au difficile exercice de l'auto-évaluation pour ses actions qui concernent très principalement la maîtrise d'ouvrage et l'animation du PIDAF. Il juge ainsi « qu'on (le parc) est plutôt bon parce qu'on va très loin en matière de concertation et de qualité des travaux ». Bien sûr, tout n'est pas parfait et des « efforts restent à faire quant à la prise en compte des enjeux paysagers ou environnementaux dans les travaux PFCI ». De même, il reconnaît qu'il y a « encore du travail à faire, des efforts à faire en termes de collaboration et de vision des choses », notamment sur le problème de la prise en compte de tous les travaux réalisés à titre individuel par les communes ou les propriétaires privés dans les programmations du PIDAF.

Un autre axe de travail du parc est la communication auprès du grand public dans le cadre de l'éducation à l'environnement. Celle-ci porte principalement sur deux aspects : la richesse et la fragilité des espaces naturels et, bien sûr, l'information et la prévention sur les incendies de forêt. A ce jour, il n'y a pas d'action de communication auprès des touristes sur les travaux de conservation d'habitats remarquables comme les chênaies vertes ou les ripisylves à peupliers blancs mais « ça pourrait être fait » car « la diversité des forêts contribue à la qualité du territoire » (L. Defos du Rau, 2010). A ce niveau, B. Noc signale la difficulté actuelle à informer le grand public sur les travaux PFCI (éclaircie, débroussailllement, ...) et surtout à lui faire comprendre la nécessité et les intérêts de ceux-ci malgré des techniques qui paraissent parfois destructrices pour les non initiés. L'information arrive assez facilement jusqu'aux associations qui comprennent très bien car elles « sont déjà sensibilisées » mais de gros problèmes persistent avec les riverains des chantiers et les promeneurs « qui n'ont aucune possibilité simple de

s'informer ». L'enquête sociologique (ARENES, 2011) fait ainsi ressortir un important besoin d'information sur les travaux de la part des résidents et usagers.

1.4. Le regard extérieur : un déficit d'information

Il m'est apparu assez rapidement qu'un des problèmes majeurs rencontrés sur le territoire est un défaut de connaissance générale concernant aussi bien les rôles, responsabilités et actions des acteurs (y compris le parc) que certains principes élémentaires de gestion forestière et/ou de gestion des milieux naturels. En effet, plusieurs remarques et critiques formulées, notamment sur les forestiers et certaines techniques mises en œuvre, trouvent leurs origines dans cette méconnaissance voire dans des idées préconçues parfois discutables. Ces deux éléments contribuent grandement à l'impression de dialogue de sourds et aux crispations relevées lors des entretiens et observations.

Une mauvaise appréciation des rôles et des prérogatives

L'impression générale que les acteurs ne se connaissent finalement que très peu est apparue dès les premiers entretiens et s'est confirmée tout au long des travaux. De même, lors de l'enquête sociologique d'ARENES, plusieurs personnes ont reconnu ne pas bien connaître les fonctions officielles des nombreux acteurs intervenant dans la gestion des forêts.

Deux constats récurrents ont nourri cette impression de méconnaissance tout au long des entretiens : la surestimation ou sous-estimation du pouvoir de certains acteurs et des questionnements directs sur ces aspects notamment au sujet des forestiers dès l'annonce de mon statut d'ingénieur et enseignant forestier.

Deux exemples illustrent assez bien cet état de fait : l'ONF et la gestion des forêts communales, le parc et son pouvoir.

Il est principalement reproché à l'ONF de ne pas être suffisamment à l'écoute des autres acteurs et de privilégier l'économie aux autres fonctions de la forêt dans sa gestion. Ces critiques se traduisent parfois par de profonds ressentiments qui faussent l'appréciation du rôle et du poids réel de l'établissement. C'est par exemple le cas d'U. Texeira qui surestime grandement le poids de l'ONF en estimant qu'avec les forêts communales, il gère de 80 à 90 % des forêts du parc (alors qu'elles n'en représentent en réalité que 46 %). De même, certains acteurs regrettent (R. Michel), voire s'étonnent (L. Defos du Rau), que l'ONF puisse fonctionner comme une entreprise commerciale. Cette notion est par ailleurs toute relative dans les Alpilles où la récolte

totale de bois n'excède pas 3000 m³ par an, soit à peine 20 % de l'accroissement biologique, et procure de l'activité qu'à deux exploitants locaux. Cependant, quelques questions suffisent pour se rendre compte que très peu de personnes connaissent le statut juridique de l'ONF (Etablissement public à caractère industriel et commercial - EPIC) et ses conséquences en termes de fonctionnement ni le cadre législatif strict de son action (le Régime Forestier). Il est quelque peu étonnant de constater ces méconnaissances alors que les personnels de l'ONF rencontrés m'ont régulièrement rappelé les difficultés inhérentes à ces deux éléments lors des entretiens. Faut-il y voir un refus de communication, comme le pensent plusieurs acteurs, une mauvaise communication ou l'incompréhension des non forestiers ?

Les attentes vis-à-vis du parc sont grandes et il est souvent vu comme omnipotent. Ainsi, certains attendent de lui qu'il agisse dans des domaines qui dépassent ses compétences (survol du territoire par les chasseurs de la base militaire aérienne de Salon-de-Provence) ou qu'il régisse l'activité de personnes qui ne dépendent pas de lui (les forestiers-sapeurs du Conseil Général des Bouches-du-Rhône par exemple). De même, le pouvoir réglementaire et coercitif du parc est régulièrement surestimé, ce qui tend à frustrer ceux qui attendent qu'il impose sa volonté et punisse les contrevenants ou simples récalcitrants. A l'opposé, il s'avère que l'action globale du parc ne soit toujours perçue à sa juste mesure. C'est ainsi R. Michel qui affirme, volontairement provocant, « A quoi sert le Parc ?... A débroussailler les chemins ! ». C'est sans doute occulter un peu vite tout le travail réalisé, plus discrètement certes, dans le cadre de la DPA, de Natura 2000 ou du développement du tourisme.

Une méconnaissance de quelques principes de base de la gestion des forêts

Chacun son métier et il n'est pas question ici de demander à tous d'être des gestionnaires forestiers. Cependant la connaissance ou la prise de conscience de quelques éléments basiques pourrait sans doute éviter des malentendus et incompréhensions comme le laissent à penser certaines remarques ou interrogations recueillies lors des entretiens.

Ainsi certains discours montrent que pour beaucoup la gestion forestière se résume à la réalisation de débroussailllements. L. Defos du Rau se retrouve même à ce sujet dans le rôle du candide en me demandant, très sérieusement, « mais entretenir (une forêt), *c'est quoi si ce n'est pas débroussailler ?* » puis en rajoutant « *c'est quoi récolter (les peuplements) ?* ». Il y a fort à parier qu'elle n'est, dans ce rôle, que la porte-parole d'une partie non négligeable de la population. Cette méconnaissance est également constatée indirectement par l'enquête sociologique

puisqu'elle se traduit par des incompréhensions, voire des malentendus, entre forestiers et non forestiers, sur le vocabulaire utilisé. Deux termes sont notamment susceptibles de prêter à confusion : les notions de gestion et de massif. Ainsi quand les forestiers parlent de gestion ils entendent toute opération visant l'entretien, la mise en valeur (quelle qu'elle soit) et la protection des forêts alors qu'il semble que pour bon nombre de non forestiers ce terme désigne plutôt la mise en valeur économique par l'exploitation du bois. Le terme de massif, quant à lui, nuit de sa double acception. Les forestiers l'utilisent plutôt dans le sens technique de « massif forestier », c'est-à-dire de territoire boisé, alors qu'il désigne plus généralement le relief montagneux, c'est-à-dire le chaînon des Alpilles, pour les autres.

De façon plus anecdotique, mais malgré tout révélatrice de cette méconnaissance, quelques personnes ont semblé surprises en apprenant que les propriétaires forestiers privés sont redevables de la taxe foncière sur leur propriété.

Ces différents aspects renvoient de nouveau à la problématique de la communication des forestiers mais aussi, dans une moindre mesure, à celle de l'utilisation d'un jargon technique.

Mais des pistes de solutions sont proposées

Plusieurs acteurs rencontrés (D. Tresmontant, M. Merland et R. Michel notamment) reconnaissent que ce problème général de compréhension entre eux est lié à un déficit de communication et d'information. Ils proposent ainsi tout trois la même réponse à ce problème : une « remise à plat du qui fait quoi » (D. Tresmontant, 2009). Ce travail de définition des missions et responsabilité des acteurs de la gestion forestière est également intégré dans les objectifs du projet Qualigouv mené par le parc. L'idée aussi des agents du parc que des trois acteurs précités est de disposer d'un premier document synthétique, diffusé à tous les partenaires, sur la base duquel un outil d'information du public pourra être élaboré.

Les problématiques de méconnaissance de quelques principes forestiers ne peuvent, à *priori*, se résoudre que par des actions de sensibilisation à la forêt et à sa gestion. A ce niveau, il me semble que ce ne soit pas au parc d'agir mais plutôt aux forestiers. L'ONF pratique déjà ce type d'actions depuis plusieurs années dans les grands massifs forestiers périurbains et/ou renommés dans lesquels sont régulièrement organisées des visites thématiques (forêt de Fontainebleau, forêt de Tronçais dans l'Allier, forêt de Chaux dans la plaine du Jura, ...).

Le PNR des Alpilles peut, pour sa part, s'inspirer d'actions de sensibilisation des élus communaux, des propriétaires privés et du public entreprises par d'autres PNR forestiers. Le PNR du Morvan par exemple édite et met à disposition du public, des enseignants, des élus et

des internautes⁷¹ un ensemble de plaquettes, dépliants et affiches sur la forêt morvandelle, ses « multiples fonctions », sa gestion...

1.5. Deux voies d'explication des dysfonctionnements

L'ensemble de ces observations conduit à s'interroger sur deux aspects qui peuvent être à l'origine des problèmes rencontrés.

C'est d'abord le champ des jeux d'acteurs, de leur positionnement et stratégies qui doit être investigué. Il s'agira de rechercher des éléments explicatifs dans les processus spatio-temporels (notamment dans les vécus sociaux) et les logiques institutionnelles. Cette réflexion doit conduire à mieux appréhender les jeux de pouvoir qui conditionnent les relations entre acteurs et la mise en place d'un véritable partenariat propice à une bonne gouvernance.

La régulation de ces relations est une des bases de la gouvernance et elle est le rôle premier du pilote de la concertation autour du projet, à savoir le parc. Ce sont donc les pratiques et le positionnement du parc et de ses agents qu'il faut interroger à la lumière des principes de la gouvernance.

2. Le jeu des acteurs à l'origine des dysfonctionnements

Pour qu'il y ait jeux d'acteurs, il ne suffit pas d'avoir des acteurs, ils doivent composer et tenir leur rôle (Boutefeu, 2007 ; Boivin, 2009). Cette composition, plus ou moins consciente, est le fruit de vécus et de logiques institutionnelles. Elle se traduit par un positionnement par rapport au projet et/ou à son objet, des objectifs et des stratégies d'action. Toutes ces composantes doivent être identifiées pour les catégories d'acteurs directement impliqués dans la concertation mise en place afin de bien comprendre la pièce qui se joue.

La gouvernance se définissant avant tout comme un mode de partage du pouvoir, une partie du jeu des acteurs vise à prendre leur place dans ce partage. Se mettent alors en place des jeux de pouvoir où chacun sera tenté de conserver ou d'étendre ou, plus rarement, de déléguer le pouvoir dont il est ou se sent investi (Sébastien, 2006 ; Boivin, 2009). Mais le pouvoir est une notion large, il peut être légal, voire régalien, ou indirect par le biais du financement des actions

⁷¹

http://www.parcumorvan.org/fr/Territoires_ruraux/Foret_et_Filiere_Bois/Sensibilisation,_information.php?rub=03&sru=10&ssru=60&sssrub=&lg=fr

ou de pressions exercées auprès des détenteurs du pouvoir légal. Il est donc utile de s'interroger sur ce partage du pouvoir en matière de gestion forestière et sur la façon dont il influence le jeu des acteurs.

2.1. Des acteurs aux postures classiques

Six acteurs ou catégories d'acteurs aux postures différentes peuvent être repérés dans le panel de l'enquête : le parc (en tant qu'institution), l'ONF (en tant qu'institution), les forestiers privés, les élus, les chasseurs à travers le GIC des Alpilles et les associations de protection et d'usagers du massif à travers le RAPNRA.

Parmi ceux-ci le parc et l'ONF sont perçus comme ayant un rôle prééminent dans la gestion des espaces boisés et l'enquête sociologique s'est attardée plus longuement sur les perceptions qu'en ont les autres acteurs et usagers. Ce travail apporte des éléments supplémentaires et complémentaires à mes propres analyses sur les postures des acteurs.

2.1.1. Le parc, pilote de la gouvernance

Un positionnement de coordonnateur et de protecteur

Que ce soit les élus ou les chargés de mission du parc, ils se placent avant tout dans un rôle d'animateur, de fédérateur et de rassembleur des différents organismes et gestionnaires intervenant en forêt ou autre milieu naturel. Cette logique de fédérateur et de structure d'appui aux gestionnaires et autres acteurs se retrouve dans le discours de tous les chargés de mission. Ainsi, à aucun moment ils ne se placent comme gestionnaires ou décideurs et insistent davantage sur la concertation et le partage du pouvoir. Le parc se définit donc comme un lieu de rencontres, de discussions en vue d'une bonne gouvernance du patrimoine naturel local au sens large. Les chargés de mission se voient investis d'un double rôle : celui d'animateur et celui d'expert. Ce rôle d'expert concerne tout autant l'animation que la réalisation d'études et diagnostics.

La recherche de financements et le montage de dossiers, qui occupent une part importante du temps de travail des chargés de mission, ne semblent pas être vus comme des finalités mais plutôt comme des moyens d'action. Pour autant, les agents du parc sont bien conscients qu'une part non négligeable de leur légitimité tient à leur efficacité dans ces domaines et que l'obtention de financements publics reste un moteur puissant pour garantir la participation et l'implication de nombreux acteurs.

Le poids de l'histoire et les particularités du territoire amènent le parc à se positionner plus dans une logique de protection que de mise en valeur des milieux naturels. Cette dernière est ainsi vue, que ce soit dans les discours ou dans la charte, comme un moyen de protection et non dans but économique. La conscience de la fragilité des milieux naturels des Alpilles et des menaces qui pèsent sur lui (incendies, déshérence, urbanisation, surfréquentation) est à la base de la création du parc (et de l'Agence Publique qui l'a précédé) et constitue toujours son principal moteur d'action, son « fond de commerce ». Ainsi, de par son action visible et perçue par l'ensemble des acteurs (ARENES, 2011), le parc se trouve en charge de la protection de ce patrimoine commun, principalement contre les incendies, occultant même les autres acteurs de la PFCI que sont les forestiers, les maires, les CCFF ou encore le conseil général et ses forestiers-sapeurs.

Un objectif, la gouvernance des espaces boisés

Pour B. Noc, « l'objectif est de rassembler tout le monde pour aller vers un même objectif, dans une idée d'animation cohérente et constante » car « la mission principale d'un Parc, c'est de pouvoir coordonner l'ensemble des gestionnaires ». Même si le mot n'est pas prononcé, c'est bien d'une certaine vision de la gouvernance dont il s'agit ici. La participation active du parc au programme QualiGouv témoigne assez clairement de cette volonté.

Pour atteindre cet objectif, la première priorité est d'instaurer le dialogue et un véritable partenariat entre les acteurs, c'est-à-dire de dissiper les éventuels malentendus et/ou d'apaiser les conflits existants.

Des stratégies d'apaisement

L'analyse des pratiques du parc fait ressortir trois axes stratégiques visant l'instauration progressive de la gouvernance ou, tout au moins, à ne pas entraver sa mise en place.

C'est tout d'abord la recherche d'une implication de tous les acteurs à travers des procédures de consultation - concertation très large. La démarche retenue pour la programmation et la planification des travaux dans le cadre du PIDAF est révélatrice de cette volonté. Il s'agit de faire en sorte que tous se sentent concernés en leur fournissant les informations et en demandant leur avis, même à ceux qui ne répondent jamais à ces sollicitations. Les chargés de mission semblent ainsi habités par la crainte « d'oublier quelqu'un ».

Deuxième axe, mais toujours dans le même état d'esprit, la concertation s'inscrit dans une logique de prise en compte et d'intégration de l'avis de tous les participants afin d'aboutir à un consensus. Il est ainsi important, aux yeux des chargés de mission, de prendre en compte

l'ensemble des enjeux et des demandes exprimées dans les décisions concernant, par exemple, les travaux de PFCI. L'attitude générale révèle ici la volonté de ne froisser personne et de faire en sorte que tous se sentent écoutés et véritablement acteurs de la gouvernance.

Le troisième axe privilégié est la formalisation des partenariats à travers la signature de conventions car il est important « pour permettre une gestion cohérente, pour collaborer, que les choses puissent être écrites, puissent être organisées entre gestionnaires » (B. Noc, 2009). Ainsi, pour la forêt, une convention est, à ce jour, signée avec le CRPF et d'autres sont en cours avec l'ONF et la coopérative Provence Forêt.

Une réflexion plus poussée sur les effets, résultats et perceptions de ces stratégies et pratiques sera réalisée plus loin (paragraphe 3, p. 340).

2.1.2. L'ONF, autorité et expertise forestière

Un positionnement historique d'expert

L'ONF est le successeur de l'Administration des Eaux-et-Forêts qui s'est vu confier la gestion des forêts publiques (dont les forêts communales) par la loi depuis 1827. Il est ainsi l'héritier de plus de sept siècles d'histoire⁷² de gestion et de surveillance des forêts. L'établissement public bénéficie donc d'une double légitimité, celle de l'histoire (l'expérience) et celle de la loi. Cette dernière, à travers le régime forestier⁷³, lui confère, pour les forêts communales, la mission de gestion (élaboration et mise en œuvre du document d'aménagement) dans l'intérêt de la commune propriétaire et la mission régaliennne de police forestière. Le statut d'Etablissement public national de l'ONF renforce sa position en l'érigeant en détenteur d'une certaine forme d'autorité car il agit au nom de l'Etat dont il est sous la tutelle. Le contexte particulier et les conditions souvent difficiles dans lesquels l'Etat a imposé la soumission des terrains communaux, et donc leur gestion par l'Administration des Eaux-et-Forêts, au cours du XIXème siècle (Fesquet, 1998, 2002) ont également contribué à placer le successeur de l'administration dans une position de force.

Dépositaire d'une certaine autorité, l'ONF l'est aussi du savoir technique et juridique. Ces savoirs sont clairement et régulièrement revendiqués par les techniciens, contrairement à la légitimité juridique et administrative. A ce titre, ils s'érigent en spécialistes de la PFCI, au motif que celle-ci est définie réglementairement par le code forestier, et à contester les prises de

⁷² Les Maîtrises des Eaux-et-Forêts ont été créées en 1291 par Philippe IV le Bel.

⁷³ Il constitue le Titre I du Code Forestier.

positions des sapeurs pompiers ou des élus en la matière. Seuls vrais connaisseurs des problématiques forestières, ils tendent à considérer que le risque incendie est souvent surestimé ce qui conduit à des travaux surdimensionnés (largeur des BDS, points d'eau) voire contraires à une saine gestion forestière. Cette dernière doit, dans l'esprit des techniciens, comporter un minimum d'objectifs économiques et viser au moins l'équilibre financier de la gestion car la commune propriétaire ne peut se satisfaire d'investir sans retour. Au-delà de cet à-priori sur les vœux des communes, le caractère industriel et commercial de l'établissement public oblige l'ONF à la recherche de l'équilibre financier (voire la réalisation de bénéfices) grâce à la vente de biens et de services. Ceci peut, en partie au moins, expliquer la place des problématiques économiques dans le discours.

Cependant, ce statut d'expert et de détenteur de l'autorité est aujourd'hui remis en cause par les pratiques de concertation qui amènent des prises de décisions contraires aux avis de l'ONF ou plus simplement par les élus municipaux qui contestent les choix de l'institution en matière de gestion forestière. G. Péliissier, en poste à Saint-Etienne-du-Grès depuis 1975, a ainsi le sentiment, qu'à cause de la pression exercée sur les élus par le risque d'incendie, on « retire leur vocation, leur mission aux forestiers », que ceux-ci « n'ont plus leur mot à dire » car les « plans d'aménagement ne servent plus à rien ».

Cette situation de remise en cause peut se traduire par trois postures des personnels de l'ONF : l'acceptation, le renoncement désabusé ou la résistance en tenant fermement des positions ouvertes critiquées quitte à se montrer parfois jusqu'au-boutiste. Il semble que les agents de terrain soient majoritairement dans l'acceptation ou le renoncement (pour les plus âgés qui voient la retraite arrivée avec un certain soulagement) alors que les techniciens et ingénieurs basés à Avignon voire à Aix-en-Provence, moins en prise avec les acteurs locaux, fassent plutôt de la résistance.

Un objectif, remplir ses missions

L'exercice des différentes missions de l'ONF est encadré par un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Etat. Pour la période 2007/2011, ce contrat engage l'ONF à la mise en œuvre d'une gestion durable innovante et exemplaire des forêts publiques, une contribution renforcée à l'approvisionnement régulier de la filière bois et au développement des usages énergétiques du bois et au développement de ses activités de prestation de services, afin de répondre aux attentes de la société, notamment dans l'environnement, l'accueil du public en forêt et la prévention des risques naturels.

Soumis à une organisation hiérarchique qui reste forte et aux contraintes imposées par l'Etat, l'ONF entend mener à bien toutes ses missions sur le territoire des Alpilles malgré une relative perte de souveraineté dans les décisions de gestion. Il ne semble pas question notamment d'abandonner l'objectif économique, celui-ci pouvant être atteint avec le développement de filières locales liées au bois énergie ou au bois d'œuvre telles qu'elles existaient encore dans les années 1980.

Une stratégie d'affirmation

L'ONF se sent menacé dans sa souveraineté et sa légitimité mais sa position et son rôle de gestionnaire des forêts publiques ne sont pas, et en peuvent pas, être remis en cause. C'est ainsi qu'il est perçu et reconnu par les acteurs (ARENES, 2011).

Face aux critiques et coup de griffes dans sa liberté de décision, l'établissement public a pris le parti de s'affirmer et de revendiquer ses compétences à chaque occasion. Il tient ainsi des positions originales le démarquant des autres acteurs, mêmes forestiers, en continuant d'insister sur la nécessaire valorisation de la ressource bois ou en affirmant que le massif des Alpilles est déjà très (trop) protégé. L'institution et les personnels semblent par ailleurs assez indifférents aux nombreux reproches qui leur sont fait, estimant, à demi-mots, que les communes et le parc ont plus besoin d'eux que l'inverse.

2.1.3. Les forestiers privés, conserver mon patrimoine

La multiplicité des propriétaires et de leur profil rend difficile toute volonté de dresser un portrait global de ce groupe sans une enquête précise. Aussi, ne peuvent être évoqués ici que quelques traits généraux repérés au cours des entretiens. De même, ces propriétaires étant peu fédérés et ne se reconnaissant pas tous, loin de là, dans le syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs, il est hasardeux de vouloir définir des objectifs ou une stratégie commune. Par contre, la coopérative Provence-Forêt et le CRPF affirment clairement leur position et leur stratégie : être au service des propriétaires et défendre leurs intérêts.

Détenteurs ou gestionnaires d'un bien privé, les forestiers privés sont attachés à la fois à l'exercice du droit de propriété et au caractère fortement patrimonial de la forêt.

Les propriétaires entendent ainsi jouir pleinement et le plus librement possible de leur droit de propriété. Ils sont soutenus dans cette démarche par les structures ou organismes de gestion (coopérative) ou de conseil (CRPF). J. Jacotot (coopérative Provence-Forêt) résume

assez clairement l'opinion générale à ce sujet en insistant « c'est sa forêt, pas celle des autres, c'est sa forêt ! ». Ce que confirme, mais sans le dire franchement, L. Arlot qui semble craindre que le parc, ou d'autres techniciens, vienne lui dicter la conduite à tenir. De ce fait toute atteinte directe ou indirecte à l'exercice du droit de propriété est vécue comme une agression et génère un réflexe de défense et d'opposition. Cette attitude défensive est parfois exagérée et explique, par exemple, les refus de quelques propriétaires à participer à l'opération RECOFORME.

Dans le même temps, ils attendent rarement des revenus de leur forêt et y sont généralement très attachés. Celle-ci est davantage vue comme un patrimoine familial à préserver. Ils sont ainsi prêts, dans la grande majorité des cas, à réaliser des travaux ou à imaginer des solutions pour assurer l'entretien de leur patrimoine. L. Arlot et la gestion pragmatique de sa forêt sont de beaux exemples de cet état d'esprit et il n'est pas le seul dans ce cas.

2.1.4. Les élus, garder le pouvoir

Cette analyse ne concerne que les élus des communes qu'ils agissent pour leur commune, pour le parc ou pour le SIERPASA. Divers EPCI existent sur le territoire du parc mais ceux-ci n'ayant pas de compétences liées à la forêt leur fonctionnement n'a pas été abordé lors des entretiens.

Les élus se trouvent régulièrement tiraillés entre les intérêts, parfois contradictoires, de leur commune et de leurs habitants ou ceux du territoire. Ils sont ainsi engagés par la signature de la charte à œuvrer conformément aux principes du parc tout en étant soumis à la pression plus ou moins forte de leur électorat et/ou de groupes de pression constitués tels les sociétés de chasse. Ils éprouvent de ce fait certaines difficultés à se positionner clairement. La jeunesse du parc, qui fait qu'il n'est pas encore totalement « rentré dans les mœurs » et, semble-t-il, pas complètement approprié par la population des Alpilles (ARENES, 2011), explique sans doute en partie ces difficultés. Cette naissance du parc, unanimement vantée, semble pourtant suscité un sentiment de perte de pouvoir de la part de certains élus qui, en réaction, s'affirment davantage qu'avant quand ils en ont l'occasion. La fronde des communes contre l'ONF signalée par U. Texeira et M. Moucadel ou la non-intégration du SIERPASA au parc lors de sa création témoignent à leur façon de cette volonté de garder le pouvoir. En effet, dans les deux cas il s'agit bien de définir qui décide, la commune propriétaire ou le gestionnaire de ses forêts dans un cas et les maires ou le parc dans l'autre.

2.1.5. Les chasseurs, acteurs à part entière de la gestion des milieux naturels

Le positionnement des chasseurs est analysé principalement à travers le discours de M. Merland, le président du GIC des Alpilles, qui regroupe la très grande majorité des près de 2000 chasseurs recensés sur le territoire, complété par diverses remarques collectées lors d'autres entretiens ou rencontres sur le terrain.

Les chasseurs cherchent à se faire reconnaître comme acteurs incontournables de la gestion des milieux naturels à travers non seulement l'activité de chasse mais aussi toutes les actions d'entretien des milieux et d'aménagements cynégétiques. L'abandon progressif des autres usages des forêts au cours du XXème siècle (et surtout l'arrêt du pastoralisme de 1956 à 1990) a fait des chasseurs les seuls à investir et à pratiquer régulièrement ces espaces. Ils sont ainsi devenus, pendant une période, les garants de l'entretien de certains secteurs. Ils en tirent une forme de fierté et en attendent une reconnaissance de la part des autres acteurs. M. Merland insiste ainsi sur le fait que « les sociétés de chasse se sentent très concernées par les problématiques du territoire » et regrette que « les gens ne se rendent pas compte du travail que l'on fait ». Par cette dernière remarque, et d'autres tout au long de notre discussion, M. Merland fait des chasseurs des incompris vilipendés par la majorité et vus comme des « brutes avinées qui tirent sur tout ce qui bouge ». Image que les chasseurs entendent combattre mais qu'il est également tentant d'utiliser pour attendrir leurs interlocuteurs. Mais M. Merland reconnaît aussi que les chasseurs ne sont pas dénués de torts. Sur la programmation des travaux de débroussaillage par exemple, toutes les sociétés de chasse reçoivent les prévisions et doivent faire remonter leurs remarques mais « certaines laissent faire et rouspètent après. Du coup on passe pour des mauvais coucheurs ! ». De même, les conflits entre sociétés de chasse au petit ou au gros gibier nuisent à leur image tout comme le comportement de quelques « extrémistes ».

Pourtant, le travail des sociétés de chasse est reconnu au moins par certains acteurs notamment les pompiers « qui nous ont félicité plusieurs fois parce que le territoire est relativement aéré et maillé » (M. Merland, 2010) et le PIDAF signale bien que « les sociétés de chasse contribuent à l'aménagement du massif » (SCP, 2009, p. 37). Le parc lui-même, en tant que porteur de l'élaboration du DOCOB pour la ZPS des Alpilles, reconnaît la qualité du travail et l'investissement des chasseurs à travers le GIC en lui confiant le rôle d'opérateur local pour la rédaction du document.

Lorsque le sujet de l'accapuration du territoire par les chasseurs est évoqué, ils mettent systématiquement en avant la dangerosité de l'activité et son incompatibilité avec d'autres activités (randonnée, pastoralisme) au même moment et au même endroit. Ils arguent donc de la sécurité et du bien être des promeneurs ou autres usagers pour leur interdire certains secteurs propices à la chasse. L'enquête sociologique révèle que les acteurs comprennent ce point de vue et cèdent assez volontiers la place aux chasseurs mais en signalant bien le désagrément provoqué. Cette attitude est justifiée par la reconnaissance de la nécessité de la présence des chasseurs pour participer à la gestion de l'espace forestier et à la préservation de l'environnement.

2.1.6. Les associations de protection et d'usagers du massif,

Tout comme pour les chasseurs, leur positionnement est analysé principalement à travers celui de leur structure représentative, le RAPNRA (Rassemblement des associations pour le PNR des Alpilles). Ce rassemblement regroupe aujourd'hui quatorze associations dont une douzaine sont locales et couvrent la totalité du territoire. Ces associations sont principalement des associations de défense de l'environnement (5 sur 14) mais on y trouve aussi la défense du patrimoine local, les randonneurs, une association pour le maintien d'une agriculture paysanne ou encore une association pour le développement des énergies renouvelables.

Bien que rassemblées, ces associations n'ont pas l'impression d'être toujours réellement entendues. Ce sentiment date des premiers travaux sur l'élaboration de la charte où, bien que RAPNRA soit présent dans toutes les commissions, ses représentants avaient parfois l'impression d'avoir été invités « pour faire nombre » et que « la confiance n'était pas là, c'était froid » surtout avec les élus (R. Michel, 2010). La situation a évolué positivement depuis 2007 et R. Michel constate « qu'au niveau des commissions, on commence à bien travailler » et que les relations avec les agents du parc sont excellentes. Malgré tout, le discours de R. Michel donne toujours le sentiment de ne pas être pris au sérieux par les élus et les forestiers lorsqu'ils font des propositions, dont certaines abandonnées dans un premier temps sont ensuite reprises à leur compte par des élus quelques années plus tard (cas des retenues collinaires cité par R. Michel). D'autres propositions, sur l'utilisation du débardage à cheval par exemple pour préserver les sols fragiles, sont tout simplement rejetées par les forestiers. Il faut bien remarquer par ailleurs qu'aucun des autres acteurs interviewés n'a mentionné le Rassemblement, ou une autre association d'usagers, dans les partenaires de la gestion des espaces boisés. Tout au plus sont

signalés la présence, et la gêne éventuellement occasionnée, de protecteurs de la nature, de randonneurs, de cavaliers ou autres usagers occasionnels du massif.

Face à cette apparente indifférence, le RAPNRA a pris le parti de jouer « l'empêcheur de tourner en rond » en adoptant la stratégie du grain sable en dénonçant toutes entorse aux principes de la charte (permis de construire, attribution de subvention) chaque fois qu'il juge cela opportun. Le rassemblement et ses nombreux adhérents dans toutes les communes du parc constituent un excellent réseau de veille et de surveillance des décisions et actions. Ceci permet à ses représentants, R. Michel en tête, de réagir rapidement si des dérapages sont constatés en matière de protection de l'environnement ou de respect de la charte. Ainsi, sans constituer encore un réel contre-pouvoir, capable d'infléchir des décisions et d'orienter des projets, le RAPNRA se veut l'un des garants du respect de la charte.

2.2. Jeux d'acteurs, jeux de pouvoir

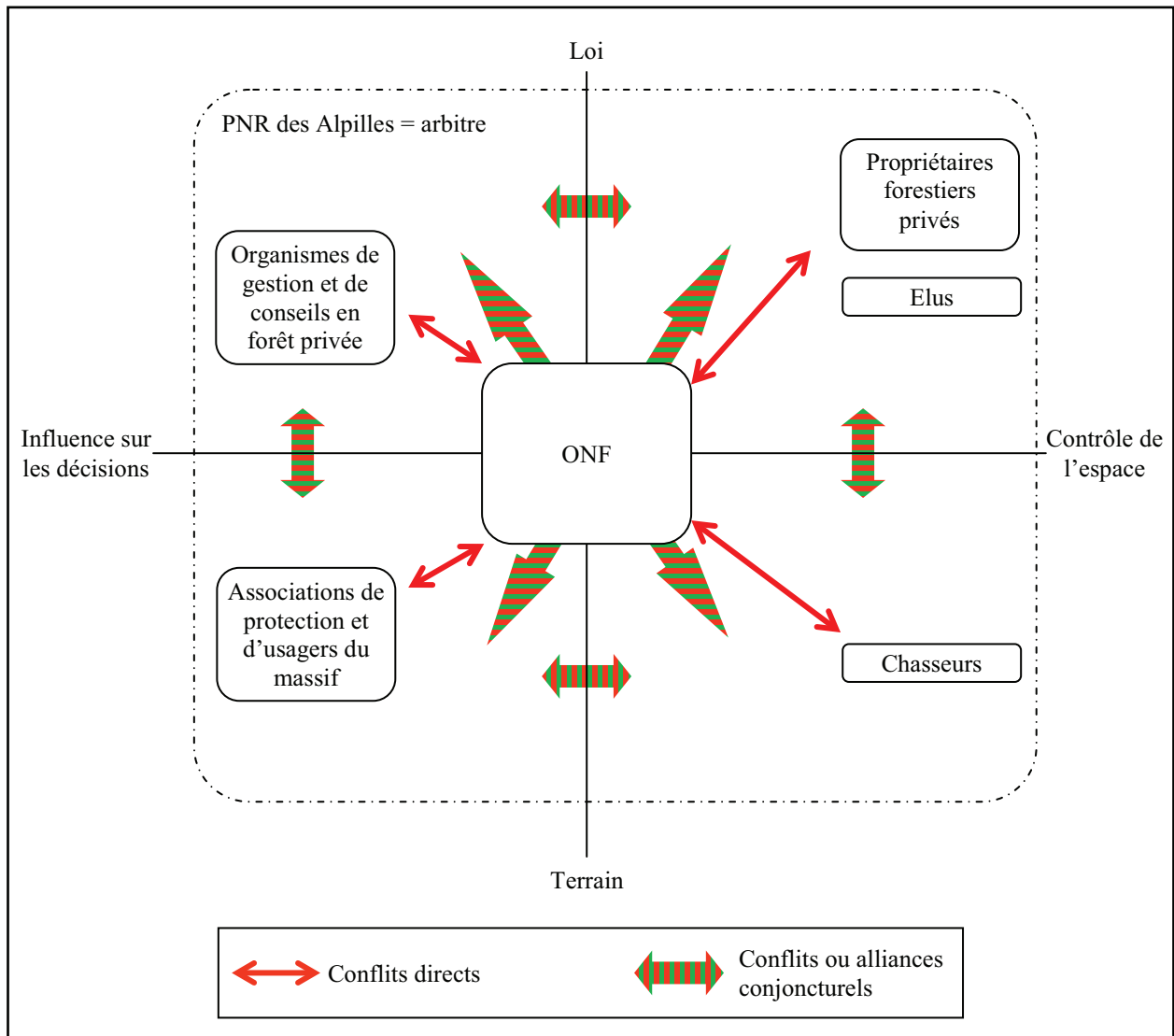
L'ensemble des positionnements analysés précédemment peuvent être lus comme une lutte pour le pouvoir. Le pouvoir recouvre deux capacités distinctes mais complémentaires : celle de recomposer l'espace, c'est-à-dire de contrôler « physiquement » les espaces boisés par leur appropriation et usage, et celle de modifier le comportement des autres acteurs, à infléchir les décisions dans les processus de gouvernance. Pour exister et être mesurer, le pouvoir doit avoir des effets constatables sur le territoire. Ce pouvoir peut s'exercer par l'application de prérogatives et de droits définis par la loi (« pouvoir d'en haut ») ou en vertu de la présence et de l'action concrète sur le terrain (« pouvoir d'en bas »).

Je propose ainsi de représenter le pouvoir comme un espace à deux dimensions où l'axe vertical symbolise la légitimité du pouvoir (du terrain à la loi) et l'axe horizontal le type de pouvoir exercé (de l'influence sur les décisions au contrôle de l'espace) puis de placer les principaux acteurs dans les quatre cadrans ainsi définis dans la Fig. 106 proposée. Deux acteurs ont alors un positionnement particulier : le parc qui est partout et en pointillé et l'ONF qui occupe une position centrale.

Le parc ne prétend pas exercer le pouvoir, il entend davantage tenir le rôle d'arbitre et de régulateur des conflits et/ou alliances. Il n'est là ni pour contrôler l'espace, ni pour prendre des décisions ni pour imposer son point de vue. Il fait donc partie du jeu mais en toute neutralité

et se veut le garant du respect des règles et de la primauté de l'intérêt collectif dans les décisions, il joue le rôle d'arbitre. Il est donc tout à la fois partout et nulle part.

Fig. 106 : Jeux de pouvoir et conflits autour des forêts dans le PNRA



L'ONF, quant à lui, joue sur tous les tableaux. Il tire son pouvoir aussi bien de la loi (le régime forestier) que du terrain (maillage du territoire, présence sur le terrain, histoire). Il entend non seulement contrôler les espaces relevant de sa compétence mais aussi influencer toute décision concernant la gestion forestière au sens large, même en dehors du domaine public. Cette position centrale a deux conséquences majeures dans le jeu. Il se retrouve ainsi en conflit potentiel avec tous les autres acteurs qui auront plus tendance à s'allier contre lui qu'avec lui car il est susceptible d'empiéter dans le pré carré de tous. De plus, l'ONF étant omniprésent dans cet

espace du pouvoir, sa position tend à être peu claire et difficile à distinguer de celle du parc, ce qui peut expliquer les conflits et malentendus entre ces deux structures.

Les autres acteurs bénéficient de positionnements plus marqués et donc plus facilement identifiables. Ainsi, chacun peut entrer en conflit ou nouer des alliances de circonstance avec n'importe lequel des autres acteurs en fonction des sujets abordés. Les chasseurs s'allient par exemple, avec les protecteurs de l'environnement pour critiquer les élus dans leur gestion de l'urbanisme et des permis de construire ou le parc qui ne fait pas respecter l'interdiction de circulation des quads. Ces mêmes acteurs se retrouvent par contre rapidement face-à-face dès qu'est abordé la problématique des usages simultanés de la colline. Les chasseurs se plaignent alors des promeneurs qui ne respectent pas les zones de chasses et les promeneurs des chasseurs qui chassent partout.

Ces jeux de pouvoir peuvent aussi expliquer, ou tout au moins éclairer d'un jour nouveau, des demandes fortes exprimées au parc. Ce sont ainsi les forestiers qui souhaitent (exigent ?) que les rôles, prérogatives et pouvoirs de chacun des acteurs soient clairement définis et expliqués à tous. N'y a-t-il pas derrière cette revendication une volonté de réaffirmer le pouvoir que leur confère la loi, de bien baliser leur pré carré ?

A l'opposé, les associations de protection et d'usagers du massif demande au parc de s'imposer, de trancher dans les débats voire de prendre les décisions quand les discussions s'éternisent. Ne peut-on pas y voir la volonté de déposséder d'autres acteurs d'un pouvoir qu'ils défendent bec et ongles ?

De même, la création des associations d'usagers (GIC, RAPNRA) révèle tout autant la volonté de s'unir pour agir que celle de détenir une part de pouvoir pour influencer les décisions.

2.3. Une situation qui n'est pas propre aux Alpilles

Les divers dysfonctionnements dans la concertation et l'action sur le territoire des Alpilles ne sont spécifiques et les mêmes constats sont régulièrement dressés sur d'autres territoires et pour d'autres thématiques que la forêt. Ainsi, Alban et Lewis (2005) constatent des positionnements similaires dans leur analyse de cinq situations de concertation sur le littoral aquitain. Ils attribuent une partie des échecs (ou demi-réussites) rencontrés à un obstacle récurrent au niveau national et auquel les Alpilles ne dérogent pas : la culture politique française. Celle-ci se caractérise par quatre défauts majeurs qui constituent autant de freins à la

gouvernance avec la méfiance, l'individualisme, l'opportunisme et la course au pouvoir (Alban et Lewis, 2005). Ces quatre aspects se retrouvent avec une plus ou moins grande intensité dans les positionnements et stratégies évoquées précédemment.

Une méfiance générale et réciproque

Pour une bonne gouvernance les acteurs sont sensés participer activement et collaborer dans le cadre d'une organisation horizontale. Or, les acteurs en présence expriment une certaine méfiance vis-à-vis des processus de concertation et des autres participants.

La concertation est ainsi vue comme une perte de temps, voire une façon pour le parc de « se donner bonne conscience » (R. Michel, 2010). Les acteurs ont le sentiment que peu de décisions sont prises alors qu'il y a de longues discussions (D. Tresmontant, R. Michel, M. Merland) parfois jugées inutiles (D. Tresmontant, 2009).

De plus, il semble évident que, malgré le climat de respect mutuel existant dans les Alpilles, les acteurs ne se font pas encore totalement confiance. Chacun surveille en permanence les actions des autres et se montre prompt à dénoncer le moindre écart de conduite. Chaque acteur peut ainsi facilement citer des erreurs ou abus de ces « partenaires » avec, de plus, une légère tendance à l'exagération et à la généralisation. Ainsi, R. Michel fustige l'attitude des maires près à délivrer des permis de construire en zone naturelle en ne se basant que sur DEUX cas avérés, et confirmés par d'autres élus, datant de plus de cinq ans. Dans le même esprit, les chasseurs et les agents de l'ONF n'hésitent pas traiter les éleveurs de profiteurs qui bénéficient de primes importantes pour le pastoralisme et font pâturer leur troupeau dans les cultures à gibier voire les nourrissent avec du foin. Alors que le CERPAM et le SIERPASA n'ont répertorié qu'UN seul cas de troupeau mal gardé qui a pénétré dans une culture cynégétique, et sur UN éleveur qui profitait des primes liées au pastoralismes tout en se contentant de parquer son troupeau dans la colline et de le nourrir avec du foin.

Un individualisme et un opportunisme peu marqués

Chaque acteur souhaite conserver son indépendance d'action et tirer profit de la concertation. Il est cependant délicat de parler d'un réel individualisme ou d'opportunisme dans les Alpilles. Les spécificités du territoire et la nature des menaces ressenties ont imposé l'action collective depuis plusieurs décennies. Seul l'ONF peut réellement être accusé de faire preuve d'individualisme mais la question qui reste en suspend est de savoir si cette tendance est à l'origine ou la conséquence des nombreux reproches qui lui sont fait. L'opportunisme, quant à

lui, peut être le fait des propriétaires privés qui tendent à ne participer que s'ils peuvent en tirer un bénéfice.

La course au pouvoir

Les enjeux de pouvoir contribuent fortement aux difficultés de la concertation, en créant des tensions entre les acteurs. Cette course au pouvoir est aussi à l'origine du climat de méfiance réciproque constaté.

Le conflit peut ainsi être utilisé comme source de pouvoir et de légitimité. Ainsi, en contradiction avec les principes de la gouvernance, certains acteurs gagnent leur crédibilité par leur capacité de blocage. Cette situation peut être le fait de l'acteur en question ou bien du regard que les autres acteurs portent sur lui. Le RAPNRA a ainsi su utiliser ce ressort, en plus de sa participation active à la concertation, pour s'affirmer et gagner progressivement sa légitimité auprès des autres acteurs.

3. Les pratiques des acteurs du parc et la gouvernance

Les critiques envers les pratiques du parc et la perception qu'en ont les acteurs interrogent sur deux aspects : la pertinence et l'efficacité des méthodes de concertation et la qualité de la communication au delà du cercle restreint des partenaires réguliers. Ces deux interrogations ne sont pas nouvelles et le parc a conscience des marges de progrès existant dans ces deux domaines. Le programme QualiGouv porte précisément sur ces mêmes points. Dans ce cadre le parc mène sa propre investigation et cette étude se propose d'apporter un regard extérieur complémentaire aux réflexions internes.

3.1. Les limites de la concertation vue par le Parc

La démarche du parc pour la mise en œuvre d'une gouvernance des espaces boisés s'appuie sur deux principes constamment réaffirmés : une (très) large consultation et la recherche du consensus. Il semble cependant que des problèmes se posent et/ou que des maladresses soient commises dans les deux domaines.

3.1.1. Une large consultation qui ne garantit pas une large participation

Dans sa volonté de n'oublier personne et de prendre en compte toutes les sensibilités et tous les enjeux, le parc recherche systématiquement l'exhaustivité dans ses procédures de consultation. De (très) nombreuses personnes sont ainsi sollicitées, rendant délicate l'organisation d'une consultation sous forme de réunions ou de rencontres. De ce fait, celle-ci a lieu sous forme de courrier et prend alors un aspect impersonnel apparemment peu motivant vu le faible taux de retour lors de ces démarches. De même, lorsque des réunions de consultation et de travail en commun sont organisées suite à un envoi de courrier, comme pour l'actualisation du PIDAF par exemple, le taux de participation des acteurs invités reste inférieur (voire très inférieur) à 50 %. Certains acteurs (les chasseurs, le SDIS, les élus) sont systématiquement présents et actifs, d'autres le sont régulièrement (les forestiers au sens large) enfin les autres n'apparaissent qu'épisodiquement dans les comptes-rendus. Ces constats confirment l'impression de R. Michel qui stigmatise l'absentéisme chronique de certains membres de la commission permanente du parc.

Cette faible participation globale aux processus de consultation n'est pas spécifique au PNRA, elle se retrouve dans d'autres territoires (Alban et Lewis, 2005). Trois éléments d'explication peuvent être apportés et sont évoqués ou suggérés par les acteurs eux-mêmes.

La multiplication des réunions et des motifs de concertation pose le double problème de la possibilité matérielle d'être représenté et de la cohérence des calendriers et des thèmes abordés. Le parc n'est en effet pas le seul à pratiquer la consultation/concertation et tous les EPCI, les organismes techniques ou les chambres consulaires organisent leurs propres réunions.

A ces indéniables difficultés matérielles s'ajoute une certaine méfiance envers la démarche participative en générale. Celle-ci se manifeste par le sentiment « d'être entendus mais pas écoutés » (M. Merland, 2010) ou encore « d'être invité pour faire nombre » (R. Michel, 2010). Il est cependant difficile de dissocier dans ces réflexions la part de méfiance envers la démarche et celle de critique des pratiques du parc en la matière.

Le caractère peu motivant, voire décevant, de ces pratiques constituent d'ailleurs la troisième voie d'explication régulièrement avancée par les acteurs.

Il semble, de plus, que le parc n'atteigne pas réellement son objectif premier de concerter largement. En effet, l'enquête sociologique révèle que la gouvernance est ressentie comme lointaine et réservée à un cercle d'initiés par les habitants et acteurs qui émettent le souhait de participer à la mise en œuvre d'une concertation plus large (ARENES, 2011).

3.1.2. Une recherche de consensus qui bloque l'action

En vue de garantir une large participation, qui n'est pas encore effective, le parc s'évertue à prendre en compte tous les avis afin que tous se sentent véritablement concernés. Les remarques précédentes montrent, là encore, que l'objectif n'est pas atteint.

Cette volonté de ne froisser personne se traduit par une recherche permanente du consensus et a conduit le parc à tomber dans le piège signalé par Letourneau (2009). Ainsi, cette recherche du consensus, pour louable qu'elle soit, devient un frein à l'action comme le résume R. Michel « si on veut faire plaisir à tout le monde, on ne fait plus rien ! ». Pourtant, le parc agit en forêt mais presque exclusivement dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage du PIDAF alors que la charte énonce d'autres objectifs et actions attendus par les acteurs. Comme par exemple l'objectif 22 visant à « Promouvoir dans un cadre concerté une gestion forestière durable, intégrant les différentes fonctions de la forêt (écologiques, économiques, paysagères, sociales et culturelles) à l'échelle du massif » (Charte du PNR des Alpilles, 2003, p. 62) qui pourrait mobiliser plus facilement les forestiers voire les acteurs économiques de l'artisanat à travers la volonté de valorisation locale des ressources forestières. Le développement d'actions d'éducation et de sensibilisation à la forêt, prôné lui aussi par l'objectif 22, pourrait contribuer à faciliter la compréhension mutuelle des acteurs et l'acceptation des travaux forestiers par les habitants et le public.

Plus gênant sans doute, l'impression de « machine à consensus » que dégage le parc génère une frustration des acteurs qui ont toujours l'impression de ne pas être écoutés car les décisions ne correspondent jamais à leurs souhaits et attentes. Ce sentiment est partagé aussi bien par les forestiers que les chasseurs, les associations de protection et d'usagers du massif ou encore, dans une moindre mesure, les éleveurs et les élus. L'ONF et le RAPNRA se rejoignent ici pour considérer qu'un des principaux problèmes du parc c'est « qu'il manque de poigne », qu'il n'ose pas trancher quitte à déplaire.

Cette lassitude de la recherche du consensus et des longues discussions qui en découlent se traduit aussi par des attentes précises des acteurs vis-à-vis du parc. Elles peuvent se résumer en deux mots : coordonner et arbitrer.

Coordonner, c'est-à-dire permettre un « travail en osmose avec tout le monde » (U. Teixeira, 2010). C'est aussi avoir un « rôle de proximité » (J. Pellier, 2010) avec les acteurs de terrain pour entendre, comprendre et intégrer leurs souhaits afin de maintenir leur motivation et leur implication dans la concertation. Mais c'est aussi, et peut être même avant tout, clarifier

rapidement la situation quant aux rôles, pouvoirs et prérogatives de chacun afin de lever les différents malentendus existant qui nuisent à la qualité de la collaboration.

Arbitrer, c'est-à-dire s'imposer, trancher dans certains conflits entre acteurs mais aussi être capable de rappeler à l'ordre ceux qui ne respectent pas leurs engagements, qu'ils soient éleveurs, forestiers, chasseurs ou élus. Cela signifie pour le parc et, surtout peut-être pour ses élus, de toujours bien s'inscrire dans l'intérêt collectif pour mettre de côté des intérêts politiques personnels ou communaux, car comme le rappelle R. Michel, « les gens du Parc, ce sont aussi des élus... ». Arbitrer permet aussi d'agir et d'éviter de dépenser de l'énergie dans ce que certains considèrent comme des palabres inutiles et avoir plus de temps pour s'investir dans certains objectifs un peu oubliés de la charte.

3.2. Une communication insuffisante et/ou inefficace

B. Noc reconnaît que le parc rencontre des difficultés pour communiquer efficacement autour des travaux de PFCI et des techniques mises en œuvre, notamment sur les coupes et les débroussailllements mécaniques. Il attribue ainsi une bonne part de la non-acceptation de ces travaux, parfois lourds et perturbant le paysage, par les riverains, voire par certains acteurs, à ce manque de communication et d'information. Ce constat est confirmé par l'enquête sociologique (ARENES, 2011) qui révèle que les habitants et acteurs souhaitent bénéficier de plus d'information sur les actions du parc et notamment sur les travaux liés à la PFCI.

Mais le déficit de communication ne s'arrête pas à l'information sur les travaux, il concerne plus généralement l'action globale du parc. En effet, le parc n'est bien souvent identifié qu'à travers son rôle dans la PFCI et trop peu de personnes ont connaissance de ces autres actions. Ceci contribue sans doute à renforcer le sentiment d'inaction du parc évoqué précédemment.

La communication interne sur les problématiques forestières au sein de l'équipe du parc semble également déficiente. Ainsi, certains chargés de mission non directement impliqués dans les thématiques forestières montrent une méconnaissance potentiellement préjudiciable du cadre juridique et des acteurs forestiers. Ceci ne constituerait sans doute pas un problème si le parc était reconnu pour ces actions dans d'autres domaines, mais ce n'est pas encore le cas. Il paraît ainsi important qu'un chargé de mission « tourisme », par exemple, dispose d'une information suffisante pour lui éviter de commettre des impairs qui ne feraient qu'entretenir voire amplifier les malentendus déjà constatés. Ce travail de communication interne rejoint celui de clarification

des rôles et responsabilités des différents acteurs demandé par D. Tresmontant et suggéré par l'enquête sociologique (ARENES, 2011).

3.3. Des actions de sensibilisation à la forêt orientées vers sa protection

Au-delà de l'information des partenaires, des habitants et du public, le parc entreprend des actions de sensibilisation et/ou d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) inscrites dans la charte du parc. Ainsi, l'objectif 58 de cette charte propose la mise en œuvre d'un « programme d'information et de sensibilisation du public à l'environnement, à l'écocitoyenneté et au territoire » (charte du PNR des Alpilles, 2006, p. 138) et vise particulièrement le public scolaire à travers des actions d'EEDD.

Cet objectif s'est traduit dès 2009 par l'élaboration d'un Schéma directeur d'EEDD et sa mise en œuvre dès l'année scolaire 2009-2010. L'objectif affiché de ce schéma est que chaque enfant scolarisé sur le territoire du PNR soit touché au moins une fois par an par une action d'EEDD (PNR des Alpilles, 2006 et 2009). Des outils et documents pédagogiques (dont onze malles pédagogiques) sont ainsi mis à disposition des enseignants qui peuvent également profiter de divers dispositifs mis en place par des associations ou des communes (classes vertes, centres aérés, sorties pédagogiques thématiques, expositions, ...). Les thèmes développés, et/ou à développer, dans le cadre de l'EEDD sont regroupés en six champs par le Schéma directeur de l'EEDD parmi lesquels la forêt est abordée soit par une entrée écosystémique soit par l'entrée du risque incendie (PNR des Alpilles, 2009).

Le travail de sensibilisation du public est lui aussi principalement axé sur la fragilité et la protection des milieux forestiers. En effet, les dispositifs en place ne concernent quasiment que les problématiques de fréquentation des massifs en saison estivale et les mesures de PFCI. La mesure phare est la participation du PNR des Alpilles à l'opération « Jeunes en forêt » du conseil régional PACA depuis 2005. Cette démarche vise à mettre en œuvre une équipe d'agents de sensibilisation du public aux incendies de forêt durant les trois mois de la saison estivale. La vingtaine d'agents composant cette équipe a pour mission de sensibiliser le maximum de personnes sur le risque incendie de forêt auquel est soumis le massif des Alpilles, et d'informer de la réglementation d'accès au massif forestier. Pour ce faire, les agents couvrent les sites naturels correspondant aux entrées principales du massif, les sites touristiques, mais également les campings et marchés hebdomadaires, des communes du parc.

La sensibilisation et l'information du public passe également par l'organisation ou la participation à diverses manifestations notamment pendant la période estivale. Ces manifestations sont recensées par l'agenda des « Rendez-vous des Parcs naturels régionaux - Camargue et Alpilles » largement diffusé en version papier et téléchargeable sur les sites internet des deux PNR. L'agenda printemps-été 2011 liste ainsi 32 manifestations sur le territoire du PNR des Alpilles, dont seulement trois traitent de la découverte de la forêt en cette année internationale des forêts :

En avril puis en mai à Saint-Rémy-de-Provence : « **La forêt un milieu à protéger.** Comment gérer les milieux forestiers contre le feu ? »

En mai à Mouriès : « **La forêt méditerranéenne.** Une balade nature pour connaître la forêt et la protection mise en place sur le massif. »

Que ce soit dans le cadre de l'EEDD ou dans les actions de sensibilisation, le message transmis reste celui de la protection et de la lutte contre l'incendie. Il serait sans doute utile d'imaginer et de construire des outils (malle pédagogique, visite ou projet de classe) et de mener des actions de sensibilisation autour de la gestion des espaces forestiers et de la valorisation de la ressource forestière en complément des dispositifs existants. Ceci permettrait de développer une culture « plus forestière » dans laquelle la coupe d'arbres, par exemple, est un acte de gestion qui se justifie et s'explique. Donner au public les clés pour comprendre ces actes et gestes techniques doit faciliter la compréhension et l'acceptation des coupes et travaux (qu'ils soient à but PFCI ou de récolte) en forêt.

4. Une situation à relativiser

Ainsi analysée la situation semble assez délicate et peu encourageante pour la réussite d'un projet de gouvernance des espaces boisés. Cependant il convient de relativiser cette impression négative, tout d'abord en rappelant les atouts du territoire énoncés précédemment mais aussi en voyant plus loin que le petit cercle des partenaires privilégiés du parc grâce aux résultats de l'enquête sociologique. En effet, les acteurs interviewés pour ma recherche appartiennent à ce qu'ARENES nomme le premier cercle de concertation (celui du pilotage) alors que ceux de l'enquête sociologique constituent un cercle plus élargi allant jusqu'au grand public.

Des perceptions différentes des pratiques ...

Au moment de faire la synthèse des deux enquêtes réalisées auprès des acteurs, c'est surtout la convergence des conclusions qui s'impose. Cependant, la mise en parallèle des perceptions des pratiques du parc fait apparaître un décalage assez important entre les deux panels sondés. Ainsi, si les acteurs du premier cercle dénoncent trop de discussion voire une concertation trop large et peu efficace, les autres sont demandeurs de plus de dialogue et d'une ouverture de la concertation à tous les acteurs (ARENES, 2011). Il est, comme le préconise ARENES, à imaginer et à mettre en œuvre une nouvelle stratégie de concertation qui peut amener le parc à redéfinir son positionnement et le rôle qu'il souhaite tenir.

... mais le même constat sur les conflits

Parmi tous les acteurs interrogés pour les deux enquêtes, aucun ne signale ou ne suggère l'existence de vrais conflits. Ce sont tout au plus des tensions ou des points de friction qui sont évoqués. Il y a même une reconnaissance assez générale sur le fait que « ça se passe plutôt bien ici », sous-entendu mieux qu'ailleurs. La notion de respect mutuel et l'obligation de collaborer pour réussir sont fréquemment mises en avant et correspondent, semble-t-il, à un vrai état d'esprit. Ainsi, quand des conflits surgissent, ils sont généralement traités immédiatement et localement par le dialogue.

Une même reconnaissance du Parc et les mêmes attentes

Pour la grande majorité, le parc est parfaitement légitime et constitue la structure idoine pour mener à bien une politique de gestion durable. Il est ainsi considéré comme très utile voire indispensable car il apporte une vision globale et agit dans l'intérêt collectif, contrairement aux élus qui sont souvent accusés d'agir au nom de leurs seuls intérêts (y compris ceux de leur commune). Il doit donc être le fédérateur des énergies et le facilitateur de l'action collective. Le parc bénéficie donc d'une image largement positive que quelques ratés n'ont pas encore trop écorchée, à lui d'en profiter.

Tous les acteurs rencontrés s'entendent pour considérer que le parc doit améliorer ses pratiques. Il y a consensus sur le manque de diffusion de l'information et sur l'insuffisante communication du parc sur ses actions. Les pratiques de gouvernance méritent, elles aussi, une réflexion entre les souhaits d'ouverture et ceux d'un arbitrage plus fort.

Une attente forte est également exprimée par un grand nombre d'acteurs, celle que le parc élargisse son action pour la forêt et ne reste pas dans le « tout protection contre l'incendie ». L'objectif général de la charte du parc en matière forestière est de « promouvoir dans un cadre concerté une gestion forestière durable, intégrant les différentes fonctions de la forêt (écologiques, économiques, paysagères, sociales et culturelles) à l'échelle du massif » (charte du PNRA, p. 62). Cependant, tous (y compris les chargés de mission du parc) constatent, souvent avec regrets, que le parc agit peu dans ce domaine et concentre son action pour la forêt sur la prévention des incendies. De nombreux acteurs attendent donc que cet objectif (re)vienne sur le devant de la scène et permette d'élaborer une politique forestière globale intégrant non seulement la protection mais aussi la mise en valeur des espaces boisés afin qu'ils contribuent au développement local.

Conclusion générale

Conclusion générale

Au terme de cette étude, un bilan s'impose. Un certain nombre de questionnements restent en suspens ou d'autres sont apparus, qui représentent autant de possibilités de poursuite de la recherche engagée.

Ma recherche avait pour objectif d'analyser les conditions du passage de la théorie à la pratique en matière de gestion durable de la forêt méditerranéenne à travers quatre questions de fond :

- a.* Comment se traduit le concept de gestion durable pour le cas particulier de la forêt méditerranéenne ?
- b.* Comment et à quelle échelle spatiale se construisent les projets et les outils de la gestion durable ?
- c.* A quelles pratiques et innovations peut conduire la mise en œuvre de cette gestion durable
- d.* Quels écueils et difficultés peut-elle rencontrer ?

La première partie de la thèse visait à répondre aux deux premières questions (a et b). Ceci a été réalisé à partir d'une analyse bibliographique multidisciplinaire et d'une réflexion à partir de travaux et d'expériences antérieures. Elle a ainsi permis de dresser le portrait de ce que peut être un projet de gestion durable de la forêt méditerranéenne et de définir une échelle spatiale adaptée à sa mise en œuvre.

Répondre aux questions suivantes (c et d) ne pouvait s'envisager qu'à partir d'études de cas car la gestion durable se constate, elle ne se décrète pas. Il a donc fallu choisir un terrain d'étude puis y mener les observations et enquêtes permettant d'identifier les pratiques de gestion forestière plus ou moins innovantes qui y ont cours. De l'analyse de ces pratiques et des perceptions et représentations de la forêt locale ont pu être tirés des éléments favorables (des atouts) ou défavorables (des freins) à la mise en œuvre du projet.

La gestion durable, un projet de territoire

L'investigation de plusieurs champs disciplinaires a d'abord permis de mieux comprendre ce qu'est la gestion durable. Il s'est ainsi rapidement avéré que cette notion peut avoir différentes lectures selon que l'on soit forestier, sociologue, économiste ou géographe. La confrontation de ces approches a alors permis de déterminer des éléments clés pour la réussite d'une gestion durable. Ce concept est tout d'abord une « chose » beaucoup trop sérieuse pour n'être confié qu'aux forestiers car il dépasse largement le strict cadre de la gestion forestière. Elle doit en effet s'inscrire, être intégrée, dans un projet global d'aménagement et de développement du territoire dans toutes ses composantes. Traduction du développement durable pour la forêt, elle n'est pas, comme lui, « qu'une affaire d'épiciers, (elle) doit être aussi et surtout un projet, une adhésion, un engagement » (Arnould et Clément, 2004, p. 172). De plus, la forêt est un bien privé mais sa gestion et sa mise en valeur sont reconnues d'intérêt général (Art L1 du code forestier) et doivent répondre à des attentes multiples, souvent latentes, de la société au sens large. Sa gestion durable ne peut donc pas se concevoir sans une réelle gouvernance, ou à *minima* une importante concertation entre les acteurs et les usagers.

La forêt méditerranéenne est spécifique, elle n'est pas une forêt comme les autres. Tous les enjeux et toutes les contraintes de la gestion durable y sont exacerbés et elle n'en est pas à un paradoxe près. Elle est un élément fondamental des paysages mais personne ne la voit, elle a été profondément marquée et transformée par l'homme mais présente des milieux naturels remarquables voire exceptionnels, elle est protégée contre les risques qui pèsent sur elle mais n'est quasiment pas gérée, elle est un patrimoine commun cher à tous mais appartient très majoritairement à des propriétaires privés, enfin elle fournit de nombreux services à la société mais ne rapporte rien à son propriétaire. Elle devient ainsi un laboratoire grandeur nature pour la mise en œuvre d'une gestion durable basée sur une politique territoriale et la gouvernance car il est difficile d'imaginer un autre cadre pour sa gestion. Des expériences à petite échelle et dans différents domaines (tourisme, valorisation de produits locaux, pastoralisme, ...) ont montré la voie et permettent de disposer aujourd'hui d'éléments solides et de références techniques qui tendent à prouver que c'est possible.

Les PNR méditerranéens, territoires de gestion durable

Une telle politique territoriale ne peut *à priori* se concevoir qu'à l'échelle d'un territoire de projet en raison de sa capacité à mobiliser les élus, les acteurs et les financements mais aussi pour sa proximité « du terrain ». Parmi ces territoires, ce sont les Parcs naturels régionaux qui

semblent les mieux armés en réunissant trois critères primordiaux : l'approche par le patrimoine car la forêt méditerranéenne en est un avant toute chose, la pertinence du territoire qui peut « coller » au découpage des massifs forestiers et la pratique de la concertation et de la gouvernance. Ces PNR ont par ailleurs pris conscience depuis les années 2000 du rôle qui peut être le leur dans la gestion des forêts qui occupent en moyenne près de 40 % de leur territoire. Ils disposent et utilisent de nombreux outils, en complément de leur charte qui s'avère souvent trop généraliste dans les actions proposées, pour mettre en place des politiques forestières : les Chartes forestières de territoires, les Plans de développement de massif, les Plans de massif de protection des forêts contre l'incendie ou encore les Documents d'objectifs Natura 2000. Chacun de ces outils présente ses atouts et ses faiblesses et permet de répondre à des enjeux particuliers mais ils constituent surtout des compléments précieux aux Chartes des PNR en les rendant opérationnelles à travers des programmes d'actions concrets et précis.

La région méditerranéenne au sens administratif compte neuf PNR. Parmi ceux-ci trois, en région PACA, sont réellement forestiers (taux de boisement supérieur à 40 %) et implantés, au moins partiellement, en zone strictement méditerranéenne : le PNR des Alpilles, le PNR du Lubéron et le PNR du Verdon. Tous trois présentent des forêts aux caractéristiques assez proches avec, surtout, les mêmes enjeux de gestion mais mettent en œuvre des stratégies et outils de politiques forestières différents, adaptés à leur contexte et à leur histoire. Tous trois auraient donc pu faire l'objet de l'étude de terrain mais il a fallu rester raisonnable et fixer des objectifs réalistes, en l'occurrence ne sélectionner qu'un seul terrain d'étude et c'est le PNR des Alpilles qui fut choisi. Ce choix s'est appuyé sur deux considérations principales : le fait qu'il présente toutes les caractéristiques favorables à la mise en œuvre d'une gestion durable de la forêt et l'existence d'un projet de recherche lié au programme QualiGouv dont mon étude constitue un complément.

Des pratiques de gestion forestière qui révèlent des atouts et des freins

Qu'elles soient individuelles ou collectives, spontanées ou suggérées et pilotées par le parc, des pratiques et actions de gestion des espaces boisés sont menées. L'analyse de quatre exemples de ces pratiques permet, dans un premier temps, de révéler quelques points forts et points faibles du territoire et de son système d'acteurs.

Le fort attachement au territoire et la peur de le voir partir en fumée à cause d'un grand incendie constituent, à ne pas douter, les principaux atouts et le moteur commun à toutes les

actions. On les retrouve aussi bien chez le grand propriétaire privé opportuniste, et un peu individualiste, que chez les petits propriétaires qui participent à une opération groupée ou encore chez les élus communaux, les agents de l'ONF ou encore les divers usagers de ces espaces (éleveurs, promeneurs, chasseurs).

Mais il apparaît aussi que dès que plusieurs acteurs influents, comme les élus et l'ONF par exemple, sont impliqués des tensions se font jour et représentent rapidement un frein voire un obstacle à une gestion véritablement durable. Ce constat, d'abord fait à l'échelle de la gestion d'une forêt communale, s'avère plus général et semble parasiter l'action globale du parc en freinant ses velléités de mise en place d'une gouvernance des espaces boisés. C'est une impression de « dialogue de sourds », entre personnes qui ne se connaissent pas vraiment et qui ne se comprennent pas, qui prévaut à l'écoute des différents acteurs impliqués dans les processus de concertation.

Une analyse plus poussée des processus socio-spatiaux et des logiques institutionnelles prévalant à la construction et au fonctionnement du territoire apporte des éléments de compréhension de ces atouts et freins.

Une identité territoriale fondation et ciment de l'action collective

Territoire restreint, géographiquement très bien délimité et centré sur le massif des Alpilles, le PNRA comporte tous les ingrédients pour générer une forte identité territoriale.

Ce sont leurs paysages, perçus comme uniques par leurs écosystèmes, et exceptionnels par leurs paysages et leur richesse, qui caractérisent avant tout les Alpilles. Ces paysages résultent, et résument, de la géomorphologie et de l'anthropisation de la colline et des plaines environnantes. L'identité territoriale se forge ainsi sur un cadre de vie exceptionnel et une histoire, une culture provençale faite de traditions et de solidarité. Elle est ensuite renforcée par la conscience de la fragilité de ces paysages face aux risques d'incendie et d'artificialisation (urbanisation, surfréquentation touristique) mais aussi de la culture locale face à l'arrivée massive de nouveaux résidents.

Les grands feux de 1989 puis de 1999 furent ainsi les déclencheurs qui permirent à G. Jouve de fédérer les élus et les acteurs autour d'un projet d'actions communes qui aboutit à la création du PNR en 2007. Dès le départ, la concertation la plus large possible s'est imposée comme LA méthode de travail de l'Agence publique des Alpilles puis du parc. Ce dernier bénéficie ainsi d'une vingtaine d'années d'expérience dans ce domaine et a su, par des actions

marquantes et efficaces, gagner la confiance des acteurs et la légitimité à mener un projet global de gestion durable.

Un système d'acteurs marqué par les jeux de pouvoir

La rencontre de quelques acteurs clés du territoire, tels que les personnels de l'ONF, ceux du parc ou des chasseurs, montre rapidement que des projets aux actes il y a un fossé difficile à franchir. Leurs propos permettent de bien prendre conscience que la concertation/conciliation, base de la gouvernance, est un véritable exercice de funambulisme. Il s'agit en effet de trouver le juste équilibre entre la recherche du consensus et la nécessité d'agir. Les acteurs forestiers notamment voient parfois ce processus de concertation comme le moyen d'imposer leur vision d'expert comme le demande à demi-mots D. Tresmontant en signalant qu'il « laisser faire les spécialistes » pour le choix des travaux et des techniques en matière de PFCI. A l'opposé, les élus tendent à montrer encore un peu de méfiance à l'égard du parc dans la mesure où ils y voient une perte de leurs prérogatives, en termes d'urbanisme par exemple. Le PNR des Alpilles n'a pas encore trouvé cet équilibre.

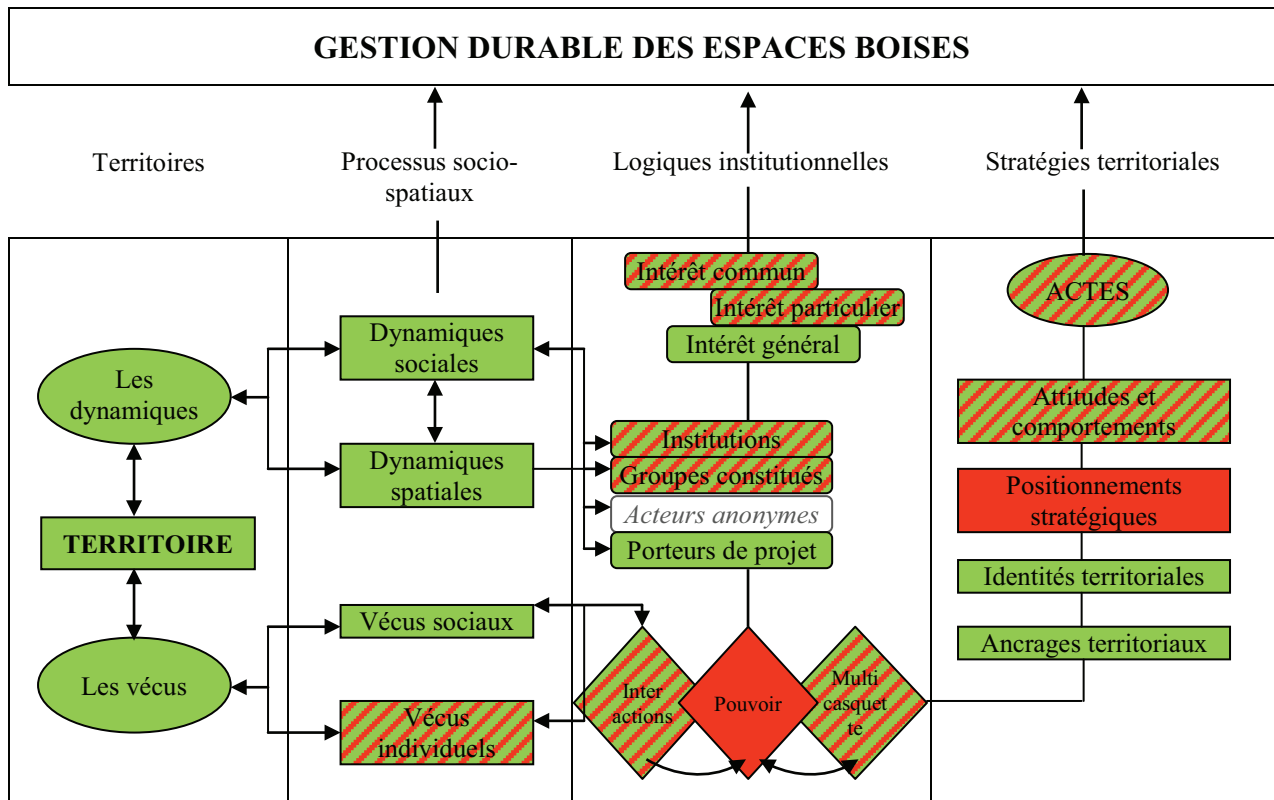
Les relations entre les principaux groupes d'acteurs (parc, ONF, forestiers, chasseurs, éleveurs, élus) sont ainsi marquées par des frustrations voire des tensions mais pas (encore ?) par des conflits ouverts. L'analyse du positionnement et des stratégies de ces groupes d'acteurs montre clairement que c'est le pouvoir qui est, implicitement ou explicitement, au centre des débats. Chacun veut conserver le pouvoir que la loi ou sa présence sur le terrain lui confère et dont il se sent dépossédé par le processus de gouvernance.

Ceci se traduit par des attentes vis-à-vis du parc en apparence contradictoires mais qui renvoient au même questionnement : qui décide ? Ainsi, une partie des acteurs, dont les forestiers, souhaite une clarification nette et définitive des rôles, prérogatives et pouvoirs de chacun des participants. Cette demande peut cacher la volonté de réaffirmer son propre pouvoir. D'autres acteurs, dont les associations de protection et d'usagers du massif, attendent du parc qu'il s'impose, c'est-à-dire qu'il tranche les débats voire prenne les décisions. Il y a peut-être là une volonté d'affaiblir le pouvoir d'acteurs jugés trop influents. Il semble ainsi indéniable que les élus, le monde du pastoralisme voire les protecteurs de l'environnement compte sur le parc pour atténuer le pouvoir (réel ou supposé) de l'ONF. De même, l'ONF apprécierait que le parc « calme les ardeurs des écologistes » protecteurs de l'environnement (D. Tresmontant, 2009) et leur fasse comprendre l'intérêt du travail des forestiers.

La situation de la gestion durable vue comme un projet territorial peut se résumer sous la forme du schéma explicatif de l'action territoriale de Gumuchian *et al.* (2003). Il est ainsi possible d'identifier les atouts et les freins pour la mise en œuvre de la gestion durable à l'aide d'un code couleur simple : rouge pour les freins et vert pour les atouts, certains éléments pouvant l'un ou l'autre, ils sont hachurés rouge et vert (Fig. 107). Il apparaît ainsi clairement que les atouts sont bien tous liés au territoire dans ses composantes physiques, culturelles et symboliques (dynamiques spatiales et sociales, vécus sociaux, intérêt général, projet commun, identité et ancrage territoriaux) alors que des freins voient le jour dès qu'est abordé le facteur humain à travers le système d'acteurs (interactions, partage du pouvoir, stratégies).

Ainsi, cette recherche, couplée avec les résultats du programme QualiGouv et notamment ceux de l'enquête sociologique menée par l'association ARENES, peut-elle fournir au parc des éléments explicatifs des difficultés qu'il rencontre et surtout lui indiquer les pistes de réflexion susceptibles d'offrir des solutions.

Fig. 107 : Schéma explicatif du projet de gestion durable du PNRA



Apports et perspectives de poursuite

L'exemple du PNR des Alpilles illustre ce que l'analyse du concept de gestion durable et des conditions nécessaires à sa mise en œuvre laissait présager : les difficultés ne sont pas

techniques, elles sont humaines et liées à la gouvernance en tant que partage du pouvoir. Plus encore, il montre que ces difficultés persistent même sur un territoire qui présente *à priori* tous les atouts pour assurer la réussite du projet : un périmètre restreint, une forte identité territoriale, une volonté affichée de travailler de concert et une structure pilote reconnue et acceptée par tous.

Ce constat vaut bien au-delà du territoire restreint des Alpilles et il peut être transposé aux autres territoires de projet désireux de mettre en œuvre une gestion durable de leurs espaces boisés. La Charte forestière de territoire du Pays Médoc n'a, par exemple, pas pu donner lieu à une concertation aussi large que prévu en raison du rejet des acteurs « urbains » par le monde forestier dont les acteurs ont finalement élaborer la CFT (Alban, 2004). Le PNR Périgord-Limousin a, quant à lui, dû abandonner la mise en œuvre de CFT après deux années seulement de fonctionnement. Le manque de moyens attribués, la faible implication des élus et surtout des propriétaires forestiers privés, auxquels s'ajoutaient de constants conflits de personnes, ont conduit à la succession de quatre techniciens forestiers animateurs en deux ans puis à l'abandon définitif du projet (Rivain, 2005). Il a alors fallu attendre 2009 pour reprenne un processus de concertation en vue d'élaborer une nouvelle CFT, démarche qui a abouti à la signature de la charte en janvier 2011. Plus proche géographiquement, écologiquement et socialement des Alpilles, le PNR du Lubéron présente globalement le « tableau clinique » que celui des Alpilles en matière de concertation et de gouvernance dans le cadre de sa CFT. Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude de cas pour *Silva Mediterranea* (Bourlon, 2005) identifie les mêmes problématiques lié au pouvoir que celles rencontrés dans les Alpilles, notamment « des incompréhensions entre acteurs à l'origine de conflits », des chasseurs au centre de nombreux conflits ou tensions, des propriétaires privés difficile à motiver et inquiets de « la perte de signification de la propriété privée qui est de moins en moins respectée » (Bourlon, 2005, p. 29).

La méthodologie mise en œuvre pour cette étude permet, même si elle reste très perfectible quant à la constitution du panel d'acteurs de l'enquête, d'envisager sa reproduction sur d'autres territoires. Un tel travail permettrait d'apporter, d'une part des éléments d'analyse utiles au pilote du territoire et, d'autre part, de tendre vers une analyse plus globale de la problématique.

Ma recherche montre que l'attachement au pouvoir est plus fort que celui au territoire. Comprendre cet état de fait n'était pas l'objet initiale de la recherche, ni certainement celui de la seule géographie. Cependant, cette compréhension, que peuvent apporter des études sociologiques approfondies sur les acteurs de la gestion des espaces boisés, peut s'avérer

indispensable pour surmonter les difficultés de mise en œuvre d'une gouvernance des espaces boisés. Ce besoin se fait assurément sentir chez les professionnels du conseil et de la vulgarisation forestière. En effet, la fédération « Forestiers privés de France » (FPF) et le Centre national de la propriété forestière-Institut pour le développement forestier (CNPF-IDF) ont mis en place, en collaboration avec le CRÉDOC, le Réseau d'observation de la forêt privée (RESOFOP), pour mieux cerner les motivations des propriétaires privés. De tels dispositifs pourraient être envisagés pour les autres acteurs afin d'avoir, *in fine*, une vision large et complète de la situation.

Retour au point de départ

La gestion durable de la forêt méditerranéenne ne serait donc qu'une question de rapports humains et de collaboration entre groupes d'acteurs aux intérêts apparemment divergents. Pour que le concept devienne une réalité, chacun doit faire preuve d'empathie et chercher à comprendre l'autre, ses intérêts, ses attentes et ses limites, mais aussi être capable d'introspection et d'analyser, d'exprimer ses propres attentes, ses propres limites. Nous arrivons ici bien loin de la problématique de techniques forestières que la question initiale aurait pu suggérer. Cela ressemble davantage à une problématique sociale voire sociologique et ramène vers un monde utopique, celui de Rousseau, où l'homme est bon et juste...

« Je vous dis aujourd'hui, mes amis, que malgré les difficultés et les frustrations du moment, j'ai quand même fais un rêve. C'est un rêve profondément enraciné dans le rêve du Développement Durable.

J'ai fait un rêve, qu'un jour, sur les collines de Provence et d'ailleurs, les Hommes pensent plus à l'intérêt général qu'à leur intérêt personnel.

J'ai fait un rêve, qu'un jour même les Hommes cherchent à se comprendre pour œuvrer ensemble plutôt qu'à s'opposer pour défendre leur chapelle ...

Bibliographie générale

BIBLIOGRAPHIE

- A ROCHA FRANCE (Association), 2007 : *Adaptation des sociétés historiques aux caractéristiques des Marais des Baux*, document préparation à la concertation « Envisager l'avenir des Anciens marais des Baux », 29 p.
- ABIS S., 2004 : *Entre unité et diversité : la Méditerranée plurielle*, Rapport de la Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques, 26 p.
- ACOT P., 2008 : *Histoire du climat – De la découverte de l'effet de serre au réchauffement actuel*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°2, pp. 113-118
- AGENCE PUBLIQUE DU MASSIF DES ALPILLES, 2003 : *Document d'objectifs du site « Les Alpilles » - PR98 - FR 9301594*, 100 p.
- AGENCE PUBLIQUE DU MASSIF DES ALPILLES, 2005 : *Cahier de site n°1 Massif des Alpilles - Provence-Alpes-Côte d'Azur - France, Journées d'échanges d'expérience et de débats entre les partenaires européens du projet Interreg IIIB Medocc RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne" - Alpilles, 1er et 2 octobre 2004*, 54 p.
- AIDOUD A., 1998 : *Fonctionnement des écosystèmes méditerranéens*, Conférence du réseau MESOE (Méditerranée Enseignement Secondaire Observation et Environnement), site internet <http://www.museum.agropolis.fr/pages/savoirs/biomes/>, 50 p.
- ALBAN N., 2004 : *Concertation environnementale et développement du territoire sur le littoral aquitain*, Mémoire de fin d'étude, CEMAGREF - ENGREF, 84 p.
- ALBAN N., LEWIS N., 2005 : *Evaluation des processus de concertation et de gouvernance du territoire sur le littoral aquitain*, Vertigo, volume 6, n°3.
- ALEXANDRIAN D., 2008 : *Les statistiques « feux de forêt » de ces trente dernières années*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°4, pp. 377-384
- ANDREU-BOUSSUT V., CHOBLET C., 2006 : *Entre gouvernance locale et institutionnalisation des territoires : Le Parc naturel régional, un modèle pour la GIZC ?*, Vertigo, volume 7, n°3.
- ARENES, 2011 : *Les représentations de la forêt dans le Parc Naturel Régional des Alpilles*, Rapport d'enquête, Marseille, 48 p. + annexes
- ARNOULD P., CLEMENT V., 2004 : *Forêt et développement durable. De l'impératif de la durabilité à la question controversée des indicateurs*. Colloque de Glasgow in *Historiens et Géographes*, n°387, pp. 163-174.

- ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE FEDERATION DES PAYS (APFP), 2009 : *Panorama des Pays 2009*, en ligne, http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/Espaces-thematiques/Organisation-territoriale/Ressources, 8 p.
- ATELIER TECHNIQUE DE L'ENVIRONNEMENT (L'), 2009 : *Document d'objectifs Natura 2000 - Guide méthodologique d'élaboration*, Cahier Technique n°82, 97 p.
- AVIAS P., 2006 : *Vers une relance de la castanéiculture dans la vallée de la Tinée (Alpes-Maritimes)*, Forêt Méditerranéenne, tome XXVII, n°2, pp. 145-146
- AVIAS P., 2006 : *Les lieux et les outils de la politique forestière méditerranéenne*, Forêt Méditerranéenne, tome XXVII, n°2, pp. 153-160
- BACHIMON P., DERIOZ P., LAQUES A.E., 2004 : *Forme et paysage*, Actes du colloque Géopoint Avignon 2004 : « la forme en géographie ».
- BADEAU V., DUPOUEY J.L., CLUZEAU C., DRAPIER J., 2007 : *Aires potentielles de répartition des essences forestières d'ici 2100*, RDV Techniques hors série n°3, ONF, pp. 62-66.
- BALLU J.M. (sous la direction de), 2007 : *Pour mobiliser la ressource de la forêt française*, Rapport du groupe de travail sur l'insuffisante exploitation de la forêt française – Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux – Ministère de l'agriculture et de la pêche, 16 p.
- BARBIER E., ACREMAN M., KNOWLER D., 1997 : *Evaluation économique des zones humides – Guide à l'usage des décideurs et planificateurs*, Bureau de la Convention de Ramsar, Gland, Suisse, 155 p.
- BARON-YELLES N., 2005, *Fédération, régions et territorialité de réseaux : variations autour des Parcs naturels régionaux*, Conférence au Festival international de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges, en ligne : http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2005/baron/article.htm#sdfootnote2anc
- BARTHOD C., BARRILLON A., ARCANGELLI F., HERMELINE M., 2001 : *La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001*, Revue Forestière Française, tome LIII, n°5, pp. 491-509
- BENOIT DE COIGNAC G., 2001 : *Fonctions de la forêt méditerranéenne et inventaire forestier*, Forêt Méditerranéenne, tome XXII, n°4, pp. 318-325
- BERGAGLIO M., TALON B., MEDAIL F., 2006 : *Histoire et dynamique des forêts de l'ubac du massif des Maures au cours des derniers 8000 ans*, Forêt Méditerranéenne, tome XXVII, n°1, pp. 3-16
- BERKES F., FOLKE C., 2000 : *Linking Social and Ecological Systems - Management Practices and Social Mechanisms for Building Resilience*, Cambridge University Press, 476 p.
- BLONDEL J., 2009 : *La production durable de biens et services en forêt méditerranéenne : le point de vue de l'écologue*, Forêt Méditerranéenne, tome XXX, n°2, pp. 133-138

- BOIVIN N., 2009 : *Gouvernance territoriale et jeux de pouvoirs dans les espaces du vin en Aquitaine - Bordeaux – Bergerac – Jurançon*, thèse de doctorat, Université Bordeaux 3, 424 p.
- BONNIEUX, CARPENTIER, PAOLI, 2006 : *Aménagement et protection de la forêt méditerranéenne : application de la méthode des programmes en Corse*, INRA Sciences Sociales, n°6/05, 4 p.
- BONTRON J.C., 2008 : *Analyse du dispositif de sélection des GAL LEADER+ au regard de la mise en œuvre de leur programme - Rapport final et principaux acquis*, SEGESA, Paris, 74 p.
- BOURDONNEC (LE) E., 2006 : *Réflexion sur la structuration des politiques forestières de territoires - Etat des lieux avec recueil d'expériences en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, analyse, conceptualisation et propositions*, Mémoire de fin d'étude ESITPA, OFME, 94 p.
- BOURLON S., 2005 : *Etude de cas : Charte forestière de territoire du Parc naturel régional du Luberon*, Silva Mediterranea - Projet «Forêts méditerranéennes et développement durable », 57 p. + annexes
- BOUTEFEU B., 2007 : *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*, thèse de doctorat, ENSLSH Lyon – ONF, 519 p.
- BOUTEFEU B., 2008 : *Les incendies de forêt : une actualité brûlante à traitement médiatique à « show » - Analyse des reportages sur les incendies de forêt dans les journaux télévisés de TF1 de 2002 à 2004*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°3, pp. 297-308
- BOUTEFEU B., ARNOULD P., 2006 : *Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité*, Revue Forestière Française, tome LVIII, n°1, pp. 61-72
- BRAUDEL F. (sous la direction de), 1985 : *La Méditerranée – L'espace et l'histoire*, Champs – Flammarion, Paris, 223 p.
- BRAUDEL F., (sous la direction de), 1986 : *La Méditerranée – Les hommes et l'héritage*, Champs – Flammarion, Paris, 217 p.
- BRAUDEL F., 1993 (9^{ième} édition) : *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, LGF – Livre de poche, 533 p.
- BREDIF H., 2002 : *Gestion durable : notions et conséquences sur les pratiques*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIII, n°3, pp. 185-193
- BREDIF H., 2008 : *Référentiels de durabilité forestière : l'universalité en question*, Natures Sciences Sociétés, n°16, pp. 209-219
- BREDIF H., ARNOULD P., 2004 : *Evaluer n'est pas gérer. Considération pour rompre le pouvoir des critères et des indicateurs*, Revue Forestière Française, tome LVI, n°5, pp. 485-500

- BREDIF H., BOUDINOT P., 2001 : *Quelles forêts pour demain ? Eléments de stratégie pour une approche rénovée du développement durable*, L'Harmattan, Paris, 249 p.
- BREDIF H. (Dir.), 2008 : *Contribution à l'élaboration d'une approche stratégique de la multifonctionnalité des forêts - Synthèse et recommandations*, FCBA – ENS LSH – INRA/MONA – Note de synthèse, 20 p.
- BREMAN P., 2006 : *Gérer les paysages forestiers – une approche élémentaire, une approche de bon sens*, RDV Techniques de l'ONF, n°12, pp. 32-36
- BRL Ingénierie, 2003 : *Diagnostic des PIDAF des Bouches du Rhône*, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, 106 p. + Annexes
- BROCHIER H., 1988 : *Besoins économiques*, Encyclopaedia Universalis - Edition de 1988, Corpus tome 3, pp. 533-534
- BRUGNOT G., CASSAYRE Y., 2003 : *De la politique française de restauration des terrains en montagne à la prévention des risques naturels*, Mémoire soumis au XIIème Congrès forestier mondial, Québec City, Canada, 5 p.
- BRUNET R., 2001 : *Le déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie*, Mappemonde, Editions Belin, 402 p.
- BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 2005 : *Les mots de la géographie - Dictionnaire critique*, 3^{ième} édition, Reclus - La documentation française, 520 p.
- BURLEY J., 2002 : *La diversité biologique forestière : tour d'horizon*, Unasylva n°209, vol. 53, pp. 3-9
- CALDER I., HOFER T., VERMONT S., WARREN P., 2007 : *Vers une nouvelle compréhension des arbres et des forêts*, Unasylva n°229, vol. 58, pp. 3-10
- CAZALY M., 2002 : *La forêt méditerranéenne et son public*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIII, n°3, pp. 173-184
- CCPFML et CCPB, 2007 : *Charte Forestière de Territoire de la Montagne de Lure*, 80 p.
- CERPAM, 2010 : *Mobiliser les parcours dans l'alimentation des caprins*, communication aux Rencontres Fermières Fromagères, Carmejane, 7 octobre 2010
- CHALLOT A., 2008 : *La prévention des incendies de forêts*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°4, pp. 385-398
- CHALVET M., 1997 : *La forêt méditerranéenne : définition et acteurs*, in *La forêt, perceptions et représentations*, Corvol A., Arnould P., Hotyat M., L'Harmattan, Paris, pp. 241-250
- CHALVET M., 2001 : « *L'invention de la forêt méditerranéenne de la fin du XVIIIe siècle aux années 1960.* » Thèse de doctorat de doctorat d'histoire, Revue d'histoire du XIXe siècle [En ligne], n° 23, mis en ligne le 15 octobre 2002, <http://rh19.revues.org/index342.html>
- CHARIGNON D. (sous la direction de), 1997 : *Rôle de la forêt de montagne pour la protection contre les crues*, Synthèse de doctorat bibliographique, ENGREF Montpellier, 7 p.

- CHASSANY J.P., 2009 : *La production durable de biens et services en forêt méditerranéenne – Le point de vue de l'économiste*, Forêt Méditerranéenne – tome XXX – n°2, pp. 139-146
- CLEMENT V., 2004 : *La France méditerranéenne en feu : retour sur les incendies de forêts de l'été 2003*, Géo-confluences, Brèves n°5, consultable en ligne à l'adresse : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/breves/2004/5.htm>
- CLUNIAT R., ROUBAUD J.P., ROUX A., 2006 : *Evaluation des démarches contractuelles des Pays*, Conseil Général du GREF, Paris, 111 p.
- COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE, 2009 : *Programme de Développement Rural de la Corse 2007-2013 - Version 3*, Tome 1, 128 p.
- COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2009 : *Forêts et prairies abondent dans le réseau Natura 2000*, Observation et statistique Environnement n°21, 4 p.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 2006 : *Communication de la commission au conseil et au parlement européen concernant un plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts*, COM(2006) 302 final, Bruxelles, 14 p.
- CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 1999 : *Résolution du Conseil de 15 décembre 1998 relative à une stratégie forestière européenne*, Journal Officiel des Communautés européennes L 56 du 26/02/1999, pp. 1-4.
- CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2005 : *Règlement (CE) n° 1698/2005 du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)*, Journal Officiel de l'Union européenne L 277, pp 1-40.
- CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2006 : *Règlement (CE) n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999*, Journal Officiel de l'Union européenne L 210, pp 25-78.
- CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2006 : *Décision du Conseil du 20 février 2006 relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période de programmation 2007-2013)*, Journal Officiel de l'Union européenne L 55, pp. 20-29.
- CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2006 : *Décision du Conseil du 6 octobre 2006 relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion*, Journal Officiel de l'Union européenne L 291, pp. 11-32.
- CONSEIL SUPERIEUR DE L'EVALUATION, 1996 : *Petit guide de l'évaluation des politiques publiques*, La documentation française, Paris, 123 p.
- CONTRECHAMP (Collectif), 2009 : *Evaluation des chartes forestières de territoire*, Rapport d'évaluation, 128 p.

- CORVOL A., ARNOULD P., HOTYAT M. (sous la direction de), 1997 : *LA FORET : perceptions et représentations*, L'Harmattan, Paris, 401 p.
- CORVOL A., 2009 : *La forêt méditerranéenne : une forêt ou un décor ?*, Forêt Méditerranéenne – tome XXX – n°4, pp. 287-292.
- COSANDEY C., ANDREASSIAN V., MARTIN C., DIDONLESCOT J.F., LAVABRE J., FOLTON N., MATHYS N., RICHARD D., 2003 : *Rôle joué par la forêt sur l'hydrologie des régions méditerranéennes – Synthèse de doctorat des recherches menées en France*, Rapport quadriennal (1999-2002) du Comité National Français de Géodésie et de Géophysique, JP Bariot Ed., Toulouse, p 239-250.
- COSANDEY C., 2006 : *Conséquences des forêts sur l'écoulement annuel des cours d'eau*, Revue Forestière Française, tome LVIII, n°4, pp. 317-328
- COUR DES COMPTES, 2005 : *L'intercommunalité en France - Rapport au Président de la République suivi des observations des administrations et des organismes intéressés*, Cour des Comptes, Paris, 392 p.
- CNUED, 1992 : *Principes forestiers*, Rio de Janeiro.
- CRPF PACA, 2001 : *Etude sur les propriétaires forestiers privés en vue de l'établissement du document d'objectif - Site PR98 Massif des Alpilles*, Enquête préparatoire, 27 p.
- DDA DES BOUCHES DU RHONE, 2008 : *Plan Départemental de Protection des Forêt contre l'Incendie - Département des Bouches du Rhône*, Tome II - Les massifs forestiers du département, 70 p.
- DEFFONTAINES J.P., PROD'HOMME J.P., 2001 : *Territoires et acteurs du développement local. De nouveaux lieux de démocratie*, Editions de l'Aube, 180 p.
- DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'AMENAGEMENT ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES (DIACT), 2007 : *Cadre de Référence Stratégique National*, 134 p.
- DELMAS M., MARAGE D., KONIECZKA N., 2006 : *L'élaboration et la mise en œuvre des documents d'objectifs - Synthèse de doctorat et conclusions du séminaire de Strasbourg, 6 / 8 décembre 2005*, Note d'information Natura 2000 n°3, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable - Direction de la nature et des paysages, 12 p.
- DEREIX C., 1995 : *Dans le maquis des idées reçues*, TDC, n°697, juin 1995 – *Les forêts et les hommes : pour une gestion planétaire*.
- DEREIX C., 1995 : *La forêt pour le forestier*, in *La forêt, perceptions et représentations*, Corvol A., Arnould P., Hotyat M., L'Harmattan, Paris, pp. 271-274
- DERIOZ P., 1997 : *Territoires, saisons et enjeux de la guerre des champignons en Haut-Languedoc*, in *La forêt, perceptions et représentations*, Corvol A., Arnould P., Hotyat M., L'Harmattan, Paris, pp. 331-339

- DERIOZ P., 2007 : *Quelle place pour la forêt méditerranéenne dans le « millefeuilles » des territoires en Haut-Languedoc héraultais ?*, Forêt méditerranéenne, tome XXVIII, n°2, pp. 143-154
- DESMARTIN I, DUHEN L.M., 2008 : *Forestour, une initiative en forêt privée ou comment vaincre des résistances institutionnelles ou privées*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°4, pp. 475-478
- DEUFFIC P., 2005 : *La fermeture des paysages dans le Massif central : regards d'habitants sur une question d'experts*, Cahiers d'économie et sociologie rurales, n° 75, pp. 75-96
- DI MEO G., 1998 : *Géographie sociale et territoires*, Nathan - Collection Fac Géographie, 320 p.
- DIETTE S., LAURIAC A., 2004 : *La sylviculture truffière : aperçus historiques, apports techniques et enjeux pour la région méditerranéenne*, Revue Forestière Française, tome LVI, n° 3, pp. 219-230
- DOBRE M., LEWIS N., DEUFFIC P., GRANET AM., 2005 : *La fréquentation des forêts en France : permanences et évolutions*, RDV Techniques n°9, ONF, pp. 49-57
- DOMERGUE M., 2003 : *Evaluation des fonctions non marchandes de la forêt*, RDV Techniques n° 1, ONF, pp. 17-20
- DUHEN L.M., 2008 : *Accueil du public : un mouvement bien engagé*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°4, pp. 461-466
- DUHEN L.M., 2009 : *Récréation : des publics à accueillir – Le point de vue des propriétaires*, Forêt Méditerranéenne, tome XXX, n°2, pp. 171-174
- DUREAU R., 2003 : *Gestion des garrigues à chêne kermès sur coupures de combustible*, Réseau coupures de combustible, Groupe « Dynamique des peuplements à kermès », n°8, 84 p.
- ECHAUDEMAISON C.-D., sous la direction de, 1998 : *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Nathan, 480 p.
- EIZNER N., 1995 : *La forêt, archétype de la nature*, in *La forêt – Les savoirs et le citoyen*, Meiller D., Vannier P., Editions ANCR, pp. 17-19
- ENTREPRISES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT (ETD), 2006 : *Forêt et territoires*, Notes de l'ETD, Paris, 18 p.
- ENTREPRISES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT (ETD), 2009 : *Le bois des forêts française - Une opportunité de développement pour les territoires ruraux*, le notes de l'ETD, Paris, 24 p.
- ETIENNE M., 2001 : *Aménagement de la forêt méditerranéenne contre les incendies et biodiversité*, Revue Forestière Française, numéro spécial, pp. 149-155

- FABRE E., VERNET C., 2006 : *Evolution de l'occupation du sol dans les Alpes-de-Haute-Provence (début du XIXème siècle – fin du XXème siècle)*, Méditerranée, n° 3.4, pp. 35-42
- FALCONNET G., ROMAN-AMAT B., 2009 : *Quelques réflexions depuis Nancy à propos des forêts méditerranéennes françaises*, Forêt Méditerranéenne – tome XXX – n°4, pp. 307-312.
- FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE, 1999 : *L'évaluation - un enjeu pour les territoires de projet*, Collection Expérimenter Pour Agir, n° 2, 17 p.
- FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE, 2001 : *Suivi et évaluation des chartes des parcs naturels régionaux - Guide technique*, 59 p.
- FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE, 2006 : *Les Parcs et la forêt : les nouveaux défis à relever*, Actes du séminaire de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France des 24 et 25 octobre 2006, PNR du Morvan, 33 p.
- FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE, 2006 : *La forêt dans les Parcs - En chemin vers la gestion durable*, Collection Expérimenter Pour Agir, n° 14, 63 p.
- FERRY O., PIEGAY H. (Rédaction coordonnée par), 2004 : *Identification des principaux risques pouvant conduire à un échec de la prise en compte des forêts dans la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau*, Rapport de la composante française du projet LIFE « forests for water », 13 p.
- FERRY O., BARTHELON C., 2007 : *Synthèse de doctorat des propositions sur les possibilités de prise en compte des forêts dans la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau (DCE)*, Recommandations finales de la composante française du projet LIFE Eau et Forêt, 48 p.
- FESQUET F., 1997 : *L'arbre au secours des hommes : les bienfaits de la forêt dans le discours forestier aux XIXème et XXème siècles*, in *La forêt, perceptions et représentations*, Corvol A., Arnould P., Hotyat M., L'Harmattan, Paris, pp. 163-172
- FESQUET F., 1998 : *Un corps quasi-militaire dans l'aménagement du territoire : le corps forestier et le reboisement des montagnes méditerranéennes en France et en Italie aux XIX et XXèmes siècles*. Université Paul Valéry, Montpellier III, 3 vol., 992 p.
- FESQUET F., 2002 : *"La défense de la forêt méditerranéenne au 19ème siècle : un conflit forestier - paysan pour le contrôle des espaces communaux"*, communication au séminaire "Civilisation et patrimoine : problématique de la forêt méditerranéenne", Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Aix en Provence, 8 mars 2001. Compte-rendu réalisé par Andrée Corvol-Dessert, "Civilisation et patrimoine" in Forêt Méditerranéenne, hors série n° 1, pp. 65-83
- FESQUET F., 2006 : *Quelle réalité pour la forêt méditerranéenne ? Une approche historique de la place des espaces sylvestres méditerranéens dans la politique forestière française*, Forêt Méditerranéenne, tome XXVII, n°2, pp. 115-122
- FORETS DE FRANCE n°477, 2004 : *Dossier : La production de bois en France*, pp. 16-23

- FOSSAERT R., 1983 : *La société - Tome 6 - Les structures idéologiques*, Editions du Seuil, Paris, 610 p.
- FRANCHIS (de) L., 2003 : *Les menaces sur les sols dans les pays méditerranéens - Etude bibliographique*, Les cahier du Plan Bleu n°2, 80 p.
- FRITSH Ph., 1997 : *Les séries artistiques dans la forêt de Fontainebleau : genèse d'une perception*, in *La forêt, perceptions et représentations*, Corvol A., Arnould P., Hotyat M., L'Harmattan, Paris, pp. 205-218
- GALBERT (de) M., 2006 : *Le défi forestier pour le développement durable*, Editions ING, Belley, 367 p.
- GALOCHET M., 2010 : *Les forêts vues par les géographes - Approche systémique et multiscalaire du milieu forestier*, Poster scientifique, Festival International de géographie de Saint-Dié-des-Vosges
- GAREAU P., 2005 : *Approches de gestion durable et démocratique des forêts dans le monde*, Vertigo, volume 6, n°2
- GAUTHIER A., PICARD O., TOPPAN E., 2008 : *Les chiffres clés de la forêt privée – édition 2008-2009*, Forêt Privée française, Paris, 24 p.
- GAUTHIER O., 2009 : *La forêt méditerranéenne : un modèle de forêt multifonctionnelle*, Forêt Méditerranéenne – tome XXX – n°4, pp. 319-322.
- GRAND SITE SAINT VICTOIRE, 2006 : *Charte Forestière de Territoire des Massifs Concors Sainte Victoire*, 107 p.
- GUERIN G., 2008 : *De la forêt pâturée au sylvopastoralisme*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°4, pp. 491-496
- GUERIN G., PAULUS J., 2009 : *De la forêt pâturée au sylvopastoralisme*, Forêt Entreprise, n° 185, pp. 55-57
- GUERMOND Y., 2008 : *Identité territoriale*, Encyclopédie électronique Hypergéogé - Régions et territoires - index complémentaire,
http://www.hypergeo.eu/article.php3?id_article=425#
- GUIBAL F., RIPERT C., CHANDIOUX O., 2007 : *Impact du changement climatique et de la canicule de 2003 sur la productivité et l'aire de répartition du pin sylvestre et du pin d'Alep en région méditerranéenne*, RDV Techniques hors série n°3, ONF, pp. 67-73.
- GUIOT J. (Coord.), 2007 : *Réponse des forêts méditerranéennes françaises aux changements climatiques*, Rapport de fin de contrat - programme APR GICC 2003, 52 p.
- GUMUCHIAN H., MAROIS C., 2000 : *Initiation à la recherche en géographie - Aménagement, développement territorial, environnement*, Paris, Anthropos - Economica, 434 p.

- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003 : *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos - Ed. Economica, 186 p.
- HADJOU L., 2009 : *Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales*, Développement durable et territoires (en ligne), Varia, URL : <http://developpementdurable.revues.org/index8208.html>
- HAMZA N., 2008 : *Etat et évolution de la ressource en forêt méditerranéenne, les chiffres de l'Inventaire forestier national*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°4, pp. 361-370
- INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT, 2006 : *Les synthèses de doctorats : L'environnement en France*, 500 p.
- INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT, 2005 : *Les multiples valeurs de la forêt française*, Les données de l'environnement n°105 – août 2005, 4 p.
- INSEE, 2008 : *Parc Naturel Régional des Alpilles : un territoire qui conserve un équilibre économique et écologique*, Rapport d'étude n° 14, 36 p.
- INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL, 2009 : *La forêt française – Les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005, 2006, 2007, et 2008*, IFN, 136 p.
- JACQ V., 2008 : *Les modèles de prévision climatique en région méditerranéenne*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°2, pp. 107-112
- JALUT G., AMAT A., RIERA i MORA S., FONTUGNE M., MOOK R., BONNET L., GAUQUELIN T., 1997 : *Holocene climatic changes in the western Mediterranean : installation of the Mediterranean climate*, C. R. Acad. Sci. Paris, Sciences de la terre et des planètes n° 325, pp 327-334.
- JALUT G., AMAT A., BONNET L., GAUQUELIN T., FONTUGNE M., 2000 : *Holocene climatic changes in the Western Mediterranean, from south-east France to south-east Spain*, Palaeogeography, Palaeoclimatology, Palaeoecology n° 160, pp. 255–290
- JOUMARD R., 2009 : *Le concept de gouvernance*, INRETS - Rapport n° LTE 0910, 52 p.
- JUNOD G., 2005 : *Comment les Parcs naturels régionaux peuvent-ils s'investir dans la politique forestière sur leur territoire ?*, Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du Mastère Spécialisé « Forêt, Nature et Société », ENGREF, Nancy, 56 p.
- KALAORA B., 1993 : *Le musée vert : radiographie du loisir en forêt*, L'Harmattan, Paris, 304 p.
- KALAORA B., 1997 : *Du musée vert au musée écologique. Illusion ou réalité ?*, in *La forêt, perceptions et représentations*, Corvol A., Arnould P., Hotyat M., L'Harmattan, Paris, pp. 219-227
- KALAORA B., SAVOYE A., 1999 : *On a incendié la forêt*, Forêt Méditerranéenne, tome XX, n°1, pp. 25-32

- LABRUE C., 2009 : *L'enfermement des habitations par la forêt. Exemple du Plateau de Millevaches en Montagne Limousine.*, Cahiers ADES, Actes du colloque *Espaces d'enfermement, espaces clos* organisé par DOC'GEO à Bordeaux en mai 2008, pp. 125-138
- LACROIX L., 2006 : *Fréquentation des forêts privées pyrénéennes : opportunités, freins et propositions*, Mémoire de fin d'étude, FIF-ENGREF – CRPF Midi-Pyrénées, 76 p.
- LAFFONT E., 2008 : *Aménagement sylvopastoral à l'échelle d'un massif forestier : contexte, méthode et acquisition de références*, Mémoire de fin d'études, ENESAD – Institut de l'élevage, Dijon, 68 p. + annexes
- LARRERE R., NOUGAREDE O., 1993 : *L'homme et la forêt*, Gallimard-Traditions, Paris, 128 p.
- LARRERE C., 1995 : *La forêt est-elle un objet philosophique ?*, in *La forêt – Les savoirs et le citoyen*, Meiller D., Vannier P., Editions ANCR, pp. 233-242
- LARRERE R., 1995 : *Usages et images de la forêt*, in *La forêt – Les savoirs et le citoyen*, Meiller D., Vannier P., Editions ANCR, pp. 195-202
- LEBORGNE M., 2007 : *Présentation de thèse de doctorat : Le rôle des mémoires collectives dans la construction du sentiment d'appartenance territoriale. Le cas du Parc naturel régional du Verdon*, Faire savoirs - Sciences humaines et sociales en région PACA, n°6, pp. 85-89
- LE FUR D., SOLE J., DE VILLENEUVE F., 2002 : *Etude - diagnostic du patrimoine culturel et du paysage en vue de l'élaboration de la Charte du PNR des Alpilles*, Rapport d'étude Le Fur Paysages pour l'Agence Publique des Alpilles, Aix en Provence, 113 p.
- LELOUP F., MOYARD L., PECQUEUR B., 2005 : *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?*, Géographie, économie, société 4/2005 (Vol. 7), p. 321-332.
- LEONARD J.P., 2003 : *Forêt vivante ou désert boisé ? la forêt française à la croisée des chemins*, L'Harmattan, Paris, 311 p.
- LEONARD J.P., 2004 : *Société et espaces arborés dans le midi méditerranéen*, Forêt Méditerranéenne, tome XXV, n°3, pp. 173-190
- LEPART J., 2009 : *Les paysages et les boisements méditerranéens face à la biomasse-énergie*, Forêt Méditerranéenne, tome XXX, n°2, pp. 163-166
- LETOURNEAU A., 2009 : *Les théories de la gouvernance : pluralité de discours et enjeux éthiques*, Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors série 6, [En ligne], mis en ligne le 09 novembre 2009. URL : <http://vertigo.revues.org/8891>
- LEVY J., LUSSAULT M. (sous la direction de), 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Editions Belin, Paris, 1034 p.

- LEWIS N., DEUFFIC Ph., GINELLI L., 2005 : *L'importance des forêts dans la construction social - Pistes exploratoire*, CEMAGREF de Bordeaux – Unité de recherche ADER, 69 p.
- LJUNGMAN L., MARTIN R.M., WHITEMAN A., 1999 : *Au-delà de l'aménagement durable des forêts. Améliorer l'aménagement des forêts pendant le prochain millénaire – Possibilités et problèmes*, FAO – Division des Politiques et de la Planification Forestière, Rome, 56 p.
- LUIGI N., 2006 : *Organisation, territoires, compétences et outils*, Forêt Méditerranéenne, tome XXVII, n°2, pp. 161-166
- LUIGI N., 2006 : *Des axes pour une politique forestière méditerranéenne*, Forêt Méditerranéenne, tome XXVII, n°2, pp. 185-195
- MARCHAND H., 1990 : *Les forêts méditerranéennes – Enjeux et perspectives*, Les fascicules du Plan Bleu n°2, PNUE – Economica, Paris, 108 p.
- MARIEN J.N., BILLAND A., 2009 : *Les systèmes socio-écologiques forestiers méditerranéens face aux changements globaux - Quelques questions posés par la filière bois énergie au Maroc*, Forêt Méditerranéenne – tome XXX – n°4, pp. 297-300.
- MARTY P., VIVIEN F.D., LEPART J., LARRERE R. (Ouvrage coordonné par), 2005 : *Les biodiversités – Objets, théories, pratiques*, CNRS Editions, 261 p.
- MASLOW A. H., 1971 : *The farther reaches of Human nature*, New York, The Vicking Press.
- MEASSON L., 2007 : *L'efficacité territoriale et l'évaluation - Penser le déploiement spatial du politique grâce au programme européen LEADER*, Thèse de doctorat - Université Grenoble I Joseph Fourier, Grenoble, 506 p.
- MEHU J., 2004 : *Histoire du Lubéron*, en ligne : <http://www.histoireduluberon.fr/index.html>
- MEILLER D., VANNIER P., 1995 : *La forêt – Les savoirs et le citoyen : regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations*, Editions ANCR, 380 p.
- MERMET L. (entretien par Kalaora B.), 1999 : *La forêt méditerranéenne ou l'enjeu d'un non-enjeu – Un prospectiviste parle*, Forêt Méditerranéenne, tome XX, n°1, pp. 33-36
- MERTON R. K., 1965 : *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Editions Plon, Collection Recherches en sciences humaines, Paris, 514 p.
- MEUNIER M., 1996 : *Couvert forestier et crues sur les petits bassins versants de montagne*, Unasyva n°185 – vol. 47, 14 p.
- MIAT du Bassin Parisien, 2007 : *Rapport d'étude sur les franges franciliennes : Analyse des données relatives à l'occupation du sol et à ses mutations, entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90 ; Analyse des paysages et de leurs mutations ; Interprétation socio-économique des mutations*, Rapport d'étude laboratoire ThéMA, UMR 6049 du CNRS et des Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, 93 p.

- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE, 2006 : *Le Programme Forestier National*, 14 p., consultable en ligne à l'adresse : http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/foret-bois/biodiversite-plan-d-action-pour-la-foret/downloadFile/FichierAttache_3_f0/pfn_010606.pdf?nocache=1196244190.97
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE – SCEES, 2006 : *La forêt française préserve son avenir*, Agreste primeur n°178, 4 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE - CNASEA, 2006 : *Evaluation ex-ante du Programme de Développement Rural de l'Hexagone 2007-2013 – Rapport final*, 128 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE - CNASEA, 2006 : *Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du Programme de Développement Rural de l'Hexagone 2007-2013 – Rapport final*, 138 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE - DGFAR/MER/SARD, 2007 : *Programmation FEADER 2007-2013, instructions pour la gestion opérationnelle de Leader 2007-2013*, Circulaire DGFAR/MER/C2007-5069, 26 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE - SCEES, 2007 : *Agreste – Chiffres et Données Agriculture n°196*, 19 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE – CGAAER, 2007 : *Pour mobiliser la ressource de la forêt française*, Rapport du Groupe de travail sur l'insuffisante exploitation de la forêt française, 30 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE, 2007 : *Plan stratégique national de développement rural 2007-2013*, 178 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE, 2009 : *Programme de développement rural hexagonal 2007-2013 - Version 5*, 387 p.
- MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, 2008 : *Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Rapport d'activité 2007*, 88 p.
- MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, 2008 : *Circulaire du 15 juillet 2008 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leur charte*, 18 p. + annexes
- MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI – SESSI, 2008 : *Le bois en chiffres*, Dossier « Production industrielle » hors série, 16 p.
- MINNAERT P., 2004 : *Brève histoires Verts*, article électronique, www.europe-ecologie.com/article.php3?id_article=451, 4 p.
- MIOSSEC A., ARNOULD P., VEYRET Y., 2004 : *Développement durable : affaire de tous, approches de géographes*, *Historiens et Géographes*, n°387, pp. 85-96.

- MONTAGNE C., PEYRON J.L., NIEDZWIEDZ A., 2005 : *La valeur économique totale de la forêt méditerranéenne française*, Forêt Méditerranéenne, tome XXVI, n°4, pp. 287-297
- MOUREY J.M., 1990 : *Les Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier dans le département du Var*, Revue Forestière Française, tome XLII, numéro spécial, pp. 218-229
- NANDIN P., 2008 : *La région méditerranéenne : un haut lieu de biodiversité*, Eurostat - Statistiques en bref – Environnement et énergie, Communautés Européennes, 8 p.
- NORMANDIN D., 1998 : *Une évaluation de la demande sociale de services environnementaux de la forêt*, INRA ESR, Nancy, 4 p.
- OBSERVATOIRE DE LA FORET MEDITERRANEENNE, 2003 : *Les espaces forestiers en Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpilles-Montagnette Bouches-du-Rhône*, Fiche descriptive, Région PACA, 2 p.
- OBSERVATOIRE DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES, 2003 : *Analyse comparative d'indicateurs de développement durable*, Rapport d'étude, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, 112 p.
- OLLIVIER P., 2008 : *Bois d'œuvre, bois d'industrie, bois-énergie : l'étrange désamour entre la forêt méditerranéenne et l'industrie*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°4, pp. 455-460
- OFFICE NATIONALE DES FORETS, 2006 : « *Rapport de développement durable 2006* », en ligne : www.onf.fr/doc/htm
- PARDO C., 2005 : *Du rural à l'urbain. Intégrations, usages et gestions de l'arbre dans les paysages de la méditerranée nord-occidentale*, Thèse de doctorat de géographie, Université Paul Valéry – Montpellier III, 516 p. + annexes
- PAYS ASSAES, VERDON, VAIRE, VAR, 2010 : *Compte-rendu du 2nd Comité de pilotage d'élaboration de la Charte forestière du Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var*, 6 p.
- PAYS PYRENEES MEDITERRANEE, 2004 : *Charte Forestière de Territoire de la suberaie des Albères et des Aspres*, 58 p.
- PERRAUD P., 1991 : *Perceptions et représentations de la forêt à travers des questions d'enfants*, in *La forêt, perceptions et représentations*, Corvol A., Arnould P., Hotyat M., L'Harmattan, Paris, pp. 341-352
- PEYRON J.L., 2005 : *La forêt, miroir de la société*, TDC – n°890, février 2005 – *Forêts d'Europe*.
- PIAZZETTA R., 2006 : *Le liège : un produit typiquement méditerranéen*, Forêt Méditerranéenne, tome XXVII, n°2, pp. 147-149
- PICHOTTI S., 2005 : *Les Plans de Développement de Massif en région PACA : analyse, synthèse de doctorat, méthodologie et outils de communication*. Mémoire de fin d'études de la Formation des Ingénieurs Forestiers, ENGREF, Nancy, 70 p.

- PIERRET J., 2004 : *Place et usage de l'entretien en profondeur en sociologie*, in *Sociologie pénale : système et expérience pour Claude Faugeron*, Editions ERES, pp. 199-213
- PINTON F., ALPHANDERY P., 2007 : *La construction du réseau Natura 2000 - Une politique européenne de conservation de la biodiversité à l'épreuve du terrain*, Note d'information Natura 2000 n°4, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable - Direction de la nature et des paysages, 13 p.
- PLAISANCE G., 1979 : *La forêt française : ses visages, ses richesses, son avenir*, Editions Denoël, Paris, 373 p.
- PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE, 1997 : *Vers des indicateurs de suivi des espaces boisés en Méditerranée*, Note de méthode de l'Observatoire Méditerranéen pour l'Environnement et le Développement, 58 p.
- PNR DES ALPILLES, 2006 : *La Charte*, 209 p. + annexes
- PNR DES ALPILLES, 2009 : *Schéma directeur d'éducation à l'environnement et au développement durable - Volet scolaire*, 120 p. + annexes
- PNR DU LUBERON, 2004 : *Charte Forestière de Territoire du PNR du Lubéron*, 9 p.
- PNR DU LUBERON, 2008 : *Charte - Objectifs 2021*, 160 p. + annexes
- PNR DU VERDON, 2007 : *Charte 2008-2020*, 118 p. + annexes
- PNUE/PAM-Plan Bleu, 2009 : *Etat de l'environnement et du développement en Méditerranée*, PNUE/PAM-Plan Bleu, Athènes, 208 p.
- POLART P., ROUSSET J., LARRIEU B., 2006 : *Enquête d'utilité publique relative au renouvellement de la Charte du Parc Naturel Régional du Verdon*, Rapport de la commission d'enquête, Tribunal administratif de Marseille, 62 p.
- POURCHER Y., 1984 : *La forêt : espace global et espace conflictuel, la Lozère aux XVIIIème et XIXème*, dans *La forêt et l'homme en Languedoc-Roussillon de l'Antiquité à nos jours*, Actes du LVIème Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, pp. 95-107
- PREFECTURE LANGUEDOC-ROUSSILLON, 2009 : *Document Régional de Développement rural (FEADER) 2007-2013 - Volet de la Région Languedoc-Roussillon - Version 3*, 220 p.
- PREFECTURE PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR, 2009 : *Document Régional de Développement rural 2007-2013 - Version 3*, 316 p.
- QUEZEL P., MEDAIL F., 2003a : *Ecologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen*, Collection Environnement, Editions scientifiques et médicales Elsevier SAS, Paris, 571 p.
- QUEZEL P., MEDAIL F., 2003b : *Que faut-il entendre par « forêts méditerranéenne » ?*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIV, n°1, pp. 11-31

- RASSE P., 2002 : *Identités culturelles et communication en Europe, le paradigme de la Méditerranée*, Communication et organisation, 17 (2002) – http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000225/fr
- REVALOR D., 2009 : *Un enjeu à partager entre chercheurs et gestionnaires : biomasse et énergie – Le point de vue du propriétaire forestier*, Forêt Méditerranéenne – tome XXX – n°2, pp. 155-158
- RICCI J. C., 2008, *Faune et chasse en région méditerranéenne : trente ans de coadaptations*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°4, pp. 479-490
- RIGOLOT E., 2003 : *Le feu « domestiqué » : outil de gestion des espaces méditerranéens*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIV, n°1, pp. 37-44
- RIGOLOT E., 2008 : *Impact du changement climatique sur les feux de forêt*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°2, pp. 167-176
- RIGOLOT E., 2009 : *Construire une culture du feu : Fire Paradox, un programme intégré de l'Union Européenne*, Forêt Méditerranéenne, tome XXX, n°2, pp. 147-150
- RIVAIN S., 2005 : *Evaluation en continu de la Charte forestière de territoire du Pnr Périgord-Limousin* - Conseil Régional du Limousin - Oréade-Brèche, Rapport intermédiaire octobre 2005, 20 p.
- ROCHE J., TATONI T., 2010 : *Acceptabilité et faisabilité d'une politique stratégique de trame verte et bleue en Région Provence Alpes Côte d'Azur - Document : Les résultats du projet*, Restitution au MEEDDM Appel à projet Grenelle /PNR, 64 p.
- ROUGERIE G., BEROUTCHACHVILI N., 1991 : *Géosystèmes et paysages : bilans et méthodes*, Armand Colin Editeur, Paris, 302 p.
- ROUQUET J.L., 2008 : *La stratégie prospective de l'Office national des forêts en matière de produits touristiques*, Forêt Méditerranéenne, tome XXIX, n°4, pp. 467-478
- ROUVILLE (de) S., GAUBERT J.L., BOCQUIER F., 2000 : *Evolution à long terme d'une garrigue méditerranéenne selon la saison de pâturage des chèvres*, 7^{ième} journées Rencontres autour de la Recherche sur les Ruminants, en ligne : <http://www.journees3r.fr/spip.php?article1131>
- SCHLUMBERGER, 2001 : *Les possibilités d'ouverture au public des forêts privées –Bilan de la situation de fréquentation et traitement de cas concrets en Ile-de-France*. Mémoire de fin d'études, FIF-ENGREF, 78 p. + annexes
- SEBASTIEN L., 2006 : *Humains et non-humains en pourparlers : l'Acteur en 4 dimensions. Proposition théorique et méthodologique transdisciplinaire favorisant l'émancipation de nouvelles formes de gouvernances environnementales. Application au domaine de l'eau sur trois territoires : la Plaine du Forez, les pentes du Kilimandjaro et les Barthes de l'Adour*. Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, Thèse de Doctorat, 422 p.

- SERGEANT A., 2008 : *La régulation politique du secteur forestier en France : du « modèle forestier » traditionnel aux nouvelles formes d'action publique*, Communication aux 2èmes journées de recherches sociales INRA SFER CIRAD, 11 et 12 décembre 2008, Lille, 18 p.
- SIVOM ARTUBY-VERDON, 2006 : *Charte Forestière de Territoire ARTUBY-VERDON*, 35 p.
- SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE, 2009 : *Massif des Alpilles - Actualisation du PIDAF*, Région PACA - PNRA, 118 p.
- SOUTEYRAND C., 2010 : *Quelles limites à l'espace méditerranéen ? Perspectives mouvantes et vagues frontières*, chronique de la Mission Agrobiosciences, en ligne : http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=2855
- TAVRIS C., WADE C., 1999 : *Introduction à la psychologie : les grandes perspectives*, De Boeck Université, 432 p.
- TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENT, 2008 : *Le contexte des feux de forêts dans le bassin méditerranéen*, article en ligne sur recy.net à l'adresse : <http://www.recy.net/frame.php?url=http://www.recy.net/actualites/20080615-incendies-algerie.php>
- TERRASSON F., 2007 : *La peur de la nature*, Ed Sang de la terre, collection Ecologie urbaine, Paris, 270 p.
- THAVAUD P., 2009 : *Entretien des coupures de combustible par le pastoralisme : guide pratique*, Réseau coupures de combustible, Groupe « Guide pratique », n°12, 68 p.
- TILLIER S., 2007 : *Le développement durable des espaces boisés méditerranéens : outils et enjeux - Exemple du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc*, Mémoire de Master Recherche, Université du Maine - GREGUM, Le Mans, 82 p.
- UNESCO - FAO, 1963 : *Carte bioclimatique de la zone méditerranéenne - Notice explicative*, 50 p.
- VALLAURI D., PONCET L., 2002 : *La protection des forêts en France – Indicateurs 2002*, Rapport WWF-France, Paris, 100 p. + annexes
- VALLAURI D., LEBRETON Ph., 2004 : *Si la forêt m'était comptée...*, Rapport scientifique, WWF – FRAPNA, Paris, 24 p.
- VENNETIER M., VILA B., LIANG E.R., GUIBAL F., RIPERT C., CHANDIOUX O., 2005 : *Impact du changement climatique sur la productivité forestière et le déplacement d'une limite bioclimatique en région méditerranéenne française*, Ingénieries n°44, pp. 49-61.
- VERNET J.L., 1997 : *L'homme et la forêt méditerranéenne de la préhistoire à nos jours*, Editions Errance, Paris, 248 p.
- WWF, 2001 : *Les forêts méditerranéennes : une nouvelle stratégie de conservation*, WWF-Fond mondial pour la nature, Rome, Italie, 26 p.

Principaux sites internet consultés

Site de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) : <http://www.espaces-naturels.fr>

Site « Biodiversité2007 » : <http://www.biodiversite2007.org>

Site du Chasseur Français : <http://www.lechasseurfrancais.com>

Site de la DIREN PACA : <http://www.paca.ecologie.gouv.fr/>

Site de Pierre Davoust, « Écosociosystèmes » : <http://www.ecosociosystemes.fr>

Site Histoire du Lubéron de Jean Méhu : <http://www.histoireduluberon.fr/index.html>

Site de l'Institut Français de l'Environnement : <http://www.ifen.fr>

Sites des instituts de sondage :

- TNS-SOFRES : <http://www.tns-sofres.com>

- IPSOS : <http://www.ipsos.fr>

Site de l'INSEE : <http://www.insee.fr>

Site de l'Inventaire Forestier National : <http://www.ifn.fr>

Site des Ecologiste de l'Euzière : <http://www.euziere.org/>

Site Europe Ecologie : www.europe-ecologie.com

Site de la FAO : <http://www.fao.org>

Site de la forêt privée française : <http://www.foretpriveefrancaise.com>

Sites du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : <http://www.agriculture.gouv.fr> et <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

Site du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de l'Aménagement du Territoire : <http://www.ecologie.gouv.fr>

Site du portail Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>

Site de l'Office National des Forêts : <http://onf.fr>

Site de Prométhée : <http://www.promethee.com>

Liste des sigles et acronymes

Liste des figures

Liste des sigles et acronymes

AIFM : Association Internationale Forêts Méditerranéennes

APR : Appel à Propositions de Recherche

ARENES : association Appui Recherche et Education pour la Négociation locale sur les EnvironnementS

ASL : Association Syndicale Libre

ATEN : Ateliers Techniques des Espaces Naturels

BDS : Bande Débroussaillée de Sécurité

CCFF : Comités Communaux Feux de Forêts

CDT : Comité Départemental du Tourisme

CEMAGREF : Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts

CERPAM : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée

CFM : Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne

CFT : Charte Forestière de Territoire

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CMDD : Commission Méditerranéenne du Développement Durable

CMPFE : Conférence Ministérielle sur la Protection des Forêts en Europe

CNPF-IDF : Centre National de la Propriété Forestière - Institut pour le Développement Forestier

CNUED : Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement

COFIL : Comité de Pilotage

CRÉDOC : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CSE : Conseil Spécifique de l'Evaluation

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDT : Direction Départementale des Territoires

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DOCOB : Document d'Objectif

DPA : Directive Paysagère des Alpilles

DRDR : Document Régional de Développement Rural

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

ENGREF : Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FFME : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

FPF : Forestiers Privés de France

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

FSC : *Forest Stewardship Council*

GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique

GICC : Gestion et Impacts du Changement Climatique

GRECO : Grande Région Ecologique

IFEN : Institut Français de l'Environnement	PDM : Plan de Développement de Massifs
IFN : Inventaire Forestier National	PDR : Plan de Développement Rural
INRA : Institut National de Recherche Agronomique	PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	PEFC : Programme Européen des Forêts Certifiées – Programme for the Endorsement of Forest Certification
ISL : Institut de Sondages Lavielle	PFCI : Protection de la Forêt Contre l'Incendie
LEADER : Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale	PIC : Programme d'Initiative Communautaire
LEF : Laboratoire d'Economie Forestière	PIDAF : Plan Intercommunal D'Aménagement Forestier
LIFE : L'Instrument Financier de l'Europe	PLU : Plan Local d'Urbanisme
LOF : Loi d'Orientation Forestière	PMPFCI : Plan de Massifs de PFCI
MAP : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	PNR : Parc Naturel Régional
MAAPAR : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales	PNRA : Parc Naturel Régional des Alpilles
MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement	PPRIF : Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt
MEDFOREX : Mediterranean Forest Externalities	PSG : Plan Simple de Gestion
MIAT : Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire	RAPNRA : Rassemblement des Associations pour le Parc Naturel Régional des Alpilles
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle	RECOFORME : Réseaux et actions de Coopération sur la Forêt Méditerranéenne
OFME : Observatoire de la Forêt Méditerranéenne	RTI : Restauration des Terrains Incendiés
OLD : Obligations Légales de Débroussaillage	RTM : Restauration des Terrains en Montagne
ONF : Office National des Forêts	SAGE : Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux
ONG : Organisation Non Gouvernementale	SCEES : Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques du ministère chargé de l'agriculture
PAC : Politique Agricole Commune	SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
PAFI : Plan d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie	SDAFI : Schéma Départemental d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée	SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
PDPFCI : Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie	

SDCG : Schémas Départementaux de
Gestion Cynégétiques

SER : Sylvo Eco Région

SESSI : Service des Etudes et Statistiques
Industrielles

SIERPASA : Syndicat Intercommunal
d'Etudes et de Réalisations
Pastorales des Alpilles

SMDD : Stratégie Méditerranéenne pour le
Développement Durable

SRGS : Schéma Régionaux de Gestion
Sylvicole

TERRUTI-LUCAS : TERre UTILisation -
*Land Use Cover Area frame
statistical Survey*

URCOFOR : Union Régionale des
Communes Forestières

VET : Valeur Economique Totale

WWF : **World Wildlife Fund**

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt
Ecologique Faunistique et
Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

Liste des figures

Fig. 1 : Climagramme d'Emberger indiquant les grands types de structure de végétation méditerranéenne en fonction des bioclimats et des étages de végétation	17
Fig. 2 : Evolution de l'écosociosystème forestier méditerranéen	19
Fig. 3 : Le millefeuille des zones d'inventaire et de protection en PACA	22
Fig. 4 : Les thèmes de recherche du GICC	23
Fig. 5 : Quelques exemples de thèmes des manifestations organisées par l'association Forêt Méditerranéenne	25
Fig. 6 : Schéma général de la démarche de la gestion forestière	26
Fig. 7 : Les territoires soumis aux logiques d'action	34
Fig. 8 : Démarche générale et plan de l'étude.....	36
Fig. 9 : Répartition des milieux par type d'espace protégé en France métropolitaine.....	51
Fig. 10 : Evolution paysagère à proximité du bourg de Gentioux et de la maison isolée du Mazet (Plateau de Millevaches).....	53
Fig. 11 : Résultats des évaluations de la VET de la forêt française (en €/ha/an).....	65
Fig. 12 : Valeur moyenne des fonctions de la forêt française.....	66
Fig. 13 : L'hyperespace écosociosystémique.....	67
Fig. 14 : Le processus de fabrication du concept de gestion durable des forêts : la réification de la durabilité	68
Fig. 15 : Les forêts du monde couvertes par les processus intergouvernementaux de définition des critères et indicateurs de gestion durable	70
Fig. 16 : Les 6 critères et les 35 indicateurs quantitatifs du processus paneuropéen.....	72
Fig. 17 : Deux approches du concept de gestion durable.....	79
Fig. 18 : Tableau comparatif des trois catégories d'approches de mise en œuvre de la gestion durable des forêts	81
Fig. 19 : Principales essences caractéristiques en forêts méditerranéennes et en forêts européennes .	87
Fig. 20 : Répartition du nombre de feux et des surfaces brûlées par cause	89
Fig. 21 : Surfaces annuelles brûlées en ha	90
Fig. 22 : Part des feux de moins de 1 ha	91
Fig. 23 : répartition géographique de sept groupes biogéographiques en fonction du climat actuel (A) et extrapolée aux climats futurs (B et C).....	94
Fig. 24 : Evolution de l'utilisation d'une forêt méditerranéenne héraultaise au cours des 250 dernières années.....	101
Fig. 25 : Occupation du territoire.....	107
Fig. 26 : Production et récolte de bois	110
Fig. 27 : Entreprises et emplois en exploitation forestière et première transformation du bois	110
Fig. 28 : Utilisation de la forêt	111
Fig. 29 : Eléments de comparaison de la forêt méditerranéenne et forêts de plaines et collines.....	116
Fig. 30 : Facteurs sociétaux suscitant la forêt-friche ou forêt-sanctuaire	118
Fig. 31 : Développement rural et politiques sectorielles.....	129
Fig. 32 : La politique de développement rural.....	130
Fig. 33 : Objectifs comparés des politiques de développement rural et forestière de l'Union Européenne	132
Fig. 34 : Les PNR en région PACA.....	152

Fig. 35 : Portrait des PNR méditerranéens.....	153
Fig. 36 : Les Partenaires QUALIGOUV.....	156
Fig. 37 : Le morcellement de la forêt privée.....	157
Fig. 38 : Synthèse des statistiques « feux de forêt » de 1973 à 2009.....	159
Fig. 39 : Le Risque Moyen Annuel de feux par espace forestier en PACA.....	160
Fig. 40 : Positionnement des Chartes selon trois missions des Parcs.....	162
Fig. 41 : PNR, limites administratives et écorégion.....	170
Fig. 42 : Les formations forestières en 2006.....	172
Fig. 43 : Répartition et évolution des types de formations forestières.....	174
Fig. 44 : Evolution des boisements du massif des Alpilles de 1938 à 1993.....	175
Fig. 45 : Forêts communales et forêts privées dans les Alpilles.....	176
Fig. 46 : Répartition en nombre et en surface des forêts privées.....	177
Fig. 47 : Répartition des types de formation végétale en forêt privée.....	178
Fig. 48 : Gestion prévue dans les PSG et réalisations de 1990 à 2001 dans le PNR des Alpilles.....	179
Fig. 49 : Carte des opérations pastorales.....	183
Fig. 50 : Historique des incendies de 1973 à 2009 dans les Alpilles.....	186
Fig. 51 : Synthèse des statistiques « feux de forêt » de 1973 à 2009.....	187
Fig. 52 : Le risque incendie et les zones incendiées depuis 1977.....	188
Fig. 53 : Les enjeux de la gestion durable des espaces boisés du PNR des Alpilles.....	192
Fig. 54 : L'organisation de la charte du PNR des Alpilles.....	194
Fig. 55 : Ebauche d'arbre des objectifs liés aux espaces boisés de la charte.....	195
Fig. 56 : Les bases du concept de gouvernance.....	200
Fig. 57 : Définition et classement des différentes terminologies.....	202
Fig. 58 : Propriétés forestières de plus de 25 ha.....	203
Fig. 59 : Localisation des deux propriétés.....	205
Fig. 60 : Pinède débroussaillée en forêt communale de St-Etienne-du-Grès.....	206
Fig. 61 : Installation du frêne à fleurs dans les pinèdes.....	206
Fig. 62 : Limites des propriétés et types de végétation.....	207
Fig. 63 : Garrigue à chêne kermès plus ou moins arborée.....	208
Fig. 64 : Les zones pâturées sur les deux propriétés.....	209
Fig. 65 : Troupeau de chèvres du Rove parcourant la garrigue.....	210
Fig. 66 : Positionnement des pratiques dans la gestion durable.....	215
Fig. 67 : Carte des enjeux de PFCI.....	225
Fig. 68 : Débroussaillage alvéolaire.....	227
Fig. 69 : Carte des équipements de PFCI.....	229
Fig. 70 : Pose d'une citerne.....	231
Fig. 71 : Répartition des projets du PIDAF pour 2007 - 2017 en fonction des actions.....	232
Fig. 72 : L'espace de coopération Medocc.....	235
Fig. 73 : Eclaircie forte des pinèdes.....	239
Fig. 74 : Extraction des pins au profit des chênes verts.....	240
Fig. 75 : Extraction des pins au profit des matorrals à genévriers.....	240
Fig. 76 : Positionnement du projet RECOFORME dans la gestion durable.....	241
Fig. 77 : Ebauche d'arbre des objectifs liés aux espaces boisés dans le PIDAF.....	247
Fig. 78 : BDS en débroussaillage alvéolaire.....	248
Fig. 79 : Positionnement des pratiques de création et entretien des BDS dans la gestion durable.....	249
Fig. 80 : Critères et concepts de l'évaluation d'une politique publique.....	256
Fig. 81 : Les trois temps de la démarche d'évaluation.....	257
Fig. 82 : Démarche du projet QualiGouv du PNR des Alpilles.....	260
Fig. 83 : Les acteurs de la gestion des forêts dans le PNR des Alpilles.....	262
Fig. 84 : Les types de travaux réalisés en forêt au sens large dans les Alpilles.....	264
Fig. 85 : Articulation des deux études.....	266

Fig. 86 : Chronologie simplifiée des deux études	267
Fig. 87 : Les acteurs du panel de l'enquête sociologique	268
Fig. 88 : Les territoires soumis aux logiques d'action	270
Fig. 89 : Panel des acteurs par catégorie	272
Fig. 90 : Mise en parallèle des acteurs identifiés	273
Fig. 91 : Liste nominative des personnes enquêtées	275
Fig. 92 : Arbre partiel des objectifs de la politique forestière du PNR des Alpilles.....	288
Fig. 93 : Logo 2010 du PNRA	294
Fig. 94 : Les Alpilles, une « île » de calcaire.....	298
Fig. 95 : Extrait de la carte des sylvoécorégions.....	299
Fig. 96 : Crêtes et combe des Alpilles	300
Fig. 97 : Calcaires urgoniens.....	301
Fig. 98 : Bauxite des Fléchons	301
Fig. 99 : Une mosaïque de milieux	302
Fig. 100 : Une superposition de zones d'inventaires et de régimes de protection.....	304
Fig. 101 : Vestiges d'un aqueduc près de Fontvieille.....	306
Fig. 102 : Vue générale du site de Glanum.....	306
Fig. 103 : Le site de Calès, commune de Lamanon (13)	309
Fig. 104 : Les oliviers (V. Van Gogh, 1889)	310
Fig. 105 : Carte des entités paysagères	311
Fig. 106 : Jeux de pouvoir et conflits autour des forêts dans le PNRA	337
Fig. 107 : Schéma explicatif du projet de gestion durable du PNRA	356

Table des matières

Résumé	5
Sommaire	7
Avant propos - Histoire d'une recherche	9
Introduction générale	13

Première partie

La fabrication du concept de gestion durable des forêts et ses enjeux en forêt méditerranéenne

Chapitre I - Du développement durable à la gestion durable des forêts : évolution des contenus et des concepts	39
1. Les visions de la forêt et de sa gestion	40
1.1. L'approche fonctionnaliste : les fonctions de la forêt	40
1.1.1. La forêt, espace de production	40
a) ... d'une matière première : le bois	40
b) ... de produit « non-bois »	42
1.1.2. La forêt, écosystème	43
b) ... conservateur de la biodiversité	47
c) ... élément-clé des paysages	51
1.1.3. La forêt, espace social	54
1.1.4. Les forestiers et les fonctions de la forêt	56
1.2. L'approche sociologique : le rapport des français à leur forêt	59
1.2.1. Les perceptions : un espace apprécié et menacé	60
1.2.2. Les représentations : forêt = nature	61
1.2.3. Une demande sociale polycéphale	62
1.3. Une approche économique : la Valeur économique totale	63
1.4. La géographie et l'approche systémique de la forêt	66
2. La gestion durable des forêts, traduction appauvrie du développement durable	68
2.1. Le processus de fabrication du concept de gestion durable des forêts	68
2.2. Conséquences et implications des glissements sémantiques	73
2.2.1. L'utilisation du terme « fonction » : une fausse bonne idée	73
2.2.2. Quelques réflexions autour de la notion de besoins	75
2.2.3. La forêt répond à des besoins de toute nature	76
2.3. Bilan : des préoccupations différentes	77
3. La mise en œuvre de la gestion durable des forêts, trois approches alternatives	79
Chapitre II - Singularités et enjeux de la forêt méditerranéenne	83
1. Les facteurs physiques de la méditerranéité	84
1.1. Un climat unique	84
1.2. Un relief tourmenté, des sols fragiles	85
1.3. Une végétation adaptée à ces conditions défavorables	86
1.4. Des espaces naturels fragiles et menacés	88

1.4.1. Le feu : un ennemi connu	88
1.4.2. Le changement climatique, chronique d'une catastrophe annoncée ?.....	93
2. Les facteurs humains et sociétaux de la méditerranéité	96
2.1. Une empreinte humaine plurimillénaire et déterminante.....	97
2.2. Une société en évolution	100
2.3. Visions et perceptions : vous avez dit « forêt méditerranéenne » ?	102
3. Les écosystèmes spécifiques de la forêt méditerranéenne	105
3.1. Les grands types de formations végétales rencontrés	105
3.2. Une part importante et croissante de l'espace géographique	107
3.3. Une composition originale	108
4. La forêt méditerranéenne, des espaces multi-usages	109
4.1. Une récolte de bois peu importante, une filière presque inexistante	109
4.2. Des espaces d'accueil et des espaces accueillants	111
4.3. Des usages traditionnels en mutation.....	112
4.4. Des usages indirects à ne pas négliger	114
5. Conséquences des spécificités de l'écosociosystème forestier méditerranéen en termes de gestion durable.....	116
5.1. Des différences identifiables à tous les niveaux	116
5.2. Des différences confirmées par les économistes.....	117
5.3. Des différences qui se traduisent par un type de forêt spécifique.....	118
5.4. Des différences qui conditionnent la mise en œuvre de la gestion durable des forêts....	119
5.4.1. Revenir aux sources du Développement Durable.....	120
5.4.2. S'appuyer sur des expériences et des initiatives réussies	123
5.4.3. Rassembler les acteurs autour d'un projet de territoire	125

Chapitre III - De la théorie à la pratique dans la forêt méditerranéenne : politiques publiques, outils et territoires

1. La forêt méditerranéenne dans les politiques publiques	127
1.1. Naissance et prise en compte de la forêt méditerranéenne en France.....	128
1.2. Une prise en compte timide de la forêt méditerranéenne dans les politiques publiques.	129
1.2.1. Le développement rural : une volonté de développement durable	129
a) 3 axes de travail, une méthodologie tournée vers le développement durable... 130	
b) Développement rural, outil financier de la politique forestière européenne..... 131	
c) Le développement rural et politique forestière en France	132
d) La Région, premier niveau de territorialisation	133
e) Les Régions méditerranéennes : des spécificités pas si communes.....	133
1.2.2. La SMDD ou l'ignorance de la forêt	134
2. Les outils de gestion durable de la forêt méditerranéenne	135
2.1. La Charte forestière de territoire, la mise en œuvre d'une gouvernance	136
2.1.1. Objectifs gouvernance et actions	136
2.1.2. Un outil performant ?.....	137
2.2. Le Plan de développement de massif, outil de gestion forestière	138
2.2.1. Regrouper les propriétaires, réunir les acteurs au chevet de la forêt privée	138
2.2.2. Vers la définition d'une politique forestière ?	139
2.3. Les Plans de massif PFCI, des outils de protection des espaces boisés.....	141
2.3.1. Le PIDAF, initiative des élus et souplesse de la démarche	141
2.3.2. Mise en œuvre des PIDAF, un bilan mitigé	142
2.3.3. Du PIDAF au PMPFCI.....	143
2.3.4. Vers la définition d'une politique forestière ?	144
2.4. Le Document d'objectif Natura 2000, outil de protection de la biodiversité.....	145

2.4.1. L'élaboration des DOCOB, une procédure de concertation très cadrée.....	145
2.4.2. Vers la définition d'une politique forestière ?	146
2.5. Quel outil pour porter d'une politique forestière en Méditerranée ?	147
3. Les PNR et la forêt méditerranéenne, l'exemple de la région PACA.....	148
3.1. Les PNR, porteurs de politique forestière ?	149
3.2. Les PNR forestiers en région PACA.....	151
3.2.1. Des territoires similaires, des espaces boisés typiquement méditerranéens	151
3.2.2. Des Parcs impliqués dans des projets de grande envergure	154
a) La Trame Verte & Bleue, la préservation de la biodiversité	154
b) QUALIGOUV, la gouvernance des espaces boisés méditerranéens	155
3.2.3. Des espaces boisés typiquement méditerranéens	157
3.2.4. Des profils différents	160
a) Des motivations différentes	160
b) ... confirmées par les Chartes	162
3.2.5. Des politiques forestières propres à chaque territoire.....	163
a) Les mêmes enjeux identifiés,	163
b) ... mais des outils et des postures différents	165

Deuxième partie

Les pratiques de gestion forestière dans le territoire du PNR des Alpilles

Chapitre IV - Le PNR des Alpilles, ses espaces boisés et les enjeux de leur gestion durable....	169
1. La forêt dans les Alpilles, un contexte difficile.....	171
1.1. Des formations boisées typiquement méditerranéennes	171
1.2. Des espaces partagés entre les communes et les propriétaires privés	174
1.3. Des espaces aux usages multiples	180
1.3.1. Les usages, entre tradition et développement économique	180
1.3.2. Des conflits d'usages classiques et récurrents	185
1.4. Des espaces fragiles et menacés.....	185
1.4.1. Le risque incendie, une réalité et une menace permanente	186
1.4.2. Le triple risque humain	189
1.5. Des constats aux enjeux de la gestion durable	191
2. Une charte conservatrice prônant la gouvernance à tous les niveaux	193
2.1. L'organisation de la charte.....	193
2.2. Les espaces boisés et la politique forestière dans la charte.....	194
2.3. La gouvernance, un concept polysémique mais des principes incontournables	197
Chapitre V - Gérer sa forêt, le propriétaire face à la gestion durable	203
1. Deux forêts représentatives des problématiques méditerranéennes	204
1.1. Des conditions écologiques difficiles.....	204
1.2. Des formations végétales typiques.....	206
1.3. Des forêts aux usages multiples	208
1.4. Des forêts soumises aux risques d'incendie	210
1.5. Les mêmes enjeux de gestion.....	211
2. Un propriétaire privé pragmatique et opportuniste	211
2.1. Le pragmatisme, un état d'esprit et un mode de gestion.....	211
2.2. Un ensemble de pratiques qui relèvent de la gestion durable	214
3. La gestion de la forêt communale, une collaboration imposée avec l'ONF	216
3.1. La gestion des forêts communales dans le code forestier	216

3.2.	Pratiques et actions de gestion en forêt communale de Saint-Etienne-du-Grès.....	217
3.3.	Des relations complexes entre les élus et l'ONF	220
3.4.	Gestion multifonctionnelle plutôt que gestion durable	221
Chapitre VI - Coordonner des actions collectives, le PNRA face à la gestion durable		223
1.	Les stratégies de prévention dans les Alpilles.....	224
1.1.	La stratégie de lutte et de prévention du PIDAF pour 2007 - 2017	224
1.2.	Les différents types d'opérations programmées dans le PIDAF.....	226
1.2.1.	La réduction de la biomasse combustible.....	226
1.2.2.	L'équipement du massif	228
1.3.	Les prévisions de travaux du PIDAF pour la période 2007 - 2017.....	231
1.4.	Les autres actions liées à la PFCI.....	232
2.	Le projet RECOFORME, regrouper les propriétaires privés pour agir	234
2.1.	RECOFORME, la coopération autour de la forêt méditerranéenne	235
2.2.	Le projet de l'Agence publique des Alpilles.....	236
2.3.	Du projet aux réalisations, un bilan positif	238
2.4.	Un projet qui contribue à la gestion durable	240
3.	La maîtrise d'ouvrage du PIDAF par le parc : programmation et financement.....	242
3.1.	Une constante dans les pratiques : la recherche d'une large concertation	242
3.2.	Le financement des travaux	244
3.3.	La mise en œuvre des opérations	245
3.4.	Le PIDAF, un outil de gestion durable des espaces boisés.....	246
3.4.1.	De la stratégie aux actions, une approche multifonctionnelle	246
3.4.2.	Des pratiques qui tendent à la gouvernance	250

Troisième partie

Déconstruction de l'action du PNR des Alpilles, les freins et les atouts pour la mise en œuvre de la gestion durable

Chapitre VII - Objectifs et méthodologie de déconstruction de l'action du PNR des Alpilles .		253
1.	Evaluer l'action d'un PNR	253
1.1.	Evaluer les politiques publiques, les principes généraux.....	254
1.2.	L'évaluation de la charte, un point d'étape.....	255
1.2.1.	Evaluer, quoi ?.....	255
1.2.2.	Evaluer, quand et comment ?.....	256
1.3.	L'enquête publique, évaluation <i>ex ante</i> de la charte	257
1.4.	Evaluer la réponse aux attentes des acteurs et habitants	259
2.	Le programme QualiGouv, une évaluation interne au PNR des Alpilles	259
2.1.	Une démarche basée sur des constats.....	259
2.2.	Premier diagnostic des partenariats et actions	261
2.2.1.	Un grand nombre d'acteurs d'horizons divers.....	261
2.2.2.	Des interventions variées.....	263
2.2.3.	Des enjeux inégalement partagés.....	263
2.3.	Coordonner les travaux	265
2.4.	L'enquête sociologique du PNR des Alpilles	268
3.	Démarche et méthodologie de l'étude.....	269
3.1.	Le contexte et l'esprit.....	270
3.2.	Méthodologie de mon enquête	271
3.2.1.	Constituer un panel d'acteurs à interroger.....	272

3.2.2. Conduire les entretiens	276
3.3. L'analyse de l'espace géographique	277
3.4. Synthèse : atouts et freins à la mise en pratique de la gestion durable	277
4. Un premier état des lieux de la situation dans le PNR des Alpilles	278
4.1. Une situation plutôt favorable	278
4.2. Des axes de recherche clairement identifiés	280
Chapitre VIII - Les atouts pour la mise en œuvre de la gestion durable	283
1. Des acteurs réunis autour d'un patrimoine commun	283
1.1. Des représentations de la forêt très semblables	284
1.2. Des enjeux et des objectifs partagés	286
1.2.1. Un ensemble cohérent de documents stratégiques	286
1.2.2. Un partage présent aussi dans les discours	289
1.3. La nécessité de s'unir pour sauvegarder le patrimoine commun	292
1.3.1. S'unir pour protéger	292
1.3.2. S'unir pour le pastoralisme	295
1.3.3. S'unir pour se faire entendre	295
2. Les Alpilles : un territoire et une identité	296
2.1. Un territoire marqué et marquant	297
2.1.1. Un territoire de forêts	297
2.1.2. Un territoire marqué par sa géologie	299
2.1.3. Un territoire de biodiversité	301
2.2. Une longue histoire, des vécus collectifs	305
2.3. Les paysages, support de l'identité territoriale	309
2.4. Les menaces, ciment de l'identité territoriale	310
Chapitre IX - Les freins à la mise en œuvre de la gestion durable	313
1. Des dysfonctionnements liés au « facteur humain »	313
1.1. Une personnalisation des institutions qui en fait des acteurs à part entière	314
1.2. Un état des lieux assez sombre dressé par les acteurs	315
1.2.1. Les relations entre acteurs : pas de conflit ouvert mais de nombreuses récriminations	315
1.2.2. Des jugements sans concession sur les pratiques du parc	321
1.3. Des chargés de mission conscients des marges de progrès	323
1.4. Le regard extérieur : un déficit d'information	324
1.5. Deux voies d'explication des dysfonctionnements	327
2. Le jeu des acteurs à l'origine des dysfonctionnements	327
2.1. Des acteurs aux postures classiques	328
2.1.1. Le parc, pilote de la gouvernance	328
2.1.2. L'ONF, autorité et expertise forestière	330
2.1.3. Les forestiers privés, conserver mon patrimoine	332
2.1.4. Les élus, garder le pouvoir	333
2.1.5. Les chasseurs, acteurs à part entière de la gestion des milieux naturels	334
2.1.6. Les associations de protection et d'usagers du massif,	335
2.2. Jeux d'acteurs, jeux de pouvoir	336
2.3. Une situation qui n'est pas propre aux Alpilles	338
3. Les pratiques des acteurs du parc et la gouvernance	340
3.1. Les limites de la concertation vue par le Parc	340
3.1.1. Une large consultation qui ne garantit pas une large participation	341
3.1.2. Une recherche de consensus qui bloque l'action	342

3.2. Une communication insuffisante et/ou inefficace.....	343
3.3. Des actions de sensibilisation à la forêt orientées vers sa protection.....	344
4. Une situation à relativiser.....	345
Conclusion générale	349
Bibliographie générale	359
Liste des sigles et acronymes - Liste des figures	379
Table des matières	389